



Site d'Écouves

Document d'objectifs du site Natura 2000

FR 2500100



Validé en comité de pilotage
le 17 octobre 2018



PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NORMANDIE



UNION EUROPÉENNE
Fonds européen agricole pour
le développement rural :
l'Europe investit dans les
zones rurales



RÉGION
NORMANDIE

Sites d'Écouves

Document d'Objectifs du site Natura 2000

Rédaction / Coordination / Cartographie :

Parc naturel régional Normandie-Maine – Julia COMBRUN

Contribution au diagnostic écologique :

Parc naturel régional Normandie-Maine - Lucie SOUQUE-VALVERDE

Contribution relecture :

Thomas BIERO, Éric BOGAERT (DREAL Normandie)

Hubert DANGUY (DDT 61)

Michel AMELINE, Christine PLANCHENAULT (PNRNM)

Béatrice RIGOBERT (Présidente du comité de pilotage)

Photo de première de couverture :

Les tourbières du bois de Goult © Parc Normandie-Maine - Julia COMBRUN

Sites d'Écouves

Document d'Objectifs du site Natura 2000

FR 2500100



Validé en COPIL le 17 octobre 2018



MAÎTRE D'OUVRAGE ET OPÉRATEUR NATURA 2000

Parc naturel régional Normandie Maine
Maison du Parc 61320 CARROUGES
Tél : 02 33 81 75 75
[http://natura2000@parc-normandie-maine.fr/](mailto:natura2000@parc-normandie-maine.fr)
<http://pnr-normandie-maine.n2000.fr/>

Suivi de la démarche :

Ministère de la Transition écologique et solidaire
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Normandie
10 Bd du Général Vanier CS 60040 14006 CAEN CEDEX
Tél. : 02 50 01 14 47
<http://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/>

CARTOGRAPHIE DES HABITATS NATURELS ET ÉTUDES ÉCOLOGIQUES COMPLÉMENTAIRES

Cartographie des habitats : Parc naturel régional Normandie-Maine, F. DE BROU et R. THEAUD
Inventaires botaniques : Lycée de Sées, CENN, CBNB, CD 61, PNR NM
Inventaires des insectes : GRETIA, CENN, Lycée de Sées
Inventaires piscicoles : CSP, ONEMA, SIALIS, PNR NM, Fédération Départementale du Calvados pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques
Inventaires mammalogiques : CPIE des collines normandes

Référence à utiliser

COMBRUN J. – Document d'Objectifs du site Natura 2000 Sites d'Écouves FR 2500100. Parc naturel régional Normandie-Maine, Carrouges, 2018, 256 pages.

PRÉAMBULE

Afin d'encourager une meilleure gestion du patrimoine naturel, l'Union Européenne a progressivement mis en place une politique de conservation de la nature qui repose aujourd'hui sur deux textes majeurs : la directive relative à la conservation des oiseaux sauvages et la directive relative à la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages.

Ces directives prévoient de maintenir la biodiversité par désignation de sites appelés Natura 2000 en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles locales.

La France, pour mettre en place ce réseau, a choisi une démarche essentiellement concertée et incitative. Ainsi, pour chaque site désigné, un document d'objectifs est élaboré en concertation avec les acteurs locaux afin de prévoir les mesures volontaires de gestion favorables au maintien des habitats et des espèces d'intérêt européen du territoire concerné.

La mise en œuvre de ce document d'objectifs se fait au moyen d'outils spécifiques :

- les mesures agro-environnementales,
- les contrats Natura 2000,
- la charte Natura 2000,
- Les évaluations d'incidences.

Le premier document d'objectifs du site Natura 2000 « Sites d'Écouves » date de 2003. Le Comité de pilotage du site et la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Normandie ont confié au Parc naturel régional Normandie-Maine l'évaluation et la révision du premier document d'objectifs.

Ce document a été élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs présents sur ce territoire en trois étapes successives :

1. L'actualisation de l'état des lieux, des diagnostics écologique et socio-économique. Cet état des lieux a été réalisé avec l'appui de nombreux partenaires.
2. L'évaluation de la mise en œuvre du précédent document d'objectifs (2009-2013).
3. La définition des enjeux et des objectifs de gestion. Cette étape a été réalisée lors de groupes de travail réunissant les acteurs locaux.
4. L'élaboration des mesures de gestion et de leurs cahiers des charges.

Une réunion intermédiaire du comité de pilotage (14/02/2014, 21/04/2016, 17/10/2018) et divers groupes de travail réunissant les acteurs locaux se sont tenus depuis le lancement de la révision de ce document.

L'animation des groupes de travail, des réunions de comités de pilotage ainsi que la rédaction du document d'objectifs ont été réalisés par le Parc naturel régional Normandie-Maine.



TABLE DES MATIÈRES

Préambule	
Listes des cartes et des tableaux	
Le comité de pilotage du site Natura 2000	
Natura 2000 : présentation générale et notions associées	
Rappel des grandes étapes de concertation	
1- PRÉSENTATION DU TERRITOIRE.....	15
1.1- PÉRIMÈTRE NATURA 2000	16
1.2- CONTEXTE LOCAL.....	19
1.2.1- Contexte administratif.....	19
1.2.2- Zonages environnementaux et contexte foncier	21
1.2.3- Démarche de gestion et de territoire.....	28
1.3- ACTIVITÉS HUMAINES	32
1.3.1- L'Agriculture	32
1.3.2- Les Activités Sylvicoles	35
1.3.3- Les Activités sur le terrain militaire de la ferme de l'Aumône	38
1.3.4- Urbanisme et Infrastructures de communication	38
1.3.5- Carrières et Mines	38
1.3.6- Assainissement et Prélèvements d'eau	38
1.3.7- La Chasse.....	39
1.3.8- La Pêche.....	40
1.3.9- Autres Activités de loisirs.....	41
2- CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL ET PATRIMOINE NATUREL.....	45
2.1- CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL.....	46
2.1.1- Climat	46
2.1.2- Paysage	46
2.1.3- Géologie	47
2.1.4- Hydrographie.....	49
2.1.5- Hydrologie	50
2.2- PATRIMOINE NATUREL.....	53
2.2.1- Milieux naturels.....	53
2.2.2- Habitats d'intérêt européen	55
2.2.3- Espèces d'intérêt européen	68
2.2.4- Autres espèces d'intérêt patrimonial.....	74
2.2.5- Espèces invasives.....	76
3 - ÉVALUATION ET BILAN DU PRÉCÉDENT DOCOB.....	77
3.1- HISTORIQUE DE LA DÉMARCHE NATURA 2000 POUR LES « SITES D'ÉCOUVES »	78
3.2- BILAN DE LA CONDUITE DES ACTIONS.....	78
3.2.1- Niveau de la réalisation des actions prévues dans le document d'objectifs	78
3.2.2- Bilan de la mise en œuvre des contrats Natura 2000.....	83
3.2.3- Bilan de la mise en œuvre des contrats agricoles.....	103
3.2.4- Bilan de la mise en œuvre des suivis.....	105
3.2.5- Bilan de la mise en œuvre de la charte Natura 2000.....	105

3.2.6- Bilan de l'animation, de la coordination et de la communication	106
3.3- BILAN FINANCIER	108
3.3.1- Budget global du site Natura 2000.....	108
3.3.2- Coûts de la gestion du site.....	109
3.3.3- Coûts de l'animation, de la sensibilisation et de la communication	112
3.4- ÉVALUATION DES RÉSULTATS DE LA PRÉSERVATION DES HABITATS NATURELS ET DES ESPÈCES D'INTÉRÊT EUROPÉEN	113
3.4.1- Évolution de l'occupation des sols	113
3.4.2- Évolution des habitats naturels d'intérêt européen et de leur état de conservation.....	113
3.4.3- Évolution des espèces d'intérêt européen et de leur état de conservation	120
4- ENJEUX ET ORIENTATIONS DE GESTION	125
4.1- ENJEUX DE CONSERVATION DU SITE.....	126
4.1.1- Enjeux liés aux milieux aquatiques	126
4.1.2- Enjeux pour la conservation des complexes de tourbières acides, de landes humides et de prairies paratourbeuses	126
4.1.3- Enjeux pour la conservation des éboulis de plaine	127
4.1.4- Enjeux de conservation des landes sèches.....	127
4.1.5- Enjeux des milieux forestiers	127
4.2- GRANDES ORIENTATIONS DE GESTION.....	130
5- PROGRAMME D'ACTION	132
5.1- FICHES ACTION	135
Les Mesures agro-environnementales (AE)	137
Les Rivières et Milieux riverains (RM)	151
Les Complexes de Tourbières acides, de Landes humides et de Prairies paratourbeuses (CTLP).....	177
Les Éboulis de plaine (EB)	189
Les Landes sèches (LS)	196
Les Actions complémentaires (AC).....	203
Le Suivi des habitats naturels et des espèces (S)	210
L'Animation du projet de territoire (A)	217
5.2 SYNTHÈSE DES FICHES ACTION	224
5.3- BONNES PRATIQUES : LA CHARTE NATURA 2000	229
5.3.1- Préambule	229
5.3.2- Préconisations générales.....	230
5.3.3- Éboulis	232
5.3.4- Landes et tourbières.....	232
5.3.5- Prairies.....	233
5.3.6- Cours d'eau.....	234
5.3.7- Mares et étangs.....	234
5.3.8- Milieux forestiers.....	235
5.3.9- Tourbières boisées.....	235
5.3.10- Chênaies-hêtraies atlantiques acidiphiles à Houx	236
5.3.11- Haies.....	236
5.4- SYNTHÈSE DES OUTILS.....	237
5.5- INDICATEURS ET ÉVALUATION.....	243

LISTES DES CARTES, FIGURES, TABLEAUX ET PHOTOS

Carte 1 : Localisation du site Natura 2000 « Sites d'Écouves ».	17
Carte 2 : Le site Natura 2000 « Sites d'Écouves ».	18
Carte 3 : Les communes et les intercommunalités du site Natura 2000.	20
Carte 4 : Les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique et sites d'intérêt géologique.	23
Carte 5 : Les zonages environnementaux et site Natura 2000 « Sites d'Écouves ».	27
Carte 6 : Le réseau de sites Natura 2000 autour du site « Sites d'Écouves ».	31
Carte 7 : Localisation de la surface agricole utile (SAU) dans le site Natura 2000.	34
Carte 8 : Localisation des secteurs boisés dans le site Natura 2000.	37
Carte 9 : Les principaux chemins de randonnée aux abords du site Natura 2000.	43
Carte 10 : Le contexte géologique du site Natura 2000.	48-49
Carte 11 : Le contexte hydrographique du site Natura 2000.	52
Carte 12 : Localisation des zones humides dans le site Natura 2000.	54
Carte 13 : Les habitats naturels du site Natura 2000 « Sites d'Écouves ».	67-68
Carte 14 : Localisation des contrats Natura 2000 sur le site Natura 2000.	86
Carte 15 : Localisation des travaux de restauration de berge à l'étang de Vrigny.	88
Carte 16 : Localisation des travaux de restauration et d'entretien des rivières du Landrion et de la Gastine.	92
Carte 17 : Localisation des travaux de restauration des tourbières et des landes humides du Bois de Goult.	96
Carte 18 : Localisation des travaux de restauration et d'entretien des Prés Jean.	99
Carte 19 : Localisation des travaux de restauration des tourbières et des landes humides aux Petits Riaux.	102
Carte 20 : Localisation des contrats agricoles sur le site Natura 2000.	104
Carte 21 : Enjeux du site Natura 2000 « Sites d'Écouves ».	129
Figure 1 : Répartition de la SAU par commune dans le site Natura 2000.	32
Figure 2 : Nature de la SAU par commune du site Natura 2000.	32
Figure 3 : Répartition de la SAU par exploitation dans le site Natura 2000.	32
Figure 4 : Nature des peuplements (essence dominante) en forêt domaniale dans le site Natura 2000.	35
Figure 5 : Températures et précipitations à Alençon.	46
Figure 6 : Débits moyens interannuels de la Cance (station à Avoine (4 km en aval de Boucé)).	47
Figure 7 : Occupation du sol dans le site Natura 2000 en 2006.	53
Figure 8 : Taux de réalisation des actions prévues dans le DocOb.	78
Figure 9 : Nombre d'actions réalisées par secteur.	79
Figure 10 : Nombre d'actions réalisées par type de milieu.	79
Figure 11 : Évolution des surfaces engagées en contrats Natura 2000.	83
Figure 12 : Nombre de contrats mis en œuvre par secteur et par année.	83
Figure 13 : Représentation des surfaces contractualisées au moins une fois entre 2004 et 2014 par type d'habitats d'intérêt européen.	84
Figure 14 : Surfaces contractualisées par type de mesure (MAET).	103
Figure 15 : Bilan financier par domaine à partir de 2003.	108
Figure 16 : Coût des contrats Natura 2000 par année (période 2004-2014).	109
Figure 17 : Coût des contrats Natura 2000 par habitats et espèces d'intérêt européen (période 2004-2014).	110
Figure 18 : Répartition des coûts par type de mesures (MAET) de 2008 à 2013.	110
Figure 19 : Bilan financier par type d'activités à partir de 2007.	112
Figure 20 : Effectifs (nb d'individus) des Écrevisses à pieds blancs sur 3 stations du site Natura 2000.	123
Figure 21 : La mise en œuvre des propositions de gestion.	133
Tableau I : Les surfaces communales intégrées au site Natura 2000.	19
Tableau II : Les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique.	21
Tableau III : La situation foncière.	26
Tableau IV : Données sur la qualité physico-chimique de l'eau à la station de Loucé sur la Cance entre 2000 et 2017.	51
Tableau V : Les habitats naturels d'intérêt européen du site Natura 2000 « Sites d'Écouves ».	55
Tableau VI : Les habitats naturels d'intérêt européen du site Natura 2000 « Sites d'Écouves » par secteur.	56
Tableau VII : Évaluation des actions du DocOb.	80-82
Tableau VIII : Bilan des contrats Natura 2000, période 2004-2014.	85
Tableau IX : Type de travaux réalisés par le contrat restauration et entretien des rivières du Landrion et de la Gastine.	89
Tableau X : Type de travaux réalisés par le contrat Natura 2000 dans le Bois de Goult.	94

Tableau XI : Type de travaux réalisés par le contrat Natura 2000 aux Prés Jean.	98
Tableau XII : Type de travaux réalisés par le contrat Natura 2000 aux Petits Riaux.	101
Tableau XIII : Bilan des contrats agricoles, période 2001-2013.	103
Tableau XIV : Suivis et Inventaires dans le site Natura 2000.	105
Tableau XV : Comités de pilotage, groupes de travail et réunions du site Natura 2000.	106
Tableau XVI : Outils, sorties dédiés aux sites Natura 2000 depuis 2007.	107
Tableau XVII : Contrats Natura 2000 pour le site Natura 2000.	109
Tableau XVIII : Coûts des inventaires et suivis pour le site Natura 2000.	111
Tableau XIX : Surfaces par types de milieu en 1990, 2000 et 2006 dans le site Natura 2000.	113
Tableau XX : Surfaces des habitats d'intérêt européen en 2002 et en 2012 dans le périmètre initial du site Natura 2000.	114
Tableau XXI : Surfaces des habitats d'intérêt européen en 2002 et en 2012 par secteur dans le périmètre initial du site Natura 2000.	115
Tableau XXII : État de conservation des habitats d'intérêt européen en 2000 et en 2012.	117
Tableau XXIII : Présence/absence des espèces d'intérêt européen entre 1996 et 2018.	120
Tableau XXIV : Tendance des populations des espèces d'intérêt européen du site Natura 2000.	121
Tableau XXV : Présence/absence de l'Écrevisse à pieds blancs dans le site Natura 2000 entre 1987 et 2014.	122
Tableau XXVI : Présence/absence du Damier de la Succise sur le site Natura 2000 entre 1995 et 2015.	123
Tableau XXVII : Synthèse des enjeux de conservation du site Natura 2000 « Sites d'Écouves ».	128
Tableau XXVIII : Récapitulatif des secteurs ciblés par fiche Action.	224
Tableau XXIX : Récapitulatif des espèces ciblées par fiche Action.	225
Tableau XXX : Récapitulatif des habitats ciblés par fiche Action.	226
Tableau XXXI : Récapitulatif des orientations de gestion ciblées par fiche Action.	227
Tableau XXXII : Récapitulatif des outils mobilisables par orientation de gestion – Orientation 1.	237
Tableau XXXIII : Récapitulatif des outils mobilisables par orientation de gestion – Orientation 2.	238
Tableau XXXIV : Récapitulatif des outils mobilisables par orientation de gestion – Orientation 3.	239
Tableau XXXV : Récapitulatif des outils mobilisables par orientation de gestion – Orientation 4.	239
Tableau XXXVI : Récapitulatif des outils mobilisables par orientation de gestion – Orientation 5.	240
Tableau XXXVII : Récapitulatif des outils mobilisables par orientation de gestion – Orientation 6.	240
Tableau XXXVIII : Récapitulatif des outils mobilisables par orientation de gestion – Orientation 7.	241
Tableau XXXIX : Les indicateurs de suivi potentiels d'un document d'Objectifs.	242
Tableau XXXX : Les indicateurs de suivi potentiels d'un document d'Objectifs.	243
Photo 1 : Végétation annuelle des rives exondées à Littorelle.	57
Photo 2 : Mégaphorbiaie hygrophile d'ourlets planitiaires.	58
Photo 3 : Prairie à Molinie sur sols tourbeux, argilo-limoneux.	59
Photo 4 : Lande humide à Bruyère à quatre angles.	60
Photo 5 : Végétation des tourbières hautes actives.	61
Photo 6 : Dépression sur substrats tourbeux.	62
Photo 7 : Bétulaie tourbeuse à sphaignes.	63
Photo 8 : Pelouse acidiphile subatlantique à nord-atlantique.	64
Photo 9 : Lande atlantique subsèche.	65
Photo 10 : Éboulis médio-européen siliceux.	65
Photo 11 : Chênaie-hêtraie atlantique acidiphile à Houx.	66
Photo 12 : Loutre d'Europe.	70
Photo 13 : Chabot commun.	70
Photo 14 : Lamproie de Planer.	71
Photo 15 : Écrevisse à pieds blancs.	71
Photo 16 : Triton crêté	72
Photo 17 : Damier de la Succise.	73
Photo 18 : Lucane cerf-volant.	73
Photo 19 : Écaille chinée.	74
Photo 20 : Rive restaurée de l'étang de Vrigny.	87
Photo 21 à 28 : Travaux de restauration et entretien des rivières du Landrion et de la Gastine.	90
Photos 29 et 30 : Restauration des tourbières et Pâturage des chevaux Fjord des landes du Bois de Goult.	95
Photos 31 et 32 : Roulage de la fougère et pâturage ovin aux Prés Jean.	97
Photo 33 : Couverture de la plaquette et de la page du site Internet.	107

LE COMITÉ DE PILOTAGE DU SITE NATURA 2000

Le Comité de pilotage est composé d'un représentant des structures suivantes :

1.1 — Collectivités territoriales et leurs groupements

La commune de La Bellière
La commune de Boucé
La commune du Cercueil
La commune de Fleuré
La commune de Francheville
La commune de La Lande-de-Goult
La commune de Montmerrei
La commune de Boischampré
La commune de Tanville
La communauté de communes Argentan Intercom
La communauté de communes du Pays Fertois et du Bocage Carrougien
La communauté de communes des Sources de l'Orne
Le syndicat mixte du Parc naturel régional Normandie-Maine
Le syndicat mixte de l'Orne et ses affluents
Le syndicat mixte d'alimentation en d'eau potable de Saint Sauveur-de-Carrouges
Le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la région d'Argentan
La région Normandie
Le département de l'Orne

1.2 — Conseillers départementaux des cantons concernés

Les conseillers départementaux du canton de Sées
Les conseillers départementaux du canton de Magny le Désert
Les conseillers départementaux du canton d'Argentan 1

1.3 — Établissements publics et chambres consulaires

La chambre d'agriculture du département de l'Orne
La chambre de commerce et d'industrie d'Alençon
Le centre régional de la propriété forestière de Normandie
La chambre de métiers et de l'artisanat Calvados-Orne
La direction territoriale et maritime des bocages normands de l'agence de l'eau Seine-Normandie
L'agence territoriale d'Alençon de l'Office National de la Forêt
La délégation interrégionale Nord-Ouest de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
La délégation interrégionale Normandie-Hauts de France de l'Agence française pour la biodiversité

1.4 — Socioprofessionnels, usagers et associations de protection de la nature

La fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles de l'Orne
Le centre départemental des jeunes agriculteurs de l'Orne
La confédération paysanne de l'Orne
La coordination rurale de l'Orne
Le syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs de l'Orne
L'association syndicale de reboisement des landes de Montmerrei
La fédération de l'Orne pour la pêche et la protection du milieu aquatique
La fédération départementale des chasseurs de l'Orne
L'association Faune et Flore de l'Orne

Le conservatoire d'espaces naturels Normandie Ouest
La cellule d'animation technique pour l'eau et les rivières de Normandie
Le centre permanent d'initiatives pour l'environnement des collines normandes

1.5 — Services de l'État

La Préfecture de l'Orne
Le général de corps d'armée commandant de zone terre Nord-Ouest, état-major de zone de défense de Rennes
La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie
La Direction Départementale des Territoires de l'Orne

1.6 - Personnalités qualifiées

Le conseil Scientifique régional du patrimoine naturel de Normandie
La délégation de Basse-Normandie du conservatoire botanique national de Brest
La commission locale de l'eau du SAGE Orne amont

La composition du Comité de pilotage est susceptible d'évoluer au cours du temps. Il est préférable de se conformer au dernier arrêté préfectoral relatif à sa composition.



La biodiversité : Un enjeu majeur du XXI^{ème} siècle

La biodiversité est constituée de l'ensemble des espèces vivantes (diversité spécifique), de leur patrimoine génétique (diversité génétique) et des habitats (diversité des écosystèmes). Par des relations de coopération, de compétition ou de prédation, tels les maillons d'une chaîne infinie, chacun vit en interdépendance directe ou indirecte avec son milieu et avec les autres organismes vivants. On estime entre 6 et 30 millions le nombre d'espèces vivant sur notre planète ; 70 à 95 % d'entre elles nous sont encore inconnues.

Lorsqu'un élément d'un milieu donné tend à disparaître, il est progressivement remplacé par un autre. Or, ce processus de renouvellement est d'une extrême lenteur à l'échelle humaine. On le chiffre en millions d'années. On estime aujourd'hui que 50 à 100 000 espèces disparaissent chaque année. Ce rythme est de 100 à 1 000 fois supérieur à celui du rythme naturel. C'est ainsi que 10 à 50 % des espèces pourraient disparaître avant la fin du XXI^{ème} siècle.

Les écosystèmes sont eux aussi en forte régression : au niveau mondial, 6 millions d'hectares de forêts primaires sont perdus chaque année depuis 2000 ; la superficie des récifs coralliens sains des Caraïbes a décliné en moyenne de 10 % par décennie depuis 30 ans ; 35 % des mangroves mondiales ont été perdues depuis 20 ans, 10 à 20 % des écosystèmes prairiaux et forestiers naturels devraient être convertis à d'autres usages d'ici 2050.

La destruction et la fragmentation des habitats naturels, la pollution, la surexploitation des ressources naturelles, l'introduction d'espèces et la modification du climat, dont l'Homme est en grande partie responsable, sont les causes principales de cette perte de la biodiversité. Si le phénomène n'est pas enrayé dès aujourd'hui, les dégâts seront irréversibles et les possibilités d'un développement durable de l'humanité gravement compromises. Certains choix de société modifient les cycles naturels et fragilisent l'environnement alors même que la biodiversité est un enjeu vital par les biens et les services qu'elle procure à l'humanité. L'Homme, partie intégrante des écosystèmes de la planète, doit préserver la diversité du vivant pour des raisons éthiques, culturelles, économiques et de santé humaine.

La biodiversité est indispensable aux grands équilibres écologiques, lesquels vont jouer un rôle déterminant dans la disponibilité des éléments essentiels à la vie : la nourriture, l'eau et l'air. La demande alimentaire devrait doubler à l'horizon 2050 et seul un large éventail génétique d'espèces :

- contribuera à la pérennité et à la création de nouveaux produits alimentaires ;
- permettra de faire face aux changements climatiques et aux maladies ;
- favorisera le recyclage de la matière organique, la régénération et l'aération des sols.

La biodiversité permet entre autres :

- de disposer de matières premières et de ressources naturelles sans avoir recours à des processus de fabrication artificiels onéreux ;
- de disposer d'un immense gisement de molécules indispensables à la fabrication actuelle ou future de substances pharmacologiques ;
- de disposer d'une source de devises vitale pour certains pays par le biais du tourisme.

Sur le plan éthique, parce que personne ne peut prévoir les besoins de demain, préserver la biodiversité est tout simplement un devoir envers les générations futures.

Extrait du Livret *Le réseau Natura 2000 en France* (MEEDDAT, 2009)

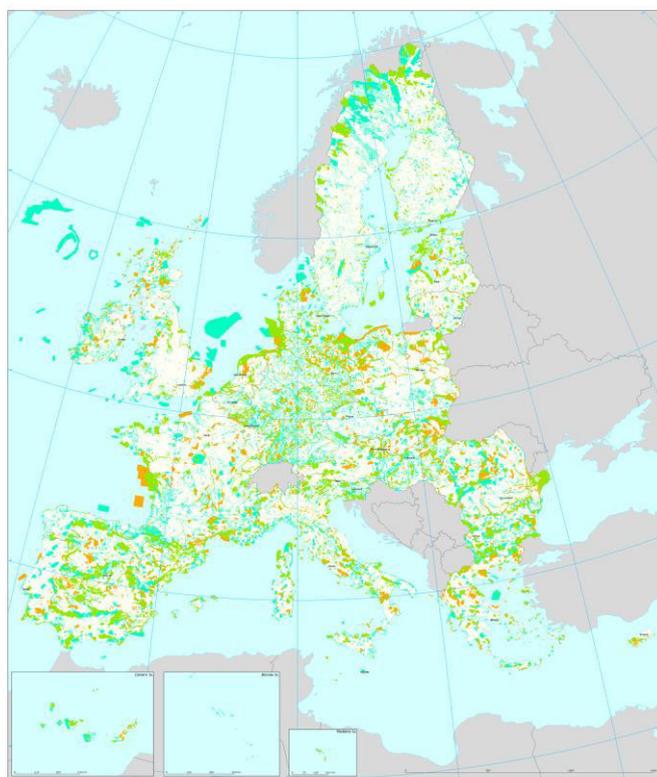
Le plus grand réseau mondial de sites protégés

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats. La démarche du réseau Natura 2000 privilégie la recherche collective d'une gestion équilibrée et durable qui tient compte des préoccupations des habitants des territoires concernés.

Depuis les années 1970, la préservation de la biodiversité et des habitats naturels est devenue une préoccupation majeure de la politique environnementale de l'Union Européenne. Deux dispositifs fondamentaux ont été mis en place : les directives **Oiseaux** en 1979 et **Habitats** en 1992.

L'originalité de Natura 2000 repose sur :

- La création d'un maillage de sites s'étendant sur tout le continent européen pour maintenir la cohérence des actions au-delà des frontières de chaque pays : en effet, la préservation à long terme d'espèces ou d'habitats nécessite la prise en compte globale de leur aire de répartition. Il est par exemple important que soit préservé l'ensemble des habitats fréquentés par certains oiseaux migrateurs dont les déplacements dépassent le cadre des frontières.
- La prise en compte des spécificités locales pour concilier préservation de la nature et préoccupations socio-économiques : il ne s'agit pas de créer des sanctuaires excluant toute activité humaine. La sauvegarde des sites désignés peut nécessiter le maintien, voire le développement d'activités (agriculture, élevage...) dont dépend la préservation des sites. C'est par exemple le cas de certaines prairies en friche sur lesquelles on va inciter les agriculteurs à réintroduire le pâturage pour éviter la disparition d'espèces inféodées aux espaces ouverts.

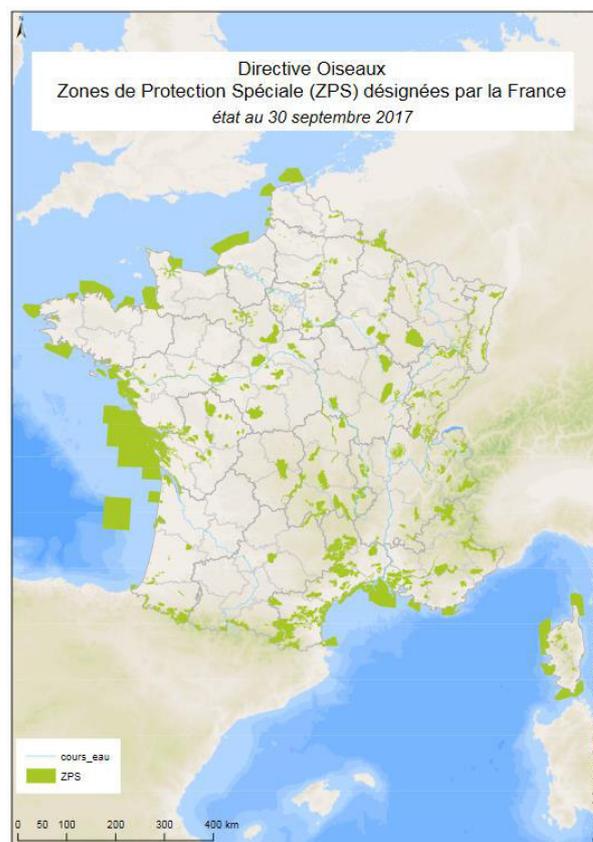
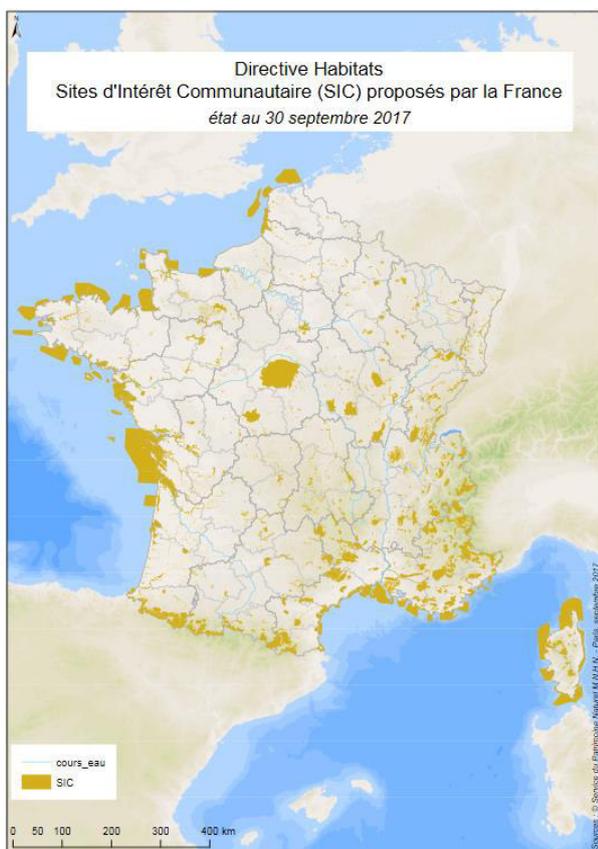


- La participation active de l'ensemble des acteurs locaux : afin que les partenaires s'approprient les enjeux de Natura 2000, la France a choisi la concertation pour mettre en œuvre cette démarche. Citoyens, élus, agriculteurs, forestiers, chasseurs, pêcheurs, propriétaires terriens, associations, usagers et experts sont largement associés à la gestion de chaque site.

Au sein de l'Europe à 27, 5 572 sites Natura 2000 ont été classés Zones de Protection Spéciale pour les oiseaux (ZPS) et 23 726 sites ont été proposés au titre de la directive *Habitats* pour devenir des Zones Spéciales de Conservation (ZSC). Les espaces Natura 2000 recouvrent le territoire européen à hauteur de 18 % et 6 % de surface marine (chiffres MTES, 2017).

Extrait du Livret *Le réseau Natura 2000 en France* (MEADDAT, 2009)

En France, le réseau Natura 2000 comprend 1 768 sites dont 206 sites marins (399 sites au titre de la directive *Oiseaux* et 1 369 sites au titre de la directive *Habitats*). L'ensemble des sites recouvrent 12,8 % de la surface terrestre métropolitaine (soit 7 millions d'hectares) et 11,2 % de la surface marine de la zone économique exclusive. Treize milles cent vingt-huit communes sont concernées.



Le réseau normand de sites Natura 2000 comprend 92 sites, couvrant au total 620 800 hectares, dont 196 800 hectares pour les sites terrestres soit 6,6 % du territoire régional et 424 000 hectares de sites marins (DREAL N, 2016) :



Ce réseau comprend :

- 80 sites au titre de la directive *Habitats* (SIC / ZSC)
- 14 sites au titre de la directive *Oiseaux* (ZPS)

Natura 2000 : la démarche française

Pour appliquer les directives, la France a choisi d'élaborer pour chaque site un document cadre appelé « *Document d'Objectifs* » (DocOb). En concertation avec les acteurs locaux, ce document dresse un état des lieux écologique et socio-économique, fixe les orientations de gestion ainsi que les moyens techniques et financiers d'accompagnement. Le document d'objectifs est un document de référence pour la mise en œuvre d'une gestion équilibrée des territoires mais aussi pour l'obtention des financements.

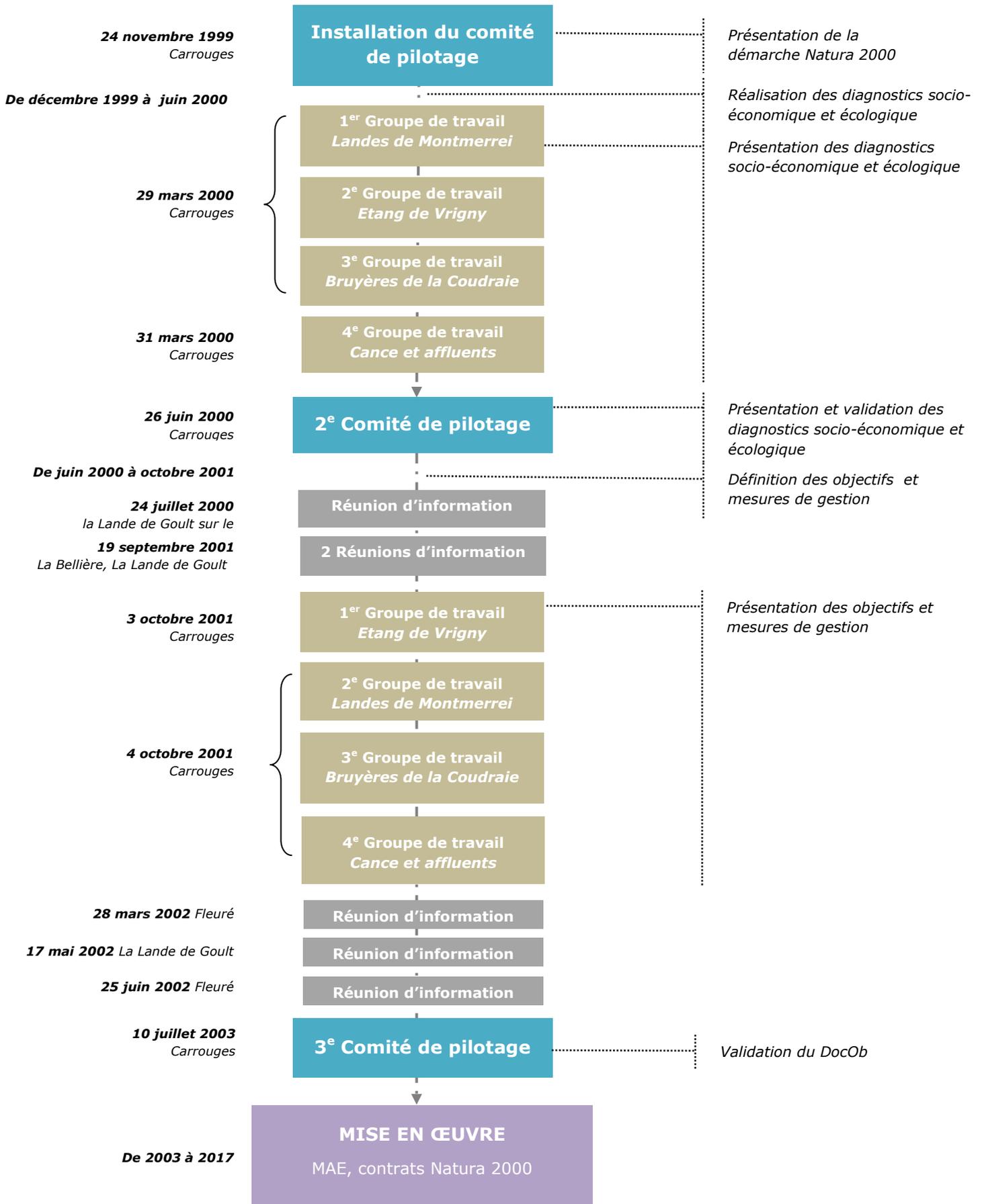
L'élaboration du DocOb s'appuie sur un *Comité de pilotage Natura 2000* (COPIL) local, qui, comprend notamment les collectivités territoriales et leurs groupements concernés ainsi que des représentants des propriétaires et des exploitants des terrains inclus dans le site Natura 2000. Les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements désignent parmi eux le président du COPIL et la collectivité maître d'ouvrage du site.

Le rôle du COPIL est d'examiner, d'amender et de valider en réunion chaque étape de l'élaboration du DocOb afin de permettre la constitution d'un projet ambitieux et adapté. Après approbation par le Préfet, le document d'objectifs entre en phase d'animation afin de mettre en œuvre concrètement le projet. Le DocOb est révisable en tant que de besoin.

Pour accompagner cette politique de mise en place du réseau Natura 2000, des mesures d'accompagnement financières (Contrat Natura 2000, Mesure Agro-Environnementale) et fiscales sont prévues (exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties sous réserve d'un « engagement de gestion » du type contrat Natura 2000 ou charte Natura 2000). Les propriétaires et gestionnaires qui ont en charge l'entretien et la gestion du patrimoine naturel peuvent bénéficier d'aides pour la gestion des habitats naturels et des habitats d'espèces par le biais notamment de la mise en place d'un contrat Natura 2000.

Enfin, les projets, plans, programmes ou manifestations qui sont susceptibles d'affecter de façon notable les espèces animales et végétales ou les habitats naturels qui justifient la désignation des sites Natura 2000 doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences. Il s'agit d'une procédure qui permet à un porteur de projet de s'assurer de la compatibilité de son projet avec les objectifs de conservation des sites Natura 2000.

RAPPEL DES GRANDES ÉTAPES DE CONCERTATION POUR L'ÉLABORATION DU 1^{ER} DocOb



RAPPEL DES GRANDES ÉTAPES DE CONCERTATION POUR LA MISE EN ŒUVRE DU 1^{ER} DocOb ET L'ÉLABORATION DU 2^{ÈME}

DocOb



Partie 1

Contexte local

1- PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

1.1- Périmètre Natura 2000

Le site Natura 2000 « Sites d'Écouves » FR 2500100 se situe à la frange nord-ouest du massif forestier d'Écouves, dernier contrefort du Massif armoricain vers le Bassin parisien, qui domine un bocage aux structures variées et les plaines cultivées d'Argentan et de Sées. De nombreux cours d'eau parcourent ce massif. Le site Natura 2000 « Sites d'Écouves » s'appuie sur l'un d'entre eux et sur certains de ses affluents, qui s'écoulent du sud au nord, à partir des reliefs boisés. La partie sud du site s'insère dans les ensembles forestiers du Bois de Goult, du bois de la Hunière et du Bois de Grandmont. La partie nord inclut des vallées et vallons agricoles, des zones de landes et un étang. Ce site s'étend sur 1 630 hectares et se compose ainsi de cinq entités géographiques distinctes (cf. *carte 2*, page 18) :

- le secteur de la « *Cance et ses affluents* »
- le secteur des « *Bruyères de la Coudraie* »
- le secteur des « *Landes de Montmerrei* »
- le secteur de « *l'Étang de Vrigny* »
- le secteur des « *Petits Riaux* »

Secteur de la Cance et de ses affluents

Pouvant être considérées comme « l'armature » des sites d'Écouves, les vallées de la Cance, du Landrion et de la Gastine (aussi appelée localement la Clairefontaine) s'étendent sur environ 1 310 hectares. Ces rivières traversent successivement les communes de La Lande-de-Goult, de La Bellière, de Francheville et de Boucé. Leurs sources se situent le plus souvent en milieu forestier, notamment dans le Bois de Goult pour la Cance. Ces rivières traversent ensuite des zones plus ouvertes de landes et de prairies humides avant de s'écouler vers la rivière Orne, dans un paysage plus typique de bocage.

Dans sa partie nord, bordant des abrupts siliceux, des pierriers recouverts d'une végétation à base de mousses et de lichens constituent des milieux complémentaires remarquables. Au sud de ce secteur, le Bois de Goult planté principalement en résineux, est parsemé de zones tourbeuses et de landes acides à haute valeur patrimoniale.

Secteur des Bruyères de la Coudraie

Les *Bruyères de la Coudraie* (79 ha) sont constituées par l'une des rares étendues homogènes de landes sèches de la région. Situées sur les communes de Fleuré et de Francheville, ces landes présentent une diversité de formations depuis les landes basses à bruyères jusqu'aux landes hautes à genêts et à ajoncs.

Secteur des Landes de Montmerrei

Ce secteur s'étend sur les communes de Montmerrei, de La Bellière et du Cercueil. Le site regroupe une mosaïque de 186 hectares de landes humides, de landes sèches, de prairies humides présentant une forte valeur patrimoniale ainsi que des boisements.

Secteur de l'Étang de Vrigny

Le secteur de l'étang de Vrigny, d'une surface de 51 hectares, occupe une cuvette entourée de collines boisées qui fait partie intégrante du domaine de Sassy. Au nord, son exutoire, une vallée encaissée, fut utilisé pour édifier un barrage donnant naissance à l'un des plus grands étangs du département de l'Orne (36 hectares). Les berges planes de cet étang et la gestion actuelle des niveaux d'eau permettent le développement d'un cortège floristique d'intérêt patrimonial sur les rives exondées.

L'étang est essentiellement alimenté par les eaux de ruissellement, auxquelles s'ajoutent quelques sources. Le plan d'eau se situe aux sources du ruisseau des Étangs, affluent de la Baize qui se jette plus loin dans l'Orne.

Secteur des Petits Riaux

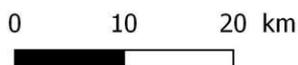
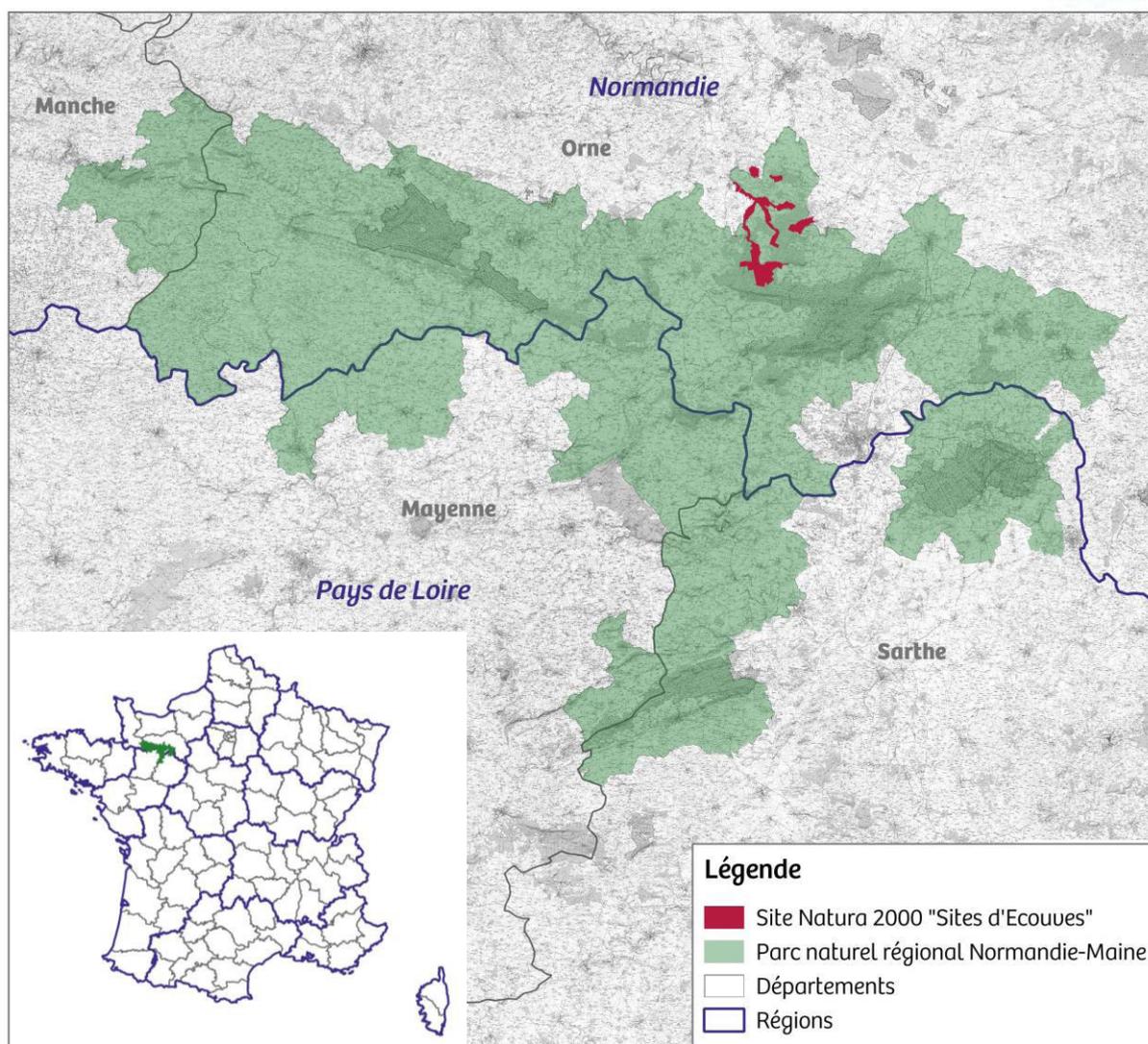
Ce site, propriété du département de l'Orne depuis 1994, concentre sur une faible superficie (2,9 ha) des habitats de tourbières acides et de landes humides ainsi que des espèces floristiques patrimoniales.

Ci-dessous, la *carte 1* précise la localisation du site Natura 2000 à l'échelle nationale et à l'échelle du territoire du Parc. La majeure partie de ces espaces est située sur le territoire du Parc naturel régional Normandie Maine (PNR NM).



Site Natura 2000 "Sites d'Écouves"

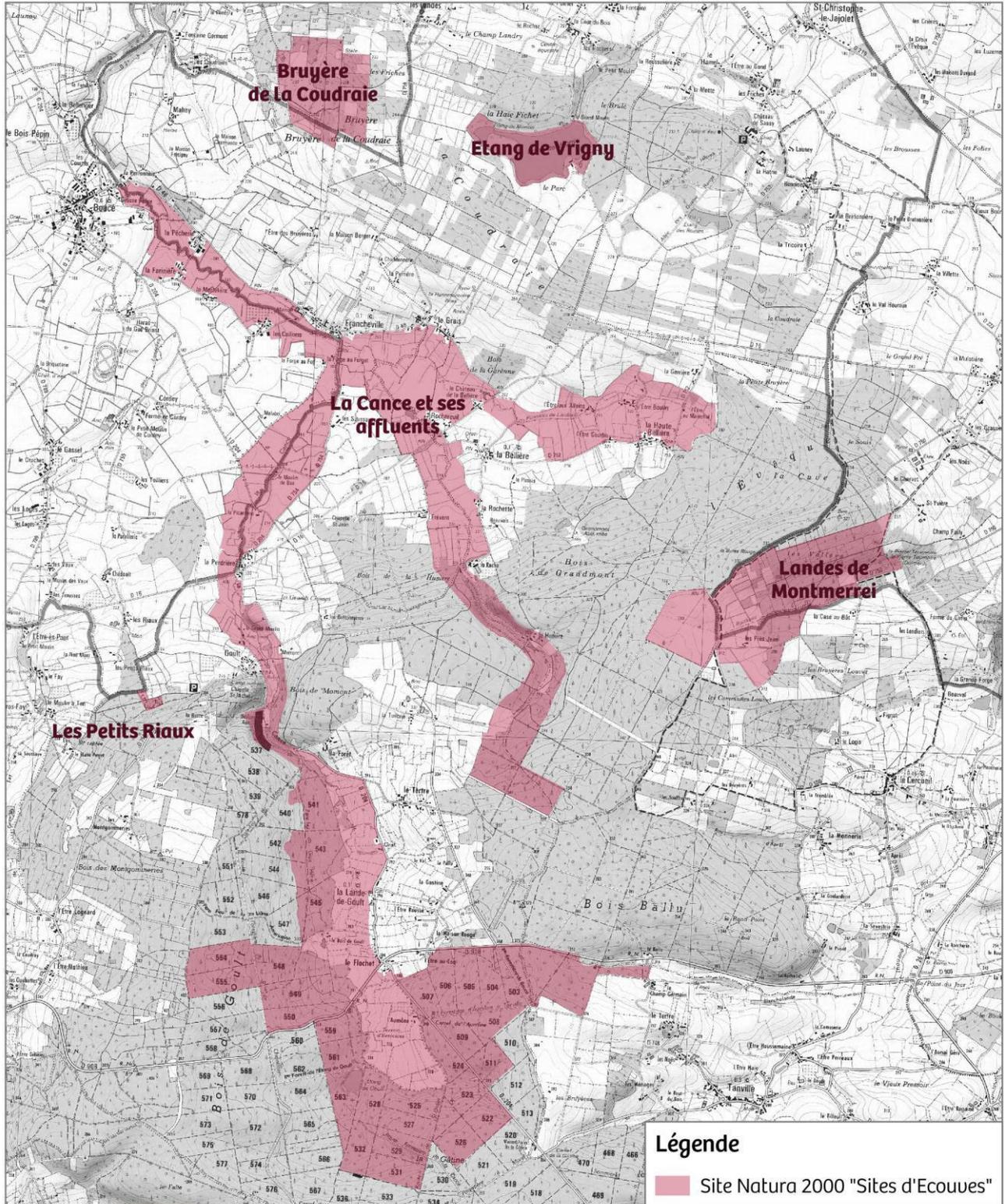
Localisation



Sources : DREAL N, IGN, PNR NM
Cartographie : J Combrun PNR NM, 2018.

Carte 1 : Localisation du site Natura 2000 « Sites d'Écouves ».





Sources : DREAL N, IGN, PNR NM
Cartographie : J. Combrun PNR NM, 2018.

Carte 2 : Le site Natura 2000 « Sites d'Écouves ».

1.2- Contexte local

1.2.1- Contexte administratif

Le site Natura 2000 « Sites d'Écouves » est situé dans la région Normandie et dans le département de l'Orne. Trois intercommunalités sont en place sur ce territoire (cf. *carte 3*, page 20) :

- la communauté de communes d'Argentan Intercom (créée le 01/01/2017, regroupant 52 communes dont une sur le site Natura 2000) ;
- la communauté de communes des Sources de l'Orne (créée le 11/12/2012, regroupant 26 communes dont cinq sur le site Natura 2000) ;
- la communauté de communes du Pays fertois et du Bocage carrougien (créée le 31/12/2016, regroupant 19 communes dont une sur le site Natura 2000).

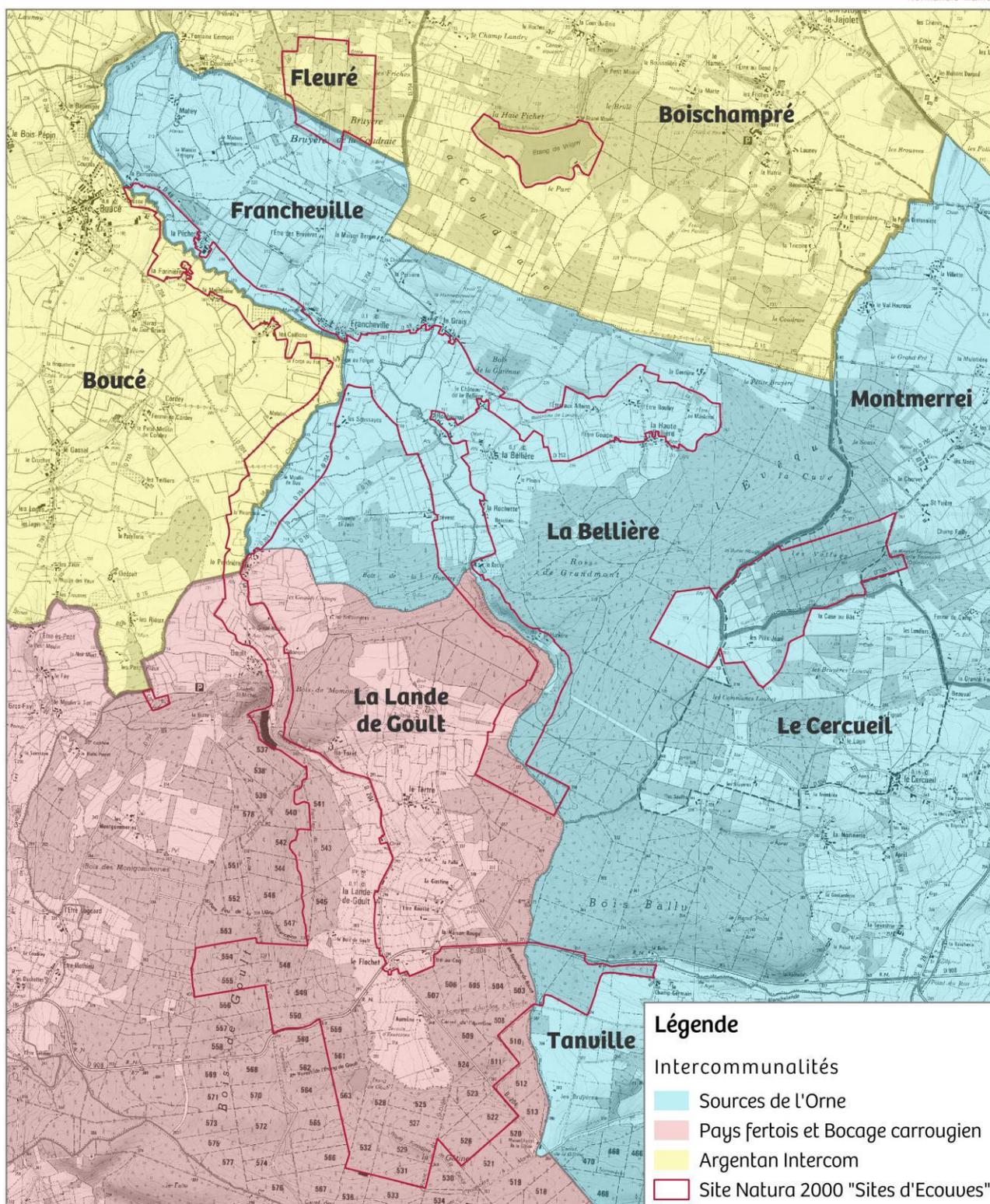
Au total, huit communes sont concernées par le site Natura 2000, cf. *tableau 1*, ci-dessous :

Région	Département	Canton	Intercommunalité	Commune Surfaces dans le site Natura 2000
Normandie	Orne	Magny-le-Désert	Argentan Intercom	Boucé – 107.4 ha
				Fleuré – 70.7 ha
		Argentan - 1	Boischampré (Vrigny) – 51.5 ha	
		Sées	Sources de l'Orne	La Bellière – 284.7 ha
				Montmerrei – 110.6 ha
				Francheville – 194.6 ha
				Le Cercueil – 36.4 ha
		Magny-le-Désert	Pays fertois et Bocage carrougien	La Lande-de-Goult – 732.2 ha

Tableau 1 : Les Surfaces communales intégrées au site Natura 2000.

L'ensemble du site est implanté en territoire rural avec de faibles densités de population, en moyenne 29 habitants au km². Le nombre d'habitants par commune est relativement stable depuis les 10 dernières années, avec un total de 5 507 habitants sur les neuf communes (Insee, 2014). Une légère augmentation (+ 2 %) de la population est observée depuis 2007 pour certaines communes en limite de la plaine d'Argentan.

Les communes de La Bellière, du Cercueil, de Francheville, de La Lande-de-Goult, de Tanville et de (Boischampré – secteur Vrigny) ont approuvé la charte 2008-2023 du Parc naturel régional Normandie-Maine et sont de ce fait classées dans le territoire du Parc.



1.2.2- Zonages environnementaux et contexte foncier

Avant sa désignation, le site Natura 2000 « Sites d'Écouves » faisait l'objet de plusieurs inventaires écologiques (ZNIEFF de type I et II) et bénéficie de mesures de protection (sites inscrits, APPB, etc.).

ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) sont un outil de connaissance du patrimoine naturel. Cet outil émane d'un programme scientifique du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) qui vise à inventorier les espaces riches en espèces animales et végétales menacées. Ces inventaires aident les élus et les administrations à mieux intégrer leur patrimoine naturel dans leurs décisions d'aménagement de l'espace. Ils n'ont pas de valeur juridique directe (cf. *tableau II*, ci-dessous).

Les ZNIEFF de type 1 correspondent à des espaces homogènes d'un point de vue écologique qui abritent au moins une espèce ou un habitat rare ou menacé. Six ZNIEFF de type I ont été identifiées sur le site Natura 2000 « Sites d'Écouves » pour une surface d'environ 1 297 hectares, soit 79 % du site. Ainsi, les ZNIEFF du *Bois de Goult* (250002604), du *Haut bassin de la Cance* (250002605), de la *Tourbière des Prés Jean* (250002607), des *Bruyères de la Coudraie* (250012337) et de l'*Étang de Vrigny* (250016030) sont autant de sites présentant un patrimoine naturel remarquable (cf. *carte 4*, page 23).

Les ZNIEFF de type 2 : ces grands ensembles fonctionnels, naturels, riches, peu modifiés, offrent des potentialités biologiques importantes. Une ZNIEFF de type 2 est présente sur le site, il s'agit du *Massif forestier d'Écouves et ses marges* (250002602). Cette ZNIEFF s'étend sur 22 607 hectares, elle recouvre presque la totalité du site Natura 2000 (cf. *carte 4*, page 23).

Type de ZNIEFF	Nom de la ZNIEFF	Description sommaire	Surface totale	Surface incluse dans le site
ZNIEFF type I	Bois de Goult FR250002604	Ensemble forestier dominé par les résineux. Il est composé de landes tourbeuses, de tourbières acides et de mares dont la richesse biologique est très élevée.	1 562 ha	301 ha
	Haut bassin de la Cance FR250012337	Réseau hydrographique dont le principal élément est la vallée de la Cance, bordée par de nombreuses prairies hygrophiles acidoclines, ainsi que des landes mésophiles à hygrophiles présentes ponctuellement.	691 ha	681 ha
	Tourbière des Prés Jean FR250002607	Secteurs tourbeux appartenant à l'ensemble des tourbières périphériques de la forêt d'Écouves. Il s'agit de tourbières acides, situées à mi-pente, à la faveur de suintements ou d'une dépression.	177 ha	165 ha
	Bruyères de la Coudraie FR250002605	Plusieurs faciès de landes sont présents : landes à ajoncs d'Europe en forte densité, zones plus basses à bruyères et zones plus hautes avec essentiellement des bouleaux.	92 ha	69 ha
	Étang de Vrigny FR250016030	Étang alimenté par les eaux de ruissellement et bordé par des milieux boisés. Il présente des berges planes, favorables au développement d'une flore patrimoniale remarquable.	65 ha	45 ha
	Secteur tourbeux des Noës et des Ménages FR250013486	Vaste ensemble tourbeux présentant des prairies hygrophiles tourbeuses, des bois tourbeux et quelques secteurs de friches allant vers la lande tourbeuse.	104 ha	36 ha
ZNIEFF type II	Massif forestier d'Écouves et ses marges FR250002602	Désignée sur la base de la présence de nombreux habitats remarquables et d'espèces d'intérêt patrimonial.	22 607 ha	1 629 ha

Tableau II : Les Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (source : INPN et DREAL N).

SITES D'INTÉRÊT GÉOLOGIQUE

Cinq sites d'intérêt géologique ont été identifiés sur le site Natura 2000 « Sites d'Écouves ». Deux sont des pierriers ou éboulis siliceux, habitat d'intérêt européen, dont la formation remonte à la période du quaternaire (cf. *carte 4*, page 23). Leur formation résulte d'épisodes de grands froids qui se sont succédés durant plusieurs centaines de milliers d'années et de l'action du gel/dégel qui a entraîné l'éclatement de la roche. Fréquents en montagne, les pierriers sont beaucoup plus rares en plaine. Ils existent çà et là en Europe sur les derniers reliefs de la chaîne hercynienne (chaîne de montagne formée entre 400 et 250 millions d'années et s'allongeant de la Bretagne à la mer Noire). En France, ces pierriers de plaine sont observés dans la partie orientale du Massif armoricain et ponctuellement dans d'autres massifs anciens (Morvan,).

Les pierriers sont associés aux grandes lignes de crête qui structurent le paysage. Généralement de forme allongée, leur superficie varie de quelques centaines de mètres carrés à quelques hectares. Faisant suite aux évolutions de la pression humaine et de l'occupation du territoire, ces milieux se boisent spontanément de manière parfois rapide (25 à 30 % en un demi-siècle) (Aubron, 2010).

Le site *Cluse et pierrier de Claire Fontaine* se trouve sur les communes de La Bellière et de La Lande-de-Goult ; le site *Éboulis périglaciaires de La Lande-de-Goult* se situe en forêt domaniale et vers les *Montgommeries*. Ces deux secteurs sont menacés de dégradation par un envahissement de la végétation, qui conduira à terme à la fermeture du milieu et à la perte de l'habitat (Aubron, 2011b).

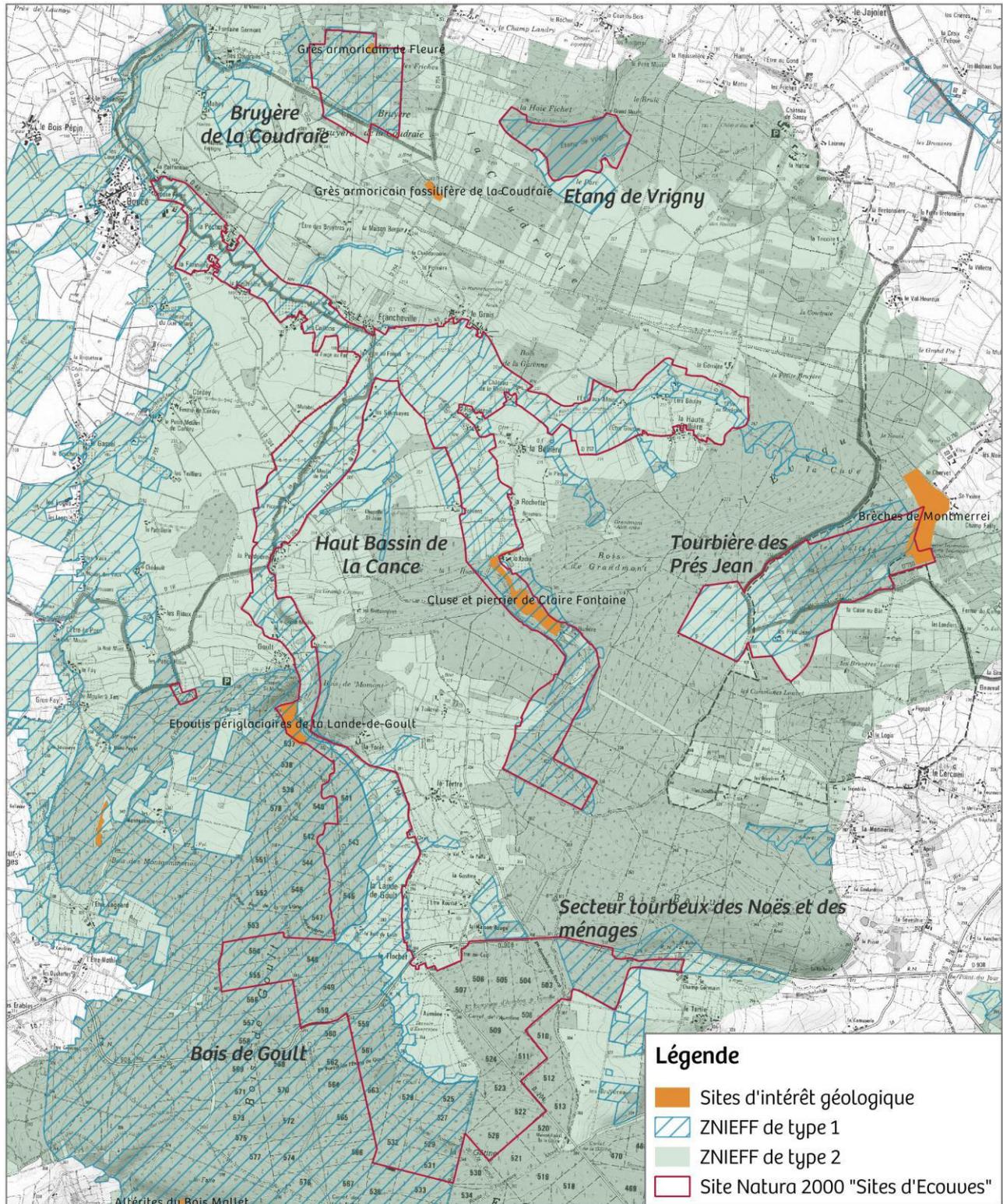
Le site *des grès armoricains de Fleuré* est une carrière de surface, situé sur le secteur des *Bruyères de la Coudraie*, qui permet d'observer sur sept mètres de hauteur une coupe dans la formation du grès armoricain, d'âge Ordovicien. Cette carrière est désormais abandonnée et partiellement comblée. Le fond plat est fortement végétalisé et localement inondé (Gigot, 2011).

Le site *Grès armoricain fossilifères de la Coudraie* se situe au sud des *Bruyères de la Coudraie*, en dehors du site Natura 2000. Il s'agit d'un ensemble d'anciennes excavations montrant de petits affleurements de grès constitués d'une flore bryolichenique remarquable.

Le site *des Brèches de Montmerrei* est un affleurement de surface, situé en partie dans le périmètre du site Natura 2000. Ce site permet d'observer des brèches d'âge Jurassique, constituées pour l'essentiel de fragments de grès armoricain (Aubron, 2011a).

SITE NATUREL INSCRIT

Un site inscrit est un statut de protection qui s'applique à des sites naturels présentant un intérêt paysager, artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque important sans toutefois justifier d'un classement intégral. Toute modification de l'état ou de l'aspect des lieux ne peut y être effectuée sans une déclaration préalable auprès de l'architecte des bâtiments de France (article L341-1 du code de l'environnement). Pour les travaux les plus importants, un avis de la commission départementale des sites peut être requis. La limite du site doit être reportée au document d'urbanisme en tant que servitude d'utilité publique. Un site inscrit *Étangs et abords à Vrigny* (Site n°61070, Arrêté du 14/02/1944) est en partie inclus dans le périmètre du site Natura 2000 pour son intérêt paysager (Fiche Site inscrit, DREAL N, 2013) (cf. *carte 4*, page 23).



Sources : DREAL N, IGN, PNR NM
Cartographie : J. Combrun PNR NM, 2018.

Carte 4 : Les Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique et sites d'intérêt géologique.

MESURES DE PROTECTION EN FORÊT DOMANIALE

Les plans d'aménagement sont des documents sur lesquels s'appuie la gestion de la forêt publique. Cette gestion intègre des zones consacrées à la production mais aussi des zones où l'objectif premier est la conservation des milieux naturels dans le but de favoriser des espèces végétales ou animales remarquables. Elles sont désignées comme « séries d'intérêt écologique particulier » et ont pour objectif prioritaire la protection des milieux remarquables, le paysage et l'accueil du public ; la production de bois y est secondaire. Au sein de ces secteurs en forêt d'Écouves, les peuplements sont traités en futaie irrégulière sur 90 % de leur surface : 65 % à objectif de futaies de Chênes sessiles et pédonculés, Pins sylvestres et bouleaux, 25 % à objectif de futaie de Chêne sessile et de Hêtre ou de Chêne pédonculé. Dix pourcents de la surface ont un objectif non forestier : tourbières, landes, milieux ouverts sur les zones les plus remarquables, prairies, étangs, etc. En fonction de l'intérêt patrimonial et du degré de rareté des espèces ou des habitats, ces lieux sont regroupés en plusieurs sous-groupes.

Le site Natura 2000 est concerné par plusieurs réserves (ONF, 2018) (cf. *carte 5*, page 27) :

- les Réserves Biologiques Dirigées (RBD) dans le périmètre du site Natura 2000 :

- o Pierrier de Goult (4,61 ha) : ce site est situé en limite nord de la forêt domaniale, surplombant la rivière de la Cance. Ce pierrier (habitat d'intérêt européen) est constitué de grès armoricain, très riche en lichens (80 espèces) et en bryophytes (67 espèces).
- o Tourbières du Flochet (17,27 ha) : ce site se situe dans le Bois de Goult, ces zones ont fait l'objet d'actions de restauration et d'entretien notamment grâce à la mise en œuvre d'un contrat Natura 2000.
- o Étang de Goult et ses abords (5,34 ha) : Étang d'une superficie de 4 ha, le seul de la forêt domaniale, avec une ceinture tourbeuse en queue d'étang. Les parcelles en amont de l'étang sont parcourues par un chevelu hydrographique important et des fossés de drainage réalisés lors de l'enrésinement, il y a 40 ans.
- o Tourbière du Chêne Pilon (1,32 ha) : ce site se situe en limite nord de la forêt domaniale, près du pierrier de Goult. Il s'agit d'une plantation d'Epicéa de Sitka de 20 et 60 ans. Les conditions stationnelles sont assez ingrates pour la production. Cette zone tourbeuse est constituée de tourbières hautes actives (habitat d'intérêt européen) présentant un cortège floristique typique avec des espèces d'intérêt patrimonial.
- o Zones tourbeuses du gros Hêtre (10,19 ha) : ce site est constitué d'une lande tourbeuse (habitat d'intérêt européen) en cours de boisement et enrésinée, dans les parcelles 542 et 544. La lande humide présente des espèces d'intérêt patrimonial comme le Droséra ou la Linaigrette à feuilles étroites.

- **la Réserve Biologique intégrale (RBI)** de 63,60 hectares sur l'habitat « Hêtraie acidophile atlantique à sous-bois à Houx et à If » au niveau de l'Aumône dans le site Natura 2000. Toutes récoltes de bois ou travaux de régénération sont abandonnés dans ce périmètre. Les RBI ont pour objectif premier d'étudier le fonctionnement des écosystèmes en l'absence de toute intervention.

ESPACES NATURELS SENSIBLES

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS), institués par la loi 76.1285 du 31 décembre 1976, font suite aux « périmètres sensibles », créés par décret en 1959, pour tenter de limiter l'urbanisation incontrôlée du littoral. L'objectif est de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels. Le Département a pour compétence l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique de protection et de gestion et d'ouverture au public des ENS. Reconnus pour leur intérêt patrimonial et leur biodiversité, ils font l'objet d'acquisitions par le Département ou de conventions avec les propriétaires privés ou publics en vue de les protéger, de les restaurer et de les mettre en valeur.

Dans le périmètre du site, la tourbière des *Petits Riaux* (2,22 ha) est un ENS géré par le Conseil départemental de l'Orne qui en assure la mise en valeur et l'ouverture au public (cf. *carte 5*, page 27). Le Conseil départemental en possède la maîtrise foncière et a pu dès 1996 réaliser des travaux de restauration et d'entretien de la tourbière et de la lande dans le cadre du programme LIFE tourbière porté par le Conservatoire Fédératif des Espaces Naturels et mis en œuvre localement sous la maîtrise d'ouvrage du Parc.

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DE PROTECTION DE BIOTOPE

La protection des biotopes, visant la protection des habitats naturels de certaines espèces animales et végétales, est assurée par des arrêtés préfectoraux en vertu du décret n° 77-1295 du 25 novembre 1977, pris pour l'application des mesures liées à la protection des espèces prévues par la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature.

L'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) *Rivière de la Cance et ses affluents* n°AB007 date du 19 septembre 1991. Il concerne 28,5 kilomètres de cours d'eau (cf. *carte 5*, page 27) :

- la rivière la Cance, des sources situées dans le bois de la Gastine au pont d'Avoine ;
- le ruisseau de Clairefontaine (ou de la Gastine), affluent de la rive droite ;
- le ruisseau du Landrion, affluent de la rive droite ;
- les ruisseaux de Landelles, du Gué de la Hèze, de Gros-Fay et du Merdrel, correspondant à des affluents ou sous-affluents rive gauche.

Il vise à protéger, contre toute atteinte, les biotopes spécifiques de la reproduction et de la croissance de l'Écrevisse à pieds blancs (*Austropotamobius pallipes*) et de la Truite fario (*Salmo trutta*). Il interdit d'aménager les cours d'eau et les ruisseaux. Les opérations de recalibrage, d'approfondissement du lit, la réalisation d'ouvrages et de plan d'eau en communication avec le lit sont interdites. Les rejets d'effluents sont réglementés, les lâchers de vases et les manœuvres hydrauliques sont interdits.

RESERVE DE PÊCHE

La Réserve de pêche est un outil juridique ayant pour objectif de favoriser la protection et la reproduction des poissons sur une période déterminée. Ces réserves sont créées par arrêtés préfectoraux. Actuellement, aucune réserve de pêche n'existe sur le site.

Toutefois, certains secteurs, non gérés et non pêchés, peuvent être considérés comme des réserves de pêche volontaires car leur fonctionnement piscicole est assez similaire à ce que l'on retrouverait dans les cours d'eau inscrits dans ce dispositif.

SITES DU CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS NORMANDIE

Le Conservatoire d'Espaces Naturels Normandie (CENN), organisme de gestion des espaces naturels remarquables, a conventionné deux secteurs dans le périmètre du site Natura 2000 (cf. *carte 5*, page 27) :

- les landes de Beaumaître (8 ha) dans la vallée de la Cance, propriété privée ;
- les terrains militaires de la ferme de l'Aumône (60 ha), propriété de l'État.

Les parcelles qui font l'objet de conventions peuvent bénéficier de suivis, d'inventaires et d'une gestion en adéquation avec des objectifs de préservation des habitats naturels remarquables et des espèces d'intérêt patrimonial.

CONTEXTE FONCIER

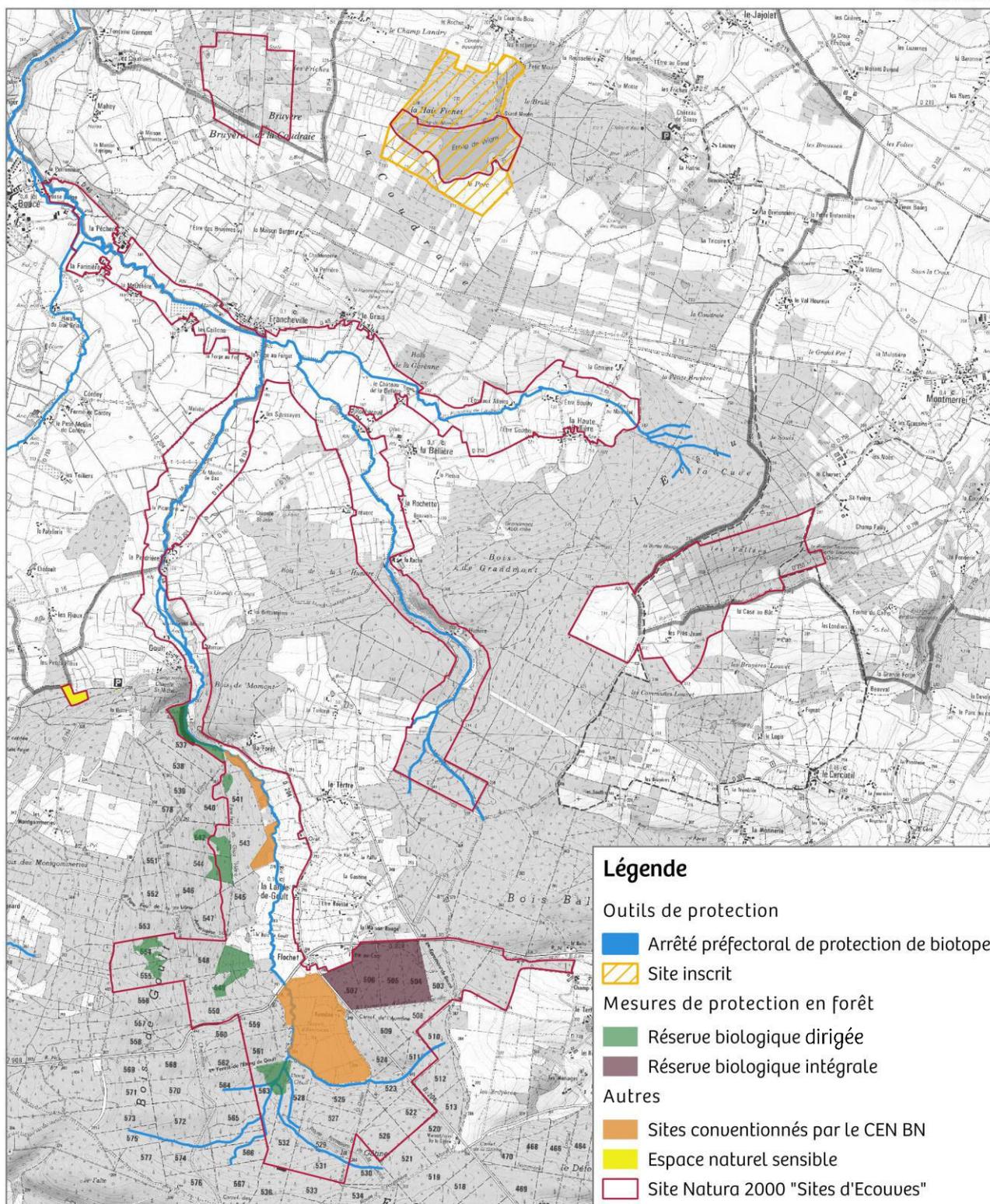
Les parcelles du site Natura 2000 « Sites d'Écouves » sont majoritairement des propriétés privées, dont 26 % sont des propriétés privées forestières. L'association syndicale de reboisement des landes de Montmerrei possède 48 hectares. Plusieurs propriétaires possèdent un morceau de lande dans le secteur des Bruyères de la Coudraie. A l'époque, il s'agissait de biens paroissiaux distribués en 1830 à chaque foyer de la commune de Fleuré. Une centaine de personnes possédaient un « morceau de lande ». Certaines personnes ont revendu ce bien, aujourd'hui 15 ha appartiennent à 20-25 propriétaires.

L'État possède environ 30,5 % des surfaces du site avec 448 ha en forêt domaniale et 59 hectares sur le secteur de l'Aumône (terrain d'exercices militaires). Le PNR Normandie Maine est propriétaire de 38 hectares sur les Prés Jean (cf. *tableau III*, ci-dessous).

La forme du parcellaire diffère en fonction des propriétaires et du relief : les parcelles de la forêt domaniale sont relativement grandes et de formes géométriques, contrairement aux parcelles de la vallée de la Cance, plus morcelées.

Propriétaires	Surfaces dans le site	Pourcentages dans le site	Commentaires
Propriétés de l'État	448 ha	27 %	Forêt domaniale d'Écouves : Gestionnaire ONF
Propriétés de l'État (Armée de Terre)	59 ha	3,5 %	Terrain d'exercices militaires, Ferme de l'Aumône
Propriétés du département	2,22 ha	0,15 %	Espace naturel sensible des Petits Riaux : Gestionnaire CD 61
Propriétés du PNR Normandie Maine	38,45 ha	2,36 %	La Bellière, Prés Jean : Gestionnaire CENN
Association syndicale de reboisement des landes de Montmerrei	48 ha	3 %	Landes de Montmerrei
Bruyères de la Coudraie (landes)	≈ 15 ha	1 %	
Autres propriétés privées en forêt	433 ha	26 %	dans le Bois de Momont, le Bois de Grandmont, le bois de la Hunière, le Bois Ballu
Autres propriétés privées	Sans objet	-	Ensemble du site
Propriétés communales	Sans objet	-	Ensemble du site
Surface totale du site	1 629 ha		

Tableau III : La situation foncière.



Carte 5 : Les zonages environnementaux et site Natura 2000 « Sites d'Écouves ».

1.2.3- Démarche de gestion et de territoire

Des démarches de gestion et de territoire en lien avec le site Natura 2000 « Sites d'Écouves », à vocation transversale, ou bien spécifique à des entités de territoire, à des thèmes ou à des activités, ont émergé progressivement. Leur rôle pour une gestion durable du site, et la convergence de leurs objectifs avec la mise en place du réseau Natura 2000, nous amènent à décrire ci-dessous les principales d'entre elles.

SDAGE, SAGE ET PPRI

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) est un document de planification ayant pour objet de décliner les grands principes de la loi sur l'eau de 1992 à l'échelle des grands bassins hydrographiques.

Avec la loi *Grenelle 1* du 3 août 2009 et le souhait affiché de mettre en place des mesures pour la préservation des masses d'eau et de la biodiversité, le poids des SDAGE a été renforcé. Il est ainsi devenu l'un des outils essentiels de la gestion et de la planification de la *Trame bleue*.

Le site Natura 2000 « Sites d'Écouves », situé dans le bassin hydrographique de l'Orne, est rattachés au SDAGE bassin versant de la Seine et des cours d'eau côtiers normands. Approuvé par arrêté préfectoral en décembre 2015. Les orientations de ce SDAGE 2016-2021, piloté par l'Agence de l'eau Seine-Normandie, sont les suivantes :

- Diminuer les pollutions ponctuelles des milieux par les polluants classiques ;
- Diminuer les pollutions diffuses des milieux aquatiques ;
- Réduire les pollutions des milieux aquatiques par les substances dangereuses ;
- Réduire les pollutions microbiologiques des milieux ;
- Protéger les captages d'eau pour l'alimentation en eau potable actuelle et future ;
- Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides ;
- Gérer la rareté de la ressource en eau ;
- Limiter et prévenir le risque d'inondation ;
- Acquérir et partager les connaissances pour relever les défis ;
- Développer la gouvernance et l'analyse économique pour relever les défis.

Des réservoirs biologiques sont définis par le SDAGE Seine-Normandie dans le cadre de l'application de l'article L214-17 du Code de l'environnement. Ces cours d'eau ou ces parties de cours d'eau sont identifiés comme nécessaires au maintien ou à l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau. Il s'agit plus particulièrement :

- de tronçons de cours d'eau ou annexes hydrauliques pépinières, « fournisseur » d'espèces susceptibles de coloniser une zone naturellement ou artificiellement appauvrie ;
- d'aires où les espèces peuvent y trouver et accéder à l'ensemble des habitats naturels nécessaires à l'accomplissement des principales phases de leur cycle biologique (reproduction, abri-repos, croissance, alimentation). Les communautés biologiques prises en compte sont le phytoplancton, les macrophytes et le phytobenthos, la faune benthique, les invertébrés et l'ichtyofaune.

Sur le territoire du SAGE Orne Amont, dix réservoirs biologiques ont été identifiés dont la Cance et la Gastine (ruisseau de Clairefontaine).

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), est un outil de planification réglementaire permettant de décliner, à l'échelle d'un bassin versant et de son cours d'eau, les grandes orientations définies par le SDAGE. Il fixe notamment les objectifs d'utilisation, de valorisation et de protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Les rivières du site Natura 2000 « Sites d'Écouves » sont rattachées au SAGE Orne-Amont. Approuvé par arrêté préfectoral le 24 novembre 2015, le programme d'action comprend 72 dispositions qui visent à :

- Préserver la qualité des eaux souterraines,
- Contribuer au bon état des masses d'eau,
- Sécuriser l'alimentation en eau potable,
- Améliorer la qualité des milieux aquatiques,
- Préserver et restaurer les zones humides,
- Réduire le risque inondation,
- Organiser la maîtrise d'ouvrage.

Les Plans de Prévention des Risques naturels (PPR) émanent de la loi n°95-101 du 2 février 1995. Ils ont pour objectifs de :

- préserver les capacités d'écoulement et d'expansion des crues pour ne pas aggraver les risques dans les zones situées en amont et en aval ;
- interdire les implantations humaines dans les zones les plus exposées où, quels que soient les aménagements, la sécurité des personnes ne pourrait être garantie intégralement, et les limiter dans le reste des zones inondées ;
- sauvegarder l'équilibre des milieux concernés par des petites crues et la qualité des paysages.

Le PPR inondation du bassin de l'Orne amont a été approuvé par arrêté préfectoral du 14 février 2012. Il concerne 38 communes, il vaut pour servitude d'utilité publique et il doit être annexé au document d'urbanisme de chaque commune concernée. Dans le site Natura 2000 « Sites d'Écouves », il concerne les communes de Boucé et de Francheville sur les pourtours de la Cance.

L'ensemble du site se trouve en zone vulnérable au titre de la directive nitrates. Le périmètre sur lequel s'applique cette directive correspond aux zones classées comme vulnérables du fait des excès de nitrates. Elles sont atteintes par la pollution ou sont susceptibles de l'être si des mesures ne sont pas prises.

Afin d'atteindre ces objectifs, les exploitants agricoles situés en zone vulnérable se doivent de respecter des prescriptions particulières relatives à certaines pratiques telles que : la fertilisation azotée (raisonnement et enregistrement des pratiques), l'épandage (en fonction du type de fertilisant, de l'occupation du sol, de la pente, des conditions météorologiques, de la distance aux points et cours d'eau, des tiers), le stockage des effluents d'élevage, le maintien de bandes enherbées ou boisées en bordure des cours d'eau, le respect d'une couverture hivernale des sols.

Afin de promouvoir certaines pratiques extensives et garantes des objectifs à atteindre, un certain nombre de mesures peuvent être mises en place, en partenariat avec les agriculteurs concernés, sur les sites Natura 2000.

DOCUMENTS D'URBANISME ET DE PLANIFICATION

Plusieurs types de document d'urbanisme existent sur les communes du site Natura 2000 « Sites d'Écouves » :

- Sept communes ne disposent d'aucun document d'urbanisme. Ainsi, La Lande-de-Goulte, La Bellière, Le Cercueil, Fleuré, Francheville, Montmerrei et Tanville appliquent les dispositions fixées par le Règlement National d'Urbanisme (RNU).
- La commune de Boucé a un Plan Local d'Urbanisme (PLU) validé depuis 2013.
- Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) d'Argentan Intercom a été validé en 2015, il intègre la commune de Bois Champré.
- Le PLUI du territoire des Courbes de l'Orne est en cours d'élaboration, il intègre les communes de Boucé et Fleuré.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays d'Argentan, Pays d'Auge ornais et Pays d'Ouche est en cours d'élaboration, il intégrera les communes de Fleuré, Bois Champré et Boucé.

PARC NATUREL RÉGIONAL NORMANDIE-MAINE

La création des Parcs Naturels Régionaux remonte au décret du 01/03/1967 complété par la loi « paysage » du 08/01/1993. La loi du 14/04/2006, introduit de nouvelles dispositions pour les PNR. Les missions d'un PNR sont :

- la protection et la gestion du patrimoine naturel et culturel ;
- l'aménagement du territoire ;
- le développement économique et social ;
- l'accueil, l'éducation et l'information ;
- l'expérimentation.

Leur but est de protéger mais surtout de contribuer à une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages, de contribuer à l'aménagement du territoire et au développement économique et social, de promouvoir des activités d'ordre éducatif, scientifique et touristique ainsi que de revaloriser les activités rurales et artisanales.

Le PNR Normandie Maine, créé en 1975, s'étend sur deux régions : la Normandie et les Pays de la Loire et sur quatre départements : l'Orne, la Manche, la Mayenne et la Sarthe. Le PNR NM est la structure animatrice de douze sites Natura 2000, dont le site Natura 2000 « Sites d'Écouves ». Dans sa charte, approuvée en 2008, les sites Natura 2000 figurent parmi les espaces à forte valeur patrimoniale dont les engagements conservatoires doivent être poursuivis. Ils visent à mobiliser les savoir-faire dans le domaine du génie écologique propre à assurer la pérennité des milieux et des espèces. Six communes du site Natura 2000 « Sites d'Écouves » adhèrent à la Charte.

AUTRES SITES NATURA 2000

Deux sites majeurs sont également désignés au titre de la directive *Habitats* pour des enjeux similaires de maintien de la qualité de l'eau et de la conservation des habitats naturels humides et des espèces aquatiques : le site Natura 2000 « Vallée de l'Orne et ses affluents », en aval de l'Orne qui s'étend sur 2 115 hectares et le site Natura 2000 « Haute vallée de l'Orne et ses affluents », plus en amont qui s'étend sur 20 593 hectares (cf. *carte 6*, page 31).

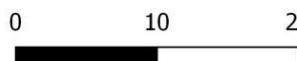
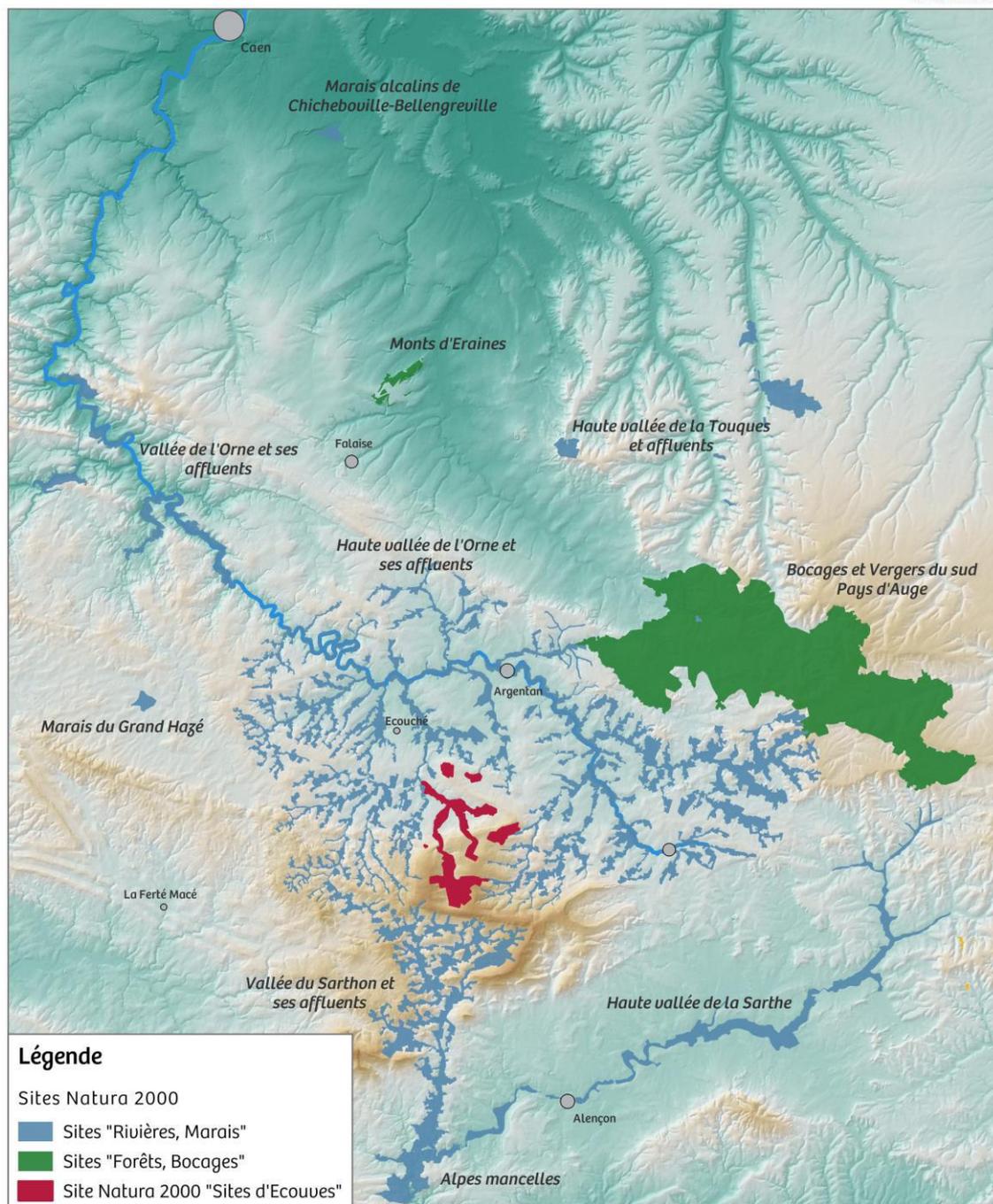
Le site Natura 2000 « Sites d'Écouves » est connecté au site Natura 2000 « Haute vallée de l'Orne et ses affluents » (HVO). Ces deux sites sont jointifs à divers endroits ; notamment au niveau de la Cance et du ruisseau des Landelles à Boucé, à l'*Étang de Vrigny* (source du ruisseau des étangs), aux *Landes de Montmerrei* (début du ruisseau des Vallées) et à Tanville (source du ruisseau des Blanches Landes). Certains enjeux de

conservation des espèces aquatiques et des habitats naturels sont directement liés. Il s'agit de s'appuyer sur les orientations et les objectifs de gestion du document d'objectifs du site Natura 2000 HVO validé le 17 février 2012. L'animation est confiée au CPIE des Collines normandes.



Site Natura 2000 "Sites d'Écouves"

Réseaux des sites Natura 2000



Sources : DREAL N, IGN
Cartographie : J. Combrun PNR NM, 2018.

Carte 6 : Le réseau de sites Natura 2000 autour des « Sites d'Écouves ».

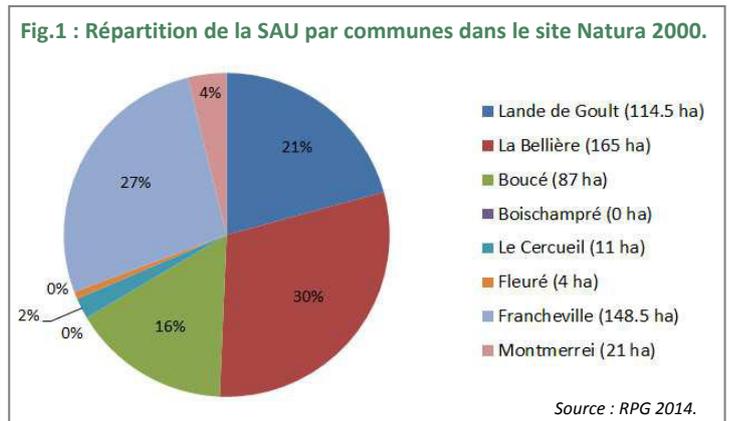


1.3- Activités humaines

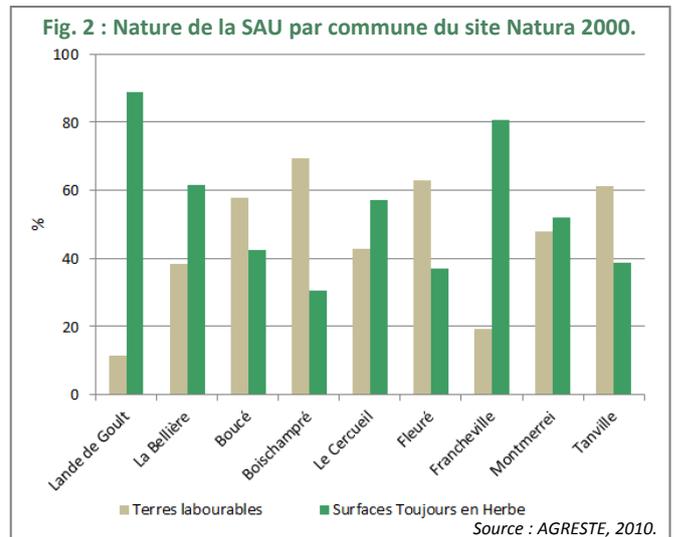
1.3.1- L'Agriculture

Dans le site, les principales zones agricoles sont recensées le long des cours d'eau : dans la vallée de la Cance. En 2014, la Surface Agricole Utile (SAU) dans le périmètre du site était de 550 hectares dont 450 hectares en herbe (cf. *carte 7*, page 34).

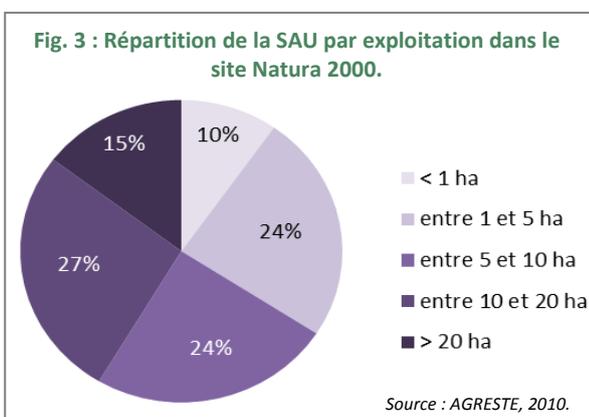
Les données issues du recensement agricole des années 1988 à 2010, permettent d'identifier des tendances sur l'évolution agricole à l'échelle communale. Dans le site Natura 2000 « Sites d'Écouves », sur une période de 12 ans, l'ensemble des communes connaît une diminution de 25 à 75 % du nombre d'exploitants. La même tendance est constatée quant à la SAU déclarée. Les communes du Cercueil, de La Lande-de-Goult et de La Bellière accusent la plus forte diminution de SAU. La SAU des autres communes se maintient (cf. *figure 1*, ci-dessus).



Les communes de Francheville, de La Bellière, de Montmerrei et de La Lande-de-Goult sont dédiées à l'activité d'élevage bovin laitier et équin. Les autres communes ont des activités mixtes élevage-culture. L'utilisation du sol se répartit entre des terres labourables et des Surfaces Toujours en Herbe (STH). Les communes de Boucé, Fleuré et Boischampré présentent les plus fortes proportions de terres labourables. Ces communes, proches d'Argentan, sont situées en plaine, sur des sols plus favorables aux cultures (blé, orge), marquant ainsi le début de la plaine céréalière. Les autres communes sont caractérisées par une plus forte proportion de STH, 90



% de la SAU de La Lande-de-Goult est en herbe, près de 80 % pour Francheville, reflétant la pratique d'un système polyculture-élevage traditionnel pour la première commune et de l'élevage équin pour la seconde. Les surfaces utilisées par les haras ne sont pas forcément toutes déclarées en SAU (cf. *figure 2*, ci-dessus).



Quarante et une exploitations sont concernées par le périmètre du site. La majorité sont gérées en individuel (23), les autres sont en statut juridique regroupé : neuf Groupements Agricoles d'Exploitation en Commun (GAEC) et huit Exploitations Agricoles à Responsabilité Limitée (EARL) (RPG, 2013). La surface en SAU comprise dans le site Natura 2000, par exploitation, varie entre moins de 1 hectare et 30 hectares, la plupart des exploitants (42 %) possèdent des surfaces supérieures à 10 hectares dans le site (cf. *figure 3*, ci-contre).

L'AMÉNAGEMENT FONCIER

Instauré par la loi sur la réorganisation de la propriété foncière et le remembrement du 09/03/1941, le remembrement avait pour objectif de parer au problème de morcellement excessif des parcelles agricoles en permettant le regroupement de celles-ci, par échange et redistribution, et donc la reconstitution de domaines agricoles plus faciles à exploiter. En regroupant les parcelles, le remembrement a entraîné la disparition des talus et des haies peu adaptés à la mécanisation et à l'intensification de l'agriculture, ainsi que dans un deuxième temps le recalibrage des cours d'eau et le drainage des zones humides. Ces éléments paysagers favorisaient l'infiltration de l'eau dans le sol et limitaient les phénomènes de ruissellement.

Cinq communes du site Natura 2000 « Sites d'Écouves » ont été remembrées. Les secteurs bocagers ont subi un remembrement plus tardif après 1980, notamment les communes de La Bellière et de Montmerrei. Sur les secteurs orientés vers les grandes cultures (nord du site Natura 2000), la transformation du paysage a commencé avant 1975 (Fleuré, Boischampré, Boucé) et plusieurs remembrements ont parfois été réalisés.

LES DISPOSITIFS AGRI-ENVIRONNEMENTAUX

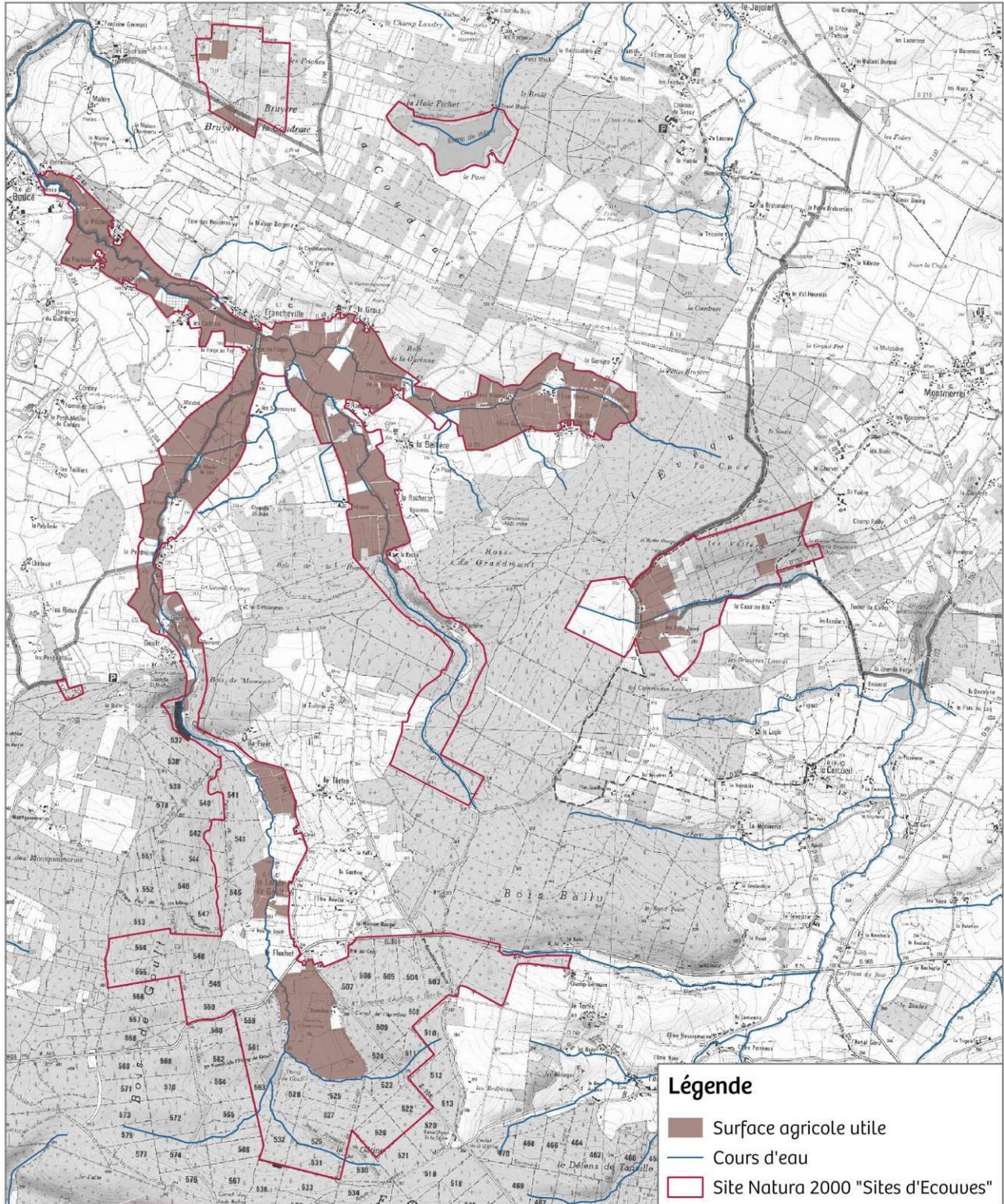
Les Mesures Agri-Environnementales (MAE) recouvrent toutes les mesures mises en place par l'Union Européenne, visant à protéger les paysages, les cours d'eau, la faune et la flore. En contrepartie d'un cahier des charges fixant des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, l'exploitant perçoit une rémunération dont le montant est fonction des surcoûts ou du manque à gagner liés à ces pratiques. Instaurées en 1992 par un règlement européen, ces mesures font l'objet de contrats passés avec les agriculteurs sur la base du volontariat et pour une durée de 5 ans. La réforme de la Politique Agricole Commune (PAC) de 1999 s'appuie sur les MAE pour mettre en place des outils tels que les Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE) pour la période de 2000-2002 et les Contrats Agriculture Durable (CAD) pour la période 2003-2006.

Sur la période 2007-2014, les Mesures Agri-environnementales Territorialisées (MAET), succèdent aux précédents dispositifs. L'efficacité environnementale est renforcée par des actions ciblées et des mesures définies par rapport aux enjeux spécifiques de chaque zone. Le respect de la conditionnalité et des exigences complémentaires relatives aux pratiques de fertilisation et d'utilisation de produits phytosanitaires vient remplacer le respect des bonnes pratiques agricoles habituelles. Les mesures sont alors définies pour chaque territoire par un porteur de projet local, et ainsi adaptées au contexte et enjeux locaux.

A partir de 2015, les MAET ont été profondément revues et les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) entrent en vigueur. La nouveauté de ces mesures réside dans les mesures systèmes qui s'appliquent sur la quasi-totalité du système d'exploitation. Ces mesures viennent compléter les MAEC répondant à des enjeux localisés mises en œuvre depuis 2007, qui ont été adaptées à la nouvelle période de programmation 2014-2020.

Plusieurs dispositifs ont été mis en place sur le site Natura 2000 :

- Mesures agri-environnementales : quatre exploitants agricoles pour 50 hectares ;
- Contrats territorialisés d'exploitation : trois exploitants agricoles pour 16 hectares ;
- Primes herbagères agro-environnementales : sept exploitants agricoles ;
- Contrat agriculture biologique : deux exploitants agricoles ;
- Mesures agri-environnementales rotationnelles : sept exploitants agricoles ;
- Mesures agri-environnementales territorialisées : dix exploitants agricoles pour 89 hectares ;
- Mesures agri-environnementales climatiques : douze exploitants agricoles, pour 197 hectares et 12 km de haie et ripisylve.



Sources : DREAL N, IGN, RPG 2014
Cartographie : J. Combrun PNR NM, 2018.

Carte 7 : Localisation de la surface agricole utile (SAU) dans le site Natura 2000.

1.3.2- Les Activités Sylvicoles

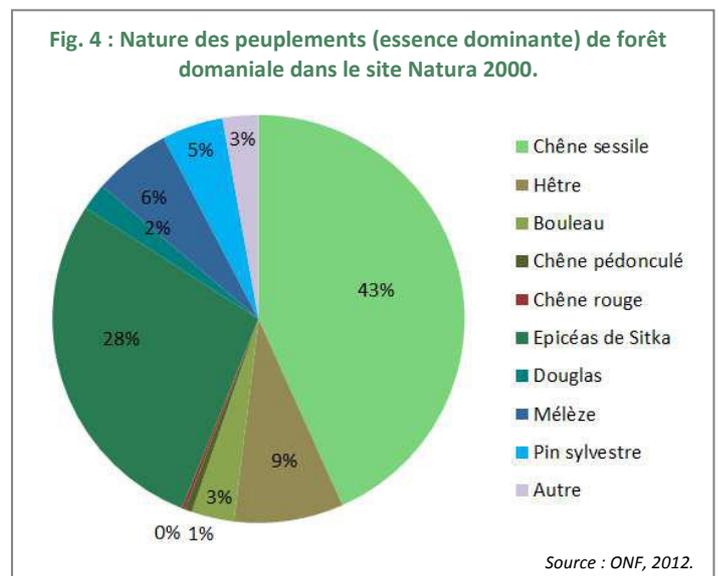
La forêt occupe une surface de 880 hectares dans le site Natura 2000 « Sites d'Écouves » soit 54 % du site. Elle est présente principalement au sud, sur les hauteurs et les versants. Plusieurs massifs forestiers sont implantés dans le périmètre Natura 2000. La forêt domaniale d'Écouves s'étend dans la partie sud du site. Les bois privés se situent à l'est : le Bois Ballu, le Bois de Momont, le Bois de Grandmont et le Bois l'Évêque (cf. *carte 8*, page 37).

LA FORÊT DOMANIALE D'ÉCOUVES

Le massif forestier d'Écouves couvre 12 000 hectares dont 8 200 hectares sont domaniaux, gérés par l'Office National des Forêts (ONF). Les feuillus sont représentés par le Hêtre et le Chêne sessile, ils occupent une surface de 48 %. Les résineux représentent environ 46 % des surfaces boisées. Cela correspond principalement à des plantations d'épicéas et de Sapin pectiné. Le Sapin de Douglas et les pins, sont également présents dans ces boisements. Quelques peuplements mixtes feuillus/résineux se rencontrent, majoritairement dans des secteurs présentant une humidité relativement importante.

La forêt domaniale représente 447 hectares dans le site Natura 2000 où les feuillus dominent dans les parcelles à vocation sylvicole (56 % de feuillus). Le chêne constitue la majorité des peuplements, quelques secteurs sont également en hêtre ou en bouleau (cf. *figure 4*, ci-contre).

Les résineux représentent environ 40 % des surfaces boisées. Cela correspond principalement à des plantations d'épicéas, de sapins de Douglas et de mélèzes et de façon marginale des secteurs en Pin sylvestre et Sapin pectiné. Les peuplements en résineux se situent principalement dans la partie ouest du site.



La gestion de la forêt domaniale est préparée pour une durée de 20 ans et consignée dans un plan d'aménagement. Le massif forestier d'Écouves dispose d'un document d'aménagement valide pour la période 2004 à 2023. La gestion forestière est avant tout menée avec des objectifs de production identifiés. Le principal objectif est la production ligneuse de qualité : le Hêtre sur la majorité des surfaces, le Sapin pectiné sur les stations intermédiaires, le Pin sylvestre ou laricio sur les crêtes podzolisées, et les Chênes sessile et pédonculé sur les meilleures stations.

Les orientations du document d'aménagement prennent également en compte la multifonctionnalité de la forêt dans le but de maintenir voire d'améliorer la biodiversité, en application de la loi sur l'orientation de la forêt du 9 juillet 2001. Cet objectif passe par l'amélioration de la biodiversité des peuplements, la diversification des lisières, la préservation voire la restauration de zones humides, la diversification des cours d'eau et de leurs bordures.

LA FORÊT PRIVÉE

La forêt privée couvre une surface de 433 hectares sur le site Natura 2000 « Sites d'Écouves ». Elle se répartit sur plusieurs secteurs : le pourtour de *l'Étang de Vrigny*, les *Landes de Montmerrei*, une portion du bois de la Hunière, du Bois de Grandmont ainsi que du bois Momont. Les peuplements sont essentiellement représentés par des résineux (pins et épicéas).

L'ensemble forestier privé est réparti entre 54 propriétaires. Trente-cinq d'entre eux ont regroupé leurs propriétés au sein d'une association : l'association pour le reboisement des landes de Montmerrei. Cet ensemble, d'une surface totale de 65 hectares, a bénéficié du Fonds Forestier National (FFN). *Les Bruyères de la Coudraie* ont également bénéficié du Fond Forestier National en 1974-1975. Les secteurs, où les sols sont hygromorphes, ont été plantés de Sapin de Douglas et d'Épicéas, les sols plus séchants et moins profonds ont été plantés de Pin laricio. Il reste quelques secteurs de chênaie-bétulaie rabougrie.

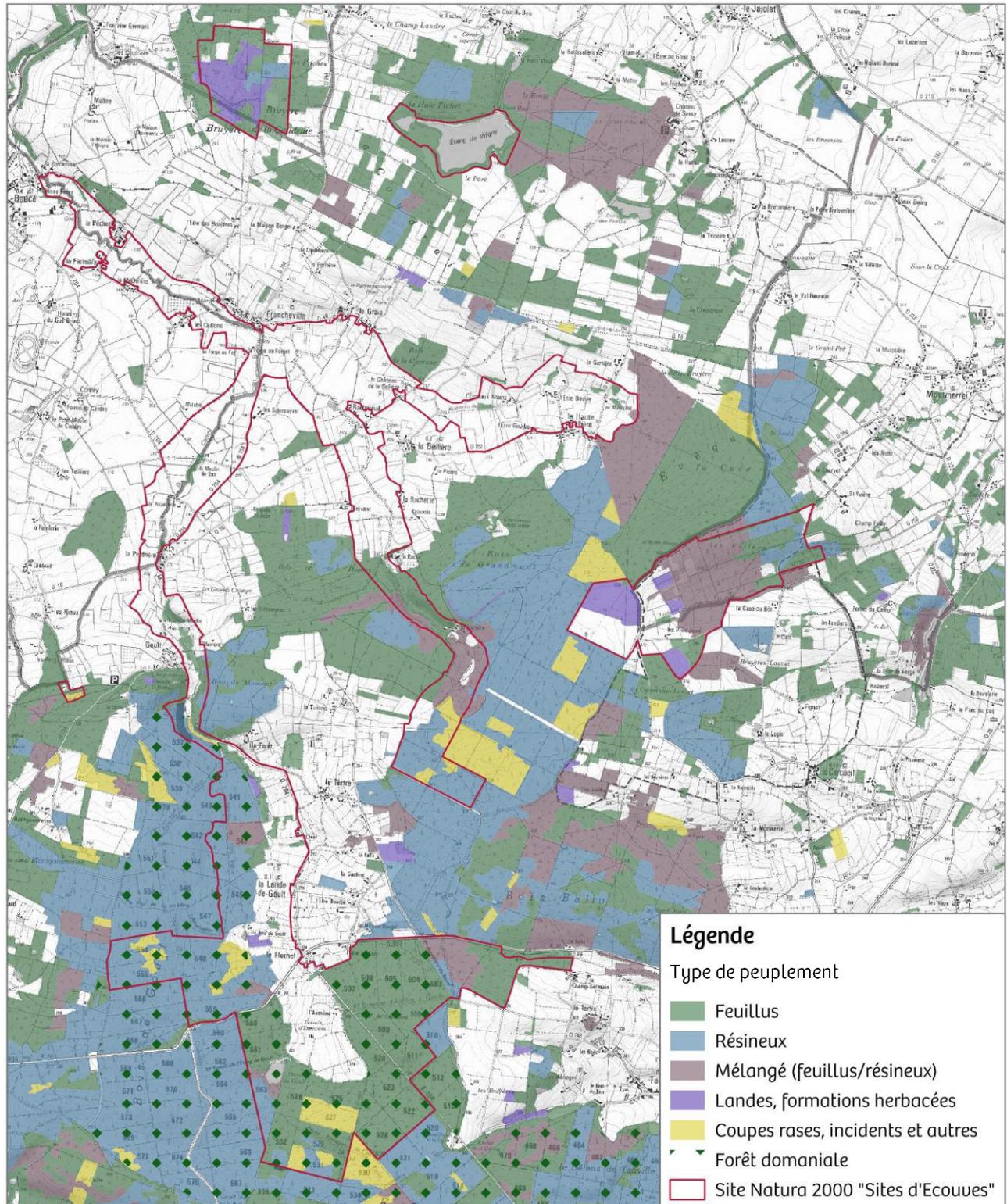
Le FFN a été créé en 1946, pour inciter les propriétaires à produire du bois de qualité dans les forêts françaises et pour aider la filière bois à se développer. Il visait principalement à encourager le reboisement en résineux comme ce fut le cas dans le secteur de Montmerrei et des Bruyères de la Coudraie.

La gestion des forêts privées est planifiée au travers des Documents de Gestion Durable (DGD). Ils ont pour objectif de garantir une gestion durable de la forêt en évitant les coupes anarchiques et dommageables pour la ressource et la production sylvicole. La gestion de la forêt privée peut être accompagnée par le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF).

Il existe plusieurs types de DGD selon la surface des propriétés :

- le Plan Simple de Gestion (PSG), obligatoire pour les forêts privées de plus de 25 hectares, et volontaire pour celles de plus de 10 hectares, dont le propriétaire souhaite bénéficier d'une aide publique. Ce document doit être agréé par le conseil du CRPF, il est établi par le propriétaire ou son mandataire pour une période de 10 à 20 ans. Une demande d'agrément des PSG, au titre de l'article L. 122-7 et -8 du code forestier, permet une dispense d'autorisation pendant toute la durée de validité du PSG (pour tous les travaux et coupes prévus) lorsque les propriétaires sont concernés par un ou plusieurs des zonages environnementaux et notamment Natura 2000. Cet agrément émane du CRPF ;
- le Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS), est un document destiné aux propriétés de moins de 25 hectares. Il contient des recommandations essentielles, conformes à une gestion durable. C'est une procédure moins lourde que le PSG. L'engagement est de 10 ans ;
- le Règlement Type de Gestion (RTG) est un document cadre des coopératives et des experts forestiers. Il doit être approuvé par les CRPF. Pour que la forêt soit considérée comme présentant une garantie de gestion durable, le propriétaire doit s'engager à ce que son bien soit géré pendant 10 ans conformément à un RTG.

Huit PSG sont actuellement en cours pour une surface totale de 256 hectares, dont deux PSG ayant obtenu l'agrément au titre de l'article L. 122-7 et -8 du code forestier pour une surface de 104 hectares. Il est à noter qu'une surface totale de 80 hectares en domaine forestier privé n'est actuellement régie par aucun document de gestion.



Carte 8 : Localisation des secteurs boisés dans le site Natura 2000.

1.3.3- Les Activités sur le terrain militaire de la ferme de l'Aumône

Le terrain militaire de la ferme de l'Aumône est une propriété de l'État affectée à un usage militaire. Le 2^{ème} Régiment d'Infanterie de la Marine, unité de l'Armée de Terre, basée au Mans utilise ce terrain d'exercice pour l'entraînement des nouvelles recrues ou pour des exercices de tir à blancs. Le terrain est également utilisé ponctuellement par la gendarmerie et les pompiers. Les exercices peuvent s'étendre en forêt domaniale d'Écouves.

1.3.4- Urbanisme et Infrastructures de communication

URBANISATION ET BÂTI

Le bâti, peu étendu dans le périmètre du site Natura 2000, est représenté dans le secteur de la vallée de la Cance sous la forme de quelques hameaux, habitations ou fermes isolées.

RÉSEAUX ROUTIERS

Les différents secteurs du site Natura 2000 sont traversés par un réseau de routes communales et de routes départementales. La vallée de la Cance est traversée par la Route Départementale (RD) 908 (Sées à Carrouges) et la Route départementale 16 (Mortrée au Ménil Scelleur). Le trafic routier sur la RD 908 est relativement important, il est évalué à 1 044 véhicules par jour dont 736 poids-lourds. Le trafic sur la RD16 est estimé à 167 véhicules par jour (CD 61, 2012).

1.3.5- Carrières et Mines

A proximité immédiate et dans le périmètre du site Natura 2000, deux anciennes mines de fer sont recensées sur la commune de La Lande-de-Goult et une ancienne carrière de grès sur le secteur des *Bruyères de la Coudraie* (IGN et BRGM, 2013).

Les mines étaient divisées en concessions dans lesquelles avaient lieu les travaux de recherche et d'exploitation du minerai. Certaines concessions n'ont jamais fait l'objet de travaux. Les ouvrages d'accès aux mines sont des galeries ou des puits. Les terrains exploités peuvent parfois se trouver sous le niveau de la nappe phréatique engendrant des infiltrations d'eau dans les galeries et les puits. A l'arrêt de l'exploitation, ces mines peuvent se retrouver ennoyées : l'eau qui y circule se charge alors en sulfates de fer et de manganèse principalement, par dissolution des minéraux présents dans la roche. En fonction du pH de l'eau d'autres minéraux peuvent être mis en solution comme l'arsenic, le plomb, le zinc...

1.3.6- Assainissement et Prélèvements d'eau

ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

En raison du caractère très dispersé de l'habitat, l'assainissement des eaux usées se fait essentiellement par des systèmes individuels. Une seule station d'épuration est présente en aval du site Natura 2000 sur la commune de Boucé (600 Équivalent Habitant) (AESN, 2013).

PRÉLÈVEMENT D'EAU

Un captage d'Alimentation en Eau Potable (AEP) est actuellement présent sur la commune de La Lande-de-Goult au lieu-dit de Goult, au niveau d'une source. Le Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable (SMAEP) de Saint-Sauveur-de-Carrouges exploite ce captage.

Il existe également deux autres captages du même type au lieu-dit du *Blanc Perret* mais la zone comprenant le ruisseau en contre-bas est dans le périmètre du site Natura 2000 « Haute vallée de l'Orne ». Des périmètres de captage vont être établis sur ces deux secteurs.

Des prélèvements d'eau sont effectués, çà et là, au niveau des rivières du site pour l'abreuvement du bétail. Historiquement, ces prélèvements étaient réalisés de manière sommaire et aléatoire. Aujourd'hui, ils sont, dans la plupart des cas, associés à un aménagement spécifique (abreuvoirs classiques, abreuvoirs gravitaires, passages à gué...). Le Contrat de Restauration et d'Entretien (CRE), mené dans le cadre du précédent document d'objectifs, a fortement incité et accompagné cette dynamique sur la Gastine et le Landrion depuis 2008.

Il n'y a pas d'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) dans le périmètre ou à proximité du site Natura 2000 « Sites d'Écouves ».

1.3.7- La Chasse

La chasse se pratique sur la quasi-totalité du site, dans les terrains privés où le droit de chasse est loué. Les orientations de gestion cynégétique du département de l'Orne sont décrites dans le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique, rédigé par la Fédération des chasseurs de l'Orne. Dans ce schéma, l'intégralité du site est comprise dans le massif cynégétique d'Écouves. Le découpage de cette unité de gestion géographique est réalisé sur la base de la répartition d'une espèce repère, le cerf, en tenant compte de ses déplacements annuels mais aussi sur la base d'une homogénéité paysagère. Ce document préconise avant tout :

- un suivi des populations (tout gibier) ;
- les modalités d'apports de nourriture (tout gibier) ;
- la gestion et la prévention des dégâts ;
- le piégeage des espèces invasives et nuisibles ;
- les mesures en faveur des habitats naturels (jachères, haies, etc.) ;
- la formation des chasseurs et des piégeurs ;
- la communication.

Des plans de gestion sont établis annuellement, par massif, pour les espèces chassables. À la fin de chaque année, des bilans d'effectifs abattus sont réalisés permettant de suivre les populations cynégétiques et des suivis sanitaires sont également réalisés sur les individus abattus.

Les principaux secteurs de chasse identifiés sont :

- la forêt domaniale d'Écouves, gérée par l'ONF ; les modes de chasse pratiqués sont :
 - la chasse à courre, pour le cerf mâle, le chevreuil et le sanglier ;
 - la chasse en battue pour le cerf, le chevreuil et le sanglier ;
 - la chasse devant soi au chien d'arrêt, pour le petit gibier et en particulier la Bécasse (ONF, 2004).

Après des années de fortes populations de cerfs et de biches, causant des dégâts aux peuplements forestiers, l'ONF considère être proche du niveau de population souhaitable pour la forêt. L'espace libéré par le cerf est en cours de colonisation par le chevreuil. Quant au sanglier, sa population est compatible avec le milieu forestier et agricole voisin.

- dans le secteur de *l'Étang de Vrigny*, les modes de chasse pratiqués sont :
 - La chasse à vue pour le petit gibier ;
 - La chasse à la battue pour le grand gibier ;
 - La chasse à l'affût dans un gabion.
- dans le secteur dit des *Bruyères de la Coudraie*, c'est la chasse au gros gibier qui est la plus prisée. La chasse est pratiquée depuis le début du siècle dernier sur les landes. Aujourd'hui, l'association regroupe plus de 70 chasseurs. Seule la chasse en battue (sangliers, chevreuils) est pratiquée, à raison de 10 jours par an. Une culture à gibier est présente dans le site sur 0,7 ha environ.
- le PNR NM, propriétaire de parcelles aux Prés Jean, n'utilise pas son droit de chasse sur le terrain. Une convention a été signée avec la Fédération des chasseurs de l'Orne pour les mettre en réserve de chasse de manière officielle.

1.3.8- La Pêche

Les Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) sont les détentrices et les principales utilisatrices des droits de pêche. Pour assurer la cohérence de leur gestion mise en œuvre localement et pour l'appuyer techniquement, la Fédération de l'Orne pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques propose un document cadre : le Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG). Il a été établi en 1998 par la Fédération de Pêche, avec le concours de la brigade départementale de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA, ancien Conseil Supérieur de la Pêche CSP).

Le principal objectif du PDPG est la gestion patrimoniale des milieux aquatiques, c'est-à-dire une gestion capable d'équilibrer durablement tous les usages, basée sur le respect de l'intégrité globale des écosystèmes et la valorisation de leurs productivités naturelles. Le PDPG de l'Orne se base sur l'état et la structure des populations de poisson pour évaluer l'état fonctionnel et écologique des cours d'eau. En effet, la survie des individus dépend de l'aptitude du milieu aquatique à satisfaire les exigences propres à chaque espèce. Certaines espèces piscicoles, plus exigeantes sur la qualité du milieu, sont considérées comme « espèce repère » de la qualité des cours d'eau. Plusieurs ensembles hydrographiques cohérents ont été identifiés dans lesquels une population d'espèce « repère » trouve les paramètres de milieu favorables à son développement. On parle alors de contextes piscicoles. Il en existe trois types :

- le contexte salmonicole : eaux fraîches courantes, proches des reliefs dont l'espèce repère est la Truite fario et ses espèces d'accompagnement ;
- le contexte cyprinicole : rivières lentes de plaine favorables au Brochet ;
- le contexte intermédiaire : favorable à toutes ou partie des espèces des domaines piscicoles amont et aval, à l'Ombre commun et aux cyprinidés d'eau vive.

La vallée de la Cance est située dans le domaine salmonicole, avec pour espèce cible la Truite fario. La gestion halieutique y est assurée par une association de pêche : *la Gaule Ecubéenne*.

Par ailleurs, *l'Étang de Vrigny* est un étang de pêche privé. La pêche au Brochet est notamment pratiquée. Des empoissonnements sont réalisés dans ce plan d'eau.

1.3.9- Autres Activités de loisirs

LA RANDONNÉE

Le site Natura 2000 « Sites d'Écouves » est traversé du nord au sud par un chemin de grande randonnée, le GR®36. Le GR®36 va de Ouistreham (Calvados) à Bourg Madame (Pyrénées orientales) en passant par Caen, le Mans, Saumur, Niort, Angoulême, Périgueux, Cahors, Villefranche de Rouergue, Albi, Mazamet, Carcassonne, soit plus de 1 500 km de sentiers. Dans le périmètre du site, il traverse le secteur des *Bruyères de la Coudraie*, passe par la commune de La Bellière puis retourne vers la vallée de la Cance pour rejoindre le Bois de Goult. (cf. *carte 9*, page 43). L'entretien des chemins reste à la charge des communautés de communes ou des communes. Le balisage sur les sentiers proposés par le Parc est entretenu par le Parc.

Plusieurs guides de randonnée couvrent le secteur : « au fil des chemins à pied, à cheval, à VTT en Écouves » (CDT & al., 2005), « randonnées et promenades, le Pays de Mortrée » (CDT, 2002) et « l'Orne à pied » (FFR, 2011). La réactualisation du Topoguide des chemins d'Écouves est actuellement en cours.

Plusieurs circuits passent dans le site Natura 2000 :

- Le circuit n°1 « Le tour d'Écouves » de 80 km parcourt la forêt d'Écouves et passe dans les parties forestières domaniales et au niveau de la vallée de la Cance. Ce circuit est réservé à la petite randonnée, aux VTT et aux randonnées à cheval.
- Le circuit n°2 « Des bois », de 40 km, traverse un paysage entre mi-bois, mi-bocage, dans la partie nord-ouest de la forêt d'Écouves, passant par le bois de la Hunière, dans le site Natura 2000 et par le secteur des *Landes de Montmerrei*.
- Le circuit n°3 « Les Mégalithes » de 14 km, passe à proximité de vestiges gallo-romains. Il est situé dans le secteur des *Landes de Montmerrei*, il traverse et longe le site Natura 2000 pour partie.
- Le circuit n°4 « Forêts et panoramas » de 53 km, est réservé à l'attelage principalement en forêt d'Écouves.
- Le circuit n°5 : « les Arris », de 6 km, passe à proximité des *Bruyères de la Coudraie*.
- Le circuit n°6 « La Coudraie » de 20 km, passe dans les secteurs des *Bruyères de la Coudraie* ainsi que par *l'Étang de Vrigny*.
- Le circuit n°10 des « Boucles de Mortrée » de 30 km passe par les *Landes de Montmerrei*. Ce circuit est réservé aux chevaux.
- Le circuit n°13 de 20 km nommé « Les Chapelles » présente un attrait autant pour les naturalistes que pour les amateurs d'archéologie, avec des vestiges gallo-romains et du moyen-âge. Cette boucle reprend pour partie le tracé du GR36, traversant les paysages de la vallée de la Cance et du Bois de Goult.
- Le circuit n°14 « La Pierre aux Busard », de 12 km, passe sur le secteur des *Landes de Montmerrei*.
- Le circuit n°A6 « Sassy », de 19,6 km, passe à proximité de *l'Étang de Vrigny*.

La présence d'une ferme équestre et d'une ferme pédagogique aux abords du site engendre une fréquentation régulière des chemins et sentiers par les randonneurs à VTT ou à cheval.

Des associations interagissent avec le territoire du site Natura 2000 « Sites d'Écouves », comme par exemple l'association d'Écouves verte, basée à Saint Denis sur Sarthon, qui est orientée sur les rencontres

interculturelles, les balades, randonnées et raids tous publics, les activités de vacances et loisirs pour les jeunes. Elle propose des randonnées à pied ou à VTT sur les différents sentiers aux alentours du site Natura 2000. Lors de chantiers organisés, les bénévoles peuvent être amenés à entretenir des portions de sentiers.

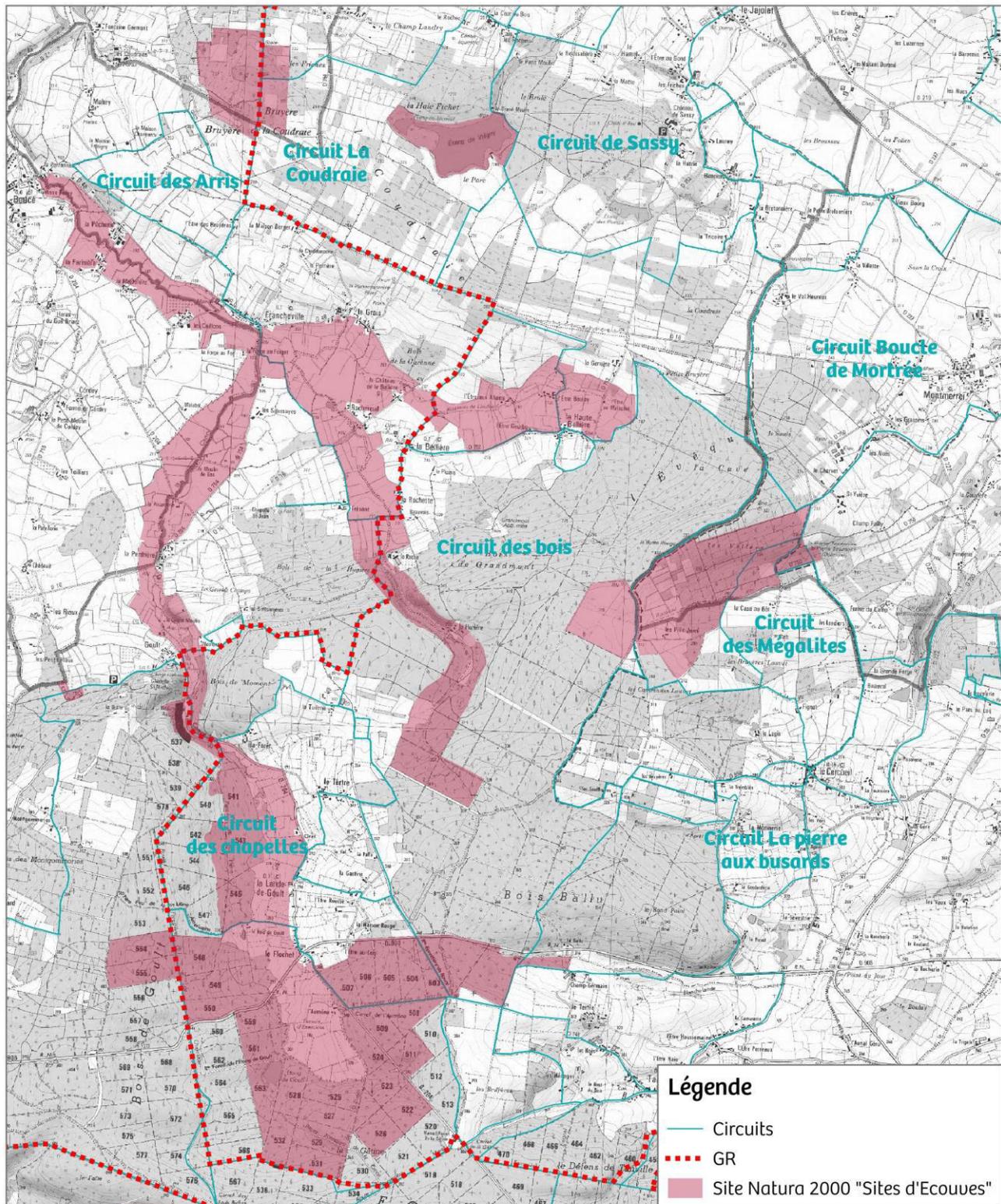
LE TOURISME ET L'ACCUEIL DU PUBLIC

Actuellement, le site des Prés Jean n'est pas ouvert au public. Quelques animations du PNR NM sont réalisées ponctuellement. Des chantiers bénévoles peuvent également être organisés notamment avec le lycée agricole de Sées ayant un objectif pédagogique de gestion des milieux naturels fragiles.

Un sentier « découverte » est présent sur le secteur de la tourbière des *Petits Riaux*. Ce site bénéficie d'un programme d'animation organisé par le CD 61 au titre des ENS qui est assuré par des animateurs du PNR NM. Dans la forêt domaniale d'Écouves, des sorties nocturnes liées à l'écoute du brame du cerf se développent.

LA CUEILLETTE DES CHAMPIGNONS

Cette activité principalement familiale est appréciée des habitants locaux bordant la forêt d'Écouves. Un arrêté préfectoral du 01/12/2008 régit la cueillette de champignons, en forêt domaniale, pour limiter celle-ci à une activité de type familial et non professionnel.



Sources : DREAL N, IGN, FFRP, CD61
Cartographie : J. Combrun PNR NM, 2018.

Carte 9 : Les principaux chemins de randonnée aux abords du site Natura 2000.

Partie 2

Contexte environnemental

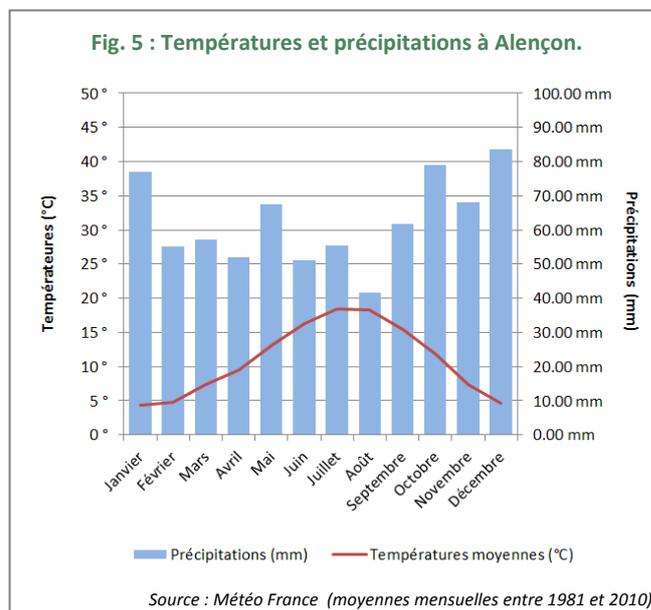
2- CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL ET PATRIMOINE NATUREL

2.1- Contexte environnemental

2.1.1- Climat

Aux alentours d'Alençon, le climat est océanique et frais. Cette région marque la transition entre le climat océanique de Bretagne (climat océanique du littoral, humide) et le climat océanique du Bassin parisien (davantage continental).

Ce climat est caractérisé par une pluviométrie abondante régulière au cours de l'année, pouvant aller jusqu'à un mètre de précipitation par an mais présentant parfois des déficits estivaux. Les amplitudes thermiques sont modérées au cours de l'année, les maxima estivaux sont modestes et les minima sont bien marqués en hiver. L'humidité atmosphérique est élevée et accompagnée de brouillards fréquents d'octobre à mars.



L'altitude relative du massif accentue la pluviométrie. La pluviométrie annuelle est de 840 mm à l'est et de 980 mm à l'ouest (ONF, 2004). Pour les températures, il y a opposition entre basses et hautes terres, mais aussi entre l'ubac et l'adret. L'exposition nord de la portion du massif concernée en fait une zone nettement plus froide avec jusqu'à 60 jours de gel par an. Les gelées tardives sont fréquentes en mai, elles sont localisées le plus souvent dans le fond des vallées (cf. figure 5, ci-dessus).

2.1.2- Paysage

Les sites d'Écouves appartiennent à l'unité paysagère de la « forêt d'Écouves », selon l'inventaire des paysages du territoire de l'ancienne Basse-Normandie. La composante forestière prédomine dans cette unité avec le massif d'Écouves (Brunet, 2001).

Le massif d'Écouves s'étend, sur un relief très varié, de 100 à plus de 400 mètres d'altitude, comprenant des collines, des crêtes rocailleuses et des vallons. Il doit cette position à son état de massif ancien haussé par des failles, sur les régions de sédimentation secondaire. Le signal d'Écouves (413 mètres), situé à proximité, est avec le Mont des Avaloirs (416 mètres), le point culminant du nord-ouest de la France.

Au cours des siècles, la forêt d'Écouves a été régulièrement exploitée. L'époque moderne marque une période d'exploitation intense avec le développement de l'industrie sidérurgique au bois. Les forges de la périphérie (Carrouges, Saint-Martin-l'Aiguillon, Le Champ-de-la-Pierre, Rânes, La Roche-Mabile, Saint-Denis-sur-Sarthon) l'avaient tant exploitée, qu'à la fin du XVII^{ème} siècle, la forêt était réduite à l'état de lande, de taillis à bouleaux coupés tous les 12 ans et de boisements qui ne dépassaient pas 30 ans. Après des coupes massives pendant la Révolution, il fallut attendre l'arrêt des forges vers 1840, pour commencer une transformation hésitante. Le Pin sylvestre fut l'essence de ce repeuplement avec l'Epicéa et le Sapin pectiné, sauf au sud-est où le Chêne sessile et le Hêtre furent favorisés. Après la dernière guerre, des résineux exotiques sont introduits dans les

forêts, notamment le Sapin de Douglas et de Vancouver, l'Épicéa de Sitka... tandis que le hêtre était développé aux dépens du chêne.

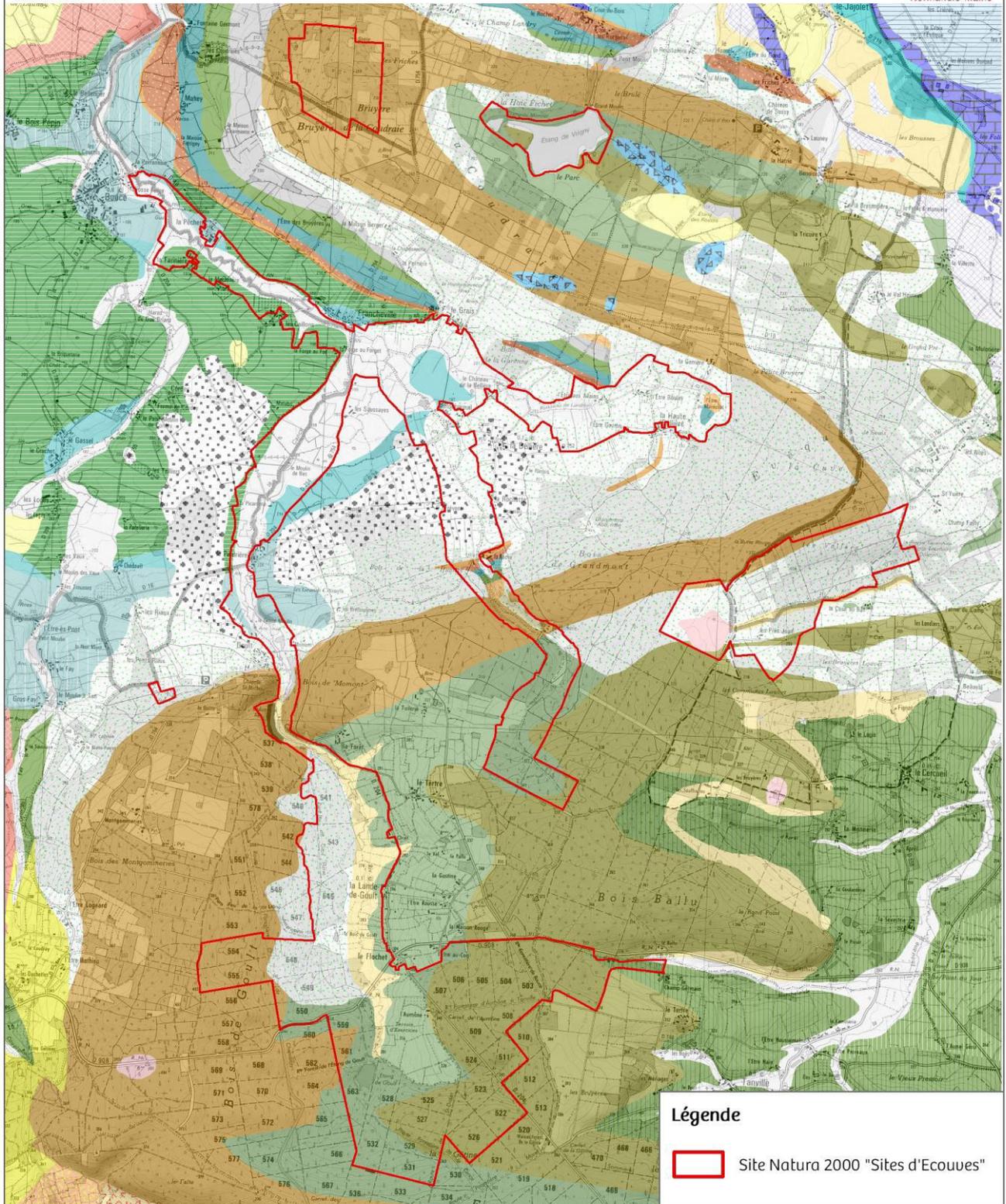
Ce repeuplement se traduit par des paysages intérieurs variés. Les peuplements de Pins sylvestres et les plantations de Sapins de Douglas se retrouvent principalement sur les plateaux et les crêtes. Quant à la haute vallée de la Cance, elle ouvre, au niveau de La Lande-de-Goult, une grande clairière allongée de prairies et de champs enclos au milieu des résineux. Au nord, un large plateau abaissé vers 250 mètres est occupé par des bois discontinus autour de l'étang de Vrigny, dans le domaine de Sassy (Brunet, 2001).

2.1.3- Géologie

L'ensemble du site est situé sur des roches appartenant à l'histoire du Massif armoricain, à la limite du Bassin parisien. Le Massif armoricain est une ancienne chaîne de montagnes située à l'ouest de l'Europe, correspondant principalement à la Bretagne, à l'ouest de la Normandie, aux Pays de la Loire et aux Deux-Sèvres. Il tire son nom de l'ancienne Armorique, région gauloise située entre la Loire et la Seine. Il est né au Paléozoïque, de l'orogénèse hercynienne. Bien qu'il atteigne rarement l'altitude de 400 mètres (416 mètres au Mont des Avaloirs (Mayenne), 413 mètres au Signal d'Écouves (Orne)), il doit cependant être classé parmi les massifs montagneux, tant pour la nature de ses sols que pour ses paysages escarpés. Ce massif est un domaine de socle à l'histoire complexe, caractérisée par de longues périodes sédimentaires entrecoupées d'épisodes tectoniques, métamorphiques, plutoniques et volcaniques. Certains pans entiers de l'histoire géologique du Massif armoricain sont encore inconnus. Cependant depuis le Protérozoïque supérieur (650 millions d'années environ), le domaine armoricain au sens large a été soumis, au moins à deux reprises à des phénomènes tectoniques ayant entraîné la formation de chaînes montagneuses, dont un, l'orogénèse cadomienne (du nom latin de Caen : Cadomium), se situe entre 620 et 540 millions d'années. Des phénomènes de productions plutoniques importants et des émissions volcaniques ont succédé à ces phénomènes.

Au Silurien, il y a environ 430 millions d'années, commence l'épisode tectonique qui va structurer, jusqu'à la fin du Carbonifère (290 millions d'années environ), tout le sud et le centre du Massif armoricain. Cette tectonique est liée à la convergence et à la subduction d'une croûte océanique puis vraisemblablement à la collision de deux blocs continentaux. Cet événement majeur, appelé varisque, s'accompagne, dans les premiers temps (histoire éohercynienne), de phénomènes métamorphiques de très haut grade (haute pression, haute température). La fin de l'histoire varisque se caractérise par une compression nord-sud qui a provoqué le plissement des séries sédimentaires protérozoïques et paléozoïques.

Finalement, à la fin du Paléozoïque et au début du Mésozoïque, le socle armoricain subit une ou plusieurs phases de fracturation. Les dépôts sédimentaires d'argiles et de sables transformés au cours du temps donnent aujourd'hui des schistes et des grès. Le plus ancien et le plus résistant, le grès armoricain, a mieux résisté à l'érosion et donne les reliefs actuels de la région. L'altération des schistes donne des sols riches et argileux, conduisant à la formation de sols hydromorphes. L'altération des grès armoricains donne des sols acides et relativement pauvres, essentiellement composés de silice. Cette même altération a donné naissance durant la dernière période périglaciaire à des éboulis siliceux, habitats d'intérêt européen (cf. *carte 10*, page 48-49).



Carte 10 : Le contexte géologique du site Natura 2000.

Légende carte 11

	1 - Dépôts anthropiques, remblais		166 - Grès fins et grauwackes du Briovérien
	5 - Alluvions récentes		167 - Briovérien supérieur indifférencié: siltites, argilites, grès, conglor
	6 - Alluvions weichséliennes		179 - Siltites et grès du Briovérien, métamorphisés (Schistes tachetés
	7 - Alluvions saaliennes		180 - Siltites et grès du Briovérien, métamorphisés (Cornéennes)
	12 - Colluvions indifférenciées		193 - Granodiorite à biotite et cordiérite
	20 - Dépôts de solifluxion indifférenciés, périglaciaires		204 - Epandages torrentiels
	21 - Grèzes, heads, éboulis		219 - Grès à Sabalites
	38 - Altérites des formations briovériennes		242 - Marnes à brachiopodes de la forêt de Gouffern
	40 - Altérites des granodiorites cadomiennes		249 - Calcaires du Bathonien supérieur indifférenciés
	42 - Loess non carbonatés ou décalcifiés		253 - Calcaire d'Ecouché et calcaire de Sarceaux (regroupés)
	92 - Calcaires de Langrune, Argentan, ou Chambois		256 - Calcaires du Bajocien et/ou du Bathonien silicifiés
	98 - Calcaires de Bon-Mesnil, Blainville, Sarceaux, ou des Mées		258 - Calcaire à Acanthothiris spinosa
	130 - Ampélites des Tuileries		265 - Sables et argiles d'Aunou
	136 - Grès de May-sur-Orne		269 - Schistes du Pont-de-Caen
	141 - Schistes d'Urville (ou du Pissot)		273 - Grès de Sainte-Suzanne-Grès suprarhyolitiques d'Ecouves
	145 - Grès armoricain		274 - Volcanites indifférenciées d'Ecouves-Multonnes
	158 - Schistes et calcaires, Schistes et grès infrarhyolitiques de Perseic		275 - Rhyolites ignimbritiques d'Ecouves-Multonnes
	160 - Grès feldspathiques bigarrés		278 - Argilites et siltites violacées
	161 - Conglomérats et grès pourprés		279 - Siltites et grès verts
			999 - Points d'eau (étangs, lacs, etc..)

2.1.4- Hydrographie

Le bassin versant de la Cance, d'une superficie de 110 km², s'étend sur huit communes de La Lande-de-Goult à Écouché. D'une longueur totale de 27 km, la Cance recueille les eaux d'innombrables petits ruisseaux qui prennent naissance dans les schistes et les grès paléozoïques du massif forestier d'Écouves, avant de se jeter dans le fleuve Orne. La Cance fait partie du bassin versant de l'Orne qui s'étend sur 1 268 km² (cf. *carte 11*, page 52).

La Cance prend sa source dans la forêt d'Écouves, puis longe le Bois de Goult avant de parcourir des prairies où ses affluents, le Landrion et la Gastine (ou Clairefontaine) la rejoignent au niveau de Francheville. La Gastine prend sa source dans le Bois Ballu, puis parcourt des zones de prairies. Le Landrion prend sa source dans le Bois l'Évêque. Certains secteurs ont été modifiés par des aménagements (plan d'eau en connexion directe, ...) ou associés à un réseau artificiel (biefs de forges et de moulins ...).

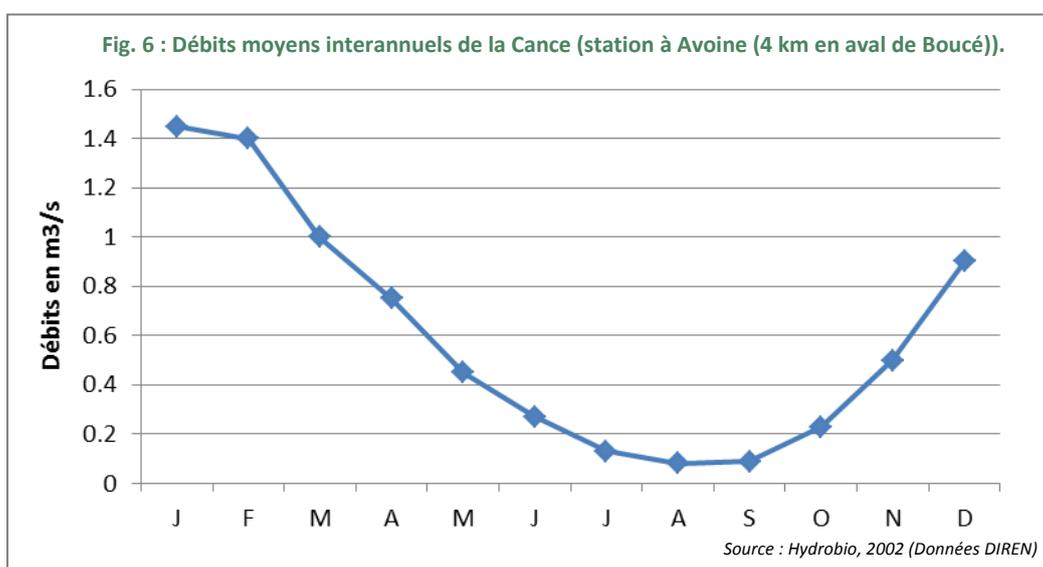
Le ruisseau des Vallées prend sa source dans le secteur des *Landes de Montmerrei*. Celui-ci alimente en contrebas la rivière de la Thouane à la hauteur de la Couvrière avant de rejoindre l'Orne. Seule la source et un linéaire de 1 580 mètres sont inclus dans le périmètre du site Natura 2000.

Le ruisseau des Blanches Landes prend sa source au sud du Bois Ballu sur la limite communale du Cercueil et de Tanville, il rejoint la Thouane en aval. Seule la source et un bois privé sont dans le site Natura 2000.

L'étang de Vrigny est situé dans une cuvette, cet étang est essentiellement alimenté par les eaux de ruissellement, auxquelles s'ajoutent quelques sources. L'étang se situe aux sources du ruisseau des Étangs, affluent de la Baize. Les cours d'eau sont dans le domaine privé, classés en première catégorie piscicole.

2.1.5- Hydrologie

La Cance fonctionne sur un régime de type *pluvial océanique*, comme la majorité des cours d'eau de la région. Ce régime a pour caractéristiques des hautes eaux lors de la saison froide, des basses eaux lors de la saison chaude et une forte variabilité d'une année à l'autre. La pluviosité, de l'ordre de 800 mm/an en moyenne, alimente un régime de débit vulnérable avec des étiages sévères. Le soutien est assuré par les barres gréseuses armoricaines, avec un débit mensuel le plus bas de fréquence quinquennale de 0,023 m³/s. Le débit moyen est de 0,836 m³/s (Hydrobio, 2000) (cf. figure 6, ci-dessous).



La Cance et ses affluents possèdent une qualité d'eau relativement préservée. En 1988, la qualité de l'eau était très bonne du point de vue des fonctions biologiques. Cependant, les matières azotées étaient classées en « bon » pour quelques cas, cela était lié à l'existence d'exploitations agricoles et par conséquent à la présence de zones de pâturage en bordure immédiate des cours d'eau. Il était recommandé de surveiller ce paramètre (CSP, 1988). En 2000 et 2002, lors de l'élaboration du premier document d'objectifs, d'autres prélèvements avaient été réalisés. Ces derniers révélaient une qualité de l'eau globalement « bonne », mais avec une légère dégradation des matières azotées et surtout du pH. En effet, l'eau était plus acide en particulier sur la Cance et la Gastine qui prennent leurs sources en milieux forestiers. Le taux de calcium était également plus bas sur ces secteurs, moins favorables à l'Écrevisse à pieds blancs. Le Landrion possédait un taux de calcium favorable mais un taux de matières azotées un peu plus élevé (Hydrobio, 2000 et 2002). En 2002, les mesures avaient été réalisées en période d'étiage et en période pluvieuse. Il avait été constaté que la dégradation de la qualité de l'eau était plus importante en période pluvieuse. L'acidité s'amplifiait et les taux de calcium diminuaient, même sur le Landrion. Ces suivis pouvaient permettre d'expliquer le maintien de la population d'Écrevisse à pieds blancs sur le Landrion alors qu'elle s'est effondrée sur la Cance et la Gastine. L'Indice Biologique Global Normalisé (IBGN) avait été mesuré sur cinq stations, il avait été classé « bon ». Le Landrion possédait une

population importante de macro-invertébrés, cependant la présence d’algues filamenteuses sur plusieurs stations était le signe d’une dégradation du cours d’eau par des éléments fertilisants (Hydrobio, 2002).

Depuis, aucun prélèvement sur ces stations n’a été réalisé. Les données recueillies proviennent de la station de Loucé (station 234380) qui fait l’objet de suivis réguliers. Cette station se localise sur la Cance, à 7 km en aval du site Natura 2000 « Sites d’Écouves ». Les relevés réalisés sur la période 2000-2013 montrent une dégradation du paramètre des matières oxydables. Le cours d’eau semble subir l’impact du lessivage des terres agricoles surtout dans sa partie aval où la culture est plus présente. L’amélioration des paramètres des matières azotées et des nitrates en 2005, année sèche, laisse supposer l’influence de la pluviométrie sur ceux-ci. En 2005, le point de mesure de la station de Loucé a révélé une bonne note de l’Indice Biologique Global Normalisé (IBGN) mais une qualité moyenne du groupe indicateur de la diversité des cours d’eau (cf. *tableau IV*, ci-dessous).

D’un point de vue piscicole, la Cance, de sa source au confluent de l’Orne, a été jugée comme perturbée. Malgré des états fonctionnels perturbés et dégradés pour les espèces piscicoles, la Cance a été considérée comme pouvant atteindre le bon état écologique en 2015 ou potentiel maximal pour 2021 en raison d’un bilan écologique satisfaisant. Les facteurs limitants identifiés par le SAGE pour ce secteur sont des pollutions diffuses et le piétinement par le bétail pour la partie amont de la Cance.

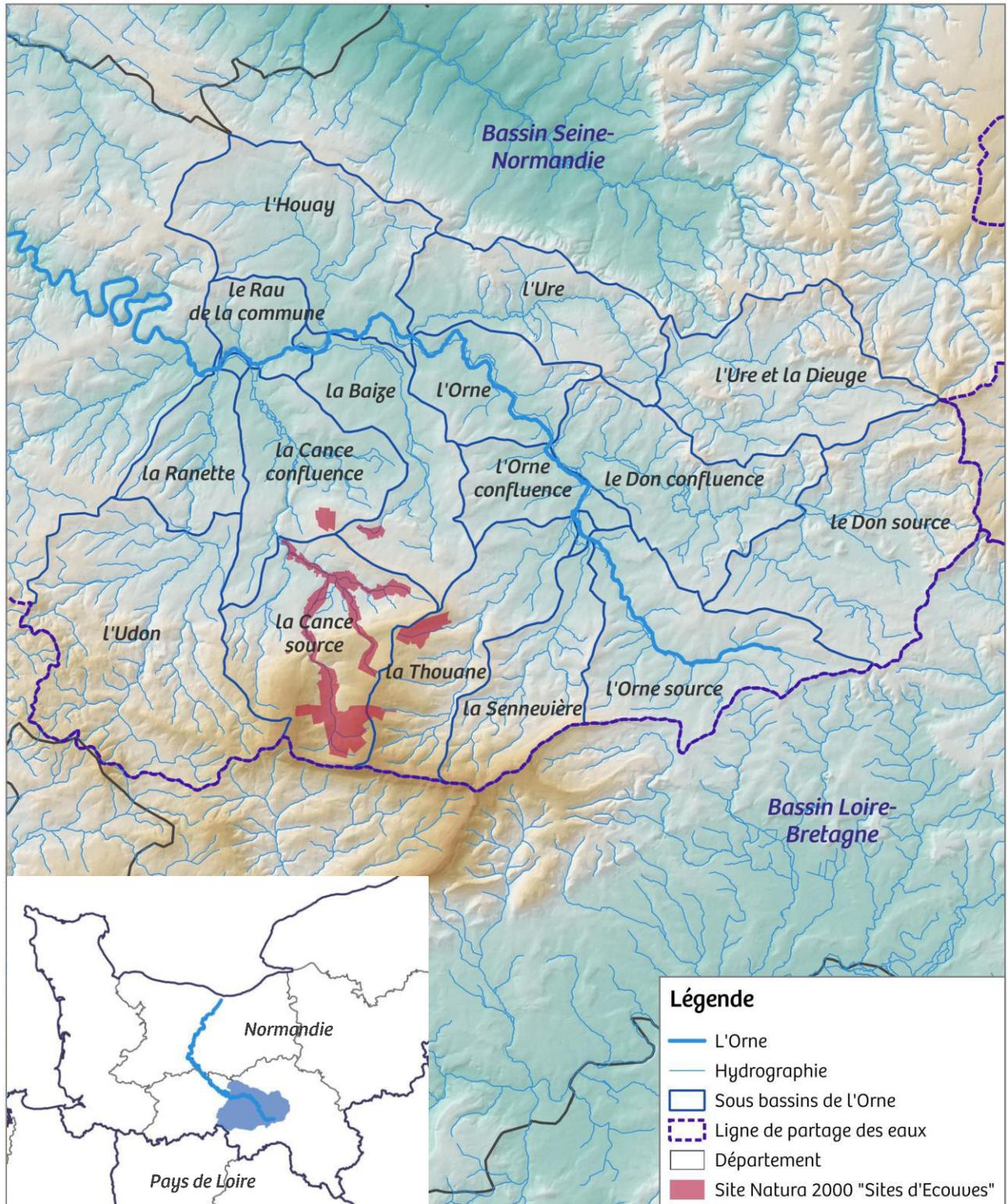
Station	Rivière	Commune
234380	Cance	Loucé

2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
														?			

Source, AESN, 2018

Couleur	Aptitude
Bleu	Très bonne
Vert	Bonne
Jaune	Moyenne
Orange	Médiocre
Rouge	Mauvaise

Tableau IV : Données sur la qualité physico-chimique de l’eau à la station de Loucé sur la Cance entre 2000 et 2017.



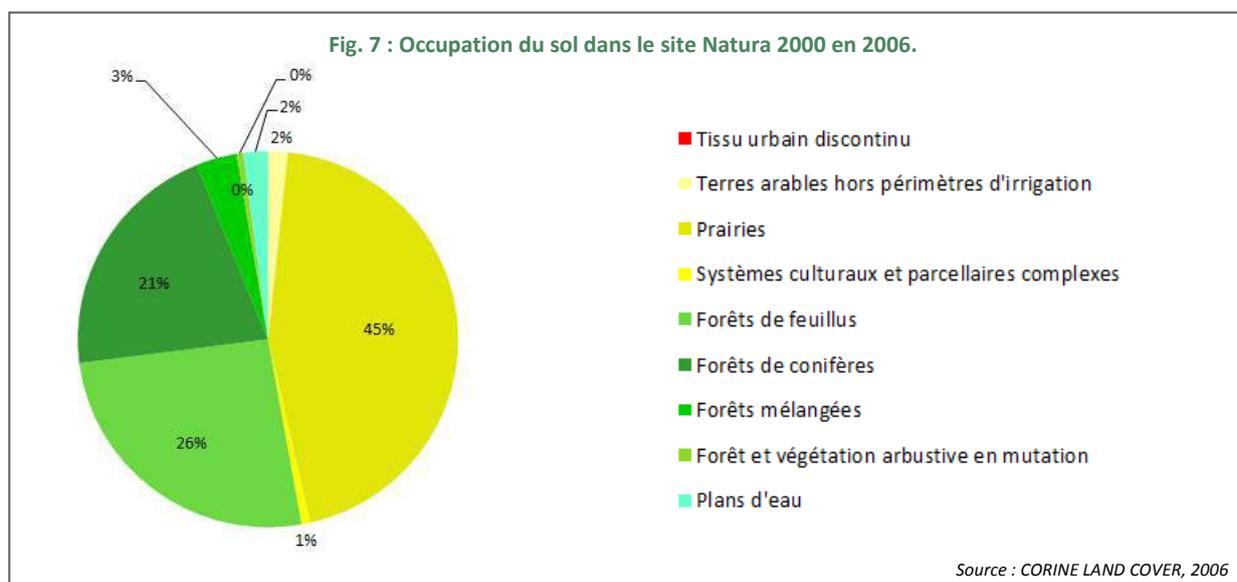
Sources : DREAL N, IGN, BD Carthage
Cartographie : J. Combrun PNR NM, 2018.

Carte 11 : Le contexte hydrographique du site Natura 2000.

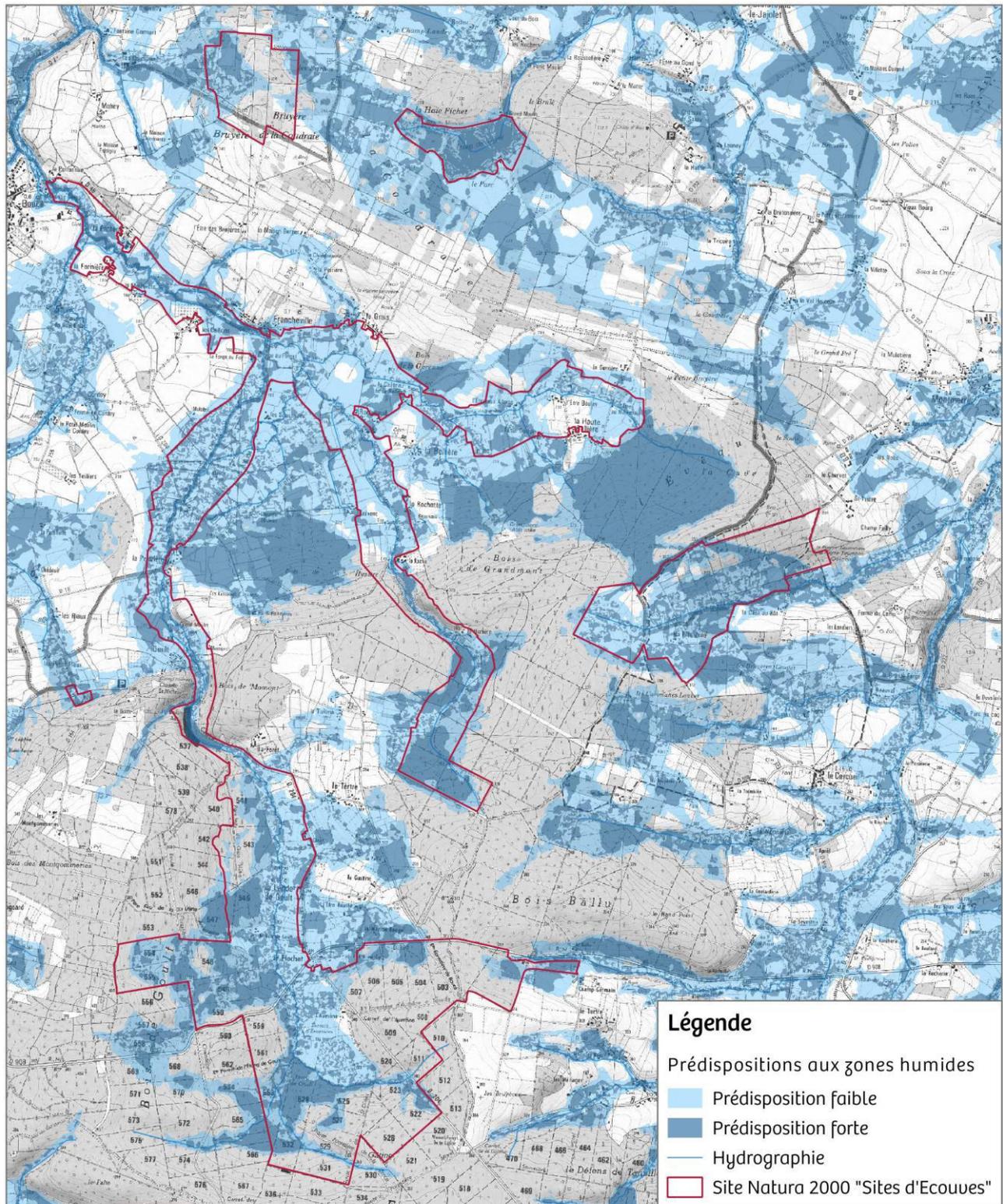
2.2- Patrimoine naturel

2.2.1- Milieux naturels

L'espace est principalement utilisé par les activités agricoles et sylvicoles. Les prairies et les cultures représentent 47 % des surfaces du site Natura 2000. Les activités agricoles se répartissent principalement dans la vallée de la Cance et ses affluents ainsi que sur les *Landes de Montmerrei*. Les prairies sont le milieu agricole le plus représentatif. Cette superficie reflète l'orientation agricole principale qui est l'élevage laitier. Les habitats forestiers représentent 50 % des surfaces du site, dont 26 % pour les forêts de feuillus et 21 % pour les forêts de conifères. Les espaces forestiers se localisent principalement en forêt d'Écouves ainsi que sur le pourtour de *l'étang de Vrigny*, les *Landes de Montmerrei*. Les plans d'eau sont représentés par *l'étang de Vrigny* au nord du site qui s'étend sur 34 hectares et l'étang de Goult en forêt domaniale. Le bâti représente moins d'un hectare sur le site (cf. *figure 7*, ci-dessous).



Situés en tête du bassin versant de la Cance, les milieux naturels du site Natura 2000 « Sites d'Écouves » sont majoritairement en zones humides. Seuls certains secteurs forestiers de la forêt domaniale d'Écouves ne sont pas humides ainsi qu'une partie des boisements des *Landes de Montmerrei* et les landes sèches des *Bruyères de la Coudraie*. La situation géographique spécifique du site Natura 2000 lui confère un intérêt relativement important pour le maintien de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant de l'Orne (cf. *carte 12*, page 54).



Sources : DREAL N, BD Carthage
Cartographie : J. Combrun PNR NM, 2018.

Carte 12 : Localisation des zones humides dans le site Natura 2000.

2.2.2- Habitats d'intérêt européen

Sur le site Natura 2000 « Sites d'Écouves », treize habitats d'intérêt européen dont trois prioritaires ont été recensés en 2012 et 2018 (sur le territoire de l'ancienne Basse-Normandie : 53 habitats d'intérêt européen dont 11 prioritaires). Ces habitats recouvrent 417,5 hectares soit 25,6 % de la superficie du site. Les habitats prioritaires occupent 4 hectares soit 0,24 % de la superficie totale du site (cf. *Annexe 6*, page VI). Six grands types d'habitats naturels sont présents sur le site : les habitats aquatiques, les pelouses et prairies, les landes, les tourbières, les habitats rocheux et les forêts. Ces habitats se répartissent au sein des cinq entités du site : La *vallée de la Cance et ses affluents* (357,33 hectares), les *Bruyères de la Coudraie* (7,18 hectares), les *Landes de Montmerrei* (36,65 hectares), l'*Étang de Vrigny* (13,50 hectares) et les *Petits Riaux* (1,60 hectare) (cf. *carte 13*, pages 67-68 et *annexes 1 à 5*, pages I à V).

Sur le site Natura 2000, d'autres habitats n'appartenant pas à l'annexe I de la directive *Habitats* couvrent 1 211,71 hectares soit 74 % de la surface totale. Ce sont principalement des prairies mésophiles améliorées pour une surface de 476 hectares et des plantations de conifères pour une surface de 290 hectares dans la vallée de la Cance et ses affluents ainsi que sur le secteur des *Landes de Montmerrei*.

Nombre d'habitats d'intérêt européen		13
Surface des habitats d'intérêt européen dans le périmètre Natura 2000	417,5 ha	25 %
Nombre d'habitats d'intérêt européen prioritaire *		3
Surface des habitats d'intérêt prioritaire européen dans le périmètre Natura 2000 *	4,06 ha	0,24 %

Surface des habitats d'intérêt européen par secteurs du site	Pourcentage des habitats par la surface du secteur	
<i>Cance et affluents</i>	357,33 ha	27 %
<i>Bruyères de la Coudraie</i>	7,18 ha	9 %
<i>Étang de Vrigny</i>	13,50 ha	26 %
<i>Petits Riaux</i>	1,60 ha	54 %
<i>Landes de Montmerrei</i>	36,65 ha	19 %

Surface des autres habitats	1 212,71 ha	74 %
-----------------------------	-------------	------

Surface des habitats d'intérêt européen par type d'habitat			Pourcentage des habitats par la surface totale des habitats d'intérêt européen
3110	Végétation annuelle des rives exondées à Littorelle	11,97 ha	0,75 %
3260	Végétation flottante de renoncules des rivières planitiaires	4 378 m ²	< 0 %
6410	Prairie à Molinie sur sols tourbeux, argilo-limoneux	70,52 ha	4,35 %
(6430)	Mégaphorbiaie hygrophile d'ourlets planitiaires	8,72 ha	0,55 %
4010	Lande humide septentrionale à Bruyère à quatre angles	9,18 ha	0,55 %
7110*	Végétation des tourbières hautes actives	2,58 ha	0,15 %
7150	Dépression sur substrats tourbeux	2 616 m ²	< 0 %
91D0*	Bétulaie tourbeuse à sphaignes	2 768 m ²	< 0 %
6230*	Pelouse acidiphile subatlantique à nord-atlantique	1,21 ha	< 0 %
6510	Prairie fauchée mésophile à méso-xérophile thermo-atlantique	1,42 ha	< 0 %
4030	Lande atlantique subsèche	7,18 ha	0,45 %
8150	Éboulis médio-européen siliceux	7,83 ha	0,45 %
9120	Chênaie-hêtraie atlantique acidiphile à Houx	295,92 ha	18 %

Tableau V : Les habitats naturels d'intérêt européen du site Natura 2000 « Sites d'Écouves ».

Habitats naturels	Code Natura 2000	Surface en 2012
<i>Cance et affluents</i>		
Végétation flottante de renoncules des rivières planitiaires	3260	3 884 m ²
Prairie à Molinie sur sols tourbeux, argilo-limoneux	6410	44,43 ha
Mégaphorbiaie hygrophile d'ourlets planitiaires	(6430)	7,44 ha
Lande humide septentrionale à Bruyère à quatre angles	4010	5,82 ha
Végétation des tourbières hautes actives	7110*	1,88 ha
Dépression sur substrats tourbeux	7150	1 528 m ²
Pelouse acidiphile subatlantique à nord-atlantique	6230*	1,21 ha
Prairie fauchée mésophile à méso-xérophile thermo-atlantique	6510	1,42 ha
Éboulis médio-européen siliceux	8150	7,83 ha
Chênaie-hêtraie atlantique acidiphile à Houx	9120	286,97 ha
<i>Bruyères de la Coudraie</i>		
Lande atlantique subsèche	4030	7,18 ha
<i>Landes de Montmerrei</i>		
Végétation flottante de renoncules des rivières planitiaires	3260	494 m ²
Prairie à Molinie sur sols tourbeux, argilo-limoneux	6410	25,59 ha
Lande humide septentrionale à Bruyère à quatre angles	4010	1,82 ha
Végétation des tourbières hautes actives	7110*	2 350 m ²
Dépression sur substrats tourbeux	7150	122 m ²
Chênaie-hêtraie atlantique acidiphile à Houx	9120	8,94 ha
<i>Étang de Vrigny</i>		
Végétation annuelle des rives exondées à Littorelle	3110	11,97 ha
Mégaphorbiaie hygrophile d'ourlets planitiaires	(6430)	1,27 ha
Lande humide septentrionale à Bruyère à quatre angles	4010	2 659 m ²
<i>Petits Riaux</i>		
Prairie à Molinie sur sols tourbeux, argilo-limoneux	6410	4 915 m ²
Lande humide septentrionale à Bruyère à quatre angles	4010	2 833 m ²
Végétation des tourbières hautes actives	7110*	4 586 m ²
Dépression sur substrats tourbeux	7150	966 m ²
Bétulaie tourbeuse à sphaignes	91D0*	2 768 m ²

* Habitat d'intérêt européen prioritaire ; () Habitat de mégaphorbiaie sous la forme linéaire et surfacique

Tableau VI : Les habitats naturels d'intérêt européen du site Natura 2000 « Sites d'Écouves » par secteur.

Légende des catégories d'habitats :

	Milieus aquatiques et milieux humides
	Milieus para tourbeux et tourbeux
	Milieus mésophiles à méso-xérophiles
	Milieus boisés, forêts
	Milieus rocheux, éboulis

Sources des fiches habitats : Cahiers d'habitats, 2001, 2002, 2004, 2005 ; Typologie des habitats naturels du site Natura 2000 « Écouves », 2013 et la Typologie des Petits Riaux, 2015

Cet habitat est constitué d'une végétation des berges exondées de bords d'étang. Il se présente sous la forme d'un gazon peu stratifié d'herbe très peu élevé. Cette végétation se distingue par son caractère amphibie et sa faible diversité en espèces (cf. *photo 1*, ci-contre).

Trois déclinaisons de cet habitat peuvent être observées sur le site :

- Pelouse amphibie à Scirpe des marais et Littorelle à une fleur
- Pelouse amphibie à Scirpe à nombreuses tiges
- Pelouse amphibie à Millepertuis des marais et Potamot à feuilles de renouée



Photo 1

© J. COMBRUN / PNRNM

Les principales espèces caractéristiques de cet habitat sont :

La Littorelle à une fleur *Littorella uniflora*, la Canche faux-agrostis *Antinoria agrostidea*, le Scirpe épingle *Eleocharis acicularis*, le Gaillet des marais *Galium palustre*, l'Écuelle d'eau *Hydrocotyle vulgaris*, le Jonc bulbeux *Juncus bulbosus*, le Scirpe des marais *Eleocharis palustris*, la Boulette d'eau *Pilularia globulifera*, le Scirpe à nombreuses tiges *Eleocharis multicaulis*, le Millepertuis des marais *Hypericum elodes*.

Cet habitat se rencontre dans la moitié occidentale de la France (du Nord-Pas-de-Calais au Pays Basque jusqu'à la région Centre). Les substrats sont toujours oligotrophes (milieux pauvres en nutriments), souvent acides, grossiers (sables) à fins (limons). Le niveau de l'eau est obligatoirement variable, la durée d'exondation contribuant à la variabilité de l'habitat amphibie (le niveau étant au plus bas en été et début d'automne). Le courant d'eau est quasi nul (petites vagues) à légèrement fluant (ruisselets). L'eau est très peu minéralisée, oligotrophe et acide. L'habitat est plutôt optimal en pleine lumière.

Les principales menaces sont l'envasement (arrivée d'espèces moins spécialisées), le piétinement trop intense lié aux activités du bord d'étang, l'altération de la qualité de l'eau et le manque de fluctuation du niveau de l'eau. Les pelouses amphibies à Scirpe des marais et Littorelle à une fleur sont localisées sur les rives de l'Étang de Vrigny et dans les mares temporaires des Bruyères de la Coudraie (cf. Annexe 7, page VII). Les pelouses à Scirpe à nombreuses tiges se localisent dans les tourbières des Petits Riaux dans les dépressions tourbeuses entre les buttes de sphaignes. Enfin, les pelouses à Millepertuis des marais et Potamot à feuilles de renouée se retrouvent dans les mares tourbeuses du Bois de Goult.

Cet habitat est constitué d'une végétation aquatique présente dans des eaux plus ou moins courantes des mares et fossés voire des dépressions post exploitation forestière ou plus rarement des tronçons de cours d'eau. Il se présente sous la forme d'herbiers enracinés. Cette végétation est peu diversifiée souvent dominée par une espèce.

Les principales espèces caractéristiques de cet habitat sont :

Le Potamot à feuilles de graminées *Potamogeton gramineus*, le Potamot à feuilles de renouée *Potamogeton polygonifolius* et le Potamot fluet *Potamogeton pusillus*.

Cet habitat se rencontre dans tous les massifs cristallins dont le Massif armoricain. Il se développe sur des roches mères siliceuses (schistes, grès, granites, gneiss) et dans des eaux oligo-mésotrophes à méso-eutrophes, à pH acide à neutre, à richesse variable en nitrates, restant assez pauvres en orthophosphates et, le plus souvent, en ammonium.

Les menaces sont faibles car ces végétations ont une forte stabilité interne (notamment par rapport aux nitrates). Les principales menaces de régression de ces communautés sont la rupture des débits dû à des excès de pompage, les fortes sédimentations, l'eutrophisation (avec une limitation des espèces oligotrophes ou mésotrophes), la prolifération algale qui peut intervenir lors des éclairages brutaux et les introductions d'espèces allochtones proliférantes. Cet habitat est localisé dans le Bois l'Évêque, le Bois de Goult et aux Prés Jean (*Landes de Montmerrei*) (cf. *Annexe 8*, page VIII).

Mégaphorbiaie hygrophile d'ourlets planitiaires

Code Natura 2000 : 6430

Il s'agit de prairies élevées attirant l'attention par la dominance forte d'un petit nombre d'espèces. Les espèces sont caractérisées par leurs feuilles larges, leurs inflorescences vives s'épanouissant à partir de juin et leur pollinisation entomophile. Le feuillage dense n'est pas favorable au développement des « petites » plantes (cf. *photo 2*, ci-contre). Ces formations occupent une surface très variable selon l'histoire du site : linéaire étroit ou surfacique en lisière forestière, au niveau des chablis ou en bordure des cours d'eau.

Les principales espèces caractéristiques de cet habitat sont :

Le Jonc épars *Juncus effusus*, le Jonc à fleurs aigües *Juncus acutiflorus*, la Lysimaque commune *Lysimaque vulgaris*, le Lotier des fanges *Lotus pedunculatus*, le Cirse des marais *Cirsium palustre*, l'Angélique sauvage *Angelica sylvestris*, la Populage des marais *Caltha palustris*.

Ces mégaphorbiaies sont assez répandues, à l'étage collinéen, dans les domaines atlantique et médio-européen. Ces mégaphorbiaies sont très développées en situation héliophile mais peuvent subsister en lisières ombragées après reconstitution forestière. On les rencontre généralement dans des sites très humides des vallées alluviales présentant un sol engorgé avec une nappe temporaire, sur des substrats alluviaux de natures diverses. Les sols sont bien pourvus en matière organique, mais relativement pauvres en azote. Les stations ne subissent aucune action anthropique (fertilisation, fauche, pâturage).

L'habitat est en régression dans les zones d'agriculture intensive en raison du passage de la prairie à la culture ou de l'utilisation de l'espace en prairies pâturées ou fauchées faisant disparaître les espèces de mégaphorbiaies et ne leur laissant que peu de place. De plus en plus souvent, les lits majeurs font l'objet de drainage et les prairies sont transformées en champs avec des cultures diverses ou en plantations. On notera le risque d'envahissement par des espèces exotiques envahissantes telles que les renouées asiatiques. Ces formations se localisent majoritairement dans la vallée de la Cance (La Lande-de-Goult et Francheville) pour une surface totale de 8,7 hectares (cf. *Annexe 9*, page IX).



Photo 2

© J. COMBRUN / PNRNM

Cet habitat regroupe un vaste ensemble de prairies hygrophiles à mésohygrophiles (cf. *photo 3*, ci-contre). Deux déclinaisons de cet habitat sont présentes sur le site :

- Les Prés humides et bas-marais acidiphiles atlantiques (6410-6) sont constitués d'une végétation moyenne à élevée à aspect de prairies denses, à l'exception de marais ponctuel ouvert, de taille très basse, à Mouron délicat.
- Les Molinaies hygrophiles acidiphiles atlantiques (6410-9) sont souvent constituées de touradons de Molinie, la plupart des autres espèces étant disséminées.



Les principales espèces caractéristiques de cet habitat sont :

Le Jonc à fleurs aigües *Juncus acutiflorus*, la Scorzonère des prés *Scorzonera humilis*, le Carvi verticillé *Carum verticillatum*, le Cirse anglais *Cirsium dissectum*, l'Agrostide des chiens *Agrostis canina*, la Laïche des lièvres *Carex ovalis*, l'Ecuelle d'eau *Hydrocotyle vulgaris*, la Laïche étoilée *Carex echinata*, la Petite Scutellaire *Scutellaria minor*, la Laïche lisse *Carex laevigata*, l'Épilobe des marais *Epilobium palustre*, la Linaigrette à feuille étroite *Eriophorum angustifolia*, la Violette des marais *Viola palustris*, le Mouron délicat *Anagallis tellena*, la Molinie bleue *Molinia caerulea*.

Les prés humides se développent souvent dans des dépressions du domaine atlantique planitiaire et collinéen, de la Normandie au nord des Landes de Gascogne et jusque dans le Morvan et le Limousin. Les molinaies se développent de la Dordogne à la Normandie dans les plaines françaises sous climat atlantique, en paysages de landes et de forêts temporairement humides. Les deux déclinaisons se développent sur des stations à humidité temporaire hivernale, sur des roches mères acides (granite, gneiss, grès, schistes, sables...) et des sols para tourbeux à tourbeux.

Ces habitats sont en raréfaction sur le territoire, ils sont menacés par la fertilisation (eutrophisation), le drainage, l'abandon des pratiques pastorales extensives pouvant induire le retour de fourrés. Certaines prairies peuvent être menacées par des plantations. Ces habitats se localisent principalement dans la vallée de la Cance et dans les *Landes de Montmerrei* pour une surface totale de 70,5 hectares (cf. *Annexe 10*, page X).

Cet habitat hygrophile est dominé par des chaméphytes (bruyères, callune et ajoncs). Il se caractérise par la présence de la Bruyère à quatre angles, définissant son caractère humide. La Molinie, toujours présente et parfois abondante, peut imprimer à ce milieu une physionomie herbeuse. Ces landes sont plutôt basses, voire rases (0,25 à 0,5 mètres de hauteur), mais peuvent être plus hautes dans les vieilles landes humides colonisées par la Callune (jusqu'à 1-1,5 mètres). Dans les stations les plus humides, les sphaignes peuvent former un tapis plus ou moins continu mais leur présence n'est pas systématique. Il s'agit alors d'espèces mésohygrophiles dont l'activité turfigène (formation de tourbe), lorsqu'elle existe, reste toujours modérée (cf. photo 4, ci-contre).



Les principales espèces caractéristiques de cet habitat sont :

La Bruyère à quatre angles *Erica tetralix*, l'Ajonc nain *Ulex minor* et la Molinie *Molinia caerulea*, le Genêt des anglais *Genista anglica*, la Callune *Calluna vulgaris*.

Ces landes se développent sur une grande partie du domaine atlantique, notamment en Normandie, en Bretagne, en Picardie, dans le Nord-Pas-de-Calais, en Île-de-France, dans le Centre, les Pays de la Loire, le Limousin et le Poitou. Elles occupent des positions topographiques variées : en bas de versant au niveau d'écoulements telluriques (sources, suintements), dans des dépressions humides, sur des replats ou en bordure d'étang. Elles se développent sur des substrats oligotrophes acides. Le sol présente une hydromorphie peu profonde à moyenne. La nappe, alimentée par des eaux pauvres en éléments minéraux, est permanente ou temporaire. Elle peut être stable ou connaître des fluctuations saisonnières avec des phases d'inondation puis d'assèchement et de minéralisation superficiels. Ces landes peuvent ainsi s'établir soit directement sur des substrats minéraux, soit sur des horizons para tourbeux, soit encore sur un dépôt peu épais de tourbe.

Autrefois exploitées de manière artisanale et raisonnée pour les nombreuses ressources naturelles qu'elles offraient (litière, fourrage, pâture), la plupart des landes humides ont été abandonnées avec la déprise agricole. En l'absence d'entretien, cet habitat évolue spontanément vers des formations de landes mésophiles ou vers des fourrés pré-forestiers, cette évolution s'accompagnant de la perte d'espèces patrimoniales. Parallèlement à leur abandon, de nombreuses landes ont fait, et font encore, l'objet de mise en culture ou de boisement, généralement précédés de drainage, d'apports d'amendements ou de travaux du sol, qui entraînent la destruction de landes humides. Cet habitat est donc en régression du fait, soit de son abandon, soit de son exploitation à des fins sylvicoles ou agricoles. Sur le site, les landes humides se localisent dans la vallée de la Cance, ainsi que dans les clairières tourbeuses du Bois de Goult, aux Petits Riaux, dans les Landes de Montmerrei et au niveau de l'Étang de Vrigny pour une surface totale de 9,2 hectares (cf. Annexe 11, page XI).

Cet habitat regroupe une grande diversité de formations végétales, toutes liées aux tourbières topo-soligènes acidiphiles. Les buttes de sphaignes et d'éricacées en alternance avec des dépressions (gouilles, chenaux, mares) créent une mosaïque de formations végétales et une micro-topographie caractéristique.

La présence de buttes est fondamentale parce qu'elles constituent l'élément typique de cet habitat de haut-marais. Les buttes peuvent avoir des dimensions variables (en général quelques décimètres de largeur et moins d'un mètre de hauteur) et se composent d'espèces dont la nature varie en fonction de la localisation du site (influences climatiques, altitudinales) et de leur position au sein de ces buttes (gradient hydrique, de minéralisation et de pH depuis la base immergée jusqu'au sommet plus sec, oligotrophe et acide) (cf. *photo 5*, ci-dessus).



Les principales espèces caractéristiques de cet habitat sont :

La Bruyère à quatre angles *Erica tetralix*, la Narthécie des marais *Narthecium ossifragum*, Le Drosera ou Rossolis à feuilles rondes *Drosera rotundifolia*, la Linaigrette vaginée et à feuilles étroites *Eriophorum vaginatum*, *Eriophorum angustifolia*, les sphaignes.

Habitat présent en France sur une grande partie du territoire, mais fortes concentrations dans les régions de moyenne montagne ou à l'étage intermédiaire des hautes montagnes, également dans le Massif armoricain, le Bassin parisien et les Ardennes. Cet habitat se développe de l'étage planitiaire à collinéen, mais dans leurs formes essentiellement fragmentaires, si les conditions climatiques, principalement la pluviosité et la température, sont favorables. Les climats les plus favorables au développement de cet habitat sont ceux qui allient de fortes précipitations à des températures relativement basses. Le type fragmentaire se développe dans des conditions climatiques beaucoup plus variables, sans qu'il existe toutefois de vraie saison sèche, incompatible avec leur existence. Le sol est constitué d'un dépôt de tourbe, d'épaisseur variable, constamment gorgé d'une eau très faiblement minéralisée et à forte acidité. La nappe est sub-affleurante et ses variations de niveau sont faibles.

Les tourbières hautes actives ont connu une forte régression au cours des dernières décennies, notamment dans les sites de plaines les plus touchés, et restent encore aujourd'hui fortement menacées par un certain nombre de pratiques peu compatibles avec leur maintien dans un bon état de conservation. Les tourbières hautes actives sont menacées par l'intensification des pratiques agricoles, l'enrésinement et le creusement de plans d'eau, l'enneigement, la création de dessertes forestières, de places de dépôts de bois, l'abandon des pratiques traditionnelles extensives d'entretien de ces milieux... Les tourbières sont souvent dégradées, leur fonctionnement a été altéré par des travaux passés de drainage ou par des activités anthropiques de leur bassin d'alimentation (sylviculture, pompage, ...) L'envahissement par des espèces exotiques telles que les renouées asiatiques, souvent situées à proximité des places de dépôts peut menacer cet habitat. Les végétations de tourbières hautes actives se retrouvent dans le Bois de Goult, aux *Petits Riaux* et dans les *Landes de Montmerrei* pour une surface totale de 2,58 hectares (cf. *Annexe 12*, page XII).

Végétation pionnière, héliophile, constituée principalement d'hémicryptophytes en rosette, en touffe ou rampantes. Le recouvrement est généralement faible, laissant des espaces de sol dénudé. La strate herbacée, peu développée et discontinue, abrite un nombre limité d'espèces, celles-ci étant cependant caractéristiques et souvent exclusives. Lorsque les brosses de Rhynchospore sont bien développées, la végétation prend une physionomie herbeuse. La strate muscinale est toujours mince, abritant parfois quelques sphaignes clairsemées (cf. photo 6, ci-contre).



Photo 6

© J. COMBRUN / PNRNM

Les principales espèces caractéristiques de cet habitat sont :

Le Drosera ou Rossolis à feuilles rondes *Drosera rotundifolia*, le Rhynchospore blanc *Rhynchospora alba*, la Grassette du Portugal *Pinguicula lusitanica*, les sphaignes.

Malgré son caractère circumboréal (plantes des zones tempérées froides de l'hémisphère nord), cet habitat trouve son optimum de développement dans le domaine atlantique. En France, son aire de distribution est large mais il est surtout présent en Bretagne, en Auvergne, dans le Limousin, l'Aquitaine et Midi-Pyrénées, ainsi que dans les Vosges. Cet habitat se développe de l'étage planitiaire à montagnard, sur des substrats oligo-mésotrophes acides (pH compris entre 4 et 5), holorganiques, humiques ou minéraux. Il s'agit soit de tourbe, soit de sables généralement grossiers et humifères. Le substrat, constamment humide, connaît souvent une phase temporaire d'immersion hivernale accompagnée systématiquement d'une phase d'exondation durant l'été. L'alimentation hydrique est assurée soit par le biais d'une eau légèrement fluente (sources, suintements), soit par la présence d'une nappe restant toujours très proche de la surface.

Cet habitat se rencontre en mosaïque au sein de la végétation des landes humides et des tourbières hautes dans des secteurs au sol mis à nu par l'action de l'homme (décapage/étrépage), des animaux (bauges, piétinement) ou par érosion naturelle (ruissellement, gel). Il s'agit ainsi de groupements de cicatrisation.

Ces dépressions tourbeuses sont étroitement dépendantes de la préservation de zones humides très particulières qui ont connu une forte régression depuis le début du siècle. Ces zones humides se trouvent aujourd'hui extrêmement menacées : c'est le cas des tourbières, des landes humides, des étangs et mares oligotrophes. Ces écosystèmes ont subi drainage, assèchement, mise en culture, boisement, ennoisement, mise en décharge, comblement, extraction... Cet habitat souffre également de l'abandon des pratiques et usages traditionnels qui avaient cours sur ces milieux et permettaient autrefois d'entretenir des espaces ouverts, voire de créer artificiellement de petites zones décapées favorables aux espèces pionnières. La destruction des zones humides, conjuguée à leur abandon, a participé à la très forte régression des habitats du *Rhynchosporion*. Sur le site Natura 2000, les dépressions sur substrat tourbeux sont dans un état de conservation favorable dans les parcelles du Bois de Goult, ainsi qu'à la tourbière des *Petits Riaux*. Dans les *Landes de Montmerrei*, cet habitat est fragmentaire (cf. Annexe 13, page XIII).

Cet habitat est une forêt tourbeuse dominée par le Bouleau pubescent accompagné de sphaignes. La strate arborescente est dominée par le Bouleau pubescent, accompagné parfois par l'Aulne glutineux. La strate arbustive est marquée par la présence de saules et de la Bourdaine. Le peuplement est dense mais rabougri. La strate herbacée, pauvre en espèces, est souvent marquée par la présence de la Molinie accompagnée par la Myrtille et des fougères. La strate muscinale de densité variable est composée d'un épais tapis spongieux et élastique de sphaignes et de Polytric commun. Cette dernière strate peut former d'épais manchons à la base des troncs. (cf. photo 7, ci-contre).



Les principales espèces caractéristiques de cet habitat sont :

Le Bouleau pubescent *Betula pubescens*, la Bourdaine *Frangula dodonei*, la Molinie bleue *Molinia caerulea*, la Myrtille *Vaccinium myrtillus*, les sphaignes *Sphagnum plaustre*, *Sphagnum fimbriatum*, le Polytric commun *Polytrichum commune*.

Habitat présent en Bretagne, en Normandie, en Picardie, dans le Nord, dans le Centre, dans l'Auvergne, dans les Vosges et le sud-ouest.

Ce type d'habitat se rencontre en plaine, à l'étage collinéen et parfois à l'étage montagnard inférieur. Le climat local est caractérisé par de faibles variations thermiques (milieux froids). L'humidité atmosphérique est forte. Le substrat est tourbeux, acide et pauvre en éléments nutritifs. Il occupe des situations spécifiques comme les sources de pentes dans les talwegs. Les sols présentent dans ce cas une certaine aération du fait de la circulation de l'eau ou de l'intermittence de l'engorgement.

La principale menace qui pèse sur ces bois est la modification du régime des eaux (drainage, pompage), ensuite viennent la plantation d'espèces non indigènes, la gestion sylvicole et la pollution et l'eutrophisation des eaux. Sur le site, l'habitat peut être dégradé très localement par la modification du régime des eaux et éventuellement par la qualité des eaux qui l'alimentent. Les changements globaux et la succession de stress hydriques ces dernières années, peuvent affaiblir cet habitat et favoriser la transformation avec des essences forestières exogènes. Cet habitat se localise aux Petits Riaux et ponctuellement dans le Bois de Goult et dans le Bois Ballu (cf. Annexe 14, page XIV).

Cette pelouse est dominée par des touffes de graminées (fétuques) en brosse et parsemées de fines herbes couchées (Gaillet des rochers, Luzules, ...) cf. *photo 8*, ci-contre).

Les principales espèces caractéristiques de cet habitat sont :

Les Fétuques rouge et capillaire *Festuca rubra* et *filiformis*, le Gaillet des rochers *Galium saxatile*, le Nard raide *Nardus stricta*, la Centaurée noire *Centaurea nigra*, les Luzules à fleurs nombreuses et multiflore *Luzula campestris* et *multiflora*, la Danthonie décombante *Danthonia decumbens*, la Potentille tormentille *Potentilla erecta*.



L'association végétale retrouvée sur le site correspond à la pelouse mésophile à méso-hygrophile à *Galium saxatile* et Fétuque capillaire où la Succise des prés, a Molinie bleue et l'Epière officinale sont présentes. Ce type de pelouse est surtout connu dans le nord-ouest et nord de la France. Cet habitat se développe de l'étage planitiaire à montagnarde en situations topographiques variées selon les conditions géomorphologiques des substrats et de pentes permettant souvent à ces pelouses d'échapper à la fertilisation. L'habitat se développe sur des roches mères acides grès, granites, schistes, ... sur sols acides oligotrophes.

Cet habitat en très forte régression en Normandie est menacé principalement par la fertilisation qui fait disparaître les espèces caractéristiques de cette pelouse très sensibles aux apports d'engrais minéraux et organiques. Une fauche exportatrice tardive ou un pâturage très extensif peuvent être préconisés pour son maintien. Enclavée entre la forêt et la rivière, on retrouve cette pelouse le long de la Cance sur la commune de La Lande-de-Goult pour une surface de 1,21 hectares. Elle pourrait être menacée par la dynamique forestière (abandon probable d'exploitation agro-pastorale depuis plusieurs années), par la plantation de résineux ou par un changement des pratiques qui aboutirait à un apport de fertilisant (cf. *Annexe 15*, page XV).

Cet habitat a une structure typique de prairie à biomasse élevée et dense. Une stratification nette sépare les plus hautes herbes (graminées élevées, Apiacées et Brassicacées...), des herbes plus basses (petites graminées, herbes à tiges rampantes...). Ce groupement est constitué de dicotylédones qui fleurissent plutôt en fin de printemps et en été. Ces plantes attirent les pollinisateurs.

Les principales espèces caractéristiques de cet habitat sont :

L'Avoine à chapelets *Arrhenatherum elatius*, le Brome fausse orge *Bromus hordeaceus*, la Centaurée jacée *Centaurea jacea*, la Berce commune *Heracleum sphondylium*, la Luzule des champs *Luzula campestris*, l'Avoine dorée *Trisetum flavescens*.

L'association végétale retrouvée sur le site correspond à la prairie à Luzule des champs et à Brome mou. Ce type de prairie est surtout connu dans le nord-ouest de la France (Massif armoricain et quelques régions voisines). Cet habitat se développe sous un climat thermo-atlantique à subatlantique sur des substrats acides à neutres à sols mésotrophes à eutrophes.

Cet habitat peut être menacé par l'eutrophisation, les apports d'engrais minéraux peuvent la faire évoluer vers la prairie de fauche eutrophile de l'*Heracleo sphondylii - Brometum hordeacei* (non rencontrée sur le site). On retrouve cette prairie dans une clairière enclavée dans le Bois de Grandmont et dans la vallée du Landrion sur la commune de Francheville (1,4 hectares), ces prairies peuvent être menacées par la dynamique forestière (abandon probable d'exploitation agropastorale depuis plusieurs années) et par la fertilisation azotée ou le changement de pratiques (cf. *Annexe 16*, page XVI).

Lande atlantique subsèche

Code Natura 2000 : 4030

Cet habitat a une structure assez uniforme, de hauteur pouvant aller de quelques dizaines de centimètres jusqu'à deux mètres selon le type de communauté et le stade dynamique. Il est constitué d'une ou plusieurs strates de chaméphytes (bruyères, callune, ajoncs) au recouvrement total ou presque, laissant peu de place à la strate herbacée. Les ajoncs sont dominants dans les landes peu ou pas exploitées, les rendant quasi impénétrables ; la Fougère aigle devient dominante en été dans certains stades régressifs, résultant de l'écobuage ou du gyrobroyage (cf. *photo 9*, ci-contre).



Photo 9 © R. THEAÛD / PNRNM

Les principales espèces caractéristiques de cet habitat sont :

La Bruyère cendrée *Erica cinerea*, l'Ajonc nain *Ulex minor*, l'Ajonc d'Europe *Ulex europaeus* et la Callune *Calluna vulgaris*.

La lande à Ajonc nain et à Bruyère cendrée se développe en Bretagne, dans les Pays-de-Loire, dans le Limousin, en Normandie et dans le Poitou. Ces landes planitiaires à collinéennes (altitude maximale 700 mètres) se développent sous un climat atlantique à influences océaniques modérées. Les situations topographiques sont variées, sur plateaux ou pentes faibles. Ce type de lande évolue sur des roches mères siliceuses diverses : roches massives, sables siliceux et sur des sols oligotrophes, acides à réserve en eau moyenne à faible.

Sur sols plus profonds, la dynamique potentielle des espèces arbustives et arborescentes entraîne une raréfaction des espèces héliophiles strictes et une progression des espèces pré-forestières (ronces, fougères). Ces landes se localisent aux *Bruyères de la Coudraie* pour une surface totale de 7,18 hectares (cf. *Annexe 17*, page XVII)

La végétation des pierriers est dispersée et à faible recouvrement (5-20 %), elle est constituée par des communautés bryolichéniques en coussins, des ourlets pré-forestiers, des landes sèches, des chênaies-bétulaies rabougries... (cf. *photo 10*, ci-contre).

Sur le site, les éboulis boisés se distinguent des éboulis à végétation bryolichénique. Les espèces identifiées sont : le Polypode commun *Polypodium vulgare* et des lichens, notamment le Lichen des rennes *Cladonia rangiferina*, espèce protégée.

Ces communautés ont encore été très peu étudiées en France. Il semble que l'on puisse les rencontrer sur les montagnes siliceuses atlantiques et continentales sous influences océaniques. Des observations restent à entreprendre pour préciser son aire de répartition. Cet habitat se retrouve à l'étage collinéen et montagnard (altitude inférieure à 1 600 mètres) sur des substrats pauvres, de nature siliceuse. Les éboulis sont souvent localisés sur des pentes fortes à moyennes. Ce type d'habitat est généralement peu menacé par des actions extérieures. Toutefois, le fonctionnement de l'éboulis naturel peut être remis en question dans le cas de passage d'une piste, d'un sentier ou de l'ouverture de carrières. Les espèces bryolichéniques peuvent être prélevées et arrachées car elles sont appréciées des fleuristes et des particuliers pour les compositions florales ou la décoration. Les activités anthropiques passées et actuelles (sylviculture, plantation, ...), à proximité des pierriers, influencent la dynamique naturelle de la végétation qui évolue vers le boisement. Les pierriers se localisent dans la vallée de la Cance et dans la vallée de la Gastine pour une surface totale de 7,83 hectares (cf. *Annexe 18*, page XVIII).



Photo 10

© PNRNM

Chênaie-hêtraie atlantique acidiphile à Houx

Code Natura 2000 : 9120

La strate arborescente est dominée par le Hêtre, accompagné des Chênes sessile et pédonculé. La strate arbustive est lâche et discontinue, elle est marquée par la présence du Houx. La strate herbacée est souvent peu recouvrante et pauvre en espèces. Elle est marquée par la présence d'espèces acidiphiles ou acidiclinales. La strate muscinale est plus ou moins fournie (cf. *photo 11*, ci-contre).

Les principales espèces caractéristiques de cet habitat sont :

le Hêtre commun *Fagus sylvatica*, le Chêne rouvre ou sessile *Quercus petraea*, le Houx *Ilex aquifolium*, la Myrtille *Vaccinium myrtillus*, le Néflier *Mespilus germanica*, le Belchnum en épi *Blechnum spicant*, la Canche flexueuse *Deschampsia flexuosa*, le Sorbier des Oiseleurs *Sorbus aucuparia*, le Chèvrefeuille des bois *Lonicera periclymenum*.

Habitat présent en Bretagne, en Normandie, en Picardie, dans le Nord-Pas-de-Calais et dans le Morvan. Ce type d'habitat est lié au domaine atlantique, là où le climat est humide, l'hiver frais et les gelées de printemps possibles, à l'étage collinéen. Il occupe toutes les situations topographiques : plateaux, versants diversement exposés, dépressions. Il se développe sur les altérites de roches siliceuses, sur limons à silex, sur sables argileux... La Chênaie-hêtraie acidiphile s'installe sur une grande variabilité de sols : sols bruns acides, sols lessivés acides à litière épaisse.

Les surfaces de cet habitat sont à peu près stabilisées, il peut s'étendre avec l'abandon de zones pâturées. La principale menace qui pèse sur ces bois est la plantation d'espèces non indigènes. Sur le site, l'habitat peut être dégradé très localement par les nouvelles dessertes forestières et places de dépôt de bois. Les changements globaux et la succession de stress hydriques ces dernières années, peuvent affaiblir cet habitat et favoriser la transformation avec des essences forestières exogènes. Cet habitat se localise principalement dans le Bois de Goult pour une surface totale de 295,92 hectares (cf. *Annexe 19*, page IX).



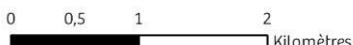
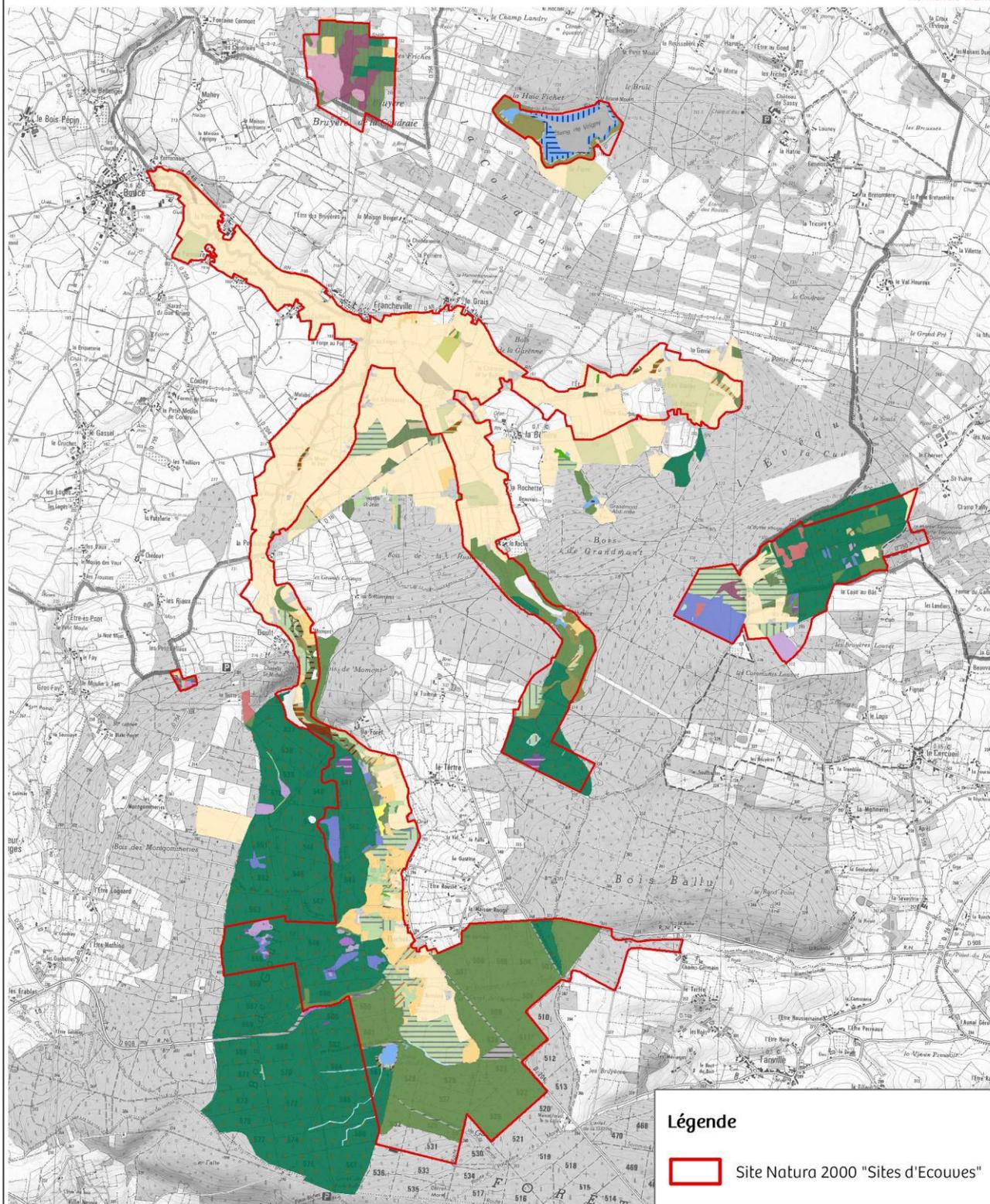
Photo 11

© N. BOUDEUSSEUL / PNRNM



Site Natura 2000 "Sites d'Écouves"

Habitats naturels



Sources : DREALN ; PNR NM ; IGN
 (campagne de terrain 2011-2012 et
 expertise de terrain de 2018)
 Cartographie : J. Combrun PNR NM, 2018.

Carte 13 : Les habitats naturels du site Natura 2000 « Sites d'Écouves ».



Légende

Forêts caducifoliées

-  Bois d'Aulnes
-  Bois d'Aulnes marécageux
-  Saussaie marécageuse
-  Boisement pionnier hygrophile
-  Boisement pionnier de Chênes pédonculés et bouleaux verruqueux
-  Chênaie-boulaie tourbeuse *
-  Hêtraie-chênaie acidiphile atlantique *

Plantations

-  Plantation de conifères
-  Plantation de Peupliers

Landes et fourrés

-  Lande subsèche à Ulex minor et Erica cinerea *
-  Lande à Fougère aigle et Molinie
-  Lande hygrophile atlantique *
-  Lande atlantique secondaire *
-  Lande à Fougère aigle et Molinie & Prairie à Jonc acutiflore
-  Ptéridaie
-  Fourré de genêts

Prairies humides

-  Prairie à agrostide des chiens et Laïche à deux nervures *
-  Prairies à Jonc acutiflore
-  Prairie humide acide et oligotrophe *
-  Prairies hygrophile acidiphile atlantique *
-  Mégaphorbiaie acidiphile armoricaine (*)
-  Prairie tourbeuse *
-  Prairie sur tourbe asséchée à Carvi verticillé et Jonc squarreux
-  Moliniaie acidiphile occidentale *

Tourbières

-  Communauté des gouilles tourbeuses *
-  Tourbière haute active **
-  Tourbière à influence océanique **

Prairies mésophiles

-  Pelouse oligotrophe à Gaillet des rochers et Fétuque des prés **
-  Prairie mésophile améliorée
-  Prairie pâturée mésotrophe
-  Prairie de fauche mésotrophe
-  Prairie mésophile mésotrophique acidiphile de fauche *
-  Communauté hygrocline pâturée

Eaux courantes et stagnantes

-  Eaux courantes
-  Plan d'eau
-  Herbier flottant des eaux oligotrophes à mésotrophes *
-  Prairie flottante
-  Gazon amphibie vivace des grèves mésotrophes acides à Scirpe des marais et Littorelle à une fleur *
-  Communauté continentale des sols oligo- à mésotrophes des rives d'étangs *

Pierriers

-  Eboulis siliceux à communautés bryo-lichéniques *
-  Eboulis siliceux reboisé *

Terres agricoles et paysages artificiels

-  Culture céréalière
-  Friche
-  Haie
-  Jardin
-  Route

* Habitat naturel d'Intérêt Européen

** Habitat naturel d'Intérêt Européen Prioritaire

(*) Habitats de mégaphorbiaies cartographiés de manière surfacique et linéaire

2.2.3- Espèces d'intérêt européen

Huit espèces appartenant à l'annexe II de la directive *Habitats* ont été recensées sur le site Natura 2000 « Sites d'Écouves » contre six espèces en 2003 lors de l'élaboration du premier document d'objectifs. Ce sont principalement des espèces inféodées aux cours d'eau et aux zones humides (mares, eaux fraîches des ruisseaux, prairies humides, tourbières, landes humides).

- **Loutre d'Europe** *Lutra lutra*,
- **Chabot** *Cottus perifretum*,
- **Lamproie de Planer** *Lampetra planeri*,
- **Écrevisse à pieds blancs** *Austropotamobius pallipes*,
- **Triton crêté** *Triturus cristatus*,
- **Damier de la Succise** *Euphydryas aurinia*,
- **Lucane cerf-volant** *Lucanus cervus*,
- **Écaille chinée** *Euplagia quadripunctaria*.

D'autres espèces inscrites à l'annexe IV de la directive *Habitats* et qui de ce fait n'ont pas justifié la désignation du site, y sont présentes :

- **Crapaud accoucheur** *Alytes obstetricans*,
- **Rainette arboricole** *Hyla arborea*,
- **Grenouille agile** *Rana dalmatina*,
- **Triton marbré** *Triturus marmoratus*.

Légende des catégories d'espèces :

	Milieus aquatiques et milieux humides
	Milieus para tourbeux et tourbeux
	Milieus boisés, forêts

Sources des fiches habitats : *Cahiers d'habitats*, 2002

Loutre d'Europe

Lutra lutra

Code Natura 2000 : 1355

La Loutre d'Europe, mammifère semi aquatique et principalement nocturne, est un animal très discret qu'il est rare d'apercevoir. Elle possède un corps fuselé parfaitement adapté à la vie aquatique. Son pelage, brun foncé, est composé de deux couches : le poil de bourre, court, très fin, dense et laineux ; et le poil de jarre, long, lisse, brillant et imperméable. Excellente nageuse, elle dispose de pattes palmées, d'un corps allongé, auquel il faut ajouter une queue épaisse à la base et s'effilant vers l'extrémité, pour un poids pouvant aller de 5 à 15 kg (cf. *photo 12*, ci-contre).



La Loutre vit au bord des cours d'eau (ruisseaux, rivières et même fleuves des marais et des plans d'eau). Habituellement solitaire, elle peut occuper un territoire de 5 à 15 km de rives le long d'un cours d'eau. Les milieux réservés aux gîtes diurnes sont choisis en fonction de critères de tranquillité et de couvert végétal. Elle fait sa tanière, qu'on appelle « catiche », entre les racines des arbres des berges des cours d'eau ou dans d'autres cavités (cavité rocheuse, tronc creux, terrier d'une autre espèce). La catiche contient souvent une entrée plus ou moins dissimulée au-dessous du niveau d'eau et un conduit d'aération.

Historiquement, les facteurs de déclin sont liés à des causes anthropiques (piégeage, chasse). Aujourd'hui, les raisons du déclin sont la destruction des habitats aquatiques et palustres, la contamination par les biocides, les collisions routières, le piégeage et enfin le dérangement.

La Loutre d'Europe serait présente sur le site Natura 2000, des indices de présence au bord de la Cance ont été remarqués en 2006 vers Boucé et en 2010 en amont de Francheville. Son retour sur le bassin versant de l'Orne s'est amorcé depuis 2002. Elle est présente depuis Caen jusqu'à Sées (cf. *Annexe 20*, page XX).

Chabot commun

Cottus perifretum

Code Natura 2000 : 1163

Le Chabot est un petit poisson, ne dépassant pas 15 cm de long. Il a la forme d'une massue. Il possède une tête large, démesurée pour son corps, des lèvres épaisses et deux nageoires pectorales en forme d'éventail qui le rendent facilement identifiable. Son corps d'apparence lisse est recouvert de minuscules écailles. Ses couleurs varient entre le noir, le brun, le jaune et le beige (cf. *photo 13*, ci-contre).



Espèce territoriale sédentaire, le Chabot est plutôt nocturne. Actif très tôt le matin ou en soirée à la recherche de nourriture, il chasse à l'affût en aspirant les proies passant à sa portée. Pendant la journée, il reste plutôt discret, se cachant parmi les pierres ou les plantes. C'est une espèce pétricole, ce qui lui permet de se confondre par mimétisme au milieu rocheux des eaux courantes, fraîches et bien oxygénées.

Les cours d'eau à forte dynamique lui sont très propices du fait de la diversité des profils et du renouvellement actif des fonds rocheux. Ces milieux offrent un maximum de caches pour les individus de toutes tailles. L'espèce est très sensible à la qualité des eaux notamment aux pollutions chimiques et au colmatage des fonds.

Les principales mesures favorables à cette espèce sont le maintien et la réhabilitation de son milieu de vie, tant d'un point de vue physique (éviter la canalisation et le colmatage des fonds, lutter contre l'implantation d'étangs en dérivation, ...) que chimique (éviter les pollutions). Cette espèce est bien présente sur la Cance et ses affluents, elle se retrouve dans de nombreux autres cours d'eau dont plus de 285 intégrés dans le réseau Natura 2000 en France (cf. *Annexe 21*, page XXI).

Lamproie de Planer

Lampetra planeri

Code Natura 2000 : 1096

Elle ressemble à une anguille recouverte d'une peau lisse dépourvue d'écaillés. Sa bouche sans mâchoire est en forme de ventouse. L'adulte mesure entre 12 et 15 cm. Sa couleur est gris verdâtre et bleuâtre sur le dos, jaune sur le flanc et plus claire sur le ventre. Contrairement aux poissons de nos rivières, la lamproie est dépourvue d'opercules mais présente sur chaque flanc sept fentes branchiales. Les deux nageoires dorsales, plus ou moins contiguës chez l'adulte, sont présentes à l'arrière de l'animal (cf. *photo 14*, ci-contre). Contrairement à d'autres espèces de lamproie, la Lamproie de Planer n'est ni parasite d'autres organismes, ni migratrice.



Les larves, enfouies dans la vase, filtrent les matières organiques, tandis que les adultes, qui ont subi une atrophie de leur système digestif après la métamorphose, ne se nourrissent pas. Cette espèce, peu féconde, meurt après son unique reproduction qui se déroule d'avril à mai sur un substrat formé de graviers et de sables. Les larves restent enfouies de 5 à 7 ans dans les sédiments fins. L'importante phase larvaire rend cette espèce très sensible aux pollutions qui s'accumulent dans les sédiments.

Les principales mesures favorables à la Lamproie de Planer sont la protection des zones de frayères et de leur qualité notamment par une lutte contre la pollution des sédiments, le colmatage des fonds et l'érosion des berges en évitant notamment le boisement en résineux des rives. Cette espèce est bien présente sur la Cance comme sur de nombreuses autres rivières (plus de 200 sites intégrés dans le réseau Natura 2000 en France). En 2014, une pêche électrique a permis de constater que la population semble importante avec une cohorte d'individus variée. Sa répartition dans le site Natura 2000 doit probablement se restreindre aux secteurs où la granulométrie n'est pas trop grossière (limon, sable, petits cailloux), principalement sur la Cance et le Landrion (cf. *Annexe 22*, page XXII).

Écrevisse à pieds blancs

Austropotamobius pallipes

Code Natura 2000 : 1092

L'Écrevisse à pieds blancs est un crustacé d'une longueur de 8 à 9 cm, pouvant atteindre 12 cm. La forme générale rappelle un petit homard : corps aplati latéralement, segmenté avec une queue aplatie en éventail. La couleur générale est vert bronze à gris avec une face ventrale plus pâle, notamment au niveau des pinces, d'où son nom de « pieds blancs ». Toutefois, la coloration n'est pas un critère stable de détermination (cf. *photo 15*, ci-contre).



L'Écrevisse à pieds blancs recherche des ruisseaux aux eaux douces et fraîches, à courants variables, riches en abris (souches, racines, blocs, galets) avec des fonds graveleux à sableux aussi bien dans des cours d'eau sur substrat calcaire que granitique. Elle a besoin d'une eau claire, d'une excellente qualité, très bien oxygénée, avec des températures constantes. La végétation aquatique ou rivulaire joue également un rôle important dans la mesure où les bois morts, les herbiers aquatiques, les racines et le chevelu racinaire des arbres de berges constituent des abris vis-à-vis du courant et des prédateurs.

La principale menace est l'altération physique et biologique de son milieu de vie. La modification de son biotope naturel (matières en suspension dans l'eau, envasement, destruction des berges, perturbation du régime hydraulique et thermique) comme l'apparition de pollutions chimiques (pollution massive ou chronique plus ou moins diffuse) lui sont défavorables. La multiplication des interventions sur la faune comme l'introduction d'espèces exogènes (autres écrevisses ou Rat musqué), le repeuplement piscicole ou les déversements de poissons surdensitaires augmentent les risques de

compétition, de prédation et de pathologie, comme la peste des écrevisses (aphanomycose) qui est létale à 100 % pour l'Écrevisse à pieds blancs.

Sur le site, trois stations ont été recensées, en 2009, sur la Gastine et le Landrion. Les effectifs et le nombre de stations sont en régression constante à l'échelle du bassin versant, comme à l'échelle régionale et au-delà. Les données recueillies, en 2000 lors de l'élaboration du premier document d'objectifs avaient permis de retrouver des populations sur la Cance et les affluents (Landrion, Gastine et la Chapelle Saint Jean). En 2012-2013, seule une station d'Écrevisse à pieds blancs est présente sur le site sur la Gastine. Les écrevisses allochtones (Écrevisse du Pacifique) sont présentes dans le périmètre Natura 2000, des observations ont été faites sur la Cance au niveau de Goult et du Landrion (Château de La Bellière) et elles sont présentes dans l'étang de Vrigny (cf. *Annexe 23*, page XXIII).

Triton crêté

Triturus cristatus

Code Natura 2000 : 1166

Le Triton crêté est le plus grand représentant de la famille des Salamandridés. Il a la peau rugueuse et une longue crête lui parcourt le dos et la queue lors de la période de reproduction. Dans la phase terrestre, les crêtes ont tendance à disparaître. La peau des adultes est marron et tachetée de noir. Les femelles arborent fréquemment une ligne dorsale plus claire. La partie abdominale est jaune orangée (cf. *photo 16*, ci-contre).



Le Triton crêté est plutôt une espèce de paysages ouverts et plats. On le trouve principalement dans les secteurs bocagers avec des prairies. Il fréquente des biotopes aquatiques de nature variée : mares, mares abreuvoirs, sources, fontaines, fossés, bordure d'étangs. La mare demeure toutefois son habitat de prédilection. Celle-ci est généralement vaste, relativement profonde (de l'ordre de 0,5 à 1 mètre), pourvue d'une abondante végétation et bien ensoleillée. Il est important qu'elle présente, au moins sur une partie, un pourtour avec des berges en pente douce, de manière à permettre le déplacement des tritons.

La principale menace a souvent été liée au remembrement des terres agricoles qui a engendré la disparition des habitats aquatiques et terrestres. L'habitat aquatique du triton est toujours menacé par comblement des mares existantes par l'homme, les opérations de drainage ou encore leur atterrissement naturel. Ce dernier phénomène est accru par l'abandon de l'agriculture en particulier l'élevage qui conduit à un arrêt de l'entretien des mares. L'arrachage des haies, la destruction des bosquets à proximité des points d'eau constituent également des menaces dans la mesure où ces abris sont indispensables pour l'espèce durant sa phase terrestre. Les champs cultivés, dépourvus d'humus sont inaptes à la vie des amphibiens et les traitements phytosanitaires détruisent les ressources alimentaires disponibles. La disparition des haies, bosquets, prairies et des mares fragmente l'habitat du triton et limitent les échanges inter populationnels. Des opérations de curage des mares mal menées sans précaution sont susceptibles de menacer des populations. Enfin, l'introduction de poissons dans les mares fragilise les populations, les poissons mangent les larves

Sur le site, le Triton crêté a été observé dans plusieurs mares prairiales en 2018 sur la commune de Francheville. Sa répartition en Normandie se limite à la partie calcaire. Les effectifs sont en très forte régression à l'échelle nationale et régionale. Seule cette station de plusieurs mares est connue à ce jour sur le site Natura 2000 (cf. *Annexe 24*, page XXIV).

Damier de la Succise

Euphydryas aurinia

Code Natura 2000 : 1065

Le Damier de la Succise est un petit papillon diurne de 35 mm d'envergure. Il a des ailes de couleur fauve-orangée avec un quadrillage de traits noirs et des taches plus claires, jaune orangé (cf. *photo 17*, ci-contre). On le nomme damier par la présence de dessins quadrillés sur ses ailes, et Succise car il est inféodé à la Succise des prés, plante des prairies humides.

Deux écotypes de Damier existent en France, l'un fréquente des pelouses sèches calcicoles et l'autre fréquente les prairies humides et les tourbières. Les individus du site Natura 2000 doivent probablement être rattachés à *E. aurinia aurinia* car fréquentant les prairies et les landes humides ainsi que les tourbières où se développe sa plante hôte.

L'assèchement des zones humides est l'une des menaces les plus importantes pour cette espèce. Cet élément peut provoquer une fragmentation des habitats potentiels et conduire à l'isolement des populations. L'amendement des prairies en nitrates est néfaste aux populations par la raréfaction de sa plante hôte. La plantation des zones humides est également une menace pour le maintien des habitats favorables au Damier de la Succise. De plus, la gestion des milieux par le pâturage ovin est déconseillée, car celui-ci exerce une pression très importante sur la Succise. Enfin, la fauche pendant la période de développement larvaire est également une menace importante.

En 2014, des inventaires de la Succise ont été réalisés par le GRETIA, ils ont permis d'observer des individus adultes dans la vallée de la Cance, dans le Bois de Goult et aux Prés Jean. En 2013, le lycée de Sées a suivi les adultes et les nids communautaires dans le site (cf. *Annexe 25*, page XXV). La vallée de la Cance représente le principal secteur de reproduction du Damier de la Succise.



Lucane cerf-volant

Lucanus cervus

Code Natura 2000 : 1083

Le Lucane cerf-volant est le plus grand des coléoptères d'Europe, la taille du mâle peut atteindre 8 cm. Son corps luisant est de couleur noir ou brun-noir. La tête du mâle, large et pourvue de grandes mandibules, rappelle des bois de cerf (cf. *photo 18*, ci-contre). La larve se développe dans les souches de vieux arbres. Le stade larvaire dure 6 ans ; les adultes ne sont visibles que de mai à septembre.

L'habitat du Lucane est constitué de forêts et de haies comportant des souches et des vieux arbres feuillus dépérissants, de préférence des chênes. Le Lucane est nocturne et vit en famille ou en petit groupe.

L'arrachage systématique des haies et des arbres morts ainsi que l'entretien excessif des haies et bosquets pourrait favoriser le déclin local de populations. Actuellement cette espèce n'est pas menacée en France.

L'espèce est probablement présente sur tout le site, elle fréquente en particulier les zones de bocages et les forêts de feuillus. On ne connaît pas sa répartition exacte sur le site Natura 2000 ni l'importance de la population.



L'Écaille chinée est un papillon mesurant 5 à 6 cm d'envergure avec des ailes antérieures noires, zébrées de jaune pâle. Les ailes postérieures sont rouges avec quatre gros points noirs, excepté chez la forme *lutescens* où la couleur est jaune. Le thorax est noir rayé de jaune. L'abdomen est orangé et orné d'une rangée médiane de points noirs (cf. *photo 19*, ci-contre). La chenille est de couleur noirâtre ou brun foncé avec une raie sur le dos jaunâtre.



L'Écaille chinée fréquente une grande variété de milieux, à l'exception des zones de monoculture. On la retrouve ainsi dans les milieux humides (complexes riverains des forêts alluviales), les mosaïques d'habitats et les lisières forestières. Les papillons adultes ont une activité à la fois diurne et nocturne, ils apparaissent à partir de juin jusqu'en septembre. Ils butinent principalement l'Eupatoire chanvrine. Les chenilles se nourrissent essentiellement la nuit et s'abritent sous les feuilles pendant la journée.

En 2000, l'espèce était très largement représentée dans les zones de bocages et de lisières forestières ainsi que dans les landes humides et ne semblait pas à priori menacée sur les sites d'Écouves.

2.2.4- Autres espèces d'intérêt patrimonial

Le site Natura 2000 « Sites d'Écouves » présente des habitats naturels variés (éboulis, prairies, landes, tourbières, boisements) composés d'une flore et d'une faune patrimoniale avec de nombreux taxons protégés aux échelles nationale et régionale.

LA FLORE

Les secteurs de tourbières abritent notamment le Drosera à feuilles rondes *Drosera rotundifolia* protégé au niveau national, la Linaigrette vaginée *Eriophorum vaginatum*, la Narthécie des marais ou l'Ossifrage brise-os *Narthecium ossifragum*, le Scirpe cespiteux *Scirpus cespitosus subsp germanicus*, la Lathrée clandestine *Lathraea clandestina*, la Bruyère ciliée *Erica ciliaris* protégées régionalement, l'Osmonde royale *Osmunda regalis* dont la cueillette est réglementée dans l'Orne. D'autres espèces patrimoniales, non protégées ont également été inventoriées : la Laïche blanchâtre, la Laïche étoilée, la Laïche à bec, la Linaigrette à feuilles étroites, le Jonc squarreau, la Grassette du Portugal, le Rhynchospore blanc, la Lobélie brûlante... Plusieurs espèces de bryophytes rares ont été inventoriées dans le Bois de Goult : *Aulacomnium palustre*, *Campylopus fragilis*, *Campylopus pyriformis*, *Kurzia pauciflora*, *Sphagnum auriculatum*, *Sphagnum cuspidatum*, *Sphagnum fimbriatum*, *Sphagnum papillosum*.

Sur les prairies marécageuses, des espèces patrimoniales ont été recensées comme le Genêt des anglais *Genista anglica*, la Pédiculaire des bois *Pedicularis sylvatica*, la Violette des marais *Viola palustris*, la Sanguisorbe officinale *Sanguisorba officinalis*...

La Lichen des rennes *Cladonia rangiferina*, protégée régionalement peut se rencontrer sur les pierriers du site.

Enfin, les rives des étangs et mares possèdent également une flore d'intérêt patrimonial : la Littorelle à une fleur *Littorella uniflora* et la Pillulaire globuleux *Pilularia globulifera* protégées à l'échelle nationale, le Scirpe ovale *Eleocharis ovata*, le Leersie faux riz *Leersia oryzoides*, le Jonc nain *Juncus pygmaeus*, la Canche des marais *Deschampsia setacea*, le Jonc des marécages *Juncus tenageia* et la Renouée douce *Polygonum mite* protégées régionalement. Des espèces patrimoniales, non protégées sont également présentes : la Laïche à

bec, le Flûteau rampant, le Souchet brun, la Naïade commune, le Vulpin roux, l'Élatine à six étamines et la Cicendie filiforme.

LA FAUNE

La faune du site Natura 2000 « Sites d'Écouves » est riche et diversifiée en espèces.

Les odonates (libellules) sont notamment représentés par : l'Agrion nain, l'Agrion élégant, l'Agrion porte-coupe, l'Agrion à larges pattes, le Leste dryade, le Leste verdoyant, la Petite nymphe au corps de feu, l'Orthetrum bleuisant, l'Orthetrum réticulé, la Libellule à quatre taches, le Cériagrion délicat, l'Aesche bleue, l'Anax empereur, le Caloptéryx vierge, l'Agrion jouvencelle, la Naïade aux yeux rouges, le Gomphus gentil, le Sympetrum rouge-sang, le Cordulégastre annelé...

Les lépidoptères sont également très nombreux et comptent quelques espèces rares, le plus souvent inféodées aux milieux tourbeux. Notons la présence de l'Echiquier, du Miroir, du Petit Mars changeant, du Petit collier argenté, du Nacré de la Sanguisorbe et du Gazé pour les espèces patrimoniales.

Les orthoptères remarquables recensés sont : le Criquet des clairières, le Criquet palustre, le Criquet ensanglanté, l'Éphippigère des vignes, la Decticelle des bruyères, le Tétrix riverain, la Decticelle cendrée, le Grillon des bois, le Criquet noir-ébène, la Leptophye ponctuée...

Une espèce intéressante d'hétéroptère aquatique typique des eaux acides a été observée dans le bois de Goult : *Hesperocorixa castanea*. Un coléoptère rare a été inventorié sur les Prés Jean : *Agabus melanarius*. Enfin, de nombreuses araignées ont été recensées dans la zone du Bois de Goult. Parmi les plus rares, les espèces suivantes ont été relevées : *Micrommata roseum*, *Pirata hygrophila*, *Tibellus oblongus*, *Dolomedes fimbriatus*, *Misumena vatia*...

L'omniprésence de l'eau est favorable à la présence d'amphibiens. Plusieurs espèces intéressantes ont été inventoriées : le Crapaud accoucheur, la Rainette arboricole, le Crapaud commun, les Tritons palmé, ponctué, alpestre et marbré, la Salamandre tachetée, la Grenouille rousse et la Grenouille agile.

Du point de vue ornithologique, de nombreuses espèces sont présentes sur le site. Les secteurs forestiers abritent : les Pouillots fitis et véloce, le Roitelet huppé, la Bécasse des bois, le Pipit farlouse, le Bec-croisé des sapins, le Bouvreuil pivoine, les Pics épeiche, mar, épeichette, noir et cendré, le Tarin des aulnes, le Pinson du Nord, les Grives mauvis et litorne, le Hibou moyen-duc, la Cigogne noire, l'Engoulevent d'Europe, ... Les landes des *Bruyères de la Coudraie* sont favorables à la nidification de la Fauvette pitchou et du Busard cendré. D'autres espèces sont également observées sur ce secteur : la Pie Grièche-écorcheur, l'Alouette lulu, le Busard Saint-Martin, le Gobemouche-noir, la Cisticole des joncs, le Milan royal... Enfin, l'étang de Vrigny est une halte migratoire pour de nombreux oiseaux d'eau dont certaines espèces sont peu fréquentes : le Plongeon catmarin, le Grèbe jougris, le Héron bihoreau, le Balbuzard pêcheur, la Sterne pierregarin, la Guifette noire, le Cormoran huppé, le Harle piette...

Pour les espèces piscicoles, hormis les espèces de la directive *Habitats*, le Brochet est présent dans l'étang de Vrigny et la Truite fario dans les ruisseaux et rivières du site.

Les mammifères sont représentés par les espèces comme le Cerf élaphe, le Chevreuil, le Sanglier, le Renard roux. Les chiroptères restent mal connus sur ce secteur présentant une forte couverture forestière. Seules des données recueillies sur l'étang de Vrigny mettent en évidence la présence du Murin à moustache. Le potentiel pour les espèces forestières est probablement intéressant (Barbastelle, Noctule commune, Noctule de Leisler, Murin de Bechstein et Murin d'Alcathoe).

2.2.5- Espèces invasives

La présence d'espèces invasives est souvent associée à certaines activités humaines : plantes ornementales « échappées » d'un jardin, animaux échappés d'élevages ou introduits sciemment pour la pratique de loisirs... Ces espèces peuvent se développer rapidement en dehors de tout contrôle. Elles peuvent venir concurrencer à plus ou moins long terme les espèces autochtones ou menacer certains milieux patrimoniaux.

Plusieurs espèces invasives sont présentes sur le site Natura 2000 « Sites d'Écouves ». Des stations de Renouée du Japon ont été relevées en forêt notamment localisées le long des dessertes, des places de dépôt et des bords de route. Bien qu'actuellement très localisées, il convient à l'avenir d'être vigilant concernant le développement et l'extension de ces espèces végétales.

L'Écrevisse du Pacifique est présente dans l'étang de Vrigny, sur la Cance et sur le Landrion. Le Ragondin, le Rat musqué, la Bernache du Canada ont également été recensés sur le bassin versant. Pour ces dernières, des actions de régulations (tirs au fusil et piégeage) sont réalisées (cf. *Annexe 26*, page XXVI).

Partie 3

Évaluation et Bilan du précédent Docob

3 - ÉVALUATION ET BILAN DU PRÉCÉDENT DOCOB

3.1- Historique de la démarche Natura 2000 pour les « Sites d'Écouves »

L'élaboration du premier document d'objectifs avait été confiée au PNR Normandie-Maine en 1999. Après une longue série de réunions de travail, ce DocOb a été validé par le comité de pilotage le 10 juillet 2003. Le PNR NM, animateur pour ce site, a mis en œuvre les actions prévues dans le DocOb depuis cette date.

Quinze années se sont écoulées depuis les premières démarches de concertation pour la désignation du site Natura 2000 « Sites d'Écouves ». Aujourd'hui, l'évaluation des actions du premier DocOb permet de réaliser un bilan de la démarche Natura 2000 sur ce site, de réorienter les enjeux de conservation des espèces et des habitats naturels et de prévoir un nouveau programme d'actions.

L'évaluation d'un document d'objectifs porte sur trois aspects :

- la mise en œuvre technique du DocOb (réalisation des opérations, temps, coûts, ...)
- les résultats techniques et socio-économiques ;
- les résultats sur la préservation des espèces et des habitats pour lesquels le site a été désigné.

Le rapport est donc structuré en deux grands chapitres :

- le bilan technique et socio-économique : il reprend les résultats de manière globale d'une part, puis de manière détaillée selon les chapitres et objectifs du DocOb d'autre part ;
- le bilan écologique qui analyse l'effet de la mise en œuvre du DocOb sur les habitats et les espèces du site.

3.2- Bilan de la conduite des actions

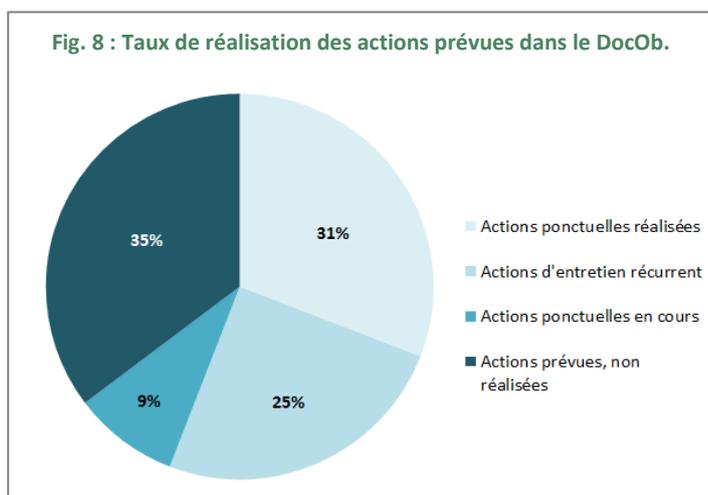
3.2.1- Niveau de la réalisation des actions prévues dans le document d'objectifs

Le premier document d'objectifs du site Natura 2000 « Sites d'Écouves » prévoyait de définir des actions ciblées sur chaque secteur. Les actions assignées à ce premier document sont décrites dans le tableau suivant, en fonction des habitats et des espèces visés et des secteurs concernés.

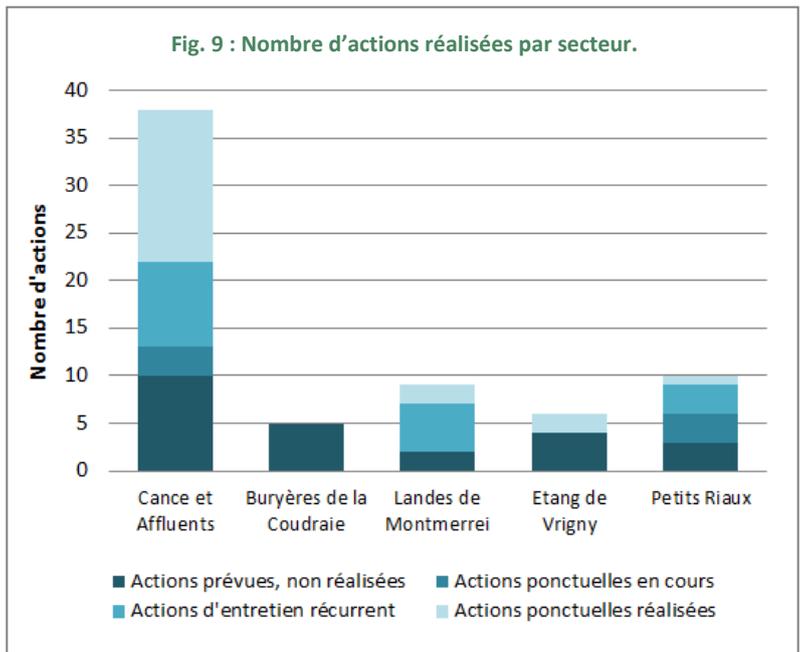
Le précédent DocOb a été élaboré en fonction des habitats/espèces connus et des enjeux par secteurs. Certaines actions sont alors en partie redondantes. Ce document ne présentait pas d'actions hiérarchisées en fonction de grands objectifs de gestion et de leur priorité.

Au terme de neuf années de mise en œuvre, 65 % des actions prévues dans le DocOb ont été engagées (cf. figure 8, ci-contre) :

- 31 % des actions ponctuelles réalisées,
- 25 % des actions d'entretien récurrent,
- 9 % des actions ponctuelles en cours,
- 35 % des actions prévues, non réalisées.

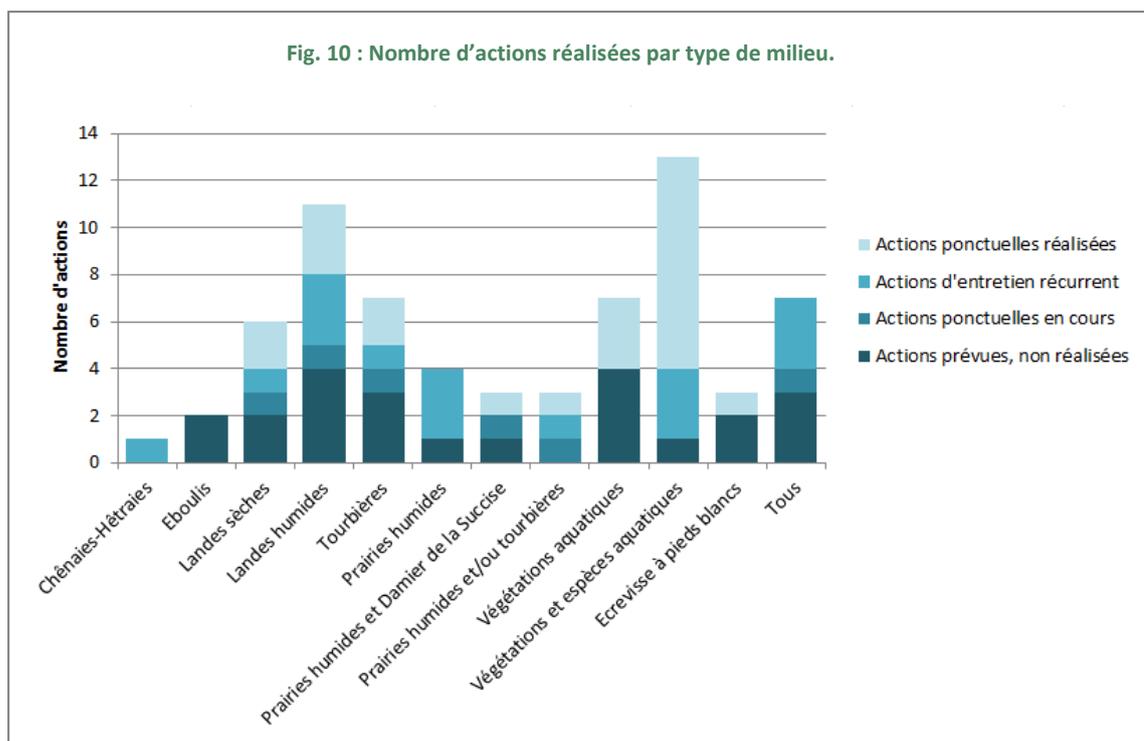


La mise en œuvre des actions ponctuelles réalisées concerne majoritairement le secteur de la *Cance et de ses affluents*. Cela s'explique par les actions prévues dans le Contrat Restauration Entretien réalisé en 2008. Les secteurs de la *Cance et de ses affluents* ainsi que les *Landes de Montmerrei* bénéficient d'actions d'entretien récurrent (fauche et pâturage). Ces actions ont été mises en œuvre grâce aux contrats Natura 2000. Des actions ponctuelles de restauration sont toujours en cours sur les *Petits Riaux*, le Bois de Goult et les Prés Jean (cf. *figure 9*, ci-contre). Les secteurs ayant bénéficié de contrats sont les propriétés du département de l'Orne pour les *Petits Riaux*, du Parc naturel régional Normandie Maine pour les Prés Jean et de l'État pour le Bois de Goult.



Les actions prévues sur les *Bruyères de la Coudraie* n'ont pas été réalisées. La démarche Natura 2000 a été difficilement acceptée sur ce secteur et la concertation n'a pas permis de mettre en œuvre les actions. Enfin, seules 33 % des actions prévues à l'*Étang de Vrigny* ont été réalisées. Ces deux derniers secteurs sont des propriétés privées.

Les milieux aquatiques et les espèces d'intérêt européen associées ainsi que les landes et les tourbières ont bénéficié de nombreuses actions de gestion. Les éboulis n'ont pas bénéficié d'actions de gestion. L'habitat de Chênaie-Hêtraie a seulement bénéficié de l'exploitation courante en secteur domanial (cf. *figure 10*, ci-dessous).



Le tableau VII, page 80 à 82, reprend la liste des actions du document d'objectifs et fait le point sur leur état d'avancement. Ce tableau présente une évaluation de la performance des actions au regard de leurs résultats vis-à-vis de l'état de conservation des espèces et des habitats d'intérêt européen.

Légende
Mise en œuvre :

Actions ponctuelles réalisées	Actions d'entretien récurrent	Actions ponctuelles en cours	Actions prévues, non réalisées
-------------------------------	-------------------------------	------------------------------	--------------------------------

L'action a-t-elle été utile aux espèces ou aux habitats pendant la période (à dire d'expert) ?

 **Beaucoup**
  **Peu**
  **Insuffisamment**
 ? **Non évaluée**

CANCE ET AFFLUENTS

Actions prévues dans le précédent document d'objectifs	Évaluation	Commentaires
Restaurer la végétation des landes humides		<i>Contrats Natura 2000 Restauration/Entretien portés par l'ONF</i>
Entretien la végétation des landes humides		
Entretien la prairie humide et/ou la tourbière par fauchage		
Entretien la prairie humide par pâturage		
Restaurer la tourbière et/ou de la prairie humide		
Lutter contre les ligneux dans les tourbières		
Réaliser des décapages dans les tourbières		
Pâturer et/ou faucher les prairies à Damier de la Succise (Contrats agricoles)		<i>Cahiers des charges réalisés Pas de contractualisation</i>
Restaurer les zones d'éboulis		<i>Pas d'action spécifique mise en œuvre</i>
Maintenir des chênaies-hêtraies atlantiques acidiphiles à Houx		<i>Gestion courante par l'ONF (projet de RBI)</i>
Sensibiliser	?	<i>Ponctuelle, sorties Natura 2000 Réunions diverses sur le terrain</i>
Empêcher l'accès du bétail au cours d'eau (Contrats agricoles)		<i>CRE 2008 Landrion, Gastine, porté par le PNR NM Qualité de l'eau moyenne en aval, Peu de connaissance de l'état de conservation des espèces aquatiques, Diminution des stations d'Écrevisse à pieds blancs Apparition de l'Écrevisse du Pacifique</i>
Aménager la traversée du cours d'eau pour le bétail ou les engins		
Restaurer et entretenir une ripisylve fonctionnelle et enlever les embâcles entravant l'écoulement de l'eau (Contrats agricoles)		
Restaurer les berges érodées par génie végétal		
Maintenir les orientations définies dans l'arrêté de biotope	?	<i>Respect de la réglementation</i>
Agir sur les sources de pollutions de la rivière (Contrats agricoles)		<i>Cahiers des charges réalisés MAET – MAEC</i>
Ne pas utiliser de produits phytosanitaires à proximité immédiate des cours d'eau sur une largeur de 10 mètres (Contrats agricoles)	?	
Prévoir une bande enherbée de 10 mètres de largeur minimum pour les zones de labours à proximité immédiate des cours d'eau (Contrats agricoles)	?	

Contrôler les populations de Rat musqué	?	Pas d'action spécifique dans le cadre de Natura 2000
Ne pas créer de nouveaux drainages ou fossés d'assainissement dans les zones humides riveraines (Contrats agricoles)	☹️	<i>Cahiers des charges réalisés Pas de contractualisation</i>
Maîtriser les pompages dans le cours d'eau ou la nappe d'accompagnement (Contrats agricoles)	?	<i>Respect de la réglementation</i>
Effectuer un suivi scientifique des prairies humides et du Damier de la Succise	😊	<i>Suivis et étude spécifique du Damier de la Succise</i>
Effectuer un suivi scientifique des tourbières et des landes en forêt domaniale	😊	<i>Suivis dans le Bois de Goult Réalisation : ONF, Lycée de Sées, PNR NM</i>
Effectuer un suivi scientifique des éboulis		<i>Aucun suivi spécifique dans la cadre de Natura 2000</i>
Effectuer un suivi scientifique des chênaies-hêtraies atlantiques acidiphiles à Houx		
Évaluer les populations de Chabot et de Lamproie de Planer afin de mesurer les incidences de la gestion mise en œuvre sur ces espèces	😊	<i>Un inventaire en 2002, HYDRO BIO, Un inventaire en 2014, Fédération de pêche (14)</i>
Effectuer un suivi des populations d'Écrevisse à pieds blancs	☹️	<i>Un inventaire en 2002, HYDRO BIO, PNR NM Inventaires réguliers,</i>
Analyser les causes de régression des populations d'Écrevisse à pieds blancs		<i>Aucune étude réalisée, Plan de Conservation en cours</i>
Mettre en place un programme de réintroduction de cette espèce		<i>Aucun programme mis en place ou de prévu</i>
Effectuer un suivi de l'habitat de végétation flottante de renoncules des rivières planitiaires	?	<i>Une étude, stage 2002, Présence et état de conservation de l'habitat pas connu actuellement</i>
Effectuer un suivi de la qualité de l'eau sur le site (analyse physico-chimique, indice biologique global)	☹️	<i>Un seul suivi, HYDRO BIO 2002, Qualité de l'eau en baisse en aval de la Cance en 2012, Pas de connaissance de l'état actuel en amont du bassin versant de la Cance</i>
Organiser des visites guidées à titre scientifique et pédagogique, pour la connaissance et la préservation des habitats et espèces aquatiques	?	<i>Quelques visites organisées, Support pédagogique du lycée de Sées</i>

BRUYÈRES DE LA COUDRAIE

Actions	Évaluation	Commentaires
Restaurer la végétation des landes humides		<i>Aucune action n'a été mise en œuvre</i>
Entretien la végétation des landes humides		
Entretien la lande sèche		
Restaurer la végétation des landes sèches		
Effectuer un suivi les habitats (landes sèche et humide)		

LANDES DE MONTMERREI

Actions	Évaluation	Commentaires
Entretien la lande sèche	?	<i>Contrats Natura 2000, Prés Jean, Restauration et entretien Réalisation : CENN/PNR NM</i>
Restaurer la végétation des landes sèches	?	
Restaurer la végétation des landes humides	☹️	<i>Pas d'action sur les landes humides hors contrat Natura 2000</i>
Entretien la végétation des landes humides	☹️	
Entretien les prairies humides par fauchage		<i>Pas de fauche mise en œuvre</i>
Entretien les prairies humides par pâturage	😊	<i>Contrat Natura 2000 Prés Jean, CENN/PNR NM</i>
Effectuer un suivi scientifique des habitats (landes sèches et humides, prairies humides)	☹️	<i>Suivis mis en place sur les Prés Jean, Pas de suivi spécifique sur le reste du secteur</i>

Entretien par fauche et/ou par pâturage des prairies humides (contrats agricoles)	?	MAET - MAEC
Gérer les tourbières boisées	☹️	Travaux de restauration – PNR NM chantier lycée de Sées
Sensibiliser	?	Sorties organisées sur les Prés Jean (PNR NM/CENN) Souvent hors démarche Natura 2000

ÉTANG DE VRIGNY

Actions	Évaluation	Commentaires
Maîtriser les intrants sur les parcelles agricoles en amont de l'étang (contrats agricoles)		Cahiers des charges réalisés Pas de mesures mises en œuvre
Effectuer les travaux sur les digues suite au rapport d'expertise si nécessaire pour la préservation de l'habitat		Pas de travaux réalisés
Rechercher des adaptations de gestion du peuplement de Pin sylvestre en bordure d'étang	😊	Contrat Natura 2000, Abattage des pins et évacuation, Réalisation : ONF/PNR NM
Faire une expertise des digues des étangs de Vrigny et du Moncel	☹️	Expertise réalisée en 2002
Effectuer un suivi de l'évolution de l'habitat à « Littorelle »		Pas de suivi spécifique mis en place
Effectuer un suivi de la qualité de l'eau		Pas de suivi spécifique mis en place

PETITS RIAUX

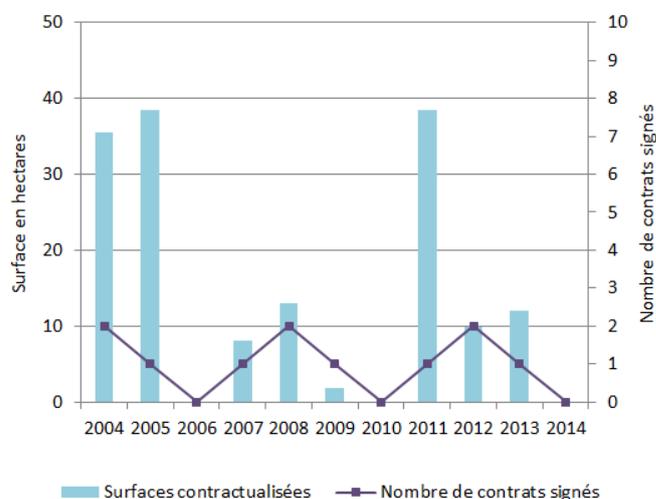
Actions	Évaluation	Commentaires
Restaurer la végétation des landes humides	😊	Contrats Natura 2000 et actions du CD 61 ENS Réalisation : CD 61
Entretien la lande humide	😊	
Restaurer la végétation des landes sèches	😊	
Réaliser des décapages au sein de la lande sèche	😊	
Réaliser des décapages au sein de la tourbière	😊	
Restaurer la mosaïque de tourbière haute dégradée et de tourbière boisée	☹️	
Entretien la mosaïque de tourbières hautes dégradées et de tourbières boisées	?	
Entretien la tourbière haute active	😊	
Effectuer un suivi scientifique des habitats (landes sèches et humides, de tourbières)	😊	
Sensibiliser	😊	

Tableau VII : Évaluation des actions du DocOb.

3.2.2- Bilan de la mise en œuvre des contrats Natura 2000

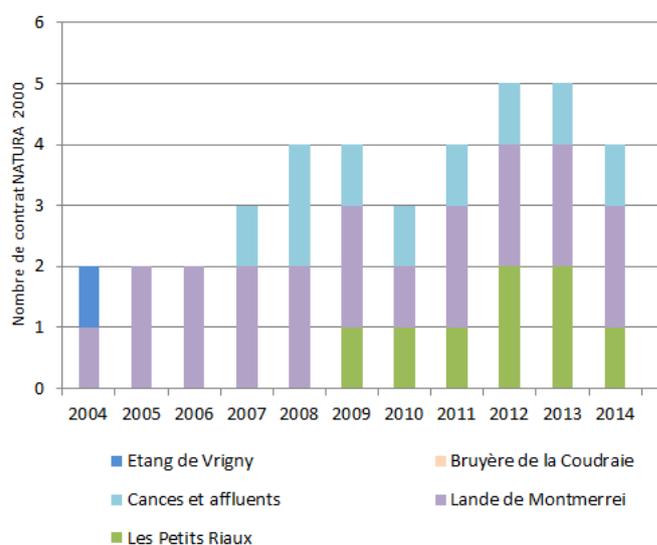
Pour la période 2004-2014, onze contrats ont permis de restaurer et d'entretenir 143 hectares d'habitats d'intérêt européen et 7 km de cours d'eau pour la conservation des espèces aquatiques d'intérêt européen du site (cf. *tableau VIII*, page 85 et *carte 14*, page 86). Les contrats ont été portés par trois organismes différents : le PNR NM (sept contrats), l'ONF (deux contrats) et le CD de l'Orne (deux contrats) (cf. *figure 11*, ci-contre).

Fig. 11 : Nouveaux contrats Natura 2000 signés chaque année et les surfaces contractualisées.



Les *Landes de Montmerrei* (Prés Jean) ont bénéficié de quatre contrats (deux de restauration et deux d'entretien) de 2004 à 2014 pour une surface totale de 125 hectares. Il s'agit du secteur ayant le plus bénéficié de contractualisation. L'acquisition foncière d'une partie des Prés Jean, par le Parc en 2003, a permis de faciliter la mise en place d'actions en partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels Normandie, désigné gestionnaire du site. Le secteur de la *Cance et ses affluents* a bénéficié de trois contrats dont un sur les cours d'eau du Landrion et de la Gastine et deux dans le Bois de Goult. Deux contrats ont été mis en place depuis 2009 sur le secteur des *Petits Riaux* et un contrat a été réalisé sur le secteur de *l'Étang de Vrigny* en 2004. Enfin, sur le secteur des *Bruyères de la Coudraie*, aucune surface n'a été contractualisée entre 2004 et 2013 (cf. *figure 12*, ci-contre).

Fig. 12 : Nombre de contrats mis en œuvre par secteur et par année.



La contractualisation sur le site Natura 2000 « Sites d'Écouves » a débuté en 2004. Une augmentation de la contractualisation est observée sur le site sur la période 2007-2013.

Les landes sèches, les landes humides et les prairies semi-naturelles sont les habitats qui bénéficient le plus de contrats. Les landes sèches ont bénéficié de plusieurs contrats Natura 2000 sur les Prés Jean. Les surfaces de landes sèches prises en compte dans le pourcentage correspondent aux 4 hectares de l'habitat de landes sèches identifié d'intérêt européen en 2000 et aux habitats périphériques permettant la mise en place du pâturage (installation des enclos, des abris et du parc de contention). Les surfaces réelles restaurées des habitats sont détaillées pour chaque contrat dans les pages suivantes.

Le graphique (cf. *figure 13*, ci-contre) ne permet pas de quantifier le degré de contractualisation pour les espèces d'intérêt européen (Chabot, Écrevisse à pieds blancs, Lamproie de planer, Damier de la Succise) et pour l'habitat de végétation flottante à renoncules. Ces éléments ont bénéficié d'un contrat de restauration du linéaire de cours d'eau.

Fig. 13 : Représentation des surfaces contractualisées au moins une fois entre 2004 et 2014 par type d'habitat d'intérêt européen.

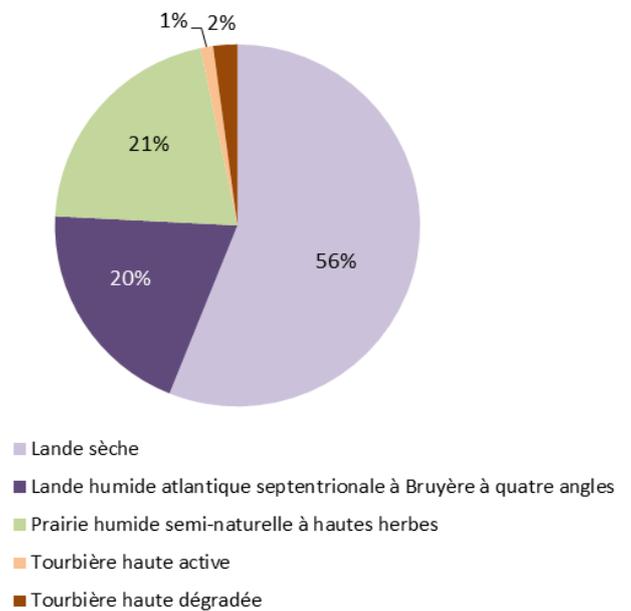


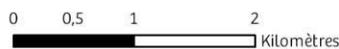
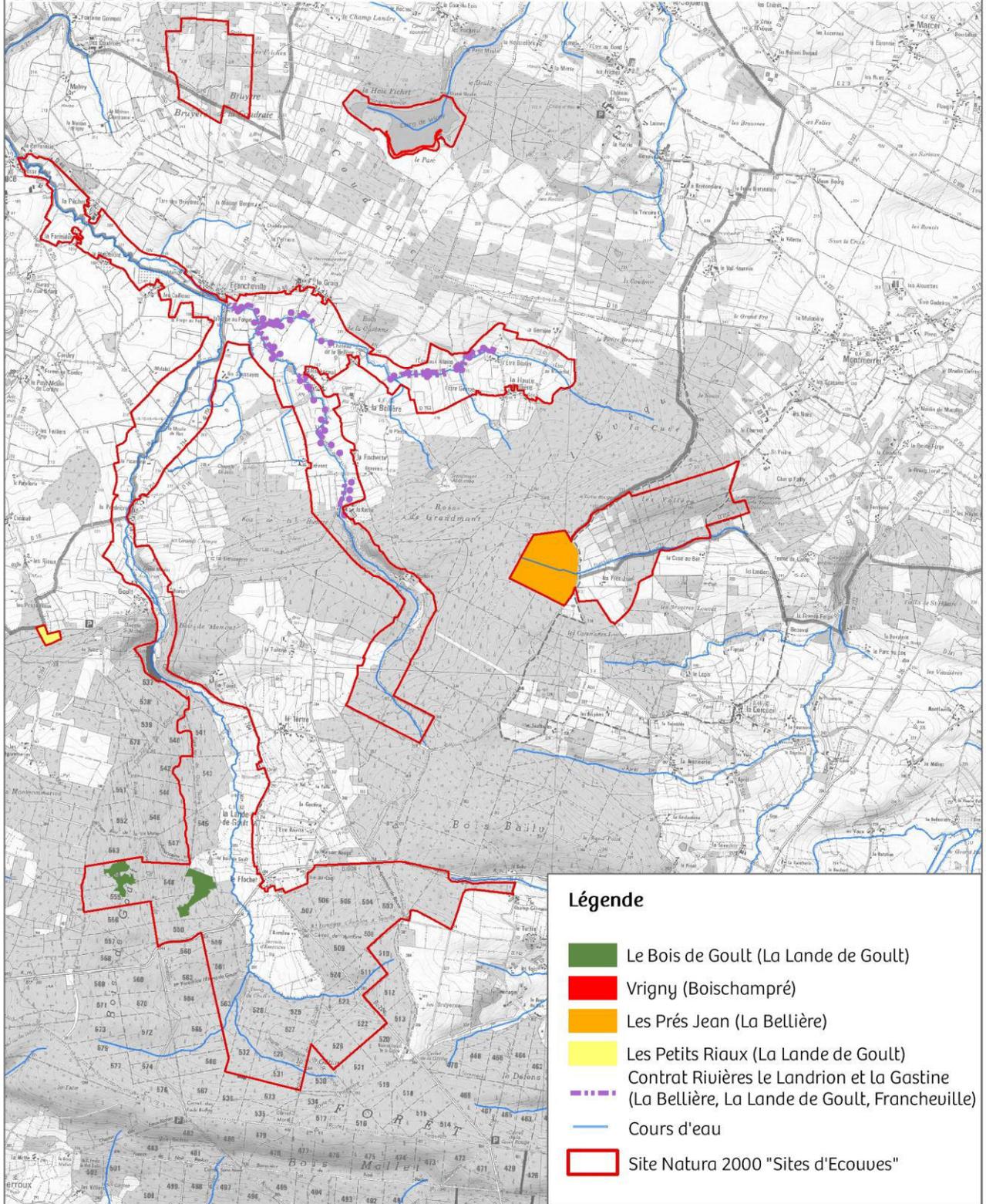
Tableau VIII : Bilan des contrats Natura 2000, période 2004-2014.

Durée	Porteur	Secteur	Espèces/Habitats visés	Nature du contrat	Actions du DocOb correspondantes	Surface du contrat
2004	PNR NM	<i>Étang de Vrigny</i>	- Végétation annuelle des rives exondées à Littorelle	Restauration	Maintenir un boisement feuillu et clair en bordure de l'Étang	0.35 ha
2008-2009	PNR NM	<i>Cance et affluents (le Landrion et la Gastine)</i>	- Végétation flottante de renoncules des rivières planitiaires - Chabot - Écrevisse à pieds blancs - Lamproie de planer	Restauration Entretien	- Empêcher le bétail d'accéder au cours d'eau - Aménager la traversée du cours d'eau pour le bétail et/ou les engins - Restaurer et entretenir une ripisylve fonctionnelle et enlever les embâcles entravant l'écoulement de l'eau - Restaurer les berges érodées par génie végétal	7 027 ml clôture 50 abreuvoirs 6 passerelles 7 207 ml entretien de végétation 74 m ² restauration des anses d'érosion 4 embâcles enlevés
2007-2011	ONF	<i>Cance et affluents (Bois de Goult)</i>	- Lande septentrionale à Bruyère à quatre angles - Tourbière haute active - Tourbière haute dégradée - Prairie humide semi-naturelle à hautes herbes	Restauration Entretien	- Restaurer la végétation des landes - Entretenir la prairie humide semi-naturelle et/ou la tourbière par fauchage - Réaliser des décapages dans la tourbière - Entretenir la lande afin de favoriser le développement de ses espèces caractéristiques - Lutter contre le développement des espèces ligneuses envahissantes dans les tourbières - Entretenir la prairie humide par pâturage	8 ha
2012-2014						8 ha
2004-2008	PNR NM	<i>Landes de Montmerrei (Prés Jean)</i>	- Lande sèche - Lande septentrionale à Bruyère à quatre angles - Prairie humide semi-naturelle à hautes herbes	Restauration	- Restaurer la végétation des landes - Effectuer une fauche de restauration de la tourbière et/ou de la prairie humide - Entretenir la lande afin de favoriser le développement de ses espèces caractéristiques	35 ha
2008-2012						- Restaurer la végétation des landes - Effectuer une fauche de restauration de la tourbière et/ou de la prairie humide
2012-2016				Entretien	- Entretenir la prairie humide semi-naturelle par pâturage - Entretenir la lande afin de favoriser le développement de ses espèces caractéristiques	38.5 ha
2005-2009						38.5 ha
2011-2015						38.5 ha
2009-2013 2012-2014	CD 61	<i>Les Petits Riaux</i>	- Lande septentrionale à Bruyère à quatre angles - Tourbière haute active - Tourbière haute dégradée	Restauration Entretien	- Restaurer la végétation des landes - Réaliser des décapages au sein de la lande - Effectuer une fauche de restauration de la tourbière - Lutter contre les espèces ligneuses envahissantes dans la tourbière - Effectuer une fauche de restauration de la tourbière	1.9 ha



Site Natura 2000 "Sites d'Écouves"

Localisation des Contrats Natura 2000



Sources : DREALN ; IGN ; PNR NM
Cartographie : J. Combrun PNR NM, 2018.

Carte 14 : Localisation des contrats Natura 2000 sur le site Natura 2000.



Contexte

Le secteur de l'étang de Vrigny se situe au nord-ouest du site Natura 2000 « Sites d'Écouves » sur la commune de Bois Champré. Le secteur s'étend sur environ 51 hectares. Le site est constitué de quatre plans d'eau qui font partie du domaine de Sassy. L'ensemble du domaine appartient à un propriétaire privé. Le domaine est classé en site inscrit depuis 1944 au titre des paysages. Le plus important des plans d'eau, appelé grand étang s'étend sur 36 hectares. Ce dernier abrite des végétations annuelles des rives exondées à Littorelle, habitat naturel d'intérêt européen. La Littorelle à une fleur (*Littorella uniflora*) est protégée au niveau national. Cet habitat se développe sur les rives de l'étang, il représente une importante surface à l'échelle du département de l'Orne et de la région Normandie. Les alentours de l'étang sont boisés et dotés d'un plan simple de gestion géré par l'Office National des Forêts depuis début 2000.

En 2003, un contrat Natura 2000 a été monté par le Parc afin de maintenir en bon état de conservation les végétations de Littorelle au niveau du grand étang. Cet habitat favorisé en pleine lumière sur des substrats pauvres et plutôt acides était menacé par le développement de Pin sylvestre dans la ripisylve (cf. *photo 20*, ci-dessous).

Travaux de restauration

L'Office National des Forêts a été chargé des travaux en septembre 2003. Les travaux consistaient à restaurer la ripisylve en feuillus et à maintenir l'habitat en pleine lumière en haut de la rive. Les actions menées consistaient à abattre des pins en bordure de l'étang et à les évacuer (cf. *carte 15*, page 88).

Résultats constatés

En 2012, l'habitat à *Végétation annuelle des rives exondées à Littorelle* est toujours présent et relativement étendu sur le secteur. Son état de conservation est considéré comme « bon ». Les actions menées ont permis de restaurer la ripisylve de bord d'étang. Des mégaphorbiaies d'intérêt européen se sont développées sur ce secteur. La gestion hydraulique actuelle est favorable au maintien des végétations à Littorelle, en revanche la concurrence avec les espèces très dynamiques de la mégaphorbiaie est à surveiller. Les Pins sylvestres ont été contenus mais la régénération naturelle des individus à proximité menacera à l'avenir les végétations à Littorelle.

Les travaux de restauration de la ripisylve et la gestion actuelle des niveaux d'eau ont permis de maintenir les végétations à Littorelle qui sont toujours présentes de manière significative sur les rives de l'étang de Vrigny. Les pratiques liées à la pêche en étang et à l'exploitation agricole des parcelles en amont de l'étang sont à surveiller.



Photo 20

© J. COMBRUN / PNRNM

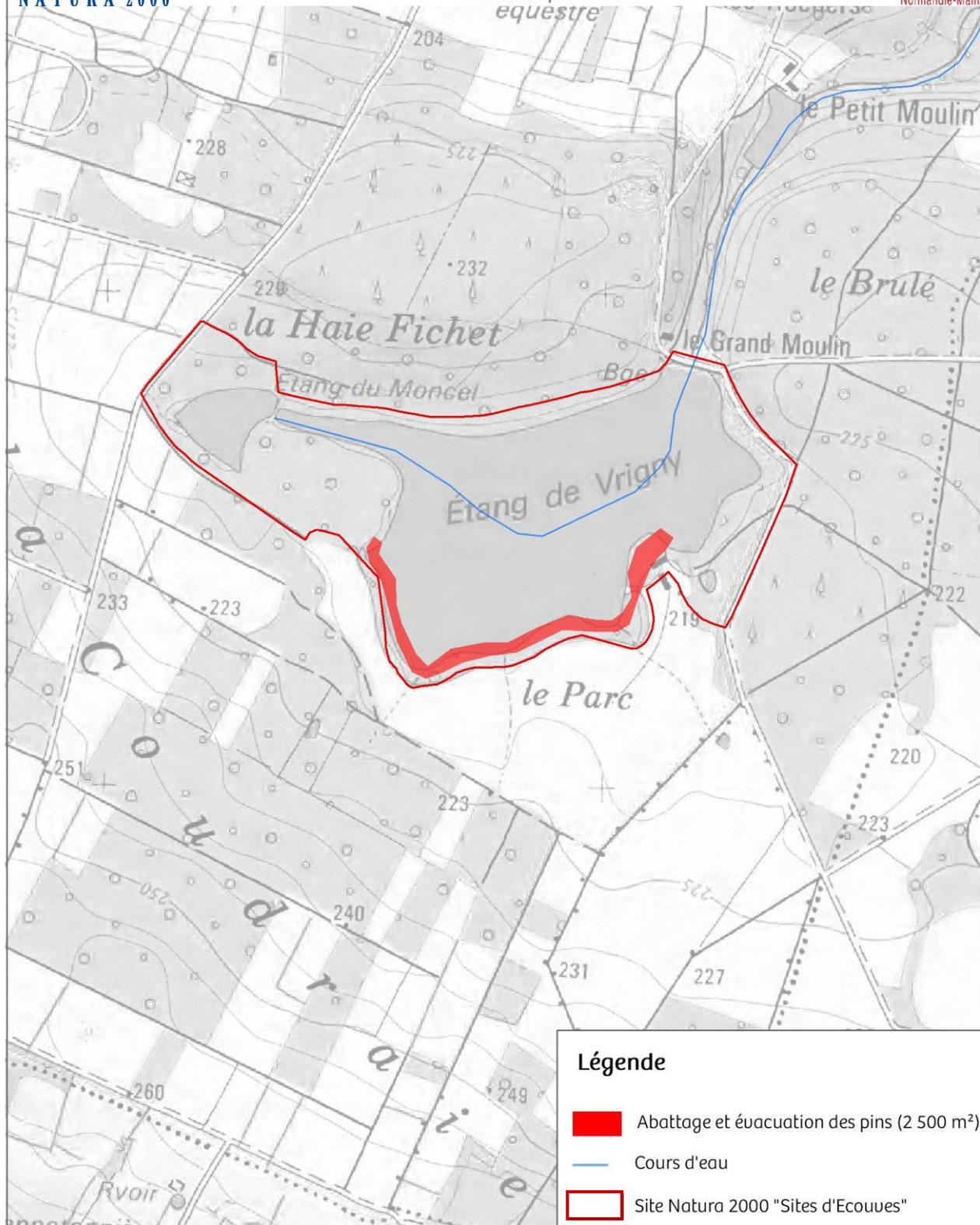
Rive restaurée de l'étang de Vrigny



Site Natura 2000 "Sites d'Ecouvés"

Contrat Natura 2000 - Vrigny

Boischamp
equestre



Légende

- Abattage et évacuation des pins (2 500 m²)
- Cours d'eau
- Site Natura 2000 "Sites d'Ecouvés"



Sources : DREALN ; IGN ; PNR NM ; ONF
Cartographie : J. Combrun PNR NM, 2018.

Carte 15 : Localisation des travaux de restauration de berge à l'étang de Vrigny.



CONTRAT RESTAURATION ET ENTRETIEN DES COURS D'EAU : LE LANDRION ET LA GÂSTINE

Contexte

Les ruisseaux concernés sont le Landrion et la Gastine, deux affluents de la Cance. Les portions de ruisseaux concernées par les travaux sont comprises dans le site Natura 2000 : le Landrion (4 km) et la Gastine (2,5 km). Ces secteurs se situent sur les communes de La Bellière et de Francheville. Les deux ruisseaux sont classés en Arrêté préfectoral de protection de biotope et mis en « réserve » de pêche. Ces rivières fraîches, oxygénées et encore relativement préservées présentent un intérêt pour les espèces piscicoles et astacicoles (Écrevisse à pieds blancs) du site Natura 2000 : le Chabot commun, la Lamproie de Planer et l'Écrevisse à pieds blancs.

En 2008, un contrat rivière a été monté par le Parc afin de maintenir la qualité de l'eau et des milieux aquatiques indispensables pour l'Écrevisse à pieds blancs. Les principaux objectifs de ce contrat étaient :

- Maintenir la ripisylve pour son rôle de filtre et de rétention des pollutions,
- Maintenir une alternance d'ombre et de lumière favorable à la vie aquatique,
- Stabiliser les berges et diversifier les habitats naturels,
- Limiter le sur-piétinement des berges par les bovins,
- Limiter la dégradation des berges,
- Limiter l'impact des engins et du bétail dans le lit mineur du cours d'eau.

Travaux de restauration

Un contrat rivière a permis d'installer entre 2008 et 2009 des clôtures, des abreuvoirs et des passerelles. Certains embâcles ont pu être retirés et la ripisylve a été restaurée. Sept exploitants et 22 propriétaires ont été concernés par ces travaux. Le PNR NM a porté ce contrat avec des financements européens, du département de l'Orne et de l'Agence de l'eau (cf. *Tableau IX*, ci-dessous, *photos 21 à 28*, page 90 et *carte 16*, page 92).

Type de travaux	Détails	Quantité	Ruisseaux concernés	Année
Clôtures	<i>Barbelées</i> <i>Electriques</i>	7 025 mètres	<i>Landrion et Gastine</i>	2008-2009
Abreuvoirs	<i>Sur cours</i> <i>Pompe à nez</i>	50		
Passerelles	<i>En bois</i>	6		
Enlèvement des embâcles		4		
Restauration de la ripisylve		7 025 mètres		
Restauration d'anse d'érosion	<i>Tressage</i>	74 m ²		

Tableau IX : Type de travaux réalisés par le contrat restauration et entretien des rivières du Landrion et de la Gastine.



Photo 21

© F. DEBROU / PNRNM

Passerelle installée.



Photo 22

© F. DEBROU / PNRNM

Clôture installée.



Photo 23

© F. DEBROU / PNRNM

Abreuvoir, type pompe à nez.



Photo 24

© F. DEBROU / PNRNM

Installation d'un abreuvoir sur cours d'eau.



Photo 25

© F. DEBROU / PNRNM

Abreuvoir sur cours d'eau.



Photo 26

© F. DEBROU / PNRNM

Restauration de la ripisylve.



Photo 27

© F. DEBROU / PNRNM

Restauration d'une anse d'érosion 1.



Photo 28

© F. DEBROU / PNRNM

Restauration d'une anse d'érosion 2.

Diagnostic du contrat Rivière

Un diagnostic des ouvrages a été réalisé en 2014. L'objectif de ce travail était de recenser les ouvrages, d'identifier leur état, leur fonctionnalité et d'appréhender, auprès des utilisateurs, les difficultés d'entretien.

Les clôtures

Deux types de clôtures ont été installés le long des cours d'eau du site : électrique et barbelée. La clôture barbelée a été privilégiée par les exploitants du site (80 % de clôtures sont barbelées), en effet l'élevage de bovin viande est majoritaire sur les parcelles du site Natura 2000. Les clôtures recensées sont globalement en bon état. Seules quelques clôtures ne sont plus fonctionnelles, les fils sont détendus et les poteaux dessouchés au niveau des berges. L'entretien des clôtures reste délicat pour les exploitants agricoles. L'embroussaillage entre la clôture et la rivière est difficile à gérer. Le manque d'entretien des clôtures barbelées a peu de conséquences sur sa fonctionnalité, en revanche pour les clôtures électriques le non entretien entraîne rapidement des problèmes pour contenir le bétail. En effet, dès que de la végétation touche le fil, le courant ne passe plus.

Les abreuvoirs

Les abreuvoirs sur cours d'eau sont globalement en bon état. Les abreuvoirs placés dans les méandres peuvent être fragilisés par la force de l'eau et par la force des bovins au niveau des planches. L'entretien régulier des ouvrages apparaît comme une difficulté pour les exploitants agricoles. Ces abreuvoirs demandent un minimum d'entretien annuel afin de limiter l'embroussaillage aux abords immédiats, de limiter la hauteur de boue au pied, de retirer les laisses de crues et de rehausser la lame d'eau pour que les bêtes viennent s'abreuver sans difficultés.

Les pompes à nez semblent en bon état et relativement pratiques sauf pour les jeunes bovins. En effet, ces derniers doivent s'adapter et les boucles anti-tétées limitent leur utilisation.

Les passerelles

Les passerelles sont en bon état, elles sont relativement robustes et solides. L'entretien régulier est là encore un problème au niveau de ces ouvrages. L'embroussaillage aux abords immédiats peut fragiliser à terme la passerelle. L'entretien des clôtures et des abreuvoirs est primordial pour la fonctionnalité des passerelles. Des clôtures cassées et des abreuvoirs non fonctionnels obligent le bétail à s'abreuver directement dans le cours d'eau et à passer dans le lit mineur des rivières. L'entretien de l'ensemble des ouvrages est essentiel afin qu'ils puissent limiter le piétinement, les déjections dans le ruisseau et faciliter la gestion des troupeaux dans les parcelles.

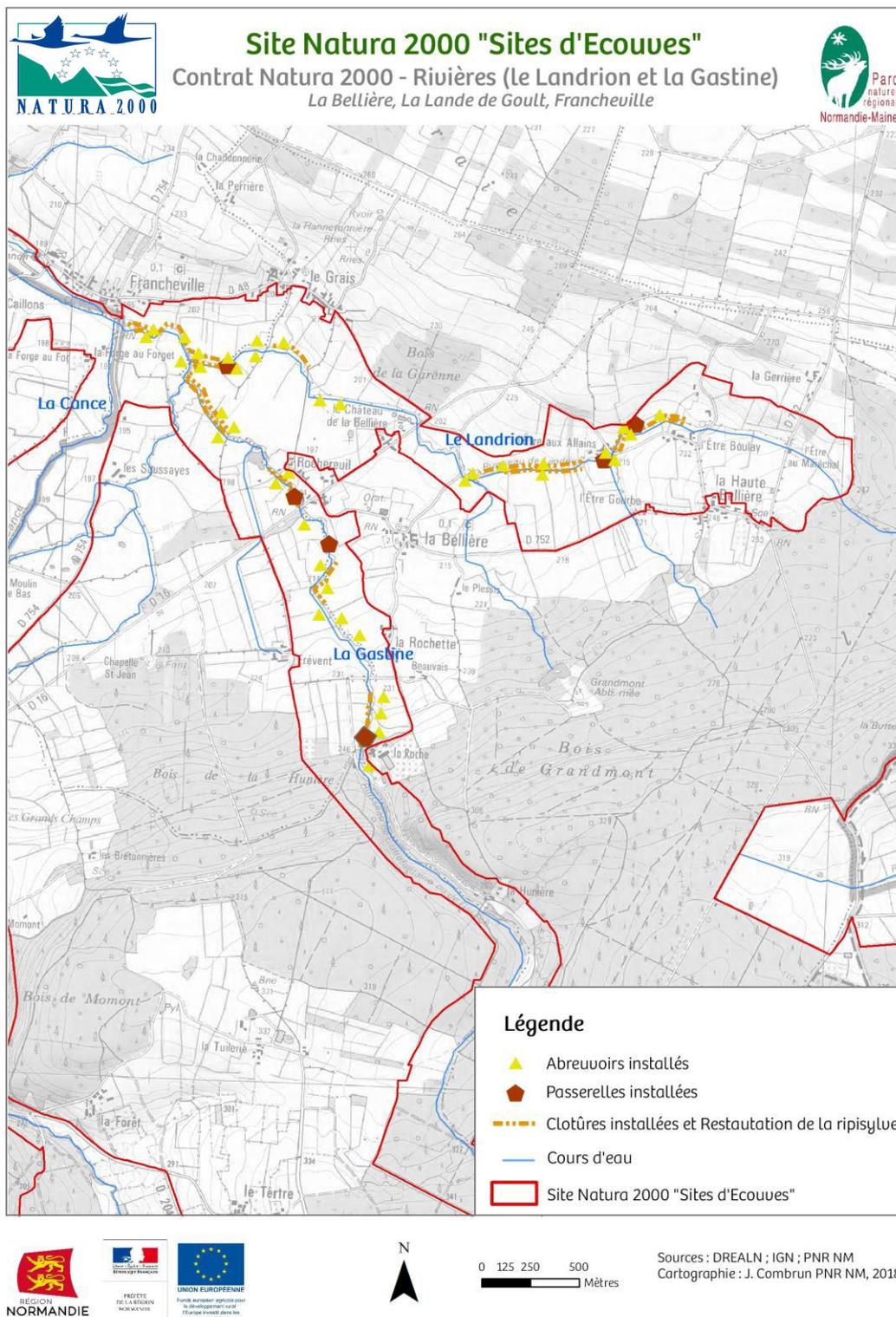
La restauration de la ripisylve

La gestion de la ripisylve a consisté à recéper les aulnes et les saules.

Les travaux prévus dans le contrat rivière ont permis de réduire de façon considérable la surface de piétinement des berges et des prairies humides. Les ouvrages sont plutôt bien intégrés par les usagers du site. Cependant pour constater les effets des travaux, il faudra plusieurs années de recul et des suivis périodiques avec des facteurs pertinents (suivi de la qualité de l'eau, de l'indice de diversité biologique du ruisseau, ...) afin de connaître l'impact des travaux sur les espèces des cours d'eau et leur habitat.

Les travaux réalisés n'ont pas été suffisants pour maintenir la population d'Écrevisses à pieds blancs sur le secteur du Landrion. L'Écrevisse invasive commence sa colonisation vers l'amont du ruisseau. En 2014, elle se situait vers le château de La Bellière.

Les travaux ont permis de restaurer et de maintenir la qualité de l'eau et des milieux aquatiques favorables aux espèces piscicoles (Chabot et Lamproie de Planer) et astacicoles (Écrevisse à pieds blancs) du site. Néanmoins, la qualité de l'eau et des milieux aquatiques peut être fragilisée voire dégradée par l'intensification des pratiques agricoles et sylvicoles sur les parcelles riveraines.



Carte 16 : Localisation des travaux de restauration et d'entretien des rivières du Landrion et de la Gastine.

Contexte

Le Bois de Goult se situe sur la commune de La Lande-de-Goult au sud-ouest du site Natura 2000. Il fait partie de la forêt domaniale d'Écouves depuis 1955. Le site restauré s'étend sur 13 hectares, répartis sur deux secteurs (parcelles 554-555 et parcelles 548-549) au niveau du versant est de la haute vallée de la Cance. Le site est propriété privée de l'État, gérée par l'Office National des Forêts.

Dès 1906, l'abbé Letacq mentionne la présence de bas-fond tourbeux sur La Lande-de-Goult et liste plusieurs espèces remarquables : *Drosera rotundifolia*, *Eriophorum angustifolium*, *Viola palustris*, *Pinguicula sylvatica*, *Osmunda regalis*, *Lycopodium clavatum*, *Scirpus cespitosus*, *Narthecium ossifragum*... Plus tard en 1934, G. Lemée précise la présence de pentes tourbeuses à La Lande-de-Goult et mentionne : *Eriophorum angustifolium et vaginatum*, *Epilobium palustre*...

Le canton du Bois de Goult était principalement constitué de taillis et de landes jusqu'en 1962. À partir de ces années et jusqu'en 1971, l'ONF a réalisé d'importants travaux de drainage sur les secteurs les plus hydromorphes et enrésiné l'ensemble du canton avec plusieurs essences (Sapin de Douglas, Mélèze, Épicéas de Sitka, Thuya, Pin Sylvestre).

En 1975, A. Lecointe et M. Provost décrivent les principales associations floristiques du site et ils font référence à des végétations de tourbières et de landes avec la présence d'espèces caractéristiques de ces milieux pouvant être rares et protégées au niveau régional et national. En 1980, G. Houzard, A. Lecointe et M. Provost demandent la mise en conservation d'un secteur sur la parcelle 549. Trente ans après l'enrésinement, le bilan des plantations sur sols hydromorphes et tourbeux est négatif sur le plan économique. L'ONF décide d'abandonner la production de bois sur certains secteurs. Le PNR NM de par son implication locale pour la préservation de l'environnement propose à l'ONF d'évaluer le potentiel de restauration des habitats naturels des tourbières et des landes sur les parcelles 554-555 et 548-549. En 1993, le Parc et l'ONF lancent des études complémentaires (entomofaune, associations floristiques, avifaune) grâce au programme LIFE Tourbières de France. Suite à ces inventaires complémentaires, l'intérêt floristique et faunistique de ce secteur apparaît encore comme très important. Des possibilités de restauration de ces milieux peuvent être envisagées même après les lourds travaux que les sols ont subi. À partir de 1995, le Parc et l'ONF engagent une longue phase de travaux de restauration. En 2003, c'est 8 hectares qui ont été ré-ouverts (abattage, dessouchage et comblement du réseau de drainage). Le lycée agricole de Sées réalise régulièrement des chantiers pédagogiques avec des étudiants (création de mares, arrachage de jeunes ligneux, battage de la fougère) sur le site. Des suivis floristiques sont également réalisés chaque année par les étudiants.

Ces premiers travaux de restauration s'avèrent encourageants puisque quelques années après les cortèges floristiques des tourbières et des landes réapparaissent progressivement. En 2003, le document d'objectifs du site Natura 2000 « Sites d'Écouves » est validé, ainsi les travaux de restauration de ce secteur peuvent se poursuivre.

En 2007, un premier contrat Natura 2000 a été monté par l'ONF afin de poursuivre la restauration des habitats de tourbières et de landes humides qui ont été identifiés comme d'intérêt européen et de prévoir l'entretien de ces milieux ré-ouverts. Puis, en 2012, un second contrat a permis de poursuivre la restauration et l'entretien des milieux.

Travaux de restauration et entretien

L'ONF, accompagné par le Parc, a été chargé de l'ensemble des travaux de restauration des milieux et de l'entretien par pâturage, broyage, battage de la fougère... Aujourd'hui, c'est au total 13 ha qui ont été restaurés sur l'ensemble des parcelles et près de 8 ha entretenus par pâturage équin. Trois enclos ont été installés en 2007 et quatre autres en 2014. Les contrats Natura 2000 ont permis d'acquérir le matériel nécessaire au pâturage (batteries, abreuvoirs, 6 100 mètres de clôture, deux parcs de contention) et ont permis la mise en place du pâturage équin annuel (chevaux fjords) sur le site depuis 2007 (cf. *tableau X*, ci-dessous et *photos 29 et 30*, page 95).

Type de travaux	Détails	Quantité	Parcelles concernées concernés	Année
Restauration de tourbières et landes humides	<i>Abattage, dessouchage, comblement fossé de drainage</i>	4 ha	555 - 548	2007-2013
Broyage mécanique	<i>Gyrobroyage de la lande</i>	-	554 - 555 - 548	
Battage de la fougère	<i>Manuel – chantiers ponctuels</i>	-	554 - 555 - 549	
Arrachage des ligneux	<i>Manuel – chantiers ponctuels</i>	-	554 - 555 - 549	
Matériel pour le pâturage	<i>Batterie, bacs pour l'abreuvement Barrières</i>	1 et 2	554 – 555 - 549	2007
Clôtures	<i>3 enclos</i>	1 484 mètres	554 – 555 - 549	2007
Mise en place du pâturage annuel	<i>3 à 6 chevaux Fjord Suivi avec cahier de pâturage</i>	4 ha	554 – 555 - 549	2007- 2014
Matériel pour le pâturage	<i>parcs de contention</i>	2	554 – 555 - 549	2007
Clôtures	<i>4 enclos</i>	4 617 mètres	548 – 549 - 555	2013
Mise en place du pâturage annuel	<i>3 à 6 chevaux Fjord Suivi avec cahier de pâturage</i>	5 ha	548 – 549 - 555	2014

Tableau X : Type de travaux réalisés par le contrat Natura 2000 dans le Bois de Goult.

Résultats constatés

Les suivis floristiques réalisés tous les deux ans par le lycée agricole de Sées depuis 2000 permettent de montrer que les espèces indicatrices des tourbières sont réapparues. Les espèces pionnières se sont développées rapidement sur les secteurs restaurés. Cependant après quelques années, on constate une diminution de ces espèces souvent patrimoniales au profit d'espèces communes. De plus, les espèces ligneuses apparaissent progressivement après la réouverture du milieu sur certains secteurs. L'entretien est actuellement assuré par des chevaux de race Fjord. Les chevaux sont des brouteurs sélectifs créant des mosaïques lâches où alternent des pelouses rases et des secteurs plus hauts, non pâturés. Le pâturage équin permet de limiter voire de stopper le développement des arbres et des arbustes. Le piétinement peut provoquer une dégradation locale des sols mis à nu.

Globalement, l'état de conservation des habitats tourbeux est favorable sur ce secteur. Le cortège floristique est bien conservé, cependant les zones de tourbières actives restent fragmentaires à l'échelle du site et sans gestion adaptée, la dynamique spontanée vers le stade pré-forestier reprend rapidement. Une approche du fonctionnement des différents secteurs tourbeux s'avère indispensable. Il s'agit de s'intéresser à la formation des complexes tourbeux et à leur alimentation en eau.

La comparaison des cartographies d'habitats naturels permet d'observer que les secteurs restaurés sont maintenant constitués de landes humides et de végétation de tourbières d'intérêt européen. Des travaux sont encore menés (abattage, dessouchage...) et les habitats naturels vont encore évoluer. Il est probable que de la lande humide revienne ainsi que des végétations de tourbières sur les nouveaux secteurs restaurés (cf. *carte 17*, page 96)

Une réserve biologique dirigée a été mise en place sur ce secteur. Ce type d'outil permet de confirmer que ce site n'est plus dédié à la production de bois mais que la conservation des milieux est maintenant prise en compte sur les 13 hectares restaurés.

Les contrats Natura 2000 ont permis de poursuivre les travaux de restauration et de mettre en place un entretien par pâturage annuel. La mise en conservation et les autres actions de gestion ont permis de retrouver des habitats d'intérêt européen et prioritaires : des tourbières, des landes humides atlantiques et des prairies humides. La fonctionnalité de ces milieux reste méconnue notamment au niveau de l'hydromorphie, de la circulation de l'eau, de la formation du complexe tourbeux et de la dynamique de végétation de ces milieux ré-ouverts.



Photo 29

© J. COMBRUN / PNRNM

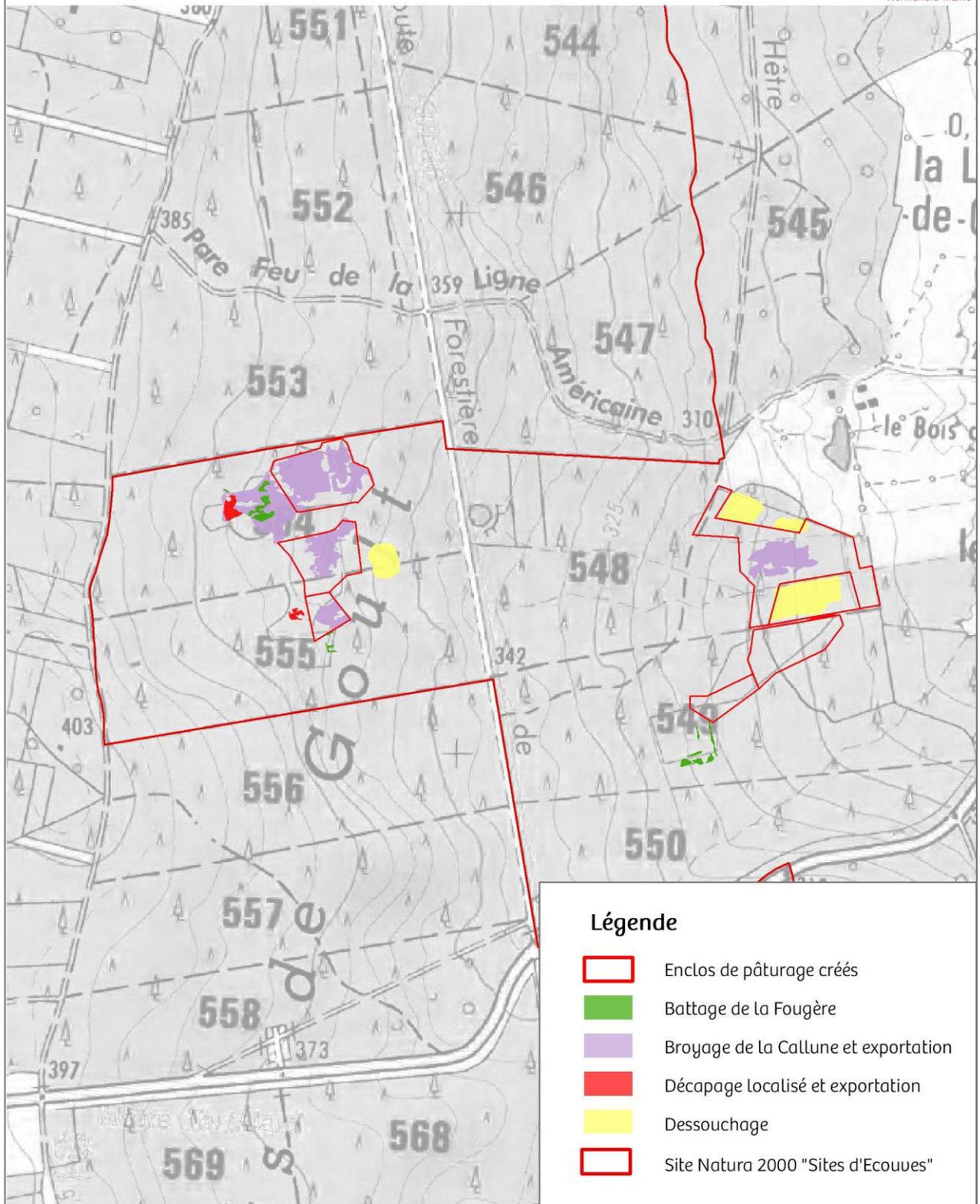
Restauration des tourbières dans le Bois de Goult



Photo 30

© M. AMELINE / PNRNM

Pâturage des chevaux Fjord dans les landes du Bois de Goult.



Carte 17 : Localisation des travaux de restauration des tourbières et des landes humides du Bois de Goult.

RESTAURATION ET ENTRETIEN DES PRAIRIES HUMIDES DES PRÉS JEAN

Contexte

Le site des Prés Jean est situé dans le secteur des *Landes de Montmerrei* du site Natura 2000. Ce site, d'une superficie de 38 hectares se situe sur la commune de La Bellière en lisière nord de la forêt d'Écouves. Le site est issu de la déforestation, en effet jusqu'en 1955, les Prés Jean se boisait spontanément. La végétation était probablement constituée de landes hautes à Genêt, de fourrés, de boisements jeunes.

Acquis en 2003 par le PNR NM, les Prés Jean appartenaient à un propriétaire privé, habitant le bâti en bordure nord du site. Une partie des parcelles était en prairies pâturées par les ovins d'un exploitant agricole local. Une culture de maïs a été mise en place entre 1980 et 1985 sur la parcelle E. Suite au décès du propriétaire, les parcelles ont été mises en vente. La Société d'Aménagement Foncier d'Établissement Rural (SAFER) a préempté le terrain pour des raisons environnementales. Grâce à la collaboration entre la SAFER et la DIREN (actuelle DREAL) de Normandie, le PNR NM, en tant qu'opérateur du site Natura 2000 « Sites d'Écouves » et de son implication locale pour la préservation de l'environnement, est devenu le nouveau propriétaire des Prés Jean.

Plusieurs contrats Natura 2000 ont été montés à partir de 2004 afin de restaurer et entretenir les habitats de prairies humides et de landes sèches d'intérêt européen identifiés lors de la première cartographie des habitats naturels du site Natura 2000. Le PNR NM a porté les différents contrats Natura 2000, il délègue la gestion pastorale et les travaux de restauration de la lande au CENN. En 2011, le site est doté d'un plan de gestion afin d'affiner la gestion et de planifier les actions de conservation et de restauration du patrimoine naturel, le PNR NM en a confié la rédaction au CENN. Des inventaires et des suivis réguliers des habitats naturels, de la flore et de la faune ont été mis en place par le CENN jusqu'en 2015. Le suivi du pâturage était également assuré par le CENN. Des chantiers pédagogiques réalisés par le Lycée de Sées complétaient les actions sur le site (comblement de fossé de drainage, expérimentation de décapage sur quelques mètres carrés, entretien des clôtures...).

Travaux de restauration et entretien

Différents travaux ont été réalisés dans le cadre des contrats Natura 2000 : broyage, roulage de la fougère (12 ha), entretien par pâturage... Trente-huit hectares étaient entretenus par pâturage caprins et bovins. Cinq enclos (lots : A,B,C,D,E) ont été installés en 2006 et un hangar a été construit. Les contrats Natura 2000 ont permis d'acquérir le matériel nécessaire au pâturage (abreuvoirs, 4 018 mètres de clôture, un parc de contention) et ont permis la mise en place du pâturage annuel caprins, ovins puis bovins sur le site depuis 2006 (cf. *tableau XI*, page 98 et *photos 31 et 32*, ci-dessous).



Photo 31

© F. DEBROU / PNRNM

Roulage de la fougère aux Prés Jean.



Photo 32

© F. DEBROU / PNRNM

Pâturage ovin aux Prés Jean.

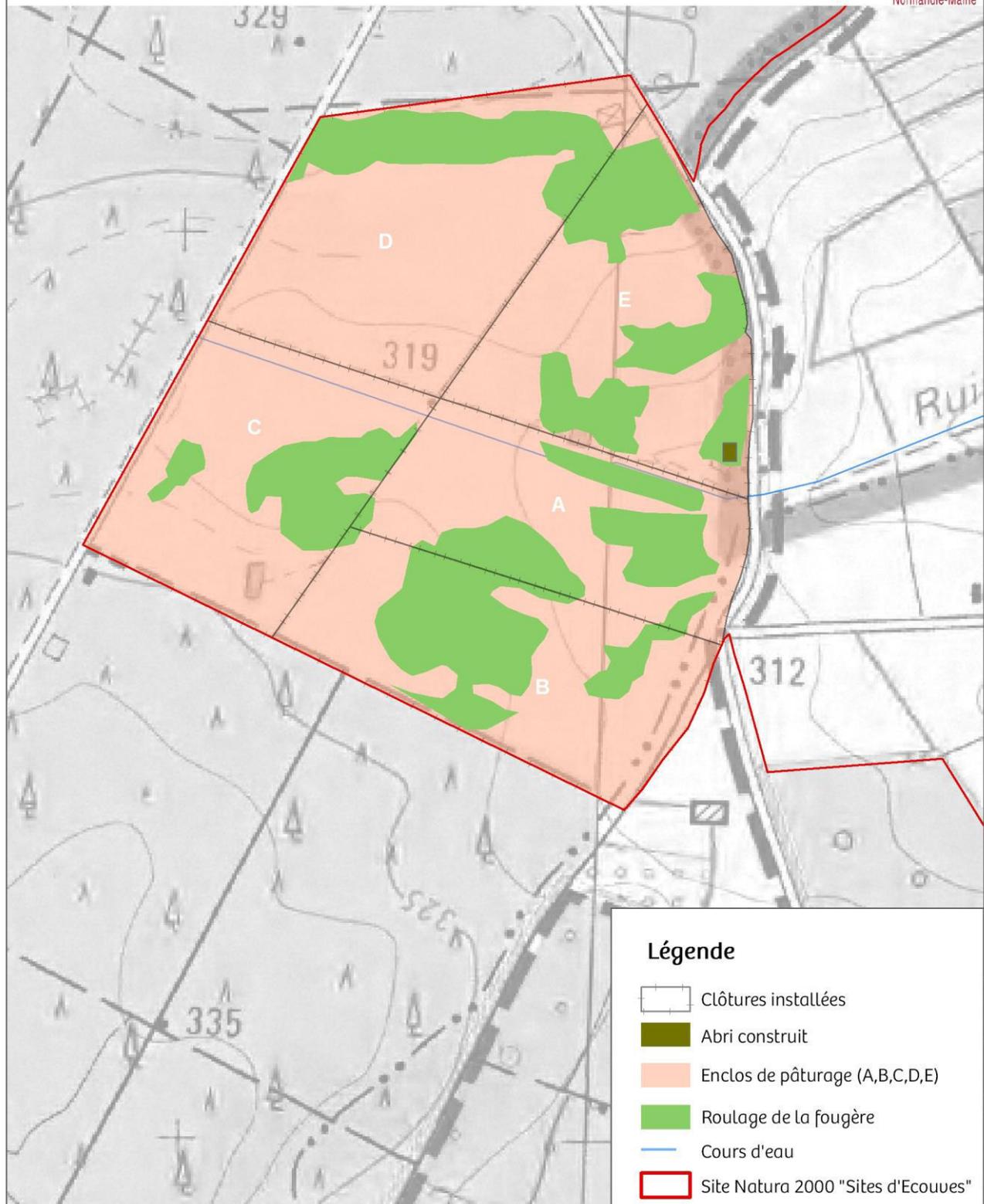
Type de travaux	Détails	Quantité	Parcelles concernées concernés	Année
Fauche/Broyage Arrachage de pins sylvestres			Lot A, B, C et D	2005
Matériel pour le pâturage	Bacs pour l'abreuvement Barrières			2006
Clôtures	5 enclos	4 018 mètres	38 ha	2006
Mise en place du pâturage annuel	- Pâturage ovins, puis bovins mis en place par l'exploitant agricole - Pâturage caprin assuré par le CENN - Suivi avec cahier de pâturage	38 ha 5 à 15 caprins 12 à 65 ovins 10 à 15 bovins	Lot A, B, C et D Lot E (pâturage caprin)	2006-2014
Broyage de la lande haute			Lot A	2006
Roulage de la fougère	Exploitant agricole	12 ha	Ensemble des secteurs à fougère du site	2007-2009 2011-2014
Matériel pour le pâturage	Hangar Parc de contention	1 1		2008

Tableau XI : Type de travaux réalisés par le contrat Natura 2000 aux Prés Jean.

Résultats constatés

Le CENN suivait régulièrement le cortège floristique grâce à six placettes disposées sur le site. Ces suivis permettaient de suivre l'évolution du cortège floristique et d'adapter la gestion. Suite aux actions de roulage de la fougère, il a été observé une diminution de la densité et de la hauteur de la fougère. En revanche, le cortège floristique reste peu diversifié et la fougère est toujours présente. Sur les prairies humides, l'état de conservation reste altéré : les espèces indicatrices d'une prairie à Agrostide des chiens et à Jonc à fleurs aiguës sont présentes, mais le faciès à Molinie a disparu. Le pâturage permet de maintenir les habitats de prairie humide à mésophile mais il ne permet pas de restaurer la lande. L'hydromorphie du sol a été modifiée depuis la création d'un fossé de drainage ; un engorgement plus important et plus long devrait permettre de restaurer les habitats originels. Sur d'autres secteurs le recouvrement des espèces indicatrices du faciès de prairies humides à Molinie est bon et en expansion, le pâturage paraît être adapté pour le maintien de cet habitat. Des inventaires ponctuels ont permis d'identifier le Damier de la Succise sur le secteur. La réouverture du milieu et la gestion par pâturage bovin sont favorables à cette espèce (cf. carte 18, page 99).

Les contrats Natura 2000 ont permis de réaliser des travaux de restauration et de mettre en place un entretien par pâturage annuel. La mise en conservation et les autres actions de gestion ont permis de retrouver des prairies humides d'intérêt européen favorables au Damier de la Succise. La fonctionnalité de ces milieux reste méconnue notamment au niveau de l'hydromorphie, de la circulation de l'eau et de la dynamique de végétation de ces milieux ré-ouverts.



Carte 18 : Localisation des travaux de restauration et d'entretien des Prés Jean.

RESTAURATION DES HABITATS DE LANDES ET DE TOURBIÈRES DES PETITS RIAUX

Contexte

Les Petits Riaux se situent sur la commune de La Lande-de-Goult à l'ouest du site Natura 2000. Ce site, d'une superficie de trois hectares se situe au nord-ouest de la lisière de la forêt d'Écouves. Ce site appartient au grand ensemble du Bois de Goult, il abrite de nombreux secteurs tourbeux que l'on peut rattacher aux tourbières topo soligènes acidiphiles de rupture de pente de la haute vallée de la Cance, identifiées en forêt domaniale dans le Bois de Goult, plus au sud. Ce site a probablement été pâturé et/ou fauché en fin d'été jusqu'à la fin des années 1940 pour la litière. Plus tard, une partie du secteur était utilisée pour un pâturage hivernal avec un point d'affouragement jusqu'en 1977. Les Petits Riaux constituent une des sources du ruisseau des Landelles. L'eau de la source était dirigée vers les prairies en contrebas en période de sécheresse (une des seules sources qui ne tarit jamais). Le canal a été entretenu jusqu'en 1949. Après cette période, le site n'était plus utilisé et le boisement spontané a progressé.

Les tourbières des Petits Riaux n'ont été repérées que tardivement pour leur intérêt écologique. En effet, ce n'est que dans les années 1980, que le naturaliste B. Dumeige a découvert les richesses floristiques et faunistiques de ce site. F. Thouin décrit le site et ses végétations en 1990. En 1994, le département de l'Orne achète à l'amiable les deux parcelles, d'une superficie de moins deux hectares environ dans le cadre de sa politique d'Espaces naturels sensibles (ENS). En 1996, des premiers travaux de restauration des secteurs tourbeux sont réalisés sur la parcelle E2 grâce à des chantiers pédagogiques avec le Lycée agricole de Sées et avec l'AIFR (entreprise de réinsertion). Ces travaux consistent principalement à du déboisement et à de l'arrachage des jeunes arbustes. En 1997 et 1998, les travaux se poursuivent progressivement. En 1999, les abords du site sont également restaurés (bordures du chemin) et un sentier sur planche est créé afin de faire découvrir le site avec un programme de sorties. A partir de 2001, les travaux de restauration de la parcelle E1 commencent grâce aux financements du département et aux financements du programme Tourbières de France montés par le PNR NM. Le département en partenariat avec le lycée agricole de Sées met en place des suivis floristiques jusqu'en 2003 et créé des placettes de décapage sur quelques mètres carrés. Le département achète à l'amiable un autre morceau du site d'environ 90 ares (parcelle 44), les visites guidées pour le grand public se poursuivent en partenariat avec le PNR NM. Les travaux de restauration et d'entretien (fauchage, décapage, débroussaillage) se sont poursuivis jusqu'en 2007 avec les financements du département. Un platelage a été mis en place pour ouvrir le site au public avec la création d'un parcours et avec des panneaux d'information.

Deux contrats Natura 2000 ont été montés à partir de 2009 afin de restaurer et entretenir les habitats de landes sèches, de landes humides et de tourbières d'intérêt européen identifiées lors de la première cartographie des habitats du site Natura 2000. Le Conseil départemental de l'Orne a porté les contrats Natura 2000, il fait appel à des prestataires extérieurs pour les travaux. Le site est doté depuis 2002 d'un plan de gestion afin d'affiner la gestion et de planifier les actions de conservation et de restauration du patrimoine naturel et d'aménager le site pour l'accueil du public. Des inventaires et des suivis réguliers des habitats naturels, de la flore et de la faune sont mis en place par le Conseil départemental. Une étude de l'hydrographie et de l'hydraulique du site est en cours afin de mieux comprendre le fonctionnement hydraulique du site.

Travaux de restauration et entretien

Différents travaux ont été réalisés dans le cadre des contrats Natura 2000 : débroussaillage, abattage, broyage, décapage, fauchage... Aujourd'hui, c'est presque 3 ha qui ont été ré-ouverts et qui sont entretenus mécaniquement (cf. *tableau XII*, ci-dessous et *carte 19*, page 102).

Type de travaux	Détails	Quantité	Parcelles concernées	Année
Débroussaillage avec exportation	<i>Landes mésophiles et humides</i>	3 927 m ²	<i>E44</i>	2009 - 2012
Abattage et broyage	<i>Landes mésophiles et humides</i>	1 400 m ²	<i>E44</i>	2009
Décapage et évacuation	<i>Landes humides</i>	1 408 m ²	<i>E44</i>	2009 - 2013
Fauchage et exportation	<i>Tourbières/prairies humides</i>	4 382 m ²	<i>E1</i>	2009 - 2011
Arrachage manuel des semis d'arbre et évacuation	<i>Tourbières</i>	6 360 m ² 7 932 m ²	<i>E1</i> <i>E2</i>	2009 2013
Arrachage (équin) des semis d'arbre et évacuation	<i>Tourbières</i>	3 900 m ²	<i>E1</i>	2009 2010 2011
Débroussaillage ou abattage (bouleau) et exportation	<i>Tourbières</i>	390 m ²	<i>E1</i>	2009 2010 2011
Décapage et évacuation	<i>Tourbières</i>	200 m ² 308 m ²	<i>E1</i> <i>E2</i>	2009 - 2013
Fauchage et exportation	<i>Tourbières/prairies humides</i>	3 651 m ²	<i>E2</i>	2009 - 2011

Tableau XII : Type de travaux réalisés par le contrat Natura 2000 aux Petits Riaux.

Résultats constatés

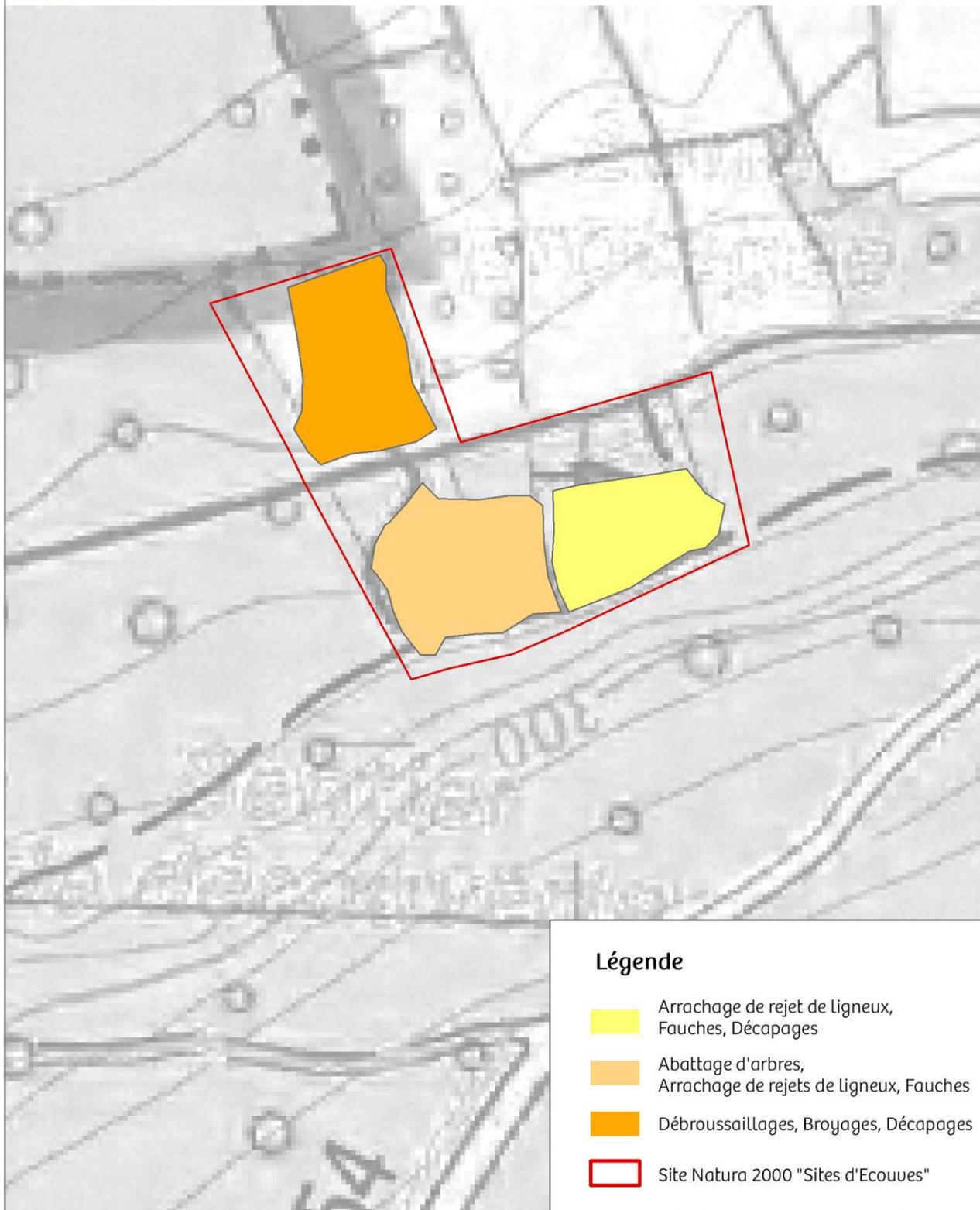
L'état de conservation des habitats de landes humides, de tourbières et de prairies humides est considéré comme « bon ». La comparaison des cartographies des habitats de 2002 et 2012 ne permet pas de constater une diminution ou une augmentation des surfaces des habitats d'intérêt européen. En revanche, le rattachement des habitats s'est précisé et les travaux ont permis de retrouver des végétations de tourbières hautes actives, des dépressions tourbeuses, des landes atlantiques humides et des prairies humides semi-naturelles à hautes herbes.

Les contrats Natura 2000 ont permis de poursuivre les travaux de restauration et de mettre en place un entretien mécanique régulier. La mise en conservation et les autres actions de gestion ont permis de retrouver des habitats d'intérêt européen et prioritaires : des tourbières, des landes humides atlantiques et des prairies humides d'intérêt européen.



Site Natura 2000 "Sites d'Ecouves"

Contrat Natura 2000 - Les Petits Riaux
La Lande de Goulé



0 25 50 100 Mètres

Sources : DREALN ; IGN ; PNR NM ; CD61
Cartographie : J. Combrun PNR NM, 2018.

Carte 19 : Localisation des travaux de restauration des tourbières et des landes humides aux Petits Riaux.



3.2.3- Bilan de la mise en œuvre des contrats agricoles

Depuis la validation du document d'objectifs en 2003, 53 ha ont été engagés dans une MAET, soit environ 13 % de la SAU totale du site Natura 2000 et 17 % de la SAU en prairies. Neuf exploitants se sont engagés dans ce type de mesures depuis 2007. Deux types de mesures ont été contractualisées sur les prairies en herbes : 33 ha pour la mesure HE_1 et 20 ha pour la mesure HE_2 (cf. *tableau XIII et figure 14*, ci-dessous).

Le cahier des charges contient les engagements suivants pour les mesures HE_1 et HE_2 :

- l'absence de destruction des prairies permanentes engagées ;
- l'absence de désherbage chimique ;
- la maîtrise mécanique ou manuelle des refus et des ligneux (Ecobuage interdit) ;
- l'absence totale d'apport de fertilisants minéraux (NPK) et organiques.

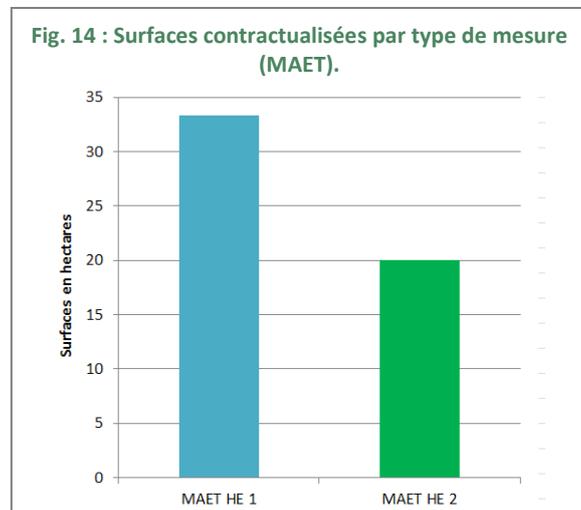
Le cahier des charges contient également deux engagements supplémentaires pour la mesure HE_2 :

- en cas de pâturage, respect du chargement moyen maximal de 1,8 UGB/ha/an entre le 15 mai de l'année n et le 14 mai de l'année n +1 (HE_2) ;
- enregistrement des interventions mécaniques (fauche, broyage) et des pratiques de pâturage (HE_2).

Les surfaces engagées par exploitation varient de 1,71 ha à 15 ha, pour une moyenne de 6 ha environ par exploitation. En 2013, les demandes pour la mise en place d'une MAET ont été plus importantes. En effet, la contractualisation a débuté en 2012 sur le site Natura 2000 voisin de la « Haute vallée de l'Orne et ses affluents ». Les exploitants de ce territoire possèdent, le plus souvent, de la SAU sur les deux sites. Ils ont été sensibilisés à travers la démarche Natura 2000 de l'autre site. La campagne MAET 2013 a permis de contractualiser 18 hectares pour la mesure HE_1 et 20 hectares pour la mesure HE_2.

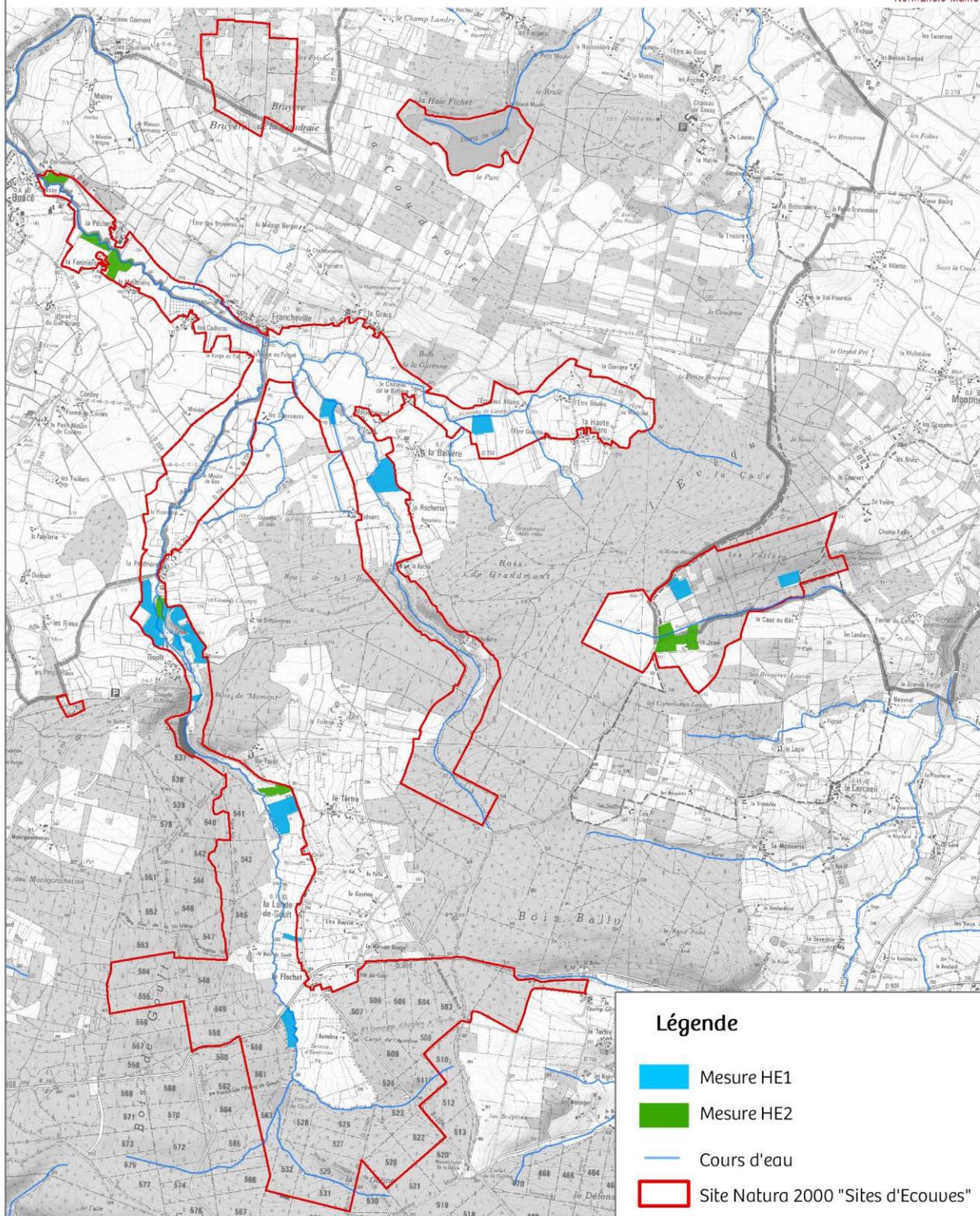
Type de contractualisation	Quantité	Type de mesures
Contrat Territorial d'Exploitation (CTE)	9,8 ha (2001-2005) 4 ha (2002-2006) 3 ha (2002-2006)	?
Contrat d'Agriculture Durable (CAD)	?	?
Mesure Agro-Environnementale Territorialisée (MAET)	23 ha (2008-2012) et 38 ha (2013-2017)	Gestion extensive des prairies

Tableau XIII : Bilan des contrats agricoles, période 2001-2013.



En conclusion, les surfaces engagées ont nettement augmenté en 2013. Les mesures HE_1 et HE_2 contribuent à la préservation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques favorables à la conservation des espèces aquatiques désignées pour ce territoire (cf. *carte 20*, page 104).

Les mesures destinées aux cultures n'ont jamais été contractualisées pour le site Natura 2000 « Sites d'Écouves ». Elles ont pour objectifs la limitation des fertilisants et des produits phytosanitaires. Enfin, les mesures ponctuelles sur les haies et les mares n'ont pas été proposées sur ce site. La mesure sur les prairies paratourbeuses est très contraignante (absence de fauche et de pâturage entre le 1^{er} mars et le 20 juillet et un pâturage de 0,5 UGB/an/ha) et n'a jamais été contractualisée.



Carte 20 : Localisation des contrats agricoles sur le site Natura 2000.

3.2.4- Bilan de la mise en œuvre des suivis

Les suivis prévus dans le DocOb ont été principalement réalisés sur les secteurs contractualisés : Landes de Montmerrei, Petits Riaux et Bois de Goult (*cf. tableau XIV, ci-dessous*). Les habitats de landes et de tourbières ont pu bénéficier de suivis réguliers réalisés par le CENN et le lycée de Sées. Récemment, l'Écrevisse à pieds blancs a été suivie par le Parc notamment avec la mise en œuvre d'un plan de conservation de l'espèce à l'échelle du territoire du Parc. Une pêche électrique a été réalisée sur les trois stations inventoriées en 2002, lors de l'élaboration du document d'objectifs. Cet inventaire a permis de constater la présence des espèces piscicoles (Chabot et Lamproie de Planer entre autre). Les autres habitats et espèces du site n'ont pas été suivis. La révision du DocOb a permis de cartographier et d'évaluer l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt européen.

Suivis, Inventaires	Date	Mise en œuvre	Réalisation
Faire une expertise des digues des étangs de Vrigny et du Moncel	2002	PNR NM	GRESARC
Évaluer les populations de Chabot et de Lamproie de Planer afin de mesurer les effets de la gestion mise œuvre sur ces espèces	2002 2014	DREAL N	CSP Fédération de pêche (14)
Effectuer un suivi des populations d'Écrevisse à pieds blancs	2002 2014 2011 2013	PNR NM	PNR NM
Effectuer un suivi de l'habitat de végétation flottante de renoncules des rivières planitiaires	2002	PNR NM	Stage
Effectuer un suivi de la qualité de l'eau sur le site (analyses physico-chimiques, indice biologique global)	2002	PNR NM	HYDRO BIO
Suivi scientifique des habitats (landes sèches et humides, prairies humides) <i>Landes de Montmerrei</i>	2006 2012 2009 2013 2011 2014	PNR NM	CENN
Suivi scientifique des habitats (landes sèches et humides, tourbières) <i>Petits Riaux</i>	2005	PNR NM	Lycée de Sées
Suivi scientifique prairies humides et Damier de la Succée	2011 2015 2013	PNR NM – CENN	GRETIA Lycée de Sées
Suivi scientifique tourbières, landes en forêt domaniale	2005 2013 2006 2014 2007 2008 2011 2012	PNR NM - ONF	Lycée de Sées et autres projets

Tableau XIV : Suivis et inventaires dans le site Natura 2000.

3.2.5- Bilan de la mise en œuvre de la charte Natura 2000

La Charte Natura 2000 a été présentée et validée par le COPIL du 27 janvier 2012. Actuellement, aucune charte n'a été signée sur le site.

3.2.6- Bilan de l'animation, de la coordination et de la communication

LA CONCERTATION

Depuis la validation du document d'objectifs, une réunion d'information a été réalisée pour préparer la mise en œuvre du Contrat Entretien Restauration du Landrion et de la Gastine. Un groupe de travail a été réuni afin de présenter et d'échanger sur les cahiers des charges. Deux Comités de Pilotage ont été réunis, le premier a permis de valider les cahiers des charges et le second de présenter un bilan d'étape et de valider la charte Natura 2000. La concertation a été relativement importante lors de l'élaboration du document d'objectifs, de nombreuses réunions d'information ont été organisées à destination des habitants et des acteurs locaux (cf. *tableau XV*, ci-dessous). Depuis, la mise œuvre du DocOb a été présentée à deux reprises en Comité de pilotage. La mobilisation des acteurs pour la participation aux réunions est globalement bonne depuis le début de la démarche. La dynamique de la révision a permis de relancer la concertation en groupes de travail et de mieux connaître le degré d'appropriation de la démarche Natura 2000 par les habitants et les acteurs locaux du site.

Types de Réunion	Date	Objet	Personnes visées
Comité de pilotage	24/11/1999	Lancement de l'élaboration du DocOb	Membres du COPIL
Groupe de travail	29/03/2000	Présentation du diagnostic <i>Landes de Montmerrei et des Près Jean</i>	Membres du groupe de travail
	29/03/2000	Présentation du diagnostic - <i>Étang de Vrigny</i>	
	29/03/2000	Présentation du diagnostic - <i>Bruyère de la Coudraie</i>	
	31/03/2000	Présentation du diagnostic - <i>Cance et affluents</i>	
Comité de pilotage	26/06/2000	Présentation du diagnostic	Membres du COPIL
Réunion de terrain	24/07/2000	Visite de terrain du site Natura 2000 « Sites d'Écouves »	Membres du COPIL
2 Réunions d'information	19/09/2001	Information et présentation de la démarche Natura 2000	Tout public
Groupe de travail	03/10/2001	Projet de site Natura 2000 - <i>Étang de Vrigny</i>	Membres du groupe de travail
	04/10/2001	Projet de site Natura 2000 - <i>Cance et affluents</i>	
	04/10/2001	Projet de site Natura 2000 - <i>Landes de Montmerrei</i>	
	04/10/2001	Projet de site Natura 2000 - <i>Bruyère de la Coudraie</i>	
Réunion d'information	28/03/2002	Information et présentation de la démarche Natura 2000	Propriétaires de la Coudraie
Réunion d'information	17/05/2002	Présentation des actions qui pourraient être mises œuvre - <i>Cance et ses affluents</i>	Propriétaires et exploitants concernés
Réunion d'information	25/06/2002	Information et présentation de la démarche Natura 2000 « Sites d'Écouves »	Propriétaires de la Coudraie
Comité de pilotage	10/07/2003	Validation du DocOb Présentation de la démarche des cahiers des charges et des contrats Perspectives de la mise en œuvre du DocOb	Membres du COPIL
Réunion d'information	16/11/2003	Programme de travaux de restauration et d'entretien du Landrion et de la Gastine	Personnes concernées par le CRE
Groupe de travail	22/10/2004	État d'avancement de la procédure sur le site Natura 2000 – Cahiers des charges des actions	Membres du groupe de travail
Comité de pilotage	02/02/2007	Mise en œuvre de Natura 2000 et historique du site Examen des cahiers des charges Disposition de la loi DTR	Membres du COPIL
Comité de pilotage	27/01/2012	Election du Président du COPIL, de la collectivité maître d'ouvrage du DocOb, bilan d'étape de la mise œuvre du DocOb, validation de la Charte Natura 2000	

Tableau XV : Comités de pilotage, groupes de travail et réunions du site Natura 2000.

SENSIBILISATION ET COMMUNICATION

La sensibilisation et la communication se sont construites autour des outils (plaquettes, lettres d'actualité, site internet, sorties et autres prestations du Parc). Avant 2007, les données sur les actions de communication ne sont pas connues. Depuis cette date, la démarche Natura 2000 sur le site a été retranscrite grâce à plusieurs outils. Les différentes manifestations comme les fêtes du parc, les comités techniques... ont permis d'aborder la démarche Natura 2000 (cf. *tableau XVI*, ci-dessous). Cependant c'est seulement depuis 2012 que des outils comme le site Internet (page spécifique dédiée au site Natura 2000 « Sites d'Écouves »), la plaquette et la lettre d'actualité permettent de mieux valoriser les enjeux et les actions du site.

Depuis 2011, des sorties (scolaires ou tout public) spécifiques sont réalisées sur les sites Natura 2000.

Plusieurs sorties sur l'ENS des *Petits Riaux* et aux Prés Jean (depuis 2008, hors financements Natura 2000), ont permis de sensibiliser de nombreux scolaires et le grand public aux enjeux du site. Cette sensibilisation, portée par le Parc et par d'autres partenaires (CD 61) est une plus-value non négligeable pour la sensibilisation aux enjeux du site et des autres territoires (cf. *photo 32*, ci-dessous).

Type de communication	Date	Public
Sortie La Lande-de-Goult (site Natura 2000)	2007	Tout public
Fête du Parc, présentation des sites Natura 2000 dont Sites d'Écouves	2007	Tout public
	2008	
	2009	
Comité technique FEADER, sortie terrain site Natura 2000 « Site d'Écouves » (Contrats Restauration et Entretien) Conférence de presse sur le terrain	2008	Membres du comité technique FEADER et représentants de la Commission européenne
Présentation Membres de la Commission Environnement du Parc Visite de terrain sur le site Natura 2000 « Sites d'Écouves »	2009	Membres de la commission Environnement du Parc (élus)
Conception de trois panneaux explicatifs sur Natura 2000 mis à disposition des communes	2009	Tout public
Conception d'un site Internet Natura 2000, présentation du site Natura 2000 « Sites d'Écouves »	2012	Tout public
Lettre d'actualité Natura 2000 « Sites d'Écouves »	2012	Diffusées aux habitants des communes
Conception d'une plaquette pour le site Natura 2000 « Sites d'Écouves » et lettre d'actualité (1 400 exemplaires)	2012	Diffusées aux habitants des communes, élus, tout public
Sortie La Lande-de-Goult (site Natura 2000) (17 personnes)	2012	Tout public
Sortie La Lande-de-Goult (site Natura 2000) (5 personnes)	2013	Tout public
Sortie La Lande-de-Goult (site Natura 2000) (8 personnes)	2014	Tout public

Tableau XVI : Outils, sorties dédiés aux sites Natura 2000 depuis 2007.

Photo 33

Couverture de la plaquette et de la page du site Internet



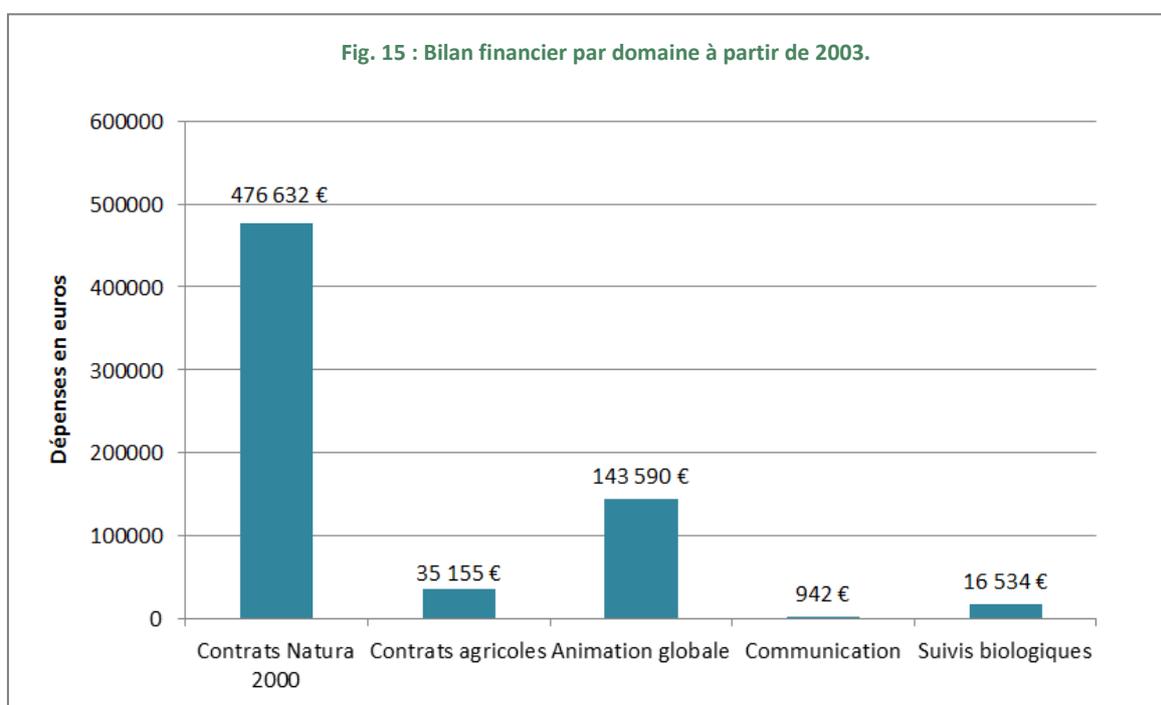
3.3- Bilan financier

3.3.1- Budget global du site Natura 2000

Le budget consacré à la mise en œuvre de la démarche Natura 2000, sur 11 ans pour le site Natura 2000 « Sites d'Écouves », est estimé à 672 853 euros (cf. *figure 15*, ci-dessous):

- 71 % bénéficiant à la gestion biologique directe, avec les contrats Natura 2000
- 5 % bénéficiant à la gestion biologique directe, avec les contrats agricoles (MAET)
- 3 % bénéficiant au suivi biologique du site
- 21 % bénéficiant à l'animation globale
- < 1 % bénéficiant à la pédagogie / sensibilisation à l'environnement

Rapporté à l'année, le budget consacré au site, représenterait en moyenne 61 168 €/an. Exprimé à l'hectare (le site couvrait 1 381 ha), le budget représenterait 41 €/ha/an.



Ces coûts ne prennent pas en compte le temps consacré par les agents des structures coordinatrices (anciennement la DIREN et aujourd'hui la DREAL), des services instructeurs (DDT 61) et des différents porteurs de contrats Natura 2000 (ONF, CD 61, PNR NM (autre que le temps de l'animateur)). Le temps d'animation doit être appréhendé avec prudence. Il a été difficile d'estimer ce temps consacré au site, il a été souvent confondu avec le temps des autres sites Natura 2000.

3.3.2- Coûts de la gestion du site

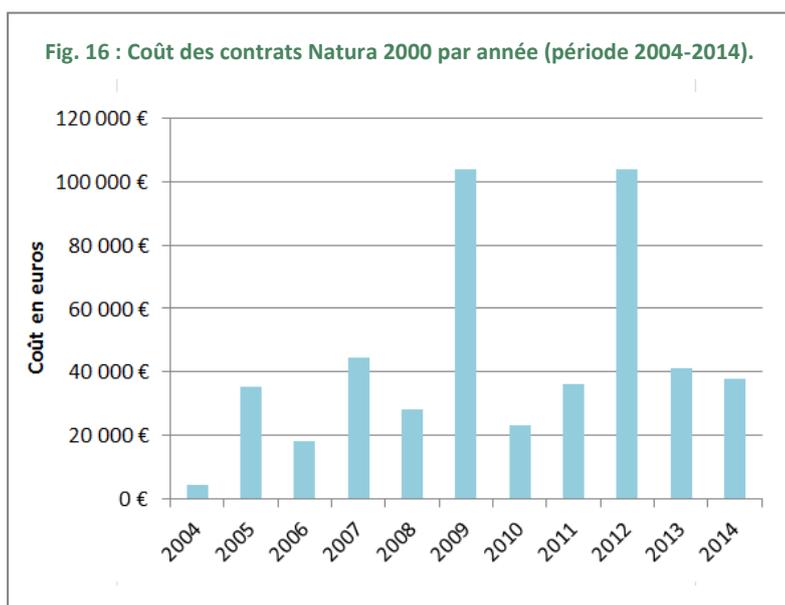
CONTRATS NATURA 2000

Neuf contrats Natura 2000 ont été mis en œuvre pour un coût total de 476 632 euros sur la période 2004-2014. Les financements ont été principalement destinés aux secteurs du Bois de Goult (198 015 euros) et des Prés Jean (174 386 euros) financés par l'État et par l'Union européenne. Le Contrat Restauration et Entretien a été financé à 72 702 euros par l'État, l'Europe, par le Conseil départemental de l'Orne et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (cf. *tableau XVII*, ci-dessous).

Durée	Porteur	Secteur	Nature du contrat	Coûts
2004	PNR NM	Étang de Vrigny	Restauration	4 560 €
2008	PNR NM	Cance et affluents (le Landrion et la Gastine)	Restauration Entretien	Total : 133 540 € CD 61 : 24 037 € AE L-B : 36 746 € Financements Natura 2000 : 72 702 €
2007-2011	ONF	Cance et affluents (Bois de Goult)	Restauration	84 142 €
2012-2014			Entretien	113 873 €
2004-2008	PNR NM	Landes de Montmerrei (La Bellière)	Restauration	20 041 €
2008-2012				35 598 €
2012-2014				11 760 €
2005-2009			Entretien	56 067 €
2011-2014			50 920 €	
2009-2013	CD 61	Les Petits Riaux	Restauration	18 866 €
2012-2014				8 102 €

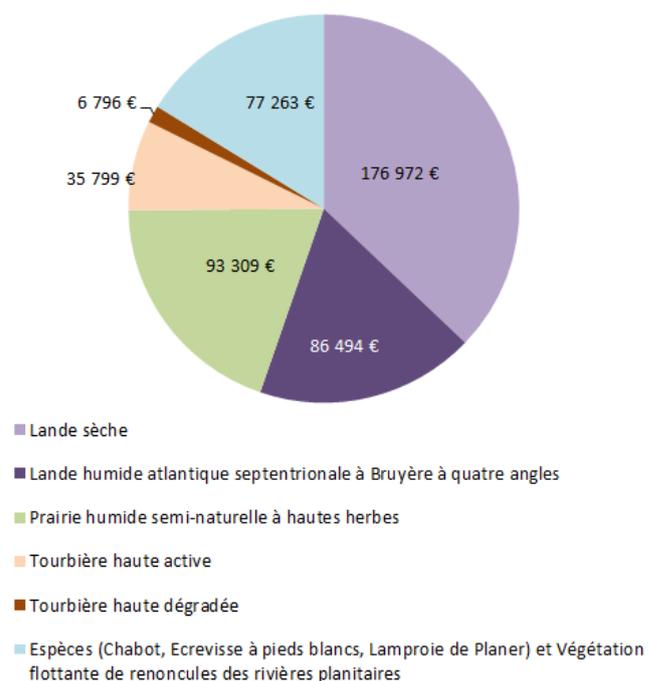
Tableau XVII : Contrats Natura 2000 pour le site Natura 2000.

En 2009 et 2012, les montants sont plus élevés. Cela s'explique par la mise en œuvre du Contrat de Restauration et Entretien des rivières et par la mise en œuvre du contrat sur le Bois de Goult (investissement pour le pâturage, première année et restauration de la lande) (cf. *figure 16*, ci-contre).



Le coût de la restauration et de l'entretien des landes sèches est le plus élevé avec 176 972 euros. Les financements consacrés à la gestion des landes humides sont relativement importants par rapport à la surface restaurée. Cela peut s'expliquer par une mise en œuvre des actions plus difficile (portance des sols, accessibilité...). Un montant important a également été investi dans l'entretien des prairies humides et dans la mise en œuvre du Contrat Restauration Entretien des rivières du Landrion et de la Gastine. Le coût de la gestion des tourbières s'élève à environ 42 595 euros (cf. *figure 17*, ci-contre).

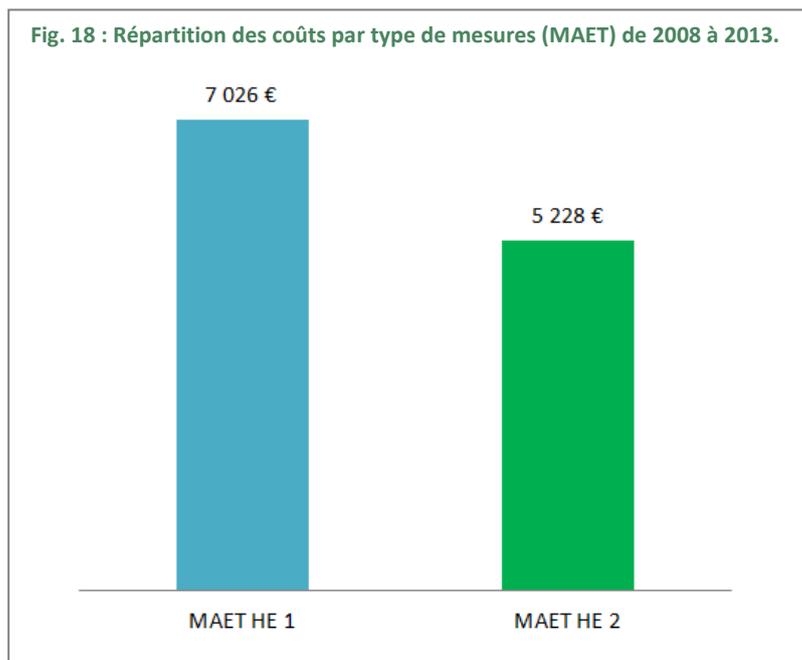
Fig. 17 : Coût des contrats Natura 2000 par habitats et espèces d'intérêt européen (période 2004-2014).



CONTRATS AGRICOLES

Dix contrats agricoles ont été signés depuis 2008. Le coût total s'élève à 35 155 euros entre 2007 et 2013. Les mesures sont contractualisées sur cinq ans, le coût total prévisionnel investi jusqu'en 2017 est de 77 452 euros. En moyenne, un exploitant perçoit 1 450 euros par an pour son engagement dans une ou plusieurs MAET pour le site Natura 2000 « Sites d'Écouves ». Ce montant varie en fonction de la SAU des exploitations incluse dans le périmètre du site. Le montant annuel par exploitation varie entre 446 euros et 3 165 euros. La mesure HE_2 (« zéro » fertilisation et limitation du chargement) est plus rémunératrice mais c'est la mesure HE_1 (« zéro » fertilisation), moins ambitieuse, qui a été la plus contractualisée (cf. *figure 18*, ci-dessous).

Fig. 18 : Répartition des coûts par type de mesures (MAET) de 2008 à 2013.



INVENTAIRE ET SUIVI

Le coût des suivis correspond seulement à celui des études réalisées avant la validation du DocOb, il s'élève à 16 534 euros. Ces suivis concernent principalement l'*Étang de Vrigny* et les suivis des espèces aquatiques ainsi que de la qualité de l'eau. Les autres dépenses sont difficilement chiffrables puisqu'il s'agit de projets de classe (dépenses confondues avec les autres projets proposés la même année par le Parc) et de stage (temps d'encadrement non connu en 2002) (cf. *tableau XVIII*, ci-dessous).

Suivis, Inventaires	Date	Mise en œuvre	Réalisation	Coûts
Faire une expertise des digues des étangs de Vrigny et du Moncel	2002	PNR NM	GRESARC	970 €
Évaluer les populations de Chabot et de Lamproie de Planer afin de mesurer les incidences de la gestion mise œuvre sur ces espèces	2002 2013-2014	DREAL N	CSP Fédération de pêche (14) PNR NM	5 950 € 4 007 €
Effectuer un suivi des populations d'Écrevisse à pieds blancs	2002 2013-2014	PNR NM		
Effectuer un suivi de l'habitat de végétation flottante de renoncules des rivières planitiaires	2002	PNR NM	Stage	Temps encadrement, animation ?
Effectuer un suivi de la qualité de l'eau sur le site (analyse physico-chimique, indice biologique global)	2002	PNR NM	HYDRO BIO	5 607 €
Suivi scientifique des habitats (landes sèches et humides, prairies humides) <i>Landes de Montmerrei</i>	2006 2009 2011	PNR NM	CFEN	Pris en charge dans le contrat Natura 2000
Suivi scientifique des habitats (landes sèches et humides, de tourbières) <i>Petits Riaux</i>	2005	PNR NM	Lycée de Sées	?
Suivi scientifique Prairies humides et Damier de la Succise	2011 2013	PNR NM	GRETIA Lycée de Sées	Convention de partenariat lycée de Sées
Suivi scientifique Tourbières, landes en forêt domaniale	2005 2006 2007 2008 2011 2012	PNR NM	Lycée de Sées et autres projets	Convention de partenariat lycée de Sées

Tableau XVIII : Coûts des inventaires et suivis pour le site Natura 2000.

3.3.3- Coûts de l'animation, de la sensibilisation et de la communication

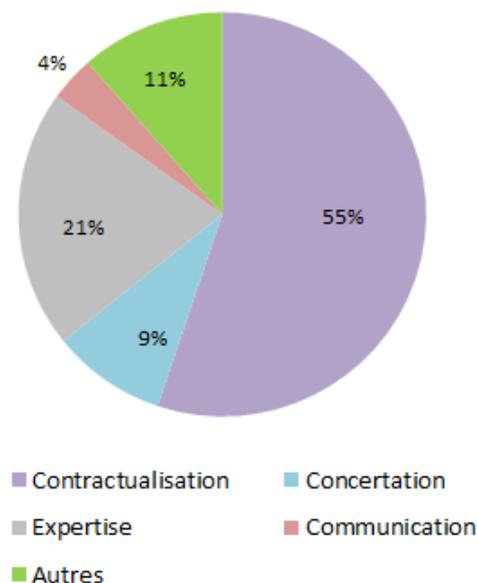
ÉLABORATION ET ANIMATION

Les coûts dédiés au site Natura 2000 « Sites d'Écouves » pour l'animation sont difficiles à évaluer, en effet de 1999 à 2006, les données sont incluses dans l'animation des sites Natura 2000 du « Bassin de l'Andainette » et des « Landes du Tertre Bizet et Fosse Arthur », voire avec le site « Haute vallée de la Sarthe » certaines années. Un équivalent temps plein était consacré à l'animation de ces sites. Les chiffres présentés sont donc des estimations.

Le coût de l'élaboration du document d'objectifs est difficile à estimer. Les coûts (prestataires extérieurs) pour l'expertise s'élevaient à 27 744 euros. Le temps agent est difficilement chiffrable de 1999 à 2002.

Pour la phase de mise en œuvre (de 2003 à 2012), le coût s'élève à environ 143 590 euros pour environ 654 jours. A partir de 2007, les coûts peuvent être présentés en fonction du type d'activités (concertation, contractualisation, expertise, communication...).

Fig. 19 : Bilan financier par type d'activités à partir de 2007.



Les financements de l'animation étaient principalement dédiés à la contractualisation, ce qui correspond au montage des différents contrats Natura 2000 et des campagnes MAET. L'expertise représente également une part importante. Elle comprend la cartographie des habitats, les suivis, les études spécifiques... Les autres activités sont représentées par la concertation, la coordination et le suivi administratif du site. Le budget en animation dédié à la communication est d'environ 4 % (cf. *figure 19*, ci-dessus).

SENSIBILISATION ET COMMUNICATION

Il est difficile d'estimer le coût global dédié à la sensibilisation et à la communication du site Natura 2000 « Sites d'Écouves ». De nombreux outils ou interventions ont évoqué le site, ses enjeux, sa gestion... de manière indirecte. Le coût de conception de certains outils ne peut pas être calculé pour un seul site Natura 2000. Ces outils (site internet, plaquette...) reprennent l'ensemble des sites Natura 2000 pour lesquels le Parc est opérateur (régions Normandie et Pays de la Loire). Seul le coût des impressions de la plaquette et de la lettre d'actualité dédiées au site Natura 2000 est chiffrable : 942 euros. Le temps consacré à la sensibilisation est compris dans les coûts de l'animation du site. Cependant, ce montant ne comprend pas le temps des autres agents voire des autres structures qui ont abordé de près ou de loin le site Natura 2000 « Sites d'Écouves ».

3.4- Évaluation des résultats de la préservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt européen

3.4.1- Évolution de l'occupation des sols

L'occupation du sol a peu évolué entre 1990 et 2006. Les surfaces en prairies et en cultures restent stables. Par ailleurs, les surfaces en résineux ont diminué de 36 hectares depuis 2000, au profit des forêts de feuillus (augmentation de 26 hectares) et des forêts mélangées (augmentation de 22 hectares). Les surfaces urbanisées n'ont pas évolué dans le périmètre initial du site Natura 2000 (cf. *tableau XIX*, ci-dessous).

Type de milieux	Surface en 1990	Surface en 2000	Surface en 2006	Tendance
Tissu urbain discontinu	0 ha	0 ha	0 ha	---
Terres arables hors périmètres d'irrigation	48 ha	48 ha	32 ha	---
Prairies	587 ha	587 ha	587 ha	---
Systèmes culturaux et parcellaires complexes*	0 ha	0 ha	16 ha	➔
Forêts de feuillus	352 ha	375 ha	378 ha	➔
Forêts de conifères	336 ha	336 ha	300 ha	➔
Forêts mélangées	2 ha	2 ha	24 ha	➔
Forêt et végétation arbustive en mutation	23 ha	0 ha	11 ha	---
Plans d'eau	34 ha	34 ha	34 ha	---

* Juxtaposition de petites parcelles de cultures annuelles diversifiées, de prairies et / ou de cultures permanentes complexes.

Tableau XIX : Surfaces par types de milieux en 1990, 2000 et 2006 dans le site Natura 2000.

(Source : CORINE Land Cover).

3.4.2- Évolution des habitats naturels d'intérêt européen et de leur état de conservation

PRÉSENCE/ABSENCE DES HABITATS NATURELS

Les habitats naturels d'intérêt européen, présents en 2000, se sont globalement maintenus en 2012. Le nombre d'habitats connus en 2000 était de 10 pour une surface de 474 hectares. Il est maintenant de 11 habitats naturels d'intérêt européen, pour une surface totale de 355 hectares dans le périmètre initial (cf. *tableau XX et XXI*, page 114, 115).

La nouvelle cartographie a permis de préciser le rattachement des habitats naturels du site aux habitats d'intérêt européen. Certains habitats n'apparaissent plus, notamment la Tourbière boisée, et trois autres habitats ont été identifiés : les Prairies fauchées mésophiles à méso-xérophiles thermo-atlantiques, les Dépressions sur substrats tourbeux et les Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires (habitats de type surfacique et linéaire).

Habitats naturels	Code Natura 2000	Rareté	Surface en 2002	Surface en 2012
Végétation annuelle des rives exondées à Littorelle	3110	Très rare	6 ha	11,9 ha
Végétation flottante de renoncles des rivières planitiaires	3260	Très rare	<i>Habitat ponctuel</i>	<i>Habitat ponctuel</i> (4 378 m ²)
Mégaphorbiaie hygrophile d'ourlets planitiaires	(6430)	Peu commun	-	5,3 ha
Prairie à Moline sur sols tourbeux, argilo-limoneux	6410	Rare	79,7 ha	54,7 ha
Lande humide septentrionale à Bruyère à quatre angles	4010	Rare	17,5 ha	6,2 ha
Végétation des tourbières hautes actives	7110*	Très rare	3,4 ha	1,4 ha
Dépression sur substrats tourbeux	7150	Très rare	-	2 486 m ²
Tourbière boisée	91D0*	Rare	3 ha	-
Mosaïque de tourbière haute dégradée susceptible de régénération et de tourbière boisée	7120 91D0*	Rare	0,9 ha	2 768 m ²
Pelouse acidiphile subatlantique à nord-atlantique	6230*	Très rare	-	1,21 ha
Prairie fauchée mésophile à méso-xérophile thermo-atlantique	6510	Se raréfiant	-	1,4 ha
Lande atlantique subsèche	4030	Se raréfiant	104,5 ha	7,1 ha
Éboulis médio-européen siliceux	8150	Intérêt régional	21,3 ha	7,8 ha
Chênaie-hêtraie atlantique acidiphile à Houx	9120	Peu commun	239 ha	258 ha

Source : Typologie des habitats du site Natura 2000 « Écouves ».

Tableau XX : Surfaces des habitats d'intérêt européen en 2002 et en 2012 dans le périmètre initial du site Natura 2000.

Habitats naturels	Code Natura 2000	Surface en 2002	Surface en 2012
Cance et affluents			
Végétation flottante de renoncules des rivières planitiaires	3260	<i>Habitat ponctuel</i>	3 884 m ²
Mégaphorbiaie hygrophile d'ourlets planitiaires	(6430)	-	4 ha
Prairies à Molinie sur sols tourbeux, argilo-limoneux	6410	63 ha	31,6 ha
Lande humide septentrionale à Bruyère à quatre angles	4010	<i>En mosaïque</i>	5,3 ha
Végétation des tourbières hautes actives	7110*	<i>En mosaïque</i>	1ha
Dépression sur substrats tourbeux	7150	-	1 528 m ²
Tourbière boisée	91D0*	<i>En mosaïque</i>	-
Pelouse acidiphile subatlantique à nord-atlantique	6230*	-	1,21 ha
Prairie fauchée mésophile à méso-xérophile thermo-atlantique	6510	-	1,4 ha
Éboulis médio-européen siliceux	8150	21,3 ha	7,8 ha
Chênaie-hêtraie atlantique acidiphile à Houx	9120	239 ha	249 ha
Bruyères de la Coudraie			
Lande humide septentrionale à Bruyère à quatre angles	4010	1,6 ha	-
Lande atlantique subsèche	4030	39,6 ha	7,18 ha
Landes de Montmerrei			
Végétation flottante de renoncules des rivières planitiaires	3260	<i>Habitat ponctuel</i>	494 m ²
Prairie à Molinie sur sols tourbeux, argilo-limoneux	6410	16,7 ha	22,7 ha
Lande humide septentrionale à Bruyère à quatre angles	4010	15,7 ha	0,5 ha
Végétation des tourbières hautes actives	7110*	3 ha	0,2 ha
Dépression sur substrats tourbeux	7150	-	121 m ²
Tourbière boisée	91D0*	3 ha	-
Lande atlantique subsèche	4030	64,5 ha	-
Chênaie-hêtraie atlantique acidiphile à Houx	9120	-	8,9 ha
Étang de Vrigny			
Végétation annuelle des rives exondées à Littorelle	3110	6 ha	11,9 ha
Mégaphorbiaie hygrophile d'ourlets planitiaires	(6430)	-	1,27 ha
Lande humide septentrionale à Bruyère à quatre angles	4010	-	2 659 m ²
Petits Riaux			
Prairie à Molinie sur sols tourbeux, argilo-limoneux	6410	-	4 780 m ²
Lande humide septentrionale à Bruyère à quatre angles	4010	0,2 ha	2 833 m ²
Végétation des tourbières hautes actives	7110*	0,4 ha	4 585 m ²
Dépression sur substrats tourbeux	7150	-	9 66 m ²
Mosaïque de tourbière haute dégradée susceptible de régénération et de tourbière boisée	7120 91D0*	0,9 ha	2 768 m ²
Lande atlantique subsèche	4030	0,4 ha	-

Tableau XXI : Surfaces des habitats d'intérêt européen en 2002 et en 2012 par secteur dans le périmètre initial du site Natura 2000.

ÉVOLUTION SURFACIQUES

Une analyse fiable peut difficilement être faite dans ce domaine et les variations de surface enregistrées n'ont pas beaucoup de signification, même à périmètre égal (cf. *tableau XX*, page 111).

- Plusieurs périmètres ont été utilisés pour les cartographies d'habitats ;
- La fiabilité des surfaces calculées en 2002 est mauvaise, en effet les méthodologies de cartographie sont différentes ; l'échelle de saisie, la précision de terrain, les référentiels, les moyens techniques sont autant de paramètres qui modifient le calcul des surfaces ;
- La divergence au niveau de l'interprétation des habitats sur le terrain ; plusieurs personnes, structures ont cartographié les habitats du site ;
- Il est possible qu'une partie de la cartographie, tels les habitats forestiers, ait été réalisée par photo-interprétation en 2000-2001.

Les variations fines (ex : quelques hectares) peuvent être dues à des divergences d'interprétation des ortho-photos (la qualité des ortho-photos varie d'une mission IGN à l'autre).

- Certains habitats, tels que la *Végétation annuelle des rives exondées à Littorelle* ont une répartition qui varie d'une année à l'autre en fonction des conditions stationnelles et météorologiques.
- L'arrivée, entre 1996 et 2009, des cahiers d'habitats (outil incomplet en 2001) a modifié le rattachement de certains habitats naturels du site.

Ainsi dans les *Landes de Montmerrei*, les landes sèches ne sont plus considérées comme d'intérêt européen. Pour les landes humides, la première cartographie avait identifié les landes sous boisement, alors qu'actuellement cet habitat est rattaché à des plantations de conifères.

Pour le secteur des *Bruyères de la Coudraie*, le rattachement des habitats de landes d'intérêt européen s'est également précisé. Seuls sept hectares environ sont des landes d'intérêt européen contre 40 hectares en 2002.

Le rattachement des prairies humides s'est également précisé, ainsi la surface actuelle (54,7 ha) n'est pas comparable à la surface de 2002 (80 ha).

En conclusion, la fiabilité des surfaces, même calculées en 2012 est à modérer. L'évolution des surfaces n'indique pas forcément une perte d'habitat naturel d'intérêt européen mais elle peut être due à une meilleure connaissance des associations phytosociologiques et une meilleure précision des outils de cartographie.

ÉTAT DE CONSERVATION GLOBAL

L'**état de conservation favorable** constitue l'objectif global à atteindre et à maintenir pour tous les types d'habitat d'intérêt européen. La première cartographie de 2000 avait permis d'évaluer l'état de conservation des habitats par secteur. Ces données permettent d'avoir un état initial afin d'évaluer l'évolution de leur état de conservation. La comparaison reste délicate à faire, puisque la définition de l'état de conservation d'un habitat naturel était et est encore interprétée de manière différente. Depuis 2008, une réflexion s'est engagée afin de développer des méthodes normalisées, reproductibles et accessibles aux opérateurs Natura 2000 (cf. *tableau XXII*, page 117).

Habitats naturels d'intérêt européen	Code Natura 2000	État de conservation 2000	État de conservation 2012	Fiabilité	Vulnérabilité
Cance et affluents					
Végétation flottante de renoncules des rivières planitiaires	3260	😊	?	☹️	☹️☹️☹️
Mégaphorbiaie hygrophile d'ourlets planitiaires	(6430)	-	😊	😊	☹️☹️
Prairie à Molinie sur sols tourbeux, argilo-limoneux	6410	😊	😊	😊	☹️☹️☹️
Lande humide septentrionale à Bruyère à quatre angles	4010	😊	😊	😊	☹️☹️
Végétation des tourbières hautes actives	7110*	😊	😊	😊	☹️
Dépression sur substrats tourbeux	7150	-	😊	😊	☹️
Pelouse acidiphile subatlantique à nord-atlantique	6230*	-	😊	😊	☹️☹️☹️
Prairie fauchée mésophile à méso-xérophiles thermo-atlantique	6510	-	😊	😊	☹️☹️
Éboulis médio-européen siliceux	8150	😊	😊	😊	☹️☹️
Chênaie-hêtraie atlantique acidiphile à Houx	9120	😊	😊	😊	☹️
Bruyères de la Coudraie					
Lande atlantique subsèche	4030	😊	😊	😊	☹️☹️
Landes de Montmerrei					
Végétation flottante de renoncules des rivières planitiaires	3260	-	?	☹️	☹️☹️☹️
Lande humide septentrionale à Bruyère à quatre angles	4010	😊	😊	😊	☹️☹️
Prairie à Molinie sur sols tourbeux, argilo-limoneux	6410	😊	😊	😊	☹️☹️☹️
Végétation des tourbières hautes actives	7110*	-	😊	😊	☹️☹️☹️
Dépression sur substrats tourbeux	7150	-	😊	😊	☹️☹️
Chênaie-hêtraie atlantique acidiphile à Houx	9120	-	😊	☹️	☹️☹️
Étang de Vrigny					
Végétation annuelle des rives exondées à Littorelle	3110	😊	😊	😊	☹️
Mégaphorbiaie hygrophile d'ourlets planitiaires	(6430)	-	😊	😊	☹️
Lande humide septentrionale à Bruyère à quatre angles	4010	-	😊	😊	☹️☹️
Petits Riaux					
Prairie à Molinie sur sols tourbeux, argilo-limoneux	6410	-	😊	😊	☹️
Lande humide septentrionale à Bruyère à quatre angles	4010	😊	😊	😊	☹️
Végétation des tourbières hautes actives	7110*	😊	😊	😊	☹️
Dépression sur substrats tourbeux	7150	-	😊	😊	☹️
Bétulaie tourbeuse à sphaignes	91D0*		😊	😊	☹️☹️

Légende

État de conservation :

☹️ mauvais, 😊 moyen, 😊 bon

Fiabilité des données de l'état de conservation :

☹️ faible, 😊 moyenne, 😊 bonne

Vulnérabilité sur le site :

☹️ faible, ☹️☹️ moyenne, ☹️☹️☹️ forte

Sources des évaluations de l'état de conservation : d'après la typologie des habitats naturels du site Natura 2000 Écouves, référentiel du CBNB, Basse-Normandie et du rapportage national sur l'état de conservation des habitats naturels et espèces de la directive Habitats.

Tableau XXII : État de conservation des habitats d'intérêt européen en 2000 et en 2012.

3110 Végétation annuelle des rives exondées à Littorelle

Il s'agit d'un habitat fragile, rare, menacé et en diminution à l'échelle nationale. Son intérêt patrimonial est prioritaire sur le territoire de l'ancienne Basse-Normandie et il héberge des espèces rares et protégées. Son état de conservation est bon sur le site, en particulier à l'*Étang de Vrigny*. Il reste cependant fragile et lié à la gestion hydraulique de l'étang.

3260 Végétation flottante des renoncles des rivières planitiaires

Cet habitat est assez bien représenté à l'échelle nationale et l'état de conservation est favorable. Il semble se dégrader fortement dans certaines régions, avec une régression des renoncles et une progression des communautés hélophytiques et algales. Sur le territoire de l'ancienne Basse-Normandie, il n'est pas rare mais il abrite de multiples invertébrés importants dans le fonctionnement de cet écosystème et intervenant dans l'alimentation des poissons. L'état de conservation de cet habitat est favorable pour les herbiers pionniers des dépressions.

6430 Mégaphorbiaie hygrophile d'ourlets planitiaires

L'habitat est en régression dans les zones d'agriculture intensive en raison du passage de la prairie à la culture ou de l'utilisation de l'espace en prairies pâturées ou fauchées faisant disparaître les espèces de mégaphorbiaies et ne laissant que peu de place à ces formations. Sur le site et à l'échelle régionale cet habitat ne semble pas menacé, en dehors de la dynamique spontanée vers les stades forestiers.

6410 Prairies à Molinie sur sols tourbeux, argilo-limoneux

L'habitat est rare et vulnérable sur le territoire de l'ancienne Basse-Normandie, il peut héberger des espèces rares et remarquables. Son état de conservation est défavorable au niveau national. L'état de conservation des différents faciès d'intérêt européen reste moyen à défavorable en particulier dans la vallée de la Cance. Cet habitat est menacé par le changement des pratiques agricoles et par la sylviculture (premiers boisements).

4010 Lande humide septentrionale à Bruyère à quatre angles

Cet habitat est rare et vulnérable sur le territoire de l'ancienne Basse-Normandie. Son état de conservation est défavorable à l'échelle nationale. Les landes humides sont donc en régression du fait, soit de leur abandon, soit de leur exploitation à des fins sylvicoles ou agricoles. L'habitat possède un état de conservation favorable dans le Bois de Goult et aux *Petits Riaux*. Les actions de restauration menées ont probablement permis d'améliorer la conservation de cet habitat. En revanche, dans les secteurs des *Landes de Montmerrei*, de la vallée de la Cance et de l'*Étang de Vrigny*, l'état de conservation reste moyen à défavorable. Notons qu'à l'*Étang de Vrigny*, cet habitat en limite du périmètre Natura 2000 n'avait pas été recensé en 2000.

7110* Végétation des tourbières hautes actives

Cet habitat est très rare, il est classé en danger d'extinction et d'intérêt prioritaire aux niveaux européen, national et régional. Ces végétations de tourbières peuvent abriter des espèces remarquables. La végétation reste fragmentaire d'une manière générale. Le cortège floristique reste globalement bien conservé. Cet habitat ne semble pas menacé dans les périmètres bénéficiant d'une protection notamment dans le secteur du projet de Réserve biologique dirigée du Bois de Goult et aux *Petits Riaux*. En revanche sur d'autres secteurs dédiés à la sylviculture, cet habitat réapparaît après des coupes rases, d'éclaircies et de chablis. Il reste menacé par l'activité sylvicole.

7150 Dépression sur substrat tourbeux

Cet habitat de tourbières est très rare, d'intérêt prioritaire à échelle régionale et d'intérêt européen. Les dépressions sur substrat tourbeux sont en forte régression et restent souvent très localisées. La richesse spécifique est assez faible, le cortège floristique hautement spécialisé abrite des espèces extrêmement exigeantes dont beaucoup sont exclusives de cet habitat. L'état de conservation paraît favorable dans le Bois de Goult et aux *Petits Riaux*, par contre l'habitat reste fragmentaire dans les *Landes de Montmerrei*.

91D0* Bétulaie tourbeuse à sphaignes

Cet habitat est rare et menacé à l'échelle régionale, il se localise principalement dans le Massif armoricain. Les tourbières boisées sont d'intérêt prioritaire à l'échelle européenne. L'état de conservation de cet habitat est favorable sur le site.

6230* Pelouse acidiphile subatlantique à nord-atlantique

Ces pelouses d'intérêt européen prioritaire sont assez rares à l'échelle nationale et rares sur le territoire de l'ancienne Basse-Normandie. Cet habitat est en déclin et est classé défavorable mauvais en France. En région, l'habitat est en forte raréfaction, il n'est présent que de manière relictuelle dans la région. La situation de l'habitat, enclavé entre la forêt et la rivière l'a probablement protégé des éventuelles menaces d'apports en matières azotées.

6510 Prairie fauchée mésophile à méso-xérophile thermo-atlantique

Cet habitat est rare à l'échelle nationale et peu commun sur le territoire de l'ancienne Basse-Normandie. Ces prairies semblent peu menacées dans leur aire, cependant le pâturage et la fertilisation peuvent les faire dériver vers des habitats plus communs.

4030 Lande atlantique subsèche

Ce type d'habitat ne possède pas de valeur patrimoniale forte sur le territoire de l'ancienne Basse-Normandie, se raréfiant cependant à l'échelle nationale. Son état de conservation est globalement défavorable. Sur le site, l'état de conservation est moyen aux *Bruyères de la Coudraie*. Lors de la première cartographie des habitats, les landes sèches avaient été inventoriées sur les secteurs des *Petits Riaux* et des *Landes de Montmerrei*. Les nouveaux inventaires réalisés, plus approfondis qu'en 2002, précisent les rattachements phytosociologiques aux habitats d'intérêt européen. Il s'avère que des végétations de lande ne relèvent plus du faciès de lande sèche d'intérêt européen. De plus, les landes identifiées dans les boisements de Montmerrei apparaissent maintenant comme des plantations ne relevant pas de la directive *Habitats*. Les landes sèches n'apparaissent plus sur les cartes et la surface totale a donc fortement diminué.

8150 Éboulis médio-européen siliceux

Les éboulis sont des habitats peu fréquents et de faible étendue dans les régions collinéennes, hébergeant une flore très spécifique et notamment des espèces rares. L'état de conservation est globalement bon mais certains pierriers sont exploités comme matériaux, envahis par les ligneux et la récolte non autorisée des bryophytes rares parfois protégés (*Cladonia rangifera*).

9120 Chênaie-hêtraie atlantique acidiphile à Houx

Cet habitat n'est pas menacé à l'échelle régionale. Il reste menacé sur certains secteurs par l'activité sylvicole. L'état de conservation de cet habitat est favorable sur le site. La présence de bois mort au sol et sur pied est avérée, mais un déficit en gros bois mort est constaté.

3.4.3- Évolution des espèces d'intérêt européen et de leur état de conservation

PRÉSENCE/ABSENCE DES ESPÈCES

Entre 2000 et 2012, les espèces présentes connues se sont probablement maintenues sur le site. La présence ou l'absence de certaines espèces est relativement bien connue sur le site. Le Chabot, la Lamproie de Planer n'ont pas été recherchés depuis 2002. Les données de Lucane cerf-volant proviennent de l'enquête de l'OPIE de 2011. L'Écrevisse à pieds blancs n'a pas bénéficié d'étude spécifique, bien que des données extérieures attestent sa présence sur les affluents de la Cance (ONEMA, SIALIS...). Le Damier de la Succise a été inventorié en 2011 lors d'une étude sur les rhopalocères et zygènes du PNR NM. La présence de la Loutre a été confirmée grâce à l'observation d'épreintes en 2006 et 2012 par le CPIE des Collines normandes, l'ONEMA et l'ONCFS. Enfin en 2018, le Triton crêté a été identifié sur le site (cf. *tableau XXIII*, ci-dessous).

Espèces d'intérêt européen	Code Natura 2000	Intérêt patrimonial	Représentativité à l'échelle du site	Présence en 2000	Présence en 2012-2018
Loutre d'Europe	1355				+
Chabot commun	1163			+	+
Lamproie de Planer	1096			+	+
Écrevisse à pieds blancs	1092				+
Triton crêté	1066		?		+
Damier de la Succise	1065			+	+
Lucane cerf-volant	1083		?	+	+
Écaille Chinée	1078		?	+ (1996)	+

Tableau XXIII : Présence/absence des espèces d'intérêt européen entre 1996 et 2018.

Légende :

?	Faible	Moyenne	Forte	Très fort
---	--------	---------	-------	-----------

TENDANCE DES POPULATIONS

Les données ci-dessous doivent être analysées avec prudence. Les tendances présentées reprennent, en général, l'évolution nationale à part pour l'Écrevisse à pieds blancs qui a été suivie au niveau de l'ancienne région Basse-Normandie. La tendance sur le site est exprimée en fonction des prospections ponctuelles et non d'un suivi spécifique au site Natura 2000 « Sites d'Écouves ». Le Chabot et la Lamproie de Planer n'ont pas été suivis depuis 2000 et 2002 au niveau local. Le programme de suivi des espèces prévu dans le DocOb précédent n'a pas été mis en place. À ce jour, il n'existe pas de données fiables permettant de quantifier les tendances et l'état de conservation sur le site (cf. *tableau XXIV*, page 120).

Espèces d'intérêt européen	Code Natura 2000	Tendance nationale ou régionale	Tendance sur le site	État de conservation des populations du site
Loutre d'Europe	1355	Bassin versant de l'Orne ↗	↗	-
Chabot commun	1163	↘ nationale	→	Bon
Lamproie de Planer	1096	↘ nationale	→	Bon
Écrevisse à pieds blancs	1092	↘ régionale	↘	Mauvais
Triton crêté	1166	↘ régionale	?	Moyen
Damier de la Succise	1065	↘ nationale	→	Moyen
Lucane cerf-volant	1083	→ nationale	?	?
Écaille Chinée	1078	→ nationale	?	?

Source : Premiers résultats de la nouvelle évaluation d'état de conservation réalisée par le MNHN.

Tableau XXIV : Tendance des populations des espèces d'intérêt européen du site Natura 2000.

Légende :

? inconnu	Amélioration	Dégradation faible	Dégradation importante
-----------	--------------	--------------------	------------------------

La Loutre d'Europe

La Loutre est classée en « préoccupation mineure » à l'échelle nationale, le risque de disparition est faible. Les populations de loutres ont subi un net déclin dans la plupart des pays d'Europe au cours de la dernière moitié du XX^{ème} siècle et la France n'a pas échappé au phénomène général. Jusqu'au début du XX^{ème} siècle, la Loutre était omniprésente et relativement abondante sur la plupart des rivières et dans la majorité des zones humides de France. Au début des années 1980, l'espèce ne se maintenait plus en effectifs suffisants et elle n'était présente que dans une douzaine de départements de la façade atlantique et du Limousin. Depuis une dizaine d'années, elle recolonise progressivement quelques réseaux hydrographiques désertés depuis plus d'un siècle. Sur le bassin versant de l'Orne, l'espèce est bien présente et des indices de présence ont été retrouvés sur la Cance. Les individus doivent probablement n'être que de passage sur le site en recherche de nourriture à certaines saisons.

Le Chabot commun

L'espèce n'est globalement pas menacée à l'échelle nationale, mais les populations locales peuvent être menacées par la pollution, le recalibrage et le pompage. L'état de conservation à l'échelle nationale est défavorable. Sur le site, les données permettent de constater que le Chabot est bien présent dans toutes les rivières du bassin de la Cance (ONEMA, 2002 ; PNR NM, 2013 ; FCPPMA, 2015).

La Lamproie de Planer

L'espèce est classée en « préoccupation mineure » sur le territoire national. La tendance des populations nationales est mal évaluée et insuffisamment documentée. L'état de conservation à l'échelle nationale est défavorable. Sur le site, la Lamproie de Planer est relativement bien représentée sur la Cance dans les secteurs

où la granulométrie le permet. Le maintien de la qualité de l'eau et des habitats de fond de rivières sablo-limoneux sont essentiels pour cette espèce.

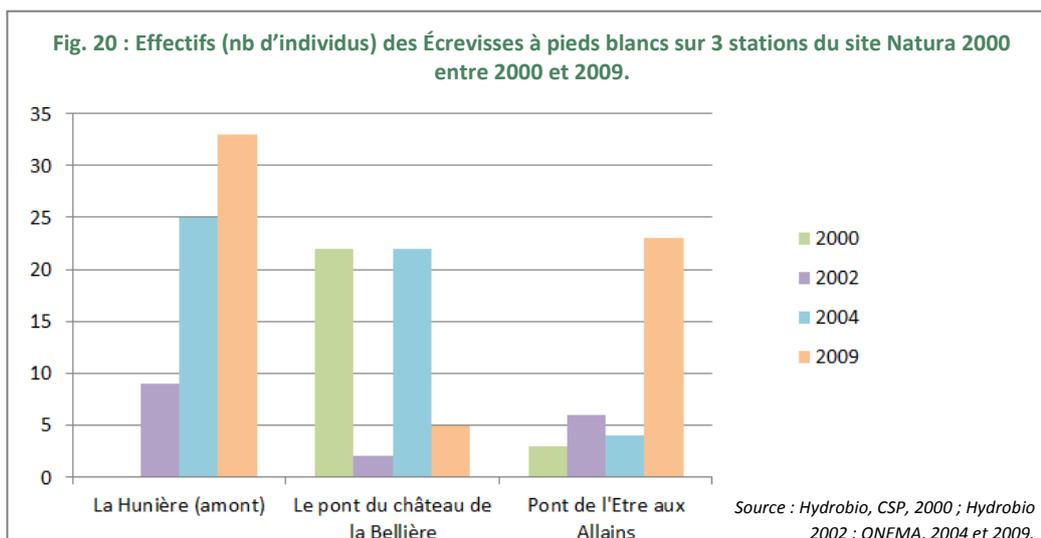
L'Écrevisse à pieds blancs

En France, l'espèce est menacée et elle est classée « vulnérable ». Sa population est en fort déclin au niveau national et au niveau local. Sur le site Natura 2000 « Sites d'Écouves », l'espèce était encore présente sur les affluents de la Cance en 2000 (CSP & Hydrobio, 2000). L'espèce est présente sur les affluents en 2004, en 2009 et en 2012 (ONEMA, 2004, 2009 & SIALIS, 2012) avec un noyau de population encore important sur la Gastine et sur le Landrion (Pont du château, l'Être aux Allains) (cf. *figure 20*, page 123). La population du Landrion n'a pas été recontactée en 2012 et 2013 (cf. *tableau XXV*, ci-dessous). L'Écrevisse du Pacifique a été observée sur la Cance et sur l'aval du Landrion. Il y a un risque fort de contagion par l'aphanomyose, pouvant conduire à l'extinction brutale de l'espèce sur le site.

Stations		1987	1988	2000	2002	2004	2009	2012	2013	2014	2015	2016	2018
Gastine	La Hunière (amont)			●	●		●	●		●		●	
	La Hunière (aval)		●			●		●		●			
	La Roche			●						●		●	●
	Rochereuil amont		●		●		●			●		●	●
	Pont de Rochereuil		●	●						●			
	Rochereuil (aval)											●	
	Confluence Landrion et Gastine (amont)			●							●		
Landrion	Pont de l'Être au Maréchal			●					●				
	L'Être Boulay						●		●				
	Pont de l'Être aux Allains			●	●	●	●	●	●	●		●	●
	Confluence Grandmont et Landrion (amont)			●									
	Confluence avec le Rau de Grandmont			●									
	Le pont du château de la Bellière		●	●	●	●	●		●	●			
	Confluence Rau du Bois de la Garenne (amont)			●									
	Amont proche confluence Gastine			●			●				●		
	Pont de Francheville Landrion et Gastine			●					●	●			
	L'Être aux Bruyères				●								
	La Chapelle Saint Jean			●	●								
Cance	Cance amont forêt domaniale											●	
	Le long étang de Goult			●	●					●	●		
	Etang de Goult											●	
	Amont D908			●									
	Le Flochet		●							●		●	●
	Pont du Pilon			●	●				●			●	
	Le Grand Moulin				●					●			
	La Perdrière	●	●	●									
Aval	La Picarderie			●									
	La Forge au Forget		●	●	●				●				
	Les Caillons			●									
	La Martelière		●										
	La Pêcherie			●	●								
	La Perronnaie			●									
	La Fenderie (limite aval du site Natura 2000)		●										

Source : Hydrobio, CSP, 2000 ; Hydrobio 2002 ; ONEMA, 2004 et 2009 ; SIALIS, 2012 ; PNR NM, 2013, 2014, 2015, 2016, 2018

Tableau XXV : Présence/absence de l'Écrevisse à pieds blancs dans le site Natura 2000 entre 1987 et 2015.



Le Triton crêté

Le Triton crêté est une espèce protégée en France comme tous les amphibiens, il est classé en « préoccupation mineure » sur le territoire national. À l'échelle régionale, ce triton est en forte régression et son état de conservation à l'échelle nationale est défavorable mauvais. Sur le site, le Triton crêté a été trouvé récemment en 2018 dans un petit réseau de mares prairiales sur la commune de Francheville. Sa répartition se limiterait aux parties calcaires du site. Il n'est pas improbable de le retrouver sur la commune de La Bellière ou de Boucé. Par contre, son habitat a été, le plus souvent, détruit par les remembrements agricoles effectués sur ces communes.

Le Damier de la Succise

Sur le territoire national, l'espèce est menacée et elle est classée « en danger ». Les populations européennes sont en déclin. Au niveau régional, l'état des populations est encore mal connu. La vallée de la Cance porte un grand intérêt dans la conservation des populations bas-normandes. La Lande-de-Goult fait partie des trois principaux sites sur le territoire de l'ancienne Basse-Normandie où l'espèce est présente de manière régulière et en nombre important (cf. *tableau XXVI*, ci-dessous).

Stations	1995	2008	2010	2011	2012	2013	2015	2017	2018
Terrain militaire de la ferme de l'Aumône	● R	● R	●			● R	R	●	● R
Parcelle bois de Goult 548-549			●			●			
Parcelle bois de Goult 554-555			●			●			
Le Flochet prairies		R	●			●			●
Le bourg la Lande de Goult	R	●				● R			
Les landes de Beaumaître		●				● R	● R		● R
Les Prés Jean - la Bellière		●		● R	●	● R	●		● R
Les Prés Jean - le Cercueil		●	●			●			
Les Prés Jean - Montmerrei			●			●			
Les Petits Riaux						●			●

Stations prospectées ● Présence d'imgo de Damier de la Succise
 ● Absence
 R Présence de toile communautaire, site de reproduction confirmé

Source : Fouillet, 1995, Hydrobio, 2000 ; Lycée de Sées / PNR NM, 2008, 2013, CENN 2011, 2012, 2013, 2015

Tableau XXVI : Présence/absence du Damier de la Succise sur le site Natura 2000 entre 1995 et 2015.

Le Lucane cerf-volant

Actuellement, l'espèce n'est pas menacée en France, elle semble en déclin dans le nord de l'Europe (particulièrement aux Pays Bas, au Danemark et en Suède). Sur le site, l'espèce était probablement bien représentée en 2000. L'enquête de l'OPIE en 2011 permet d'attester sa présence. L'état des populations semble stable à l'échelle nationale.

L'Écaille chinée

L'Écaille chinée n'est pas menacée à l'échelle nationale et semble assez commune, seule la sous-espèce endémique à l'île de Rhodes est menacée en Europe. Sur le site, l'espèce était largement représentée lors de l'élaboration du document d'objectifs. Aujourd'hui, l'espèce n'a pas été recherchée et aucune évaluation de la population n'a été réalisée. Les populations semblent stables à l'échelle nationale.

Partie 4

Enjeux et Orientation de gestion

4- ENJEUX ET ORIENTATIONS DE GESTION

Les grands enjeux du site Natura 2000 « Sites d'Écouves » ont été identifiés à partir du diagnostic initial et de l'évaluation de la mise en œuvre du précédent document d'objectifs (évaluation des actions, évaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt européen). Ces enjeux doivent répondre au cadre fixé par la directive *Habitats*. Ils sont déclinés en grandes orientations de gestion, elles-mêmes sont traduites de manière opérationnelle en mesures de gestion. Ces mesures de gestion permettront, après validation du nouveau document d'objectifs, la mise en œuvre de ce projet sur le territoire « Sites d'Écouves ».

4.1- Enjeux de conservation du site

L'état de conservation favorable constitue l'objectif global à atteindre et à maintenir pour les habitats et les espèces d'intérêt européen (cf. *tableau XXVII*, page 128 et *carte 21*, page 129). La méthode de hiérarchisation des habitats naturels et des espèces d'intérêt européen est précisée dans l'annexe 27, page XXVII à XXXIII.

4.1.1- Enjeux liés aux milieux aquatiques

Le site Natura 2000 « Sites d'Écouves », situé en tête de bassin versant est structuré par les nombreux cours d'eau qui le parcourent. Quatre espèces (l'Écrevisse à pieds blancs, la Lamproie de planer, le Chabot commun et la Loutre d'Europe) et quatre habitats naturels (les végétations des rives exondées, les végétations flottantes, les mégaphorbiaies et les prairies humides) d'intérêt européen sont concernés par le maintien de la qualité de l'eau, de l'intégrité des cours d'eau et de la fonctionnalité des milieux riverains (mares, ripisylves, boisements rivulaires, prairies humides, mégaphorbiaies, ...).

La priorité sera de conserver les dernières populations d'Écrevisse à pieds blancs du site, de maintenir les végétations annuelles des rives exondées à Littorelle sur l'étang de Vrigny et de maintenir les prairies humides afin d'assurer la fonctionnalité globale du site, plus particulièrement de préserver les prairies pour le Damier de la Succise, espèce à forte valeur patrimoniale. Une attention particulière sera également portée à la conservation de la population de Triton crêté, espèce récemment identifiée sur le site.

4.1.2- Enjeux pour la conservation des complexes de tourbières acides, de landes humides et de prairies paratourbeuses

Les différents secteurs des sites d'Écouves présentent des complexes similaires de tourbières acides, de landes humides et de prairies paratourbeuses à forte valeur patrimoniale. Les milieux tourbeux se répartissent en périphérie de la forêt d'Écouves, situés à mi-pente, à la faveur de suintements ou de dépressions. Quant aux landes humides et aux prairies hygrophiles para-tourbeuses, elles se retrouvent principalement dans la vallée de la Cance. Ces habitats naturels d'intérêt européen présentent une flore et une faune patrimoniale spécifique.

Il s'agit de maintenir la fonctionnalité des complexes de tourbières acides, de landes humides et de prairies paratourbeuses, de conserver ces habitats en poursuivant l'entretien des secteurs restaurés et en engageant la restauration sur d'autres secteurs.

4.1.3- Enjeux pour la conservation des éboulis de plaine

La plupart des éboulis rocheux se situe en forêt. Ces pierriers peu fréquents en plaine sont des habitats d'intérêt européen, ils peuvent présenter une flore spécifique constituée de communautés bryo-licheniques parfois rare. Sur ces secteurs de pierriers, il s'agit de s'assurer du maintien de l'instabilité et de l'intégrité de l'habitat.

4.1.4- Enjeux de conservation des landes sèches

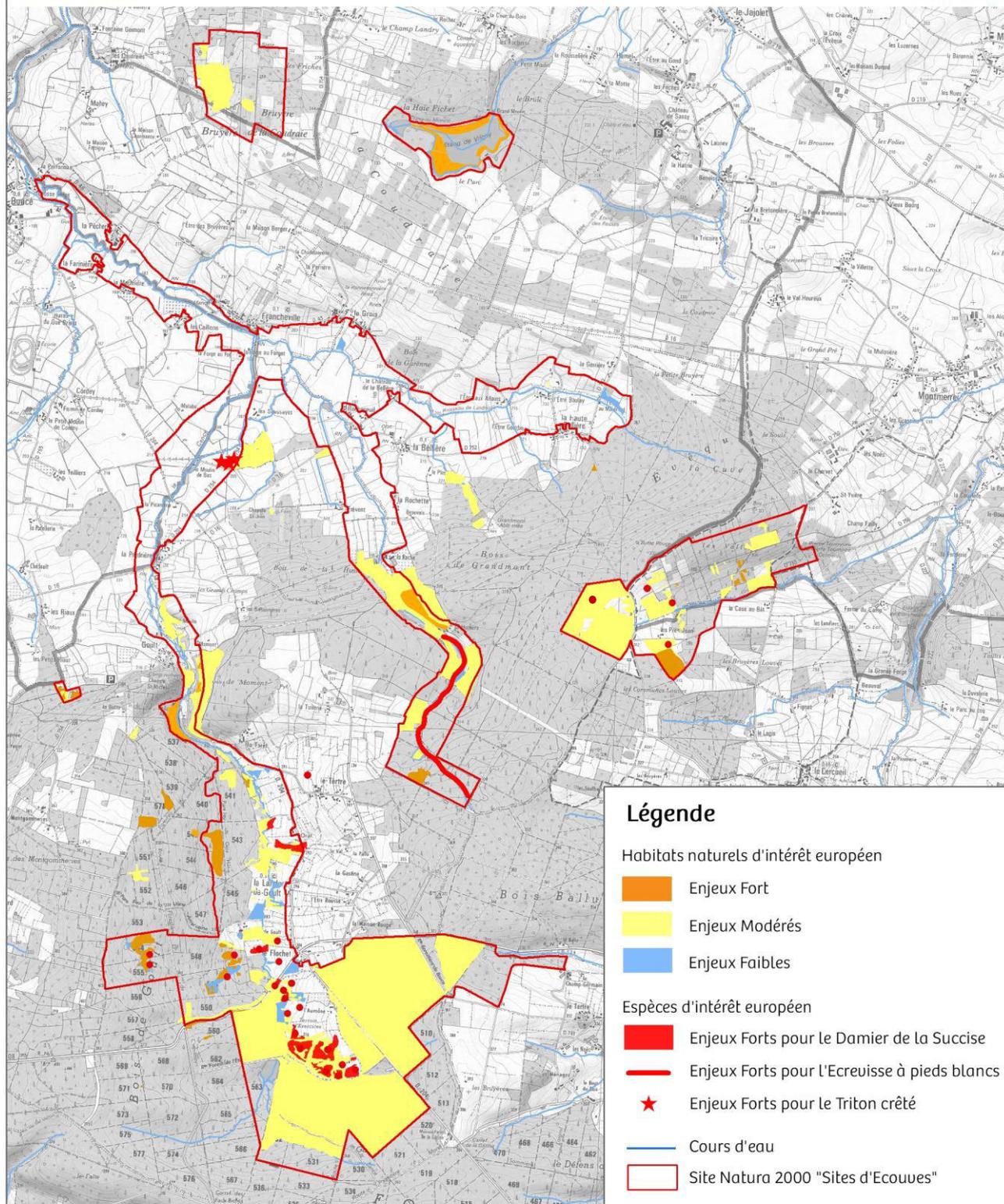
Les landes sèches sont des milieux d'intérêt européen, ils présentent un enjeu modéré pour le site. Il s'agit de maintenir les landes sèches des *Bruyères de la Coudraie* dans un état de conservation favorable en limitant la colonisation progressive par les ligneux qui conduit à la fermeture du milieu et à leur disparition.

4.1.5- Enjeux des milieux forestiers

Les modes de gestion des milieux forestiers présentent des interactions importantes directes ou indirectes avec certaines espèces du site (Lucane cerf-volant, Écrevisse à pieds blancs, autres espèces aquatiques) et certains habitats forestiers d'intérêt européen (chênaie-hêtraie atlantique acidiphile à houx). Il s'agit de garantir une gestion forestière favorable aux enjeux identifiés. Pour la bétulaie tourbeuse à sphaignes, il s'agit de garantir le régime naturel des eaux qui alimentent cet habitat et de garantir son intégrité.

Tableau XXVII : Synthèse des enjeux de conservation du site Natura 2000 « Sites d'Écouves ».

Habitats/Espèces	Enjeux patrimoniaux	Enjeux de conservation	Orientations
<i>ESPÈCES</i>			
Loutre d'Europe	Faible	Maintien de la bonne qualité de l'eau et des corridors écologiques	Agir sur la conservation des milieux aquatiques et des milieux riverains favorables aux espèces et aux habitats naturels concernés
Chabot commun	Faible	Maintien de la bonne qualité de l'eau	
Lamproie de Planer	Faible	Maintien des fonctionnalités des milieux riverains	
Écrevisse à pieds blancs	Fort	Contrôle des espèces invasives	Agir sur la conservation des milieux aquatiques et des milieux riverains favorables aux espèces et aux habitats naturels concernés
Triton crêté	Modéré	Maintien des mares qui accueillent l'espèce et des corridors écologiques	
Damier de la Succise	Fort	Maintien des prairies humides à Succise des prés	Agir sur la conservation des milieux aquatiques et des milieux riverains favorables aux espèces et aux habitats naturels concernés Agir pour garantir une gestion forestière favorable aux espèces et aux habitats naturels concernés
Lucane cerf-volant	Faible	Maintien de bois mort et de souches en forêt Maintien des lisières et des haies	
Écaille chinée	Faible		
<i>HABITATS</i>			
Végétation annuelle des rives exondées à Littorelle	Fort	Maintien de la qualité biologique de l'étang Maintien des étiages actuels	Agir sur la conservation des milieux aquatiques et des milieux riverains favorables aux espèces et aux habitats naturels concernés
Végétation flottante des renoncules des rivières	Faible	Maintien de la qualité biologique des ruisseaux	
Mégaphorbiaie hygrophile d'ourlets planitiaires	Faible	Maintien des zones humides	
Prairie à Molinie sur sols tourbeux, argilo-limoneux	Modéré	Maintien des prairies humides Maintien des activités extensives de fauche et de pâturage	Agir pour la conservation des complexes de tourbières acides, landes humides et prairies paratourbeuses
Lande humide septentrionale à Bruyère à quatre angles	Fort	Maintien de la lande ouverte basse Maintien de l'engorgement du milieu	
Végétation des tourbières hautes actives	Fort	Maintien d'un milieu tourbeux ouvert	
Dépression sur substrat tourbeux	Fort	Maintien de l'engorgement du milieu	
Bétulaie tourbeuse à sphaignes	Modéré	Maintien de l'intégrité de l'habitat et du régime des eaux de bonne qualité	
Pelouse acidiphile subatlantique à nord-atlantique	Modéré	Maintien des activités extensives de pâturage ou de fauche	Agir sur la conservation des milieux aquatiques et des milieux riverains favorables aux espèces et aux habitats naturels concernés
Prairie fauchée mésophile à méso-xérophile thermo-atlantique	Faible	Maintien des activités extensives de fauche	
Lande atlantique subsèche	Modéré	Maintien des faciès de lande ouverte basse	Agir pour la conservation des landes sèches aux <i>Bruyères de la Coudraie</i>
Éboulis médio-européen siliceux	Fort	Maintien des zones d'éboulis	Agir pour la conservation de l'intégrité des éboulis rocheux
Chênaie-hêtraie atlantique acidiphile à Houx	Modéré	Maintien des peuplements en futaie à base de chênes et de hêtres	Agir pour garantir une gestion forestière favorable aux espèces et aux habitats naturels concernés



4.2- Grandes orientations de gestion

Les orientations de gestion permettent de répondre aux enjeux de conservation ou de restauration des habitats naturels et des espèces identifiés sur le site, en tenant compte des activités socio-économiques du territoire. Ces orientations doivent se traduire par des actions concrètes ou des « mesures de gestion » mises en œuvre durant la phase d'animation du site. Elles sont également hiérarchisées afin de déterminer les priorités d'intervention.

Plusieurs grandes orientations de gestion pour le site Natura 2000 « Sites d'Écouves » peuvent être déclinées :

Agir sur la conservation des milieux aquatiques et des milieux riverains favorables aux espèces et aux habitats naturels concernés

- Mettre en place un dispositif de **veille qualitative** afin notamment de mieux connaître et mieux suivre l'évolution des paramètres physico-chimiques. Mettre en place un point d'analyse plus en amont du bassin versant de la Cance (station actuellement à Loucé).
- **Contrôler régulièrement la progression de l'Écrevisse du Pacifique** sur le bassin versant de la Cance ;
- **Suivre régulièrement la population d'Écrevisse à pieds blancs** de la Gastine et affiner les prospections sur le Landrion et les sources de la Cance (secteurs forestiers).
- **Suivre régulièrement les populations de Damier de la Succise** et maintenir les milieux favorables à l'espèce.
- Mettre en place **des opérations de gestion et d'animation de dispositifs contractuels** afin de conserver voire restaurer les milieux aquatiques et la fonctionnalité des milieux riverains des cours d'eau. Cela passera par la poursuite d'outils existants comme les contrats rivières, les mesures agro-environnementales (MAE) et la sensibilisation des propriétaires privés.

→ 1 - MAINTENIR DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES MILIEUX RIVERAINS FAVORABLES AUX ESPÈCES ET AUX HABITATS NATURELS DU SITE.

s

Agir pour la conservation des complexes de tourbières acides, landes humides et prairies paratourbeuses

- Mettre en place **des opérations d'entretien et de restauration des habitats remarquables du site**. Les travaux de comblement de drains, de restauration de **prairies paratourbeuses, de landes humides** et de **végétations de tourbières acides** sont à poursuivre sur les secteurs déjà contractualisés (Prés Jean, Bois de Goult, Petits Riaux) et à engager sur d'autres secteurs, notamment en forêt et sur les Landes de Montmerrei ...).
- **Suivre l'état de conservation des habitats** remarquables restaurés.

→ 2- MAINTENIR LA FONCTIONNALITÉ DES COMPLEXES DE TOURBIÈRES ACIDES, LANDES HUMIDES ET PRAIRIES PARATOURBEUSES.

Agir pour la conservation des éboulis rocheux

- Mettre en place des opérations d'animation et de sensibilisation pour la conservation des habitats de pierriers avec les propriétaires privés principalement en forêt.
- Mettre en place des opérations expérimentales pour la restauration des habitats de pierriers.

→ 3 - MAINTENIR L'INSTABILITÉ ET L'INTÉGRITÉ DES ÉBOULIS ROCHEUX SILICEUX

Agir pour la conservation des landes sèches aux *Bruyères de la Coudraie*

- Mettre en place des opérations d'animation (sensibilisation) pour la conservation des habitats de landes sèches (propriétés privées).
- Mettre en place des opérations d'entretien des landes sèches pour limiter la colonisation progressive par les ligneux.

→ 4 - MAINTENIR DES LANDES SÈCHES.

Agir pour garantir une gestion forestière favorable aux espèces et aux habitats naturels concernés

- Mettre en place des opérations d'animation (sensibilisation) avec les propriétaires forestiers privés, l'Office national des forêts et le Conseil Départemental de l'Orne pour la conservation des habitats de chênaie-hêtraie atlantique acidiphile, des milieux favorables au Lucane cerf-volant (conservation de bois mort, d'îlots de sénescence...), de la bétulaie à sphaignes et des habitats rivulaires (maintien de feuillus en bordure des ruisseaux...).

→ 1 - MAINTENIR DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES MILIEUX RIVERAINS FAVORABLES AUX ESPÈCES ET AUX HABITATS NATURELS DU SITE.

→ 5 - GARANTIR UNE GESTION FORESTIÈRE FAVORABLE AUX ESPÈCES ET AUX HABITATS NATURELS DU SITE.

Agir pour assurer la mise en œuvre des opérations de restauration, de gestion et de sensibilisation

- Poursuivre l'animation du site avec les partenaires, les propriétaires, les gestionnaires et les financeurs afin d'assurer la mise en œuvre des opérations de restauration, de gestion et de sensibilisation. Il s'agit également de contribuer à l'amélioration des connaissances sur les habitats et espèces remarquables du site, d'évaluer les opérations de restauration et de gestion et d'assurer la diffusion de l'information auprès des acteurs locaux.
- Assurer la transmission des connaissances historiques et récentes ainsi que les retours d'expériences des opérations engagées pour garantir le succès de la restauration et de la conservation des habitats et des espèces remarquables.

→ 6 – ASSURER LE SUIVI DES HABITATS NATURELS ET DES ESPÈCES REMARQUABLES AINSI QUE DE LA QUALITÉ DES MILIEUX AQUATIQUES.

→ 7 – ÉVALUER, INFORMER, SENSIBILISER ET COMMUNIQUER.

Partie 5

Programme d'actions

5- PROGRAMME D'ACTION

Il convient de proposer des mesures de gestion cohérentes et opérationnelles d'un point de vue technique, financier en réponse aux enjeux du site et aux spécificités du territoire.

La mise en œuvre du Document d'objectifs repose essentiellement sur la mobilisation de trois outils spécifiques afin non seulement de soutenir les pratiques adaptées à la fragilité du site mais aussi d'inciter l'émergence d'opérations favorables de gestion. Ces trois dispositifs sont :

- les Contrats Natura 2000
- les Mesures agro-environnementales
- la Charte Natura 2000

Contrats Natura 2000

Ces contrats passés avec l'État correspondent à la mise en œuvre d'actions de gestion et de restauration en faveur des habitats et des espèces d'intérêt européen du site, généralement hors contexte agricole. Ils concernent directement les propriétaires ou les ayant-droits.

Cet outil repose sur plusieurs principes : la mise en place d'une gestion favorable induisant un investissement ou un surcoût d'exploitation et allant le plus souvent au-delà des pratiques courantes.

Des cahiers des charges définissent précisément les engagements contractuels, les points de contrôle et de suivi de l'opération. Le contrat peut donner droit à une rémunération compensatoire en contrepartie de modes de gestion respectueux de l'environnement allant au-delà de la bonne pratique.

Mesures agro-environnementales (MAE)

Ce dispositif constitue le levier d'action agricole sur les sites Natura 2000. Il repose sur la mise en œuvre d'une gestion adaptée aux objectifs de gestion du site Natura 2000. De la même façon que le contrat Natura 2000, les MAE sont signées sur la base du volontariat entre un exploitant agricole et l'État pour une durée de 5 ans. Ces mesures garantissent une aide financière pour les agriculteurs qui choisissent d'adhérer.

Charte Natura 2000

Complémentaire aux deux précédents, ce dispositif soutient les pratiques habituelles intégrant la fragilité du site Natura 2000 et les orientations du document d'objectifs.

Regroupées dans la Charte Natura 2000 du site, ces bonnes pratiques correspondent à une gestion courante des parcelles ; déjà pratiquées ou anciennement pratiquées, elles n'induisent aucun surcoût financier et ne nécessitent aucun financement particulier propre aux objectifs du réseau Natura 2000.

La signature de la Charte Natura 2000, permet aux propriétaires et à leurs ayant-droits d'affirmer la cohérence de leurs pratiques avec les objectifs de gestion du territoire. Cet engagement permet aux signataires une exonération de la part communale et intercommunale de la Taxe sur le Foncier Non-Bâti (TFNB).

En complément de ces outils spécifiques, le travail d'animation du document d'objectifs, la réalisation d'opérations de suivis et d'inventaires complémentaires comme la mise en place d'outils de communication feront l'objet d'une convention d'animation. Cette dernière sera signée pour une durée variable entre la structure animatrice du site et l'État.

Le schéma ci-dessous précise la logique sur laquelle repose chaque Document d'objectifs ainsi que sa déclinaison opérationnelle.

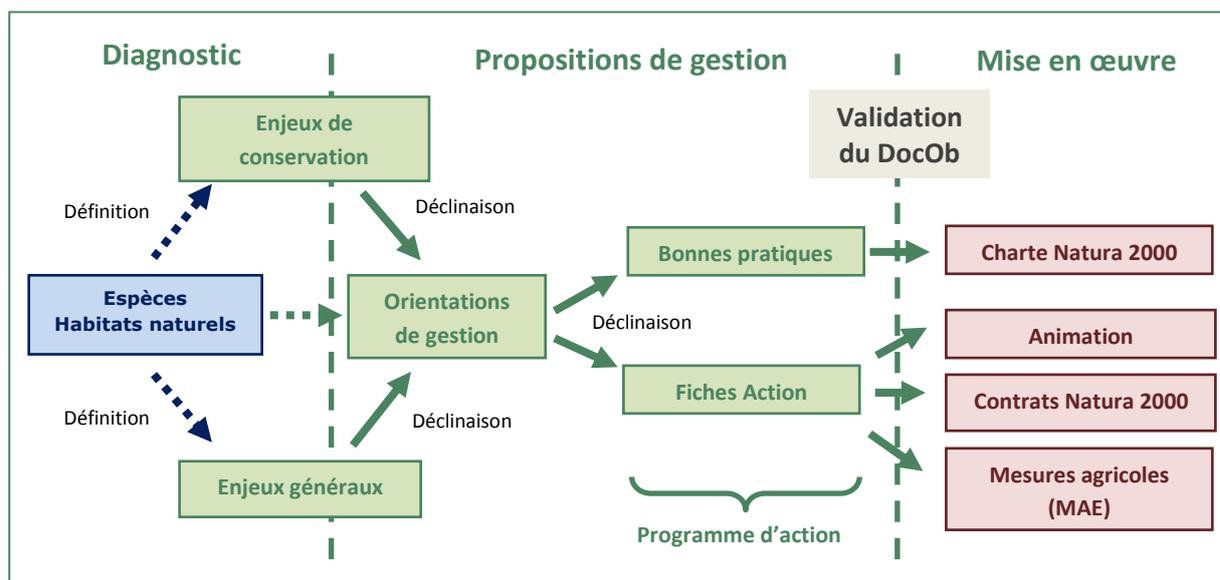


Figure 21 : La mise en œuvre des propositions de gestion.

Comme le présente le schéma précédent, le programme d'action du document d'objectifs est la déclinaison opérationnelle des orientations de gestion. Elle se scinde en deux approches différentes mais complémentaires :

- les opérations concrètes de gestion, de restauration ou d'animation du DocOb détaillées dans les fiches *action* et présentant un cahier des charges précis ;
- un code de bonnes pratiques décliné en Charte Natura 2000 présentant des engagements ainsi que des recommandations.

5.1- Fiches Action

29 fiches actions ont été élaborées afin de permettre une déclinaison précise et détaillée des orientations de gestion et des enjeux de conservation décrits précédemment. Elles sont réparties en huit catégories différentes en fonction des spécificités des outils mobilisés (MAE, Contrat Natura 2000) et de leur finalité.

Afin de permettre une vision globale du projet, l'ensemble des catégories et des fiches action est listé ci-dessous :

Les Mesures agro-environnementales (AE)

- AE1 : Gérer les prairies par un pâturage extensif.
- AE2 : Ré ouvrir des prairies d'intérêt européen en déprise.
- AE3 : Créer et entretenir un couvert herbacé.
- AE4 : Entretenir les haies bocagères.
- AE5 : Entretenir les ripisylves.
- AE6 : Restaurer et entretenir les mares d'intérêt patrimonial.

Les Rivières et Milieux riverains (RM)

- RM1 : Restaurer la dynamique des cours d'eau.
- RM2 : Gérer, aménager ou effacer les ouvrages hydrauliques des rivières.
- RM3 : Aménager l'accès du matériel et du bétail au cours d'eau.
- RM4 : Restaurer et entretenir les ripisylves, gérer raisonnablement les embâcles.
- RM5 : Restaurer et gérer les zones humides.
- RM6 : Accompagner une gestion forestière appropriée en zone humide.
- RM7 : Lutter contre l'envasement des barrages et des étangs.
- RM8 : Planter, restaurer et entretenir les haies et autres alignements d'arbres.
- RM9 : Créer et entretenir les mares d'intérêt patrimonial.

Les Complexes de Tourbières acides, de Landes humides et de Prairies paratourbeuses (CTLP)

- CTLP1 : Restaurer les complexes de Tourbières acides, de Landes humides et de Prairies paratourbeuses.
- CTLP2 : Gérer les complexes de Tourbières acides, de Landes humides et de Prairies paratourbeuses.

Les Éboulis de plaine (EB)

- EB1 : Garantir l'intégrité des Éboulis de plaines.
- EB2 : Restaurer les Éboulis de plaines.

Les Landes sèches (LS)

- LS1 : Restaurer les Landes sèches.
- LS2 : Entretenir les Landes sèches.
-

Les Actions complémentaires (AC)

- AC1 : Accompagner une gestion forestière favorable aux habitats forestiers remarquables et au Lucane cerf-volant.
- AC2 : Contrôler les espèces indésirables et limiter leur dispersion.

Le Suivi des habitats naturels et des espèces (S)

- S1 : Inventorier et suivre les espèces remarquables du site.
- S2 : Cartographier et suivre les habitats remarquables du site.
- S3 : Suivre la qualité des milieux aquatiques.

L'Animation du projet de territoire (A)

- A1 : Animer le document d'objectifs du site.
- A2 : Informer et sensibiliser les usagers du territoire.
- A3 : Sensibiliser, former et accompagner les acteurs du territoire dans des pratiques respectueuses des habitats naturels et des espèces du site.

Les Mesures agro-environnementales (AE)

Une Fiche de synthèse

Six Fiches action

AE1 Gérer les prairies par un pâturage extensif.

AE2 Réouvrir les prairies hygrophiles et paratourbeuses en déprise.

AE3 Créer et entretenir un couvert herbacé.

AE4 Entretenir les haies bocagères.

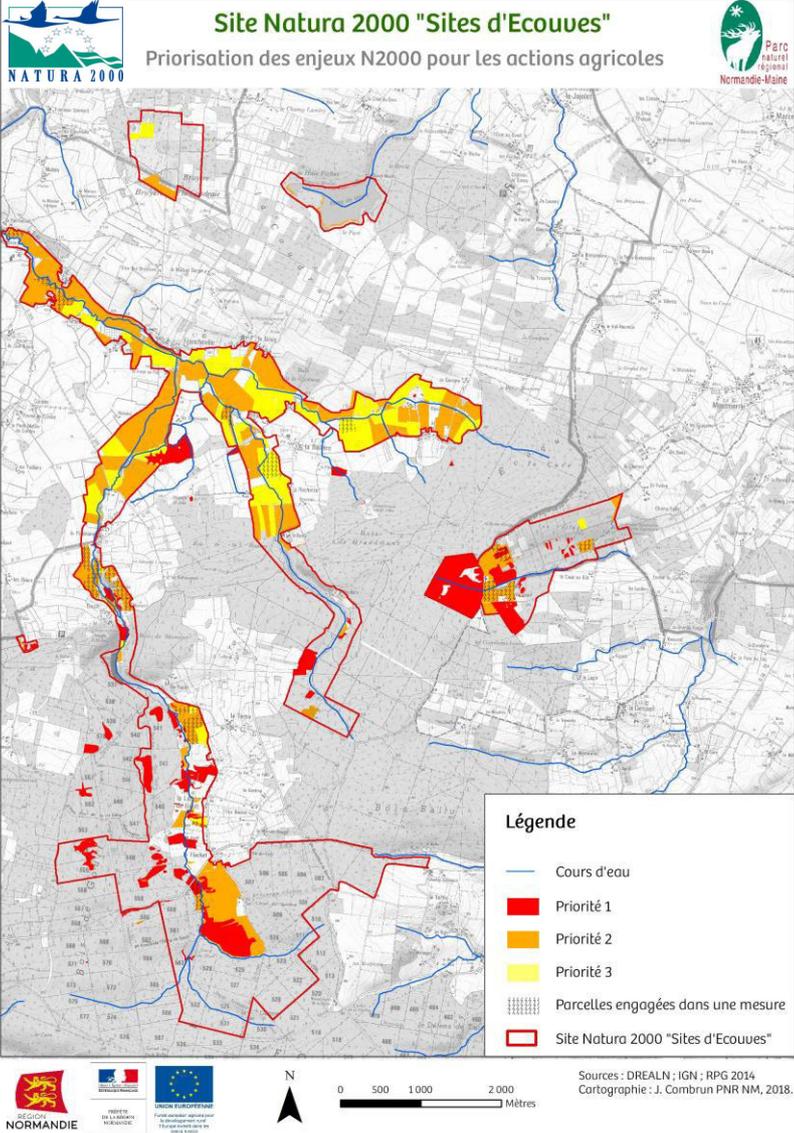
AE5 Entretenir les ripisylves.

AE6 Restaurer et entretenir les mares d'intérêt patrimonial.

Fiche de synthèse

LES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES

Contexte :	<p><i>L'activité agricole des sites d'Écouves se caractérise par des exploitations agricoles de type polyculture élevage basées sur un système herbager. La majorité des prairies du site est destinée au pâturage bovin (production de viande et de lait), équin et à la fauche. Des parcelles sont cultivées sur les secteurs les moins pentus et les moins humides vers la plaine d'Argentan au nord du site.</i></p> <p><i>Malgré la présence d'élevage, les terrains les plus difficiles à exploiter sont peu à peu délaissés notamment sur l'amont de la vallée de la Cance. Or, le maintien des pratiques agricoles telles que l'élevage extensif, l'équilibre entre les zones de cultures et les zones de prairies sont favorables à la conservation de la qualité des rivières (eau fraîche, oxygénée et claire, diversité d'habitats aquatiques et riverains, bon écoulement de l'eau...) ainsi qu'à la conservation des prairies d'intérêt européen et au maintien des populations du Damier de la Succise.</i></p>	
Quelques chiffres :	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'exploitations concernées : 40. - Surface Agricole Utile (SAU) : 550 hectares. - Surface Toujours en Herbe (STH) : 440 ha. - Prairies hygrophiles et paratourbeuses d'intérêt européen dans la SAU : 57 ha. - Surfaces en cultures : 110 ha. - Prairies permanentes en zones humides : 316 ha. - Haies : 16 km. 	
Dispositifs mis en place :	<p>MAET : 4 exploitants agricoles pour 53 ha, CTE : 3 exploitants agricoles pour 13 ha.</p> <p>5 animations MAE (2008-2014) 10 dossiers pour 8 exploitants agricoles et 80 ha de prairies engagées <i>Herbe_01 : 60 ha (gestion extensive des prairies sans fertilisation), Herde_02 : 20 ha (gestion extensive des prairies sans fertilisation et limitation du chargement).</i></p> <p>Autres mesures MAE Rotationnelles : 7 exploitants agricoles du site CAB : 2 exploitants agricoles du site, PHAE : 7 exploitants agricoles du site.</p>	
Habitats cibles :	<p>Prairie à Molinie sur sols tourbeux, argilo-limoneux (6410), Mégaphorbiaie hygrophile d'ourlets planitiaires (6430), Prairie fauchée mésophile à méso-xérophile thermo-atlantique (6510), Pelouse acidiphile subatlantique à nord-atlantique (6230*), Végétation flottante de renoncules des rivières planitiaires (3260).</p>	
Espèces cibles :	<p>Damier de la Succise (1065), Écrevisse à pieds blancs (1092), Lamproie de Planer (1096), Chabot (1163), Loutre d'Europe (1352), Écaille chiné (1078) et Triton crêté (1166).</p>	
Personnes ou structures concernées :	<p>Personnes physiques exerçant une activité agricole (18 ans < âge), GAEC et autres formes sociétaires, Autre personne morale exerçant une activité agricole, Gestionnaires de personnes morales mettant à disposition des exploitants de terres indivises.</p>	
Actions envisageables :	<p>AE1 Gérer les prairies par un pâturage extensif.</p> <p>AE2 Réouvrir les prairies d'intérêt européen en déprise.</p> <p>AE3 Créer et entretenir un couvert herbacé.</p> <p>AE4 Entretenir les haies bocagères.</p> <p>AE5 Entretenir les ripisylves.</p> <p>AE6 Restaurer et entretenir les mares d'intérêt patrimonial.</p>	<p>Priorités</p> <p>1</p> <p>2</p> <p>3</p> <p>3</p> <p>3</p> <p>3</p>
Animation :	<p>Animateur Natura 2000 du site, Animation réalisée par le chargé de mission Natura 2000,</p>	
Suivi :	<p>Animateur Natura 2000 du site.</p>	

Partenaires techniques :	DREAL N, Région Normandie, DDT 61, CA 61, CPIE des Collines normandes, conseillers agricoles, collectivités ...
Financements :	Région, État, Europe, AESN, autres.
Autres projets proposés sur le site :	PAEC Bassin versant de l'Orne Amont (MAE systèmes) : CPIE des Collines Normandes.
Sensibilisation :	Animateur Natura 2000 du site.
Localisation :	 <p>Site Natura 2000 "Sites d'Écouves" Priorisation des enjeux N2000 pour les actions agricoles</p> <p>Légende</p> <ul style="list-style-type: none"> Cours d'eau Priorité 1 Priorité 2 Priorité 3 Parcelles engagées dans une mesure Site Natura 2000 "Sites d'Écouves" <p>Sources : DREAL N ; IGN ; RPG 2014 Cartographie : J. Combrun PNR NM, 2018.</p>

Site Natura 2000 Sites d'Écouves FR 2500100	Gérer les prairies par un pâturage extensif	Action
		AE1
Espèces cibles :	Damier de la Succise (1065), Écrevisse à pieds blancs (1092), Lamproie de Planer (1096), Chabot (1163), Loutre d'Europe (1352), Écaille chiné (1078), Triton crêté (1166).	
Habitats cibles :	Prairie à Molinie sur sols tourbeux, argilo-limoneux (6410), Mégaphorbiaie hygrophile d'ourlets planitiaires (6430), Pelouse acidiphile subatlantique à nord-atlantique (6230*), Prairie fauchée mésophile à méso-xérophile thermo-atlantique (6510).	
Milieux concernés :	Prairies naturelles, prairies temporaires, landes.	
Orientation(s) :	1-Maintenir des milieux aquatiques et des milieux riverains favorables aux espèces et aux habitats naturels du site ; 2-Maintenir la fonctionnalité des complexes de tourbières acides, landes humides et prairies paratourbeuses.	
Objectif(s) :	Maintenir la qualité de l'eau, l'intégrité des cours d'eau et la fonctionnalité des milieux riverains ; Préserver les prairies humides afin d'assurer la fonctionnalité globale du site ; Restaurer ou entretenir des prairies favorables au Damier de la Succise.	
Périmètre d'application :	Les surfaces agricoles dans le périmètre du site.	
Priorité d'action :	1 – Prioritaire.	
Acteurs concernés :	Exploitants agricoles.	
Type de contrat :	Mesure agro-environnementale ou autres dispositifs agricoles.	
Modalité de l'opération		
Conditions particulières d'éligibilité :		
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les surfaces concernées doivent être inscrites en SAU et faire l'objet d'une déclaration PAC ; ➤ Seules les prairies permanentes, les prairies temporaires et les landes restant en herbe sur la durée d'engagement sont éligibles à cette mesure ; ➤ Les surfaces seules déclarées en gel ne sont pas éligibles. 		
Engagements communs :		
Gestion	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de destruction des prairies permanentes engagées, notamment par le labour ou à l'occasion de travaux lourds (pose de drains, nivellement...) - Limitation de l'azote sur les prairies non d'intérêt européen ou absence de fertilisation selon engagement ; - Un seul retournement des prairies temporaires engagées au plus, au cours des 5 ans de l'engagement (sans déplacement) ; - Maîtriser mécaniquement les refus et les ligneux, absence d'écobuage ou de brûlage dirigé ; - Sur les parcelles engagées, absence de désherbage chimique, à l'exception des traitements localisés visant à : <ul style="list-style-type: none"> - <i>lutter contre les chardons et rumex,</i> - <i>lutter contre les adventices et plantes envahissantes conformément à l'arrêté préfectoral de lutte contre les plantes envahissantes et à l'arrêté DGAL « zones non traitées » ;</i> - Respect du chargement moyen annuel de 1.4 maximum sur chaque parcelle engagée et d'un chargement instantané sur les prairies paratourbeuses de 2 UGB/ha ; - Etablissement avec l'opérateur agro-environnemental d'un plan de gestion correspondant aux parcelles en Zone(s) Humide(s) engagées ; - Un apport de chaux autorisé pendant les 5 années d'engagement sur les prairies non d'intérêt européen. 	

Éléments généraux :	- Enregistrement des interventions mécaniques (fauche, broyage) et des pratiques de pâturage sur chacune des parcelles engagées.										
Points de contrôle :	- Contrôle visuel de la parcelle ; - Vérification du cahier d'enregistrement des interventions et du cahier de pâturage.										
Durée du contrat :	Contrat de 5 ans.										
Financements :	FEADER, MAF ou autres financements.										
Secteurs concernés :											
Secteurs priorités :	Priorité 1 Vallée de la Cance, Landes de Montmerrei.					Priorité 2 Bruyères de la Coudraie.					
						Prairies = 440 ha (RPG, 2014) dont Prairies d'intérêt européen = 57 ha MAE = 86 ha (PNR NM, 2015)					
Objectifs à atteindre :											
Localisation :	<p>Site Natura 2000 "Sites d'Écouves" Prioritisation des enjeux N2000 pour les surfaces en herbe</p> <p>Légende</p> <ul style="list-style-type: none"> Cours d'eau Priorité 1 Priorité 2 Priorité 3 Parcelles engagées dans une mesure Site Natura 2000 "Sites d'Écouves" <p>Sources : DREAL N ; IGN ; RPG 2014 Cartographie : J. Combrun PNR NM, 2018.</p>										
Planification :											
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
<i>Gérer les prairies par un pâturage extensif</i>	← ————— →										

Révision de PAC



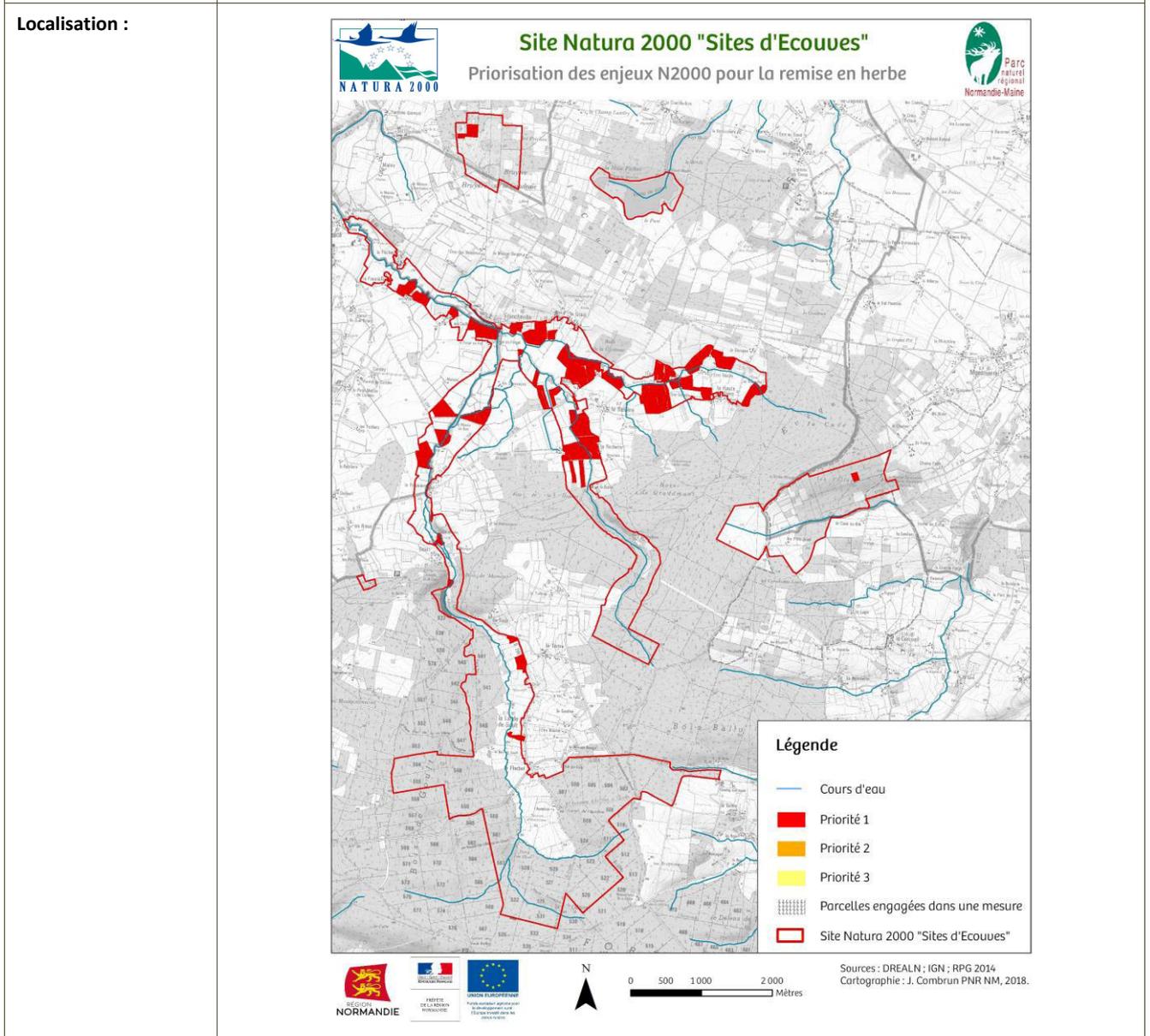
Site Natura 2000 Sites d'Écouves FR 2500100	Réouvrir les prairies d'intérêt européen en déprise	Action
		AE2
Espèces cibles :	Damier de la Succise (1065).	
Habitats cibles :	Prairie à Molinie sur sols tourbeux, argilo-limoneux (6410), Pelouse acidiphile subatlantique à nord-atlantique (6230*), Prairie fauchée mésophile à méso-xérophile thermo-atlantique (6510).	
Milieux concernés :	Prairies naturelles, landes.	
Orientation(s) :	1-Maintenir des milieux aquatiques et des milieux riverains favorables aux espèces et aux habitats naturels du site ; 2-Maintenir la fonctionnalité des complexes de tourbières acides, landes humides et prairies paratourbeuses.	
Objectif(s) :	Favoriser la restauration des prairies hygrophiles et paratourbeuses en déprise pour le Damier de la Succise. Maintenir une mosaïque de milieux avec différents stades d'évolution de la végétation.	
Périmètre d'application :	L'ensemble du site.	
Priorité d'action :	2 – Secondaire.	
Acteurs concernés :	Exploitants agricoles.	
Type de contrat :	Mesure agro-environnementale ou autres dispositifs agricoles	
Modalité de l'opération		
Conditions particulières d'éligibilité :		
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les surfaces concernées doivent être inscrites en SAU et faire l'objet d'une déclaration PAC ; ➤ Seules les prairies permanentes et les landes restant en herbe sur la durée d'engagement sont éligibles à cette mesure ; ➤ Les surfaces déclarées en gel ne sont pas éligibles. 		
Engagements communs :		
Gestion	<ul style="list-style-type: none"> - Etablissement avec l'opérateur agro-environnemental d'un plan de gestion correspondant au(x) prairie(s) hygrophiles(s) et paratourbeuse(s) engagées ; - Absence de destruction des prairies permanentes engagées, notamment par le labour ou à l'occasion de travaux lourds (pose de drains, nivellement...) ; - Absence de fertilisation ; - Maîtriser mécaniquement les refus et les ligneux, absence d'écobuage ou de brûlage dirigé ; - Sur les parcelles engagées, absence de désherbage chimique, à l'exception des traitements localisés visant à : <ul style="list-style-type: none"> - <i>lutter contre les chardons et rumex,</i> - <i>lutter contre les adventices et plantes envahissantes conformément à l'arrêté préfectoral de lutte contre les plantes envahissantes et à l'arrêté DGAL « zones non traitées » ;</i> - Mise œuvre du programme de travaux de réouverture et d'entretien ; - Mise en œuvre du plan de gestion pastorale ; - Tenu d'un cahier d'enregistrement des interventions précisant : type d'intervention, localisation, date, outil(s) utilisé(s) ; - Absence de chaulage pendant les 5 années d'engagement. 	
Éléments généraux :	<ul style="list-style-type: none"> - Enregistrement des interventions mécaniques (fauche) et des pratiques de pâturage sur chacune des parcelles engagées. - Présentation des factures en cas de contrôle si les travaux sont effectués par un tiers. 	

Points de contrôle :	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôle visuel de la parcelle ; - Contrôle du respect des recommandations du plan de travaux et du plan de gestion pastorale ; - Vérification du cahier d'enregistrement des interventions, du cahier de pâturage et des factures. 																															
Durée du contrat :	Contrat de 5 ans.																															
Financements :	FEADER, MAF ou autres financements.																															
Secteurs concernés :																																
Secteurs priorités :	Prairies d'intérêt européen = 57 ha. <i>Difficile d'estimer le taux de prairies, landes humides dans la SAU et hors SAU à ré ouvrir.</i>																															
Priorité 1	Amont de la vallée de la Cance.																															
Priorité 2	Landes de Montmerrei.																															
Objectifs à atteindre :	<table border="1"> <thead> <tr> <th>2015</th> <th>Obj</th> <th>20</th> <th>30</th> <th>40</th> <th>50</th> <th>60</th> <th>70</th> <th>80</th> <th>90</th> <th>100%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>0</td> <td>10</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>										2015	Obj	20	30	40	50	60	70	80	90	100%	0	10									
2015	Obj	20	30	40	50	60	70	80	90	100%																						
0	10																															
Localisation :	<p>Site Natura 2000 "Sites d'Écouves" Priorisation des enjeux N2000 pour les prairies tourbeuses</p> <p>Légende</p> <ul style="list-style-type: none"> Cours d'eau Priorité 1 Priorité 2 Priorité 3 Parcelles engagées dans une mesure Site Natura 2000 "Sites d'Écouves" <p>Sources : DREALN ; IGN ; RPG 2014 Cartographie : J. Combrun PNR NM, 2018.</p>																															
Planification :																																
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028																					
<i>Réouvrir les prairies hygrophiles et paratourbeuses en déprise</i>																																

Révision de PAC

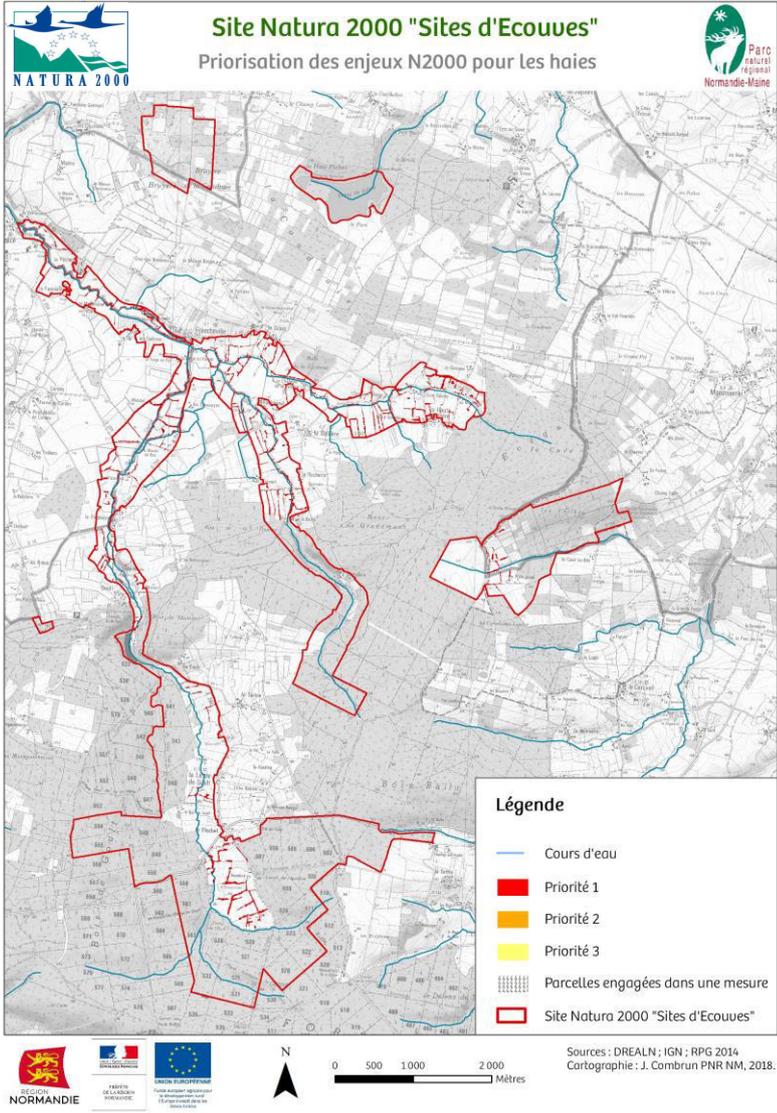
Site Natura 2000 Sites d'Écouves FR 2500100	Créer et entretenir un couvert herbacé		Action
			AE3
Espèces cibles :	Écrevisse à pieds blancs (1092), Lamproie de Planer (1096), Chabot (1163), Loutre d'Europe (1352), Damier de la Succise (1065), Écaille chiné (1078), Triton crêté (1166).		
Habitats cibles :	Végétation flottante de renoncules des rivières planitiaires (3260).		
Milieux concernés :	Cultures.		
Orientation(s) :	1-Maintenir des milieux aquatiques et des milieux riverains favorables aux espèces et aux habitats naturels du site.		
Objectif(s) :	Maintenir la qualité de l'eau, l'intégrité des cours d'eau et la fonctionnalité des milieux riverains. Favoriser le retour de parcelles en prairie avec une gestion extensive. Limiter les sources d'altération des cours d'eau afin de garantir des conditions de milieux favorables.		
Périmètre d'application :	L'ensemble du site.		
Priorité d'action :	2 – Secondaire.		
Acteurs concernés :	Exploitants agricoles.		
Type de contrat :	Mesure agro-environnementale ou autres dispositifs agricoles.		
Modalité de l'opération			
Conditions particulières d'éligibilité :			
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les surfaces concernées doivent être inscrites en SAU et faire l'objet d'une déclaration PAC ; ➤ Seules surfaces déclarées en culture lors des deux dernières campagnes PAC sont éligibles à cette mesure. 			
Engagements communs :			
Gestion	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de destruction des prairies permanentes engagées, notamment par le labour ou à l'occasion de travaux lourds (pose de drains, nivellement...) - Un seul retournement des prairies temporaires engagées, au cours des 5 ans de l'engagement (sans déplacement) ; - Absence de fertilisation ; - Maîtriser mécaniquement les refus et les ligneux ; absence d'écobuage ou de brûlage dirigé ; - Respect des couverts autorisés ; - Sur les parcelles engagées, absence de désherbage chimique, à l'exception des traitements localisés visant à : <ul style="list-style-type: none"> - <i>lutter contre les chardons et rumex,</i> - <i>lutter contre les adventices et plantes envahissantes conformément à l'arrêté préfectoral de lutte contre les plantes envahissantes et à l'arrêté DGAL « zones non traitées » ;</i> - Respect du chargement moyen annuel de 1.4 UGB/ha maximum sur chaque parcelle engagée ; - Absence de chaulage pendant les 5 années d'engagement. 		
Éléments généraux :	- Enregistrement des interventions mécaniques (fauche) et des pratiques de pâturage sur chacune des parcelles engagées.		
Points de contrôle :	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôle visuel de la parcelle ; - Vérification du cahier d'enregistrement des interventions et du cahier de pâturage. 		
Durée du contrat :	Contrat de 5 ans.		
Financements :	FEADER, MAF ou autres financements.		
Secteurs concernés :			
Secteurs priorités :	Vallée de la Cance aval et ses affluents.	Cultures : 110 ha (RPG, 2014), <i>absence de MAE</i>	

Objectifs à atteindre :	2015	Obj								100%
	0	10	20	30	40	50	60	70	80	90



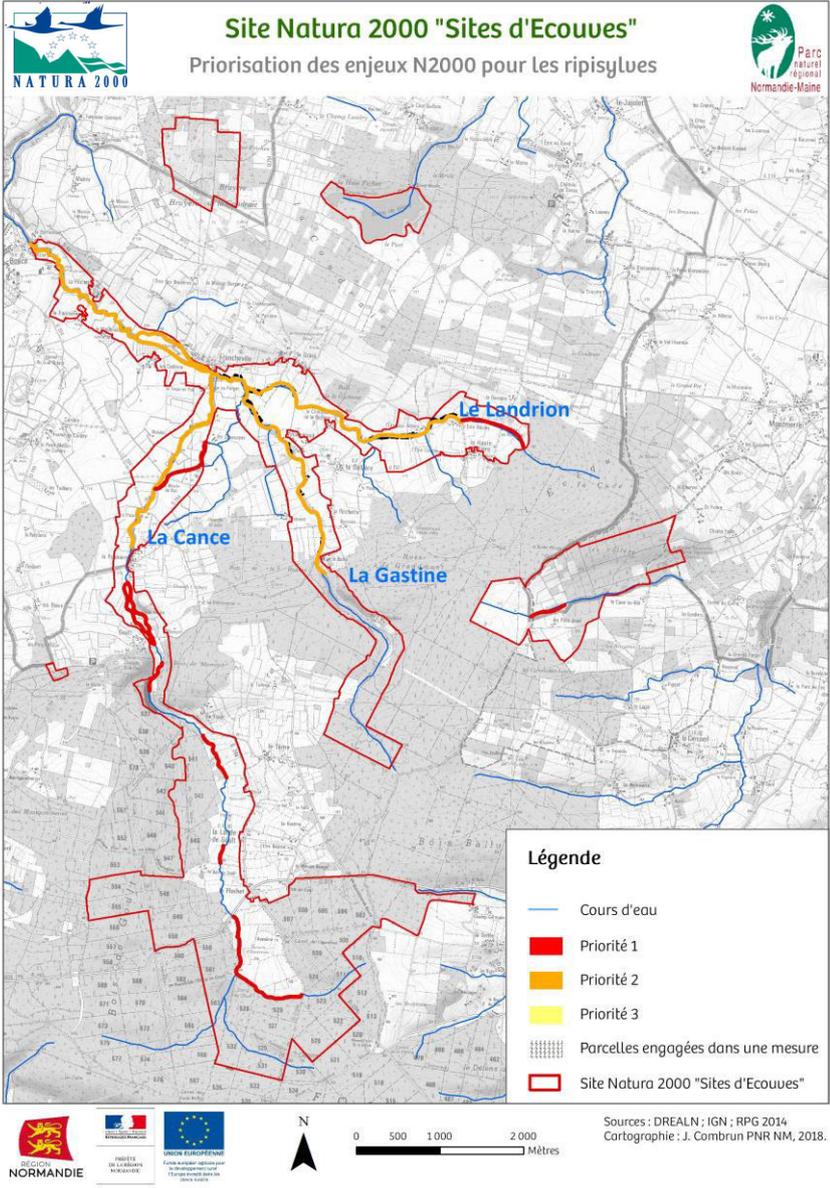
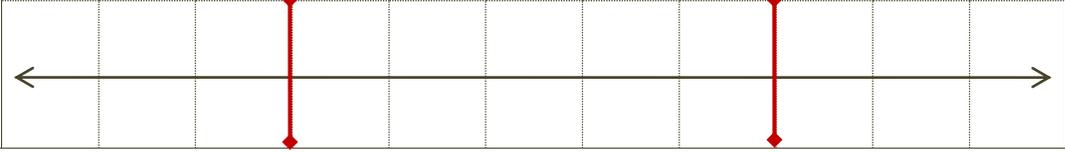
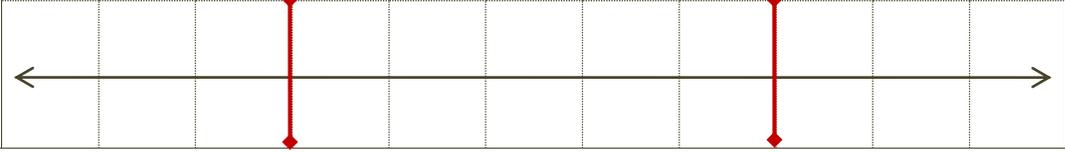
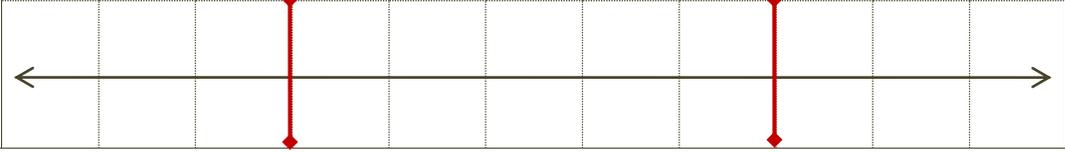
Révision de PAC

Site Natura 2000 Sites d'Écouves FR 2500100	Entretien des haies bocagères	Action AE4
Espèces cibles :	Toutes les espèces d'intérêt européen du site.	
Habitats cibles :	Végétation flottante de renoncules des rivières planitiaires (3260).	
Milieux concernés :	Haies.	
Orientation(s) :	1-Maintenir des milieux aquatiques et des milieux riverains favorables aux espèces et aux habitats naturels du site.	
Objectif(s) :	<p>Maintenir la qualité de l'eau, l'intégrité des cours d'eau et la fonctionnalité des milieux riverains.</p> <p>Soutenir/Accompagner l'entretien des haies afin d'inciter les exploitants agricoles à maintenir ces éléments sur leurs parcelles.</p> <p>Maintenir/Accroître le rôle fonctionnel de la haie : diminution de la vitesse de ruissellement, limitation du transport des particules solides (limons et sables), des éléments fertilisants et des matières actives (lutte contre l'érosion et maintien de la qualité de l'eau).</p>	
Périmètre d'application :	L'ensemble du site.	
Priorité d'action :	3 – Tertiaire.	
Acteurs concernés :	Exploitants agricoles.	
Type de contrat :	Mesure agro-environnementale ou autres dispositifs agricoles.	
Modalité de l'opération		
Conditions particulières d'éligibilité :		
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le linéaire concerné doit être contenu dans la SAU de l'exploitation et faire l'objet d'une déclaration PAC ; ➤ Il est entendu sous le terme de « haie », un linéaire végétal continu majoritairement constitué d'arbustes et d'arbres d'essences locales. Il recouvre à la fois les haies hautes et les haies basses, à l'exclusion des lisières de boisements. La projection au sol du houppier d'un arbre de haut jet est comprise dans le calcul de la longueur du linéaire de haie. Aucune condition n'est requise quant à la largeur de la haie. Toute interruption de haie supérieure à 3m doit être déduite du linéaire total ; ➤ L'exploitant devra disposer des droits permettant l'entretien des haies engagées. 		
Engagements communs :		
Gestion	<p>Sélection avec l'opérateur agro-environnemental d'un plan de gestion correspondant au(x) linéaire(s) de haies engagé(s) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions précisant : type d'intervention, localisation, date, outil(s) utilisé(s) ; - Utilisation de matériel n'éclatant pas les branches (lamier à scie, lamier à couteaux, barre de coupe, sécateur, tronçonneuse...) ; - Mise en œuvre du plan de gestion pour le type de haie engagé : <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'au moins deux tailles verticales pendant la durée du contrat dont l'une impérativement dans les deux ans qui suivent le début de l'engagement et la seconde avant son échéance. La taille doit se faire jusqu'à une hauteur d'au moins 3m50 à partir du sol sur le côté défini lors de l'engagement de la haie, - La coupe à blanc de la haie est interdite ; - Réalisation des interventions pendant la période du 15 septembre au 31 mars (et de préférence entre décembre et février) ; - Absence de traitement phytosanitaire, sauf traitement localisé conforme à un arrêté préfectoral de lutte contre certains nuisibles (ex: cas des chenilles). 	
Éléments généraux :	<ul style="list-style-type: none"> - Enregistrement des interventions précisant : type d'intervention, localisation, date, outil(s) utilisé(s) ; - Présentation des factures en cas de contrôle si les travaux sont effectués par un tiers. 	

Points de contrôle :	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôle visuel du plan de gestion et de la haie ; - Vérification du cahier d'enregistrement des interventions et des factures. 																											
Durée du contrat :	Contrat de 5 ans.																											
Financements :	FEADER, MAF ou autres financements.																											
Secteurs concernés :																												
Secteurs priorités :	Toutes les haies sont prioritaires, les haies érosives ont un rôle très important pour les enjeux liés à la rivière.	Linéaire de haie dans le périmètre = 16,26 km (BD TOPO, 2014) MAE Haie = 4,8 km (PNR NM, 2015)																										
Objectifs à atteindre :	<table border="1"> <tr> <td>2015</td> <td>Obj</td> <td></td> </tr> <tr> <td>0</td> <td>10</td> <td>20</td> <td>30</td> <td>40</td> <td>50</td> <td>60</td> <td>70</td> <td>80</td> <td>90</td> <td>100%</td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	2015	Obj												0	10	20	30	40	50	60	70	80	90	100%			
2015	Obj																											
0	10	20	30	40	50	60	70	80	90	100%																		
Localisation :																												
Planification :																												
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028																	
<i>Entretien des haies bocagères</i>																												

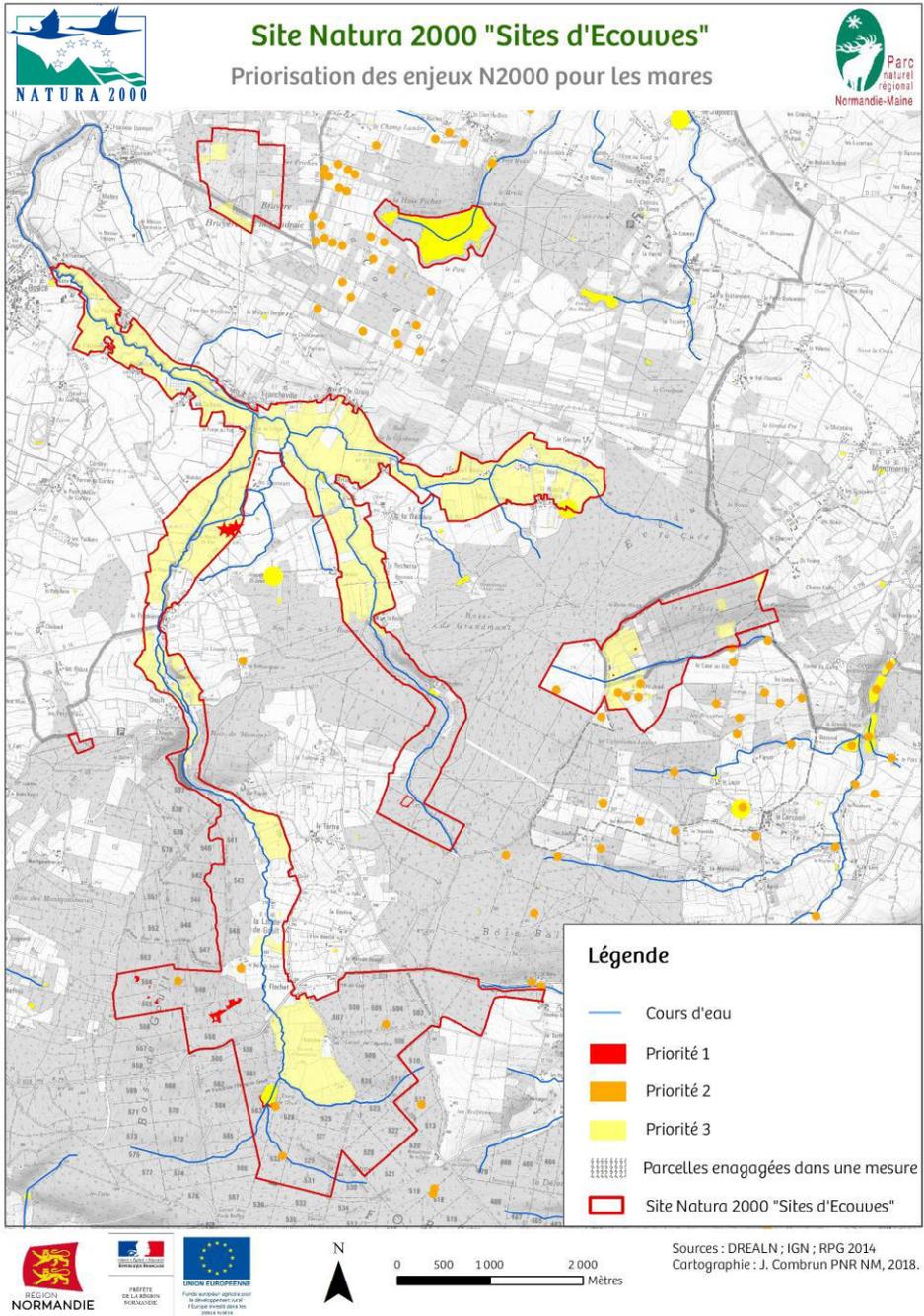
Révision de PAC

Site Natura 2000 Sites d'Écouves FR 2500100	Entretien des ripisylves		Action
			AE5
Espèces cibles :	Toutes les espèces d'intérêt européen du site.		
Habitats cibles :	Végétation flottante de renouces des rivières planitiaires (3260).		
Milieux concernés :	Ripisylves.		
Orientation(s) :	1-Maintenir des milieux aquatiques et des milieux riverains favorables aux espèces et aux habitats naturels du site.		
Objectif(s) :	<p>Maintenir la qualité de l'eau, l'intégrité des cours d'eau et la fonctionnalité des milieux riverains.</p> <p>Soutenir/Accompagner la gestion des ripisylves afin d'inciter les exploitants agricoles à maintenir ces éléments sur leurs parcelles, en bord de cours d'eau.</p> <p>Maintenir/Accroître le rôle fonctionnel de la ripisylve : ombrage propice aux espèces recherchant des eaux fraîches, maintenir des branches basses (favorable à la fraie), protection contre le ruissellement et l'érosion.</p>		
Périmètre d'application :	L'ensemble du site.		
Priorité d'action :	3 – Tertiaire.		
Acteurs concernés :	Exploitants agricoles.		
Type de contrat :	Mesure agro-environnementale ou autres dispositifs agricoles.		
Modalité de l'opération			
Conditions particulières d'éligibilité :			
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le linéaire concerné doit être contenu dans la SAU de l'exploitation et faire l'objet d'une déclaration PAC ; ➤ Seules les ripisylves d'une hauteur minimale de 1,20 m (au minimum sur 90 % du linéaire), composées d'essences locales adaptées aux conditions spécifiques de proximité d'un cours d'eau, présentant une végétation arbustive et/ou arborescente (hors zones présentant une majorité d'espèces herbacées) et sans interruption de plus de 1 m de longueur au niveau des branches sont éligibles ; ➤ Les linéaires composés majoritairement de ronces ou composés de peupliers ne sont pas éligibles ; ➤ L'exploitant devra disposer des droits permettant l'entretien des éléments engagés. 			
Engagements communs :			
Gestion	<ul style="list-style-type: none"> - Sélection avec l'opérateur agro-environnemental d'un plan de gestion correspondant au(x) linéaire(s) engagé(s) ; - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions précisant : type d'intervention, localisation, date, outil(s) utilisé(s) ; - Utilisation de matériel n'éclatant pas les branches (lamier à scie, lamier à couteaux, barre de coupe, sécateur, tronçonneuse...) ; - Mise en œuvre du plan de gestion défini : respect du nombre et de la fréquence des tailles requis et respect du nombre de côtés sur le(s)quel(s) doit porter l'entretien ; - Réalisation des interventions pendant la période du 15 septembre au 31 mars (et de préférence entre décembre et février) ; - Absence de traitement phytosanitaire, sauf traitement localisé conforme à un arrêté préfectoral de lutte contre certains nuisibles (ex: cas des chenilles). 		
Éléments généraux :	<ul style="list-style-type: none"> - Enregistrement des interventions précisant : type d'intervention, localisation, date, outil(s) utilisé(s) ; - Présentation des factures en cas de contrôle si les travaux sont effectués par un tiers. 		
Points de contrôle :	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôle visuel du plan de gestion et de la ripisylve ; - Vérification du cahier d'enregistrement des interventions et des factures. 		
Durée du contrat :	Contrat de 5 ans.		

Financements :	FEADER, MAF ou autres financements.																																		
Secteurs concernés :																																			
Secteurs priorités :	Toutes les ripisylves sont prioritaires. L'entretien sur la ripisylve restaurée peut se réaliser actuellement.							Linéaire de ripisylve dans le périmètre = 9,39 km Linéaire restauré = 7 025 mètres																											
Objectifs à atteindre :	<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td></td> <td style="background-color: yellow;">2015</td> <td style="background-color: red;">Obj</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">0</td> <td style="text-align: center;">10</td> <td style="text-align: center;">20</td> <td style="text-align: center;">30</td> <td style="text-align: center;">40</td> <td style="text-align: center;">50</td> <td style="text-align: center;">60</td> <td style="text-align: center;">70</td> <td style="text-align: center;">80</td> <td style="text-align: center;">90</td> <td style="text-align: center;">100%</td> <td></td> </tr> </table>												2015	Obj										0	10	20	30	40	50	60	70	80	90	100%	
	2015	Obj																																	
0	10	20	30	40	50	60	70	80	90	100%																									
Localisation :	 <p style="text-align: center;">Site Natura 2000 "Sites d'Écouves" Prioritisation des enjeux N2000 pour les ripisylves</p> <p style="text-align: center;">Sources : DREALN ; IGN ; RPG 2014 Cartographie : J. Combrun PNR NM, 2018.</p>																																		
Planification :																																			
Entretenir les ripisylves	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 8.33%; text-align: center;">2018</td> <td style="width: 8.33%; text-align: center;">2019</td> <td style="width: 8.33%; text-align: center;">2020</td> <td style="width: 8.33%; text-align: center;">2021</td> <td style="width: 8.33%; text-align: center;">2022</td> <td style="width: 8.33%; text-align: center;">2023</td> <td style="width: 8.33%; text-align: center;">2024</td> <td style="width: 8.33%; text-align: center;">2025</td> <td style="width: 8.33%; text-align: center;">2026</td> <td style="width: 8.33%; text-align: center;">2027</td> <td style="width: 8.33%; text-align: center;">2028</td> </tr> <tr> <td colspan="11" style="text-align: center;">  </td> </tr> </table>											2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028													
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028																								
																																			
<i>Révision de PAC</i>																																			

Site Natura 2000 Site d'Écouves FR 2500100	Restaurer et entretenir les mares d'intérêt patrimonial		Action																																								
			AE6																																								
Espèces cibles :	Triton crêté (1166)																																										
Habitats cibles :	Végétation flottante de renoncules des rivières planitiaires (3260).																																										
Milieux concernés :	Mares.																																										
Orientation(s) :	1-Maintenir des milieux aquatiques et des milieux riverains favorables aux espèces et aux habitats naturels du site.																																										
Objectif(s) :	Maintenir la fonctionnalité et l'attractivité des mares pour l'accueil des amphibiens. Soutenir/Accompagner la gestion des mares afin d'inciter les exploitants agricoles à maintenir en bon état ces éléments sur leurs parcelles et les végétation flottante de renoncules.																																										
Périmètre d'application :	L'ensemble du site.																																										
Priorité d'action :	3 – Tertiaire.																																										
Acteurs concernés :	Exploitants agricoles.																																										
Type de contrat :	Mesure agro-environnementale ou autres dispositifs agricoles.																																										
Modalité de l'opération																																											
Conditions particulières d'éligibilité :																																											
<ul style="list-style-type: none"> ➤ La mare concernée doit être contenue dans la SAU de l'exploitation et faire l'objet d'une déclaration PAC ; ➤ L'opérateur identifie les mares envisageables ; ➤ Seules les mares et plans d'eau à vocation non piscicole sont éligibles. 																																											
Engagements communs :																																											
Gestion	<ul style="list-style-type: none"> - Etablissement avec l'opérateur agro-environnemental d'un plan de gestion correspondant au(x) mare(s) engagée(s) ; - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions précisant : type d'intervention, localisation, date, outil(s) utilisé(s) ; - Mise en œuvre du plan de gestion défini : type d'intervention, périodicité et outil(s) ; - Réalisation des interventions pendant la période du 15 septembre au 31 janvier (et de préférence en octobre) ; - Absence de colmatage plastique ; - Absence d'utilisation de procédés chimiques en cas de lutte contre les nuisibles ; - Absence de désherbage chimique sur les berges/abords de la mare engagée. 																																										
Éléments généraux :	<ul style="list-style-type: none"> - Enregistrement des interventions précisant : type d'intervention, localisation, date, outil(s) utilisé(s) ; - Présentation des factures en cas de contrôle si les travaux sont effectués par un tiers. 																																										
Points de contrôle :	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôle visuel du plan de gestion et de la mare ; - Vérification du cahier d'enregistrement des interventions et des factures. 																																										
Durée du contrat :	Contrat de 5 ans.																																										
Financements :	FEADER, MAF ou autres financements.																																										
Secteurs concernés :	Mares d'intérêt patrimonial.	Inventaire partiel des mares sur le territoire. <i>L'Objectif est d'engager au moins 2 à 3 mares.</i>																																									
Objectifs à atteindre :	<table border="1"> <tr> <td>2015</td> <td>Obj</td> <td></td> </tr> <tr> <td>0</td> <td>10</td> <td>20</td> <td>30</td> <td>40</td> <td>50</td> <td>60</td> <td>70</td> <td>80</td> <td>90</td> <td>100%</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>			2015	Obj																			0	10	20	30	40	50	60	70	80	90	100%									
2015	Obj																																										
0	10	20	30	40	50	60	70	80	90	100%																																	

Localisation :



Planification :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
<i>Restaurer et entretenir les mares d'intérêt patrimonial</i>	←————— ————— ————— ————— ————— ————— ————— ————— ————— ————— —————→										

Revision de PAC

Les Rivières et Milieux riverains (RM)

Une Fiche de synthèse

Neuf Fiches action

RM1 Restaurer la dynamique des cours d'eau.

RM2 Gérer, aménager ou effacer les ouvrages hydrauliques des rivières.

RM3 Aménager l'accès du matériel et du bétail au cours d'eau.

RM4 Restaurer et entretenir les ripisylves, gérer raisonnablement les embâcles.

RM5 Restaurer les zones humides.

RM6 Accompagner une gestion forestière appropriée en zones humides.

RM7 Lutter contre l'envasement des barrages et des étangs.

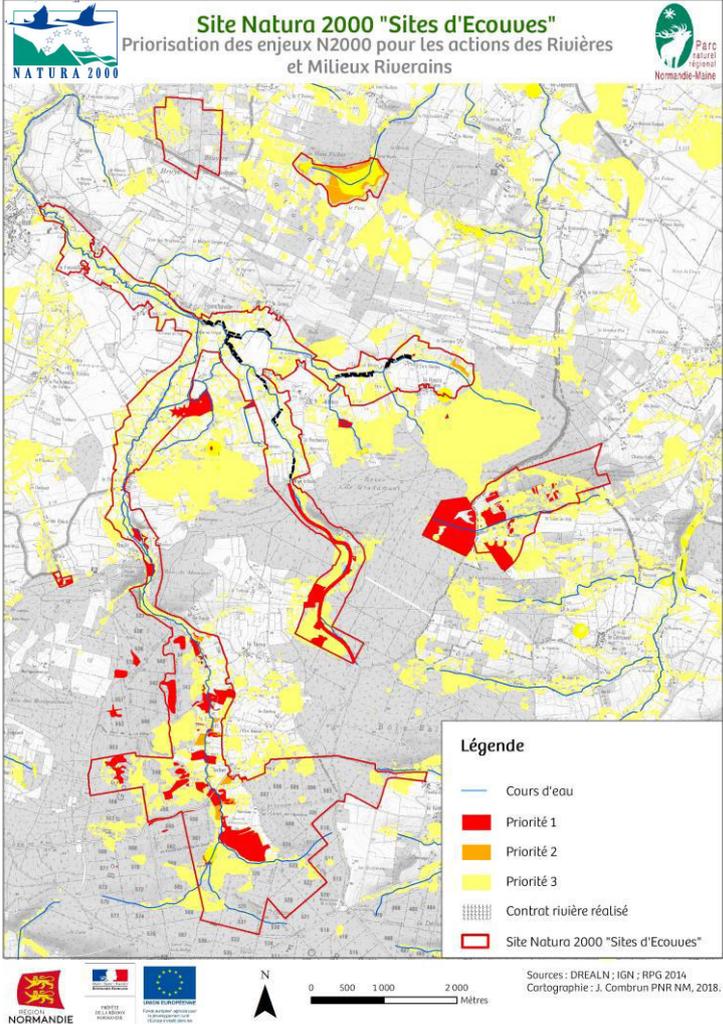
RM8 Planter, restaurer et entretenir les haies et autres alignements d'arbres.

RM9 Créer et entretenir les mares d'intérêt patrimonial.

Fiche de synthèse

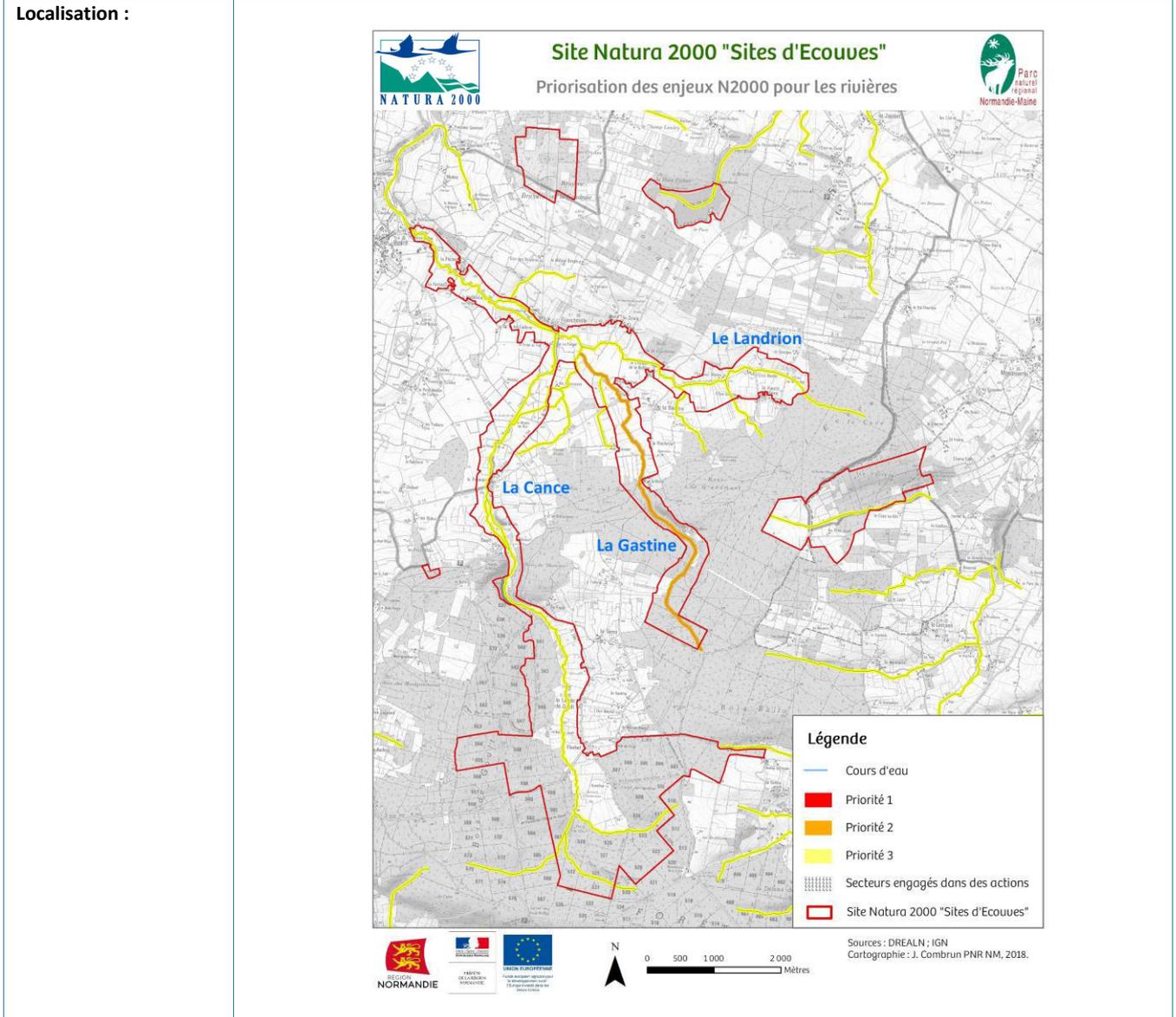
LES RIVIÈRES ET MILIEUX RIVERAINS

<p>Contexte :</p>	<p>Le site Natura 2000 « Sites d'Écouves » est structuré par plusieurs cours d'eau : la Cance et ses affluents (le Landrion et la Gastine). Situé en tête de bassin versant de l'Orne, ce site est principalement composé de zones humides possédant des fonctionnalités importantes tant pour le maintien de la ressource en eau et sa qualité que pour leur rôle écologique. En effet, la Gastine est le dernier cours d'eau à abriter la rare Écrevisse à pieds blancs, en voie de disparition sur le territoire. De plus, les prairies humides de la haute vallée de la Cance abritent une des plus importantes populations de Damier de la Succise du territoire de l'ancienne Basse-Normandie.</p> <p>Enfin, l'étang de Vrigny possède sur ses rives exondées des végétations à Littorelle, donnant à ce site une importance régionale de par la superficie qu'occupe cet habitat rare.</p>																																												
<p>Quelques chiffres :</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Rivières</th> <th>Sources</th> <th>Longueur en forêt</th> <th>Longueur en secteur agricole</th> <th>Longueur totale</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Cance</td> <td>Forêt domaniale d'Écouves</td> <td>3,5 km</td> <td>12 km</td> <td>15,5 km</td> </tr> <tr> <td>Landrion</td> <td>Bois l'Évêque</td> <td>990 m</td> <td>4 km</td> <td>5 km</td> </tr> <tr> <td>Gastine</td> <td>Bois Ballu</td> <td>3,20 km</td> <td>2,8 km</td> <td>6 km</td> </tr> <tr> <td>Ruisseau des vallées</td> <td>Bois l'Évêque</td> <td colspan="3" style="text-align: center;">1 580 mètres</td> </tr> <tr> <td>Ruisseau des Landelles</td> <td>Petits Riaux</td> <td colspan="3" rowspan="3" style="text-align: center;">Uniquement les sources dans le site</td> </tr> <tr> <td>La Baize</td> <td>Étang de Vrigny</td> </tr> <tr> <td>Ruisseau de la Blanchelande</td> <td>Bois Ballu</td> </tr> <tr> <td>Étangs</td> <td>12</td> <td colspan="3"></td> </tr> <tr> <td colspan="5"> 3 sur cours d'eau 3 sur sources 6 en dérivation (3 anciens biefs) </td> </tr> </tbody> </table>	Rivières	Sources	Longueur en forêt	Longueur en secteur agricole	Longueur totale	Cance	Forêt domaniale d'Écouves	3,5 km	12 km	15,5 km	Landrion	Bois l'Évêque	990 m	4 km	5 km	Gastine	Bois Ballu	3,20 km	2,8 km	6 km	Ruisseau des vallées	Bois l'Évêque	1 580 mètres			Ruisseau des Landelles	Petits Riaux	Uniquement les sources dans le site			La Baize	Étang de Vrigny	Ruisseau de la Blanchelande	Bois Ballu	Étangs	12				3 sur cours d'eau 3 sur sources 6 en dérivation (3 anciens biefs)				
Rivières	Sources	Longueur en forêt	Longueur en secteur agricole	Longueur totale																																									
Cance	Forêt domaniale d'Écouves	3,5 km	12 km	15,5 km																																									
Landrion	Bois l'Évêque	990 m	4 km	5 km																																									
Gastine	Bois Ballu	3,20 km	2,8 km	6 km																																									
Ruisseau des vallées	Bois l'Évêque	1 580 mètres																																											
Ruisseau des Landelles	Petits Riaux	Uniquement les sources dans le site																																											
La Baize	Étang de Vrigny																																												
Ruisseau de la Blanchelande	Bois Ballu																																												
Étangs	12																																												
3 sur cours d'eau 3 sur sources 6 en dérivation (3 anciens biefs)																																													
<p>Dispositifs mis en place :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Contrat Natura 2000 : Réhabilitation des boisements en bordure de l'étang Vrigny (0,35 ha), - Contrat Restauration et Entretien Rivière (Landrion : 4 km et Gastine 2,5 km), - Gestion des Petits Riaux, propriétés du CD 61 et ENS (2,9 ha), - Gestion des Prés Jean, propriétés du PNR NM (38 ha), - Installation d'un aménagement anti remontée Écrevisses invasives par le PNR NM sur un ouvrage, propriété du CD 61 (Gastine, RD 16), - APPB sur la Cance et ses affluents, - Les parties aval des ruisseaux sont comprises dans le site Natura 2000 Haute Vallée de l'Orne (animateur CPIE des Collines Normandes), - Plan d'aménagement forestier de la forêt domaniale d'Écouves (ONF), - Plans simples de gestion en forêt privée, - SAGE Orne Amont (SDAGE Seine – Normandie), - En cours un programme de restauration de l'Orne et ses affluents (Boucé, Francheville) (SYOMA). 																																												
<p>Habitats cibles :</p>	<p>Végétation annuelle des rives exondées à Littorelle (3110), Végétation flottante de renoncules des rivières planitiaires (3260), Prairie à Molinie sur sols tourbeux, argilo-limoneux (6410), Mégaphorbiaie hygrophile d'ourlets planitiaires (6430), Pelouse acidiphile subatlantique à nord-atlantique (6230*) et Prairie fauchée mésophile à méso-xérophile thermo-atlantique (6510).</p>																																												
<p>Espèces cibles :</p>	<p>Écrevisse à pieds blancs (1092), Lamproie de Planer (1096), Chabot (1163), Loutre d'Europe (1352), Damier de la Succise (1065), Écaille chiné (1078), Triton crêté (1166).</p>																																												
<p>Personnes ou structures concernées :</p>	<p>Propriétaires, exploitants agricoles, collectivités, ONF, CD 61, PNR NM, AAPPMA...</p>																																												
<p>Actions envisageables :</p>	<p>RM1 Restaurer la dynamique des cours d'eau</p> <p>RM2 Gérer, aménager ou effacer les ouvrages hydrauliques des rivières</p> <p>RM3 Aménager l'accès du matériel et du bétail au cours d'eau</p> <p>RM4 Restaurer et entretenir les ripisylves, gérer raisonnablement les embâcles</p> <p>RM5 Restaurer des zones humides</p> <p>RM6 Accompagner une gestion forestière appropriée en zone humide</p> <p>RM7 Lutter contre l'envasement des barrages et des étangs</p>				<p>Priorités</p> <p>3</p> <p>2</p> <p>2</p> <p>2</p> <p>1</p> <p>1</p> <p>2</p>																																								

	RM8 Planter, restaurer et entretenir les haies et autres alignements d'arbres	2
	RM9 Créer et entretenir des mares d'intérêt patrimonial	3
Animation :	Animateur Natura 2000 du site. Animation continue réalisée par le chargé de mission Natura 2000.	
Suivis :	Animateur Natura 2000 du site & partenaires. <ul style="list-style-type: none"> - Suivi annuel des écrevisses invasives autour de l'aménagement ; - Suivi des nids communautaires de Damier de la Succise ; - Suivi de l'évolution des écrevisses invasives sur le reste du site ; - Suivi des Écrevisses à pieds Blancs sur l'unique station de la Gastine ; - Suivi de l'habitat : Végétation annuelle des rives exondées à Littorelle ; - Suivi mensuel des hauteurs d'eau sur l'étang de Vrigny ; - Suivi de la qualité de l'eau (point à l'aval du site sur la Cance) ; - Inventaire des plans d'eau du site ; - Suivi si travaux de restauration et/ou entretien mis en œuvre ; - Recherche des odonates d'intérêt européen ; - Indice d'Abondance des Truites ; - Pêche électrique sur les trois stations initiales ; - Suivi des populations d'amphibiens d'intérêt européen. 	
Partenaires techniques :	DREAL N, DDT 61, CPIE, CATER, SYMOA, SAGE Orne amont, CD 61, CBNB, AESN, Fédération pour la pêche et la protection des milieux aquatiques, PNR NM, AAPPMA, collectivités, ONF, CRPF, CENN, Syndicat d'eau, Ministère de la Défense, Université de Caen...	
Financements :	Région, État, Europe, AESN, collectivités, autres.	
Sensibilisation :	Animateur du site Natura 2000.	
Localisation :		

Site Natura 2000 Sites d'Écouves FR 2500100	Restaurer la diversité physique et la dynamique érosive des cours d'eau	Action RM 1
Espèces cibles :	Écrevisse à pieds blancs (1092), Lamproie de Planer (1096), Chabot (1163), Loutre d'Europe (1352).	
Habitats cibles :	Végétation flottante de renoncules des rivières planitiaires (3260).	
Milieux concernés :	Cours d'eau.	
Orientation(s) :	1-Maintenir des milieux aquatiques et des milieux riverains favorables aux espèces et aux habitats naturels du site.	
Objectif(s) :	Maintenir la qualité de l'eau, l'intégrité des cours d'eau et la fonctionnalité des milieux riverains. Mettre en œuvre des opérations de renaturation des cours d'eau afin de restaurer leur fonctionnalité ; Restaurer des frayères en réduisant le colmatage ou en rechargeant certains secteurs en éléments grossiers ; Améliorer les capacités d'auto-épuration des cours d'eau.	
Périmètre d'application :	L'ensemble des cours d'eau du site.	
Priorité d'action :	3 – Tertiaire.	
Acteurs concernés :	Propriétaires, gestionnaires forestiers, associations, collectivités locales.	
Type de contrat :	Contrat Natura 2000 ou dispositifs complémentaires.	
Modalité de l'opération		
Conditions particulières d'éligibilité :		
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Il convient de privilégier des interventions collectives à l'échelle des bassins versants et de recourir aux financements développés à cette fin par les programmes d'intervention des agences de l'eau et des collectivités territoriales. ➤ Avant la programmation de toute intervention, chaque projet devra être présenté au service en charge de la police de l'eau et disposer de l'ensemble des autorisations nécessaires. 		
Engagements non rémunérés :		
Éléments généraux :	<ul style="list-style-type: none"> - Respect des périodes d'autorisation des travaux conformément à l'Arrêté préfectoral de protection de biotope en vigueur ou obtention d'une dérogation ; - Prise en compte des précautions techniques et opérationnelles de l'animateur du site Natura 2000 ; - Tenue de rencontres <i>in situ</i> au minimum avant le commencement des travaux et au terme de l'opération ; - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions. 	
Engagements rémunérés :		
Restauration/Entretien du cours d'eau	<ul style="list-style-type: none"> - Elargissement, rétrécissement, déviation du lit, remise en position d'équilibre du cours d'eau, reméandrage ; - Démantèlement d'enrochements ou d'endiguements ; - Apport de matériaux, pose d'épis, enlèvement ou maintien d'embâcles ou de blocs ; - Recharge sédimentaire, déversement et régalinge de graviers ; - Protection végétalisée des berges. 	
Restauration de frayères	<ul style="list-style-type: none"> - Restauration de zones de frayères ; - Curages locaux ; - Achat et régalinge de matériaux. 	
Points de contrôle :	<ul style="list-style-type: none"> - Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions ; - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés ; - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente. 	
Durée du contrat :	Contrat de 5 ans.	

Financements :	FEADER, État, AESN, collectivités, autres.																						
Secteurs concernés :	Tronçons des cours d'eau qui ont été modifiés, rectifiés par le passé par des travaux forestiers, agricoles, remembrements, biefs de moulin non fonctionnels...																						
Objectifs à atteindre :	<table border="1"> <tr> <td>2015</td> <td>Obj</td> <td>20</td> <td>30</td> <td>40</td> <td>50</td> <td>60</td> <td>70</td> <td>80</td> <td>90</td> <td>100%</td> </tr> <tr> <td>0</td> <td>10</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	2015	Obj	20	30	40	50	60	70	80	90	100%	0	10									
2015	Obj	20	30	40	50	60	70	80	90	100%													
0	10																						



Planification :											
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
<i>Restaurer la diversité physique et la dynamique érosive des cours d'eau</i>						←-- Diagnostic préalable --→		←-- Phase de travaux --→			

Site Natura 2000 Sites d'Écouves FR 2500100	Gérer, aménager ou effacer les ouvrages hydrauliques des rivières	Action
		RM 2
Espèces cibles :	Écrevisse à pieds blancs (1092), Lamproie de Planer (1096), Chabot (1163), Loutre d'Europe (1352).	
Habitats cibles :	Végétation flottante de renoncules des rivières planitiaires (3260).	
Milieux concernés :	Cours d'eau.	
Orientation(s) :	1-Maintenir des milieux aquatiques et des milieux riverains favorables aux espèces et aux habitats naturels du site.	
Objectif(s) :	<p>Maintenir la qualité de l'eau, l'intégrité des cours d'eau et la fonctionnalité des milieux riverains.</p> <p>Améliorer/Restaurer la continuité sédimentaire et piscicole en favorisant la connectivité longitudinale et latérale des rivières.</p> <p>Gérer, aménager, restaurer ou modifier des ouvrages de petites hydrauliques tels que les fossés, les ouvrages de contrôle des niveaux d'eaux, les seuils afin d'améliorer le fonctionnement de la rivière.</p>	
Périmètre d'application :	L'ensemble des cours d'eau du site.	
Priorité d'action :	2 – Secondaire.	
Acteurs concernés :	Propriétaires, gestionnaires forestiers, associations, collectivités locales.	
Type de contrat :	Contrat Natura 2000 ou dispositifs complémentaires.	

Modalité de l'opération

Conditions particulières d'éligibilité :

- Il convient de privilégier des interventions collectives à l'échelle des bassins versants et de recourir aux financements développés à cette fin par les programmes d'intervention des agences de l'eau et des collectivités territoriales ;
- Lors de la définition des travaux, le bénéficiaire veillera à l'atteinte des objectifs locaux de rétablissement du bon état écologique des eaux dans le respect des documents de planification de la politique de l'eau. Ainsi, les aménagements rendant le bassin versant trop fragile à la colonisation d'espèces invasives (Écrevisses exotiques notamment) ne seront pas éligibles ;
- Avant la programmation de toute intervention, chaque projet devra être présenté au service en charge de la police de l'eau et disposer de l'ensemble des autorisations nécessaires.

Engagements non rémunérés :

Éléments généraux :

- Respect des périodes d'autorisation des travaux conformément à l'Arrêté préfectoral de protection de biotope en vigueur ou obtention d'une dérogation ;
- Prise en compte des précautions techniques et opérationnelles de l'animateur du site Natura 2000. Tenue de rencontres *in situ* au minimum avant le commencement des travaux et au terme de l'opération ;
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions.

Engagements rémunérés :

Effacement d'ouvrage

- Effacement des ouvrages ;
- Ouverture des ouvrages si l'effacement est impossible par exemple par démontage des vannes et des portiques ou création d'échancrures dans le mur du seuil/barrage.

Aménagement d'ouvrage

- Fournitures, construction, installation d'ouvrages de petite hydraulique rurale ;
- Installation de passes à poissons ou autres dispositifs adaptés ;
- Aménagement d'une dérivation sur un ouvrage ;
- Terrassements pour caler la topographie et implanter l'ouvrage.

Gestion d'ouvrage

- Temps de travail pour la manipulation et surveillance des ouvrages de petite hydraulique rurale.

Points de contrôle :

- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions ;
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés ;

	- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente.																						
Durée du contrat :	Contrat de 5 ans.																						
Financements :	FEADER, État, AESN, collectivités, autres.																						
Secteurs concernés :	Ouvrages sur les cours d'eau (anciens biefs, seuils, ...). <i>Trois anciens biefs.</i>																						
Objectifs à atteindre :	<table border="1"> <tr> <th>2015</th> <th>Obj</th> <td>20</td> <td>30</td> <td>40</td> <td>50</td> <td>60</td> <td>70</td> <td>80</td> <td>90</td> <td>100%</td> </tr> <tr> <td>0</td> <td>10</td> <td colspan="9"></td> </tr> </table>	2015	Obj	20	30	40	50	60	70	80	90	100%	0	10									
2015	Obj	20	30	40	50	60	70	80	90	100%													
0	10																						

Localisation :

Planification :											
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
<i>Gérer, aménager ou effacer les ouvrages hydrauliques des rivières</i>				← Diagnostic préalable →			← Phase de travaux, aménagements éventuels →				

Site Natura 2000 Sites d'Écouves FR 2500100	Aménager l'accès du matériel et du bétail au cours d'eau	Action
		RM 3
Espèces cibles :	Écrevisse à pieds blancs (1092), Lamproie de Planer (1096), Chabot (1163), Loutrre d'Europe (1352).	
Habitats cibles :	Végétation flottante de renoncules des rivières planitiaires (3260).	
Milieux concernés :	Cours d'eau, étangs et ouvrages associés.	
Orientation(s) :	1-Maintenir des milieux aquatiques et des milieux riverains favorables aux espèces et aux habitats naturels du site. 5- Garantir une gestion forestière favorable aux espèces et aux habitats naturels du site.	
Objectif(s) :	Maintenir la qualité de l'eau, l'intégrité des cours d'eau et la fonctionnalité des milieux riverains. Limiter/Aménager l'accès des rivières pour éviter la divagation d'animaux dans la rivière ; Permettre un franchissement approprié de la rivière, temporaire ou permanent, tant pour les engins agricoles et forestiers que pour les troupeaux ; Maintenir/Améliorer la qualité de la rivière afin de garantir la conservation des espèces et des habitats d'intérêt européen.	
Périmètre d'application :	L'ensemble des rivières du site.	
Priorité d'action :	2 – Secondaire.	
Acteurs concernés :	Propriétaires, gestionnaires forestiers, associations, collectivités locales.	
Type de contrat :	Contrat Natura 2000 ou dispositifs complémentaires.	

Modalité de l'opération

Conditions particulières d'éligibilité :

- Les surfaces concernées ne doivent pas être inscrites en SAU, hors opération collective ;
- Il convient de privilégier des interventions collectives à l'échelle des bassins versants et de recourir aux financements développés à cette fin par les programmes d'intervention des agences de l'eau et des collectivités territoriales.

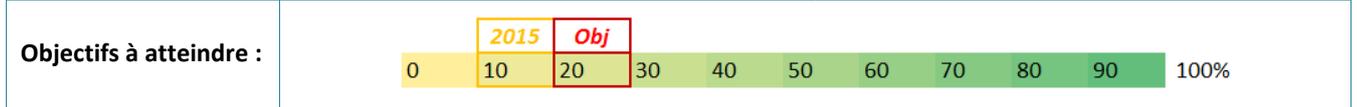
Engagements non rémunérés :

- | | |
|----------------------------|---|
| Éléments généraux : | <ul style="list-style-type: none"> - Après aménagement, le dispositif choisi ne devra pas constituer un obstacle à la continuité écologique ; - Interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires ; - Interdiction d'utilisation de bois traité pour les aménagements ; - Entretien ultérieur du matériel et des ouvrages installés à la charge du propriétaire ou de l'exploitant ; - Prise en compte des précautions techniques et opérationnelles de l'animateur du site Natura 2000 - Tenue de rencontres in situ au minimum avant le commencement des travaux et au terme de l'opération ; - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions. |
|----------------------------|---|

Engagements rémunérés :

Clôture	<ul style="list-style-type: none"> - Débroussaillage léger ; - Fourniture de poteaux, grillage, clôture ; - Pose de clôtures adaptées (électrifiée fixe, classique à deux rangs de ronce ou de fils lisses...) ; - Pose d'équipements associés (passe-clôture...).
Dispositifs d'abreuvement	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de dispositifs d'abreuvement : pompe de prairie, abreuvoir classique ou gravitaire...
Passerelle	<ul style="list-style-type: none"> - Dépose de buses inappropriées ; - Pose de passerelles pour le bétail et/ou pour les engins ou autres systèmes adaptés (1/2 hydrotube...) ; - Aménagement de passage à gué sur les petits cours d'eau.

Kit de franchisement	- Mise en place d'ouvrages temporaires de franchisement ou permanents.	
Points de contrôle :	- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions ; - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés ; - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente.	
Durée du contrat :	Contrat de 5 ans.	
Financements :	Autofinancement, FEADER, État, AESN, autres.	
Secteurs concernés :	La partie amont de la Cance et en forêt privée sur la Gastine, le Landrion.	Un programme a déjà été réalisé sur le Landrion et la Gastine (7 025 mètres), un programme est prévu sur l'aval de la Cance par le SyMOA



Localisation :

Site Natura 2000 "Sites d'Écouves"
 Priorisation des enjeux N2000 pour les rivières

La Cance, La Gastine, Le Landrion

Légende
 — Cours d'eau
 ■ Priorité 1
 ■ Priorité 2
 ■ Priorité 3
 ▨ Secteurs engagés dans des actions
 □ Site Natura 2000 "Sites d'Écouves"

Sources : DREAL ; IGN
 Cartographie : J. Combrun PNR NM, 2018.

Planification :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Aménager l'accès du matériel et du bétail au cours d'eau			← Actions ponctuelles complémentaires aux programmes déjà en place et prévus →								

Site Natura 2000 Sites d'Écouves FR 2500100	Restaurer et entretenir les ripisylves, gérer raisonnablement les embâcles	Action RM 4
Espèces cibles :	Écrevisse à pieds blancs (1092), Lamproie de Planer (1096), Chabot (1163), Loutre d'Europe (1352).	
Habitats cibles :	Végétation flottante de renoncules des rivières planitiaires (3260), Végétation annuelle des rives exondées à Littorelle (3110).	
Milieux concernés :	Cours d'eau, étangs et ouvrages associés.	
Orientation(s) :	1-Maintenir des milieux aquatiques et des milieux riverains favorables aux espèces et aux habitats naturels du site. 5-Garantir une gestion forestière favorable aux espèces et aux habitats naturels du site.	
Objectif(s) :	Maintenir la qualité de l'eau, l'intégrité des cours d'eau et la fonctionnalité des milieux riverains. Contribuer à la restauration et au maintien de ripisylves fonctionnelles et caractéristiques, éléments structuraux du paysage participant à la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau et à la lutte contre l'érosion. Inciter, aux abords des rives, l'abattage des arbres à enracinement superficiel pouvant fragiliser les berges (peupliers, résineux...) afin de limiter l'érosion actuelle ou à venir (en cas de chute d'arbre) et la formation d'embâcles de taille importante.	
Périmètre d'application :	L'ensemble des ripisylves des rivières du site et des étangs.	
Priorité d'action :	1 – Prioritaires.	
Acteurs concernés :	Propriétaires, gestionnaires forestiers, associations, collectivités locales.	
Type de contrat :	Contrat Natura 2000 ou dispositifs complémentaires.	

Modalité de l'opération

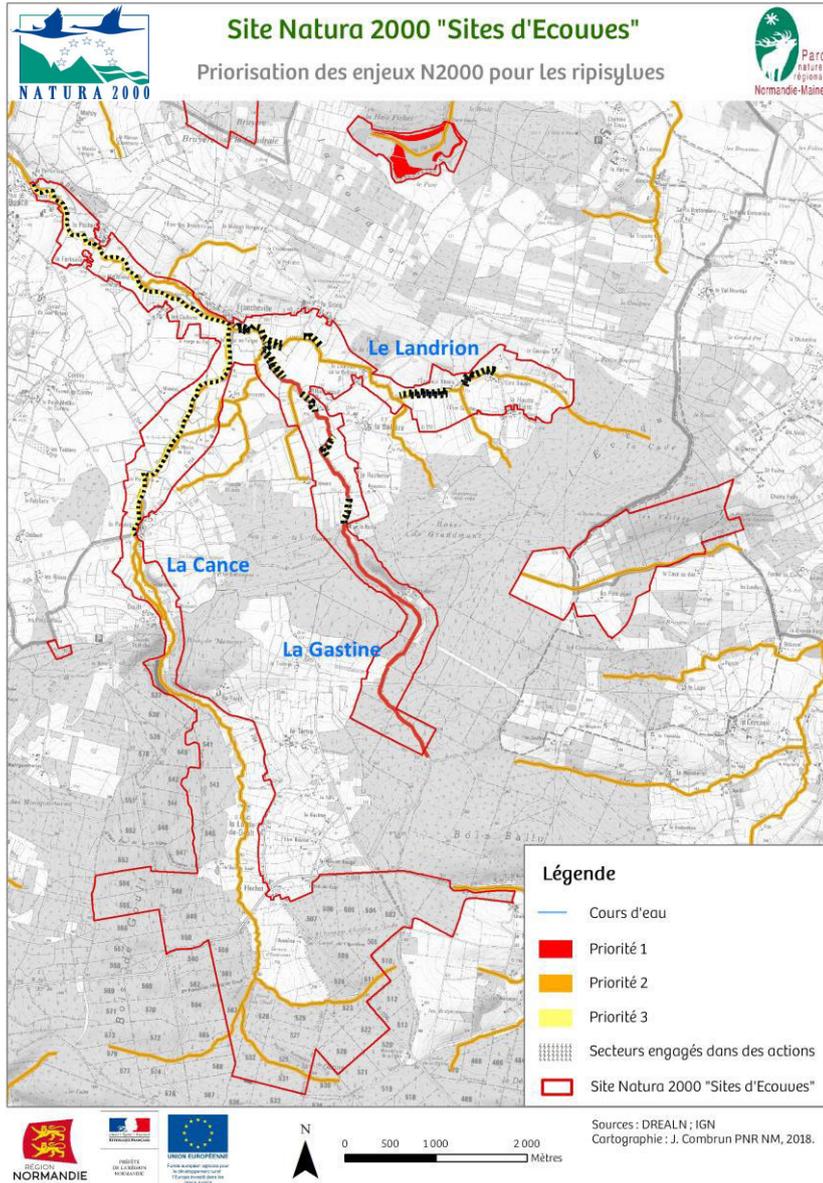
Conditions particulières d'éligibilité :

- Cette action ne peut être utilisée que dans le cas suivant : en rive, la suppression d'arbres isolés ou d'alignement d'arbres inappropriés (essences exotiques ou à enracinement superficiel) fragilisant les berges ;
- Les linéaires concernés par des opérations d'entretien ne doivent pas être inscrits en SAU ; hors démarche collective ;
- Il convient de privilégier des interventions collectives à l'échelle des bassins versants et de recourir aux financements développés à cette fin par les programmes d'intervention des agences de l'eau et des collectivités territoriales.
- Dans les situations où il y a un besoin de restauration fort pour l'espèce ou l'habitat considéré, les plantations peuvent être réalisées en dernier recours, c'est-à-dire si les espèces forestières présentes n'ont pas de dynamique de régénération spontanée avérée ;

Engagements non rémunérés :

- | | |
|----------------------------|---|
| Éléments généraux : | <ul style="list-style-type: none"> - Respect des périodes d'autorisation des travaux (hors période de nidification des oiseaux) ; - Absence de fertilisation et de traitement phytosanitaire, sauf traitement localisé conforme à un arrêté préfectoral de lutte contre certains nuisibles (cas des chenilles) ; - Interdiction du paillage plastique ; - Utilisation de matériel faisant des coupes nettes (n'éclatant pas les branches) ; - Le bénéficiaire prend l'engagement de préserver les arbustes du sous-bois et de ne pas couper les lianes (hormis celles qui grimpent sur de jeunes plants sélectionnés pour l'avenir) ; - Prise en compte des précautions techniques et opérationnelles de l'animateur du site Natura 2000. Tenue de rencontres <i>in situ</i> au minimum avant le commencement des travaux et au terme de l'opération ; - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions. |
|----------------------------|---|

Engagements rémunérés :																																							
Entretien	<ul style="list-style-type: none"> - Taille des arbres constituant la ripisylve : élagage, étêtage des arbres sains, émondage (arbres têtards...); - Recépage partiel autorisé à condition de maintenir 50% des brins sur chaque cépée traitée ou une cépée sur deux; - Débroussaillage, fauche, gyrobroyage et faucardage d'entretien avec exportation des produits de la coupe (brûlage possible selon les préconisations); - Broyage au sol et nettoyage du sol; - Enlèvement manuel ou mécanique des embâcles de nature à perturber les écoulements et exportation des produits; <p>L'enlèvement et le transfert des produits de coupe vers un lieu de stockage est à privilégier. Le procédé de débardage ou d'enlèvement d'embâcles sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les habitats et espèces visés par le contrat.</p> <p>Le brûlage des rémanents n'est autorisé que dans la mesure où ils sont trop volumineux pour leur maintien et leur dispersion au sol et où il s'effectue sur les places spécialement aménagées. Toute utilisation d'huiles ou de pneus pour les mises à feu est absolument à proscrire.</p>																																						
Restauration	<ul style="list-style-type: none"> - Plantation, bouturage; - Balivage, dégagement de plants; - Protections individuelles. 																																						
Abattage/exportation d'arbre(s) en berge (en forêt)	<ul style="list-style-type: none"> - Bûcheronnage, coupe d'arbres; - Scarification, dévitalisation, rabotage des souches; - Enlèvement et transfert des produits de coupe vers un lieu de stockage sûr; - Andainage ou brûlage des rémanents. 																																						
Points de contrôle :	<ul style="list-style-type: none"> - Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire); - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des ripisylves; - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente. 																																						
Durée du contrat :	Contrat de 5 ans.																																						
Financements :	Autofinancement, FEADER, État, AESN, autres																																						
Secteurs concernés :	<p>Il sera pertinent d'engager des travaux similaires sur la partie amont de la Cance et en forêt sur la Cance, la Gastine et le Landrion. La ripisylve des étangs est également prioritaire notamment celle de l'étang de Vrigny.</p> <p><i>Linéaire de ripisylve dans le périmètre : 9,39 km. Linéaire restauré : 7 025 mètres par le SyMOA</i></p>																																						
Objectifs à atteindre :	<table border="1"> <tr> <td></td> <td>2015</td> <td>Obj</td> <td></td> </tr> <tr> <td>0</td> <td>10</td> <td>20</td> <td>30</td> <td>40</td> <td>50</td> <td>60</td> <td>70</td> <td>80</td> <td>90</td> <td>100%</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>		2015	Obj																	0	10	20	30	40	50	60	70	80	90	100%								
	2015	Obj																																					
0	10	20	30	40	50	60	70	80	90	100%																													
Localisation :																																							

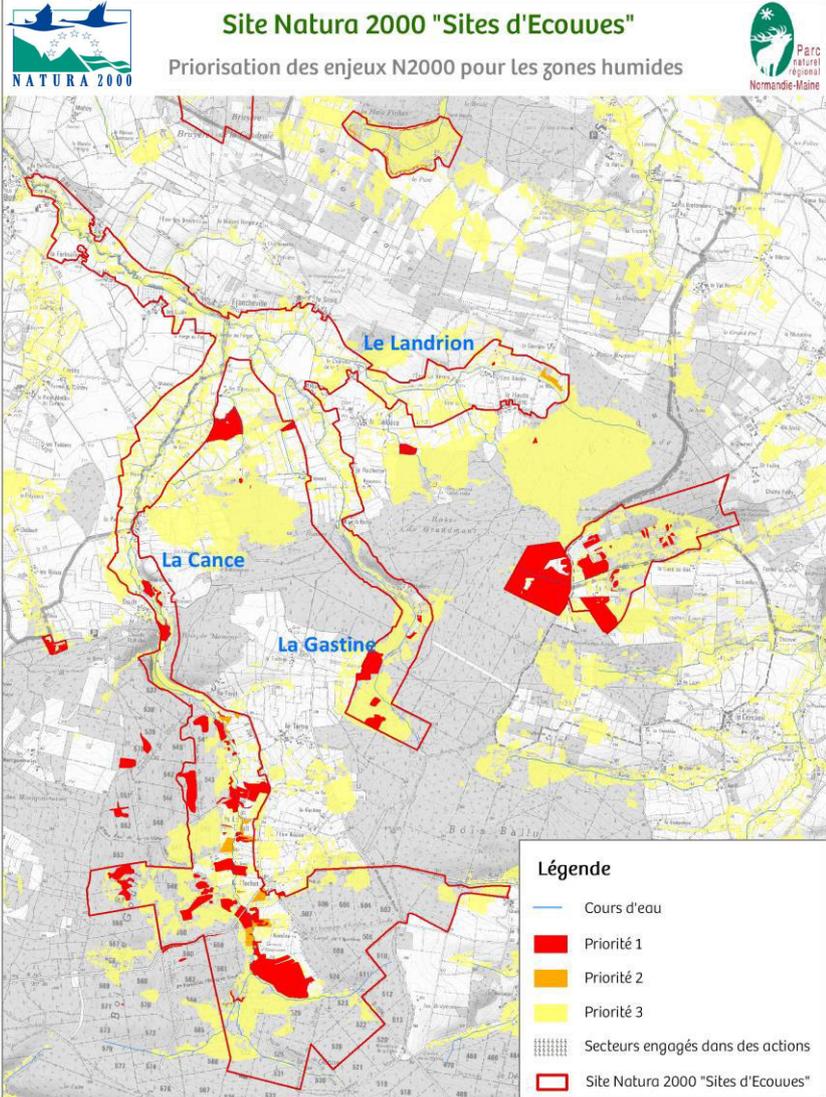


Planification :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
<i>Restaurer et entretenir les ripisylves, gérer raisonnablement les embâcles</i>	← Actions ponctuelles complémentaires aux programmes déjà en place et prévus. →										

Site Natura 2000 Sites d'Écouves FR 2500100	Restaurer les zones humides		Action
			RM 5
Espèces cibles :	Écrevisse à pieds blancs (1092), Lamproie de Planer (1096), Chabot (1163), Loutre d'Europe (1352), Damier de la Succise (1064), Écaille chiné (1078), Triton crêté (1166).		
Habitats cibles :	Prairie à Molinie sur sols tourbeux, argilo-limoneux (6410), Prairie fauchée mésophile à méso-xérophile thermo-atlantique (6510), Pelouse acidiphile subatlantique à nord-atlantique (6230*), Mégaphorbiaie hygrophile d'ourlets planitiaires (6430).		
Milieux concernés :	Zones humides (prairies, mégaphorbiaies, landes, fourrés, boisements...).		
Orientation(s) :	1-Maintenir des milieux aquatiques et des milieux riverains favorables aux espèces et aux habitats naturels du site. 2-Maintenir la fonctionnalité des complexes de tourbières acides, landes humides et prairies paratourbeuses.		
Objectif(s) :	Maintenir la qualité de l'eau, l'intégrité des cours d'eau et la fonctionnalité des milieux riverains. Restaurer les fonctionnalités quantitatives (rôle de stockage), qualitatives (rôle de filtration) et écologiques. Restaurer l'hydraulique des milieux drainés et modifiés ; Réouvrir des surfaces abandonnées, moyennement à fortement embroussaillées ; Limiter l'embroussaillement trop fort de certains fourrés ; Maintenir une mosaïque de milieux (fourrés, prairies, bosquets...) favorable au Damier de la Succise.		
Périmètre d'application :	L'ensemble des zones humides riveraines des rivières altérées ou modifiées.		
Priorité d'action :	1 – Prioritaires.		
Acteurs concernés :	Propriétaires, gestionnaires forestiers, associations, collectivités locales.		
Type de contrat :	Contrat Natura 2000 ou dispositifs complémentaires.		
Modalité de l'opération			
Conditions particulières d'éligibilité :			
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les surfaces concernées ne doivent pas être inscrites en SAU ; ➤ Les modalités de gestion après le chantier d'ouverture doivent être établies au moment de la signature du contrat : elles doivent être inscrites dans le contrat, en engagement rémunéré ou en engagement non rémunéré. 			
Engagements non rémunérés :			
Éléments généraux :	<ul style="list-style-type: none"> - Respect des périodes adéquates en fonction de l'accessibilité et de la portance du sol (vérification auprès de l'animateur Natura 2000 du site) ; - Prise en compte des précautions techniques et opérationnelles de l'animateur du site Natura 2000. Tenue de rencontres <i>in situ</i> au minimum avant le commencement des travaux et au terme de l'opération ; - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions, plan d'exécution des travaux. 		
Zones humides	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de retournement ; - Pas de mise en culture, de semis ou de plantation de végétaux ; - Pas d'assèchement, d'imperméabilisation, de drainage, de remblais ou de mise en eau (plan d'eau) ; - Pas de fertilisation, d'amendements, ni d'utilisation de produits phytosanitaires (hors dérogation écrite des services instructeurs). 		

Engagements rémunérés :	
Restauration des conditions hydriques des zones humides	<ul style="list-style-type: none"> - Fournitures, construction, installation d'ouvrages de petite hydraulique rurale ; - Terrassements pour caler la topographie et implanter l'ouvrage ; - Opération de bouchage de drains.
Restauration de milieux ouverts ou de mosaïques de milieux ouverts et de fourrés	<ul style="list-style-type: none"> - Bûcheronnage, coupe d'arbres, abattage des végétaux ligneux ; - Arrachage des jeunes ligneux, élimination des rejets ; - Dessouchage ou dévitalisation, rabotage des souches ; - Période d'intervention : entre septembre et février. - Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle, (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat) ; - Débroussaillage, gyrobroyage, broyage, fauche, avec exportation des produits de la coupe ; - Arasage de tourradons ; - Frais de mise en décharge.
Chantier d'entretien par gyrobroyage ou débroussaillage léger	<ul style="list-style-type: none"> - Tronçonnage et bûcheronnage légers ; - Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbateur possible pour les espèces et les habitats visés par le contrat) ; - Lutte contre les accrus forestiers, suppressions des rejets ligneux ; - Débroussaillage, gyrobroyage, fauche avec exportation des produits ; - Arasage des tourradons ; - Frais de mise en décharge.
Gestion par une fauche d'entretien	<ul style="list-style-type: none"> - Fauche manuelle ou mécanique ; - Défeutrage (enlèvement de biomasse en décomposition au sol) ; - Conditionnement ; - Transport des matériaux évacués ; - Frais de mise en décharge.
Équipements pastoraux	<ul style="list-style-type: none"> - Temps de travail pour l'installation des équipements ; - Équipements pastoraux : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Clôtures fixes ou mobiles, parcs de pâturage, clôtures électriques, batteries...); ✓ Abreuvoirs, bacs, tonnes à eau, robinets flotteurs...); ✓ Aménagements de râteliers et d'auges au sol pour l'affouragement ; ✓ Abris temporaires ; ✓ Installations de passages canadiens, de portails et de barrières ; ✓ Systèmes de franchissement pour les piétons.
Gestion pastorale	<ul style="list-style-type: none"> - Gardiennage, déplacement et surveillance du troupeau ; - Entretien d'équipements pastoraux (clôtures, points d'eau, aménagements d'accès, abris temporaires) ; - Suivis vétérinaires ; - Affouragement, complément alimentaire ; - Fauche de refus ; - Location grange de foin.
Points de contrôle :	<ul style="list-style-type: none"> - Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) ; - Comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces (photographies, orthophotos...) ; - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces travaillées ; - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente.
Durée du contrat :	Contrat de 5 ans.
Financements :	Autofinancement, FEADER, État, AESN, autres.

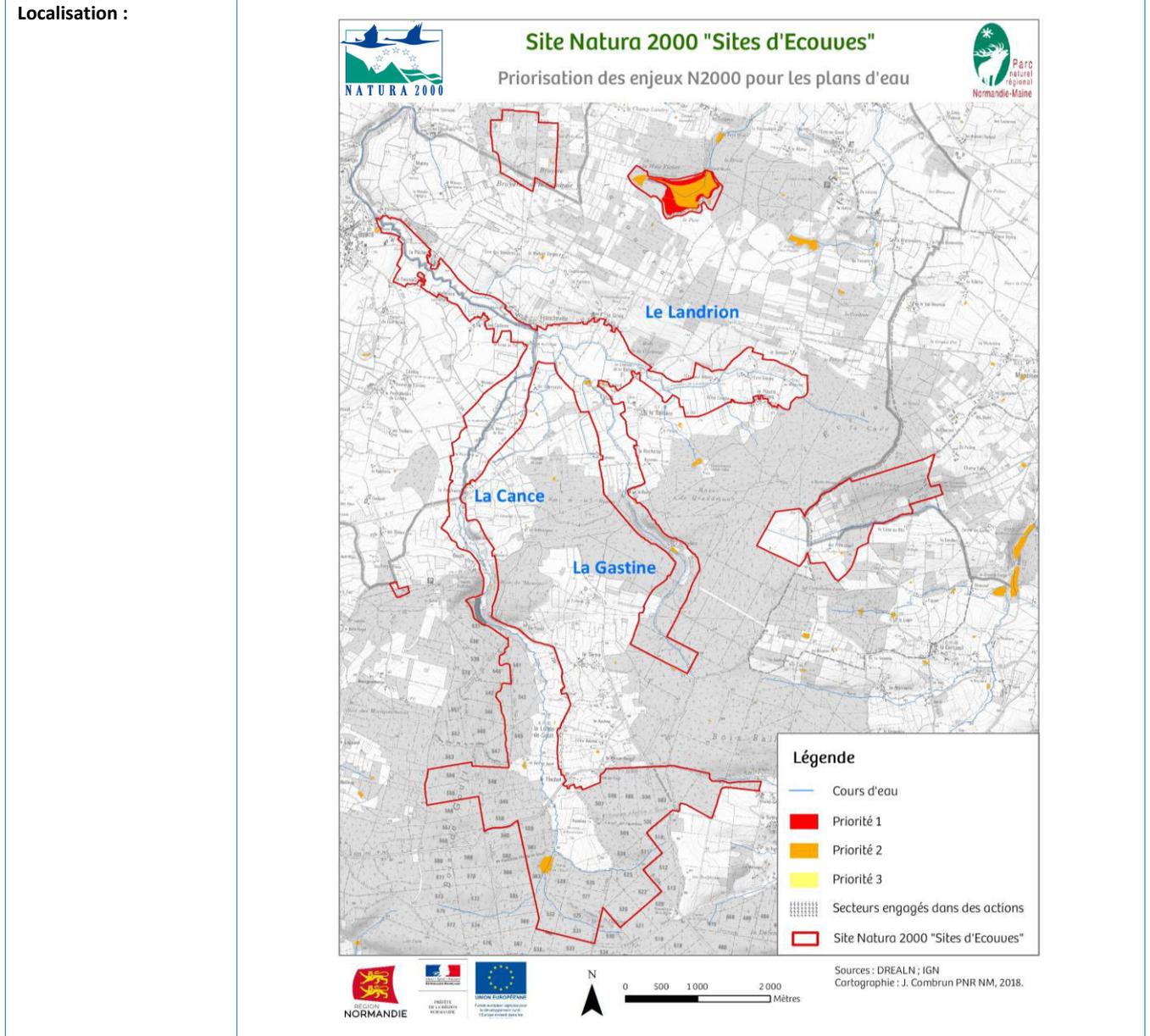
Secteurs concernés :	<u>Les zones humides en dehors de la SAU présentant un intérêt pour une restauration globale.</u> S'assurer de la bonne fonctionnalité hydraulique de la zone humide avant d'engager des travaux lourds de restauration. <u>Priorité aux secteurs abritant le Damier de la Succise : les mosaïques de milieux (alternances de milieux de prairies et de fourrés).</u>		596 ha de zones humides <i>dont 280 ha de zones humides hors SAU (DREAL N).</i> <i>dont 53 ha restaurés.</i>																
Objectifs à atteindre :	<table border="1"> <tr> <td></td> <td style="border: 1px solid orange; color: orange;">2015</td> <td style="border: 1px solid red; color: red;">Obj</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">0</td> <td style="text-align: center;">10</td> <td style="text-align: center;">20</td> <td style="text-align: center;">30</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">40</td> <td style="text-align: center;">50</td> <td style="text-align: center;">60</td> <td style="text-align: center;">70</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">80</td> <td style="text-align: center;">90</td> <td style="text-align: center;">100</td> <td></td> </tr> </table>				2015	Obj		0	10	20	30	40	50	60	70	80	90	100	
	2015	Obj																	
0	10	20	30																
40	50	60	70																
80	90	100																	
Localisation :	<div style="text-align: center;">  <p>Site Natura 2000 "Sites d'Écouves" Priorisation des enjeux N2000 pour les zones humides</p> </div> <p>The map displays the 'Sites d'Écouves' Natura 2000 site, covering areas like La Cance, La Gastine, and Le Landrion. It highlights restoration priorities: Priority 1 (red), Priority 2 (orange), and Priority 3 (yellow). It also shows water courses (blue lines), sectors engaged in actions (hatched areas), and the site boundary (red outline). A legend and scale bar are provided at the bottom.</p>																		
Planification :																			
Restaurer les zones humides	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028								
																			

Site Natura 2000 Sites d'Écouves FR 2500100	Accompagner une gestion forestière appropriée en zones humides	Action
		RM 6
Espèces cibles :	Écrevisse à pieds blancs (1092), Lamproie de Planer (1096), Chabot (1163), Loutre d'Europe (1352), Écaille chiné (1078).	
Habitats cibles :	Mégaphorbiaie hygrophile d'ourlet planitiaire (6430).	
Milieux concernés :	Zones humides (prairies, mégaphorbiaies, landes, fourrés, boisements...).	
Orientation(s) :	1-Maintenir des milieux aquatiques et des milieux riverains favorables aux espèces et aux habitats naturels du site. 5-Garantir une gestion forestière favorable aux espèces et aux habitats naturels du site.	
Objectif(s) :	Maintenir la qualité de l'eau, l'intégrité des cours d'eau et la fonctionnalité des milieux riverains. Accompagner l'adaptation ou la conversion de peuplements à faible enjeu de production afin de restaurer ou d'améliorer la fonctionnalité des zones humides boisées ou de la ripisylves. Favoriser des dégagements ou débroussaillages manuels dans les boisements rivulaires.	
Périmètre d'application :	L'ensemble des zones humides boisées riveraines des rivières dans le site.	
Priorité d'action :	2 – Secondaire.	
Acteurs concernés :	Propriétaires, gestionnaires forestiers, associations, collectivités locales.	
Type de contrat :	Contrat Natura 2000 ou dispositifs complémentaires.	
Modalité de l'opération		
Conditions particulières d'éligibilité :		
<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'action de marquage et d'abattage sans enjeu de production ne peut être utilisée que dans les cas suivants : en zone humide, la coupe de peuplements allochtones suivie d'une plantation en essences locales appropriées. Les coupes de peuplements à caractère productif ne peuvent être financées dans le cadre de cette mesure ; ➤ Les modalités de gestion après les travaux doivent être établies au moment de la signature du contrat : elles doivent être inscrites dans le contrat, en engagement rémunéré ou en engagement non rémunéré. Les engagements rémunérés ne peuvent porter au-delà de la durée du contrat ; ➤ La réalisation de dégagements ou débroussaillages manuels est réservée aux habitats et espèces pour lesquels les traitements pratiqués engendrent une dégradation significative de l'état de conservation, voire un risque patent de destruction ; ➤ La réalisation de dégagements ou débroussaillages manuels peut viser le maintien de la structure ou de la fonction des habitats de la directive et en particulier les habitats associés quand ils sont de petites tailles. 		
Engagements non rémunérés :		
Éléments généraux :	<ul style="list-style-type: none"> - Respect des périodes adéquates en fonction de l'accessibilité et de la portance du sol (vérification auprès de l'animateur Natura 2000 du site) ; - Prise en compte des précautions techniques et opérationnelles de l'animateur du site Natura 2000. Tenue de rencontres <i>in situ</i> au minimum avant le commencement des travaux et au terme de l'opération ; - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions, plan d'exécution des travaux. 	
En zone humide	<ul style="list-style-type: none"> - Raisonement de la circulation des engins lourds lors des travaux ; - Pas de retournement ; - Pas de mise en culture ; - Pas d'assèchement, d'imperméabilisation, de drainage, de remblais ou de mise en eau (plan d'eau) ; - Pas de fertilisation, d'amendements, ni d'utilisation de produits phytosanitaires (hors dérogation écrite des services instructeurs). 	

Engagements rémunérés :	
Abattage/exportation d'arbre(s) en zones humide	<ul style="list-style-type: none"> - Bûcheronnage, coupe d'arbres ; - Dessouchage, scarification, dévitalisation, rabotage des souches ; - Enlèvement et transfert des produits de coupe vers un lieu de stockage sûr, (le lieu de stockage comme le procédé de débardage seront choisis pour être le moins perturbant possible pour les espèces et les habitats visés par le contrat) ; - Andainage ou brûlage des rémanents.
Régénération naturelle avec des espèces adaptées / Regarnissage	<ul style="list-style-type: none"> - Travail superficiel du sol (crochetage...) ; - Regarnissage ou enrichissement ; - Protection/Dégagement des semis ; - Lutte contre des espèces concurrentes non souhaitées.
Adapter l'exploitation sylvicole en zones humides	- L'aide pour la réalisation de dégagements ou débroussailllements manuels correspond à la prise en charge du surcoût d'une opération manuelle par rapport à un traitement phytocide, ou par rapport à une intervention mécanique quand le poids des engins pose un réel problème relativement à la portance du sol (risque de dégradation de la structure du sol).
Points de contrôle :	<ul style="list-style-type: none"> - Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) ; - Comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces (photographies, orthophotos...) ; - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces travaillées ; - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente.
Durée du contrat :	Contrat de 5 ans.
Financements :	Autofinancement, FEADER, État, AESN, autres.
Secteurs concernés :	<p>Boisements humides riverains de cours d'eau du site et en zones humides, vallée de la Cance et ses affluents, Landes de Montmerrei, étang de Vrigny.</p> <p>6,7 km de rivière en forêt. 500 hectares de forêt en zones humides (DREAL N) Il est difficile d'estimer quelles actions dans la gestion courante forestière en forêt domaniale et en forêt privée auraient pu contribuer à la préservation des zones humides et de la rivière.</p>
Objectifs à atteindre :	<p>A horizontal progress bar from 0 to 100%. The bar is filled with green. A yellow box labeled '2015' is positioned above the number 20. A red box labeled 'Ojt' is positioned above the number 50.</p>

Site Natura 2000 Sites d'Écouves FR 2500100	Lutter contre l'envasement des barrages et des étangs	Action RM 7
Espèces cibles :	Écrevisse à pieds blancs (1092), Lamproie de Planer (1096), Chabot (1163), Loutre d'Europe (1352).	
Habitats cibles :	Végétation flottante de renoncules des rivières planitiaires (3260), Végétation annuelle des rives exondées à Littorelle (3110).	
Milieux concernés :	Cours d'eau, étangs et ouvrages associés.	
Orientation(s) :	1-Maintenir des milieux aquatiques et des milieux riverains favorables aux espèces et aux habitats naturels du site.	
Objectif(s) :	Maintenir la qualité de l'eau, l'intégrité des cours d'eau et la fonctionnalité des milieux riverains. L'envasement des étangs et plans d'eau installés légalement directement dans le lit du cours d'eau peut conduire à la perte de leur intérêt écologique. Les opérations éligibles dans le cadre de cette action doivent permettre de lutter contre cet envasement et de préserver les habitats et les espèces d'intérêt européen.	
Périmètre d'application :	L'ensemble des plans d'eau du site et en priorité ceux sur cours d'eau.	
Priorité d'action :	2 – Secondaire.	
Acteurs concernés :	Propriétaires, gestionnaires forestiers, associations, collectivités locales.	
Type de contrat :	Contrat Natura 2000 ou dispositifs complémentaires.	
Modalité de l'opération		
Conditions particulières d'éligibilité :		
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les surfaces concernées ne doivent pas être inscrites en SAU ; ➤ Cette action peut être contractualisée uniquement sur des plans d'eau présentant un caractère légal, ➤ Cette mesure peut être utilisée au préalable de l'action RM2 relatif à l'effacement de barrage notamment. ➤ Avant la programmation de toute intervention, chaque projet devra être présenté au service en charge de la police de l'eau et disposer de l'ensemble des autorisations nécessaires. 		
Engagements non rémunérés :		
Éléments généraux :	<ul style="list-style-type: none"> - Respect des périodes d'autorisation des travaux conformément à l'Arrêté préfectoral de protection de biotope en vigueur ou obtention d'une dérogation ; - Pas de traitement herbicide dans et sur les bordures des étangs, lacs et plans d'eau ; - Pas de fertilisation chimique du plan d'eau ; - Prise en compte des précautions techniques et opérationnelles de l'animateur du site Natura 2000. Tenue de rencontres <i>in situ</i> au minimum avant le commencement des travaux et au terme de l'opération ; - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire). 	
Engagements rémunérés :		
Travaux	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation de dragueuse suceuse ou autres matériels adaptés ; - Décapage du substrat ; - Evacuation des boues ; - Pose de moines et/ou de systèmes de rétention des sédiments sur des plans d'eau artificiels existants. 	
Points de contrôle :	<ul style="list-style-type: none"> - Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) ; - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état du plan d'eau ; - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente. 	
Durée du contrat :	Contrat de 5 ans.	

Financements :	Autofinancement, FEADER, État, AESN, autres.																						
Secteurs concernés :	Ouvrages des plans d'eau en priorité sur les plans d'eau sur cours d'eau (Pose de moines et de systèmes de rétention de sédiments sur les 3 plans d'eau sur cours d'eau).																						
Objectifs à atteindre :	<table border="1"> <tr> <td>2015</td> <td>Obj</td> <td>20</td> <td>30</td> <td>40</td> <td>50</td> <td>60</td> <td>70</td> <td>80</td> <td>90</td> <td>100%</td> </tr> <tr> <td>0</td> <td>10</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	2015	Obj	20	30	40	50	60	70	80	90	100%	0	10									
2015	Obj	20	30	40	50	60	70	80	90	100%													
0	10																						



Planification :											
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
<i>Lutter contre l'envasement des barrages et des étangs</i>		← Pose de moines ou de système de rétention des sédiments →									

Site Natura 2000 Sites d'Écouves FR 2500100	Planter, restaurer et entretenir les haies et autres alignements d'arbres	Action
		RM 8
Espèces cibles :	Toutes les espèces du site.	
Habitats cibles :	Végétation annuelle des rives exondées à Littorelle (3110), Végétation flottante de renoncules des rivières planitiaires (3260).	
Milieux concernés :	Haies et autres plantations.	
Orientation(s) :	1-Maintenir des milieux aquatiques et des milieux riverains favorables aux espèces et aux habitats naturels du site.	
Objectif(s) :	<p>Maintenir la qualité de l'eau, l'intégrité des cours d'eau et la fonctionnalité des milieux riverains.</p> <p>Contribuer à la création, la restauration et au maintien de haies bocagères fonctionnelles, éléments structuraux du paysage participant à la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau et à la lutte contre l'érosion ;</p> <p>Mettre en œuvre des opérations d'entretien, de réhabilitation ou de plantation en faveur des habitats et des espèces d'intérêt européen et des milieux les accueillant.</p>	
Périmètre d'application :	L'ensemble du site.	
Priorité d'action :	2 – Secondaires.	
Acteurs concernés :	Propriétaires, gestionnaires forestiers, associations, collectivités locales.	
Type de contrat :	Contrat Natura 2000 ou dispositifs complémentaires.	
Modalité de l'opération		
Conditions particulières d'éligibilité :		
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les linéaires concernés par des opérations d'entretien ne doivent pas être inscrits en SAU (cf. action AE5) ; hors démarche collective ; ➤ Il convient de privilégier des interventions collectives et de recourir aux financements développés à cette fin par les programmes d'intervention des collectivités territoriales (programmes départementaux de plantation) ; ➤ Un diagnostic initial doit être réalisé avec l'animateur Natura 2000 du site. ➤ Les Contrats Natura 2000 ne peuvent porter que sur des éléments déjà existants. 		
Engagements non rémunérés :		
Éléments généraux :	<ul style="list-style-type: none"> - Respect des périodes d'autorisation des travaux (hors période de nidification des oiseaux) ; - Absence de fertilisation et de traitement phytosanitaire, sauf traitement localisé conforme à un arrêté préfectoral de lutte contre certains nuisibles (cas des chenilles) ; - Interdiction du paillage plastique : plantations sous paillis végétal ou biodégradable ; - Utilisation de matériel faisant des coupes nettes ; - Utilisation d'essences indigènes ; - Prise en compte des précautions techniques et opérationnelles de l'animateur du site Natura 2000. Tenue de rencontres <i>in situ</i> au minimum avant le commencement des travaux et au terme de l'opération ; - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions. 	
Engagements rémunérés :		
Réhabilitation /Plantation	<ul style="list-style-type: none"> - Taille de la haie ; - Élagage, recépage, étêtage des arbres sains, débroussaillage ; - Reconstitution et remplacement des arbres manquants (plantations, dégagements, protections individuelles contre les rongeurs et les cervidés) ; - Création et entretien post-plantation de nouvelles haies ; - Création et entretien d'arbres têtards ; - Exportation des rémanents et des déchets de coupe. 	

Points de contrôle :	<ul style="list-style-type: none"> - Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions ; - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des haies restaurées et/ou plantées ; - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente. 	
Durée du contrat :	Contrat de 5 ans.	
Financements :	Autofinancement, FEADER, État, AESN, autres.	
Secteurs concernés :	Haies riveraines des cours d'eau sur l'ensemble du site et particulièrement sur la partie aval de la Cance hors SAU.	<i>Linéaire de haie dans le périmètre : 16 km (BD TOPO, 2014).</i>

Objectifs à atteindre :	<table border="1"> <tr> <td>2015</td> <td>Obj</td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>0</td> <td>10</td> <td>20</td><td>30</td><td>40</td><td>50</td><td>60</td><td>70</td><td>80</td><td>90</td><td>100%</td> </tr> </table>	2015	Obj										0	10	20	30	40	50	60	70	80	90	100%
2015	Obj																						
0	10	20	30	40	50	60	70	80	90	100%													

Localisation :

Site Natura 2000 "Sites d'Écouves"
Priorisation des enjeux N2000 pour les haies

Le Landrion
La Cance
La Gastine

Légende

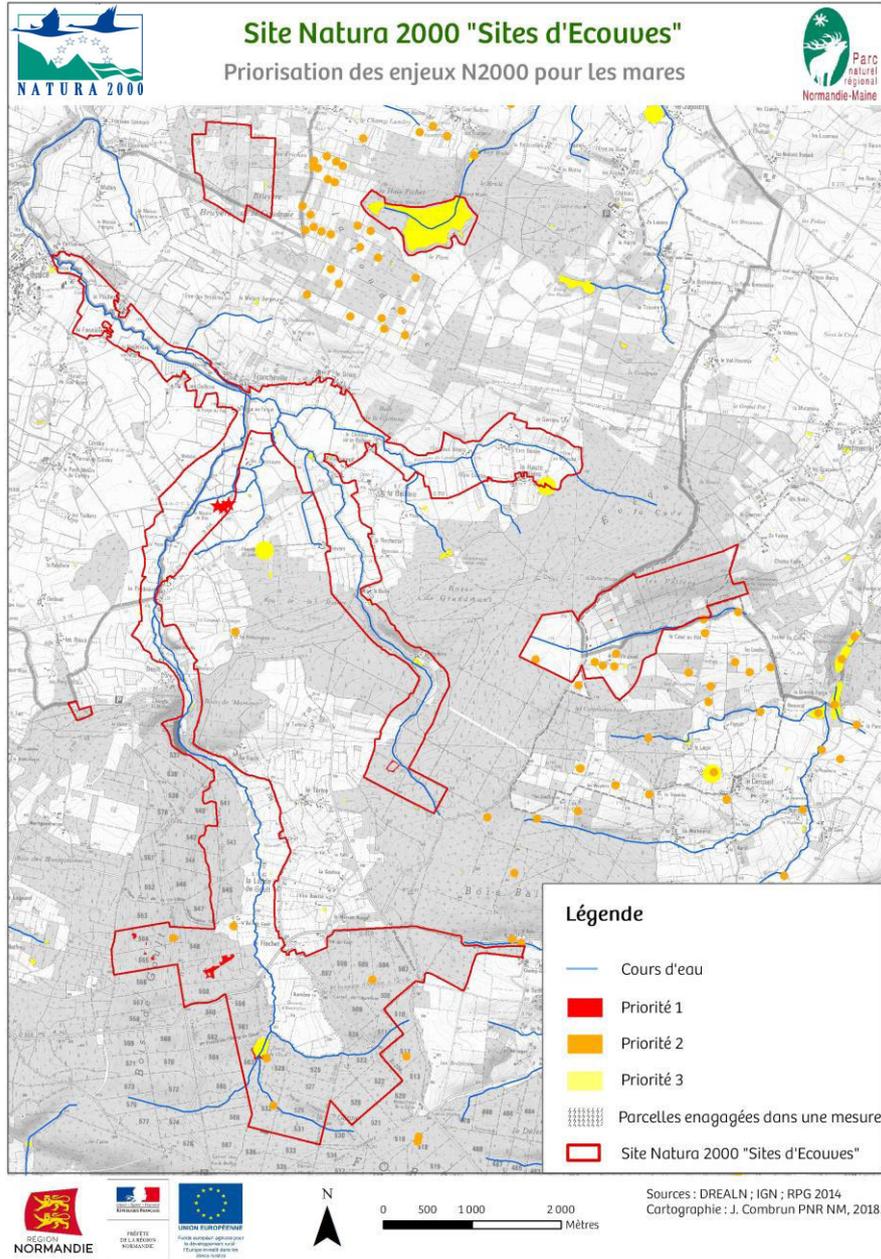
- Cours d'eau
- Priorité 1
- Priorité 2
- Priorité 3
- Secteurs engagés dans des actions
- Site Natura 2000 "Sites d'Écouves"

Sources : DREALN ; IGN
Cartographie : J. Combrun PNR NM, 2018.

Planification :	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
<i>Planter, restaurer et entretenir les haies et autres alignements d'arbres</i>	←—————→										

Site Natura 2000 Sites d'Écouves FR 2500100	Créer et entretenir des mares d'intérêt patrimonial		Action
			RM 9
Espèces cibles :	Triton crêté (1166) et autres amphibiens du site.		
Habitats cibles :	Végétation flottante de renoncules des rivières planitiaires (3260).		
Milieux concernés :	Mares et autres secteurs pour la création.		
Orientation(s) :	1-Maintenir des milieux aquatiques et des milieux riverains favorables aux espèces et aux habitats naturels du site. 5-Garantir une gestion forestière favorable aux espèces et aux habitats naturels du site.		
Objectif(s) :	<p>Maintenir la qualité de l'eau, l'intégrité des cours d'eau et la fonctionnalité des milieux riverains. Restaurer la fonctionnalité des mares existantes ; Permettre la création de mares complémentaires ;</p> <p><i>L'action concerne l'entretien, le rétablissement ou la création de mares au profit des espèces ayant justifié la désignation du site, ainsi que les travaux permettant le maintien de leur fonctionnalité écologique.</i></p> <p><i>Par fonctionnalité écologique on entend la fonctionnalité écosystémique d'une mare en elle-même, ou son insertion dans un réseau de mares cohérent pour une population d'espèce.</i></p> <p><i>Les travaux pour le rétablissement d'une mare peuvent viser des habitats d'eaux douces dormantes ou les espèces d'intérêt européen dépendantes de l'existence des mares. Cette action permet de maintenir ou de développer un réseau de mares compatible avec des échanges intra-populationnels (quelques centaines de mètres entre deux mares proches) des espèces dépendantes de mares ou d'autres milieux équivalents.</i></p>		
Périmètre d'application :	L'ensemble du site.		
Priorité d'action :	3 – Tertiaire.		
Acteurs concernés :	Propriétaires, gestionnaires forestiers, associations, collectivités locales.		
Type de contrat :	Contrat Natura 2000 ou dispositifs complémentaires		
Remarque : La possibilité de créer de nouvelles mares sera laissée à l'appréciation du service instructeur du Contrat Natura 2000. Il est important de rappeler que l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope en vigueur au moment de la validation du DocOb interdit « la réalisation de plans d'eau en communication avec le lit des cours d'eau soit par une prise d'eau, soit par l'évacuation du trop-plein, que cette communication soit directe ou indirecte, permanente ou temporaire ainsi que la réalisation de plans d'eau susceptibles d'avoir une incidence sur les cours d'eau désignés dans le présent arrêté ».			
Modalité de l'opération			
Conditions particulières d'éligibilité :			
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les mares ou futures mares concernées ne doivent pas être inscrites en SAU (cf. action AE7), hors création de mares dans le cadre d'une démarche collective ; ➤ La création de mares est laissée à l'appréciation du service instructeur après consultation de l'animateur Natura 2000 local ; ➤ Lors de la définition des travaux, le bénéficiaire veillera à l'atteinte des objectifs locaux de rétablissement du bon état écologique des eaux dans le respect des documents de planification de la politique de l'eau. A ce titre, la mare ne doit pas être en communication avec un ruisseau. Sa taille ne doit pas excéder 250 m². La présence d'eau permanente est à privilégier. Aucune vocation halieutique de la mare n'est à envisager. 			
Engagements non rémunérés :			
Éléments généraux :	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation des travaux entre le 1^{er} septembre et le 31 janvier, c'est-à-dire hors de la période de reproduction des batraciens ; - Ne pas introduire d'espèces animales ou végétales ; - Ne pas entreposer de produits chimiques ou du sel à proximité de la mare ; - Ne pas utiliser d'herbicides ou de procédés chimiques en cas de lutte contre les nuisibles ; - Prise en compte des précautions techniques et opérationnelles de l'animateur du site Natura 2000. 		

	<ul style="list-style-type: none"> - Tenue de rencontres <i>in situ</i> au minimum avant le commencement des travaux et au terme de l'opération ; - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions. 																											
Engagements rémunérés :																												
Travaux	<ul style="list-style-type: none"> - Profilage des berges en pente douce ; - Désenvasement, curage et gestion des produits de curage (minimum 3 jours de dépôt sur site avant exportation) ; - Étanchéification du fond de la mare ; - Débroussaillage et dégagement des abords ; - Faucardage de la végétation aquatique ; - Dévitalisation par scarification ou annellation ; - Plantation en berges avec des espèces indigènes ; - Entretien nécessaire au bon fonctionnement de la mare ; - Enlèvement manuel des végétaux ligneux (dessouchage interdit) ; - Exportation des végétaux. 																											
Points de contrôle :	<ul style="list-style-type: none"> - Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) ; - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état de la mare ; - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente. 																											
Durée du contrat :	Contrat de 5 ans.																											
Montant de l'aide :	<p>Jusqu'à 100 % des frais engagés sur la base de barèmes ou devis pour les structures privées et les propriétaires privés.</p> <p>Jusqu'à 80 % des frais engagés sur la base de barèmes ou devis pour les collectivités territoriales.</p>																											
Financements :	Autofinancement, FEADER, État, AESN, autres.																											
Secteur concerné :	Mares d'intérêt patrimonial hors secteur agricole, expertise des mares d'intérêt patrimonial avec le CENN.	Inventaire partiel des mares sur le territoire. <i>L'Objectif est d'engager au moins 2 à 3 mares.</i>																										
Objectifs à atteindre :	<table border="1"> <thead> <tr> <th>2015</th> <th>Obj</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>0</td> <td>10</td> <td>20</td> <td>30</td> <td>40</td> <td>50</td> <td>60</td> <td>70</td> <td>80</td> <td>90</td> <td>100%</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		2015	Obj												0	10	20	30	40	50	60	70	80	90	100%		
2015	Obj																											
0	10	20	30	40	50	60	70	80	90	100%																		
Localisation :																												



Planification :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
<i>Créer et entretenir des mares d'intérêt patrimonial</i>		←									→

Les Complexes de Tourbières acides, de Landes humides et de Prairies paratourbeuses (CTLP)

Fiche de synthèse

Trois Fiches action

CTLP1 Restaurer les complexes de Tourbières acides, de Landes humides et de Prairies paratourbeuses.

CTLP2 Gérer les complexes de Tourbières acides, de Landes humides et de Prairies paratourbeuses.

Cinq Fiches par secteur

Le Bois de Goult

La haute vallée de la Cance

Les prairies des Prés Jean

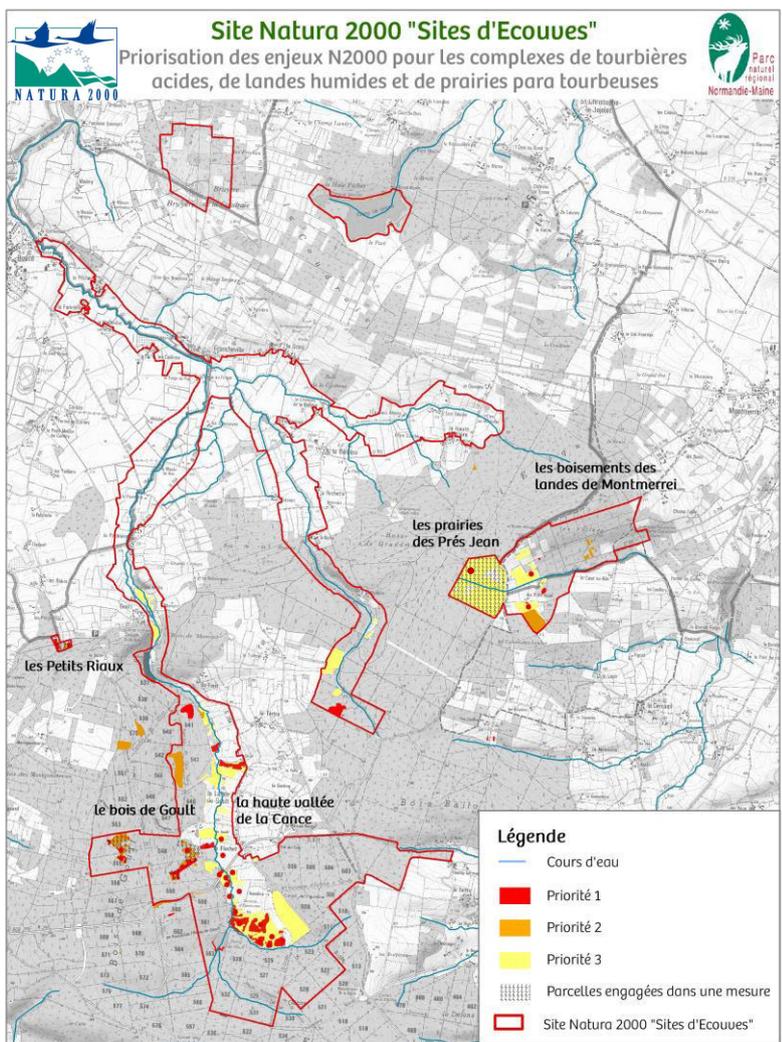
Les boisements des landes de Montmerrei

Les Petits Riaux

Fiche de synthèse

LES COMPLEXES DE TOURBIÈRES ACIDES, DE LANDES HUMIDES ET DE PRAIRIES PARATOURBEUSES

Contexte :	<p>Les complexes de tourbières, de landes humides et de prairies para-tourbeuses concernent la haute vallée de la Cance (des sources de la Cance jusqu'au village de Goult), les Landes de Montmerrei et les Petits Riaux. La haute vallée de la Cance concentre des enjeux très forts pour ces complexes d'habitats naturels remarquables et uniques que constituent notamment ces tourbières topo-soligènes acidiphiles de ruptures de pentes.</p> <p>Les habitats naturels concernés sont rares et menacés à l'échelle européenne voire prioritaires (végétations de tourbières – 7110), ils présentent également un intérêt fort pour le Damier de la Succise. La conservation de ce complexe d'habitats naturels est primordiale pour la conservation de la population de Damier de la Succise.</p>																									
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">Secteurs</th> <th style="text-align: left;">Surfaces</th> <th style="text-align: left;">Propriétaires</th> <th style="text-align: left;">Gestionnaires</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Bois de Goult</td> <td>214 ha <i>dont 34 ha</i></td> <td>Domaine privé de l'État Réserve biologique dirigée</td> <td>ONF</td> </tr> <tr> <td>haute vallée de la Cance</td> <td>≈ 1 000 ha <i>dont 60 ha</i> <i>dont 8 ha</i></td> <td>Ministère de la Défense Propriétaires privés</td> <td>CENN</td> </tr> <tr> <td>Les Petits Riaux</td> <td>2,2 ha</td> <td>CD 61</td> <td>CD 61</td> </tr> <tr> <td>Les prairies des Prés Jean</td> <td>70 ha <i>dont 38 ha</i></td> <td>PNR NM</td> <td>PNR NM</td> </tr> <tr> <td>Les boisements des landes de Montmerrei</td> <td>116 ha <i>dont 48 ha</i></td> <td>Association pour le reboisement des landes de Montmerrei Propriétaires privés</td> <td>Association pour le reboisement des landes de Montmerrei</td> </tr> </tbody> </table>		Secteurs	Surfaces	Propriétaires	Gestionnaires	Bois de Goult	214 ha <i>dont 34 ha</i>	Domaine privé de l'État Réserve biologique dirigée	ONF	haute vallée de la Cance	≈ 1 000 ha <i>dont 60 ha</i> <i>dont 8 ha</i>	Ministère de la Défense Propriétaires privés	CENN	Les Petits Riaux	2,2 ha	CD 61	CD 61	Les prairies des Prés Jean	70 ha <i>dont 38 ha</i>	PNR NM	PNR NM	Les boisements des landes de Montmerrei	116 ha <i>dont 48 ha</i>	Association pour le reboisement des landes de Montmerrei Propriétaires privés	Association pour le reboisement des landes de Montmerrei
Secteurs	Surfaces	Propriétaires	Gestionnaires																							
Bois de Goult	214 ha <i>dont 34 ha</i>	Domaine privé de l'État Réserve biologique dirigée	ONF																							
haute vallée de la Cance	≈ 1 000 ha <i>dont 60 ha</i> <i>dont 8 ha</i>	Ministère de la Défense Propriétaires privés	CENN																							
Les Petits Riaux	2,2 ha	CD 61	CD 61																							
Les prairies des Prés Jean	70 ha <i>dont 38 ha</i>	PNR NM	PNR NM																							
Les boisements des landes de Montmerrei	116 ha <i>dont 48 ha</i>	Association pour le reboisement des landes de Montmerrei Propriétaires privés	Association pour le reboisement des landes de Montmerrei																							
Dispositifs mis en place :	<ul style="list-style-type: none"> - Programme LIFE Tourbières de France : Bois de Goult & Petits Riaux (1997-1999) (ONF, PNR NM, CD 61), - 2 Contrats Natura 2000 dans le bois Goult, Restauration et entretien de milieux tourbeux (ONF), - 2 Contrats natura 2000 aux Petits Riaux, Restauration et entretien de milieux tourbeux (CD 61), - 5 Contrats Natura 2000 Prés Jean, Restauration et entretien de landes et prairies paratourbeuses (PNR NM & CENN), - Plan simple de gestion en forêt privée - Landes de Montmerrei, - Gestion des Petits Riaux, propriétés du CD 61 et ENS, - Gestion des Prés Jean, propriétés du PNR NM, - Convention d'expertise entre le CENN et le Ministère de la Défense (terrain militaire de la ferme de l'Aumône), - Convention de gestion entre le propriétaire et le CENN (lande de Beaumaître), - Projet d'aménagement forestier de la forêt domaniale d'Écouves, - Réserve biologique dirigée dans le Bois de Goult. 																									
Habitats cibles :	<p>Végétation des tourbières hautes actives (7110*), Dépression sur substrats tourbeux du Rhynchospora (7150), Lande humide septentrionale à Bruyère à quatre angles (4010), Prairie à Molinie sur sols tourbeux, argilo-limoneux (6410).</p>																									
Espèces cibles :	<p>Damier de la Succise (1065).</p>																									
Personnes ou structures concernées :	<p>Propriétaires, CENN, CD 61, ONF, PNR NM, collectivités, Ministère de la Défense, Association de reboisement des landes de Montmerrei...</p>																									
Actions envisageables :	<p>CTLP1 Restaurer les complexes de Tourbières acides, de Landes humides et de Prairies paratourbeuses.</p> <p>CTLP2 Gérer les complexes de Tourbières acides, de Landes humides et de Prairies paratourbeuses.</p>	<p>Priorités</p> <p>1</p> <p>1</p>																								

Animation :	<p>Animateur Natura 2000 du site. Animation continue réalisée par le chargé de mission Natura 2000.</p>
Suivis :	<p>Animateur Natura 2000 du site & partenaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un travail important de coordination avec les différents partenaires et acteurs des sites concernés à poursuivre, - <i>Suivi floristique (pour les habitats naturels d'intérêt européen) des secteurs déjà restaurés,</i> - <i>Suivi du Damier de la Succise avec les partenaires,</i> - <i>Étude pédologique et hydrographique dans le Bois de Goult,</i> - <i>Réalisation d'un plan de gestion pour les parcelles 554-555, 548-549 du Bois de Goult,</i> - <i>Renouvellement du plan de gestion des Petits Riaux,</i> - <i>Renouvellement du Plan simple de gestion des Landes de Montmerrei,</i> - <i>Étude topographique et pédologique des Prés Jean,</i> - <i>Étude pédologique et hydrographique des Petits Riaux,</i> - <i>Suivi de la gestion par pâturage.</i>
Partenaires techniques :	<p>DREAL N, DDT 61, CBNB, PNR NM, collectivités, ONF, CRPF, CENN, Association pour le reboisement des landes de Montmerrei, Ministère de la Défense, Université de Caen, Syndicat de la propriété forestière privée, Lycée agricole de Sées...</p>
Financements :	<p>Région, État, Europe, collectivités, AESN, autres.</p>
Sensibilisation :	<p>Animateur du site Natura 2000.</p>
Localisation :	 <p>Site Natura 2000 "Sites d'Écouves" Priorisation des enjeux N2000 pour les complexes de tourbières acides, de landes humides et de prairies para tourbeuses</p> <p>les boisements des landes de Montmerrei les prairies des Prés Jean les Petits Riaux le bois de Goult la haute vallée de la Cançe</p> <p>Légende</p> <ul style="list-style-type: none"> — Cours d'eau ■ Priorité 1 ■ Priorité 2 ■ Priorité 3 ▨ Parcelles engagées dans une mesure □ Site Natura 2000 "Sites d'Écouves" <p>Sources : DREALN ; IGN ; PNR NM ; ONF ; CD61 ; CEN BN Cartographie : J. Combrun PNR NM, 2018.</p>

Site Natura 2000 Sites d'Écouves FR 2500100	Restaurer les complexes de Tourbières acides, de Landes humides et de Prairies paratourbeuses.	Action
		CTLP 1
Espèces cibles :	Damier de la Succise (1065).	
Habitats cibles :	Végétation des tourbières hautes actives (7110*), Dépression sur substrats tourbeux du Rhynchospore (7150), Landes humides septentrionale à Bruyère à quatre angles (4010), Prairie à Molinie sur sols tourbeux, argilo-limoneux (6410).	
Milieux concernés :	Tourbières, landes humides et prairies paratourbeuses d'intérêt européen.	
Orientation(s) :	2-Maintenir la fonctionnalité des complexes de tourbières acides, landes humides et prairies paratourbeuses. 1- Maintenir des milieux aquatiques et des milieux riverains favorables aux espèces et aux habitats naturels du site.	
Objectif(s) :	Restaurer les complexes tourbeux et para tourbeux remarquables. Restaurer les secteurs de tourbières, de landes humides et de prairies paratourbeuses dégradés par des travaux de drainage, de plantations sylvicoles ou délaissés par les activités agricoles extensives. Restaurer l'hydraulique de ces milieux perturbés, abattre les arbres et dessoucher dans les secteurs tourbeux. Effectuer de l'abattage, du broyage, de l'arrachage de ligneux issus de la régénération spontanée, des décapages ou étrépages pour favoriser l'apparition d'espèces pionnières stockées dans la banque de graines du sol. Il s'agit de restaurer des mosaïques d'habitats naturels de différents stades entre tourbières, landes humides (basse, moyenne et haute) et prairies paratourbeuses dans des contextes forestier (trouées, lisières).	
Périmètre d'application :	La haute vallée de la Cance, le Bois de Goult, les Petits Riaux, les Landes de Montmerrei.	
Priorité d'action :	1 – Prioritaire.	
Acteurs concernés :	Propriétaires, gestionnaires forestiers, associations, collectivités locales.	
Type de contrat :	Contrat Natura 2000 ou dispositifs complémentaires.	

Modalité de l'opération

Conditions particulières d'éligibilité :

- Les surfaces concernées ne doivent pas être inscrites en SAU ;
- Les modalités de gestion après le chantier d'ouverture doivent être établies au moment de la signature du contrat : elles doivent être inscrites dans le contrat, en engagement rémunéré ou en engagement non rémunéré.

Engagements non rémunérés :

Éléments généraux :	<ul style="list-style-type: none"> - Respect des périodes adéquates en fonction de l'accessibilité et de la portance du sol (vérification auprès de l'animateur Natura 2000 du site) ; - Prise en compte des précautions techniques et opérationnelles de l'animateur du site Natura 2000. - Tenue de rencontres <i>in situ</i> au minimum avant le commencement des travaux et au terme de l'opération ; - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions, plan d'exécution des travaux.
Zones humides	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de retournement ; - Pas de mise en culture, de semis ou de plantation de végétaux ; - Pas d'assèchement, d'imperméabilisation, de drainage, de remblais ou de mise en eau (plan d'eau) ; - Pas de fertilisation, d'amendement, ni d'utilisation de produits phytosanitaires (hors dérogation écrite des services instructeurs).

Engagements rémunérés :	
Restauration des conditions hydriques	<ul style="list-style-type: none"> - Fournitures, construction, installation d'ouvrages de petite hydraulique rurale ; - Terrassements pour caler la topographie et implanter l'ouvrage ; - Opération de bouchage de drains.
Restauration de milieux ouverts ou de mosaïques de milieux ouverts et de fourrés	<ul style="list-style-type: none"> - Bûcheronnage, coupe d'arbres, abattage des végétaux ligneux ; - Arrachage des jeunes ligneux, élimination des rejets ; - Dessouchage ou dévitalisation, rabotage des souches ; - Période d'intervention : entre septembre et février. - Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat) ; - Débroussaillage, gyrobroyage, broyage, fauche, avec exportation des produits de la coupe ; - Arasage de tourradons; - Frais de mise en décharge.
Décapage ou étrépage pour les communautés pionnières hygrophiles	<ul style="list-style-type: none"> - Tronçonnage et bûcheronnage légers ; - Dessouchage ; - Rabotage des souches ; - Enlèvement des souches et des grumes hors de la parcelle (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat) ; - Débroussaillage, gyrobroyage, fauche avec exportation des produits de la coupe ; - Broyage au sol et nettoyage du sol, exportation des produits ; - Frais de mise en décharge ; - Décapage ou étrépage manuel ou mécanique.
Points de contrôle :	<ul style="list-style-type: none"> - Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) ; - Comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces (photographies, orthophotos, ...) ; - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces travaillées ; - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente.
Durée du contrat :	Contrat de 5 ans.
Financements :	FEADER, État, AESN, collectivités, autres.
Secteurs concernés :	Bois de Goult, Petits Riaux, forêt des landes de Montmerrei, Prés Jean, landes de Beaumaître <i>Voir fiche par secteur p 179-183.</i>
Objectifs à atteindre :	<div style="display: flex; align-items: center; justify-content: space-between;"> <div style="text-align: center;"> </div> <div style="text-align: right;"> 53 hectares restaurés. </div> </div>

Site Natura 2000 Sites d'Écouves FR 2500100	Gérer les complexes de Tourbières acides, de Landes humides et de Prairies paratourbeuses.	Action
		CTLP 2
Espèces cibles :	Damier de la Succise (1065).	
Habitats cibles :	Végétation des tourbières hautes actives (7110*), Dépression sur substrats tourbeux du Rhynchospore (7150), Lande humide septentrionale à Bruyère à quatre angles (4010), Prairie à Molinie sur sols tourbeux, argilo-limoneux (6410).	
Milieux concernés :	Tourbières, landes humides et prairies paratourbeuses d'intérêt européen.	
Orientation(s) :	2-Maintenir la fonctionnalité des complexes de tourbières acides, landes humides et prairies paratourbeuses. 1-Maintenir des milieux aquatiques et des milieux riverains favorables aux espèces et aux habitats naturels du site.	
Objectif(s) :	Entretien des complexes tourbeux et para tourbeux remarquables. Maintenir les milieux restaurés auparavant ouverts grâce à des actions de pâturage extensif (< 0,5 UGB/ha), de broyage ou de fauchage notamment sur les secteurs de landes humides et de prairies paratourbeuses. Poursuivre une action de restauration (Mesures CTLP 1) ; Limiter l'embroussaillage trop fort de certains fourrés ; Maintenir une mosaïque de milieux (fourrés, prairies, bosquets...) favorables au Damier de la Succise (prairies paratourbeuses); Favoriser un entretien par pâturage bovin sur les secteurs où le Damier de la Succise est présent ; Ne pas mettre en place d'entretien par fauche et par pâturage ovin sur les secteurs à Damier de la Succise ; Il s'agit de maintenir des mosaïques d'habitats naturels de différents stades entre tourbières, landes humides (basse, moyenne et haute) et des prairies paratourbeuses dans des contextes forestiers (trouées, lisières).	
Périmètre d'application :	La haute vallée de la Cance, le Bois de Goult, les Petits Riaux, les Landes de Montmerrei.	
Priorité d'action :	1 – Prioritaire.	
Acteurs concernés :	Propriétaires, gestionnaires forestiers, associations, collectivités locales.	
Type de contrat :	Contrat Natura 2000 ou dispositifs complémentaires.	
Modalité de l'opération		
Conditions particulières d'éligibilité :		
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les surfaces concernées ne doivent pas être inscrites en SAU ; ➤ L'achat d'animaux n'est pas éligible. 		
Engagements non rémunérés :		
Éléments généraux :	<ul style="list-style-type: none"> - Respect des périodes adéquates en fonction de l'accessibilité et de la portance du sol (vérification auprès de l'animateur Natura 2000 du site) ; - Prise en compte des précautions techniques et opérationnelles de l'animateur du site Natura 2000. Tenue de rencontres <i>in situ</i> au minimum avant le commencement des travaux et au terme de l'opération ; - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions, plan d'exécution des travaux. 	

Engagements rémunérés :																													
Chantier d'entretien par gyrobroyage ou débroussaillage léger	<ul style="list-style-type: none"> - Tronçonnage et bûcheronnage légers ; - Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbateur possible pour les espèces et les habitats visés par le contrat) ; - Lutte contre les accrus forestiers, suppression des rejets de ligneux ; - Débroussaillage, gyrobroyage, fauche avec exportation des produits ; - Arasage des tourradons ; - Frais de mise en décharge. 																												
Gestion par une fauche d'entretien	<ul style="list-style-type: none"> - Fauche manuelle ou mécanique ; - Défeutrage (enlèvement de biomasse en décomposition au sol) ; - Conditionnement ; - Transport des matériaux évacués ; - Frais de mise en décharge. 																												
Équipements pastoraux	<ul style="list-style-type: none"> - Temps de travail pour l'installation des équipements ; - Équipements pastoraux : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Clôtures fixes ou mobiles, parcs de pâturage, clôtures électriques, batteries... ; ✓ Abreuvoirs, bacs, tonnes à eau, robinets flotteurs... ; ✓ Abris temporaires ; ✓ Installations de passages canadiens, de portails et de barrières ; ✓ Systèmes de franchissement pour les piétons. 																												
Gestion pastorale	<ul style="list-style-type: none"> - Gardiennage, déplacement et surveillance du troupeau ; - Entretien d'équipements pastoraux (clôtures, points d'eau, aménagements d'accès, abris temporaires) ; - Suivi vétérinaire ; - Affouragement, complément alimentaire ; - Fauche de refus ; - Location grange de foin. 																												
Points de contrôle :	<ul style="list-style-type: none"> - Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) ; - Comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces (photographies, orthophotos...) ; - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces travaillées ; - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente. 																												
Durée du contrat :	Contrat de 5 ans.																												
Financements :	FEADER, État, AESN, collectivités, autres.																												
Secteurs concernés :	<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 70%;"> Gestion par pâturage : Bois de Goult, Prés Jean. Gestion par broyage, fauche : Bois de Goult, Petits Riaux, Prés Jean. Voir fiche par secteur p 179-183. </td> <td style="width: 30%; text-align: center; vertical-align: middle;"> 49 ha gérés. </td> </tr> </table>	Gestion par pâturage : Bois de Goult, Prés Jean. Gestion par broyage, fauche : Bois de Goult, Petits Riaux, Prés Jean. Voir fiche par secteur p 179-183.	49 ha gérés.																										
Gestion par pâturage : Bois de Goult, Prés Jean. Gestion par broyage, fauche : Bois de Goult, Petits Riaux, Prés Jean. Voir fiche par secteur p 179-183.	49 ha gérés.																												
Objectifs à atteindre :	<table border="0" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="border: 1px solid orange; color: orange;">2015</td> <td></td> <td style="border: 1px solid red; color: red;">Obj</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>0</td> <td>10</td> <td>20</td> <td>30</td> <td>40</td> <td>50</td> <td>60</td> <td>70</td> <td>80</td> <td>90</td> <td>100%</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>						2015		Obj							0	10	20	30	40	50	60	70	80	90	100%			
					2015		Obj																						
0	10	20	30	40	50	60	70	80	90	100%																			

Les actions envisagées par secteurs

Le Bois de Goult

Localisation	La Lande-de-Goult, Forêt domaniale d'Écouves (<i>secteur Cance et ses affluents</i>). Parcelles 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 550, 554, 555, 559, 561, 563.
Surface	214 ha
Propriétaire	Domaine privé de l'État.
Gestionnaire	Office national des Forêts, porteur de contrat Natura 2000.
Partenaire	PNR NM, Lycée de Sées, CBNB.
Habitat d'IE présent	Végétation des tourbières hautes actives (7110*), Dépression sur substrats tourbeux du Rhynchosporé (7150), Lande humide septentrionale à Bruyère à quatre angles (4010), Prairie à Molinie sur sols tourbeux, argilo-limoneux (6410).
Espèce d'IE présente	Damier de la Succise (1065) (<i>adultes en vol, pas de reproduction observée sur le site</i>)

Restaurer les complexes de Tourbières acides, de Landes humides et de Prairies paratourbeuses (CTLP 1)

Restauration des conditions hydriques	Des travaux sur la restauration des conditions hydriques sont à prévoir sur ces parcelles fortement drainées auparavant après avoir réalisé une étude du fonctionnement hydrique de chaque secteur tourbeux.	Priorité 1
Restauration de milieux ouverts ou de mosaïques de milieux ouverts et de fourrés	Des travaux de bûcheronnage, coupe d'arbres, arrachage de jeunes ligneux sont à prévoir sur les secteurs restaurés auparavant.	Priorité 2
Décapage ou étrépage pour les communautés pionnières hygrophiles	Le décapage ou étrépage peut être réalisé ponctuellement sur de petites surfaces (placette de suivi éventuellement).	Priorité 3

Gérer les complexes de Tourbières acides, de Landes humides et de Prairies paratourbeuses (CTLP 2)

Chantier d'entretien par gyrobroyage ou débroussaillage léger	Des travaux de gyrobroyage et de débroussaillage légers sont à prévoir pour entretenir les abords des enclos déjà installés.	Priorité 1									
Gestion pastorale	La gestion pastorale doit être poursuivie sur le site en fonction d'un calendrier pastoral établi préalablement avec les partenaires.	Priorité 1									
Planification	2018 2019 2020 2021 2022 2023 2024 2025 2026 2027 2028										
<i>Restauration des conditions</i>	←—————→										
<i>Restauration de milieux ouverts ou de mosaïques de milieux ouverts et de fourrés</i>	←—————→										
<i>Décapage ou étrépage pour les communautés pionnières hygrophiles</i>	←—————→										
<i>Chantier d'entretien par gyrobroyage ou débroussaillage léger</i>	←—————→ ←—————→										
<i>Gestion pastorale</i>	←—————→ ←—————→										

La haute vallée de la Cance

Localisation	La Lande-de-Goult (<i>secteur de la Cance et ses affluents</i>) Des terrains militaires de la ferme de l'Aumône à Goult.
Surface	Environ 1 000 ha.
Propriétaire	Domaine privé de l'État = ferme de l'Aumône (60 ha), propriétaires privés.
Gestionnaire	CENN (landes de Beaumaître (8 ha)), exploitants agricoles.
Partenaire	Ministère de la Défense, CENN, commune de La Lande-de-Goult, CRPF, PNR NM, CBNB.
Habitat d'IE présent	Lande humide septentrionale à Bruyère à quatre angles (4010), Prairie à Molinie sur sols tourbeux, argilo-limoneux (6410).
Espèce d'IE présente	Damier de la Succise (1065) (secteur le plus important pour la reproduction)

Restaurer les complexes de Tourbières acides, de Landes humides et de Prairies paratourbeuses (CTLP 1)

Restauration des conditions hydriques	Des travaux sur la restauration des conditions hydriques peuvent être prévus sur certaines parcelles après avoir réalisé une étude du fonctionnement hydrique des secteurs concernés.	Priorité 2
Restauration de milieux ouverts ou de mosaïques de milieux ouverts et de fourrés	Des travaux de bûcheronnage, coupe d'arbres, arrachage de jeunes ligneux sont à prévoir sur les secteurs en déprise (propriétés privées non exploitées).	Priorité 1

Gérer les complexes de Tourbières acides, de Landes humides et de Prairies paratourbeuses (CTLP 2)

Chantier d'entretien par gyrobroyage ou débroussaillage léger	Des travaux de gyrobroyage et de débroussaillage léger avec exportation de la matière sont à prévoir pour entretenir certains secteurs en déprise (propriétés privées non exploitées).	Priorité 1
Équipements pastoraux	Des équipements pastoraux peuvent être envisagés afin de maintenir ou installer un pâturage bovin extensif favorable au Damier de la Succise.	Priorité 2
Gestion pastorale	La gestion pastorale doit être poursuivie sur le site en fonction de la vocation des parcelles. Pour les parcelles agricoles, les MAE sont mises en place et sur les autres parcelles à enjeux forts, un pâturage conservatoire peut être envisagé.	Priorité 1

Planification	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
<i>Restauration des conditions hydriques</i>							←				→
<i>Restauration de milieux ouverts ou de mosaïques de milieux ouverts et de fourrés</i>		←									→
<i>Chantier d'entretien par gyrobroyage ou débroussaillage léger</i>		←									→
<i>Équipements pastoraux</i>							←				→
<i>Gestion pastorale</i>							←				→

Les prairies des Prés Jean

Localisation	La Bellière, Montmerrei (<i>secteur des Landes de Montmerrei</i>)
Surface	70 ha
Propriétaire	Syndicat mixte du Parc naturel régional Normandie Maine (38 ha) et propriétaires privés
Gestionnaire	PNR NM, exploitants agricoles
Partenaire	Ministère de la Défense, CENN, communes de Montmerrei et du Cercueil, PNR NM.
Habitat d'IE présent	Prairie à Molinie sur sols tourbeux, argilo-limoneux (6410).
Espèce d'IE présente	Damier de la Succise (1065) (<i>secteur pour la reproduction</i>)

Restaurer les complexes de Tourbières acides, de Landes humides et de Prairies paratourbeuses (CTLP 1)

Restauration des conditions hydriques des tourbières, landes humides et prairies paratourbeuses	Des travaux sur la restauration des conditions hydriques peuvent être prévus notamment en comblant le fossé secondaire.	Priorité 1
--	---	------------

Gérer les complexes de Tourbières acides, de Landes humides et de Prairies paratourbeuses (CTLP 2)

Chantier d'entretien par gyrobroyage ou débroussaillage léger	Des travaux de gyrobroyage et de débroussaillage léger sont à prévoir pour entretenir certains secteurs fortement embroussaillés et pour l'entretien des enclos de pâturage.	Priorité 2
Équipements pastoraux	Des équipements pastoraux peuvent être ajoutés afin de maintenir un pâturage extensif (parcs de contention).	Priorité 2
Gestion pastorale	La gestion pastorale doit être poursuivie sur le site avec un troupeau conservatoire ou avec le troupeau d'un exploitant agricole.	Priorité 1

Planification	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
<i>restauration des conditions hydriques</i>		←						→			
<i>Chantier d'entretien par gyrobroyage ou débroussaillage léger</i>	←							→			
<i>Équipements pastoraux</i>				←				→			
<i>Gestion pastorale</i>	←										→

Les boisements des landes de Montmerrei

Localisation	Le Cercueil, Montmerrei (<i>secteur des Landes de Montmerrei</i>)
Surface	186 ha
Propriétaire	Propriétaires réunis dans l'association pour le reboisement des landes de Montmerrei (38 ha), autres propriétaires.
Gestionnaire	Association pour le reboisement des landes de Montmerrei.
Partenaire	DDT 61, CRPF, PNR NM.
Habitat d'IE présent	Végétation des tourbières hautes actives (7110*), Dépression sur substrats tourbeux (7150), Lande humide septentrionale à Bruyère à quatre angles (4010), Prairie à Molinie sur sols tourbeux, argilo-limoneux (6410).
Espèce d'IE présente	Damier de la Succise (1065) (<i>secteur pour la reproduction</i>).

Restaurer les complexes de Tourbières acides, de Landes humides et de Prairies paratourbeuses (CTLP 1)

Restauration des conditions hydriques	Des travaux sur la restauration des conditions hydriques doivent être prévus sur les secteurs tourbeux identifiés afin de restaurer les milieux drainés et fortement perturbés auparavant. Une étude doit être envisagée avant d'entreprendre ce type de travaux.	Priorité 1
Restauration de milieux ouverts ou de mosaïques de milieux ouverts et de fourrés	Des travaux de bûcheronnage, coupe d'arbres, arrachage de jeunes ligneux sont à prévoir sur les secteurs de landes et de tourbières.	Priorité 1
Décapage ou étrépage pour les communautés pionnières hygrophiles	Le décapage ou étrépage peut être réalisé ponctuellement sur de petites surfaces (placette de suivi éventuellement).	Priorité 2

Gérer les complexes de Tourbières acides, de Landes humides et de Prairies paratourbeuses (CTLP 2)

Chantier d'entretien par gyrobroyage ou débroussaillage léger	Des travaux de gyrobroyage et de débroussaillage léger sont à prévoir pour entretenir certains secteurs fortement embroussaillés.	Priorité 2
Gestion par une fauche d'entretien	Des fauches peuvent être prévues après la restauration des secteurs de landes.	Priorité 3

Planification	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
<i>Restauration des conditions hydriques</i>					←—————→						
<i>Restauration de milieux ouverts ou de mosaïques de milieux ouverts et de fourrés</i>		←—————→									
<i>Chantier d'entretien par gyrobroyage ou débroussaillage léger</i>		←—————→									
<i>Gestion par une fauche d'entretien</i>							←—————→				

Les Petits Riaux

Localisation	La Lande-de-Goult (<i>secteur de la Cance et ses affluents</i>)
Surface	2,9 ha
Propriétaire	Conseil Départemental de l'Orne.
Gestionnaire	Conseil Départemental de l'Orne.
Partenaires	CBNB, PNR NM.
Habitats d'IE présents	Végétation des tourbières hautes actives (7110*), Dépression sur substrats tourbeux du Rhynchospore (7150), Lande humide septentrionale à Bruyère à quatre angles (4010), Prairie à Moliniesur sols tourbeux, argilo-limoneux (6410).

Restaurer les complexes de Tourbières acides, de Landes humides et de Prairies paratourbeuses (CTLP 1)

Restauration des conditions hydriques	Des travaux sur la restauration des conditions hydriques peuvent être prévus suite à l'étude portée par le CD 61.	Priorité 2
Décapage ou étrépage pour les communautés pionnières hygrophiles	Le décapage ou étrépage peut être réalisé ponctuellement sur de petites surfaces (placette de suivi éventuellement).	Priorité 2

Gérer les complexes de Tourbières acides, de Landes humides et de Prairies paratourbeuses (CTLP 2)

Chantier d'entretien par gyrobroyage ou débroussaillage léger	Des travaux de gyrobroyage et de débroussaillage léger sont à prévoir pour entretenir certains secteurs fortement embroussaillés.											Priorité 1
Planification	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	
<i>Restauration des conditions hydriques</i>				←				→				
<i>Décapage ou étrépage pour les communautés pionnières hygrophiles</i>	←											→
<i>Chantier d'entretien par gyrobroyage ou débroussaillage léger</i>	←											→

Les Éboulis de plaine (EB)

Une Fiche de synthèse

Deux Fiches action

EB1 Garantir l'intégrité des Éboulis de plaines.

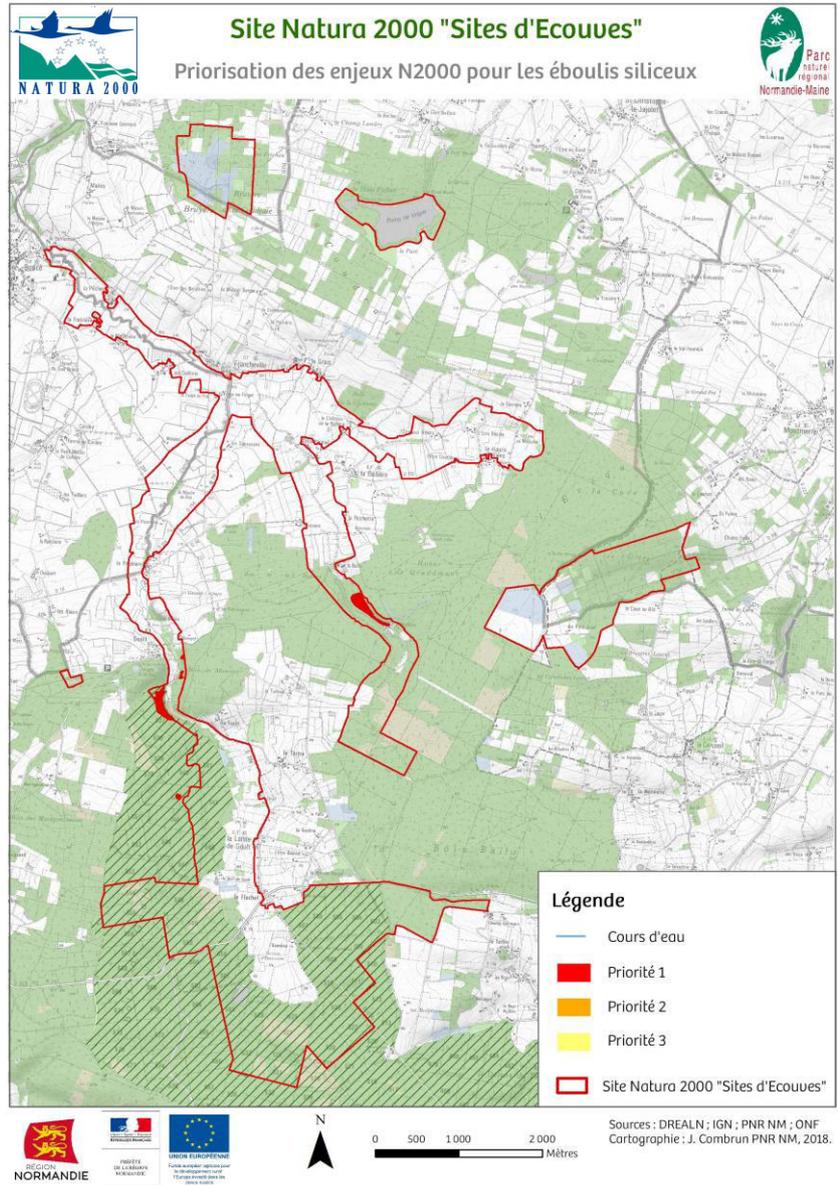
EB2 Restaurer les Éboulis de plaines.

Fiche de synthèse

LES ÉBOULIS DE PLAINE

Contexte :	<p>Deux pierriers ou éboulis siliceux, habitat d'intérêt européen, sont présents sur les sites d'Écouves en milieux forestiers. Leur formation résulte d'épisodes de grands froids qui se sont succédés durant plusieurs centaines de milliers d'années et de l'action du gel/dégel qui a entraîné l'éclatement de la roche. Fréquents en montagne, les pierriers sont beaucoup plus rares en plaine. En France, ces pierriers de plaine sont observés dans la partie orientale du Massif armoricain et ponctuellement dans d'autres massifs anciens.</p> <p>Les pierriers sont associés aux grandes lignes de crête qui structurent le paysage. Généralement de forme allongée, leur superficie varie de quelques centaines de mètres carrés à quelques hectares. Faisant suite aux évolutions de la pression humaine et de l'occupation du territoire, ces milieux se boisent spontanément de manière parfois rapide (25 à 30 % en un demi-siècle). Ils peuvent présenter une flore spécifique constituée de communautés bryo-licheniques parfois rares.</p>										
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">Secteurs</th> <th style="text-align: center;">Propriétaires</th> <th style="text-align: center;">Gestionnaires</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Bois de Goult</td> <td>Domaine privé de l'État</td> <td>ONF</td> </tr> <tr> <td>Bois de Grandmont</td> <td>Propriétaire privé</td> <td>-</td> </tr> </tbody> </table>		Secteurs	Propriétaires	Gestionnaires	Bois de Goult	Domaine privé de l'État	ONF	Bois de Grandmont	Propriétaire privé	-
Secteurs	Propriétaires	Gestionnaires									
Bois de Goult	Domaine privé de l'État	ONF									
Bois de Grandmont	Propriétaire privé	-									
Dispositifs mis en place :	<ul style="list-style-type: none"> - Sites d'intérêt géologique, - Travaux de restauration du pierrier de Goult en forêt domaniale 2005-2006 - ONF, - Plan d'aménagement forestier de la forêt domaniale d'Écouves, - Réserve biologique dirigée – Pierrier de Goult – ONF, - Inventaire des pierriers patrimoniaux du PNR NM, - Site d'intérêt géologique, - Plans simples de gestion en forêt privée, - Projet de réserve naturelle régionale des pierriers sur le PNR NM. 										
Habitats cibles :	Éboulis médio-européen siliceux (8150).										
Espèces cibles :	-										
Personnes ou structures concernées :	Propriétaire, ONF, collectivités.										
Actions envisageables :	<p>EB1 Garantir l'intégrité des Éboulis de plaines.</p> <p>EB2 Restaurer les Éboulis de plaines.</p>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">Priorités</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> </tr> </tbody> </table>	Priorités	1	1						
Priorités											
1											
1											
Animation :	<p>Animateur Natura 2000 du site.</p> <p>Animation continue réalisée par le chargé de mission Natura 2000.</p>										
Suivis :	<p>Animateur Natura 2000 du site.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travail de concertation à poursuivre avec le propriétaire du pierrier du Bois de Grandmont, - Étude préalable à des travaux expérimentaux de restauration, - Suivi floristique (pour les habitats naturels d'intérêt européen) des secteurs restaurés, - Inventaire de la bryoflore, lichens, - Inventaire de la faune (divers groupes, notamment l'entomofaune), - Suivi de la dynamique de la végétation des pierriers du PNR NM. 										
Partenaires techniques :	DREAL N, DDT 61, CBNB, PNR NM, collectivités, ONF, CRPF, Syndicat de la propriété forestière privée...										
Financements :	Région, État, Europe, collectivités, autres.										
Sensibilisation :	Animateur du site Natura 2000.										

Localisation :



Site Natura 2000 Sites d'Écouves FR 2500100	Garantir l'intégrité des Éboulis de plaines	Action
		EB 1
Espèces cibles :	-	
Habitats cibles :	Éboulis médio-européen siliceux (8150).	
Milieux concernés :	Pierriers du site Natura 2000.	
Orientation(s) :	3-Maintenir l'instabilité et l'intégrité des éboulis rocheux siliceux. 5-Garantir une gestion forestière favorable aux espèces et aux habitats naturels du site.	
Objectif(s) :	Conserver l'intégrité des éboulis de plaine et de la flore qui les constituent. Limiter les dégradations sur les éboulis (arrachage de la flore bryo-lichenique, extraction des pierres, création de dessertes, gestion sylvicole à proximité immédiate).	
Périmètre d'application :	Les pierriers du site.	
Priorité d'action :	1 – Prioritaire.	
Acteurs concernés :	Propriétaires, ONF, collectivités.	
Type de contrat :	Contrat Natura 2000 ou dispositifs complémentaires.	
Modalité de l'opération		
Conditions particulières d'éligibilité :		
<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'aménagement des accès dans le but d'ouvrir le site au public n'est pas éligible; ➤ L'action de mise en défens peut être associée à l'action de sensibilisation ; ➤ L'action de prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires n'est pas éligible pour de nouveaux projets d'infrastructures ; ➤ Les opérations rendues obligatoires réglementairement ne sont pas éligibles; ➤ La réalisation de dégagements ou débroussaillages manuels est réservée aux habitats et espèces pour lesquels les traitements pratiqués engendrent une dégradation significative de l'état de conservation, voire un risque patent de destruction ; ➤ La réalisation de dégagements ou débroussaillages manuels peut viser le maintien de la structure ou de la fonction des habitats de la directive et en particulier les habitats associés quand ils sont de petites tailles. 		
Engagements non rémunérés :		
Éléments généraux :	<ul style="list-style-type: none"> - Respect des périodes adéquates en fonction de l'accessibilité (vérification auprès de l'animateur Natura 2000 du site) ; - Prise en compte des précautions techniques et opérationnelles de l'animateur du site Natura 2000. Tenue de rencontres <i>in situ</i> au minimum avant le commencement des travaux et au terme de l'opération ; - Si les opérations prévues impliquent la pose de poteaux creux, ceux-ci doivent être obstrués en haut ; - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions, plan d'exécution des travaux. 	
Engagements rémunérés :		
Mise en défens des pierriers sensibles	<ul style="list-style-type: none"> - Fourniture de poteaux, grillage, clôture ; - Pose, dépose saisonnière ou au terme du contrat s'il y a lieu ; - Rebouchage des trous laissés par les poteaux lors de la dépose de clôtures ; - Création de fossés ou de talus interdisant l'accès (notamment aux engins motorisés) ; - Création de linéaires de végétation écran par plantation d'essences autochtones ; - Entretien des équipements. 	

<p>Limiter la fréquentation et adapter l'exploitation sylvicole dans et à proximité des pierriers</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Allongement de parcours normaux de voirie existante ; - Mise en place d'obstacles appropriés pour limiter la fréquentation (pose de barrière, de grumes, ...) ; - Mise en place de dispositifs anti-érosifs ; - Changement de substrat ; - Mise en place d'ouvrages temporaires de franchissement ou permanents, accompagnement du détournement d'un parcours existant ; - L'aide pour la réalisation de dégagements ou débroussaillments manuels correspond à la prise en charge du surcoût d'une opération manuelle par rapport à un traitement phytocide, ou par rapport à une intervention mécanique quand le poids des engins pose un réel problème relativement à la portance du sol (risque de dégradation de la structure du sol). 																						
<p>Points de contrôle :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) ; - Comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces (photographies, orthophotos...) ; - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces travaillées ; - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente. 																						
<p>Durée du contrat :</p>	<p>Contrat de 5 ans.</p>																						
<p>Financements :</p>	<p>FEADER, État, collectivités, autres.</p>																						
<p>Secteurs concernés :</p>	<p>Deux pierriers du secteur de la vallée de la Cance et ses affluents. <i>Évaluer le besoin de protéger les pierriers avec les propriétaires privés en fonction des dégradations constatées.</i></p>																						
<p>Objectifs à atteindre :</p>	<div style="text-align: center;"> <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding: 2px;">2015</td> <td style="padding: 2px;">Obj</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">0</td> <td style="padding: 2px;">10</td> </tr> </table> 20 30 40 50 60 70 80 90 100% </div>	2015	Obj	0	10																		
2015	Obj																						
0	10																						
<p>Planification :</p>																							
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th style="width: 10%;">2018</th> <th style="width: 10%;">2019</th> <th style="width: 10%;">2020</th> <th style="width: 10%;">2021</th> <th style="width: 10%;">2022</th> <th style="width: 10%;">2023</th> <th style="width: 10%;">2024</th> <th style="width: 10%;">2025</th> <th style="width: 10%;">2026</th> <th style="width: 10%;">2027</th> <th style="width: 10%;">2028</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td colspan="9" style="text-align: center; vertical-align: middle;"> ← → Actions à prévoir en fonction des besoins identifiés au préalable. </td> </tr> </tbody> </table>	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028			← → Actions à prévoir en fonction des besoins identifiés au préalable.								
2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028													
		← → Actions à prévoir en fonction des besoins identifiés au préalable.																					
<p><i>Garantir l'intégrité des Éboulis de plaines</i></p>																							

Site Natura 2000 Sites d'Écouves FR 2500100	Restaurer les Éboulis de plaines	Action EB 2
Espèces cibles :	-	
Habitats cibles :	Éboulis médio-européen siliceux (8150).	
Milieux concernés :	Pierriers du site Natura 2000.	
Orientation(s) :	3-Maintenir l'instabilité et l'intégrité des éboulis rocheux siliceux.	
Objectif(s) :	Restaurer des secteurs d'éboulis afin de maintenir une mosaïque de micro-habitats au sein du pierrier. Effectuer de l'abattage, du broyage, de l'arrachage de ligneux issus de la régénération spontanée, des griffages expérimentaux pour favoriser l'apparition d'espèces pionnières stockées dans la banque de graines du sol.	
Périmètre d'application :	Pierriers du site.	
Priorité d'action :	1 – Prioritaire.	
Acteurs concernés :	Propriétaires, ONF, collectivités.	
Type de contrat :	Contrat Natura 2000 ou dispositifs complémentaires.	
Modalité de l'opération		
Conditions particulières d'éligibilité :		
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les surfaces concernées ne doivent pas être inscrites en SAU ; ➤ Les modalités de gestion après le chantier d'ouverture doivent être établies au moment de la signature du contrat : elles doivent être inscrites dans le contrat, en engagement rémunéré ou en engagement non rémunéré. 		
Engagements non rémunérés :		
Éléments généraux :	<ul style="list-style-type: none"> - Respect des périodes adéquates en fonction de l'accessibilité et de la portance du sol (vérification auprès de l'animateur Natura 2000 du site) ; - Prise en compte des précautions techniques et opérationnelles de l'animateur du site Natura 2000. Tenue de rencontres <i>in situ</i> au minimum avant le commencement des travaux et au terme de l'opération ; - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions, plan d'exécution des travaux. 	
Engagements rémunérés :		
Griffage ou décapage pour les communautés pionnières en milieu sec	<ul style="list-style-type: none"> - Tronçonnage et bûcheronnage légers - Dessouchage ; - Rabotage des souches ; - Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat) ; - Débroussaillage, gyrobroyage, fauche avec exportation des produits de la coupe ; - Broyage au sol et nettoyage du sol, exportation des produits ; - Frais de mise en décharge ; - Griffage, décapage ou étrépage manuel ou mécanique. 	
Restauration de milieux ouverts au sein des pierriers	<ul style="list-style-type: none"> - Bûcheronnage, coupe d'arbres, abattage des végétaux ligneux ; - Arrachage des jeunes ligneux, élimination des rejets ; - Dessouchage ou dévitalisation, rabotage des souches ; - Période d'intervention : entre septembre et février. - Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle, (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat) ; - Débroussaillage, gyrobroyage, broyage, fauche, avec exportation des produits de la coupe ; - Arasage de tourradons; 	

Chantier d'entretien par gyrobroyage ou débroussaillage léger	<ul style="list-style-type: none"> - Tronçonnage et bûcheronnage légers ; - Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbateur possible pour les espèces et les habitats visés par le contrat) ; - Lutte contre les accrues forestières, suppressions des rejets ligneux ; - Débroussaillage, gyrobroyage, fauche avec exportation des produits ; - Arasage des tourradons ; - Frais de mise en décharge. 											
Points de contrôle :	<ul style="list-style-type: none"> - Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) ; - Comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces (photographies, ortho photos...) ; - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces travaillées ; - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente. 											
Durée du contrat :	Contrat de 5 ans.											
Financements :	FEADER, État, collectivités, autres.											
Secteurs concernés :	Deux pierriers de la vallée de la Cance et ses affluents. <u>Un protocole précis devra être établi au préalable de toutes actions de restauration.</u> Ces actions seront réalisées sur de petites surfaces dans l'objectif <u>d'une expérimentation.</u>						Les pierriers font 7,9 ha dans le site. Pierrier de Goult restauré en 2005-2006 : 3 ha Autres pierriers: 4,9 ha					
Objectifs à atteindre :	<p>A horizontal bar chart showing progress from 0 to 100% in increments of 10. The bar is green. A yellow box highlights the 30% mark with '2015' written above it. A red box highlights the 50% mark with 'Ojt' written above it.</p>											
Planification :												
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	
<i>Restaurer les Éboulis de plaines</i>	←-----→ Étude préalable		←-----→ Phase de travaux									

Les Landes sèches (LS)

Une Fiche de synthèse

Deux Fiches action

LS1 Restaurer les Landes sèches.

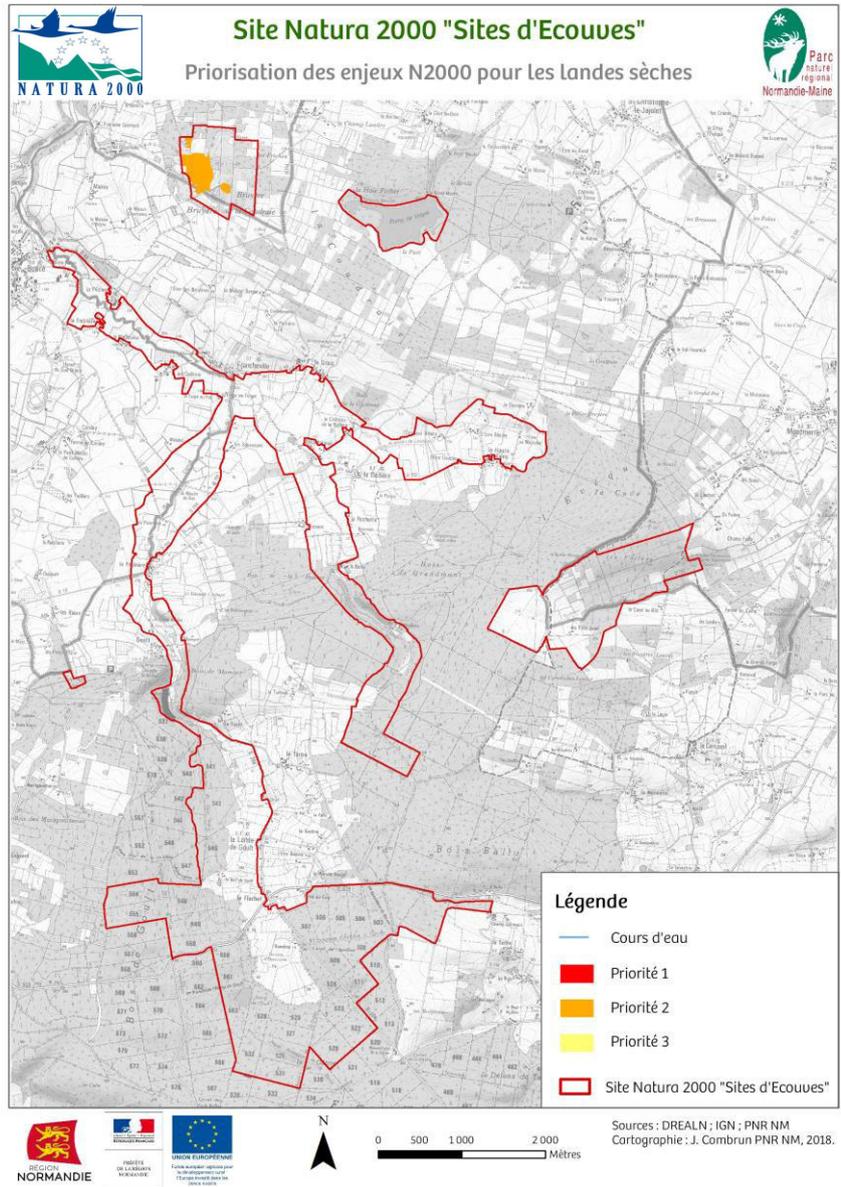
LS2 Entretenir les Landes sèches.

Fiche de synthèse

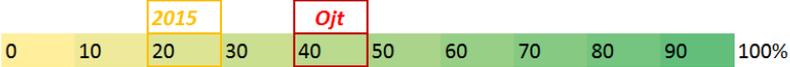
LES LANDES SÈCHES

Contexte :	Les Bruyères de la Coudraie sont constituées par l'une des rares étendues homogènes de landes sèches de la région. Situées sur les communes de Fleuré et de Francheville, ces landes présentent une diversité de formations depuis les landes basses à bruyères jusqu'aux landes hautes à genêts et à ajoncs. Les landes, exposées ouest à nord-ouest se situent entre 230 et 250 mètres d'altitude.				
Dispositifs mis en place :	<ul style="list-style-type: none"> - Plans simples de gestion en forêt privée. - Broyage ras annuel de la lande sèche basse par la société de chasse de l'Alouette Fleuré/Tanques sur un large layon sur 1,5 hectare environ. - Broyage de réouverture de la lande haute sur quelques secteurs. 				
Habitats cibles :	Lande atlantique subsèche (4030).				
Espèces cibles :	-				
Personnes ou structures concernées :	Propriétaires, Sociétés de chasse, commune de Fleuré.				
Actions envisageables :	<p>LD1 Restaurer des Landes sèches.</p> <p>LD2 Entretien des Landes sèches.</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;"><u>Priorités</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> </tr> </tbody> </table>	<u>Priorités</u>	1	1
<u>Priorités</u>					
1					
1					
Animation :	Animateur Natura 2000 du site. Animation continue réalisée par le chargé de mission Natura 2000.				
Suivis :	Animateur Natura 2000 du site. <ul style="list-style-type: none"> - Travail important de recherche sur le foncier de la lande et de concertation dans l'objectif de restaurer certains secteurs avec la société de chasse. - <i>Diagnostic préalable de l'état de l'habitat de lande sèche (structure, physionomie, composition floristique, dynamique...),</i> - <i>Étude préalable à des travaux expérimentaux de restauration,</i> - <i>Suivi floristique (pour les habitats naturels d'intérêt européen) des secteurs restaurés.</i> 				
Partenaires techniques :	DREAL N, DDT 61, CBNB, collectivités, CRPF, Syndicat de la propriété forestière privée.				
Financements :	Région, État, Europe, collectivités, autres.				
Sensibilisation :	Animateur du site Natura 2000.				

Localisation :



Site Natura 2000 Sites d'Écouves FR 2500100	Restaurer les Landes sèches	Action
		LS 1
Espèces cibles :	-	
Habitats cibles :	Lande atlantique subsèche (4030).	
Milieux concernés :	Landes sèches des Bruyères de la Coudraie.	
Orientation(s) :	4-Maintenir des landes sèches remarquables ouvertes.	
Objectif(s) :	<p>Restaurer les landes sèches.</p> <p>Restaurer les secteurs de landes sèches colonisés spontanément par les ligneux.</p> <p>Effectuer de l'abattage, du broyage, de l'arrachage de ligneux issus de la régénération spontanée, des décapages ou étrépages pour favoriser l'apparition d'espèces pionnières stockées dans la banque de graines du sol.</p> <p>Il s'agit de restaurer des mosaïques d'habitats naturels de différents stades de landes sèches (basse, moyenne et haute).</p>	
Périmètre d'application :	Landes sèches du site.	
Priorité d'action :	1 – Prioritaire.	
Acteurs concernés :	Propriétaires, gestionnaires forestiers, associations, collectivités locales.	
Type de contrat :	Contrat Natura 2000 ou dispositifs complémentaires.	
Modalité de l'opération		
Conditions particulières d'éligibilité :		
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les surfaces concernées ne doivent pas être inscrites en SAU ; ➤ Les modalités de gestion après le chantier d'ouverture doivent être établies au moment de la signature du contrat : elles doivent être inscrites dans le contrat, en engagement rémunéré ou en engagement non rémunéré. 		
Engagements non rémunérés :		
Éléments généraux :	<ul style="list-style-type: none"> - Respect des périodes adéquates en fonction de l'accessibilité et de la portance du sol (vérification auprès de l'animateur Natura 2000 du site) ; - Prise en compte des précautions techniques et opérationnelles de l'animateur du site Natura 2000. Tenue de rencontres <i>in situ</i> au minimum avant le commencement des travaux et au terme de l'opération ; - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions, plan d'exécution des travaux. 	
Engagements rémunérés :		
Restauration de milieux ouverts ou de mosaïques de milieux ouverts	<ul style="list-style-type: none"> - Bûcheronnage, coupe d'arbres, abattage des végétaux ligneux ; - Arrachage des jeunes ligneux, élimination des rejets ; - Dessouchage ou dévitalisation, rabotage des souches ; - Période d'intervention : entre septembre et février. - Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle, (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat) ; - Débroussaillage, gyrobroyage, broyage, fauche, avec exportation des produits de la coupe ; - Arasage de tourradons; - Frais de mise en décharge. 	

Griffage ou décapage pour les communautés pionnières en milieu sec	<ul style="list-style-type: none"> - Tronçonnage et bûcheronnage légers - Dessouchage ; - Rabotage des souches ; - Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat) ; - Débroussaillage, gyrobroyage, fauche avec exportation des produits de la coupe ; - Broyage au sol et nettoyage du sol, exportation des produits ; - Frais de mise en décharge ; - Griffage, décapage ou étrépage manuel ou mécanique. 											
Points de contrôle :	<ul style="list-style-type: none"> - Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) ; - Comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces (photographies, ortho photos...) - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces travaillées ; - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente. 											
Durée du contrat :	Contrat de 5 ans.											
Financements :	FEADER, État, collectivités, autres.											
Secteurs concernés :	Bruyères de la Coudraie. Diagnostic préalable de l'état de l'habitat de lande sèche. Études préalables à des travaux expérimentaux de restauration.						<i>7,18 hectares de landes sèches d'intérêt européen. 1,5 hectares restaurés et broyés par la société de chasse.</i>					
Objectifs à atteindre :	 <p>A horizontal progress bar with a scale from 0 to 100% in increments of 10. The bar is filled with green. A yellow box highlights the 20% mark, labeled '2015'. A red box highlights the 40% mark, labeled 'Ojt'.</p>											
Planification :												
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	
<i>Restaurer les Landes sèches remarquables</i>	 <p>A red double-headed arrow spans from the 2021 column to the 2025 column.</p>											

Site Natura 2000 Sites d'Écouves FR 2500100	Entretien des Landes sèches	Action
		LS 2
Espèces cibles :	-	
Habitats cibles :	Lande atlantique subsèche (4030).	
Milieux concernés :	Landes sèches des Bruyères de la Coudraie.	
Orientation(s) :	4-Maintenir des landes sèches remarquables ouvertes.	
Objectif(s) :	Entretien des landes sèches basses et des landes sèches restaurées. Entretien par fauche ou broyage des secteurs de landes sèches.	
Périmètre d'application :	Landes sèches du site.	
Priorité d'action :	1 – Prioritaire.	
Acteurs concernés :	Propriétaires, gestionnaires forestiers, associations, collectivités locales.	
Type de contrat :	Contrat Natura 2000 ou dispositifs complémentaires.	
Modalité de l'opération		
Conditions particulières d'éligibilité :		
➤ Les surfaces concernées ne doivent pas être inscrites en SAU.		
Engagements non rémunérés :		
Éléments généraux :	<ul style="list-style-type: none"> - Respect des périodes adéquates en fonction de l'accessibilité et de la portance du sol (vérification auprès de l'animateur Natura 2000 du site) ; - Prise en compte des précautions techniques et opérationnelles de l'animateur du site Natura 2000. Tenue de rencontres <i>in situ</i> au minimum avant le commencement des travaux et au terme de l'opération ; - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions, plan d'exécution des travaux. 	
Engagements rémunérés :		
Chantier d'entretien par gyrobroyage ou débroussaillage léger	<ul style="list-style-type: none"> - Tronçonnage et bûcheronnage légers ; - Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbateur possible pour les espèces et les habitats visés par le contrat) ; - Lutte contre les accrus forestiers, suppression des rejets ligneux ; - Débroussaillage, gyrobroyage, fauche avec exportation des produits ; - Arasage des tourradons ; - Frais de mise en décharge. 	
Gestion par une fauche d'entretien	<ul style="list-style-type: none"> - Fauche manuelle ou mécanique ; - Défeutrage (enlèvement de biomasse en décomposition au sol) ; - Conditionnement ; - Transport des matériaux évacués ; - Frais de mise en décharge. 	
Points de contrôle :	<ul style="list-style-type: none"> - Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) ; - Comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces (photographies, ortho photos...) ; - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces travaillées ; - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente. 	
Durée du contrat :	Contrat de 5 ans.	

Financements :	FEADER, État, collectivités, autres.										
Secteurs concernés :	Bruyères de la Coudraie. Diagnostic préalable de l'état de l'habitat de lande sèche. Études préalables à des travaux expérimentaux de restauration.						7,18 hectares de landes sèches d'intérêt européen. 1,5 hectares de restaurés et broyés par la société de chasse.				
Objectifs à atteindre :											
Planification :											
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
<i>Entretien des landes sèches</i>			←—————→								

Les Actions complémentaires (AC)

Une Fiche de synthèse

Deux Fiches action

AC1 Accompagner une gestion forestière favorable aux habitats forestiers et aux espèces d'intérêt européen.

AC2 Contrôler les espèces indésirables et limiter leur dispersion.

Fiche de synthèse

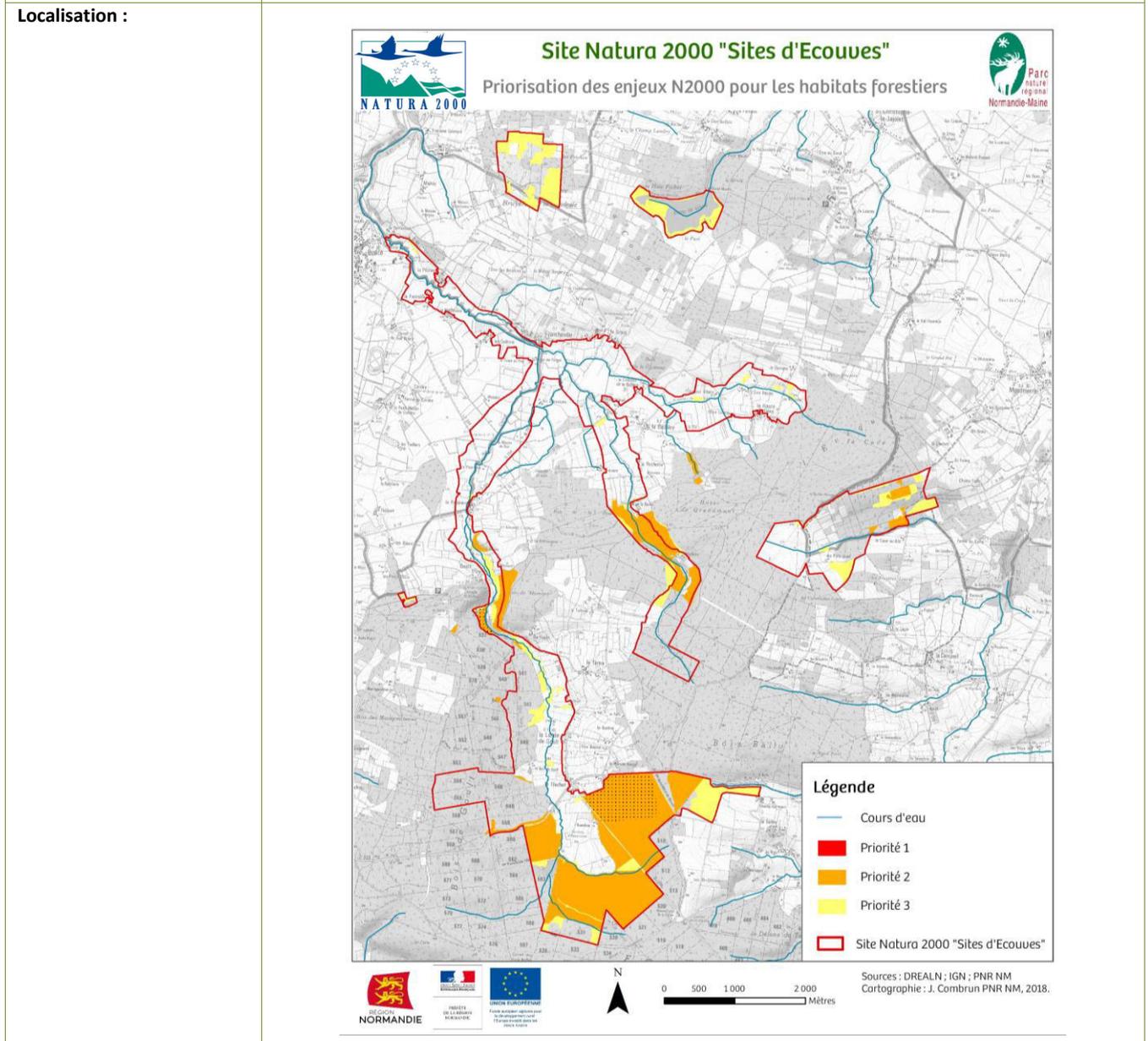
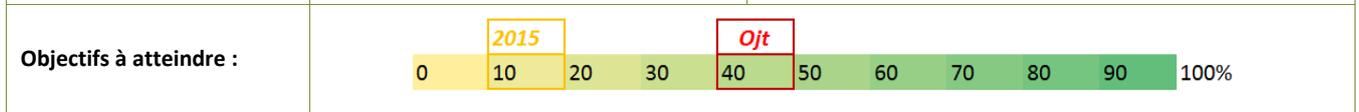
LES ACTIONS COMPLÉMENTAIRES

Contexte :	<p>Les actions complémentaires concernent les habitats forestiers de hêtraie-chênaie acidiphiles, les bétulaies à sphaignes et le Lucane cerf-volant. Cette dernière espèce est peu connue et peu suivie sur le site. Les habitats forestiers mériteraient un suivi plus complet sur leur état de conservation et la possibilité de mettre en œuvre des actions de maintien du bois sénescant et le traitement des peuplements en irrégulier.</p> <p>Les espèces invasives connues sur le site sont la Renouée du Japon et l'Écrevisse du Pacifique. La Renouée du Japon est connue en forêt principalement sur la route départementale 908. Quant à l'Écrevisse du Pacifique, elle est connue à l'étang de Vrigny et sur les principaux cours d'eau du site (La Cance, Le Landrion et La Gastine). Un suivi régulier est très important pour connaître l'état de la progression de l'espèce. Des interventions sont pour le moment en attente d'expérimentation. Le DocOb permettra de pouvoir mettre en œuvre des mesures reconnues comme étant fiables pour limiter et éradiquer les espèces invasives.</p>				
Dispositifs mis en place :	<ul style="list-style-type: none"> - Projet d'aménagement forestier de la forêt domaniale d'Écouves, - Réserve biologique intégrale en forêt domaniale d'Écouves (Parcelles : 507, 506, 505, 504) (63,50 ha), - Plans simples de gestion en forêt privée, - Plan de conservation de l'Écrevisse à pieds blancs – PNR NM => Dispositifs limitant la remontée des Écrevisses invasives installé sur un ouvrage, sensibilisation des propriétaires. 				
Habitats cibles :	Chênaie-hêtraie atlantique acidiphile à Houx (9120) (305 ha), Bétulaie tourbeuse à sphaignes (91D0*).				
Espèces cibles :	Écaille chiné (1078) ; Lucane cerf-volant (1083).				
Personnes ou structures concernées :	Propriétaires, ONF, CRPF, collectivités.				
Actions envisageables :	<p>AC1 Accompagner une gestion forestière favorable aux habitats forestiers et aux espèces d'intérêt européen</p> <p>AC2 Contrôler les espèces indésirables et limiter leur dispersion.</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">Priorités</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">3</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">2</td> </tr> </tbody> </table>	Priorités	3	2
Priorités					
3					
2					
Animation :	<p>Animateur Natura 2000 du site.</p> <p>Animation continue réalisée par le chargé de mission Natura 2000.</p>				
Suivis :	<p>Animateur Natura 2000 du site et partenaires en forêt (ONF, PNR NM, CRPF)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi floristique des habitats naturels d'intérêt européen restaurés, - Suivi du bois mort dans les parcelles forestières, - Inventaire des espèces invasives floristiques, - Suivi des écrevisses invasives sur le bassin versant. 				
Partenaires techniques :	DREAL N, DDT 61, CBNB, collectivités, CRPF, ONF, AESN, Fédération pour la pêche et la protection des milieux aquatique de l'Orne, associations de pêche, Syndicat de la propriété forestière privée, CD 61, PNR NM...				
Financements :	Région, État, Europe, collectivités, autres.				
Sensibilisation :	Animateur du site Natura 2000.				

Site Natura 2000 Sites d'Écouves FR 2500100	Accompagner une gestion forestière favorable aux habitats forestiers et aux espèces d'intérêt européen		Action
			AC 1
Espèces cibles :	Écaille chiné (1078), Lucane cerf-volant (1083), Écrevisse à pieds blancs (1092), Lamproie de Planer (1096), Chabot (1163)		
Habitats cibles :	Chênaie-hêtraie atlantique acidiphile à Houx (9120), Bétulaie tourbeuse à sphaignes (91D0*).		
Milieux concernés :	Forêts et plus particulièrement les hêtraies-chênaies acidiphiles à Houx.		
Orientation(s) :	5 – Garantir une gestion forestière favorable aux espèces et aux habitats naturels du site.		
Objectif(s) :	Favoriser une gestion forestière compatible avec le maintien de la hêtraie-chênaie acidiphile à Houx en bon état de conservation et le maintien du bois mort dans les peuplements de feuillus. Garantir l'intégrité de la bétulaie à sphaignes ainsi que le régime des eaux qui l'alimentent. Favoriser des peuplements irréguliers présentant différentes strates et la régénération naturelle, mettre en place des îlots de sénescences et conserver du bois mort au sol et sur pied, limiter les essences exotiques dans les hêtraie-chênaie acidiphiles à Houx.		
Périmètre d'application :	L'ensemble des forêts du site.		
Priorité d'action :	3 – Tertiaire.		
Acteurs concernés :	Propriétaires, gestionnaires forestiers, associations, collectivités locales.		
Type de contrat :	Contrat Natura 2000 ou dispositifs complémentaires.		
Modalité de l'opération			
Conditions particulières d'éligibilité :			
<ul style="list-style-type: none"> ➤ La coupe de peuplement allochtone suivie soit d'une plantation en essences locales appropriées. Les coupes de peuplements à caractère productif ne peuvent être financées dans le cadre de cette mesure. ➤ Les modalités de gestion après travaux doivent être établies au moment de la signature du contrat : elles doivent être inscrites dans le contrat, en engagement rémunéré ou en engagement non rémunéré. Les engagements rémunérés ne peuvent porter au-delà de la durée du contrat ; ➤ Le dispositif de mise en place de bois sénescents présente des conditions particulières d'éligibilité * 			
Engagements non rémunérés :			
Éléments généraux :	<ul style="list-style-type: none"> - Respect des périodes adéquates en fonction de l'accessibilité et de la portance du sol (vérification auprès de l'animateur Natura 2000 du site) ; - Prise en compte des précautions techniques et opérationnelles de l'animateur du site Natura 2000. Tenue de rencontres <i>in situ</i> au minimum avant le commencement des travaux et au terme de l'opération ; - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions, plan d'exécution des travaux ; - Le bénéficiaire s'engage à marquer les arbres sélectionnés ou à délimiter les îlots de sénescence au moment de leur identification à la peinture ou à la griffe. 		
Engagements rémunérés :			
Régénération naturelle avec des espèces adaptées / Regarnissage	<ul style="list-style-type: none"> - Travail superficiel du sol (crochetage) ; - Dégagement de taches de semis acquis ; - Lutte contre les espèces (herbacée ou arbustive) concurrentes ; - Mise en défens de régénération acquise (protection individuelle ou clôture) et rebouchage des trous laissés par les poteaux lors de la dépose de clôtures ; - Plantation ou enrichissement. 		

Abattage/exportation d'arbres	<ul style="list-style-type: none"> - Coupe d'arbres ; - Enlèvement et transfert des produits de coupe vers un lieu de stockage sûr (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les habitats et espèces visées par le contrat) ; - Dévitalisation par annellation ; - Débroussaillage, fauche, broyage ; - Nettoyage éventuel du sol ; - Elimination de la végétation envahissante ; - Emondage, taille têtard, mais aussi tailles de formation.
Favoriser le bois sénescent	<ul style="list-style-type: none"> - Les opérations éligibles consistent en le maintien sur pied d'arbres correspondant aux critères énoncés pendant 30 ans, ainsi que d'éventuelles études et frais d'experts. - L'engagement contractuel du propriétaire porte sur une durée de 30 ans. Il est admis sur cette durée que l'engagement n'est pas rompu si les arbres réservés subissent des aléas : volis, chablis ou attaques d'insectes. Dans ce cas, c'est l'arbre ou ses parties maintenues au sol qui valent engagement.
<p>* Conditions d'éligibilité spécifiques pour la mesure bois sénescent : Les surfaces se trouvant dans une situation d'absence de sylviculture, par choix (réserve intégrale) ou par défaut (parcelle non accessible) ne sont pas éligibles. Les critères de non accessibilité des parcelles sont à préciser au niveau régional.</p> <p>Les contrats portent sur des arbres des essences principales ou secondaires pour un volume à l'hectare contractualisé avec cette action d'au moins 5 m³ bois fort. Ils peuvent concerner des arbres disséminés dans le peuplement mais aussi et surtout de préférence des groupes d'arbres dits îlots de sénescence. Ces îlots sont recommandés par les scientifiques pour le développement d'un certain nombre d'espèces concernées par l'action.</p> <p>Les arbres choisis doivent appartenir à une catégorie de diamètre à 1,30 mètre du sol supérieur ou égale au diamètre d'exploitabilité fixé par essence dans les orientations régionales forestières. En outre, ils doivent présenter un houppier de forte dimension, ainsi que, dans la mesure du possible, être déjà sénescents, ou présenter des fissures, des branches mortes ou des cavités.</p> <p>A défaut de spécifications dans les orientations régionales forestières, ces arbres doivent au minimum avoir un diamètre supérieur à 40 cm à 1,30 mètre et présenter une ou plusieurs cavités.</p> <p><i>Exception : Dans le cas du Taupin violacé (en contexte de chênaie), et du Pique prune dans une moindre mesure, apparaît un besoin spécifique d'arbres présentant des cavités basses ou simplement une blessure à la base du tronc, même sur des arbres de petit diamètre (40 cm ou moins), en principe non éligibles aux critères énoncés ici mais pouvant être indispensables à l'espèce dans certains contextes. De tels arbres peuvent donc être éligibles pour la mise en œuvre de cette action lorsque la situation l'exige absolument.</i></p> <p>En contexte de futaie régulière, le maintien d'arbres adultes après la coupe définitive conduit à leur faire surplomber un jeune peuplement issu de régénération au sein duquel leur extraction ultérieure sera rendue délicate. C'est pourquoi le renouvellement du contrat doit être possible pour les arbres qui répondent encore aux critères d'éligibilité. En contexte irrégulier, le renouvellement du contrat est également possible dans les mêmes conditions.</p> <p>Cette action ne peut être contractualisée qu'accompagnée d'autres actions forestières de l'annexe 1.</p> <p><i>Cas particulier : en forêt domaniale, compte tenu du principe selon lequel seules des opérations qui vont au-delà des bonnes pratiques identifiées du bénéficiaire peuvent être financées, l'action consistera à financer le maintien d'arbres sénescents au-delà des instructions prises en matière de conservation de la biodiversité, et au-delà du 5^{ème} m³ réservé à l'hectare contractualisé avec cette action.</i></p>	
Points de contrôle :	<ul style="list-style-type: none"> - Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) ; - Comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces (photographies, ortho photos...); - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces travaillées ; - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente.
Durée du contrat :	Contrat de 5 ans.
Financements :	FEADER, État, AESN, collectivités, autres.

Secteurs concernés :	Chênaie-hêtraie atlantique acidiphile à Houx (295,92 ha) en priorité. Peuplements de feuillus dans le périmètre (364 ha).	63,50 ha en Rbi en forêt domaniale. Il est difficile d'estimer quelles actions dans la gestion courante forestière en forêt domaniale et en forêt privée auraient pu contribuer à la préservation du Lucane cerf-volant et des Chênaies-hêtraies d'intérêt européen.
-----------------------------	--	---



Planification :	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
<i>Accompagner une gestion forestière favorable aux habitats forestiers et aux espèces d'intérêt européen</i>					←					→	

Site Natura 2000 Sites d'Écouves FR 2500100	Contrôler les espèces indésirables et limiter leur dispersion	Action AC 2
Espèces cibles :	Ensemble des espèces du site.	
Habitats cibles :	Ensemble des habitats naturels du site.	
Milieux concernés :	Tous les milieux du site.	
Orientation(s) :	Toutes les orientations.	
Objectif(s) :	Contrôler/Éliminer une espèce animale ou végétale indésirable : espèce envahissante (autochtone ou exogène) qui impacte ou dégrade fortement l'état, le fonctionnement, la dynamique de l'habitat ou de l'espèce dont l'état de conservation justifie cette action.	
Périmètre d'application :	L'ensemble du site.	
Priorité d'action :	2 – Secondaire.	
Acteurs concernés :	Propriétaires, gestionnaires forestiers, associations, collectivités locales.	
Type de contrat :	Contrat Natura 2000 ou dispositifs complémentaires.	
Modalité de l'opération		
Conditions particulières d'éligibilité :		
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les surfaces concernées ne doivent pas être inscrites en SAU, hors opérations collectives ; ➤ Cette action peut être utilisée si l'état d'un ou de plusieurs habitats ou espèces est menacé ou dégradé par la présence d'une espèce indésirable et si la station d'espèce indésirable est de faible dimension. <p>On parle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'élimination : si l'action vise à supprimer tous les spécimens de la zone considérée. On conduit un chantier d'élimination, si l'intervention est ponctuelle. L'élimination est soit d'emblée complète soit progressive. - de limitation : si l'action vise simplement à réduire la présence de l'espèce indésirable en deçà d'un seuil acceptable. On conduit un chantier de limitation si l'intervention y est également ponctuelle mais répétitive car il y a une dynamique de recolonisation permanente. <p>Dans tous les cas, les techniques de lutte retenues devront être en conformité avec les réglementations en vigueur et avoir démontré leur efficacité et leur innocuité par rapport au milieu et aux autres espèces ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le financement de l'application de la réglementation sur la chasse ou les animaux classés nuisibles, des dégâts d'espèces prédatrices ou encore l'élimination ou la limitation d'une espèce dont la station est présente sur la majeure partie du site et/ou en dehors du site ne sont pas éligibles aux contrats Natura 2000. 		
Engagements non rémunérés :		
Éléments généraux	<ul style="list-style-type: none"> - Respect des périodes adéquates défini avec l'animateur Natura 2000 du site ; - Prise en compte des précautions techniques et opérationnelles de l'animateur du site Natura 2000. Tenue de rencontres <i>in situ</i> au minimum avant le commencement des travaux et au terme de l'opération ; - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions, des pratiques de pâturage, plan d'exécution des travaux (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire). 	
Espèces animales	- Lutte chimique interdite (hors dérogation écrite des services instructeurs).	
Espèces végétales	<ul style="list-style-type: none"> - Les traitements chimiques doivent présenter un caractère exceptionnel et porter sur des surfaces aussi restreintes que possible ; - Le bénéficiaire s'engage à ne pas réaliser d'opérations propres à stimuler le développement des végétaux indésirables (exemple : lutte contre le robinier, puis ouverture brutale stimulant le drageonnage). 	
Engagements rémunérés :		
Espèces animales	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisition de cages pièges ou autres matériels adaptés à la capture ; - Mise en place de dispositifs limitant la colonisation ; - Suivi et collecte des pièges. 	

Espèces végétales	<ul style="list-style-type: none"> - Arrachage manuel (cas de densités faibles à moyennes) ; - Coupe manuelle ; - Broyage mécanique des régénérations et taillis de faible diamètre (selon l'espèce) ; - Coupe des grands arbres et des semenciers, dévitalisation par annellation ; - Enlèvement et transfert des produits de coupe (le procédé sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat) ; - Bâchage, implantation d'un sur-semis visant à concurrencer l'espèce invasive ; - Traitement chimique des semis, des rejets, ou des souches uniquement pour les espèces à forte capacité de rejet. 																																		
Durée du contrat :	Contrat de 5 ans.																																		
Financements :	FEADER, État, AESN, collectivités, autres.																																		
Secteurs concernés :	Secteur de la Gastine pour les écrevisses invasives. Acquisition de nasse pour assurer un suivi régulier de la progression des écrevisses invasives. Identifier les secteurs de présence de la Renouée du Japon.						<i>1 ouvrage aménagé afin de limiter la remontée des écrevisses invasives dans le cadre du plan de conservation du Parc.</i>																												
Objectifs à atteindre :	<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td></td> <td style="background-color: yellow;">2015</td> <td style="border: 2px solid red; color: red;">Obj</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td style="background-color: yellow;">0</td> <td style="background-color: yellow;">10</td> <td style="border: 2px solid red; color: red;">20</td> <td>30</td> <td>40</td> <td>50</td> <td>60</td> <td>70</td> <td>80</td> <td>90</td> <td>100%</td> </tr> </table>												2015	Obj											0	10	20	30	40	50	60	70	80	90	100%
	2015	Obj																																	
	0	10	20	30	40	50	60	70	80	90	100%																								
Planification :																																			
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028																								
<i>Contrôler les espèces indésirables et limiter leur dispersion</i>	←—————→																																		

Le Suivi des habitats naturels et des espèces (S)

Une Fiche de synthèse

Trois Fiches action

S1 Inventorier et suivre les espèces remarquables du site.

S2 Cartographier et suivre les habitats remarquables du site

S3 Suivre la qualité des milieux aquatiques

Fiche de synthèse

LE SUIVI DES HABITATS NATURELS ET DES ESPÈCES

Contexte :	<i>Plusieurs suivis ont été organisés sur les différents secteurs du site notamment pour la révision du DocOb ou pour le suivi des travaux. La pérennité de ces suivis et la cohérence sont toujours compliqués à coordonner et à mettre en œuvre avec un protocole pertinent et reproductible et avec des financements limités. Il existe beaucoup de bibliographie et de suivis peu ou pas connus notamment sur le Bois de Goult.</i>	
Dispositifs mis en place :	<ul style="list-style-type: none"> - Plan de gestion de la Lande des Prés Jean (PNR NM & CENN), - Plan de gestion du projet de RB mixte (ONF), - Plan d'aménagement de la forêt domaniale d'Écouves (ONF), - Plan de gestion des Petits Riaux (CD 61), - Plan de conservation flore du PNR NM (Littorelle à une fleur, Linaigrette vaginée), - Plan de conservation des rhopalocères du PNR NM (Damier de la Succise), - Plan de conservation de l'Écrevisse à pieds blancs du PNR NM, - Plan de conservation des chiroptères du PNR NM, - Plan national d'action de la Loutre (CPIE des collines normandes), - Suivi du programme restauration de l'Orne et ses affluents (SyMOA), - Suivi flore et faune des terrains de la ferme de l'Aumône et de la lande de Beaumâtre (CENN), - Suivi de l'Engoulevent d'Europe, Triton marbré (ONF), - Suivi de la dynamique de végétations de pierriers du PNR NM, - Suivi flore et faune aux Petits Riaux. 	
Habitats cibles :	Tous les habitats naturels du site.	
Espèces cibles :	Toutes les espèces du site.	
Personnes ou structures concernées :	Propriétaires, ONF, CD 61, associations, collectivités, PNR NM, Ministère de la Défense, CPIE, SAGE Orne Amont, Fédération de pêche...	
Actions envisageables :	<p>S1 Inventorier et suivre les espèces remarquables du site.</p> <p>S2 Cartographier et suivre les habitats remarquables du site</p> <p>S3 Suivre la qualité des milieux aquatiques</p>	<p><u>Priorités</u></p> <p>1</p> <p>1</p> <p>2</p>
Animation :	Animateur Natura 2000 du site. Animation continue réalisée par le chargé de mission Natura 2000.	
Partenaires techniques :	DREAL N, DDT 61, CBNB, collectivités, CRPF, AESN, CD 61, Fédération pour la pêche et la protection des milieux aquatique de l'Orne, associations de pêche, SYMOA, SAGE Orne Amont, CENN, ONF, PNR NM, CPIE, AFFO, lycée de Sées...	
Financements :	Région, État, Europe, collectivités, autres.	
Sensibilisation :	Animateur du site Natura 2000.	

Site Natura 2000 Sites d'Écouves FR 2500100	Inventorier et suivre les espèces remarquables du site	Action
		S 1
Espèces cibles :	Ensemble des espèces du site.	
Habitats cibles :	-	
Orientation(s) :	6-Assurer le suivi des habitats naturels et des espèces remarquables ainsi que de la qualité des milieux aquatiques. 7-Évaluer, Informer, Sensibiliser et Communiquer.	
Objectif(s) :	Mieux connaître et suivre les espèces d'intérêt européen : effectif, répartition... ; Évaluer l'impact d'opérations de gestion/restauration sur les habitats et espèces remarquables ; Accroître les données naturalistes sur le territoire.	
Périmètre d'application :	L'ensemble du site.	
Priorité d'action :	1 – Prioritaire.	
Acteurs concernés :	Structure animatrice et partenaires associés.	
Type de contrat :	Animation du site ou dispositifs complémentaires.	
Modalité de l'opération		
Conditions particulières d'éligibilité :		
La mise en place d'inventaires et de suivis est définie conjointement entre la structure animatrice et les services de l'État. Leurs résultats sont par la suite présentés en Comité de pilotage, aux propriétaires, aux exploitants agricoles et aux élus concernés.		
Engagements contractuels :		
Suivis	<ul style="list-style-type: none"> - Dénombrement des effectifs d'une population connue ou d'un échantillon d'une population déjà étudiée ; - Mise en place d'un protocole de suivi d'une ou de plusieurs espèces d'intérêt européen afin de préciser leur évolution dans le temps (dynamique naturelle ou dynamique observée, dénombrement suite à une opération de restauration) ; - Participation à des programmes de suivi locaux, régionaux et nationaux (Plan de conservation flore ou faune, ...). <p>→ <i>Écrevisses à pieds blancs sur la dernière station connue (tous les 2 ans) ;</i> → <i>Damier de la Succise dans la vallée de la Cance (tous les 2 ans, suivi des nids communautaires et tous les 4 ans suivi des Succises des prés) ;</i> → <i>Chabot et Lamproie de Planer (suivi tous les 10 ans avec une pêche électrique sur les 3 stations initiales) ;</i> → <i>Triton crêté (suivi et estimation de la population)</i> → <i>Lucane cerf-volant (présence et suivi dans les habitats favorables),</i> → <i>Loutre d'Europe sur la Cance et ses affluents – suivi du CPIE sur la haute vallée de l'Orne.</i></p>	
Inventaires complémentaires	<ul style="list-style-type: none"> - Conduite d'études permettant de préciser les effectifs de populations peu étudiées ; - Recherche des espèces d'intérêt européen du site sur des secteurs où elles n'ont pas encore été observées mais présentant un potentiel d'accueil ; - Établissement d'une évaluation de l'état de conservation des espèces d'intérêt européen sur le site. <p>→ <i>Rechercher des odonates d'intérêt européen (Cordulie à corps fin, Agrion de Mercure, Chiroptères) ;</i></p>	
Prospections	<ul style="list-style-type: none"> - Recherche d'autres espèces remarquables actuellement non connues/revues sur le site mais pouvant potentiellement être présentes ; - Étude d'autres espèces ou groupes d'espèces pouvant indiquer le potentiel d'accueil de milieux pour certaines espèces d'intérêt européen (amphibiens, odonates...) - Incitation auprès des partenaires locaux pour faire du site Natura 2000 un territoire de prospection 	

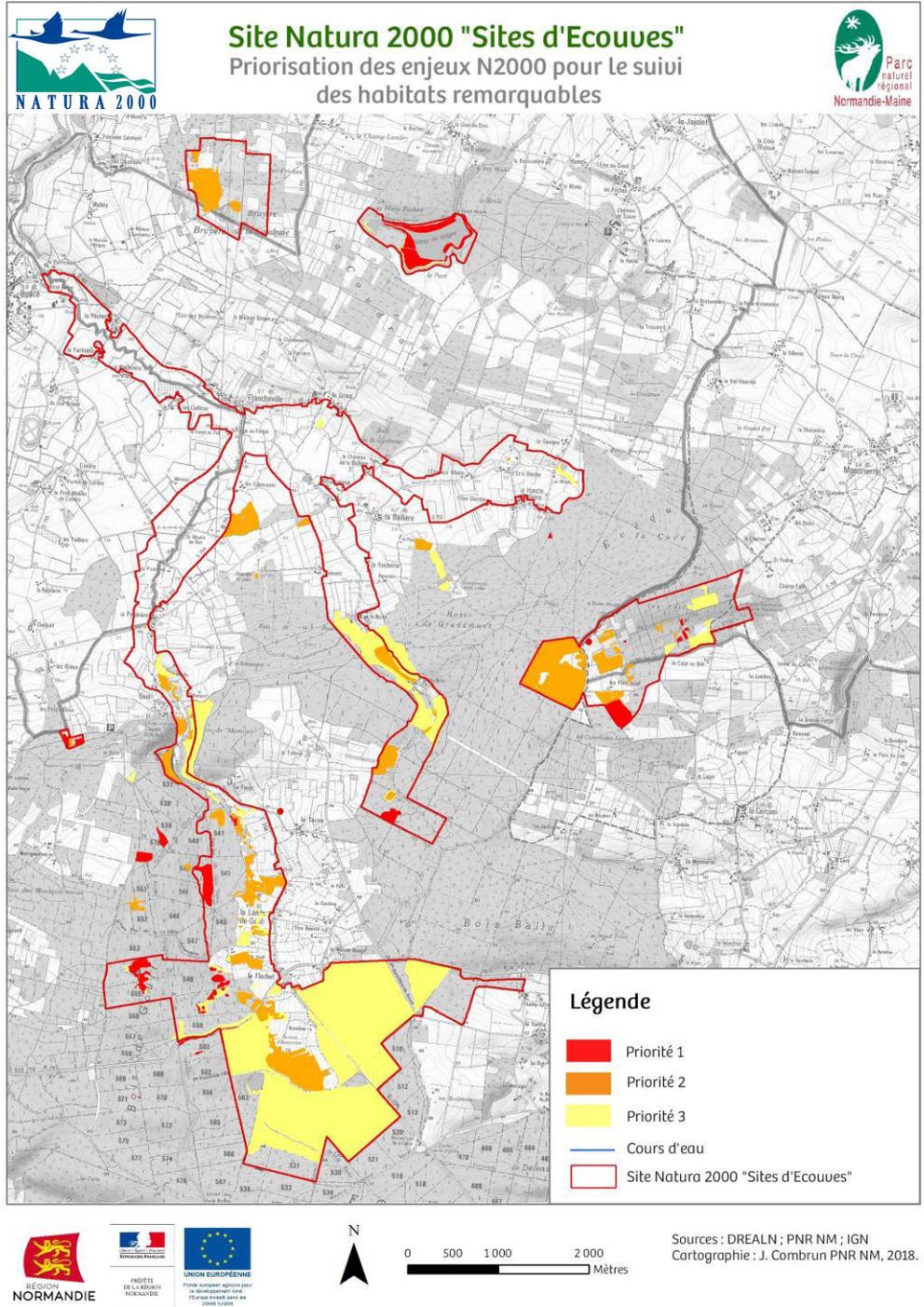
	<p>privilegié pour toutes observations naturalistes.</p> <p>→ <i>Linaigrette vaginée</i> – poursuivre suivi par le plan de conservation flore du PNR NM ;</p> <p>→ <i>Littorelle à une fleur</i> - poursuivre suivi par le plan de conservation flore du PNR NM ;</p> <p>→ <i>Autres espèces flores ou faunes remarquables du site.</i></p>
Point de contrôle :	- Rapport transmis à la DREAL N et DDT 61.
Durée du contrat :	Variable (1 an).
Financements :	FEADER, État, AESN, collectivités, autres.
Objectifs à atteindre :	Avoir un suivi régulier des espèces d'intérêt européen (priorité : Damier de la Succise et Écrevisse à pieds blancs).

Localisation :

Planification :											
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
<i>Inventorier et suivre les espèces remarquables du site</i>	Damier Écrevisse Amphibiens	Flore	Damier Écrevisse	Flore	Damier Écrevisse Amphibiens	Flore	Damier Écrevisse	Flore	Damier Écrevisse Amphibiens	Flore	Damier Écrevisse

Site Natura 2000 Sites d'Écouves FR 2500100	Cartographier et suivre les habitats remarquables du site	Action S 2
Espèces cibles :	-	
Habitats cibles :	Ensemble des habitats du site.	
Orientation(s) :	6-Assurer le suivi des habitats naturels et des espèces remarquables ainsi que de la qualité des milieux aquatiques. 7-Évaluer, Informer, Sensibiliser et Communiquer.	
Objectif(s) :	Mieux connaître et suivre les habitats d'intérêt européen : surface, composition du cortège floristiques, état de conservation, dynamique d'évolution... ; Mieux connaître la topographie, l'hydrologie des habitats naturels humides (tourbières, landes humides, prairies paratourbeuses) ; Évaluer l'impact d'opérations de gestion/restauration sur les habitats et espèces remarquables ; Accroître les données naturalistes sur le territoire.	
Périmètre d'application :	L'ensemble du site.	
Priorité d'action :	1 – Prioritaire.	
Acteurs concernés :	Structure animatrice et partenaires associés.	
Type de contrat :	Animation du site ou dispositifs complémentaires.	
Modalité de l'opération		
Conditions particulières d'éligibilité :		
La mise en place d'inventaires et de suivis est définie conjointement entre la structure animatrice et les services de l'État. Leurs résultats sont par la suite présentés en Comité de pilotage, aux propriétaires, aux exploitants agricoles et aux élus concernés.		
Engagements contractuels :		
Suivis	<ul style="list-style-type: none"> - Veille sur les secteurs où des habitats d'intérêt européen ont été repérés afin de s'assurer de leur maintien ; - Mise en place d'un protocole de suivi d'un ou de plusieurs habitats d'intérêt européen afin de préciser leur évolution dans le temps (dynamique naturelle ou dynamique observée suite à une opération de restauration). 	
Cartographie complémentaire	<ul style="list-style-type: none"> - Élaboration de typologie et/ou cartographie des habitats naturels à l'échelle de certains secteurs remarquables (Terrain militaire de la ferme de l'Aumône, Prés Jean, Landes de Montmerrei...); - Élaboration des études topologiques, pédologiques et hydrologiques au préalable de travaux de restauration des habitats naturels d'intérêt européen humides (tourbières, landes humides, prairies paratourbeuses). - Réalisation d'une évaluation de l'état de conservation des habitats d'intérêt européen. 	
Mises à jour de la cartographie des habitats naturels	<ul style="list-style-type: none"> - Renouveler la cartographie des habitats naturels à l'échelle du site Natura 2000 (tous les 10 ans). 	
Point de contrôle :	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport transmis à la DREAL N et DDT 61. 	
Durée du contrat :	Variable (1 an).	
Financements :	FEADER, État, AESN, collectivités, autres.	
Objectifs à atteindre :	Avoir un suivi régulier des habitats d'intérêt européen, priorité aux habitats restaurés. Réaliser des cartographies plus fines sur les secteurs à enjeux forts (landes, tourbières, prairies paratourbeuses...).	

Localisation :



Planification :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	
<i>Cartographier et suivre les habitats remarquables du site</i>	←								Cartographie globale →			

Site Natura 2000 Sites d'Écouves FR 2500100	Suivre la qualité des milieux aquatiques		Action
			S 3
Espèces cibles :	Écrevisse à pieds blancs (1092), Lamproie de Planer (1096), Chabot (1163), Loutre d'Europe (1352).		
Habitats cibles :	Végétation annuelle des rives exondées à Littorelle (3110), Végétation flottante de renoncules des rivières planitiaires (3260).		
Milieux concernés :	Rivières du site et l'étang de Vrigny.		
Orientation(s) :	6-Assurer le suivi des habitats naturels et des espèces remarquables ainsi que de la qualité des milieux aquatiques. 7-Évaluer, Informer, Sensibiliser et Communiquer.		
Objectif(s) :	Mieux connaître et suivre la qualité de l'eau et des milieux aquatiques des rivières du site et de l'étang de Vrigny ; Évaluer l'effet des opérations conduites sur le territoire (Contrat Rivière Landrion et Gastine) ; Repérer les principaux sous-bassins contribuant à la dégradation de la qualité de l'eau ; Prioriser les secteurs d'interventions.		
Périmètre d'application :	L'ensemble du site.		
Priorité d'action :	2 – Secondaire.		
Acteurs concernés :	Structure animatrice et partenaires associés.		
Type de contrat :	Animation du site ou dispositifs complémentaires.		

Modalité de l'opération

Conditions particulières d'éligibilité :

Les suivis peuvent porter autant sur des indicateurs biologiques (Indice Biologique Global Normalisé, Indice Diatomées) que sur des paramètres physico-chimiques.

La mise en place de suivi de la qualité de l'eau sur le site (minimum d'un point sur le site : Cance amont) avec les partenaires locaux (SAGE Orne amont, SYMOA, CPIE).

La mise en place d'un suivi de la qualité des milieux aquatiques (cartographie des faciès des cours d'eau, des habitats aquatiques des cours d'eau à l'aide d'indices spécifiques (Indices d'abondance truite, IBGN...) notamment sur les secteurs ayant bénéficiés de travaux de restauration. avec les partenaires locaux (SAGE Orne amont, SYMOA, CPIE, FDPMA, AESN).

La mise en place du suivi des hauteurs d'eau sur l'étang de Vrigny (pose d'une échelle limnimétrique).

Le COPIL peut également être force de proposition afin de diligenter des études ou des prélèvements particuliers.

Engagements contractuels :

Prélèvements ou suivis ponctuels	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de prélèvements en rivière ; - Inventaires du peuplement piscicole des cours d'eau (Indices d'abondance truite) ; - Analyse des échantillons en laboratoire.
Dispositifs permanents pour suivre la qualité ou les hauteurs d'eau	<ul style="list-style-type: none"> - Installation et mise en place de matériels fixes sur le site (achat, paramétrage et relèvement) ; - Entretien et maintenance diverse.
État des habitats aquatiques des cours d'eau	- Réalisation d'une cartographie des faciès des milieux aquatiques des rivières.
Point de contrôle :	- Rapport transmis à la DREAL N et DDT 61.
Durée du contrat :	Variable (1 an).
Financements :	FEADER, État, AESN, collectivités, autres.
Objectifs à atteindre :	Mettre en place un suivi de la qualité de l'eau sur la partie amont de la Cance avec les partenaires.

Planification :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
<i>Suivre la qualité des milieux aquatiques</i>			Suivre les hauteurs d'eau à l'étang de Vrigny								

L'Animation du projet de territoire (A)

Une Fiche de synthèse

Trois Fiches action

A1 Animer le document d'objectifs du site

A2 Informer et sensibiliser les usagers du territoire

A3 Sensibiliser, former et accompagner les acteurs du territoire dans des pratiques respectueuses des habitats naturels et des espèces du site.

Fiche de synthèse

L'ANIMATION DU PROJET DE TERRITOIRE

Contexte :	<p><i>Le PNR NM a rédigé le premier document d'objectifs entre 1999 et 2003. Il a animé, accompagné voire portés certains contrats Natura 2000 depuis 2002. Le Parc a également animé cinq campagnes MAE depuis 2008. Douze COPIL ont été organisés et 23 réunions ou groupes de travail ont été animés depuis 1999. Dix contrats Natura 2000 ont été mis en place sur 143 ha et 7 km de cours d'eau.</i></p> <p><i>Le Parc a également assuré la communication et la sensibilisation sur le site pendant ces 17 années (lettres d'actualités, site Internet, animations, sorties, fêtes du Parc...</i></p>	
Dispositifs mis en place :	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place du site Natura 2000 (1999), - Rédaction du premier document d'objectifs (2003), PNR NM, - Animation depuis 2002 par le PNR NM (Contrats Natura 2000, MAE, suivis...), - Révision du précédent DocOb et du périmètre, rédaction du deuxième DocOb (2011-2017). 	
Habitats cibles :	Tous les habitats naturels du site.	
Espèces cibles :	Toutes les espèces du site.	
Personnes ou structures concernées :	Maîtrise d'ouvrage désignée par les élus du COPIL.	
Actions envisageables :	<p>A1 Animer le document d'objectifs du site</p> <p>A2 Informer et sensibiliser les usagers du territoire</p> <p>A3 Sensibiliser, former et accompagner les acteurs du territoire dans des pratiques respectueuses des habitats naturels et des espèces du site.</p>	<p><u>Priorités</u></p> <p>1</p> <p>1</p> <p>1</p>
Animation :	<p>Animateur Natura 2000 du site.</p> <p>Animation continue réalisée par le chargé de mission Natura 2000.</p>	
Partenaires techniques :	DREAL N, DDT 61, CBNB, collectivités, CRPF, AESN, Fédération pour la pêche et la protection des milieux aquatiques de l'Orne, associations de pêche, CATER, ONF, CD 61, CENN...	
Financements :	Région, État, Europe, collectivités, autres.	
Localisation :	Tout le site Natura 2000 « Sites d'Écouves ».	

Site Natura 2000 Sites d'Écouves FR 2500100	Animer le document d'objectifs du site	Action
		A 1
Espèces cibles :	Toutes les espèces d'intérêt européen du site.	
Habitats cibles :	Tous les habitats d'intérêt européen du site.	
Orientation(s) :	7-Évaluer, Informer, Sensibiliser et Communiquer. <i>Toutes les orientations précédentes.</i>	
Objectif(s) :	Animer et coordonner la mise en œuvre du document d'objectifs ; Accompagner l'utilisation des outils disponibles (Charte Natura 2000, Contrat Natura 2000 et MAE) ; Accompagner les porteurs de projets dans la procédure d'évaluation des incidences.	
Périmètre d'application :	L'ensemble du site.	
Priorité d'action :	1 – Prioritaire.	
Acteurs concernés :	Structure animatrice et partenaires associés.	
Type de contrat :	Animation du site ou dispositifs complémentaires.	
Modalité de l'opération		
Conditions particulières d'éligibilité :		
<p>La structure opératrice est désignée par le Comité de pilotage du site Natura 2000.</p> <p>Dans le cas d'une présidence assurée par un élu local, la maîtrise d'ouvrage est du ressort d'une collectivité. C'est cette dernière qui tient le rôle de structure animatrice et peut, si elle le souhaite, remettre tout ou partie de l'animation à un ou plusieurs partenaire(s). Les mandats du Président du COFIL et de la structure animatrice sont de 3 ans renouvelables à compter de la validation du DocOb. À défaut d'élu candidat, la présidence du COFIL est assurée par le Préfet et la maîtrise d'ouvrage revient à l'État. La désignation de la structure animatrice intervient au terme d'un marché public. La durée de désignation varie de 1 à 3 ans.</p>		
Engagements contractuels :		
Éléments généraux :	<p>Avec l'appui des services de l'État, la structure animatrice est responsable du suivi, de l'animation et de la mise en œuvre du document d'objectifs. Elle a notamment pour rôle de recenser les bénéficiaires qui sont prêts à mettre en œuvre des mesures contractuelles conformément aux objectifs et aux modalités de gestion définis dans le DocOb (fiches action et cahiers des charges types).</p> <p>Elle assure l'animation, l'information, la sensibilisation, l'assistance technique à l'élaboration des projets et au montage des dossiers. Elle peut réaliser elle-même l'ensemble de ces missions ou travailler en partenariat.</p> <p>Elle doit assurer la coordination des interventions afin de permettre la mise en œuvre des actions figurant dans le document d'objectifs.</p>	
Mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Recensement des bénéficiaires qui sont prêts à mettre en œuvre des mesures contractuelles conformément aux objectifs et aux modalités de gestion ; - Définition des budgets annuels nécessaires à la réussite des objectifs ; - Assistance technique à l'élaboration des projets et au montage des dossiers ; - Conduite de la pré-instruction des contrats auprès de la DDT ainsi que du suivi des actions engagées ; - Travail en partenariat avec les autres structures concernées (DREAL N, AESN, Région Normandie, CATER, CRPF, ONF, ONEMA, SAGE Orne Amont, CPIE Collines normandes, CBNB, CENN, Chambre d'Agriculture, FDPPMA, APPMA, département, communes...) et les bénéficiaires potentiels ; - Rédaction de cahiers des charges pour la réalisation de divers projets. 	
Animation	<ul style="list-style-type: none"> - Animation, sensibilisation et information des acteurs locaux ; - Accompagnement des porteurs de projets dans la procédure d'évaluation des incidences ; - Information régulière du Comité de pilotage de l'évolution des actions Natura 2000 sur le site par l'organisation de réunions et de visites de terrain ; - Diffusion des connaissances et de conseils auprès des élus et des principaux acteurs. 	

Site Natura 2000 Sites d'Écouves FR 2500100	Informer et sensibiliser les usagers du territoire		Action
			A 2
Espèces cibles :	Toutes les espèces d'intérêt européen du site.		
Habitats cibles :	Tous les habitats d'intérêt européen du site.		
Orientation(s) :	7-Évaluer, Informer, Sensibiliser et Communiquer.		
Objectif(s) :	<p>Informer les usagers afin de les inciter à limiter l'impact de leurs activités sur des habitats ou des espèces d'intérêt européen ;</p> <p>Mettre en place des panneaux d'information, de recommandation ou d'interdiction expliquant la sensibilité du milieu et les pratiques adaptées ;</p> <p>Mettre en place d'autres outils adaptés afin de porter à connaissance les enjeux de ce territoire et les actions entreprises dans le cadre de cette démarche.</p>		
Périmètre d'application :	L'ensemble du site.		
Priorité d'action :	2 – Secondaire.		
Acteurs concernés :	Structure animatrice et partenaires associés.		
Type de contrat :	Animation du site ; Contrat Natura 2000 ou dispositifs complémentaires.		
Modalité de l'opération			
Conditions particulières d'éligibilité :			
<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'action doit être géographiquement liée à la présence d'un habitat ou d'une espèce identifiée dans le DocOb, et vise l'accompagnement d'actions réalisées dans le cadre d'un contrat Natura 2000 (rémunérées ou non). Cette action ne peut être contractualisée qu'accompagnée d'autres actions de gestion faisant l'objet d'un contrat Natura 2000 ; ➤ Les panneaux finançables sont ceux destinés aux utilisateurs qui risquent, par leur activité, d'aller à l'encontre de la gestion souhaitée ; ➤ L'action ne se substitue pas à la communication globale liée à la politique Natura 2000. L'animation proprement dite ne relève pas du champ du contrat. 			
Engagements non rémunérés :			
Éléments généraux :	<ul style="list-style-type: none"> - Dans le cas d'utilisation de poteaux creux, ceux-ci doivent être obturés en haut ; - Respect de la charte graphique ou des normes existantes ; - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire). 		
Engagements rémunérés :			
Panneau(x) d'information	<ul style="list-style-type: none"> - Conception des panneaux ; - Fabrication ; - Pose et dépose saisonnière ou au terme du contrat s'il y a lieu ; - Rebouchage des trous laissés par les poteaux lors de la dépose ; - Entretien des équipements d'information. 		
Plaquette(s) d'information/ Lettre(s) d'actualité	<ul style="list-style-type: none"> - Conception ; - Impression ; - Diffusion. 		
Point de contrôle :	<ul style="list-style-type: none"> - Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) ; - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés ; - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente. 		
Durée du contrat :	Contrat de 5 ans.		

Objectifs à atteindre :	1 plaquette du site en 2018, 1 lettre d'actualité multi sites du PNR NM tous les 2 ans * Poursuivre les actualités sur le site Internet. 1 plaquette spécifique sur le Damier de la Succise #										
Planification :											
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
<i>Informer et sensibiliser les usagers du territoire</i>	* Nouvelle plaquette Présentation du site Plaquette Damier de la Succise	#	*		*		*		*		*

Site Natura 2000 Sites d'Écouves FR 2500100	Sensibiliser, former et accompagner les acteurs du territoire dans des pratiques respectueuses des habitats naturels et des espèces du site.										Action
											A 3
Espèces cibles :	Toutes les espèces d'intérêt européen du site.										
Habitats cibles :	Tous les habitats d'intérêt européen du site.										
Orientation(s) :	7-Évaluer, Informer, Sensibiliser et Communiquer. <i>Toutes les orientations.</i>										
Objectif(s) :	Sensibiliser/Former les acteurs du territoire à des pratiques respectueuses des habitats et espèces remarquables du site Présenter les outils disponibles sur les territoires concourant à l'objectif global du site ; Accompagner les acteurs du territoire dans la mise en œuvre de ces pratiques et dans le développement de politiques connexes.										
Périmètre d'application :	L'ensemble du site.										
Priorité d'action :	2 – Secondaire.										
Acteurs concernés :	Structure animatrice, collectivités locales et partenaires associés.										
Type de contrat :	Animation du site ; Dispositifs complémentaires.										
Modalité de l'opération											
Conditions particulières d'éligibilité :											
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aucune condition d'éligibilité particulière ; ➤ La pertinence des opérations est soumise à l'approbation des services de l'état. Les principales thématiques pourront être la gestion du bocage, la restauration des prairies, l'exploitation forestière en bord de cours d'eau, la limitation de l'usage des produits phytopharmaceutiques, la gestion des peuplements piscicoles... 											
Engagements non rémunérés :											
Éléments généraux :	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation de réunions d'information ; - Participation à des réunions de planification ; - Accompagnement des acteurs volontaires. 										
Engagements rémunérés :											
Organisation de formation/démonstration	<ul style="list-style-type: none"> - Défraiement d'un formateur ; - Location de matériel nécessaire pour une démonstration (restauration de prairie, entretien sans produit phytosanitaire). 										
Soutien d'investissements spécifiques (PVE)	<ul style="list-style-type: none"> - Équipements permettant la réduction et les risques de pollution par produits phytosanitaires ou par fertilisants, - Équipements permettant la réduction de l'impact des prélèvements existants sur la ressource en eau, - Équipements permettant la lutte contre l'érosion. 										
Point de contrôle :	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de fiches de présence lors des réunions et des formations ; - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente. 										
Durée du contrat :	Variable.										
Objectifs à atteindre :	1 formation ou groupe technique tous les 3 ans *										
Planification :											
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Sensibiliser, former et accompagner les acteurs du territoire dans des pratiques respectueuses		*			*			*			*

5.2 Synthèse des fiches action

PRIORISATION

Fiche action

	Degré de priorité	Secteurs priorités
AE1 : Gérer les prairies par un pâturage extensif.	1	amont de la Cance Landes de Montmerrei aval de la Cance Bruyères de la Coudraie
AE2 : Ré ouvrir des prairies d'intérêt européen en déprise.	2	Vallée de la Cance et ses affluents Landes de Montmerrei
AE3 : Créer et entretenir un couvert herbacé.	3	Aval de la Cance et affluents
AE4 : Entretenir les haies bocagères.	3	vallée de la Cance et ses affluents Landes de Montmerrei et Bruyère de la Coudraie
AE5 : Entretenir des ripisylves.	3	vallée de la Cance et ses affluents Landes de Montmerrei
AE6 : Restaurer et entretenir les mares d'intérêt patrimonial.	3	tout le site
RM1 : Restaurer la dynamique des cours d'eau.	3	Gastine autres rivières et ruisseaux du site
RM2 : Gérer, aménager ou effacer les ouvrages hydrauliques des rivières.	2	amont de la Cance autres rivières et ruisseaux du site
RM3 : Aménager l'accès du matériel et du bétail au cours d'eau.	2	aménagements ponctuels en forêt privée autres secteurs
RM4 : Restaurer et entretenir les ripisylves, gérer raisonnablement les embâcles.	1	bordure des rivières et ruisseaux, amont de la Cance rives de l'Étang de Vrigny autres secteurs du site
RM5 : Restaurer et gérer des zones humides.	1	amont de la Cance et Landes de Montmerrei autres secteurs
RM6 : Accompagner une gestion forestière appropriée en zones humides.	2	vallée de la Cance et ses affluents rives de l'Étang de Vrigny autres secteurs du site
RM7 : Lutter contre l'envasement des barrages et des étangs.	2	plans d'eau sur cours d'eau autres plans d'eau
RM8 : Planter, restaurer et entretenir les haies et autres alignements d'arbres.	2	vallée de la Cance et ses affluents autres secteurs du site
RM9 : Créer et entretenir des mares d'intérêt patrimonial.	3	tout le site
CTLP1 : Restaurer les complexes de Tourbières acides, de Landes humides et de Prairies paratourbeuses.	1	haute vallée de la Cance et Landes de Montmerrei Bois de Goult, Petits Riaux, Prés Jean
CTLP2 : Gérer les complexes de Tourbières acides, de Landes humides et de Prairies paratourbeuses.	1	Bois de Goult, haute vallée de la Cance, Petits Riaux, Prés Jean Landes de Montmerrei

EB1 : Garantir l'intégrité des Éboulis de plaines.	1	<i>pierriers du site.</i>
EB2 : Restaurer les Éboulis de plaines.	1	
LS1 : Restaurer les Landes sèches.	1	<i>landes sèches des Bruyères de la Coudraie</i>
LS2 : Entretenir les Landes sèches.	2	
AC1 : Accompagner une gestion forestière favorable aux habitats forestiers et aux espèces d'intérêt européen.	3	<i>hêtraies-chênaies acidiphiles à houx du site et les vieux boisements de vieux feuillus avec du bois morts</i> <i>bétulaie à sphaignes des Petits Riaux</i>
AC2 : Contrôler les espèces indésirables et limiter leur dispersion.	2	<i>Écrevisse du Pacifique</i> <i>Renouée du Japon en bordure des rivières</i>
S1 : Inventorier et suivre les espèces remarquables du site.	1	<i>Damier de la Succise, Écrevisse à pieds blancs, Chabot, Lamproie de Planer, Lucane cerf-volant, Loutre d'Europe, autres espèces remarquables</i>
S2 : Cartographier et suivre les habitats remarquables du site.	1	<i>tourbières, landes humides, prairies paratourbeuses, pierriers, landes sèches, végétation à Littorelle, autres végétations</i> <i>(secteurs privilégiés : haute vallée de la Cance, Landes de Montmerrei)</i>
S3 : Suivre la qualité des milieux aquatiques.	2	<i>Rivières du site et l'étang de Vrigny</i>
A1 : Animer le document d'objectifs du site	1	<i>Tout le site, priorité sur les secteurs déjà contractualisés.</i>
A2 : Informer et sensibiliser les usagers du territoire	1	
A3 : Sensibiliser, former et accompagner les acteurs du territoire dans des pratiques respectueuses des habitats naturels et des espèces du site.	1	

Tableau XXVIII : Récapitulatif des secteurs ciblés par fiche Action.

ESPÈCES CIBLÉES

Fiche *action*

	Écrevisse à pieds blancs	Chabot	Lamproie de Planer	Loutre d'Europe	Triton crêté	Damier de la Succise	Lucane cerf-volant	Écaille chiné
AE1 : Gérer les prairies par un pâturage extensif.	●	●	●	●	●	●	○	○
AE2 : Ré ouvrir des prairies d'intérêt européen en déprise.						X	○	●
AE3 : Créer et entretenir un couvert herbacé.	X	X	X	X	X	○	○	○
AE4 : Entretenir les haies bocagères.	●	●	●	●	●	○	●	●
AE5 : Entretenir des ripisylves.	●	●	●	●	●	○	●	●
AE6 : Restaurer et entretenir les mares d'intérêt patrimonial.					X			
RM1 : Restaurer la dynamique des cours d'eau.	●	●	●	●				
RM2 : Gérer, aménager ou effacer les ouvrages hydrauliques des rivières.	●	●	●	●				
RM3 : Aménager l'accès du matériel et du bétail au cours d'eau.	●	●	●	●		○		○
RM4 : Restaurer et entretenir les ripisylves, gérer raisonnablement les embâcles.	●	●	●	●		○	●	●
RM5 : Restaurer et gérer des zones humides.	●	●	●	●		●	○	○
RM6 : Accompagner une gestion forestière appropriée en zones humides.	●	●	●	●			○	○
RM7 : Lutter contre l'envasement des barrages et des étangs.	●	●	●	●				
RM8 : Planter, restaurer et entretenir les haies et autres alignements d'arbres.	●	●	●	●		○	●	●
RM9 : Créer et entretenir des mares d'intérêt patrimonial.					X			
CTLP1 : Restaurer les complexes de Tourbières acides, de Landes humides et de Prairies paratourbeuses.		○	○	○		X		○
CTLP2 : Gérer les complexes de Tourbières acides, de Landes humides et de Prairies paratourbeuses.						X		
EB1 : Garantir l'intégrité des Éboulis de plaines.								
EB2 : Restaurer les Éboulis de plaines.								
LS1 : Restaurer les Landes sèches.								○
LS2 : Entretenir les Landes sèches.								○
AC1 : Accompagner une gestion forestière favorable aux habitats forestiers et aux espèces d'intérêt européen.	○	○	○	○			X	●
AC2 : Contrôler les espèces indésirables et limiter leur dispersion.	●	●	●	●		●	●	●
S1 : Inventorier et suivre les espèces remarquables du site.	X	●	●	●	X	X	●	●
S2 : Cartographier et suivre les habitats remarquables du site.						○	○	○
S3 : Suivre la qualité des milieux aquatiques.	●	●	●	●				
A1 : Animer le document d'objectifs du site	●	●	●	●	●	●	●	●
A2 : Informer et sensibiliser les usagers du territoire	●	●	●	●	●	●	●	●
A3 : Sensibiliser, former et accompagner les acteurs du territoire dans des pratiques respectueuses des habitats naturels et des espèces du site.	●	●	●	●	●	●	●	●

Légende : ○ indirectement concernée ● directement concernée x principalement concernée

Tableau XXIX : Récapitulatif des espèces ciblées par fiche Action.

HABITATS CIBLÉES

Fiche action

	Végétation annuelle des rives exondées à Littorelle	Végétation flottante de renoucles des rivières planitiaires	Landes humide septentrionale à Bruyère à quatre angles	Landes atlantique sub sèche	Prairie à Molinie sur sols tourbeux, argilo-limoneux	Mégaphorbiaie hygrophile d'ourlets planitiaires	Peulouse acidiphile subatlantique à nord-atlantique	Prairie fauchée mésophile à mésoxérophile thermo-atlantique	Végétation des tourbières hautes actives	Dépression sur substrats tourbeux	Bétulaie tourbeuse à sphaignes	Éboulis médio-européen siliceux	Chênaie-hêtraie atlantique acidiphile à Houx
AE1 : Gérer les prairies par un pâturage extensif.		○	●		X	●	X	○					
AE2 : Ré ouvrir des prairies d'intérêt européen en déprise.			●		X		X	X					
AE3 : Créer et entretenir un couvert herbacé.	○	○											
AE4 : Entretenir les haies bocagères.		○											
AE5 : Entretenir des ripisylves.		○				○							
AE6 : Restaurer et entretenir les mares d'intérêt patrimonial.		●											
RM1 : Restaurer la dynamique des cours d'eau.		○											
RM2 : Gérer, aménager ou effacer les ouvrages hydrauliques des rivières.		○											
RM3 : Aménager l'accès du matériel et du bétail au cours d'eau.		○											
RM4 : Restaurer et entretenir les ripisylves, gérer raisonnablement les embâcles.	●	○				○							○
RM5 : Restaurer et gérer des zones humides.	○	○	●		●	●			●	●			
RM6 : Accompagner une gestion forestière appropriée en zones humides.	○	○	○			○			○	○			
RM7 : Lutter contre l'envasement des barrages et des étangs.	●	●											
RM8 : Planter, restaurer et entretenir les haies et autres alignements d'arbres.	○	○											
RM9 : Créer et entretenir des mares d'intérêt patrimonial.		●											
CTLP1 : Restaurer les complexes de Tourbières acides, de Landes humides et de Prairies paratourbeuses.			X		X				X	X			
CTLP2 : Gérer les complexes de Tourbières acides, de Landes humides et de Prairies paratourbeuses.			X		X				X	X			
EB1 : Garantir l'intégrité des Éboulis de plaines.												X	
EB2 : Restaurer les Éboulis de plaines.												X	
LS1 : Restaurer les Landes sèches remarquables.					X								
LS2 : Entretenir les Landes sèches.					X								
AC1 : Accompagner une gestion forestière favorable aux habitats forestiers et aux espèces d'intérêt européen.	○		○	○		○			○	○	X	○	X
AC2 : Contrôler les espèces indésirables et limiter leur dispersion.	○	○	○	○	○	○		○	○	○	○	○	○
S1 : Inventorier et suivre les espèces remarquables du site.													
S2 : Cartographier et suivre les habitats remarquables du site.	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
S3 : Suivre la qualité des milieux aquatiques.	●	●											
A1 : Animer le document d'objectifs du site	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
A2 : Informer et sensibiliser les usagers du territoire	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
A3 : Sensibiliser, former et accompagner les acteurs du territoire dans des pratiques respectueuses des habitats naturels et des espèces du site.	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●

Légende : ○ indirectement concernée ● directement concernée X principalement concernée

Tableau XXX : Récapitulatif des habitats ciblés par fiche Action.

ORIENTATIONS DE GESTION CIBLEES

Fiche *action*

MAINTENIR DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES MILIEUX RIVERAINS FAVORABLES AUX ESPECES ET AUX HABITATS NATURELS DU SITE.
 MAINTENIR LA FONCTIONNALITE DES COMPLEXES DE TOURBIERES ACIDES, LANDES HUMIDES ET PRAIRIES PARATOURBEUSES.
 MAINTENIR L'INSTABILITE ET L'INTEGRITE DES ÉBOULIS ROCHEUX SILICEUX
 MAINTENIR DES LANDES SECHES REMARQUABLES OUVERTES.
 GARANTIR UNE GESTION FORESTIERE FAVORABLE AUX ESPECES ET AUX HABITATS NATURELS DU SITE.
 ASSURER LE SUIVI DES HABITATS NATURELS ET DES ESPECES REMARQUABLES AINSI QUE DE LA QUALITE DES MILIEUX AQUATIQUES.
 ÉVALUER, INFORMER, SENSIBILISER ET COMMUNIQUER.

AE1 : Gérer les prairies par un pâturage extensif.	●	●				○	○
AE2 : Ré ouvrir des prairies d'intérêt européen en déprise.	X	X				○	○
AE3 : Créer et entretenir un couvert herbacé.	●					○	○
AE4 : Entretenir les haies bocagères.	●					○	○
AE5 : Entretenir des ripisylves.	●					○	○
AE6 : Restaurer et entretenir les mares d'intérêt patrimonial.	○					○	○
RM1 : Restaurer la dynamique des cours d'eau.	●				○	○	○
RM2 : Gérer, aménager ou effacer les ouvrages hydrauliques des rivières.	●					○	○
RM3 : Aménager l'accès du matériel et du bétail au cours d'eau.	●					○	○
RM4 : Restaurer et entretenir les ripisylves, gérer raisonnablement les embâcles.	●				○	○	○
RM5 : Restaurer et gérer des zones humides.	●	○			○	○	○
RM6 : Accompagner une gestion forestière appropriée en zones humide.	●	○			●	○	○
RM7 : Lutter contre l'envasement des barrages et des étangs.	●					○	○
RM8 : Planter, restaurer et entretenir les haies et autres alignements d'arbres.	●					○	○
RM9 : Créer et entretenir des mares d'intérêt patrimonial.	○				○	○	○
CTLP1 : Restaurer les complexes de Tourbières acides, de Landes humides et de Prairies paratourbeuses.	○	X			○	○	○
CTLP2 : Gérer les complexes de Tourbières acides, de Landes humides et de Prairies paratourbeuses.	○	X			○	○	○
EB1 : Garantir l'intégrité des Éboulis de plaines.			X		●	○	○
EB2 : Restaurer les Éboulis de plaines.			X		○	○	○
LS1 : Restaurer les Landes sèches.				X	○	○	○
LS2 : Entretenir les Landes sèches.				X	○	○	○
AC1 : Accompagner une gestion forestière favorable aux habitats forestiers remarquables et au Lucane cerf-volant.	○	○	○	○	X	○	○
AC2 : Contrôler les espèces indésirables et limiter leur dispersion.	○	○	○	○	○	○	○
S1 : Inventorier et suivre les espèces remarquables du site.	●	●			○	X	○
S2 : Cartographier et suivre les habitats remarquables du site.	●	X	X	X	●	X	○
S3 : Suivre la qualité des milieux aquatiques.	X				○	X	○
A1 : Animer le document d'objectifs du site	●	●	●	●	●	●	X
A2 : Informer et sensibiliser les usagers du territoire	●	●	●	●	●	●	X
A3 : Sensibiliser, former et accompagner les acteurs du territoire dans des pratiques respectueuses des habitats naturels et des espèces du site.	●	●	●	●	●	●	X

Légende : ○ indirectement concernée ● directement concernée X principalement concernée

Tableau XXXI : Récapitulatif des orientations de gestion ciblées par fiche Action.

5.3- Bonnes pratiques : La Charte Natura 2000

Divers aménagements simples ou modifications de pratiques contribuent directement ou indirectement à l'amélioration globale du site. Mises en œuvre librement par les propriétaires et exploitants du territoire, ces bonnes pratiques peuvent être effectuées dans le cadre d'un outil spécifique : la **Charte Natura 2000**.

Issu d'une **démarche volontaire** (non obligatoire), ce dispositif permet de bénéficier de quelques avantages fiscaux en contrepartie du respect d'engagements intégrant ces pratiques vertueuses.

5.3.1- Préambule

QU'EST-CE QUE LA CHARTE NATURA 2000 ?

Avec les contrats Natura 2000, la charte est **un des outils contractuels de mise en œuvre du document d'objectifs**. Elle **relève d'une adhésion volontaire en faveur d'une gestion favorable** des milieux aux espèces d'un site Natura 2000.

QUE CONTIENT LA CHARTE ?

- ☞ **Des recommandations** destinées à sensibiliser l'adhérent de la charte aux enjeux de préservation du site Natura 2000. Elles n'engendrent pas d'obligations mais demeurent vivement conseillées.
- ☞ **Des engagements** qui peuvent faire l'objet de contrôles. Il s'agit de pratiques favorables à la préservation des habitats naturels et des espèces ayant justifié la désignation du site Natura 2000.

QUI PEUT ADHÉRER À LA CHARTE ET SUR QUEL TERRITOIRE ?

Le propriétaire et son mandataire (titulaire d'un bail, d'une convention de gestion, d'une convention d'exploitation, ...) peuvent adhérer à la charte Natura 2000. La durée d'adhésion à la charte est de cinq ans renouvelable.

La signature de la charte ne fait pas obstacle à la signature d'un contrat Natura 2000. Contrairement à ce dernier, les engagements de la charte n'entraînent ni le versement d'une contrepartie financière ni des coûts de mise en œuvre supérieurs aux pratiques en vigueur.

La charte peut concerner l'intégralité des espaces compris à l'intérieur d'un site Natura 2000, et peut être signée sur une ou plusieurs parcelles cadastrales de son choix.

QUELS SONT LES AVANTAGES POUR L'ADHÉRENT ?

L'**adhésion à la charte** peut ouvrir droit à une exonération de la part communale et intercommunale de la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Pour les milieux forestiers, l'adhésion à la charte permet d'accéder aux garanties de gestion durable s'il existe un document de gestion arrêté, agréé ou approuvé. Dans ce cas, le signataire de la charte peut bénéficier de mesures fiscales incitatives telles que l'exonération de droits de succession ou de donation à concurrence des trois quarts de leur montant.

En cas de non-respect de la charte, l'adhésion peut être suspendue par décision du préfet, ce qui entraîne la suppression des avantages fiscaux pour une durée maximale de un an : reprise de la taxation foncière sur les parcelles engagées et suspension des garanties de gestion durable.

5.3.2- Préconisations générales

RAPPEL SUCCINCT DE LA RÉGLEMENTATION POUR L'ENSEMBLE DU SITE

- Le dépôt et l'abandon de déchets dans les espaces naturels sont interdits ;
(Code de l'environnement, art. L 541-1)
- Une zone non traitée au voisinage des points d'eau (cours d'eau, fossés...) est définie pour l'utilisation de chaque produit phytosanitaire. Cette distance minimale est généralement indiquée sur l'étiquette des produits. Par défaut, la distance minimale pour l'utilisation de tout produit phytosanitaire a été fixée à 5 mètres de tout point d'eau ;
(Arrêté ministériel du 12 septembre 2006)
- Le transport à l'état vivant, la mise en vente, la vente, l'achat, l'utilisation ainsi que l'introduction dans le milieu naturel, volontaire, par négligence ou par imprudence, de tout spécimen des espèces végétales et animales exotiques invasives sont interdits sur tout le territoire métropolitain et en tous temps.
(Code de l'environnement, art. L 411-3)

Au niveau local, les espèces exotiques invasives regroupent notamment :

- la Jussie (*Ludwigia grandiflora* et *Ludwigia peploides*),
- le Ragondin (*Myocastor coypus*),
- le Rat musqué (*Ondatra zibethicus*),
- l'Écrevisse américaine (*Orconectes limosus*),
- l'Écrevisse de Louisiane (*Procambarus clarkii*),
- l'Écrevisse signal (*Pacifastacus leniusculus*).

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

AJUSTER SES PRATIQUES :

- ✓ Intégrer les enjeux environnementaux dans ses pratiques,
 - confier, au besoin, les travaux à des prestataires spécialisés dans la prise en compte des caractéristiques environnementales ;
 - privilégier les produits les moins dangereux pour l'environnement ;
 - ↳ Par exemple, privilégier l'utilisation d'huiles végétales biodégradables dans les circuits hydrauliques des engins.
 - limiter d'une manière générale les apports de produits phytosanitaires, amendements, fertilisants organiques ou minéraux, en particulier sur et aux abords immédiats des habitats naturels d'intérêt européen ;
 - ↳ En effet, outre la toxicité de certains produits pour certaines espèces, ces intrants participent à la banalisation de la faune et de la flore en favorisant les espèces ou les associations les plus résistantes et les plus courantes.
 - en cas de pâturage, privilégier pour le bétail des molécules anti-parasitaires ayant moins d'impact sur les invertébrés (coléoptères et diptères coprophages) ;
 - ↳ Privilégier l'immunité des troupeaux plutôt que les traitements systématiques.
 - ↳ Adapter les dates et la nature des traitements aux dates de pâturage et aux risques sanitaires

↳ Éviter notamment les traitements antiparasitaires de la famille des ivermectines sous forme de Bolus

- veiller à ne pas stocker de matériel, de fourrage ou de tout autre élément (matériaux, cabane, caravane...) dans les secteurs sensibles ;

INFORMER :

- ✓ Informer l'animateur du site et les autres acteurs engagés dans la démarche Natura 2000 de toute dégradation constatée des habitats d'intérêt européen, qu'elle soit d'origine humaine ou naturelle, afin de rechercher rapidement et collectivement les moyens d'y remédier.
- ✓ Avertir la structure animatrice de la présence d'espèce(s) animales ou végétale(s) exotiques invasives.

↳ Liste des espèces exotiques invasives du territoire de l'ancienne Basse-Normandie

ACTIVITÉS DE LOISIRS :

- ✓ Adapter (en fréquence, en intensité ou en modalité) les manifestations induisant un accroissement important de la fréquentation (concours de pêche, fêtes champêtres...) dans le site Natura 2000.
- ✓ Privilégier les secteurs les moins sensibles pour ces manifestations.
- ✓ Avertir la structure animatrice des éventuels aménagements de loisirs prévus.

AUTRES :

- ✓ Veiller à limiter la divagation de ses animaux et de ceux de ses ayants droit (chiens, bétail...), notamment au sein de milieux naturels sensibles (secteurs sensibles au piétinement...). La pose de clôtures et d'abreuvoirs peut être financée dans le cadre de contrats Natura 2000. Renseignez-vous auprès de l'animateur du site Natura 2000 « Sites d'Écouves ».

ENGAGEMENTS GÉNÉRAUX

ACCÈS AUX EXPERTS SCIENTIFIQUES ET À L'OPÉRATEUR :

Le signataire s'engage à :

- Autoriser l'accès des parcelles engagées dans la charte à l'animateur Natura 2000 et aux experts scientifiques (désignés par le préfet, le comité de pilotage ou l'animateur) dans le but de réaliser des inventaires, des suivis scientifiques et d'évaluer l'état de conservation des habitats et des espèces. Les propriétaires signataires de la charte seront informés au préalable (au moins 2 semaines avant) des personnes et organismes qualifiés ainsi que des objectifs de leur intervention. Ils pourront se joindre aux opérations et seront informés des résultats.

☞ Points de contrôle : **correspondance de l'animateur du site ; autorisation d'accès aux experts.**

RESPECT DES ENGAGEMENTS PAR DES TIERS :

Le signataire s'engage à :

- Informer tout personnel, mandataire, entreprise ou prestataire de service intervenant sur les parcelles concernées par la charte des dispositions prévues par celle-ci, afin que ses interventions soient conformes aux engagements souscrits.

☞ Points de contrôle : **cahier des clauses techniques ; attestation du signataire**

- Modifier les mandats et les conventions de gestion existants au plus tard au moment du renouvellement afin de les rendre compatibles avec les engagements souscrits dans la charte Natura 2000.

- ☞ Points de contrôle : **copie des échanges entre signataire et mandataire, copie des engagements conjoints, attestation du signataire**

ENGAGEMENTS RELATIFS AUX ESPÈCES EXOTIQUES INVASIVES :

Le signataire s'engage à :

- Ne pas autoriser et ne pas procéder, sur l'ensemble des parcelles inscrites à la charte, à l'introduction d'espèces animales ou végétales invasives.
 - ↳ cf. liste des espèces exotiques invasives du territoire de l'ancienne Basse-Normandie
- ☞ Points de contrôle : **état des parcelles et des cours d'eau en référence à l'état des lieux établi avec l'animateur du site avant signature de la charte, absence de nouvelles plantations d'espèces exotiques invasives.**

5.3.3- Éboulis

RECOMMANDATIONS

- ✓ Orienter la fréquentation liée aux activités de loisirs (tourisme, chasse ...) sur des secteurs peu sensibles en dehors des zones d'éboulis

ENGAGEMENTS

Le signataire s'engage à :

- Préserver les éboulis de l'exploitation de matériaux.
 - ↳ Pas de prélèvement de matériaux au sein de l'habitat
- ☞ Points de contrôle : **absence d'exploitation des éboulis.**
- Ne pas créer de chemin au sein des éboulis.
 - ☞ Points de contrôle : **état des éboulis en référence à l'état des lieux établi avec l'animateur du site avant signature de la charte.**
- Ne pas utiliser de produits phytosanitaires pour éliminer la végétation en place sur les éboulis.
 - ☞ Points de contrôle : **absence de trace de produits.**

5.3.4- Landes et tourbières

RECOMMANDATIONS

- ✓ Préserver le caractère ouvert des landes et des tourbières qui ont tendance à se boiser naturellement. Des actions de gestion peuvent être mises en œuvre dans le cadre de contrats Natura 2000. Renseignez-vous auprès de l'animateur.

ENGAGEMENTS

Le signataire s'engage à :

- Mettre en œuvre toutes les dispositions afin de ne pas détruire les landes et les tourbières qui sont des milieux d'intérêt européen,
 - garantir leur préservation en évitant le boisement, le retournement, la mise en culture, l'assainissement, le drainage, le remblaiement, les dépôts de matériaux, déchets ou gravats ou encore le prélèvement direct d'espèces sensibles ;

↳ *Le signataire pourra se rapprocher de l'animateur qui lui indiquera les espèces patrimoniales*

- effectuer les travaux en dehors des périodes sensibles ;

↳ *interventions entre le 15 août et le 31 mars*

- éviter le brûlage des rémanents de coupe lors d'entretien de haie à proximité des landes et tourbières

☞ Points de contrôle : **absence de dégradation ou destruction imputable à l'adhérent : absence de boisement, retournement, assainissement, drainage, remblaiement, dépôt divers et mise en culture volontaires... Absence de trace visuelle de feu imputable au signataire, absence de travaux en périodes sensibles.**

- L'extraction de matériaux (sol, substrat) sur les zones concernées ne peut être effectuée qu'après accord de la DREAL et seulement à des fins de gestion conservatoire.

☞ Points de contrôle : **absence de zone d'extraction ou courrier d'autorisation de la DREAL.**

- Ne pas réaliser d'amendements ni de traitements phytosanitaires.

☞ Points de contrôle : **absence de trace de produits et état de la végétation.**

- Ne pas créer d'aménagements destinés à la pratique des loisirs avec création de sentier, de circuit après accord de la DDT (hors outils de valorisation du site et pédagogique après accord de l'opérateur Natura 2000). Ne pas développer les sports motorisés.

☞ Points de contrôle : **impact des aménagements sur le milieu au vu de l'état des lieux initial établi avec l'animateur du site.**

5.3.5- Prairies

Les prairies sont bien représentées sur le secteur de la Cance et ses affluents. Les prairies humides sont d'intérêt européen.

RECOMMANDATIONS

- ✓ Préserver le caractère ouvert des prairies et leur richesse floristique (la diversité des milieux contribue au maintien de la biodiversité). Il est recommandé de s'orienter vers des pratiques extensives en diminuant le niveau de fertilisation et de chargement. Des Mesures Agro-environnementales peuvent être souscrites. Renseignez-vous auprès de l'opérateur du site Natura 2000 « Sites d'Écouves ».
- ✓ Préserver les milieux associés aux prairies (mares, haies, bosquets, affleurements rocheux).

↳ Ne pas trop homogénéiser la gestion à l'échelle du site, maintenir des zones refuges, de quiétude ou de diversité.

ENGAGEMENTS

Le signataire s'engage à :

- Garantir la préservation des prairies en évitant le boisement, le retournement, la mise en culture, l'assainissement, le drainage, le remblaiement, les dépôts de matériaux, déchets ou gravats.

☞ Points de contrôle : **absence de dégradations ou destructions imputables à l'adhérent : absence de boisement, retournement, assainissement, drainage, remblaiement, dépôt divers et mise en culture volontaires.**

5.3.6- Cours d'eau

RECOMMANDATIONS

- ✓ Favoriser la bonne qualité de l'eau en évitant l'arrachage des haies, l'arasement des talus, l'accès du bétail au cours d'eau et en privilégiant une gestion extensive des parcelles riveraines.

ENGAGEMENTS

Le signataire s'engage à :

- Maintenir la végétation bordant les cours d'eau : maintenir un couvert d'arbres, maintenir des souches d'arbres, des arbres creux ou fissurés.
 - ☞ Point de contrôle : **état de la ripisylve.**
- Ne pas appliquer de traitements phytosanitaires en bordure de cours d'eau sur une bande de 10 mètres.
 - ☞ Point de contrôle : **absence de trace de produits et état de la végétation. Contrôle ponctuel.**
- Empêcher la divagation d'animaux dans les cours d'eau.
 - ☞ Point de contrôle : **mise en place de dispositifs empêchant la divagation (clôtures, abreuvoirs aménagés, ...).**
- Ne pas planter de résineux ni de peupliers en bordure de cours d'eau. L'enracinement superficiel et traçant de ces essences ne favorise pas la stabilisation des berges.
 - ☞ Point de contrôle : **absence de plantation récente de peupliers et de résineux sur les berges des cours d'eau.**

5.3.7- Mares et étangs

RECOMMANDATIONS

- ✓ Maintenir la végétation de bords d'étang ou de mare ;
- ✓ Faciliter les opérations de lutte contre le développement des espèces exotiques invasives (mares et étangs);
- ✓ Lors de travaux, éviter de déposer les produits sur les bords et privilégier leur exportation (mares et étangs).

ENGAGEMENTS

Le signataire s'engage à :

- Lors d'assecs d'étang, ne pas cultiver le fond du plan d'eau.
 - ☞ Point de contrôle : **absence de culture au niveau du plan d'eau.**
- Ne pas appliquer de traitements phytosanitaires sur les berges et à moins de 20 mètres du plan d'eau (mares et étangs).
 - ☞ Point de contrôle : **absence de trace de produits et état de la végétation.**
- Canaliser l'accès du bétail aux berges des mares.
 - ☞ Point de contrôle : **Mise en place de dispositif permettant la canalisation du bétail (clôtures, abreuvoirs aménagés...).**

5.3.8- Milieux forestiers

RECOMMANDATIONS

- ✓ Privilégier la régénération naturelle des peuplements d'essences locales, favoriser la diversité des essences (non exotiques) ainsi que l'irrégularité des peuplements pour diversifier les niches écologiques dans les boisements.
- ✓ Adapter les périodes, l'étendue et les méthodes de travaux à la sensibilité des habitats.
 - privilégier les engins adaptés à la portance pour ne pas dégrader les sols forestiers, adapter l'exploitation et le débardage en fonction de la sensibilité des sols ;
 - privilégier les dégagements mécaniques ou manuels hors période de nidification des oiseaux (1^{er} avril – 1^{er} juillet) ;
 - préserver le lierre grimpant.
- ✓ Favoriser le maintien et l'expression des lisières forestières riches et pluristratifiées.
- ✓ Prolonger l'âge d'exploitation des forêts de feuillus.
- ✓ Privilégier l'utilisation d'huiles biodégradables lors des travaux en forêt.

ENGAGEMENTS

Le signataire s'engage à :

- Présenter un document de gestion durable au maximum 6 mois (CBPS, RTG) ou 3 ans (PSG, PSG volontaire, aménagement) après la date de signature de la Charte.
 - ☞ Point de contrôle : **présentation du document faisant office de garantie de gestion durable.**
- S'il possède déjà un document d'aménagement ou un plan simple de gestion, mettre en cohérence ce document avec les engagements souscrits dans la charte dans un délai de 3 ans après la signature de celle-ci.
 - ☞ Point de contrôle : **mise en cohérence du document.**
- Préserver les habitats associés aux milieux forestiers :
 - ne pas planter et ne pas drainer les clairières forestières abritant des milieux ouverts d'intérêt européen ou des habitats d'espèces d'intérêt européen (tourbière, lande...) ;
 - ☞ Point de contrôle : **contrôle sur place de l'absence de drainage et de plantation dans les clairières où ont été identifiés des milieux et des espèces d'intérêt européen.**
 - ne pas perturber les mares forestières avec des dépôts de rémanent, de matériaux ou le passage d'engins ;
 - ☞ Point de contrôle : **contrôle sur place de l'absence de dégradations et dépôts imputables au signataire.**

5.3.9- Tourbières boisées

- Ne pas transformer les peuplements avec des essences autres que celles du cortège de l'habitat.
 - ↳ *L'essence de l'habitat est le Bouleau pubescent.*
 - ☞ Points de contrôle : **état des peuplements.**
- Ne pas drainer.
 - ☞ Points de contrôle : **absence de drainage.**

5.3.10- Chênaies-hêtraies atlantiques acidiphiles à Houx

- Ne pas transformer les peuplements avec des essences autres que celles du cortège de l'habitat.
 - ↳ *Les essences de l'habitat sont : le Hêtre, le Chêne, le Bouleau, le Sorbier des oiseleurs.*
 - ☞ Points de contrôle : **état des peuplements.**
- Ne pas effectuer de plantation monospécifique en plein dans le cas d'opération de reboisement.
 - ☞ Points de contrôle : **absence de plantation monospécifique.**
- Maintenir un sous-bois caractéristique à Houx. La coupe reste possible en phase de régénération. Ne pas arracher de houx.
 - ☞ Points de contrôle : **contrôle sur place de la présence de Houx en sous-bois en référence à l'état des lieux établi avec l'animateur du site avant signature de la charte.**

5.3.11- Haies

RECOMMANDATIONS

- ✓ Préserver le réseau de haies et bosquets existants, c'est-à-dire s'assurer du renouvellement et du vieillissement des haies.
- ✓ Favoriser le développement, le renouvellement et le vieillissement d'arbres têtards. Favoriser le développement d'une haie à plusieurs strates (herbacée, arbustive, arborée) composée d'essences diversifiées et locales.
- ✓ Favoriser le renouvellement des peuplements par régénération naturelle.
- ✓ Pour l'entretien des strates qui composent les haies, il est recommandé de n'intervenir sur les arbres que tous les 10 ans, sur les arbustes tous les 5 ans.
- ✓ La mise en défens des haies contre le bétail par implantation d'une clôture à plus de 50 cm de la haie est favorable.

ENGAGEMENTS

Le signataire s'engage à :

- Maintenir des haies, alignements d'arbres et arbres isolés, c'est-à-dire ne pas les détruire volontairement (la récolte de bois reste autorisée).
 - ↳ *Pas d'arasement, dessouchage, pas de brûlage... ;*
 - ☞ Point de contrôle : **preuve visuelle de maintien des alignements d'arbres et arbres isolés.**
- N'utiliser, en cas de création de nouvelles haies, que des essences autochtones, adaptées au contexte local (sol et climat).
 - ↳ *Liste des essences autochtones disponible auprès de l'animateur.*
 - ☞ Point de contrôle : **espèces plantées.**
- Maintenir certains arbres émondés, les vieux feuillus présentant des branches mortes, les arbres morts stables ou à terre, les souches qui offrent des habitats favorables aux insectes saproxylophages.
 - ☞ Point de contrôle : **présence des arbres morts ou sénescents.**

5.4- Synthèse des outils

L'ensemble des outils présentés dans ce DocOb constitue une réponse multiple aux enjeux définis sur ce territoire.

Afin d'obtenir une vision globale du programme d'action, une synthèse des actions a été établie. Elle croise, orientation par orientation, l'ensemble des leviers évoqués au cours de différentes réunions de concertations et d'échanges avec les outils mobilisables (MAE, Contrat Natura 2000, Charte Natura 2000, Convention d'animation) décrits dans les fiches *action* (§ 5.1) ou le code des bonnes pratiques (§ 5.3).

ORIENTATION : 1-MAINTENIR DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES MILIEUX RIVERAINS FAVORABLES AUX ESPÈCES ET AUX HABITATS NATURELS DU SITE.

	MAE	Contrat Natura 2000 ou autres dispositifs	Charte Natura 2000	Animation	Suivi
<p>Maintenir la qualité de l'eau, l'intégrité des cours d'eau et la fonctionnalité des milieux riverains ;</p> <p>Limiter les sources d'altération des cours d'eau afin de garantir des conditions de milieux favorables ;</p> <p>Favoriser le retour de parcelles en prairie avec une gestion extensive ;</p> <p>Préserver les prairies humides afin d'assurer la fonctionnalité globale du site ;</p> <p>Restaurer les fonctionnalités quantitatives (rôle de stockage), qualitatif (rôle de filtration) et écologiques ;</p> <p>Restaurer l'hydraulique des milieux drainés et modifiés. Limiter/Aménager l'accès des rivières pour éviter la divagation d'animaux dans la rivière ;</p> <p>Permettre un franchissement approprié de la rivière, temporaire ou permanent, tant pour les engins agricoles et forestiers que pour les troupeaux ;</p> <p>Maintenir/Améliorer la qualité de la rivière afin de garantir la conservation des espèces et des habitats d'intérêt européen.</p>	<p>AE1</p> <p>AE2</p> <p>AE3</p> <p>AE4</p> <p>AE5</p>	<p>RM3</p> <p>RM4</p> <p>RM5</p> <p>RM7</p> <p>RM8</p> <p>AC2</p> <p>(CTPL1)</p> <p>(CTPL2)</p>	<p>○ ●</p>	<p>A1</p> <p>A2</p> <p>A3</p>	<p>S1</p> <p>S2</p> <p>S3</p>
<p>Favoriser la restauration des prairies hygrophiles et paratourbeuse en déprise pour le Damier de la Succise ;</p> <p>Limiter l'embroussaillage trop fort de certains fourrés ;</p> <p>Maintenir une mosaïque de milieux avec différents stades d'évolution de la végétation.</p> <p>Mettre en place un entretien des milieux humides par pâturage, par broyage et par fauche (hors pratiques agricoles) ;</p> <p>Favoriser un entretien par pâturage bovin sur les secteurs où le Damier de la Succise est présent ;</p> <p>Ne pas mettre en place d'entretien par fauche et par pâturage ovin sur les secteurs à Damier de la Succise.</p>	<p>AE1</p> <p>AE2</p>	<p>RM5</p> <p>(CTPL1)</p> <p>(CTPL2)</p>	<p>○</p>	<p>A1</p> <p>A2</p> <p>A3</p>	<p>S1</p>

<p>Soutenir/Accompagner l'entretien des haies afin d'inciter les exploitants agricoles à maintenir ces éléments sur leurs parcelles ;</p> <p>Maintenir/Accroître le rôle fonctionnel de la haie. Contribuer à la création, la restauration et au maintien de haies bocagères fonctionnelles, éléments structuraux du paysage participant à la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau et à la lutte contre l'érosion ;</p> <p>Mettre en œuvre des opérations d'entretien, de réhabilitation ou de plantation en faveur des habitats et des espèces d'intérêt européen et des milieux les accueillant.</p>	AE4	RM8	○ ●	A1 A2 A3	
<p>Soutenir/Accompagner la gestion des ripisylves afin d'inciter les exploitants agricoles à maintenir ces éléments sur leurs parcelles, en bord de cours d'eau.</p> <p>Maintenir/Accroître le rôle fonctionnel de la ripisylve.</p> <p>Contribuer à la restauration et au maintien de ripisylves fonctionnelles et caractéristiques, éléments structuraux du paysage participant à la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau et à la lutte contre l'érosion.</p> <p>Inciter, aux abords des rives, l'abattage des arbres à enracinement superficiel pouvant fragiliser les bergers (peupliers, résineux...) afin de limiter l'érosion actuelle ou à venir (en cas de chute d'arbre) et la formation d'embâcles de taille importante.</p>	AE5	RM4	○ ●	A1 A2 A3	
<p>Mettre en œuvre des opérations de renaturation des cours d'eau afin de restaurer leur fonctionnalité (restauration d'écoulements diversifiés, reméandrage des cours d'eau recalibrés ou déviés, restauration du matelas sédimentaire...) ;</p> <p>Restaurer des frayères en réduisant le colmatage ou en rechargeant certains secteurs en éléments grossiers ;</p> <p>Améliorer les capacités d'autoépuration des cours d'eau. Améliorer /Restaurer la continuité sédimentaire et piscicole en favorisant la connectivité longitudinale et latérale des rivières.</p> <p>Gérer, aménager, restaurer ou modifier des ouvrages de petites hydrauliques tels que les fossés, les ouvrages de contrôle des niveaux d'eaux, les seuils afin d'améliorer le fonctionnement de la rivière.</p>		RM1 RM2 RM3 RM7 AC2	○	A1 A2 A3	S3
<p>Accompagner l'adaptation ou la conversion de peuplements à faible enjeu de production afin de restaurer ou d'améliorer la fonctionnalité des zones humides boisées ou de la ripisylves.</p> <p>Favoriser des dégagements ou débroussaillage manuel dans les boisements rivulaires.</p>	AE5	RM4 RM6 AC2	○ ●	A1 A2 A3	
<p>Restaurer la fonctionnalité des mares existantes ;</p> <p>Permettre la création de mares complémentaires ;</p>	AE6	RM9 AC2	○ ●	A1 A2 A3	S1 S2

Légende : A1, ... : numéro de fiche action ○ Recommandation ● Engagement

Tableau XXXII : Récapitulatif des outils mobilisables par orientation de gestion – Orientation 1.

ORIENTATION : 2- MAINTENIR LA FONCTIONNALITÉ DES COMPLEXES DE TOURBIÈRES ACIDES, LANDES HUMIDES ET PRAIRIES PARATOURBEUSES.

MAE
 Contrat Natura 2000
 ou autres dispositifs
 Charte Natura 2000
 Animation
 Suivi

<p>Restaurer les complexes tourbeux et para tourbeux remarquables.</p> <p>Restaurer les secteurs de tourbières, de landes humides et de prairies paratourbeuses dégradés par des travaux de drainage, de plantations sylvicoles ou délaissés par les activités agricoles extensives.</p> <p>Restaurer l'hydraulique de ces milieux perturbés, abatte les arbres et dessoucher dans les secteurs tourbeux.</p> <p>Effectuer de l'abattage, du broyage, de l'arrachage de ligneux issus de la régénération spontanée, des décapages ou étrépages pour favoriser l'apparition d'espèces pionnières stockées dans la banque de graines du sol.</p>	AE2	<p>CTLP1</p> <p>RM5</p> <p>AC1</p>	○	<p>A1</p> <p>A2</p> <p>A3</p>	<p>S2</p> <p>(S1)</p>
<p>Entretien les complexes tourbeux et para tourbeux remarquables.</p> <p>Maintenir les milieux restaurés auparavant ouverts grâce à des actions de pâturage extensif (< 0,5 UGB/ha), de broyage ou de fauchage notamment sur les secteurs de landes humides et de prairies paratourbeuses.</p> <p>Limiter l'embroussaillage trop fort de certains fourrés ;</p> <p>Maintenir une mosaïque de milieux (fourrés, prairies, bosquets ...) favorables au Damier de la Succise (prairies paratourbeuses) ;</p> <p>Favoriser un entretien par pâturage bovin sur les secteurs où le Damier de la Succise est présent ;</p> <p>Ne pas mettre en place d'entretien par fauche et par pâturage ovin sur les secteurs à Damier de la Succise.</p>	AE1	<p>CTLP2</p> <p>RM5</p> <p>AC2</p>	○ ●	<p>A1</p> <p>A2</p> <p>A3</p>	<p>S2</p> <p>(S1)</p>

Légende : A1, ... : numéro de fiche action ○ Recommandation ● Engagement

Tableau XXXIII : Récapitulatif des outils mobilisables par orientation de gestion – Orientation 2.

ORIENTATION : 3 - MAINTENIR L'INSTABILITÉ ET L'INTÉGRITÉ DES ÉBOULIS ROCHEUX SILICEUX.

	MAE	Contrat Natura 2000 ou autres dispositifs	Charte Natura 2000	Animation	Suivi
Conserver l'intégrité des éboulis de plaine et de la flore qui les constituent. Limiter les dégradations sur les éboulis (arrachage de la flore bryo-lichenique, extraction des pierres, création de dessertes, gestion sylvicoles à proximité immédiate).		EB1 (AC2)	○ ●	A1 A2 A3	S2
Restaurer des secteurs d'éboulis afin de maintenir une mosaïque de micro-habitats au sein du pierrier. Effectuer de l'abattage, du broyage, de l'arrachage de ligneux issus de la régénération spontanée, des griffages expérimentaux pour favoriser l'apparition d'espèces pionnières stockées dans la banque de graines du sol.		EB2	○	A1 A2 A3	S2

Tableau XXXIV : Récapitulatif des outils mobilisables par orientation de gestion – Orientation 3.

ORIENTATION : 4 - MAINTENIR DES LANDES SÈCHES.

	MAE	Contrat Natura 2000 ou autres dispositifs	Charte Natura 2000	Animation	Suivi
Restaurer les landes sèches. Restaurer les secteurs de landes sèches colonisés spontanément par les ligneux. Effectuer de l'abattage, du broyage, de l'arrachage de ligneux issus de la régénération spontanée, des décapages ou étrépages pour favoriser l'apparition d'espèces pionnières stockées dans la banque de graines du sol. Il s'agit de restaurer des mosaïques d'habitats naturels de différents stades de landes sèches (basse, moyenne et haute).		LS1 (AC2)	○	A1 A2 A3	S2 (S1)
Entretien des landes sèches basses et les landes sèches restaurées. Entretien par fauche ou broyage des secteurs de landes sèches.		LS2	○ ●	A1 A2 A3	S2 (S1)

Légende : A1, ... : numéro de fiche action ○ Recommandation ● Engagement

Tableau XXXV : Récapitulatif des outils mobilisables par orientation de gestion – Orientation 4.

ORIENTATION : 5 - GARANTIR UNE GESTION FORESTIÈRE FAVORABLE AUX ESPÈCES ET AUX HABITATS NATURELS DU SITE.

	MAE	Contrat Natura 2000 ou autres dispositifs	Charte Natura 2000	Animation	Suivi
<p>Favoriser une gestion forestière compatible avec le maintien de la hêtraie-chênaie acidiphile à Houx en bon état de conservation et le maintien du bois mort dans les peuplements de feuillus.</p> <p>Garantir l'intégrité de la bétulaie à sphaignes ainsi que le régime des eaux qui l'alimente.</p> <p>Favoriser des peuplements irréguliers présentant différentes strates et la régénération naturelle, mettre en place des îlots de sénescences et conserver du bois mort au sol et sur pied, limiter les essences exotiques dans les hêtraie-chênaie acidiphiles à Houx.</p>		AC1	○ ●	A1 A2 A3	S1 S2
<p>Contrôler/Éliminer une espèce animale ou végétale indésirable : espèce envahissante (autochtone ou exogène) qui impacte ou dégrade fortement l'état, le fonctionnement, la dynamique de l'habitat ou de l'espèce dont l'état de conservation justifie cette action.</p>		AC2	○ ●	A1 A2 A3	S1 S2

Tableau XXXVI : Récapitulatif des outils mobilisables par orientation de gestion – Orientation 5.

ORIENTATION : 6 - ASSURER LE SUIVI DES HABITATS NATURELS ET DES ESPÈCES REMARQUABLES AINSI QUE DE LA QUALITÉ DES MILIEUX AQUATIQUES.

	MAE	Contrat Natura 2000 ou autres dispositifs	Charte Natura 2000	Animation	Suivi
<p>Mieux connaître et suivre les espèces d'intérêt européen : effectif, répartition... ;</p> <p>Évaluer l'impact d'opérations de gestion/restauration sur les habitats et espèces remarquables ;</p> <p>Accroître les données naturalistes sur le territoire.</p>				A1 A2 A3	S1
<p>Mieux connaître et suivre les habitats d'intérêt européen : surface, composition du cortège floristique, état de conservation, dynamique d'évolution... ;</p> <p>Mieux connaître la topographie, l'hydrologie des habitats naturels humides (tourbières, landes humides, prairies paratourbeuses ;</p> <p>Évaluer l'impact d'opérations de gestion/restauration sur les habitats et espèces remarquables ;</p> <p>Accroître les données naturalistes sur le territoire.</p>				A1 A2 A3	S2
<p>Mieux connaître et suivre la qualité de l'eau et des milieux aquatiques des rivières du site et de l'étang de Vrigny ;</p> <p>Évaluer l'effet des opérations conduites sur le territoire (Contrat Rivière Landrion et Gastine) ;</p> <p>Repérer les principaux sous-bassins contribuant à la dégradation de la qualité de l'eau ;</p> <p>Prioriser les secteurs d'interventions.</p>					

Légende : A1, ... : numéro de fiche action ○ Recommandation ● Engagement

Tableau XXXVII : Récapitulatif des outils mobilisables par orientation de gestion – Orientation 6.

**ORIENTATION : 7 - ÉVALUER, INFORMER, SENSIBILISER
ET COMMUNIQUER.**

MAE
Contrat Natura 2000
ou autres dispositifs
Charte Natura 2000
Animation
Suivi

<p>Animer et coordonner la mise en œuvre du document d'objectifs ; Accompagner l'utilisation des outils disponibles (Charte Natura 2000, Contrat Natura 2000 et MAE) ; Accompagner les porteurs de projets dans la procédure d'évaluation des incidences.</p>				A1	
<p>Informers les usagers afin de les inciter à limiter l'impact de leurs activités sur des habitats ou des espèces d'intérêt européen sensibles ; Mettre en place des panneaux d'information, de recommandation ou d'interdiction expliquant la sensibilité du milieu et les pratiques adaptées ; Mettre en place d'autres outils adaptés afin de porter à connaissance les enjeux de ce territoire et les actions entreprises dans le cadre de cette démarche.</p>				A2	
<p>Sensibiliser/Former les acteurs du territoire à des pratiques respectueuses des habitats et espèces remarquables du site Présenter les outils disponibles sur les territoires concourant à l'objectif global du site ; Accompagner les acteurs du territoire dans la mise en œuvre de ces pratiques et dans le développement de politiques connexes.</p>				A3	

Légende : A1, ... : numéro de fiche action ○ Recommandation ● Engagement

Tableau XXXVIII : Récapitulatif des outils mobilisables par orientation de gestion – Orientation 7.

5.5- Indicateurs et Évaluation

Un outil d'évaluation, basé sur des indicateurs de réalisation et des indicateurs de résultats a été conçu à l'échelle nationale par l'ATEN (Atelier technique des espaces naturels). En phase d'animation du document d'objectifs, son utilisation partielle ou totale peut permettre à l'animateur une évaluation précise du travail réalisé, tant pour l'élaboration des bilans annuels que pour l'évaluation de la mise en œuvre du document d'objectifs.

L'ensemble des éléments proposés est présenté sous la forme d'un tableau (cf. *tableaux XXXIX et XXXX*, ci-dessous et page 240).

Axes de travail	Sous- axes de travail	Indicateurs de moyens		Indicateurs de réalisation ou de résultat
		Temps passé par l'animateur (jours/an)	Financement utilisé (euros/an)	Intitulé indicateur
Gestion des habitats et des espèces	Animation des contrats Natura 2000 non agricoles - non forestier, forestiers et marins			<i>Nombre de propriétaires/mandataires démarchés pour les contrats Natura 2000 (contact direct)</i> <i>Nombre de contrats montés</i> <i>Nombre de contrats signés dans l'année</i>
	Animation des MAE			<i>Nombre de propriétaires/exploitants démarchés pour les MAE (contact direct)</i> <i>Nombre de diagnostics réalisés</i> <i>Nombre de contrats déposés au 15 mai</i> <i>Nombre d'exploitants nouveaux engagés dans l'année</i> <i>Nombre d'exploitations engagées en cours</i> <i>Surface d'exploitations nouvelles engagées dans l'année</i> <i>Surface d'exploitations engagées en cours</i> <i>Montant de rémunérations annuelles engagées dans l'année</i> <i>Montants pour cinq (5) ans nouvellement engagés dans l'année</i> <i>Montants totaux pour cinq (5) ans en cours</i>
	Animation de la charte Natura 2000			<i>Nombre de propriétaires/ mandataires démarchés pour la charte Natura 2000 (contact direct)</i> <i>Nombre de chartes signées dans l'année</i> <i>Surfaces totales engagées dans la charte dans l'année</i> <i>Surfaces totales engagées dans la charte</i>
	Animation pour la gestion avec d' autres outils financiers			<i>Montants financiers obtenus dans l'année</i>
	Animation foncière			<i>Nombre de propriétés regroupées / acquises</i> <i>Surfaces de propriétés regroupées / acquises</i>
Assistance à l'application du régime d' évaluation des incidences	Suivis des évaluations d'incidences concernant le site Natura 2000			<i>Nombre de projets sur lesquels l'animateur a apporté un conseil en amont</i> <i>Nombre de projets sur lesquels l'animateur a fourni des données du DocOb</i> <i>Nombre de projets sur lesquels l'animateur a été sollicité par un service de l'État pour donner un avis technique</i> <i>Nombre de projets sur lesquels l'animateur a alerté les services de l'État (rôle de veille)</i>
Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	Suivis scientifiques et techniques			<i>Nombre d'habitats d'intérêt communautaires concernés par des suivis</i> <i>Nombre d'espèces d'intérêt communautaire concernés par des suivis</i>

Tableau XXXIX : Les indicateurs de suivis potentiels d'un document d'Objectifs.

Axes de travail	Sous- axes de travail	Indicateurs de moyens		Indicateurs de réalisation ou de résultat
		Temps passé par l'animateur (jours/an)	Temps passé par l'animateur (jours/an)	Intitulé indicateur
Information, communication et sensibilisation	Création / mises à jour d'outils de communication, média			Nombre de personnes touchées par une action de communication (ex : nombre d'exemplaires distribués) Nombre de connexions sur un site Internet Nombre d'articles de presse
	Prises de contact avec des partenaires potentiels			Nombre de partenaires contactés
	Organisation de réunions d'informations ou de manifestations			Nombre de réunions organisées Nombre de participants
	Participations à des manifestations ou réunions sur le territoire			Nombre de participations à des réunions ou manifestations
	Communication / animation auprès des scolaires			Nombre d'actions à destination des scolaires
	Participation à la vie du réseau Natura 2000 au delà du site			Nombre de réunions ou l'animateur est simple participant Nombre de formations suivies Nombre de réunions/formations ou l'animateur est intervenu
Soutien à l'articulation de Natura 2000 avec les autres politiques publiques	Veille à la cohérence des politiques publiques et programme d'actions sur le site			Nombre de projets sur lesquels l'animateur a apporté un conseil en amont Nombre de plan de gestion intégrant les préconisations du DocOb
Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site	Gestion administrative et financière			
	Organisation de réunion(s) du comité de pilotage			Nombre de réunion(s) de COPIL Nombre de participants (Nombre de participations)
	Animation de groupes de travail			Animation de groupes de travail Nombre de groupes de travail en cours dans l'année Nombre de participations totales aux groupes
	Réunions ou rencontres avec les services de l'État			
	Suivi de la mise en œuvre du DocOb et bilans annuels			
	Compléments ou mises à jour du DocOb			
	Élaboration de la charte			

Tableau XXXX : Les indicateurs de suivi potentiels d'un document d'Objectifs.

GLOSSAIRE

Animateur – structure animatrice : structure désignée par les élus du comité de pilotage pour mettre en œuvre le DocOb une fois celui-ci approuvé. Elle assure l'information, la sensibilisation, l'assistance technique à l'élaboration des projets et au montage des dossiers. Elle peut réaliser elle-même l'ensemble de ces missions ou travailler en partenariat avec d'autres organismes.

Biodiversité : contraction de « diversité biologique », expression désignant la variété et la diversité du monde vivant. La biodiversité représente la richesse biologique, la diversité des organismes vivants, ainsi que les relations que ces derniers entretiennent avec leur milieu. Elle est subdivisée généralement en trois niveaux : diversité génétique au sein d'une même espèce, diversité des espèces au sein du vivant et diversité des écosystèmes à l'échelle de la planète.

Charte Natura 2000 : outil administratif contractuel permettant l'adhésion individuelle, non rémunérée, aux objectifs de gestion décrits dans le DocOb. Sur la base unique du volontariat, l'adhérent marque ainsi son engagement en faveur de Natura 2000. La charte a pour but de contribuer à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures concrètes et le développement de bonnes pratiques. Elle permet au propriétaire une exonération de la Taxe foncière sur le patrimoine non bâti (TFNB) ainsi qu'une exonération partielle des Droits de mutation à titre gratuit (DMTG).

Comité de pilotage Natura 2000 (COPIL) : organe de concertation mis en place par le préfet pour chaque site Natura 2000, présidé par un élu, ou à défaut par le préfet ou le commandant de la région terre. Il comprend les représentants des collectivités territoriales intéressées et leurs groupements, les représentants des propriétaires et exploitants de biens ruraux compris dans le site, des organisations non gouvernementales et des représentants de l'État. Il participe à la préparation et à la validation des documents d'objectifs ainsi qu'au suivi et à l'évaluation de leur mise en œuvre (articles L. 414-2 et R. 414-8 et suivants du code de l'environnement).

Contrats Natura 2000 : outils contractuels permettant au possesseur des droits réels et personnels de parcelles situées en zone Natura 2000 de signer avec l'État un engagement contribuant à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures et le développement de bonnes pratiques. Le contrat est une adhésion rémunérée individuelle aux objectifs du DocOb sur une ou des parcelles concernées par une ou plusieurs mesures de gestion proposées dans le cadre du DocOb. Il permet l'application concrète des mesures de gestion retenues dans ce document.

Contrats de Restauration et d'Entretien (CRE) : outils contractuels proposés par l'agence de l'eau auprès des maîtres d'ouvrages publics et privés qui engagent des projets de gestion des milieux aquatiques.

Direction départementale des territoires (DDT) : service déconcentré du ministère en charge de l'Agriculture et de la pêche, placé sous l'autorité du préfet ; ses domaines d'intervention sont la gestion des crédits nationaux ou communautaires et la mise en œuvre des réglementations. Il possède aussi une fonction juridictionnelle et des compétences dans la mise en place des mesures de gestion des milieux naturels, aquatiques et des zones humides.

Directive européenne : catégorie de texte communautaire prévue par l'article 249 (ex-article 189) du Traité instituant la Communauté européenne (Traité signé à Rome, le 25 mars 1957). « La directive lie tout État membre destinataire quant au résultat à atteindre, tout en laissant aux instances nationales la compétence quant à la forme et aux moyens ». Elle nécessite de la part des états concernés une transposition dans leurs textes nationaux. La transposition des directives Oiseaux et Habitats a été effectuée à travers, notamment, les articles L. 414-1 à L. 414-7 et les articles R.414-1 à R.414-24 du CE. Elle prévoit une obligation de résultat au

regard des objectifs à atteindre, tout en laissant à chaque État le choix des moyens, notamment juridiques, pour y parvenir.

Directive Habitats : appellation courante de la directive 92/43/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Ce texte est l'un des deux piliers du réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones spéciales de conservation (ZSC), ainsi que la protection d'espèces sur l'ensemble du territoire métropolitain, la mise en œuvre de la gestion du réseau Natura 2000 et de son régime d'évaluation des incidences.

Directive Oiseaux : appellation courante de la directive 2009/107/CE du 30 novembre 2009, succédant à la directive 79/409/CE du Conseil des communautés européennes du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages. Ce texte fonde juridiquement également le réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones de protection spéciale (ZPS).

Direction régionale de l'environnement (DREAL) : service déconcentré du ministère en charge de l'Ecologie ayant pour missions : d'organiser, coordonner et gérer l'ensemble des données et des connaissances relatives à l'environnement, de participer à la définition et à la mise en œuvre des méthodes d'études, d'aménagement, de gestion et de protection des milieux naturels et de leurs ressources, de contribuer à la prise en compte de l'environnement urbain et de promouvoir un urbanisme et une architecture de qualité, de veiller à la bonne application des législations relatives à l'environnement.

Document d'objectifs (DocOb) : document d'orientation définissant pour chaque site Natura 2000, un état des lieux, les orientations de gestion et de conservation, les modalités de leur mise en œuvre. Le DocOb contient un bilan écologique associé à un bilan des activités humaines, des objectifs de gestion et de développement durable du site, des propositions de mesures permettant d'atteindre ces objectifs, le chiffrage de ces mesures, des contrats types de gestion, un protocole de suivi. Il est élaboré par le comité de pilotage qui choisit un opérateur en concertation avec les acteurs locaux et avec l'appui de commissions ou groupes de travail. Il est approuvé par le préfet (articles L.414-2 et R.414-9 du code de l'environnement).

Durable : élément répondant aux critères du développement durable : « Le développement durable est le développement qui satisfait les besoins de la génération actuelle sans priver les générations futures de la possibilité de satisfaire leurs propres besoins ». Ce type de développement doit être écologiquement viable, économiquement efficace, et socialement acceptable.

Dynamique de la végétation : en un lieu et sur une surface donnés, modification dans le temps de la composition floristique et de la structure de la végétation. Selon que ces modifications rapprochent ou éloignent la végétation du climax, l'évolution est dite progressive ou régressive.

Espèce indicatrice : espèce dont la présence à l'état spontané renseigne qualitativement ou quantitativement sur certains caractères écologiques de l'environnement.

Espèce d'intérêt européen : espèce en danger ou vulnérable ou rare ou endémique (c'est-à-dire propre à un territoire bien délimité ou à un habitat spécifique) énumérée :

- soit à l'annexe II de la directive *Habitats* et pour laquelle doivent être désignées des Zones Spéciales de Conservation,
- soit aux annexes IV ou V de la directive *Habitats* et pour laquelle des mesures de protection doivent être mises en place sur l'ensemble du territoire.

Espèce ou habitat d'intérêt européen prioritaire : espèce ou habitat en danger de disparition sur le territoire européen des États membres. L'Union Européenne porte une responsabilité particulière quant à leur conservation, compte tenu de la part de leur aire de répartition comprise en Europe (signalés par un astérisque dans les annexes I et II de la directive 92/43/CEE).

Espèce remarquable : espèce rare ou menacée visée par les directives Habitats et Oiseaux, en particulier celles figurant sur la liste rouge des espèces menacées, de surcroît si elle est emblématique et typique de la région et que celle-ci porte une responsabilité particulière dans sa conservation.

État de conservation : notion qui rend compte de « l'état de santé » des habitats. L'état de conservation est déterminé à partir de critères d'appréciation. Cette évaluation sert d'une part à définir des objectifs et des mesures de gestion dans le cadre du DocOb, visant au maintien ou au rétablissement d'un état de conservation équivalent ou meilleur, et d'autre part, à suivre l'évolution des habitats à long terme. Dans la pratique, le bon état de conservation vise un fonctionnement équilibré des milieux par rapport à leurs caractéristiques naturelles et avec un impact modéré des activités humaines.

État de conservation d'une espèce (définition extraite de la Directive Habitats) : effet de l'ensemble des influences qui, agissant sur l'espèce, peuvent affecter à long terme la répartition et l'importance de ses populations sur le territoire européen des États membres. L'état de conservation d'une espèce sera considéré comme « favorable » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- les données relatives à la dynamique de la population de l'espèce en question indiquent que cette espèce continue, et est susceptible de continuer à long terme, à constituer un élément viable des habitats naturels auxquels elle appartient,
- l'aire de répartition naturelle de l'espèce ne diminue, ni ne risque de diminuer dans un avenir prévisible,
- il existe et il continuera probablement d'exister un habitat suffisamment étendu pour que ses populations se maintiennent à long terme.

État de conservation d'un habitat naturel (définition extraite de la Directive Habitats) : effet de l'ensemble des influences agissant sur un habitat naturel ainsi que sur les espèces typiques qu'il abrite, qui peuvent affecter à long terme sa répartition naturelle, sa structure et ses fonctions ainsi que la survie à long terme de ses espèces typiques sur le territoire européen des États membres. L'état de conservation d'un habitat naturel sera considéré comme « favorable » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- son aire de répartition naturelle ainsi que les superficies qu'il couvre au sein de cette aire sont stables ou en extension,
- la structure et les fonctions spécifiques nécessaires à son maintien à long terme existent et sont susceptibles de perdurer dans un avenir prévisible,
- l'état de conservation des espèces qui lui sont typiques est favorable.

La notion d'état de conservation rend compte de « l'état de santé » des habitats déterminé à partir de critères d'appréciation. Maintenir ou restaurer un état de conservation favorable pour les espèces et les habitats d'intérêt communautaire est l'objectif de la directive *Habitats*. L'état de conservation peut être favorable, défavorable inadéquat ou défavorable mauvais. Une espèce ou un habitat est dans un état de conservation favorable lorsqu'elle/il prospère et a de bonnes chances de continuer à prospérer à l'avenir. Cette évaluation sert à définir des objectifs et des mesures de gestion dans le cadre du Docob afin de maintenir ou rétablir un état équivalent ou meilleur. Dans la pratique, le bon état de conservation vise un fonctionnement équilibré des milieux par rapport à leurs caractéristiques naturelles.

Études et notices d'impact : évaluation environnementale définie par les articles L.122-1 à L.122-3 et R.122-1 à R.122-11 du code de l'environnement.

Évaluation des incidences sur les sites Natura 2000 : régime d'évaluation environnementale des plans programmes et projets de travaux, d'ouvrages et d'aménagements susceptibles d'affecter de façon notable les sites Natura 2000 (articles L. 414-4 et L.414-5 et R. 414-19 à R. 414-24 du code de l'environnement).

Formulaire standard de données (FSD) : document accompagnant la décision de transmission d'un projet de site ou l'arrêté désignant un site, élaboré pour chaque site Natura 2000 et transmis à la Commission européenne par chaque État membre. Il présente les données identifiant les habitats naturels et les espèces qui justifient la désignation du site. Les Formulaire Standard de Données listent les espèces animales ou végétales et les habitats présents sur un site Natura 2000 donné. Attention, ces formulaires sont basés sur des codes nationaux, expliqués dans la clé de lecture.

Groupe de travail (ou commissions de travail) : réunions thématiques de concertation liées à l'élaboration du Document d'Objectifs. Elles réunissent tous les acteurs locaux (élu, institutionnels, associations etc.) et permettent de définir les enjeux, objectifs et mesures de gestion à mettre en œuvre sur le site.

Habitat : un habitat naturel est une zone terrestre ou aquatique qui se distingue par ses caractéristiques géographiques, ses conditions de milieu et la présence de groupements d'espèces végétales ; un habitat d'espèce est un milieu défini par des facteurs physiques et biologiques spécifiques où vit une espèce animale ou végétale à l'un des stades de son cycle biologique.

Habitat d'espèce : ensemble des compartiments de vie d'une espèce en un lieu donné. L'habitat d'espèce comprend les zones de reproduction, de nourrissage, d'abri, de repos, de déplacement, de migration, d'hibernation... vitales pour une espèce lors d'un des stades ou de tout son cycle biologique, défini par des facteurs physiques et biologiques. Il peut comprendre plusieurs habitats naturels.

Habitat naturel d'intérêt européen : habitat naturel, terrestre ou aquatique, particulier, généralement caractérisé par sa végétation, répertorié dans un catalogue et faisant l'objet d'une nomenclature. Il est à préserver au titre du réseau Natura 2000, considéré comme menacé de disparition à plus ou moins long terme, avec une aire de répartition naturelle réduite. Habitat particulièrement caractéristique de certains types de milieux ou constituant un exemple remarquable de caractéristiques propres à une ou plusieurs des régions biogéographiques et pour lequel doit être désignée une Zone spéciale de conservation.

Habitat naturel ou semi-naturel : cadre écologique qui réunit les conditions physiques et biologiques nécessaires à l'existence d'un organisme, d'une espèce, d'une population ou d'un groupe d'espèces animale(s) ou végétale(s). Zone terrestre ou aquatique se distinguant par ses caractéristiques géographiques, physiques et biologiques (exemple : un habitat naturel correspond à un type de forêt : hêtraie-sapinière, pessière ; un type de prairie, etc.).

Incidence : synonyme d'impact. Dans le cadre de l'étude d'incidence on peut utiliser indifféremment ces deux termes.

Mesures agro-environnementales : mesures visant une meilleure prise en compte de l'environnement (protection des eaux, des paysages ruraux, de la faune et de la flore) dans les pratiques agricoles. Elles se traduisent par des aides ou des rémunérations accordées aux agriculteurs ayant des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement sous la forme d'un engagement contractuel volontaire entre l'État, l'Europe et des exploitants agricoles pour une durée de 5 ans en général.

Natura 2000 : réseau européen de sites naturels mis en place par les directives *Habitats* et *Oiseaux*. Il est composé des Zones de protection spéciale (ZPS) et des Zones spéciales de conservation (ZSC).

Opérateur : Pour chaque site Natura 2000, un organisme est chargé d'organiser l'animation et la concertation locale pour la rédaction du document d'objectifs. Il peut s'agir d'un Parc naturel régional, d'une association, de l'Office National des Forêts, d'un Conservatoire Régional, etc. selon la situation et le type du site considéré.

Patrimonial (intérêt) : Exprime une valeur liée à la rareté et à la vulnérabilité des espèces et des habitats. Les espèces d'intérêt patrimonial sont généralement des indicateurs de l'état de conservation de leurs habitats. Leur disparition révèle des dysfonctionnements des écosystèmes et une évolution vers une banalisation des milieux.

Phytosociologie : science qui étudie les communautés végétales. Discipline botanique étudiant les relations spatiales et temporelles entre les végétaux et leur milieu de vie, les tendances naturelles que manifestent des individus d'espèces différentes à cohabiter dans une communauté végétale ou au contraire à s'en exclure.

Propositions de Sites d'importance communautaire (pSIC) : sites proposés par chaque État membre à la Commission européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la directive *Habitats*.

Région biogéographique : entité naturelle homogène dont la limite repose sur des critères de climat, de répartition de la végétation et des espèces animales, pouvant s'étendre sur le territoire de plusieurs États membres et qui présente des conditions écologiques relativement homogènes avec des caractéristiques communes. L'Union Européenne à 27 membres compte neuf régions biogéographiques : alpine, atlantique, boréale, continentale, macaronésienne, méditerranéenne, pannonique, steppique et littoraux de la mer noire. La France est concernée par quatre de ces régions : alpine, atlantique, continentale, méditerranéenne.

Réseau Natura 2000 : réseau écologique européen de sites naturels mis en place en application des directives *Habitats* (1992) et *Oiseaux* (1979) (25000 sites environ). Son objectif principal est de préserver la biodiversité, d'assurer le maintien des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable, voire leur rétablissement lorsqu'ils sont dégradés, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales, dans une logique de développement durable. Cet objectif peut requérir le maintien, voire l'encouragement, d'activités humaines adaptées. Il est composé des Zones de protection Spéciale (ZPS) et des Zones spéciales de conservation (ZSC).

Sites d'importance (ou d'intérêt) communautaire (SIC) : sites sélectionnés, sur la base des propositions des États membres, par la Commission européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la directive *Habitats* à partir des propositions des États membres (pSIC) à l'issue des séminaires biogéographiques et des réunions bilatérales avec la Commission européenne. La liste nominative de ces sites est arrêtée par la Commission européenne pour chaque région biogéographique après avis conforme du comité « Habitats » (composé de représentants des états membres et présidée par un représentant de la Commission). Ces sites sont ensuite désignés en Zones spéciales de conservation (ZSC) par arrêtés ministériels.

Station : étendue de terrain, de superficie variable, homogène dans ses conditions physiques et biologiques (mésoclimat, topographie, composition floristique et structure de la végétation spontanée).

Stratégie Nationale de Création d'Aires Protégées terrestres métropolitaines (SCAP) : la Stratégie nationale de Création d'Aires Protégées terrestres métropolitaines (SCAP) constitue un des chantiers prioritaires du Grenelle de l'Environnement. La loi du 3 août 2009, dite loi Grenelle 1, confirme en effet l'impulsion d'une politique ambitieuse de renforcement du réseau d'aires protégées avec l'objectif de placer, d'ici 10 ans, 2% au moins du territoire terrestre métropolitain sous protection forte. Cette stratégie concourt à l'objectif de réduire la perte de la biodiversité et de la géodiversité à l'échelle nationale, par la création de nouvelles zones

réglementaires (Arrêté Préfectoral de Biotope et de Géotope, Réserve Naturelle Nationale et Régionale, Cœur de Parc National) comblant les lacunes du réseau actuel.

Un diagnostic patrimonial national, initié le 8 décembre 2008, a été conduit à cette fin, sous la coordination scientifique du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) et sous l'égide d'un comité national de pilotage réunissant l'ensemble des acteurs de la gestion des espaces naturels. Cette première étape, élaborée autour de l'évaluation du réseau actuel d'aires protégées, a permis de faire émerger des priorités nationales de création de nouvelles aires pour un certain nombre d'espèces et d'habitats rares et/ou d'intérêt patrimonial.

Il appartient désormais aux acteurs locaux de concrétiser cette démarche à l'échelle régionale en poursuivant la dynamique engagée. La circulaire du 13 août 2010, relative aux déclinaisons régionales de la SCAP, fixe les modalités d'une stratégie participative, promouvant un partenariat accru entre toutes les parties prenantes concernées par la préservation du patrimoine naturel. Le partage de connaissances et de compétences, ainsi que la recherche d'une meilleure complémentarité entre les outils de protection disponibles, participeront à la construction d'un cadre cohérent et concerté pour la proposition de nouvelles aires protégées avant fin 2011.

Structure porteuse : structure désignée par les élus du comité de pilotage Natura 2000 chargée de l'élaboration du DocOb avec l'appui du comité de pilotage et des groupes de travail locaux. Elle peut réaliser elle-même l'intégralité de la mission ou travailler en sous-traitance. Pour la phase de suivi, d'animation du DocOb, une nouvelle structure porteuse est désignée mais rien n'empêche qu'elle soit la même que celle de la phase précédente.

Zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique (ZNIEFF) : lancée en 1982, cette campagne d'inventaires a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On en distingue deux types : les ZNIEFF de type I qui sont des secteurs (parfois de petite taille) de grand intérêt biologique ou écologique ; les ZNIEFF de type II qui sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Zones de protection spéciale (ZPS) : zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des espèces d'oiseaux figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié et des espèces d'oiseaux migrateurs. Sites de protection et de gestion des espaces importants pour la reproduction, l'alimentation, l'hivernage ou la migration des espèces d'oiseaux sélectionnés par la France au titre de la directive « Oiseaux » dans l'objectif de mettre en place des mesures de protection des oiseaux et de leurs habitats. La désignation des ZPS s'appuie généralement sur les Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO), fruit d'une enquête scientifique de terrain validée par les Directions régionales de l'environnement. La désignation des Zones de Protection Spéciale se fait par parution d'un arrêté ministériel au Journal Officiel, puis notification du site à la commission européenne.

Zones spéciales de conservation (ZSC) : zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des habitats naturels et des espèces (hors oiseaux) actuellement rares ou vulnérables figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 en application de la directive *Habitats* où sont appliquées les mesures de conservation nécessaires au maintien ou au rétablissement dans un état favorable des habitats et/ou espèces pour lesquels le site est désigné.

SIGLES ET ABBREVIATIONS

AAPPMA : Association agréé pour la pêche et de protection du milieu aquatique
AESN : Agence de l'eau Seine-Normandie
AEP : Alimentation en eau potable
APPB : Arrêté préfectoral de protection de biotope
ARB : Agence régional de la biodiversité
ASP : Agence de Services et de Paiement
ATEN : Atelier technique des espaces naturels
BN : Basse-Normandie
BRGM : Bureau de recherches géologiques et minières
CAD : Contrat d'agriculture durable
CATER : Cellule d'animation technique pour l'eau et les rivières de Basse-Normandie
CBN : Conservatoire botanique national
CBPS : Code des bonnes pratiques sylvicoles
CDT : Comité départemental du tourisme
CENN : Conservatoire d'espaces naturels Normandie
CEN BN : Conservatoire d'espaces naturels de Basse-Normandie (→ CENN)
CFEN BN : Conservatoire fédératif des espaces naturels de Basse-Normandie (→ CEN BN)
CD : Conseil départemental
CPIE : Centre permanent d'initiatives pour l'environnement
CRPF : Centre régional de la propriété forestière
CSP : Conseil supérieur de la pêche (→ ONEMA)
CSRPN : Conseil scientifique régional du patrimoine naturel
COPIL : Comité de pilotage
CRE : Contrat de restauration et d'entretien
CTE : Contrat territorial d'exploitation
DCE : Directive cadre sur l'eau
DDAF : Direction départementale de l'agriculture de la forêt (→ DDT)
DDT : Direction départementale des territoires
DFCI : Défense de la forêt contre les incendies
DGD : Document de gestion durable
DIREN : Direction régionale de l'environnement (→ DREAL)
DOCOB : Document d'objectifs
DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
EARL : Exploitation agricole à responsabilité limitée
ENS : Espace Naturel Sensible
EPCI : Établissement public de coopération intercommunale
EH : Équivalent habitants (unité de mesure)
EUR 27 : Code de référencement des habitats naturels de l'Annexe I de la directive *Habitats*, identifiés dans le *Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne* (version EUR 27)
FDC : Fédération départementale des chasseurs
FDPPMA : Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique
FEADER : Fond européen agricole pour le développement rural
FEDER : Fond européen de développement régional
FSD : Formulaire standard des données
GAEC : Groupement agricole d'exploitation en commun
GMN : Groupe mammalogique normand
GRETIA : Groupe d'étude des invertébrés armoricains
HVO : Haute vallée de l'Orne
IBGN : Indice biologique global normalisé
IBD : Indice biologique diatomées

ICPE : Installation classée pour la protection de l'Environnement
IFEN : Institut français de l'environnement
IGN : Institut national de l'information géographique et forestière (ex Institut géographique national)
INRA : Institut national de la recherche agronomique
MAET : Mesure agro-environnementale territorialisée
MAF : Ministère de l'agriculture et de la forêt
MEDDE : Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (→ MTES)
MTES : Ministère de la transition écologique et solidaire
MES : Matière en suspension
MNHN : Muséum national d'histoire naturelle
ONCFS : Office national de la chasse et de la faune sauvage
ONEMA : Office national de l'eau et des milieux aquatiques (→ ARB)
ONF : Office national des forêts
OPIE : Office pour les insectes et leur environnement
PAC : Politique agricole commune
PAEC : Projet agri-environnemental climatique
PDPG : Plan départemental pour la protection du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles
PDRH : Programme de développement rural hexagonal
PLU : Plan local d'urbanisme
PLUi : Plan local d'urbanisme intercommunal
PN : Protection nationale
PNR : Parc naturel régional
PNR NM : Parc naturel régional de la Normandie-Maine
POS : Plan d'occupation des sols
PR : Protection régionale
PPRI : Plan de prévention du risque inondation
PSG : Plan simple de gestion
pSIC : Site d'intérêt communautaire proposé (périmètre Natura 2000 proposé pour la directive *Habitats*)
RBd : Réserve biologique dirigée
RBi : Réserve biologique intégrée
RGA : Recensement général agricole
RNR : Réserve naturelle régionale
RPG : Registre parcellaire graphique
RTG : Règlement type de gestion
SAFER : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau
SAU : Surface agricole utile
SCAP : Stratégie de création d'aires protégées
SCOT : Schéma de cohérence territoriale
SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau
SDGC : Schéma départemental de gestion cynégétique
SIAEP : Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable
SIC : Site d'intérêt communautaire désigné (périmètre Natura 2000 pour la directive *Habitats*)
STEP : Station d'épuration
STH : Surface toujours en herbe
TDENS : Taxe départementale des espaces naturels sensibles
TFNB : Taxe foncière sur les propriétés non bâties
UGB : Unité gros bétail
VTT : Vélo tout terrain
ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique
ZSC : Zone spéciale de conservation (site Natura 2000 désigné au titre de la directive *Habitats*)

DONNÉES – SOURCES

Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN)	Conseil départemental de l'Orne (CD 61)
Association Syndicale de Reboisement des Landes de Montmerrei	Conservatoire Botanique de Brest (CBNB)
Cellule d'Animation Technique pour l'Eau et les Rivières de Normandie (CATER)	Conservatoire des Espaces Naturels de Normandie (CENN)
Centre Régional de la Propriété Forestière de Normandie (CRPF)	Délégation Militaire du Département de l'Orne (DMD)
Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement des Collines normandes (CPIE)	Direction Départementale des Territoires de l'Orne (DDT 61)
Chambre d'agriculture de l'Orne(CA 61)	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Normandie (DREAL N)
Comité Départemental de Tourisme Equestre de l'Orne (CDT)	Exploitants agricoles
Commission Locale de l'Eau du Schéma d'aménagement de gestion des eaux du bassin versant de l'Orne Amont	Fédération Départementale des Chasseurs de l'Orne (FDC 61)
Communauté de Communes du Bocage carrougien	Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection Milieu Aquatique de l'Orne (FDPPMA 61)
Communauté de Communes des Sources de l'Orne	Groupe Mammalogique Normand (GMN)
Communauté de Communes d'Argentan Intercom	Institut Géographique National (IGN)
Commune de La Bellière	Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole de Sées (LEGTPA)
Commune de Boischampré	Météo France
Commune de Boucé	Office National des Forêts (ONF)
Commune du Cercueil	Office National de l'Eau et des Milieux Aquatique de l'Orne (ONEMA)
Commune de Fleuré	Parc naturel régional Normandie-Maine (PNR NM)
Commune de Francheville	Propriétaires privés forestiers
Commune de La Lande-de-Goult	Société de chasse de l'Alouette Fleuré Tanques
Commune de Montmerrei	Syndicat Mixte de l'Orne et ses affluents (SYMOA)
Commune de Tanville	Syndicat départemental de l'eau de l'Orne (SDE 61)

BIBLIOGRAPHIE

- BAILLEUL B., 2002, État des lieux et proposition d'aménagement de cours d'eau dans le cadre de la directive Habitats – Natura 2000, Parc naturel régional Normandie Maine, Cellule d'Animation Technique pour l'Eau et les Rivières de Basse-Normandie, Université de Caen, 76 p. + annexes
- BEAUFILS B., 2013, Document d'objectifs du site Natura 2000 – Vallée du Sarthon et de ses affluents FR2502015, Parc naturel régional Normandie Maine, 154 p. + annexes
- BESCOND V., 2009 ; Étude de faisabilité pour la création d'une réserve naturelle régionale, Université de Caen, Parc naturel régional Normandie Maine, 101 p.
- BRUNET P., 2004, Inventaire Régional des paysages de Basse-Normandie, Tome 2, Conseil régional de Basse-Normandie. [S.l.], Direction régionale de l'environnement 871 p.
- CHAUVIN P., 2000, Plan simple de gestion - Association syndicale pour le reboisement des landes de Montmerrei (61), Direction départementale de l'agriculture et de la forêt de l'Orne, INFOMA, 17 p.
- CENTRE PERMANENT D'INITIATIVE A L'ENVIRONNEMENT DES COLLINES NORMANDES, 2010, La Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) sur le territoire du Parc naturel régional Normandie-Maine, Parc naturel régional Normandie Maine, 23 p. + annexes
- CONSEIL SUPERIEUR DE LA PECHE, 2002, Suivi des espèces aquatiques et de la qualité des eaux sur le Bassin de la Cance, Parc naturel régional Normandie Maine, 24 p.
- CONSEIL SUPERIEUR DE LA PECHE, 2006, Suivi des indices de présence de la Loutre sur l'Orne amont, 14 p.
- CPIE DES COLLINES NORMANDES, 2014, Bilan La Loutre d'Europe *Lutra lutra* – Suivi bisannuel de la population lutrine du bassin de l'Orne Campagne 2014, Agence de l'eau Seine Normandie, 41 p. + annexes
- DOISY L., 2011, Expertise écologique – Terrain militaire de la ferme de l'Aumône – commune de La Lande-de-Goult, Conservatoire fédératif des espaces naturels de Basse-Normandie, 23 p. + annexes
- DOISY L., VIGOT S., 2012, Bilan d'activités 2011 – Lande des Prés Jean commune de La Bellière, Conservatoire fédératif des espaces naturels de Basse-Normandie, 24 p.
- DOISY L., VIGOT S., 2013, Rapport d'activités 2012 – Landes des Prés Jean La Bellière (61), Conservatoire d'espaces naturels de Basse-Normandie, 23 p.
- DOISY L., VIGOT S., 2014, Rapport d'activités 2013 - Landes des Prés Jean La Bellière (61), Conservatoire d'espaces naturels de Basse-Normandie, 30 p.
- DE SAINT LEGER E., LEVOY F., 2002, Note d'expertise des digues des étangs de Vrigny et du Moncel, Parc naturel régional Normandie Maine, GRESARC, Direction régionale de l'Environnement de Basse-Normandie, 17 p.
- DUPIEUX N., 1996, La gestion conservatoire des tourbières atlantiques, Méthode de gestion et essai de synthèse des premières expériences, Life-Nature, Programme de protection des tourbières de France
- FEDERATION DE PECHE DU CALVADOS POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES, 2014, Inventaires piscicoles sur le site Natura 2000 « Écouves », rapport d'étude, Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement Basse-Normandie, 28 p.
- FOUILLET P., 1994, L'entomofaune estivale du Bois de Goult (Forêt d'Écouves) : Inventaire des peuplements des tourbières et des landes résiduelles, Proposition de mesures de gestion favorables à l'entomofaune de ces milieux, Parc naturel régional Normandie Maine, 37 p.
- FOUILLET P., 1995, L'entomofaune des prairies humides de La Lande-de-Goult Forêt d'Écouves) : Analyse des peuplements, Proposition de mesures de gestion favorables à l'entomofaune de ces milieux, 36 p.

- GEOARMOR ENVIRONNEMENT, 2015, Étude hydro-pédologique, propositions de gestion écologique, commune de La Lande-de-Goult (61), Tourbière des Petits Riaux, Conseil Départemental de l'Orne, 28 p.
- GERAY K., 2015, Plan de conservation des Chiroptères, Parc naturel régional Normandie-Maine, 2015-2019, Parc naturel régional Normandie-Maine, 136 p.
- GORET M., JUHEL C., 2015, Typologie de la végétation du site de la Tourbière des Petits Riaux, Espaces naturels sensibles de l'Orne, Conservatoire botanique national de Brest, Conseil départemental de l'Orne, 34 p.
- GORET M., LAVILLE L., 2017, Typologie de la végétation du Bois de Goult, La Lande-de-Goult (61), Conservatoire botanique national de Brest, Direction régional de l'Environnement, de l'aménagement et du logement, 44 p.
- GROUPE REGIONAL D'ÉTUDE DES INVERTEBRES DU MASSIF ARMORICAIN, 2011, Inventaire des tourbières, landes et prairies paratourbeuses, Les Rhopalocères et Zygènes du Parc naturel régional Normandie Maine, 160 p.
- GUIAVARC'H K., 2002, Étude sur la qualité des habitats d'un cours d'eau pour la protection des trois espèces protégées - Cours d'eau de la Cance et de ses affluents, Périmètre Natura 2000 en zone agricole, Parc naturel régional Normandie Maine, Université de Caen, 76 p.
- HOUZARD G., 1980, Les Massifs forestiers de Basse-Normandie : Brix, Andaines et Écouves, Thèse, 660 p.
- HYDROBIO, 2002, Bassin de la Cance et de l'Andainette – Détermination de 10 IBGN – Prélèvements d'eau, Parc naturel régional Normandie Maine, 56 p. + annexes
- JACOB E. (Coord.), 2017, Plan de conservation des lépidoptères rhopalocères du Parc naturel régional Normandie-Maine – Partie 1, Rapport du GRECIA et des Conservatoires d'espaces naturels de Basse-Normandie et des Pays de la Loire pour le Parc naturel régional Normandie-Maine. 46 p. + annexes
- JACOB E. (Coord.), 2017, Plan de conservation des lépidoptères rhopalocères du Parc naturel régional Normandie-Maine – Partie 21, Rapport du GRECIA et des Conservatoires d'espaces naturels de Basse-Normandie et des Pays de la Loire pour le Parc naturel régional Normandie-Maine. 121 p.
- JEGAT R., collectif étudiants Lycée agricole de Sées - BTS GEN2, 2005, Synthèse des données recueillies par les étudiants de 2004 et suivis floristiques de 2005 – Forêt domaniale d'Écouves (Parcelles 554 – 555) et la Tourbière des Petits Riaux, Office national des forêts, Conseil général de l'Orne, 28 p.
- JEGAT R., collectif étudiants Lycée agricole de Sées - BTS GEN2, 2006, Synthèse des données recueillies par les étudiants de 2005 et suivis floristiques de 2006 – Forêt domaniale d'Écouves (Parcelles 548-549-571) et Forêt domaniale des Andaines, Office national des forêts, 28 p.
- JEGAT R., collectif étudiants Lycée agricole de Sées - BTS GEN2, 2007, Synthèse des données recueillies par les étudiants de 2006 et suivis floristiques de 2007 – Forêt domaniale d'Écouves (Parcelles 548-549-571), Office national des forêts, 9 p.
- JEGAT R., collectif étudiants Lycée agricole de Sées - BTS GEN2, 2009, Synthèse des données recueillies par les étudiants de 2007 et suivis floristiques de 2004-2008 – Forêt domaniale d'Écouves (Parcelles 548-549-571), Office national des forêts, 27 p.
- JEGAT R., collectif étudiants Lycée agricole de Sées - BTS GEN2, 2015, Protocoles et suivis – synthèse 2004/2013, Office national des Forêts, 17 p.
- LABOUILLE A., VIGOT S., 2015, Rapport 2014, Lande des Prés Jean, La Bellière (61), Conservatoire des espaces naturels de Basse-Normandie, 34 p.
- LABOUILLE A., VIGOT S., 2016, Rapport 2015, Lande des Prés Jean, La Bellière (61), Conservatoire des espaces naturels de Basse-Normandie, 35 p.
- LAGRANDIE J., 2015, Inventaire bryolichénique de pierriers du Parc naturel régional Normandie-Maine, Parc naturel régional Normandie-Maine. 173 p.

- LAGRANDIE J., 2016, Les bryophytes et lichens de la Tourbière des Petits Riaux – Espace naturel sensibles de l’Orne, Étude et inventaire des groupements, Conseil départemental de l’Orne, 36 p.
- LECOINTE A., PROVOST M., 1973, Les landes des collines de Normandie, Colloque international sur la végétation des landes d’Europe occidentale, communication n°8, Association Internationale phytosociologique, Société Botanique de France, Amicale phytosociologique, 881 p.
- LECOINTE A., 1993, Inventaire phyto-écologique des tourbières du Bois de Goult (Forêt d’Écouves – Orne), Parc naturel régional Normandie Maine, 21 p.
- LECOINTE A., HAUGER JC., 1994, Inventaire phyto-écologique des pierriers en forêt d’Écouves (Orne), Parc naturel régional Normandie Maine, 77 p.
- LECOCQ S., 1995, Étude de L’avifaune du Bois de Goult en forêt domaniale d’Écouves (Orne), Parc naturel régional Normandie Maine, Groupe ornithologique normand, 36p.
- LEMÉE G., 1934, Inventaire des plantes phanérogames et cryptogames vasculaires croissant spontanément ou cultivés en grand dans le département de l’Orne par l’Abbé A.-L. Letacq. second supplément, Bulletin de la société des amis des sciences naturelles de Rouen
- LE ROY C., 2014, Contrat restauration entretien rivière Landrion et Gastine, Parc naturel régional Normandie Maine, Université François Rabelais Tours, 35 p. + annexes
- LETACQ A.-L. (Abbé), 1906, Inventaire des Plantes Phanérogames Et Cryptogames Vasculaires - Croissant Spontanément ou Cultivées en Grand dans le Département de l’Orne, Bulletin de la société des amis des sciences naturelles de Rouen
- LETACQ A.-L. (Abbé), 1909, Inventaire des Plantes Phanérogames Et Cryptogames Vasculaires - Croissant Spontanément ou Cultivées en Grand dans le Département de l’Orne (suite et fin), supplément à l’inventaire de plantes de l’Orne, Bulletin de la société des amis des sciences naturelles de Rouen
- LYCEE AGRICOLE DE SEES – BTS A GPN (2012-2013), 2013, Évaluation d’un protocole de suivi de végétation sur le site Natura 2000 Écouves : La Lande-de-Goult, Parc naturel régional Normandie-Maine, Office National des Forêt, 65 p. + annexes
- LYCEE AGRICOLE DE SEES – BTS A GPN (2013-2014), 2014, Le Damier de la Succise sur le site Natura 2000 Écouves – Inventaire du Damier de la Succise *Euphydryas aurinia* et propositions de gestion sur les secteurs concernés du site Natura 2000 Écouves, Parc naturel régionale Normandie-Maine, 115 p.
- LYCEE AGRICOLE DE SEES – BTS A GPN (2016-2017), 2017, Suivi du plan de conservation de la flore sur le territoire du Parc naturel régional Normandie Maine Littorelle à une fleur, Linaigrette vaginée, Renouée bistorte, Lycopode en massue. Parc naturel régional Normandie Maine, 92 p.
- MERIGUET B., MERLEY F., HOUARD X., 2012, Lucane cerf-volant, bilan 2011 et perspectives 2012, Office pour les insectes et leur environnement, 24 p.
- OFFICE NATIONAL DES FORÊTS, 2004, Forêt domaniale d’Écouves, révision d’aménagement forestier 2004-2023, 311 p. + annexes
- OFFICE NATIONAL DES FORETS, 2011, Réserve biologique intégrale, Mise en œuvre et résultats du protocole de suivi d’espaces naturels protégé, 29 p. + annexes
- PARC NATUREL REGIONAL NORMANDIE MAINE, 2003, Document d’objectifs – Sites d’Écouves FR2500100, Direction Régionale de l’Environnement, 114p + cahiers des charges 29 p.
- SIALIS, 2014, Plan de conservation de l’Écrevisse à pieds blancs sur le territoire du Parc naturel régional Normandie-Maine, rapport général, Parc naturel régional Normandie Maine, 252 p. + annexes
- SOCIÉTÉ D’ÉTUDE POUR LA RESTAURATION ET L’AMÉNAGEMENT DES MILIEUX AQUATIQUES, 2009, Étude diagnostique des cours d’eau de l’Udon et de la Cance, Parc naturel régional Normandie Maine, 185 p.

- SOCIÉTÉ D'ÉTUDE POUR LA RESTAURATION ET L'AMÉNAGEMENT DES MILIEUX AQUATIQUES, 2009, Étude et programme des cours d'eau de l'Udon et de la Cance, Parc naturel régional Normandie Maine, 94 p.
- STALLEGGER P., 2001, Plan de gestion du site naturel de la tourbière des Petits Riaux, Conseil général de l'Orne, 54 p. + annexes
- STALLEGGER P., 2003, Inventaire faune, flore et habitats naturels de la forêt domaniale d'Écouves, Office national des Forêts, Parc naturel régional Normandie Maine, 93 p.
- STAUTH S., 1998, Suivi écologique de la restauration d'une parcelle tourbeuse dans le Bois de Goult (parcelle 549, forêt d'Écouves, Orne), Université de Caen, Parc naturel régional Normandie Maine, 50 p. + annexes
- STAUTH S., 2018, Étude des sphaignes et bryophytes compagnes du Bois de Goult, Centre permanent d'initiative à l'environnement du Cotentin, Parc naturel régional Normandie Maine, 22 p. + annexes
- TOUFFAIT R., 1997, Analyse du contexte stationnel d'espèces végétales protégées sur le territoire du Parc naturel régional Normandie Maine, Parc naturel régional Normandie Maine, 166 p. + annexes
- THEAUD R., 2013, Typologie des habitats du site Natura 2000 du Site Natura 2000 FR2500100 Écouves, Parc naturel régional Normandie Maine, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, 60 p.
- THOUIN F., 1990, Inventaire des landes et tourbières du Parc naturel régional Normandie Maine, Parc naturel régional Normandie Maine, 323 p.
- THOUIN F., 1991, Inventaire floristique typologique et phytoécologique des prairies marécageuses du Parc naturel régional Normandie Maine, Parc naturel régional Normandie Maine, 149 p.
- UNIVERSITE DE CAEN NORMANDIE - Projet tutoré Master 2 spécialité AGIRE (2015-2016), 2016, Étude topographique et hydrologique d'une parcelle, propriété du Parc naturel régional Normandie Maine, Orne, Parc naturel régional Normandie-Maine, 72 p.
- UNIVERSITE DE CAEN NORMANDIE - Projet tutoré Master 2 spécialité AGIRE (2016-2015), 2017, Étude topographique et hydrologique d'une parcelle, propriété du Parc naturel régional Normandie Maine, Orne, Parc naturel régional Normandie-Maine, 47 p.
- WAYMEL J., ROETZINGER S., ZAMBETTAKIS C., 2015, Plan de conservation Flore, Parc Naturel Régional Normandie-Maine, Conservatoire botanique national de Brest, 27 p. + annexes
- ZULIAN V., 1994, Opération de génie écologique : Restauration d'une tourbière en forêt domaniale d'Écouves, La Lande-de-Goult (Orne), Parc naturel régional Normandie Maine, Université de Caen Phytogéographie, 20 p. + annexes

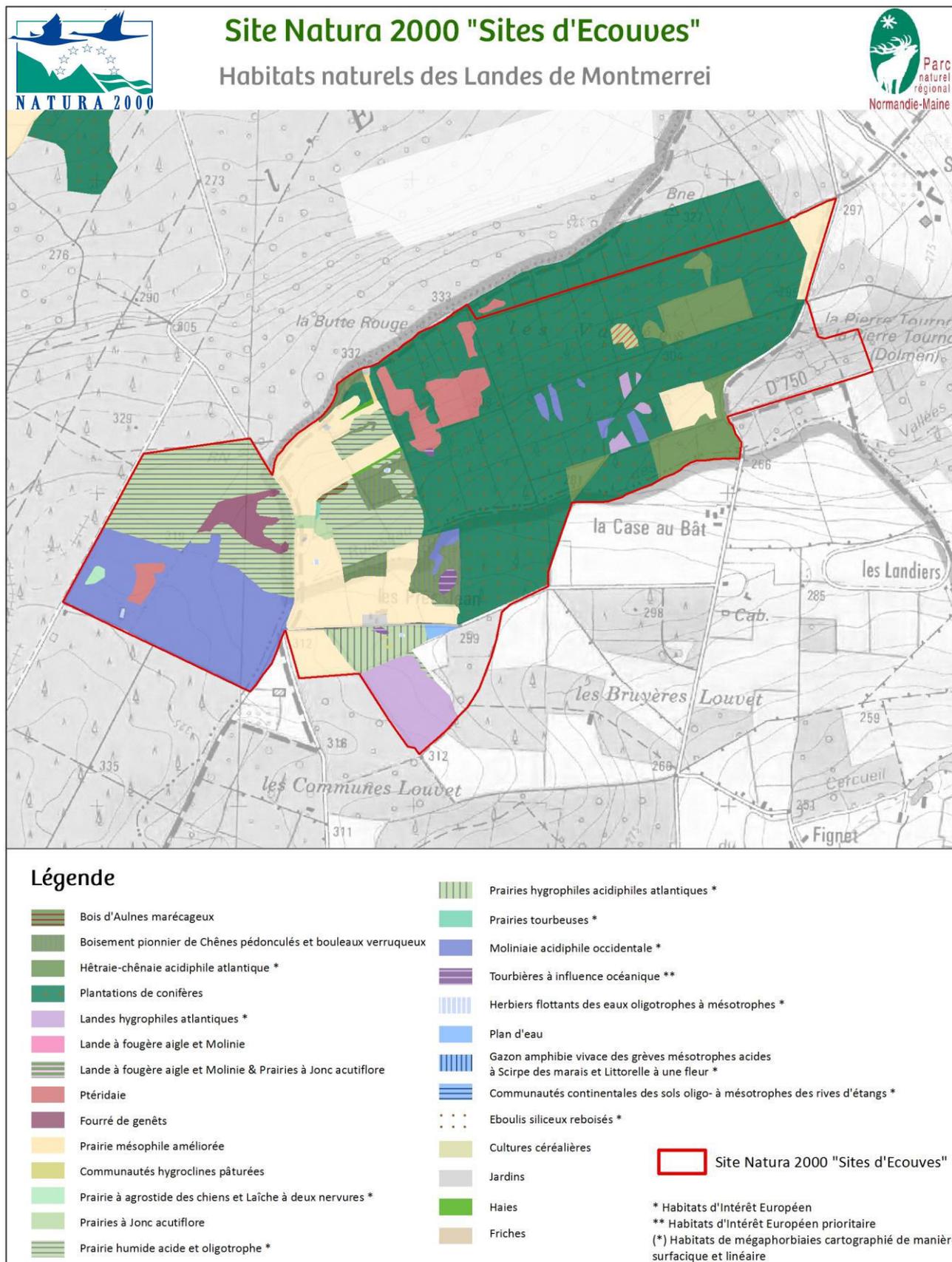
Annexes

TABLE DES ANNEXES

Annexe 1 : Habitats naturels des Landes de Montmerrei	I
Annexe 2 : Habitat naturel des Petits Riaux	II
Annexe 3 : Habitat naturel des Bruyères de la Coudraie	III
Annexe 4 : Habitats naturels de l'Étang de Vrigny	IV
Annexe 5 : Habitats naturels de la vallée de la Cance	V
Annexe 6 : Habitats naturels d'intérêt européen	VI
Annexe 7 : Habitat naturel de <i>Végétation annuelle des rives exondées à Litorelle</i> (3110)	VII
Annexe 8 : Habitat naturel de <i>Végétation flottante des renoncules des rivières planitiaires</i> (3260)	VIII
Annexe 9 : Habitat naturel de <i>Mégaphorbiaie hygrophile d'ourlets planitiaires</i> (6430)	IX
Annexe 10 : Habitat naturel de <i>Prairie à Molinie sur sols tourbeux, argilo-limoneux</i> (6410)	X
Annexe 11 : Habitats naturels de <i>Lande humide septentrionale à Bruyères à quatre angles</i> (4010)	XI
Annexe 12 : Habitat naturel de <i>Végétation de tourbières hautes actives</i> (7110*)	XII
Annexe 13 : Habitat naturel de <i>Dépression sur substrats tourbeux</i> (7150)	XIII
Annexe 14 : Habitat naturel de <i>Bétulaie tourbeuse à sphaignes</i> (91D0*)	XIV
Annexe 15 : Habitat naturel de <i>Pelouse acidiphile subatlantique à nord-atlantique</i> (6230*)	XV
Annexe 16 : Habitat naturel de <i>Prairie maigre de fauche de basse altitude</i> (6510)	XVI
Annexe 17 : Habitat naturel de <i>Landes subsèches atlantiques</i> (4030)	XVII
Annexe 18 : Habitat naturel de <i>Éboulis médio-européen siliceux</i> (8150)	XVIII
Annexe 19 : Habitat naturel de <i>Chênaie-hêtraie acidiphile à Houx</i> (9120)	XIX
Annexe 20 : Localisation de la Loutre d'Europe	XX
Annexe 21 : Localisation du Chabot commun	XXI
Annexe 22 : Localisation de la Lamproie de Planer	XXII
Annexe 23 : Localisation de l'Écrevisse à pieds blancs	XXIII
Annexe 24 : Localisation Du Triton crêté	XXIV
Annexe 25 : Localisation du Damier de la Succise	XXV
Annexe 26 : Localisation des écrevisses	XXVI
Annexe 27 : Hiérarchisation des habitats et des espèces d'intérêt européen	XXVII

!

Annexe 1



Sources : DREALN ; PNR NM ; IGN
(campagne de terrain 2011-2012)
Cartographie : J. Combrun PNR NM, 2018.



Annexe 2



Site Natura 2000 "Sites d'Écouves"

Habitats naturels des Petits Riaux



Légende

- | | |
|--|--|
| Chênaie-boulaie tourbeuse** | Prairie pâturée mésotrophe |
| Boisement pionnier de Chênes pédonculés et bouleaux verruqueux | Prairies hygrophiles acidiphiles atlantiques * |
| Landes hygrophiles atlantiques * | Moliniaie acidiphile occidentale * |
| Landes atlantiques secondaires * | Communautés des gouilles tourbeuses * |
| Lande à fougère aigle et Molinie | Tourbières à influence océanique ** |
| | Site Natura 2000 "Sites d'Écouves" |

* Habitats d'Intérêt Européen
 ** Habitats d'Intérêt Européen prioritaire
 (*) Habitats de mégaphorbiaies cartographiés de manière surfacique et linéaire



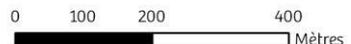
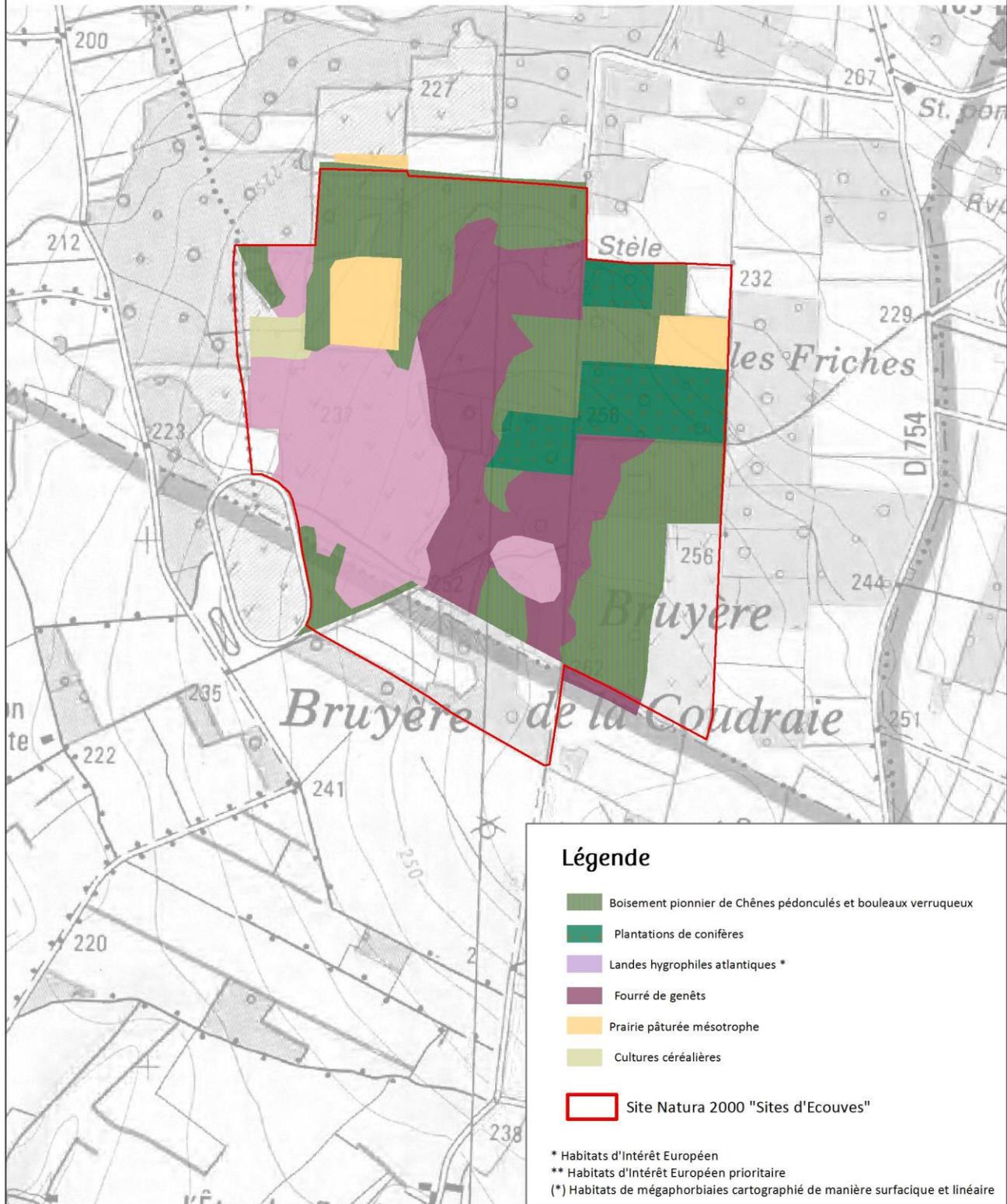
Sources : DREALN ; PNR NM ; IGN (campagne de terrain 2011-2012)
 Cartographie : J. Combrun PNR NM, 2018.



Annexe 3



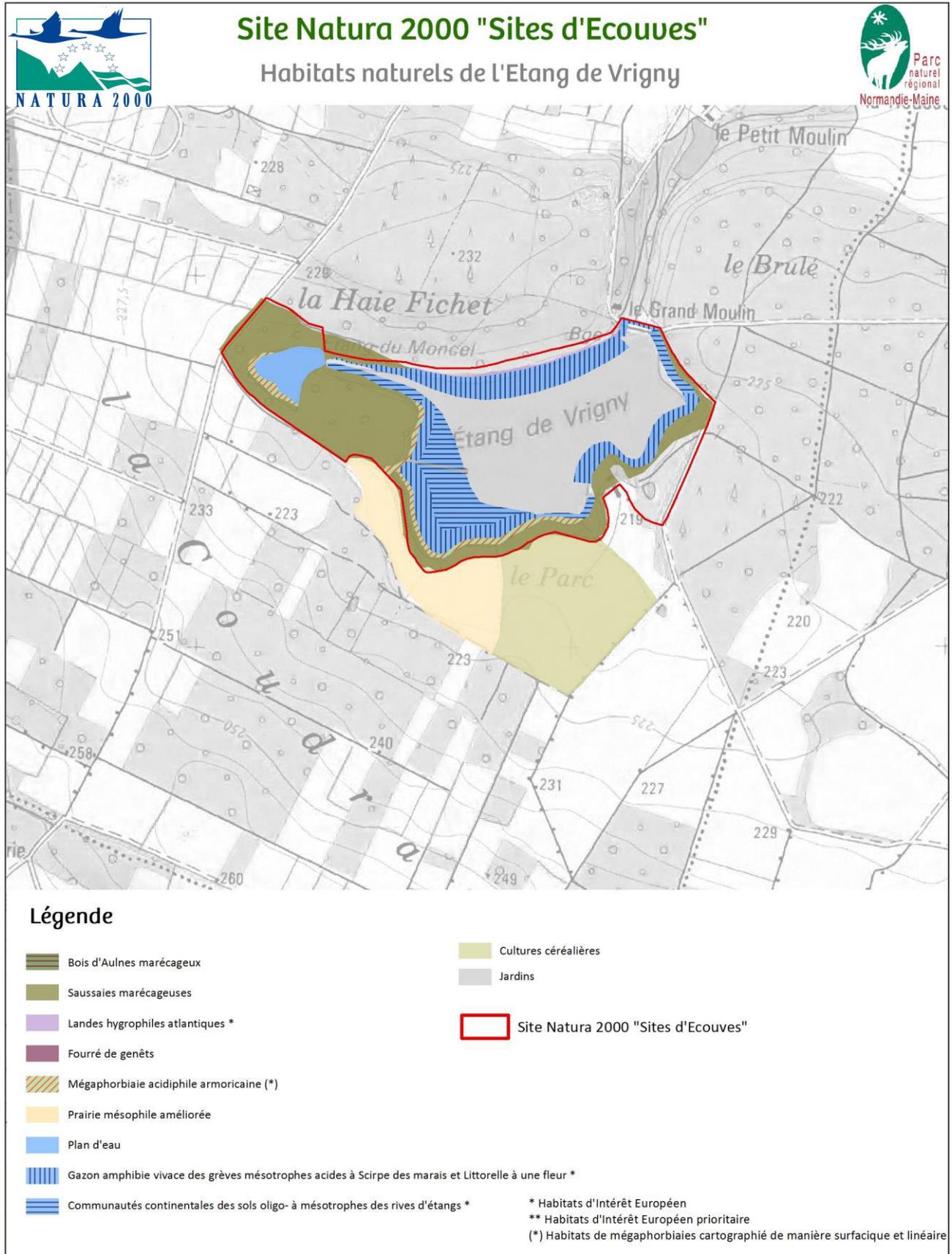
Site Natura 2000 "Sites d'Écouves" Habitats naturels des Bruyères de la Coudraie



Sources : DREALN ; PNR NM ; IGN (campagne de terrain 2011-2012)
 Cartographie : J. Combrun PNR NM, 2018.



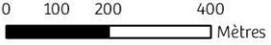
Annexe 4









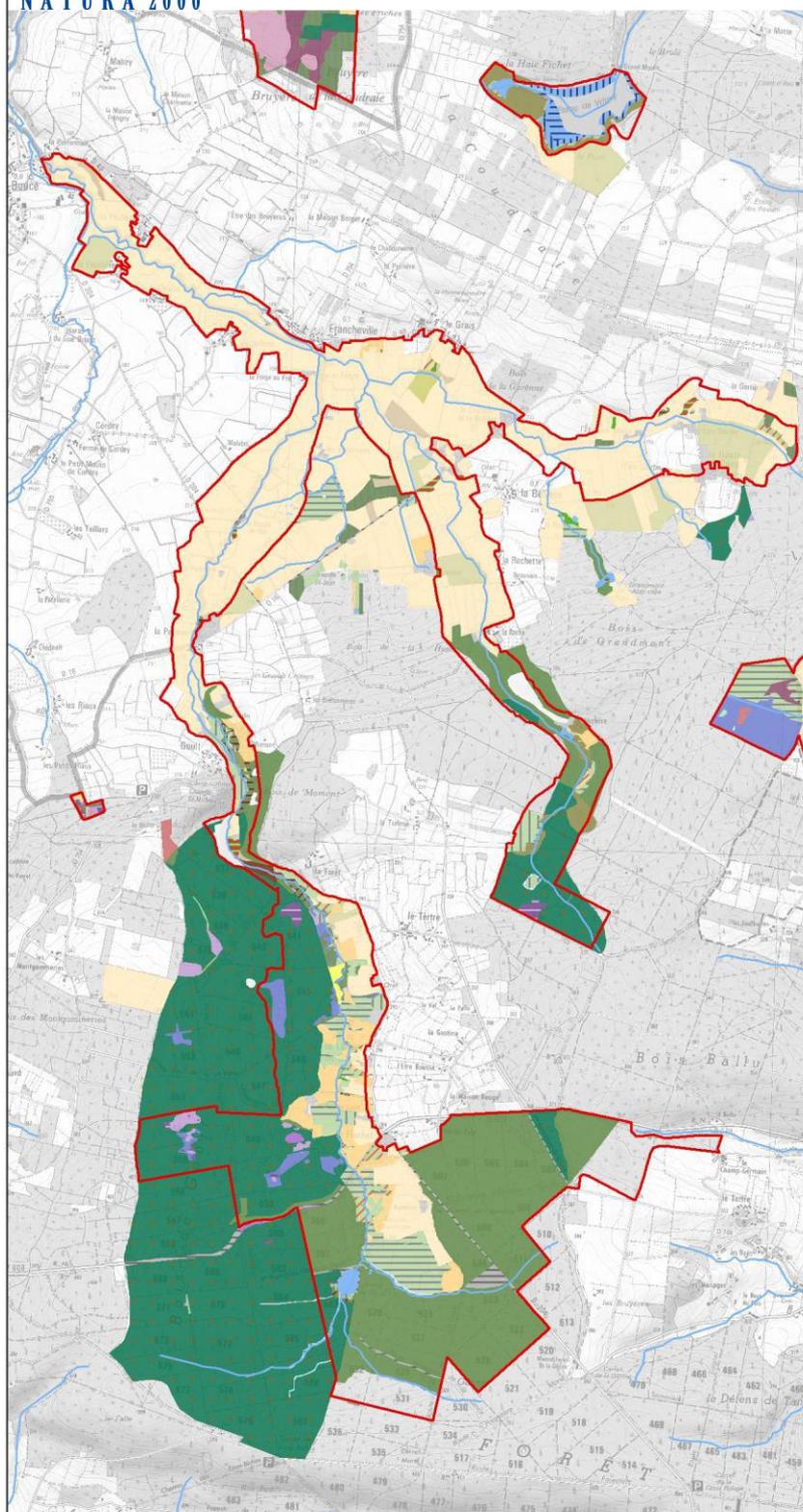


Sources : DREAL ; PNR NM ; IGN
 (campagne de terrain 2011-2012)
 Cartographie : J. Combrun PNR NM, 2018.

Annexe 5

Site Natura 2000 "Sites d'Ecouvès"

Habitats naturels de la vallée de la Cance



Légende

- Bois d'Aulnes
- Bois d'Aulnes marécageux
- Boisement pionnier hygrophile
- Boisement pionnier de Chênes pédonculés et bouleaux verruqueux
- Hêtraie-chênaie acidiphile atlantique *
- Plantations de conifères
- Plantation de Peupliers
- Landes hygrophiles atlantiques *
- Landes atlantiques secondaires *
- Ptéridaie
- Pelouse oligotrophe à Gaillet des rocher et Fétuque des prés **
- Prairie mésophile améliorée
- Prairie pâturée mésotrophe
- Prairie à agrostide des chiens et Laïche à deux nervures *
- Prairies à Jonc acutiflore
- Prairie humide acide et oligotrophe *
- Prairies hygrophiles acidiphiles atlantiques *
- Mégaphorbiaie acidiphile armoricaine (*)
- Molinia acidiphile occidentale *
- Communautés des gouilles tourbeuses *
- Tourbières hautes actives **
- Tourbières à influence océanique **
- Eaux courantes
- Plan d'eau
- Eboulis siliceux à communautés bryo-lichéniques *
- Eboulis siliceux reboisés *
- Cultures céréalières
- Friches
- Haies
- Jardins
- Routes
- Site Natura 2000 "Sites d'Ecouvès"

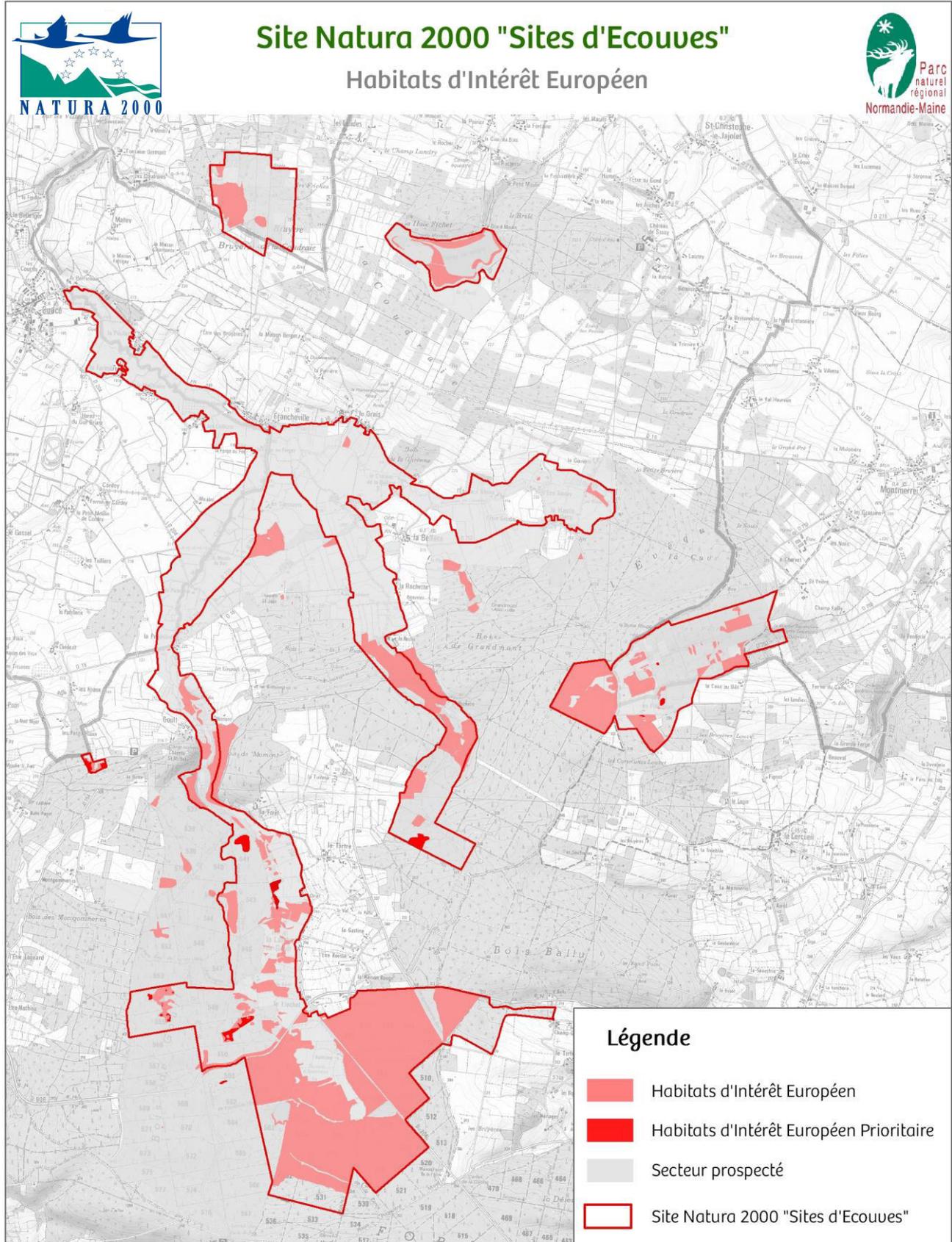
* Habitats d'Intérêt Européen
 ** Habitats d'Intérêt Européen prioritaire
 (*) Habitats de mégaphorbiaies cartographiés de manière surfacique et linéaire



Sources : DREALN ; PNR NM ; IGN (campagne de terrain 2011-2012) et expertise de terrain 2018)
 Cartographie : J. Combrun PNR NM, 2018.



Annexe 6



Site Natura 2000 "Sites d'Écouves" Habitats d'Intérêt Européen



Légende

- Habitats d'Intérêt Européen
- Habitats d'Intérêt Européen Prioritaire
- Secteur prospecté
- Site Natura 2000 "Sites d'Écouves"



Sources : DREALN ; PNR NM ; IGN (campagne de terrain 2011-2012 et expertise de terrain 2018)
Cartographie : J. Combrun PNR NM, 2018.

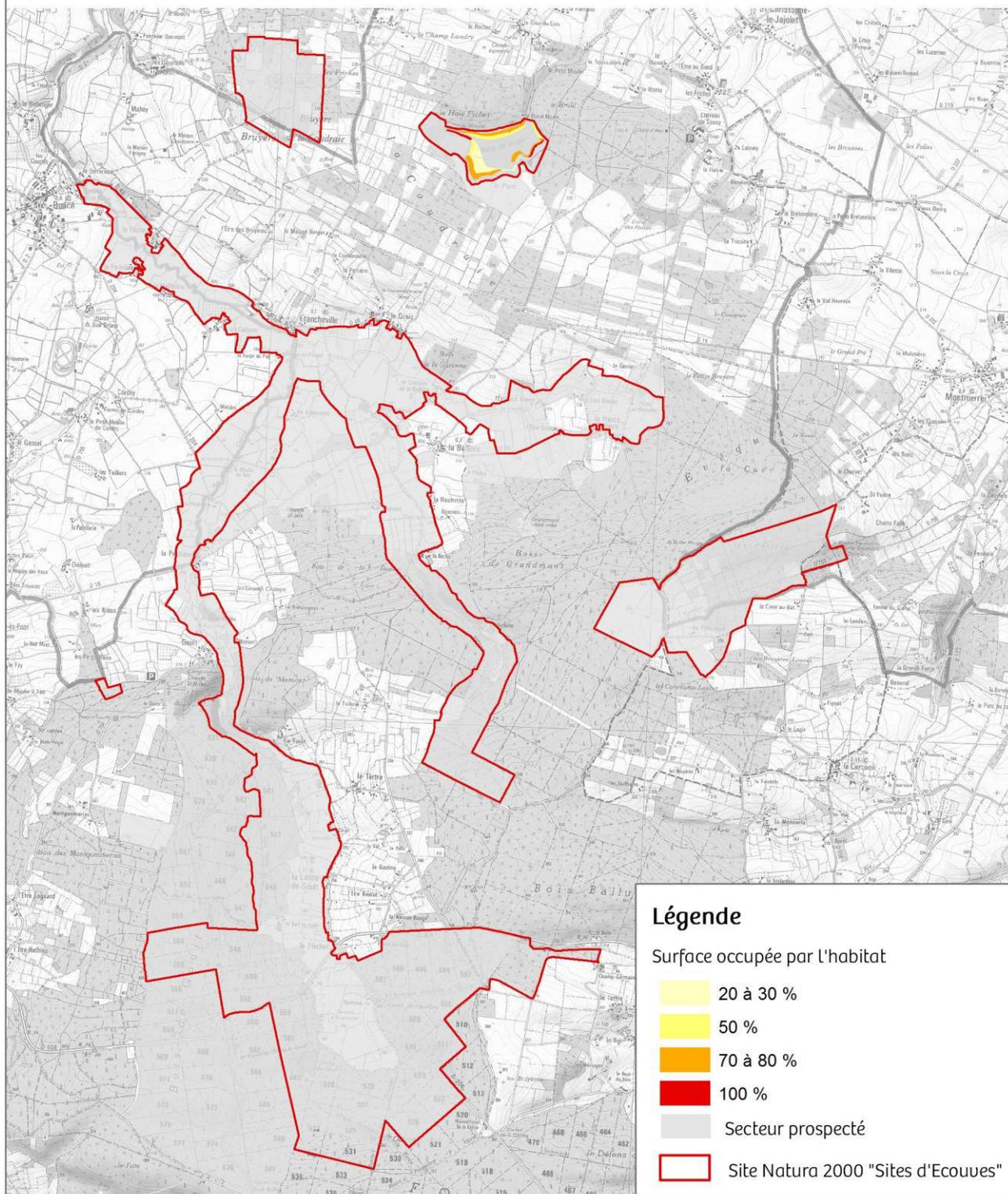


Annexe 7



Site Natura 2000 "Sites d'Écouves"

Habitat naturel d'Intérêt européen
Végétation annuelle des rives exondées à Litorelle (3110)



0 500 1000 2000
Mètres

Sources : DREAL ; PNR NM ; IGN
(campagne de terrain 2011-2012)
Cartographie : J. Combrun PNR NM, 2018.



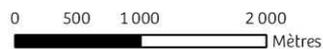
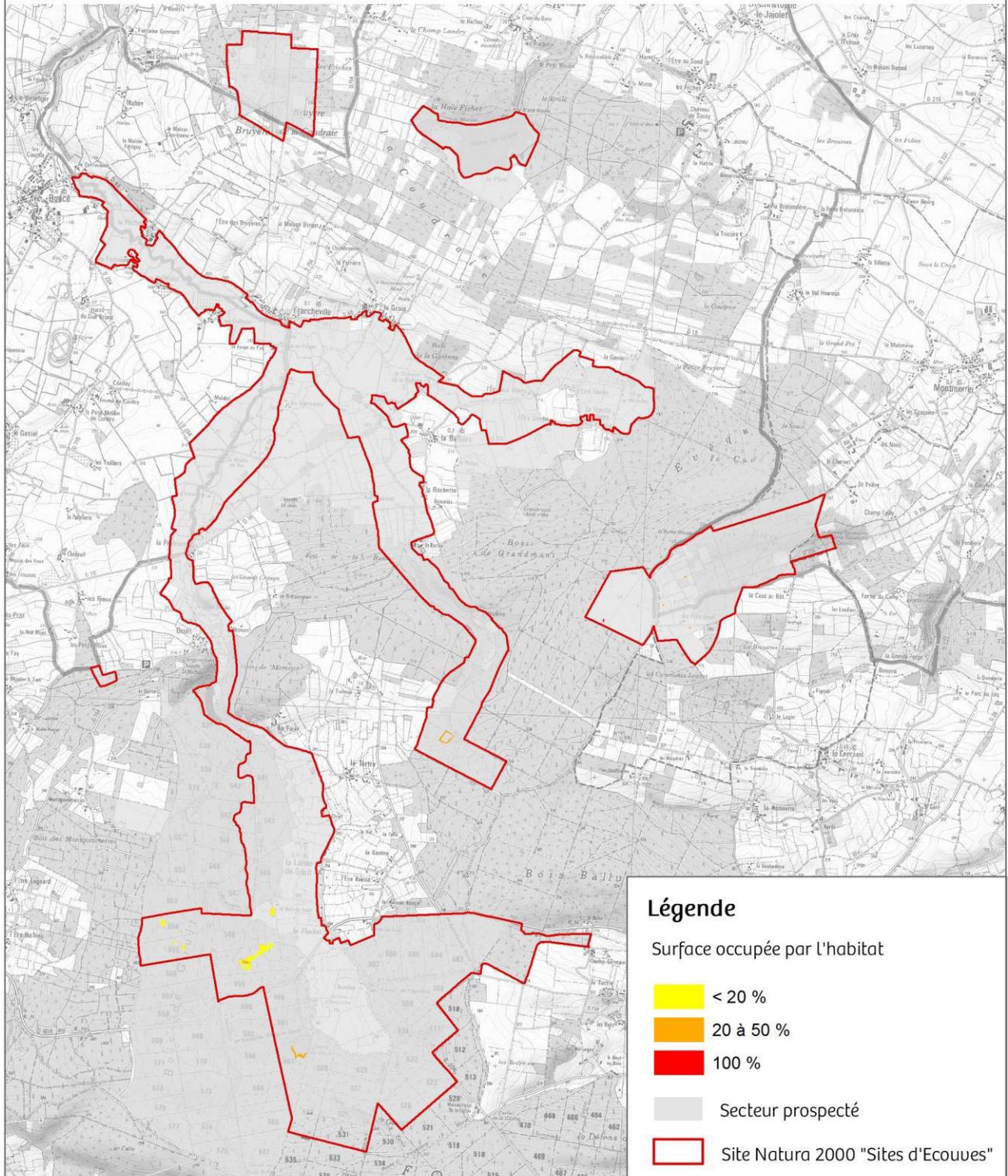
Annexe 8



Site Natura 2000 "Sites d'Ecouvés"



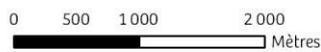
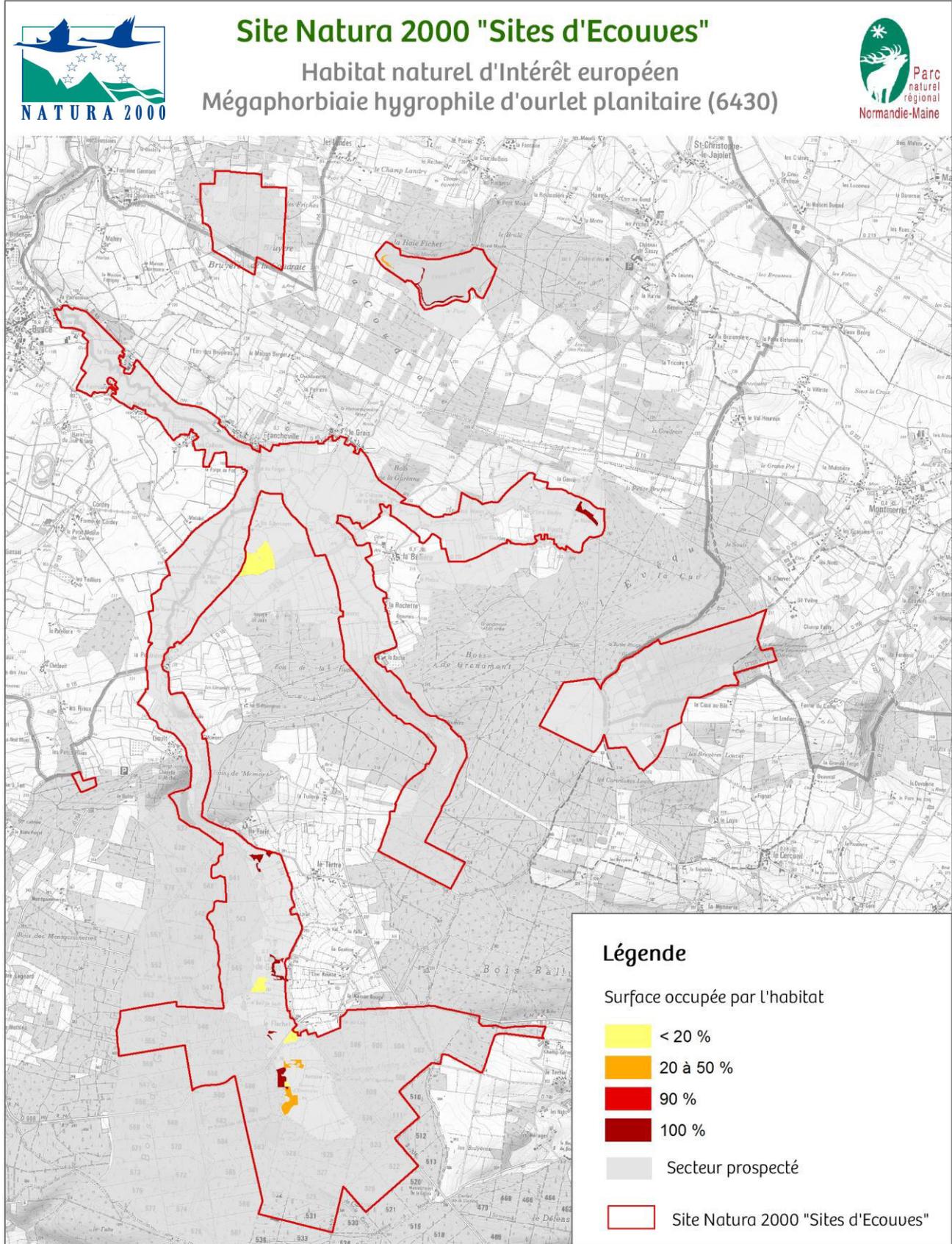
Habitat naturel d'Intérêt européen
Végétation flottante des renoncules des rivières planitaires (3260)



Sources : DREAL ; PNR NM ; IGN
(campagne de terrain 2011-2012)
Cartographie : J. Combrun PNR NM, 2018.



Annexe 9



Sources : DREALN ; PNR NM ; IGN (campagne de terrain 2011-2012)
 Cartographie : J. Combrun PNR NM, 2018.



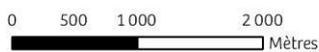
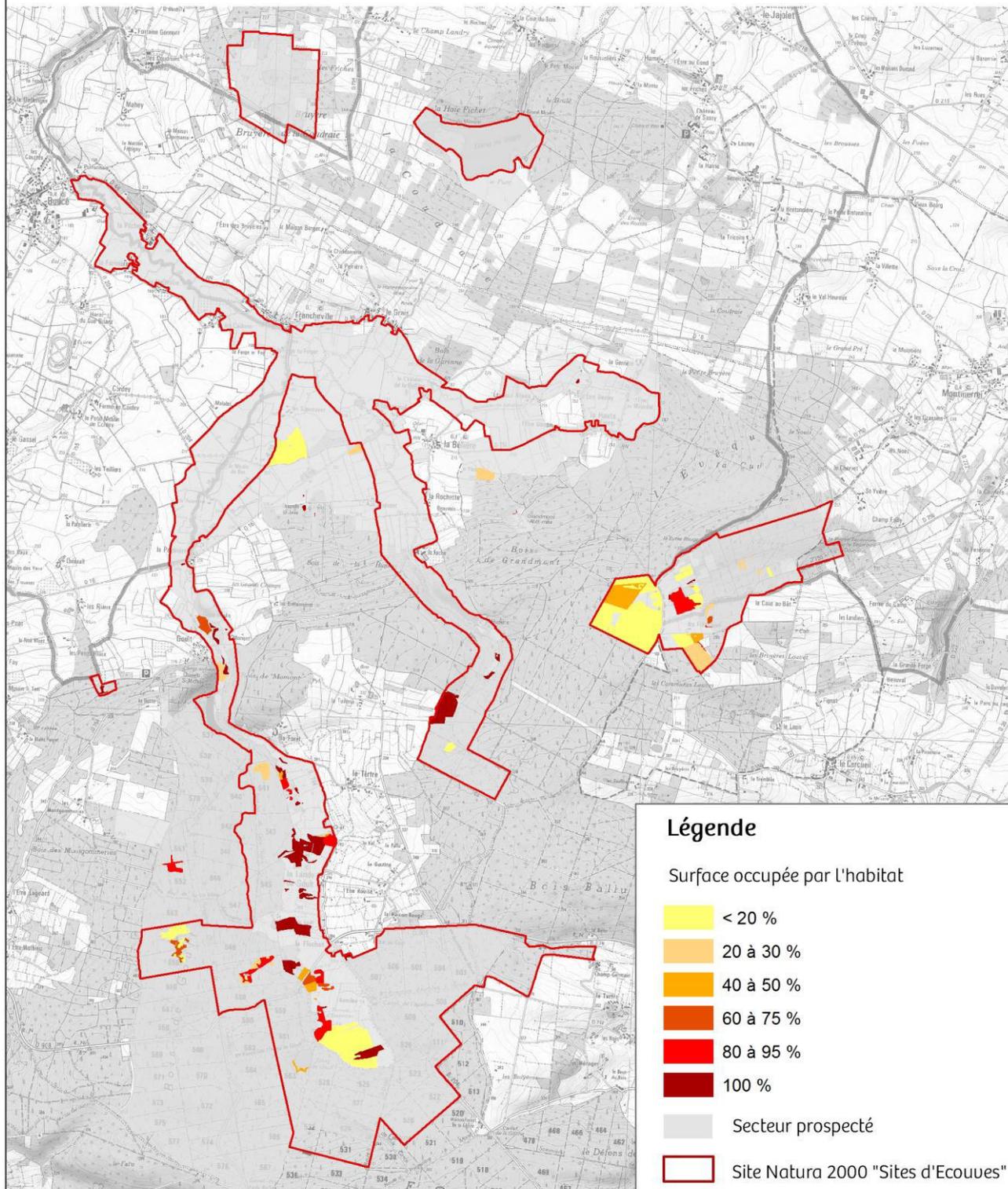
Annexe 10



Site Natura 2000 "Sites d'Ecouvès"

Habitat naturel d'Intérêt européen

Prairie à Molinie sur sols tourbeux, argilo-limoneux (6410)



Sources : DREAL ; PNR NM ; IGN
(campagne de terrain 2011-2012)
Cartographie : J. Combrun PNR NM, 2018.



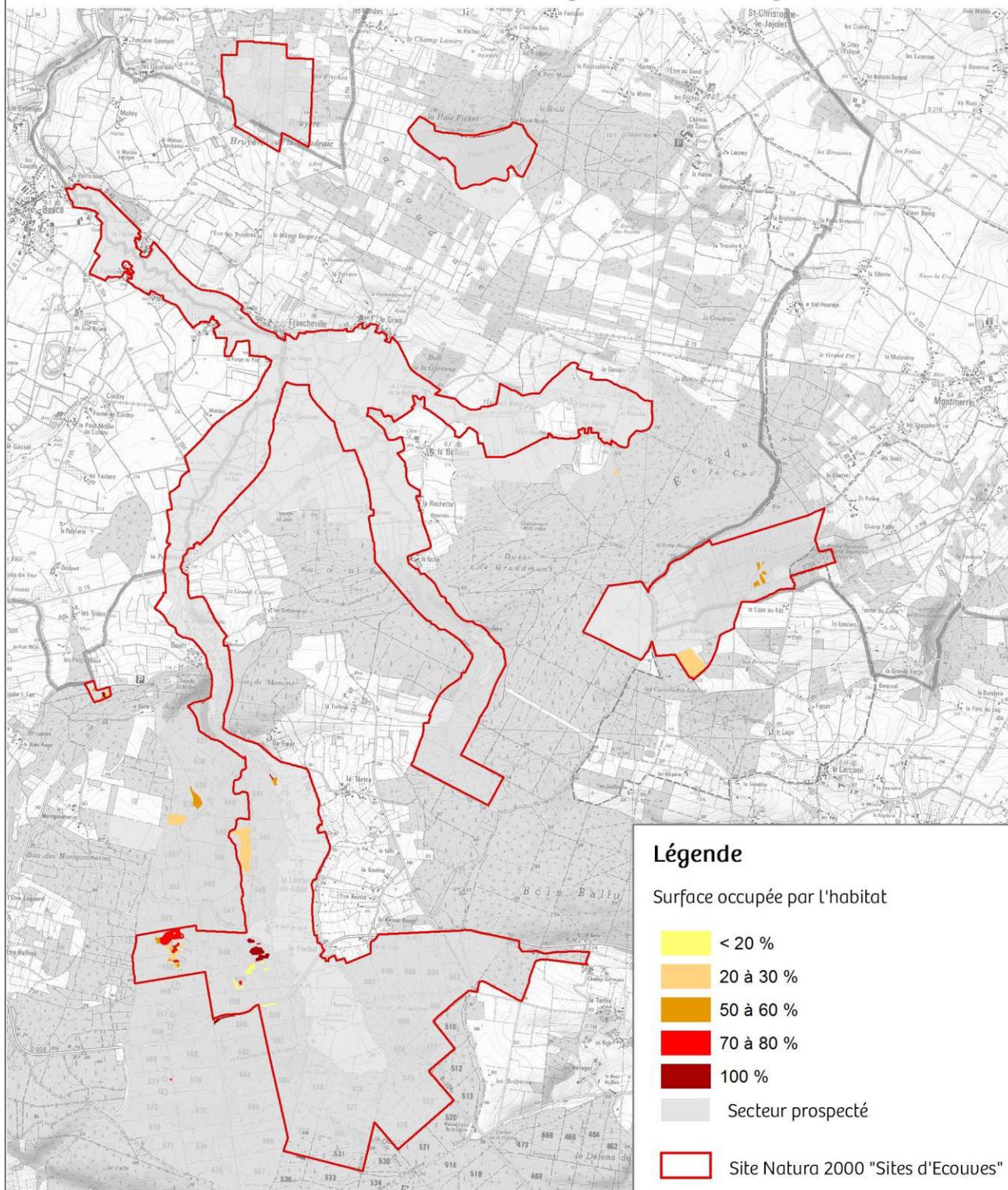
Annexe 11



Site Natura 2000 "Sites d'Ecouvès"



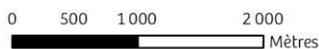
Habitat naturel d'Intérêt européen
Lande humide septentrionale à Bruyères à quatre angles (4010)



Légende

Surface occupée par l'habitat

- < 20 %
- 20 à 30 %
- 50 à 60 %
- 70 à 80 %
- 100 %
- Secteur prospecté
- Site Natura 2000 "Sites d'Ecouvès"



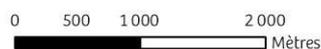
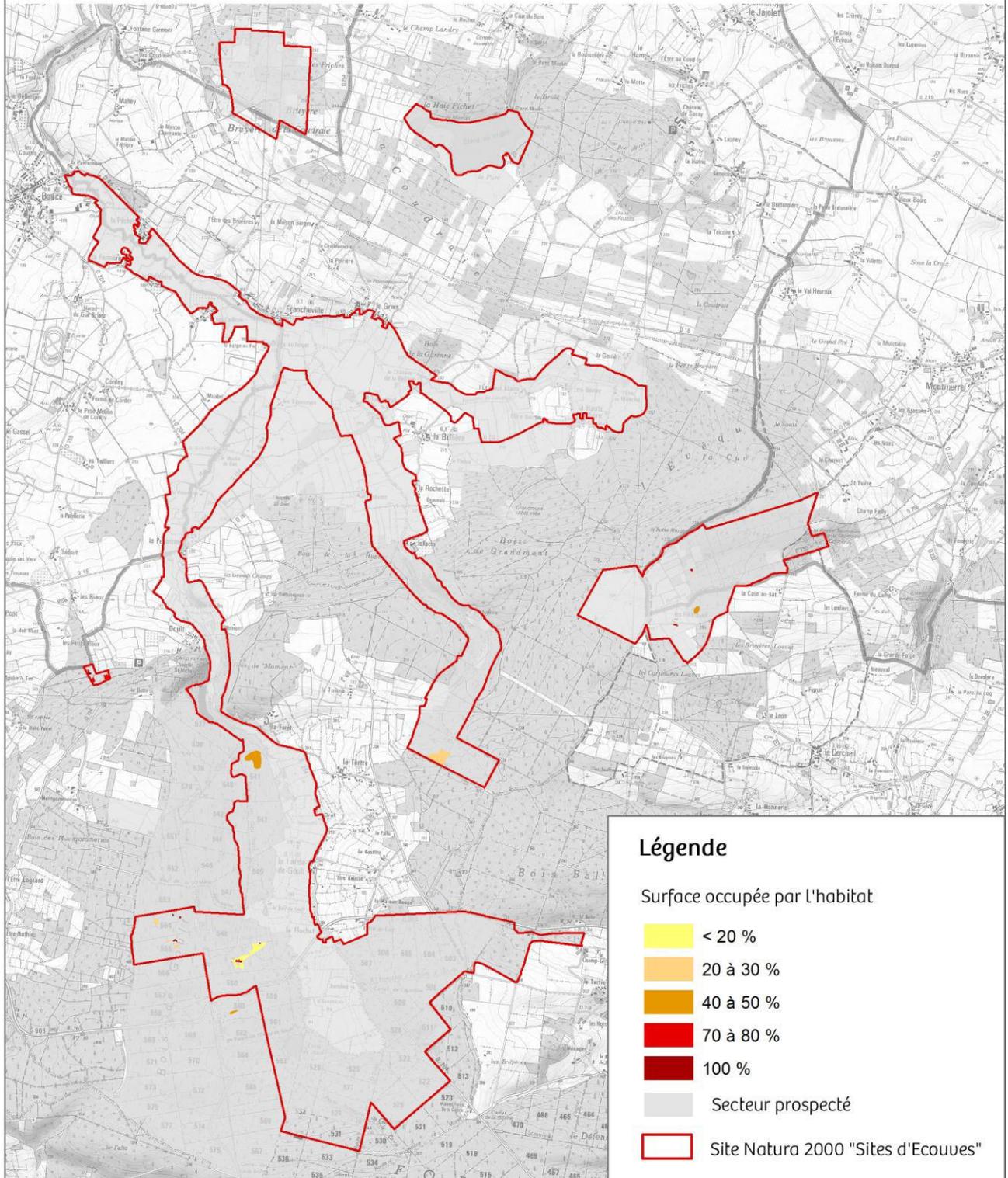
Sources : DREALN ; PNR NM ; IGN
(campagne de terrain 2011-2012)
Cartographie : J. Combrun PNR NM, 2018.



Annexe 12



Site Natura 2000 "Sites d'Écouves" Habitat naturel d'intérêt européen Végétation des tourbières hautes actives (7110*)



Sources : DREALN ; PNR NM ; IGN
(campagne de terrain 2011-2012)
Cartographie : J. Combrun PNR NM, 2018.

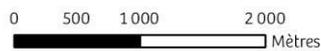
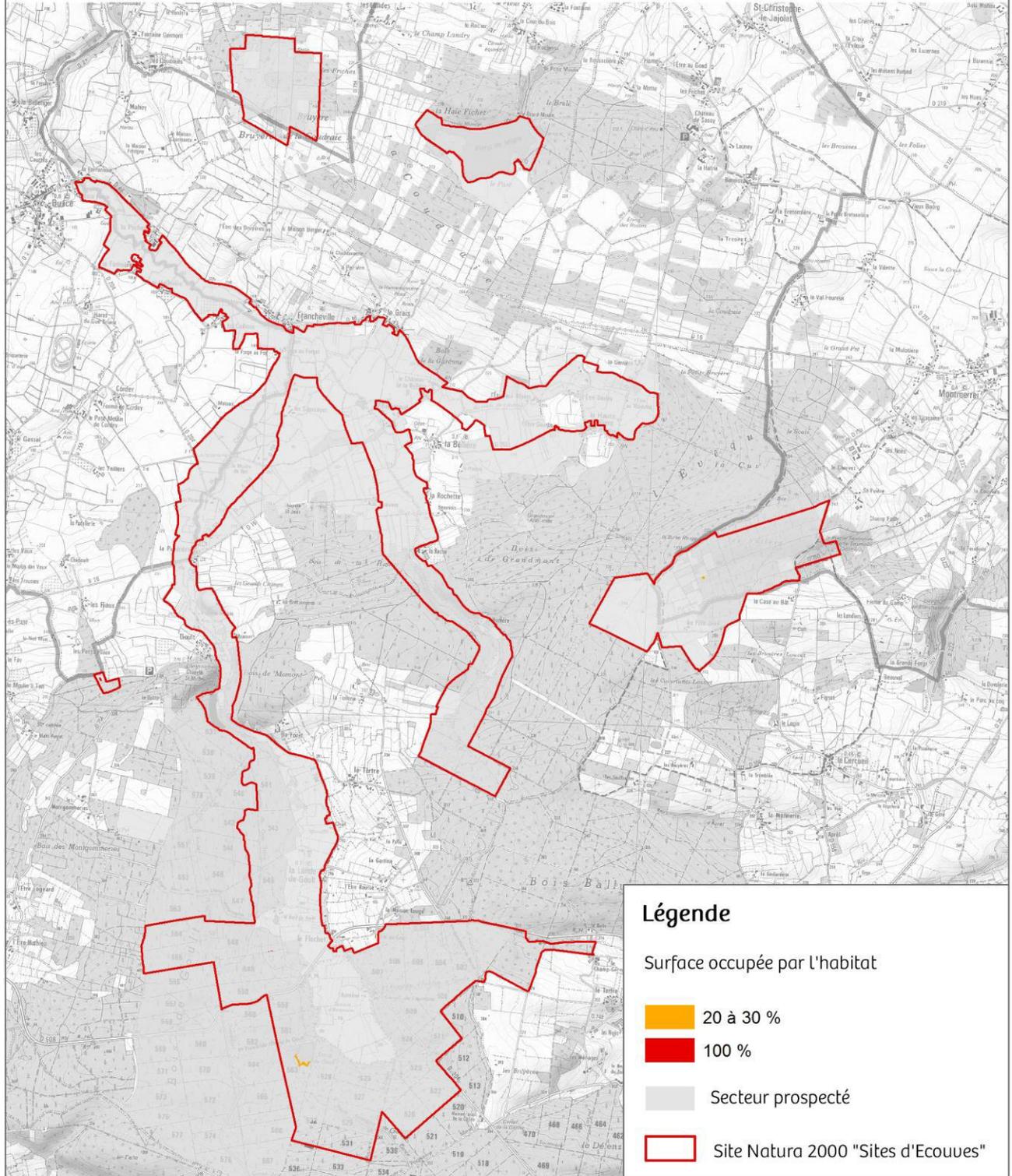


Annexe 13



Site Natura 2000 "Sites d'Écouves"

Habitat naturel d'intérêt européen
Dépression sur substrats tourbeux (7150)



Sources : DREALN ; PNR NM ; IGN
(campagne de terrain 2011-2012)
Cartographie : J. Combrun PNR NM, 2018.

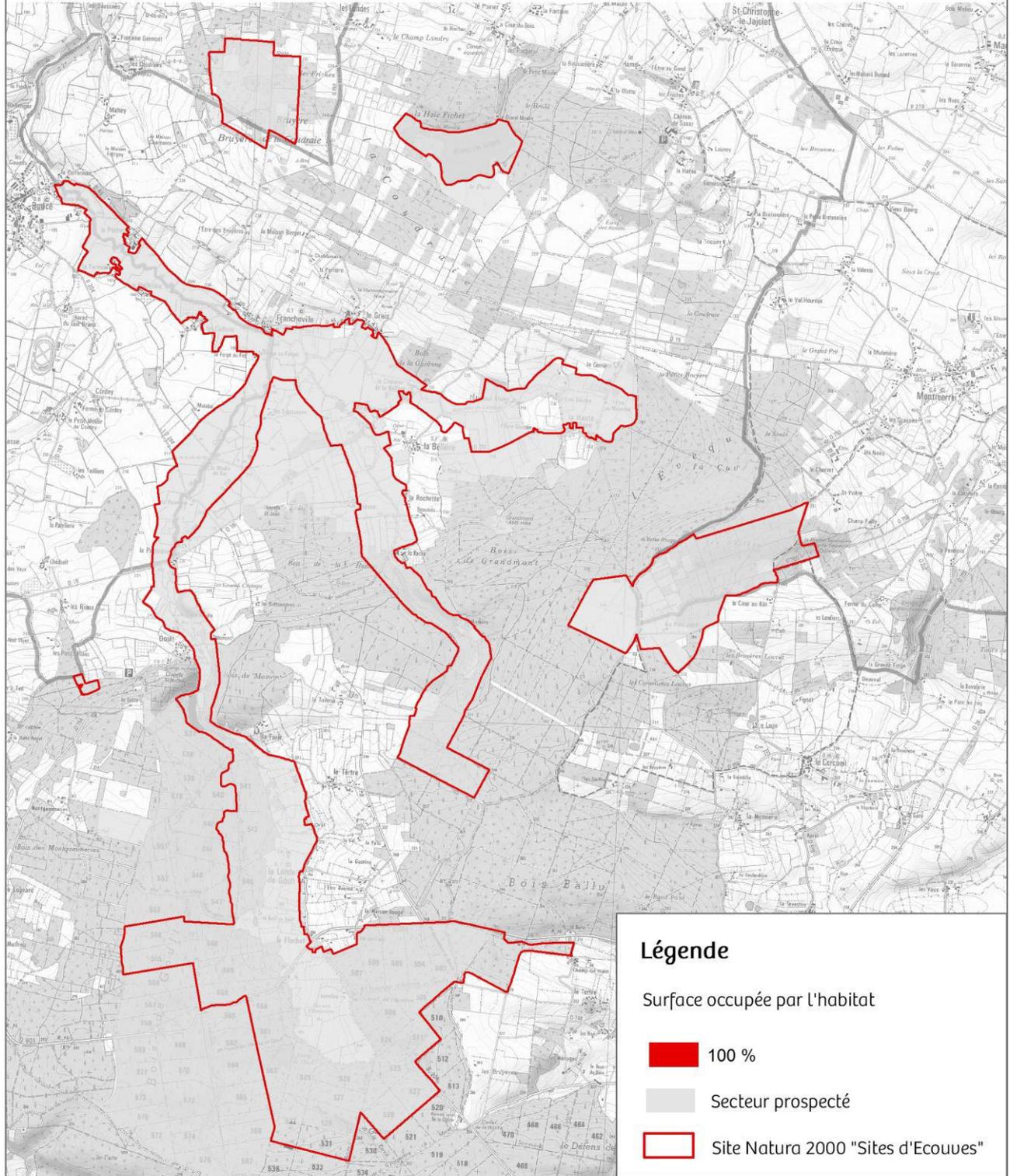


Annexe 14



Site Natura 2000 "Sites d'Ecouves"

Habitat naturel d'Intérêt européen
Boulaie tourbeuse à sphaignes (91D0*)



0 500 1000 2000
Mètres

Sources : DREALN ; PNR NM ; IGN
(campagne de terrain 2011-2012)
Cartographie : J. Combrun PNR NM, 2018.



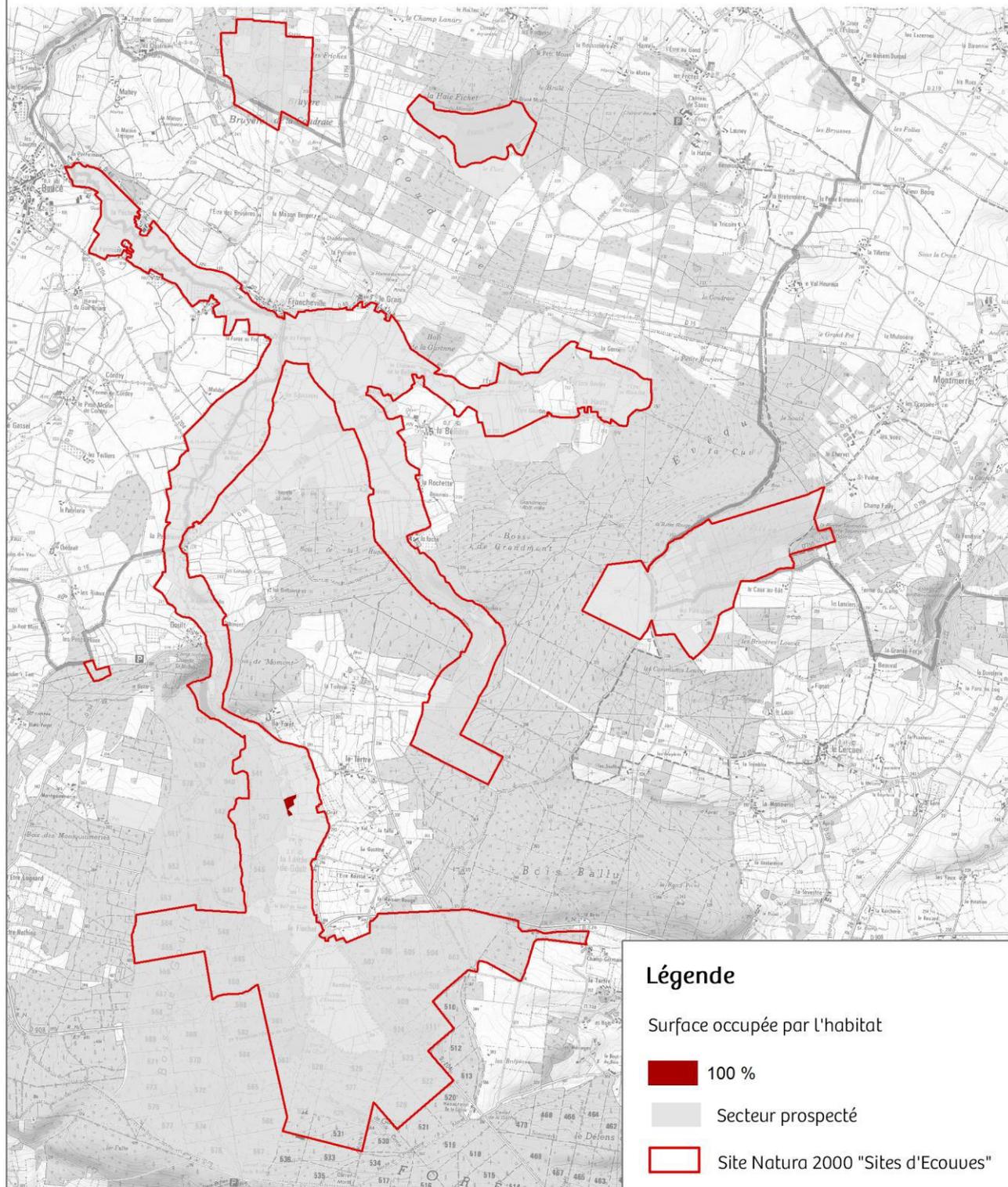
Annexe 15



Site Natura 2000 "Sites d'Ecouvès"

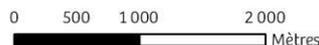
Habitat naturel d'Intérêt européen

Pelouse acidiphile subatlantique à nord-atlantique (6230*)



Légende

- Surface occupée par l'habitat
- 100 %
- Secteur prospecté
- Site Natura 2000 "Sites d'Ecouvès"



Sources : DREALN ; PNR NM ; IGN
(Expertise de terrain 2018)
Cartographie : J. Combrun PNR NM, 2018.

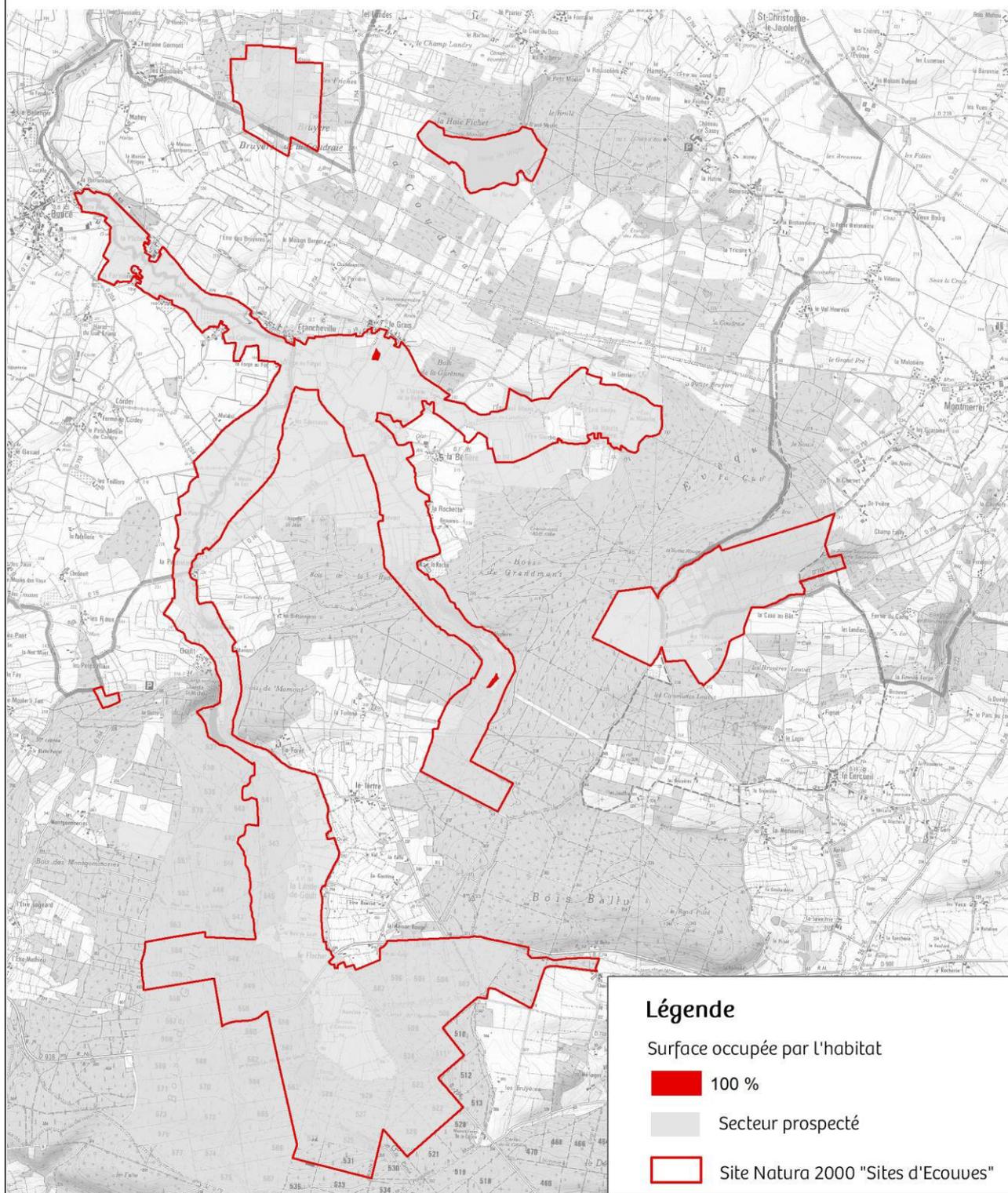


Annexe 16



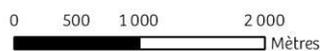
Site Natura 2000 "Sites d'Écouves"

Habitat naturel d'Intérêt européen
Prairie maigre de fauche de basse altitude (6510)



Légende

- Surface occupée par l'habitat
 - 100 %
 - Secteur prospecté
 - Site Natura 2000 "Sites d'Écouves"



Sources : DREALN ; PNR NM ; IGN
(campagne de terrain 2011-2012)
Cartographie : J. Combrun PNR NM, 2018.

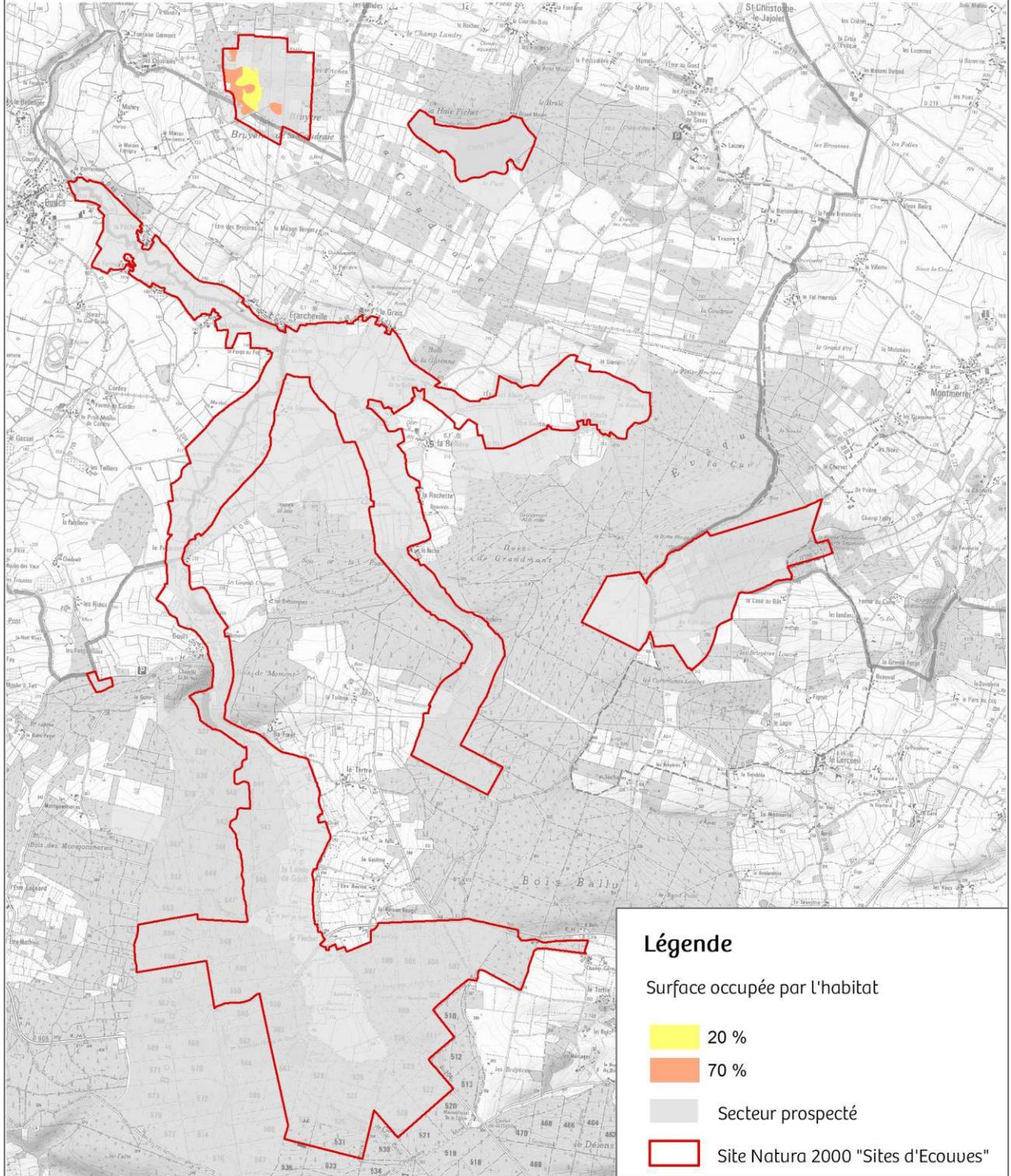


Annexe 17



Site Natura 2000 "Sites d'Ecouves"

Habitat naturel d'Intérêt européen
Lande sèche atlantique (4030)



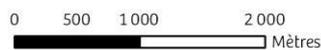
Légende

Surface occupée par l'habitat

- 20 %
- 70 %

Secteur prospecté

Site Natura 2000 "Sites d'Ecouves"



Sources : DREALN ; PNR NM ; IGN
(campagne de terrain 2011-2012)
Cartographie : J. Combrun PNR NM, 2018.

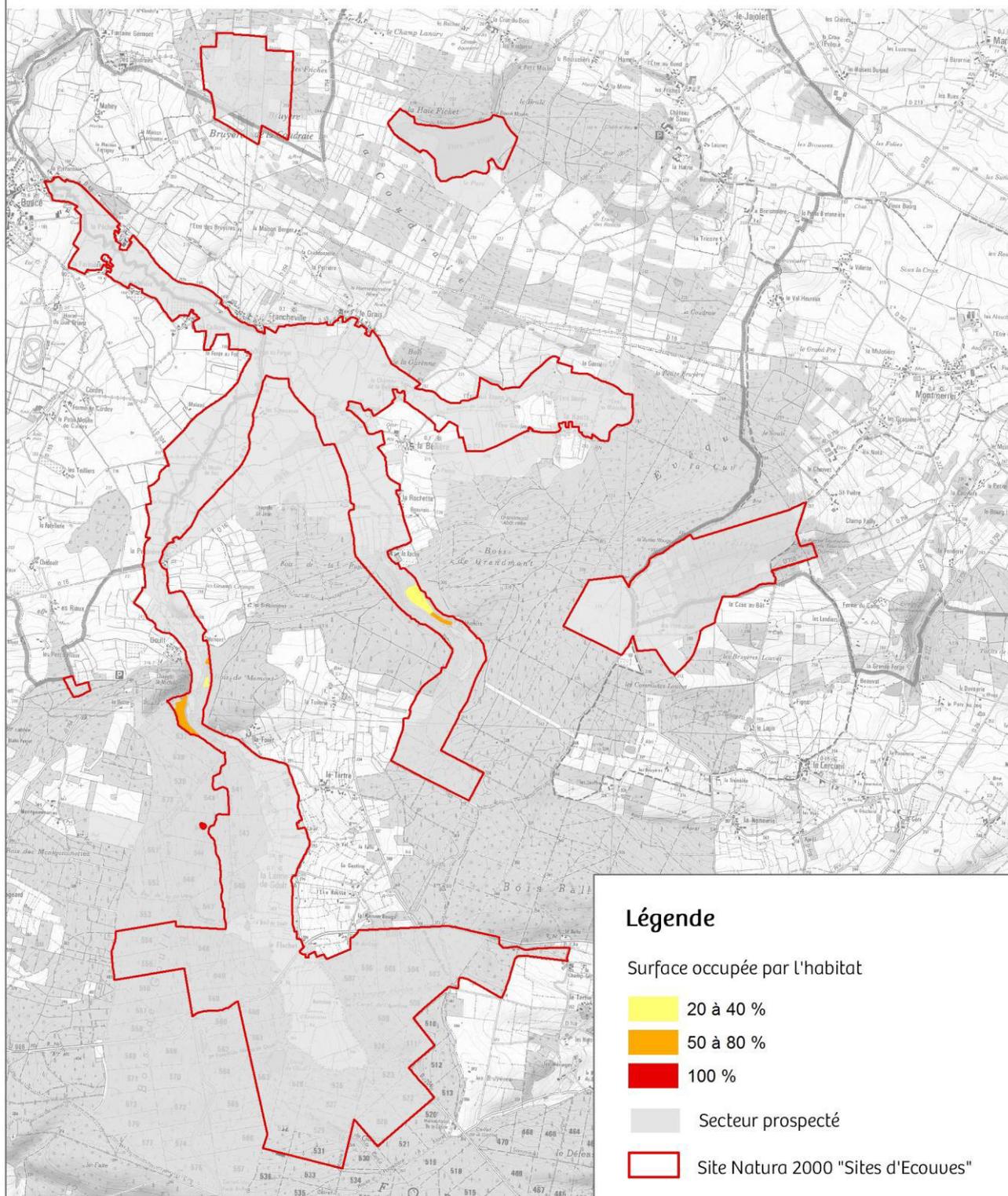


Annexe 18



Site Natura 2000 "Sites d'Ecouvés"

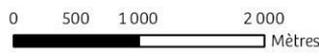
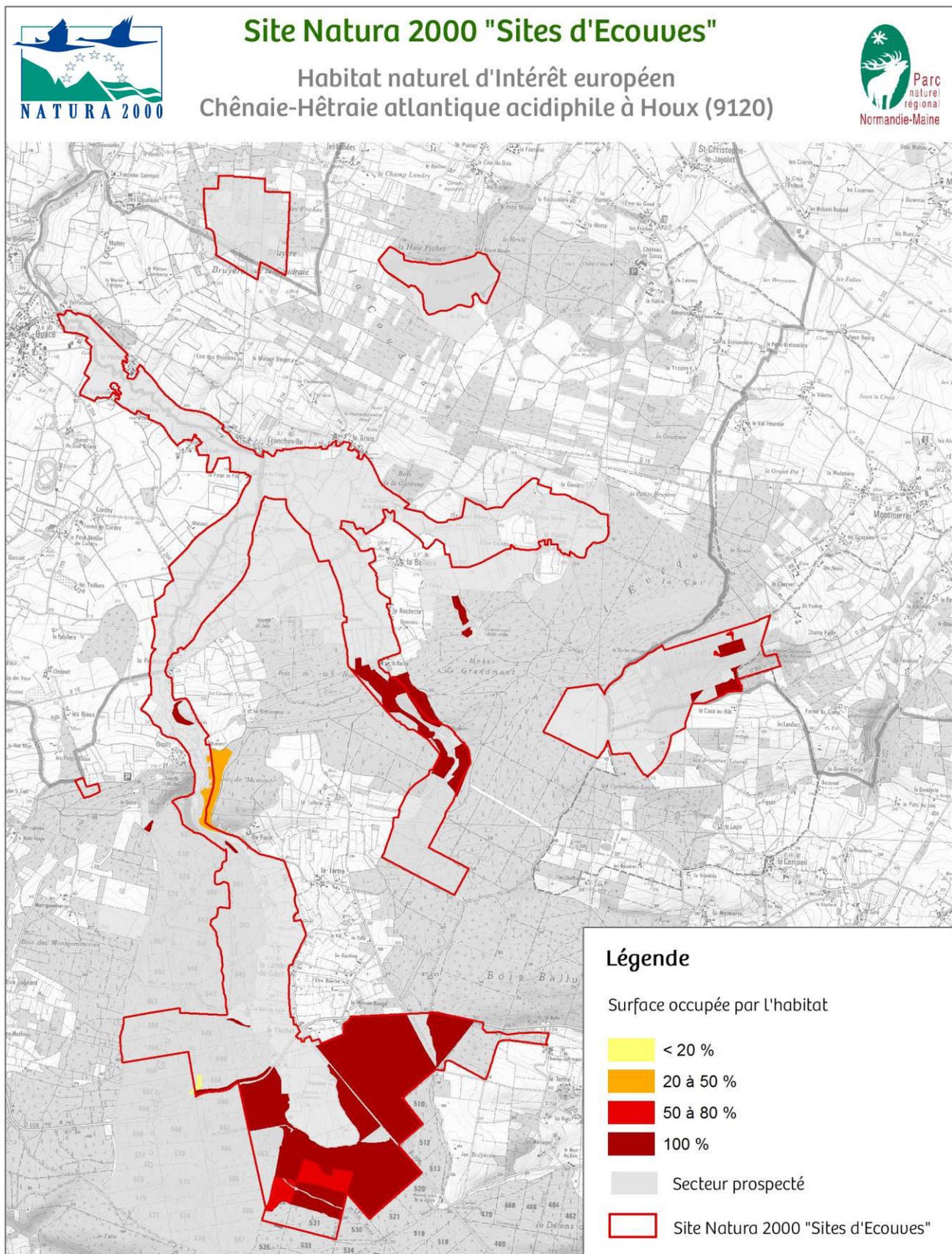
Habitat naturel d'Intérêt européen
Eboulis médio-européen siliceux (8150)



Sources : DREALN ; PNR NM ; IGN
(campagne de terrain 2011-2012)
Cartographie : J. Combrun PNR NM, 2018.



Annexe 19



Sources : DREALN ; PNR NM ; IGN
 (campagne de terrain 2011-2012)
 Cartographie : J. Combrun PNR NM, 2018.

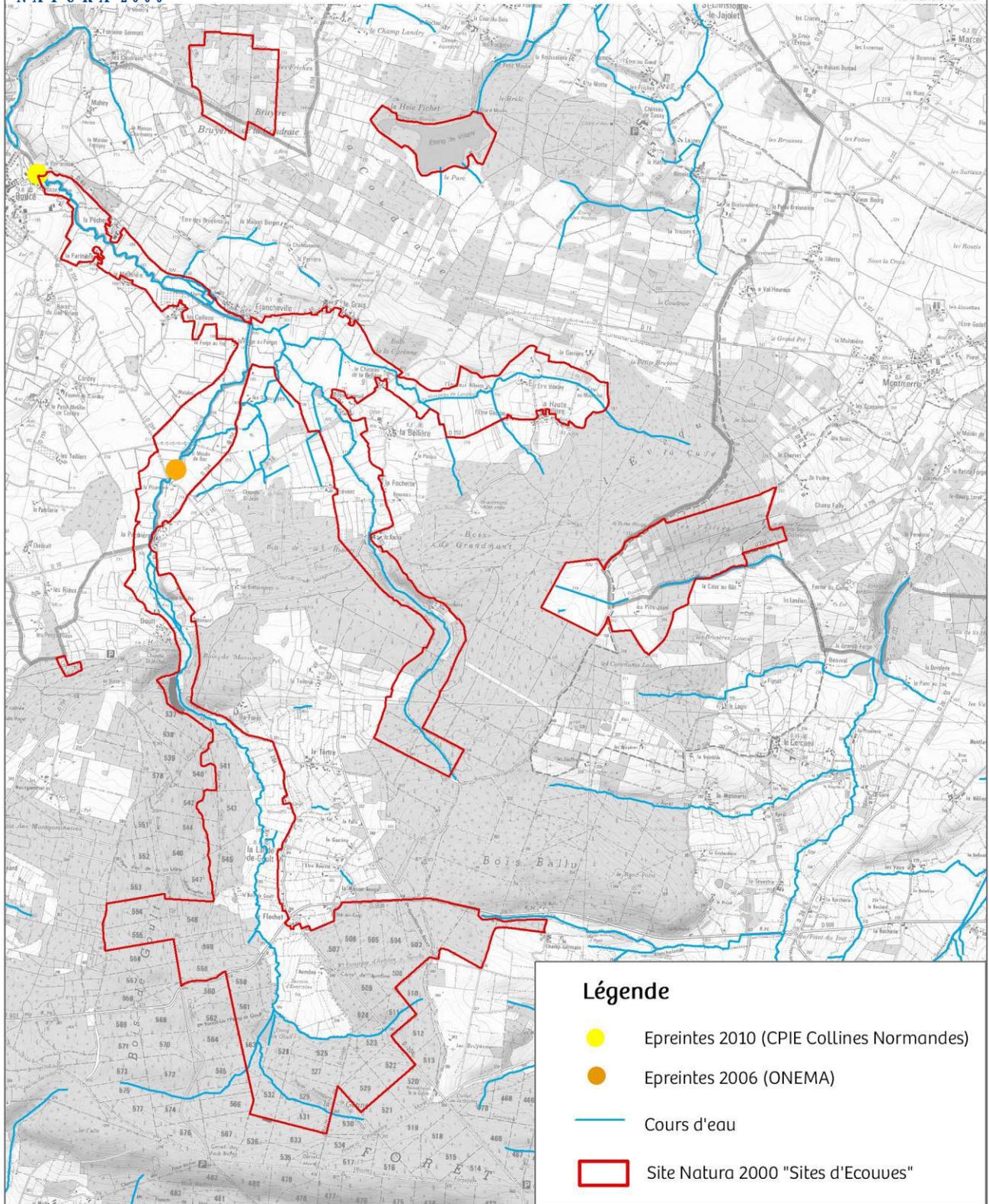


Annexe 20



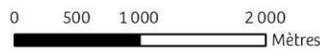
Site Natura 2000 "Sites d'Ecouves"

Espèce d'intérêt européen
Loutre d'Europe



Légende

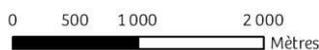
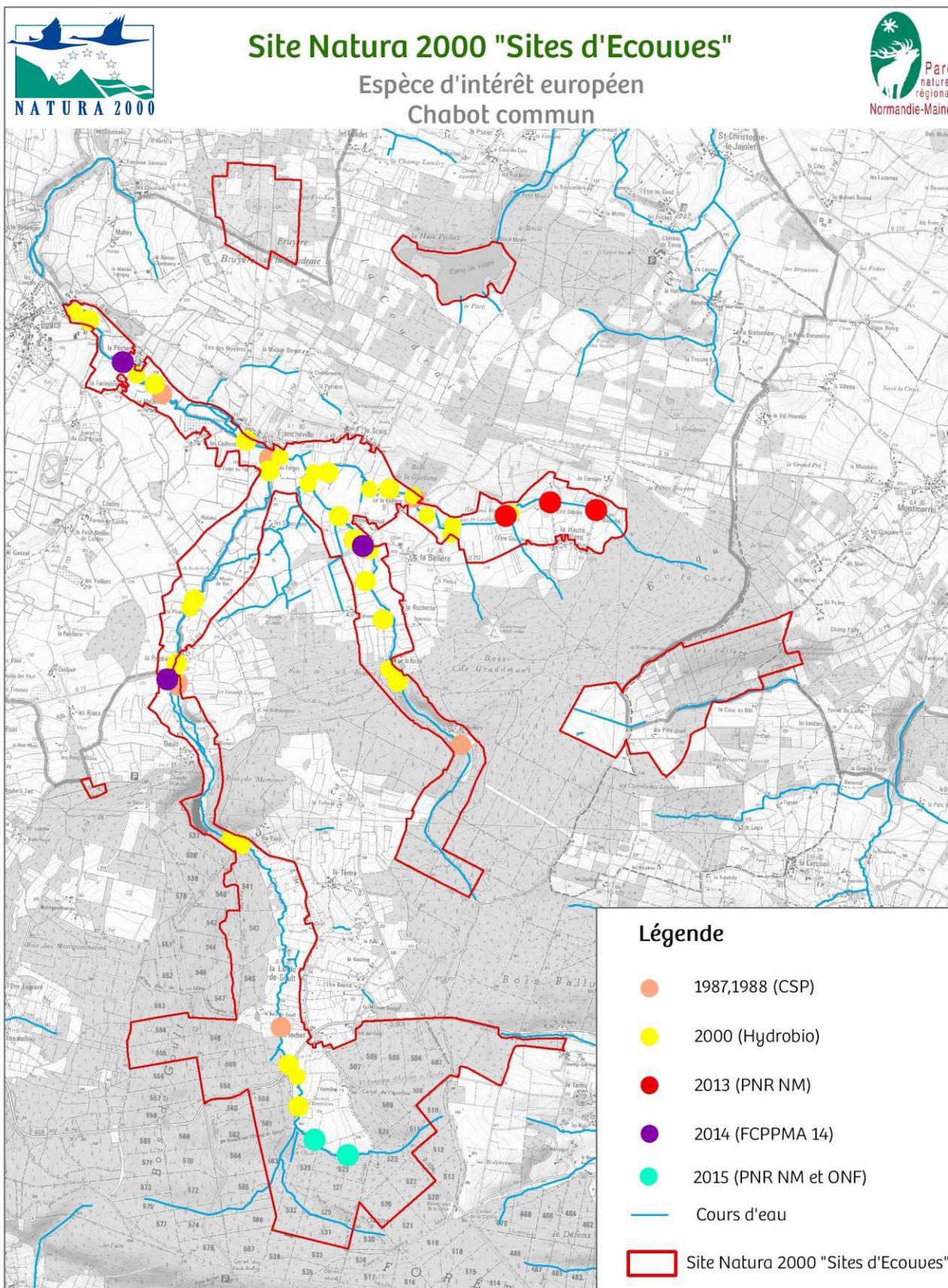
- Epreintes 2010 (CPIE Collines Normandes)
- Epreintes 2006 (ONEMA)
- Cours d'eau
- Site Natura 2000 "Sites d'Ecouves"



Sources : DREALN ; IGN ; PNR NM ; ONEMA ; CPIE Collines normandes
Cartographie : J. Combrun PNR NM, 2018.



Annexe 21



Sources : DREALN ; IGN ; PNR NM ; ONF ; CSP ; Hydrobio ; FCPPMA 14
Cartographie : J. Combrun PNR NM, 2018.

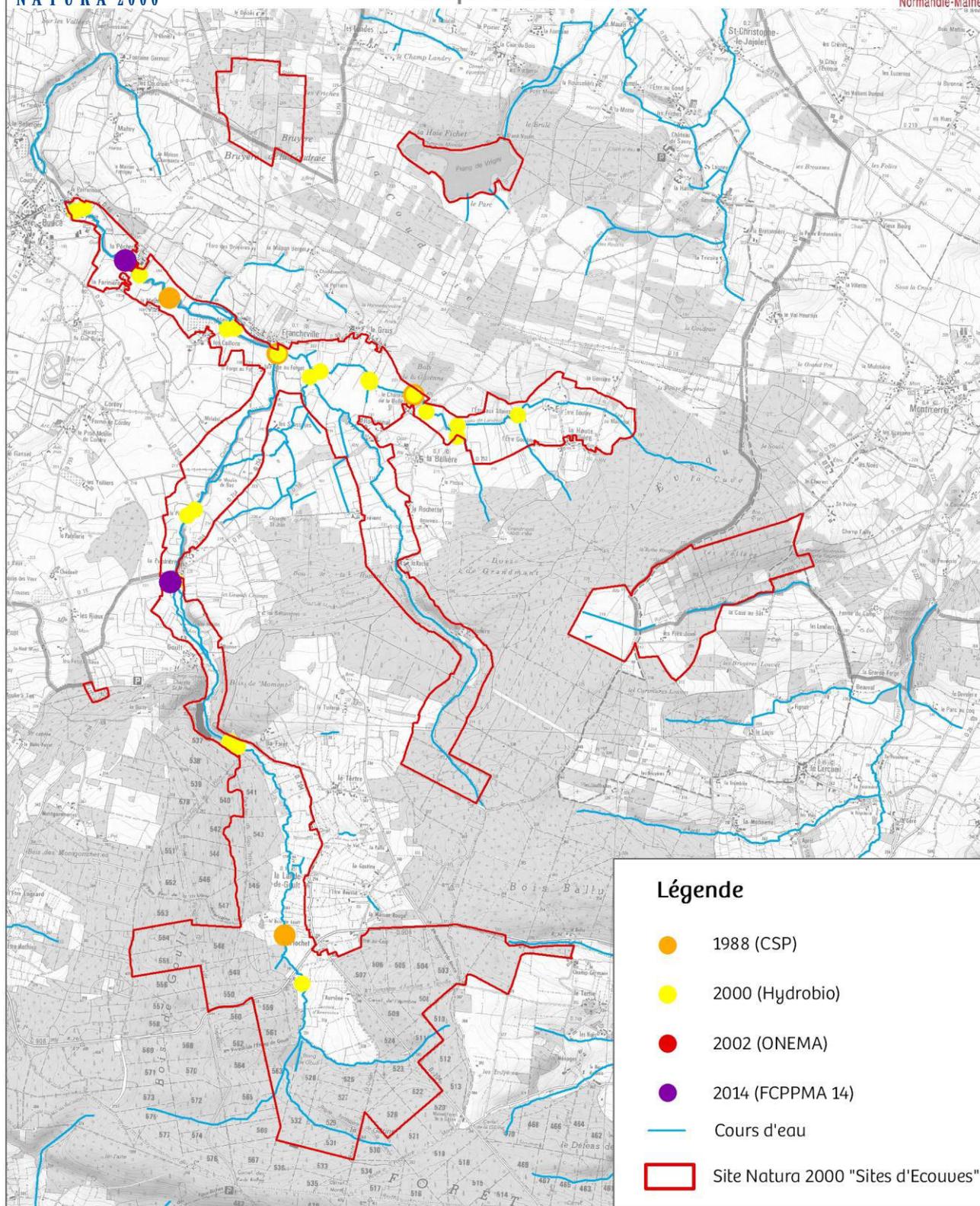


Annexe 22



Site Natura 2000 "Sites d'Ecouves"

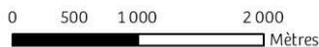
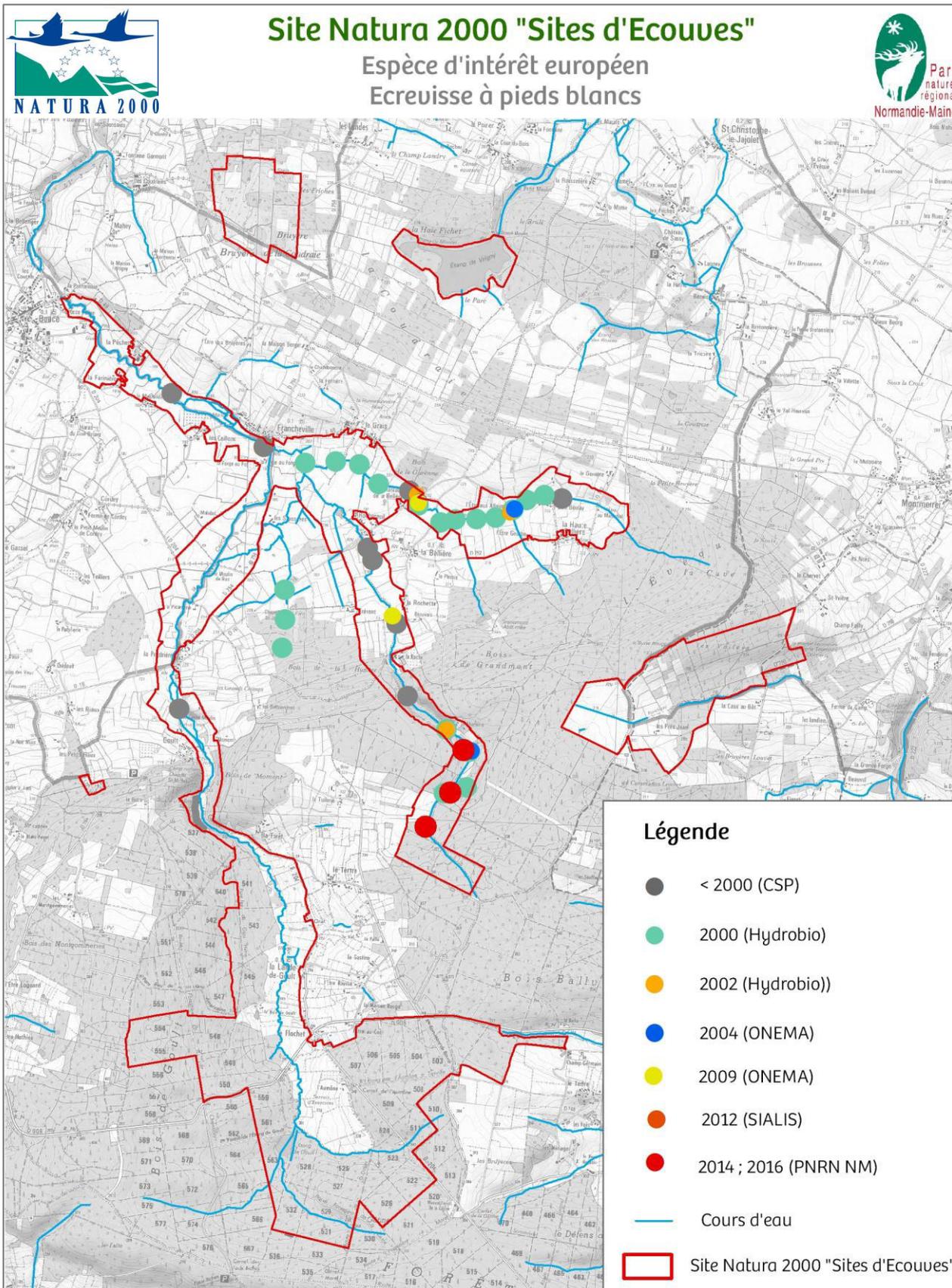
Espèce d'intérêt européen
Lamproie de Planer



Sources : DREALN ; IGN ; PNR NM ; CSP ; Hydrobio ; FCPPMA 14
Cartographie : J. Combrun PNR NM, 2018.



Annexe 23



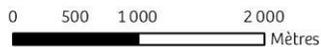
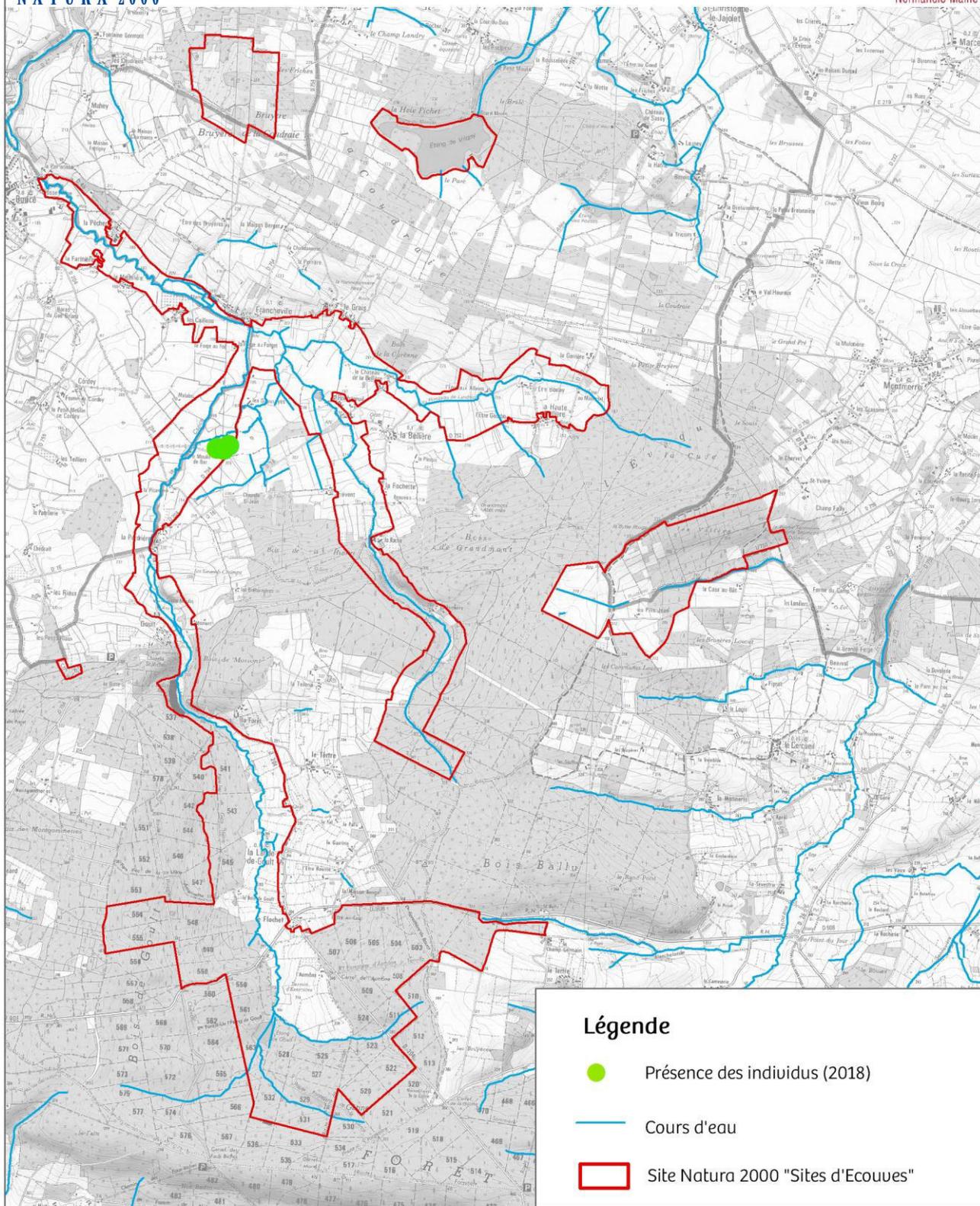
Sources : DREALN ; IGN ; PNR NM ; CSP ; ONEMA ; Hydrobio ; SIALIS
Cartographie : J. Combrun PNR NM, 2018.



Annexe 24

Site Natura 2000 "Sites d'Ecouves"

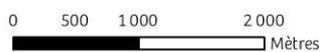
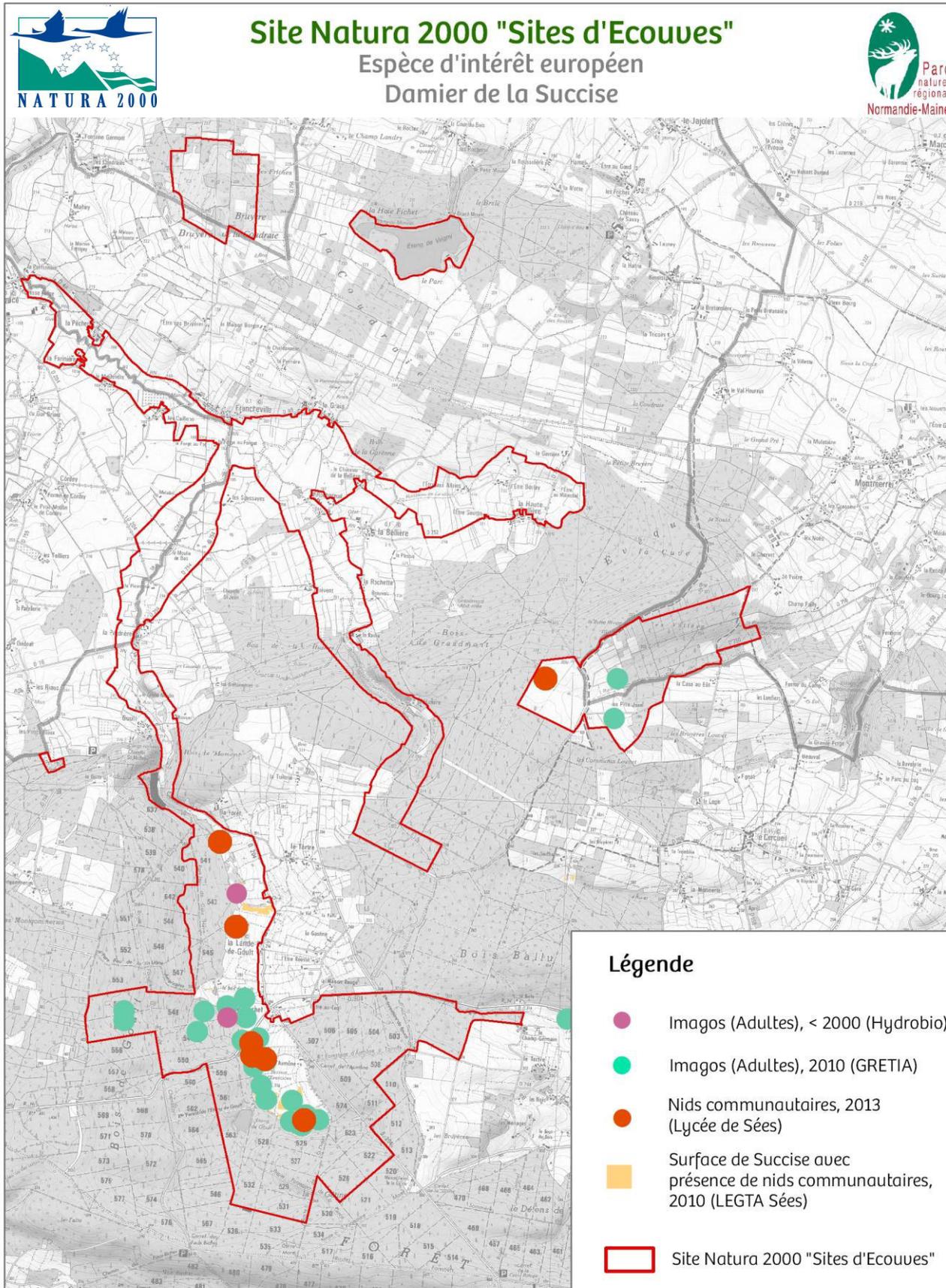
Espèce d'intérêt européen
Triton crêté



Sources : DREALN ; IGN ; PNR NM ;
Lycée de Sées
Cartographie : J. Combrun PNR NM, 2018.



Annexe 25



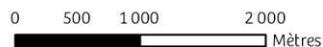
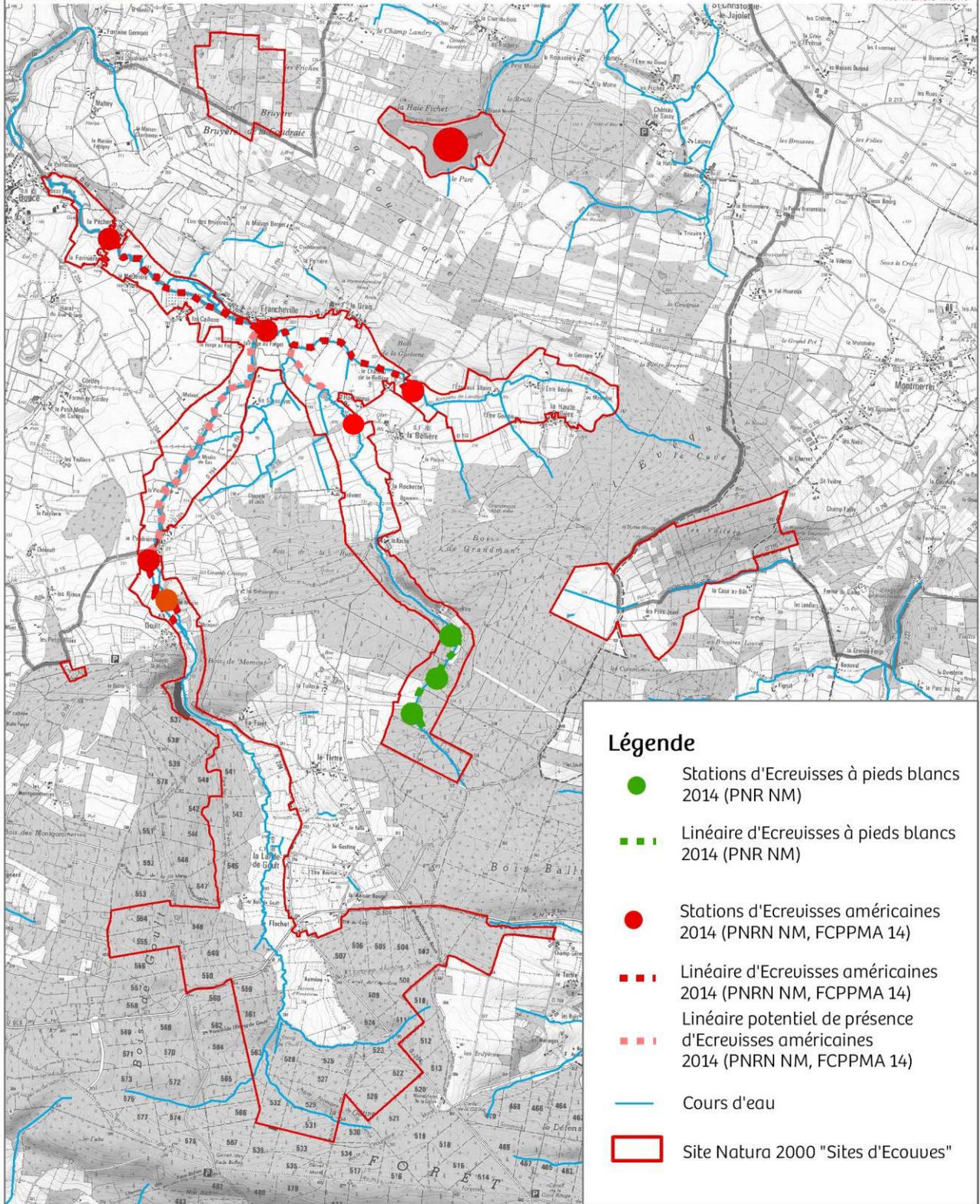
Sources : DREALN ; IGN ; PNR NM ; Hydrobio ; CEN BN ; GRETIA ; Lycée de Sées ; Cartographie : J. Combrun PNR NM, 2018.



Annexe 26

Site Natura 2000 "Sites d'Ecouvés"

Les écreuisses



Sources : DREALN ; IGN ; PNR NM ; CSP ; ONEMA ; Hydrobio ; SIALIS
Cartographie : J. Combrun PNR NM, 2018.



Annexe 27

Hierarchisation des habitats et des espèces d'intérêt européen

Travail effectué à partir de la méthodologie définie par le Conservatoire des espaces naturels du Languedoc-Roussillon

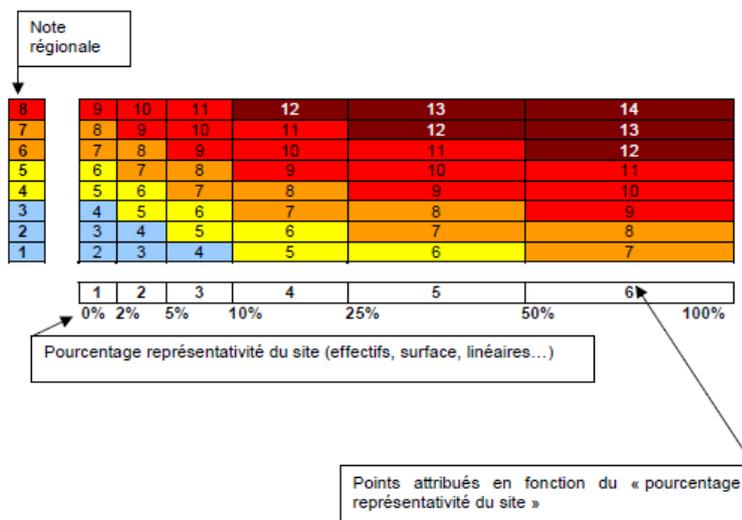
Principe :

Croisement entre l'évaluation de la responsabilité régionale et le niveau de sensibilité

		responsabilité régionale			
		faible (1)	modérée (2)	forte (3)	très forte (4)
Niveau de Sensibilité	faible (1)	2	3	4	5
	modéré (2)	3	4	5	6
	fort (3)	4	5	6	7
	très fort (4)	5	6	7	8

importance régionale très forte
 importance régionale forte
 importance régionale modérée
 importance régionale faible

Puis croisement de cette évaluation avec la représentativité du site



Les enjeux sont qualifiés selon les seuils suivants :

12-14 points	Enjeu exceptionnel
9-11 points	Enjeu très fort
7-8 points	Enjeu fort
5-6 points	Enjeu modéré
< 5 points	Enjeu faible
Note finale	Somme des points « note régionale » + « représentativité »

Barème de notation par critère

Responsabilité régionale

Pour Mammifères, Oiseaux, Reptiles, Amphibiens

Responsabilité régionale	Description générale	Critères
4 : très forte	Responsabilité de la région dans la conservation d'une espèce (monde)	La région abrite plus de 10% de l'aire de distribution européenne et/ou mondiale et/ou plus de 50% de la population française.
3 : forte	Responsabilité de la région dans la conservation d'une espèce en France	La région abrite de 25 à 50% de l'aire de distribution en France ou de 25 à 50% des effectifs connus en France
2 : modérée	Responsabilité dans la conservation d'un noyau de population isolé (limite d'aire...)	Responsabilité dans la conservation d'une espèce dans une région Biogéographique en France.
1 : faible	Peu ou pas de responsabilité de la région dans la conservation d'une espèce ou d'un de ses noyaux de populations isolés	

Pour Mollusques, Insectes, Poissons et Flore

Responsabilité régionale	Description générale	Critères
4 : très forte	Responsabilité de la région dans la conservation d'une espèce (monde)	La région abrite plus de 50% de l'aire de distribution dans le monde ou plus de la moitié des effectifs connus dans le monde
3 : forte	Responsabilité de la région dans la conservation d'une espèce en France	La région abrite plus de 50% de l'aire de distribution en France ou plus de 50% des effectifs connus en France
2 : modérée	Responsabilité dans la conservation d'un noyau de population isolé (limite d'aire...)	Responsabilité dans la conservation d'une espèce dans une région biogéographique en France.
1 : faible	Peu ou pas de responsabilité de la région dans la conservation d'une espèce ou d'un de ses noyaux de populations isolés	

Aire de répartition (indice 1)

Indice 1 = Aire de répartition (4 = plus petite aire de répartition possible pour un groupe,
0 = plus grande aire de répartition pour le même groupe) --> note à placer entre 0 et 4.

Pour les mollusques, les poissons, les insectes et la flore :

- 4 : Micro-aire (ex. : Chabot du Lez)
- 3 : France
- 2 : Europe de l'Ouest
- 1 : Paléarctique
- 0 : Monde

Pour les oiseaux, les mammifères, les reptiles et les amphibiens :

- 4 : France
- 3 : Méditerranée ou Europe de l'Ouest uniquement
- 2 : Paléarctique occidental,
- 1 : Paléarctique ou Monde.

Pour les habitats

- 4 : Habitat à aire de répartition très restreinte
- 3 : Habitat à aire de répartition restreinte, dans une partie d'une seule région biogéographique
- 2 : Habitat limité à une seule région biogéographique
- 1 : Habitat à aire de répartition large, présent dans au moins deux régions biogéographiques
- 0 : Habitat ubiquiste

Amplitude écologique (indice 2)

L'amplitude écologique s'évalue uniquement au niveau des habitats utilisés par les espèces en période de reproduction et en tenant compte de l'amplitude altitudinale. On ne tient pas compte des habitats utilisés pour l'alimentation.

Pour toutes les espèces :

- 4 : Espèce d'amplitude écologique très étroite, espèce liée à un type d'habitat (ex. : Butor étoilé lié à la roselière)
- 2 : Espèce d'amplitude écologique restreinte, induisant une fragmentation de sa répartition, mais pouvant être liée à plusieurs types d'habitats (ex. : Pipit rousseline lié aux pelouses, mais aussi aux milieux dunaires...)
- 0 : Espèce d'amplitude écologique large, utilisant une large gamme d'habitats pour se reproduire.

Pour les habitats

- 4 : Habitat à amplitude écologique très étroite, typiquement ponctuel (mégaphorbaies, ripisylves) ou en superficies limitées, au sein d'un seul étage de végétation (prés salés, fourrés halophiles)
- 2 : Habitat à amplitude écologique moyenne, typiquement développés en surface, présent au sein d'au plus deux étages de végétation (pelouses à nard, prairies de fauche)
- 1 : Habitat à amplitude écologique large, présent à plus de deux étages de végétation (ex. : landes sèches)
- 0 : Habitat ubiquiste (pas d'exemple au sein des habitats IC)

Niveau d'effectifs (indice 3)

(4 = très peu d'individus; 0 = nombreux d'individus)

Espèces :

4 : Espèce très rare en Europe et en France avec des effectifs très faibles ou

très peu de localités connues (ex. : Chabot du Lez, Sterne hansel, Pie grièche à poitrine rose...)

3 : Espèce rare en Europe et en France avec des effectifs faibles ou peu de localités connues (ex : Outarde canepetière, Gomphe de Graslin...)

2 : Espèce encore bien représentée en Europe et/ou en France, sans être toutefois abondantes (ex. Pie-grièche écorcheur, Busard cendré, Agrion de Mercure...)

1 : Espèce fréquente en Europe et/ou en France, avec des effectifs importants ne compromettant pas, à moyen terme, l'avenir de l'espèce (ex. : Cordulie à corps fin, Alouette lulu...)

0 : Espèce très commune avec des effectifs très importants

Habitats :

4 : Habitat très rare en Europe, très peu de localités connues (ex. : pelouses métallifères, gazons d'isoètes euro-sibériens, pinèdes de pins noirs endémiques)

3 : Habitat rare en Europe, peu de localités connues (ex. : steppes à saladelles, mares temporaires méditerranéennes)

2 : Habitat moyennement fréquent en Europe (ex. : pelouses sèches calcicoles, prairies de fauche)

1 : Habitat relativement fréquent en Europe (ex. : estuaires, landes sèches, végétation chasmophytique des pentes rocheuses)

0 : Habitat très fréquent en Europe (pas d'exemple au sein des habitats IC)

Dynamique des populations (indice 4)

Pour la Faune, il s'agit des tendances démographiques connues sur les 20 dernières années à l'échelle nationale

Pour la Flore et les habitats naturels, il s'agit de tendances connues depuis 1950.

Espèces et Habitats :

4 : Disparu d'une grande partie de leur aire d'origine.

3 : Effectifs, localités ou surfaces sont en forte régression (régression rapide) et/ou dont l'aire d'origine tend à se réduire.

2 : Effectifs ou localités ou surfaces sont en régression lente.

1 : Effectif ou localités ou surfaces sont stables.

0 : Effectifs, localités ou surfaces sont en expansion.

Déclinaison pour le site Natura 2000 « Sites d'Écouves »

	Resp. Rég. (a)	Niveau de sensibilité (b)				Moyenne Indices	Resp. (a+b)=>c	
		Aire (i1)	Milieu (i2)	Effectifs (i3)	Dynamique (i4) *2			
Espèces aquatiques	Écrevisse à pieds blancs	2	2	2	3	3	2.5	4.5
	Lamproie de Planer	1	2	2	1	1	1.5	2.5
	Chabot	1	2	2	1	1	1.5	2.5
	Loutre d'Europe	1	2	2	2	0	1.5	2.5
	Triton crêté	1	2	2	2	3	2.25	3.25
Autres espèces	Damier de la Succise	1	2	4	2	2	2.5	3.5
	Lucane cerf-volant	1	1	2	2	1	1.5	2.5
	Écaille chinée	1	1	1	1	1	1	2
Habitats	Végétation annuelle des rives exondées à Littorelle	2	1	3	2	2	2	4
	Végétation flottante de renoncules des rivières planitiaires	1	0	4	1	1	1.5	2.5
	Lande humide septentrionale à Bruyère à quatre angles	3	2	2	2	3	2.25	5.25
	Lande atlantique subsèche	3	2	1	1	2	1.5	4.5
	Prairie à Molinies sur sols tourbeux, argilo-limoneux	2	2	2	2	3	2.25	4.25
	Mégaphorbiaie hygrophile d'ourlets planitiaires	1	0	3	1	2	1.5	2.5
	Pelouse acidiphile subatlantique à nord-atlantique	1	1	2	2	3	2	3
	Prairie fauchée mésophile à méso-xérophile thermo-atlantique	1	1	2	2	1	1.5	2.5
	Végétation des tourbières hautes actives	2	1	4	2	3	2.5	4.5
	Dépression sur substrats tourbeux du	2	1	4	2	3	2.5	4.5
	Éboulis médio-européen siliceux	2	1	4	3	2	2.5	4.5
	Chênaie-hêtraie atlantique acidiphile à Houx	3	2	1	2	1	1.5	4.5

	Représentativité du site : Sites d'Écouves (d)	Note d'enjeu (c+d)	Niveau	Priorité Sites d'Écouves	
Espèces aquatiques	Écrevisse à pieds blancs	2	6.5	Enjeu fort	1
	Lamproie de Planer	1	1	Enjeu faible	3
	Chabot	1	1	Enjeu faible	3
	Loutre d'Europe	1	3.5	Enjeu faible	2
	Triton crêté	2	5.25	Enjeu modéré	2
Autres espèces	Damier de la Succise	3	6.5	Enjeu fort	1
	Lucane cerf-volant	1	3.5	Enjeu faible	3
	Écaille chinée	1	3	Enjeu faible	3
Habitats	Végétation annuelle des rives exondées à Littorelle	2	6	Enjeu fort	1
	Végétation flottante de renoncules des rivières planitiaires	1	3.5	Enjeu faible	3
	Lande humide septentrionale à Bruyère à quatre angles	2	7.25	Enjeu fort	1
	Lande atlantique subsèche	1	5.5	Enjeu modéré	2
	Prairie à Moliniesur sols tourbeux, argilo-limoneux	1	5.25	Enjeu modéré	2
	Mégaphorbiaie hygrophile d'ourlets planitiaires	1	3.5	Enjeu faible	3
	Pelouse acidiphile subatlantique à nord-atlantique	2.5	5.5	Enjeu modéré	2
	Prairie fauchée mésophile à méso-xérophile thermo-atlantique	1	3.5	Enjeu faible	3
	Végétation des tourbières hautes actives	3	7.5	Enjeu fort	1
	Dépression sur substrats tourbeux	3	7.5	Enjeu fort	1
	Éboulis médio-européen siliceux	3	7.5	Enjeu fort	1
	Chênaie-hêtraie atlantique acidiphile à Houx	1	5.5	Enjeu modéré	2

Contact

Parc naturel régional Normandie-Maine

Le Chapitre

61320 CARROUGES

Tel. : 02 33 81 75 75

natura2000@parc-normandie-maine.fr